Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

LIBRARY
OF THE
SAN FRANCISCO THEOLOGICAL
SEMINARY
SAN ANSELMO
CALIFORNIA

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME XXVIII

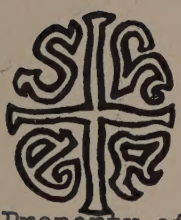

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1968

CSaT

BR
840
R46
v.28
1942

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

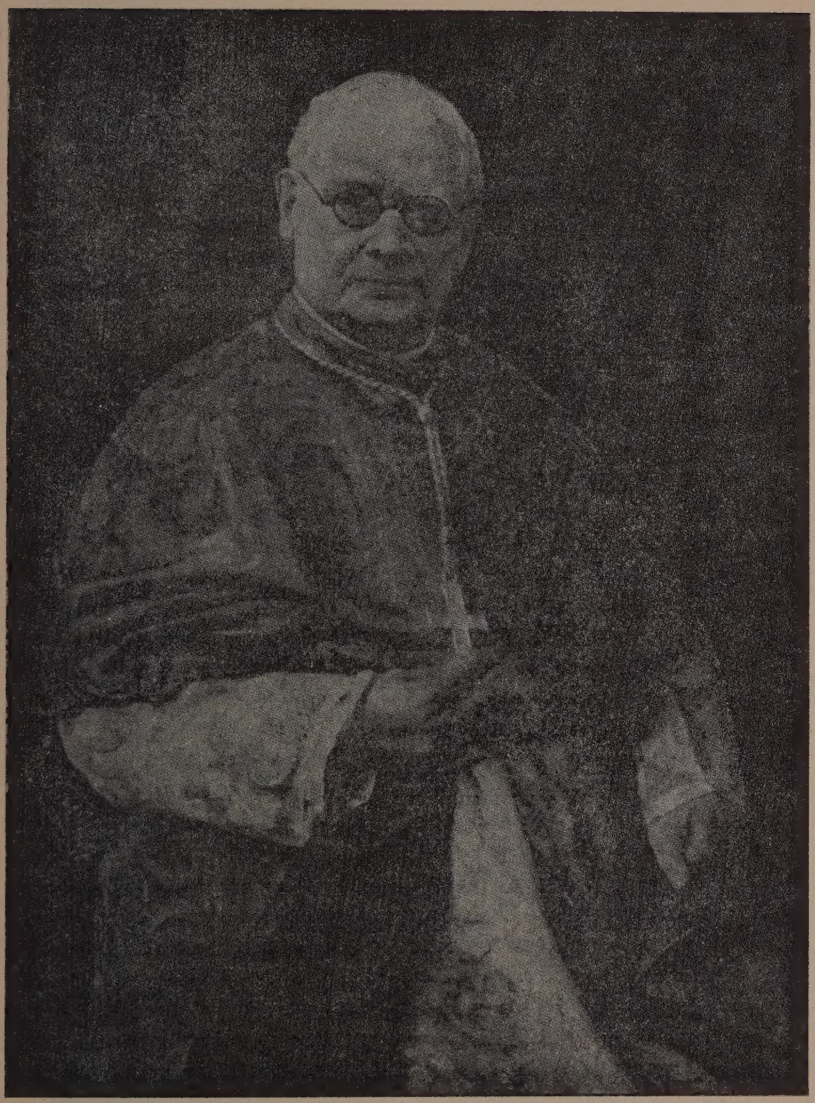

LE CARDINAL BAUDRILLART

(1859-1942)

53275

SON ÉMINENCE
LE CARDINAL BAUDRILLART
1859-1942

Dans cette *Revue* qu'il a aimée et qui doit à son haut patronage de rayonner avec éclat sur l'Église de France, qu'il me soit permis, en hommage à sa chère mémoire, d'égrener quelques souvenirs, ou, si vous le voulez, de rappeler à sa louange quelques traits de sa figure d'historien.

Historien, et bien qu'il ne fût pas que cela : — car il était ensemble et aussi bien professeur, diplomate, homme d'action et de gouvernement, — il l'a été, et de très bonne heure, de façon éminente. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'œuvre capitale de sa vie, à ce *Philippe V et la Cour de France*, ouvrage en cinq forts volumes dont le premier, qui fut sa thèse de doctorat ès lettres, parut en 1890 et les quatre autres de 1892 à 1901[1]. Le sujet n'était pas nouveau. L'histoire de la succession d'Espagne avait été écrite par des Français avec des documents français, mais on ignorait à peu près tout de son aspect espagnol; on ignorait surtout comment les deux Cours de France et d'Espagne avaient été étroitement unies pendant cette période, et c'est là ce que l'auteur s'est attaché à nous faire connaître en révélant aux Espagnols eux-mêmes ce que contenaient jusqu'alors d'inédit et d'insoupçonné les archives d'Alcala de Hénarès et de Simancas.

---

1. Paris, Firmin-Didot, 1890-1901. 5 vol. in-8°.

Plus que le sujet traité, la méthode de l'auteur intéresse. Toute sa personnalité s'y retrouve, érudite et diserte, avec sa belle intelligence et sa haute probité.

En 1878, lorsque Baudrillart entre à l'École normale, Taine et Fustel de Coulanges sont toujours les représentants incontestés de l'histoire et il semble que ce soit en les imitant que les jeunes vont se former. Mais vers le même temps un besoin de réaction tourmente les esprits. On est las des constructions *a priori* et des systèmes édifiés sur les notions de race, de temps et de milieu : c'est la méthode critique qui est en jeu. J'imagine aisément le jeune normalien amusé de ces théories dont il serait étrange qu'elles n'aient pas été discutées dans ce petit cercle académique qu'était à certains jours le salon de son père. Élève de Gabriel Monod dont il appréciait l'impartialité, il s'était rangé sans effort à l'enseignement du maître qui ne voyait rien de supérieur pour l'établissement des faits aux règles de l'érudition française des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On a voulu donner un nom à ce retour de l'esprit critique, — à cette nouvelle école, si l'on aime mieux, — et l'on a prononcé le nom de l'abbé Duchesne. En fait il fut un initiateur, mais le scrupuleux respect de l'éditeur du *Liber Pontificalis* à l'égard de la vérité historique ne s'accompagnait pas de la prétention de formuler des leçons pour d'autres. Il avait laissé ce soin à son compagnon d'études, le Père de Smedt, qui réunira plus tard en volume ses *Principes de la critique historique* (1883). En attendant, toute une lignée de jeunes historiens, renseignés aux sources et soucieux uniquement de se laisser faire en toute occasion par la vérité, élaborent par des œuvres impeccables une doctrine qui ne réclame pour guides que la soumission à l'objet et le bon sens. Et Baudrillart était de ceux-là.

Je sais. A l'exemple de Taine, les citations lui apparaissaient comme l'essentiel et sa méthode a pu sembler « trop scrupuleusement analytique ». Peu d'historiens en effet ont été comme lui hypnotisés par le document. Mais quel auteur, abondamment informé de première main et traitant un grand sujet jusqu'à lui peu ou mal éclairé, ne s'en voudrait de ne pas inonder de lumière vive les moindres points obscurs. Il aimait recourir au témoignage d'autrui, c'est vrai, surtout lorsqu'il s'agissait de correspondances « ayant eu pour auteurs des écrivains sinon grands du moins très agréables à lire ».

Et il s'en justifiait. « Si, par cette méthode, écrivait-il, les œuvres historiques perdent quelque chose des qualités brillantes et purement littéraires qui caractérisaient jadis les meilleures d'entre elles, elles y gagnent en revanche d'être plus solides, et, si on l'osait dire, plus définitives[2]. » Même richesse documentaire dans sa *Vie de Mgr d'Hulst*[3], où les témoignages se substituent si souvent au récit qu'on a pu dire de cet ouvrage : c'est un « livre-source ». Mais ceux qu'intéresse cette période que tant de troublants problèmes ont agité de 1875 à 1900, sauront toujours gré à l'auteur d'avoir par tant de révélations instructives ou piquantes, « coupé court aux aperçus légers, aux généralisations hâtives, aux jugements sans preuves ».

*
**

Entré chez les Oratoriens après son doctorat ès lettres, puis ordonné prêtre en 1893, le P. Baudrillart fut presque aussitôt attaché à la fondation de la Maison d'études de l'Oratoire qu'il dirigea de 1895 à 1907, sous les auspices du cardinal Perraud et de l'abbé Thédenat. Ces douze années comptent parmi les plus fécondes de sa carrière. Tout en continuant d'enseigner l'histoire à l'Institut catholique de Paris, il assume le secrétariat puis, à partir de 1902, la co-direction du *Bulletin critique*. Mais surtout il poursuit l'achèvement de son *Philippe V* qu'il mène jusqu'à l'établissement de la Maison de Bourbon en Espagne et en Italie (1725-1748).

En plus de cette œuvre monumentale que l'Académie française récompensa en lui décernant par deux fois le grand prix Gobert (1889, 1891), la bibliographie de ses travaux au cours de cette période ne retient pas moins de deux cents titres d'ouvrages, d'articles et de comptes rendus[4]. C'est d'abord, pour s'en tenir aux livres les plus goûtés du public,

---

2. *Philippe V et la Cour de France*, t. 1, p. 37.
3. Paris, de Gigord, 1912-1914. 2 vol. in-8°.
4. A.-J. Corbierre, *Mgr A. Baudrillart. Notice bibliographique, 1877-1918*. (Paris, Bloud et Gay, 1918, in-12.)

la France chrétienne dans l'histoire (1896)[5], ouvrage publié sous sa direction et qui reproduit, en un chapitre, la thèse de doctorat qu'il avait présentée l'année précédente à la Faculté de théologie. Le P. Baudrillart y recherche *Comment et pourquoi la France est restée catholique au XVI^e siècle*[6]. Soutenance qui fut un « triomphe », disait le recteur de l'époque, Mgr d'Hulst. Au vrai, s'il est établi que les ligues de défense religieuse organisées dans le pays furent l'œuvre de la meilleure partie du clergé séculier et surtout des Jésuites et des Capucins, si l'on doit à la résistance des catholiques d'avoir hâté la conversion de Henri IV, en lui fermant tout autre accès au trône, l'ampleur du mouvement ne saurait faire oublier le rôle de premier plan joué dès l'origine de la réforme par les Parlements, par celui de Paris en particulier, qui furent à cette époque les hauts mainteneurs des traditions religieuses de la nation.

Viennent ensuite ses travaux apologétiques qui, à part quelques études réunies en volume[7], sont plutôt des synthèses de son enseignement à la rue d'Assas. J'ai été son élève, et je le vois encore, le front haut sous ses cheveux en brosse, l'œil expressif derrière son lorgnon, lisant de sa belle voix grave, un peu rapide, mais articulant les mots et accentuant ses fins de phrases, les feuillets de petit format que couvrait sa fine écriture. Vigueur de la composition, grande aisance de parole, jugement lucide et sûr, ces qualités auxquelles s'alliait un ardent désir d'être compris et d'instruire, pénétraient, éclairaient, vivifiaient ses cours qui n'étaient que des préparations et rendirent possible cette loyale appréciation, objective et sage sur *l'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*[8], le plus achevé de ses ouvrages, et cette autre synthèse, rédigée en l'espace de quelques semaines, sur *la Vocation catholique de la France et sa fidélité au Saint-Siège à travers les âges*[9], grand sujet, riche des expériences de toute

5. Paris, Firmin-Didot, 1896. In-12 de xxxi-698 pages.
6. Paris, Firmin-Didot, 1895. Gr. in-8° de 32 pages.
7. *L'Enseignement catholique dans la France contemporaine.* Paris, Bloud, 1910. In-8° de viii-704 pages.
8. Paris, Bloud et Gay, 1905. In-12 de xv-400 pages.
9. Paris, éditions Spes, 1928. In-12 de 263 pages.

une vie d'étude, qu'il développa éloquemment dans ses conférences de carême à Notre-Dame de Paris, en 1928. De la même veine sont encore sortis *Quatre cents ans de concordat*[10], livre de circonstance paru dans les mois qui précédèrent le vote de la loi de Séparation (1905). Il était parti de cette idée que l'indépendance de l'Église à l'égard des pouvoirs publics serait un sûr facteur de rénovation religieuse et sociale. Un examen minutieux des faits ne tarda pas à l'établir dans une opinion contraire. D'où cette conclusion : « En raison de tout notre passé, la Séparation ne peut créer chez nous qu'un antagonisme irrémédiable et de plus cruelles luttes entre l'Église et l'État[11]. »

***

Les lois qui préludèrent à la rupture avec Rome, en dispersant les congrégations religieuses, l'affectèrent profondément. Si son loyalisme à l'égard des institutions en resta préservé, son libéralisme connut une période de désaffection qui lui valut des « oppositions tenaces ». Ce n'est pas qu'il les bravait, il les dédaignait plutôt. Et c'est précisément ce qui irritait le plus ses détracteurs. Attendaient-ils de lui que son activité se contînt en marge de tout apostolat religieux et social ? C'était mal connaître son tempérament tout souffle, toute flamme. Ses défiances pour la critique biblique et la philosophie évolutionniste ont aidé son attitude. Elle a dépassé envers certains ce qui était nécessaire. Avec sa belle loyauté il a su le reconnaître et s'est efforcé de le faire oublier. Aux ambitions qu'on lui prêtait, il répondit un jour (et je cite ici ses propres paroles, car elles touchent à une question délicate) : « Je sais bien que d'aucuns me blâment de n'être pas resté suffisamment libéral. Mais je puis assurer que jamais l'intérêt personnel n'a été pour moi quoi que ce soit dans cette évolution, et que, — si, comme je n'ai nulle envie de le nier, il y a eu évolution, — elle a été déterminée par la réflexion, par une étude plus approfondie de la doctrine

10. Paris, Poussielgue, 1905. In-12 de v-386 pages.
11. *Revue de l'Institut catholique de Paris*, ann. 1905, p. 524.

catholique et de ses conséquences, en un mot par la conviction qu'en marchant dans ce sens, je me rapprochais de la vérité[12]. » Et c'est ainsi que, soucieux par état de défendre l'orthodoxie et la tradition, d'historien qu'il était, l'abbé Baudrillart se fit apologiste. Adieu dès lors les travaux d'archives. « L'apologiste a pour mission de se tenir en communication avec la science pour connaître ses résultats et les mettre au service de l'enseignement religieux, quand de leur nature ils s'y prêtent[13]. » Qu'il soit objectif et documentaire, précis et loyal dans l'affirmation; s'il joint à ces conditions l'esprit scientifique, il peut aller de l'avant.

Un renouveau d'études apologétiques s'étaient déjà manifesté en France à la fin du siècle dernier. S'intéressant à ce mouvement, l'abbé Baudrillart inaugurait à l'Institut catholique, dès 1904, sous le rectorat de Mgr Péchenard, une série de conférences qui obtinrent un tel succès qu'elles devinrent un cours régulier. Promu recteur (1907), il imprimera à cet enseignement un développement de caractère exceptionnel par la création de chaires sur l'Histoire des religions, sur les Origines chrétiennes, sur l'Histoire moderne de l'Église et sur la Révolution française. Enfin, sa compréhension très vive des nécessités résultant des transformations de la science et une conception personnelle du rôle qui revient au clergé dans la formation de l'élite l'amèneront, de concert avec M. Guibert et l'abbé Lesêtre, à fonder la *Revue d'apologétique* (1905) dont il conservera la haute direction jusqu'en ces dernières années. Elle est de lui cette phrase qui pourrait servir d'épigraphe à son œuvre apologétique : « l'Église catholique n'a besoin que de la vérité et elle est de taille à la supporter tout entière[14]. »

***

L'histoire érudite, celle de ses premiers ouvrages, resta la grande dilection du cardinal Baudrillart. A ce titre, nous lui avions réservé la présidence de notre Société et de nos Congrès.

---

12. Paroles prononcées à l'assemblée générale de la Société bibliographique en 1910. (*Bulletin de la Société bibliographique*, ann. 1910, p. 114.)
13. *Revue d'apologétique*, ann. 1905, p. 2.
14. *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, p. xv.

Notre Société : elle lui doit son état-civil, si j'ose dire, puisque c'est chez lui, dans son propre cabinet de recteur, qu'elle a été constituée (1914). Plusieurs fois, au cours de ses missions à l'Étranger, il avait recueilli l'écho venu jusqu'à lui de son bon renom, et il y avait été sensible. Ceux qui ont assisté à nos assemblées générales, gardent le souvenir de ses allocutions, où, chaque année, il évoquait le souvenir de nos morts en des notices qui étaient de petits chefs-d'œuvre. Attentif à la lecture de nos rapports, il se montrait plein d'égards pour tout effort intelligent et dirigeait nos discussions avec une souriante autorité. Il n'a pas dépendu de lui que prenne corps le projet d'une « France épiscopale et diocésaine », où nous envisagions de faire paraître, en des volumes distincts, une synthèse de l'histoire religieuse de chaque diocèse, renouvelée d'après les sources; et celui qui signe ces lignes lui conserve un souvenir reconnaissant de la fière réponse qu'il adressa par écrit au président d'une Société archéologique du Midi, qui espérait sans doute de la réserve attachée à sa personne cardinalice, tirer un argument en faveur des saints de l'école légendaire.

Nos Congrès : c'était pour lui l'occasion de proclamer chaque fois l'importance et la considération qu'il attachait à notre œuvre, aux travaux de nos dévoués collaborateurs. Si les fonctions de sa charge l'avaient détourné des recherches personnelles, elles n'en avaient pas émoussé le goût. La publication des *Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V* (1701-1712)[15], en collaboration avec Léon Lecestre, marque sa dernière « activité » érudite. Avec elle prenaient fin la série des travaux entrepris jadis par le jeune agrégé, à la suite de ses missions scientifiques en Espagne. Mgr Baudrillart avait-il encore d'autres sujets d'archives en portefeuille ? Nous tenons de lui cette confidence, qu'il rendit publique à la séance de clôture de notre premier congrès d'histoire, en 1934. « J'ai dû les abandonner, et je crois avoir bien fait, puisque je répondais à un appel des évêques et du Pape. Ce fut tout de même pour moi une souffrance et cette souffrance reprend son acuité chaque fois que je me retrouve en un

15. Publiées pour la Société d'histoire de France. Paris, Champion, 1912-1916. 2 vol. in-8°.

milieu comme celui-ci, dans cette atmosphère de libres études qui fut celle de ma jeunesse et pour tout dire d'indépendance[16]. »

C'est le sort des hommes portés très haut d'arriver à ne plus pouvoir, sous les occupations qui les absorbent, renouveler leur passé. Ils paient ainsi la rançon de leur fortune. En revanche, l'atmosphère qu'ils ont créée, l'atelier où sous leurs directives travaillent disciples et amis, assurent à leurs desseins un développement continu. Et c'est la récompense de leur génie.

Victor CARRIÈRE.

16. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 396.

HISTOIRE
DE L'IDÉE DE TOLÉRANCE*

Chapitre III.

L'IDÉE DE TOLÉRANCE AU MOYEN AGE

La légendaire intolérance du Moyen Age; intention et méthode de notre étude. — La tradition augustinienne : contrainte et charité. La bulle *Ad abolendam* (1184). — La Justice chrétienne; l'Empire chrétien, épanouissement de l'augustinisme politique. — Frédéric II et le *bras séculier*. — L'Inquisition : intention et principes : l'expiation pénitentielle; la marche de l'enquête; saint Thomas : la loyauté du baptisé, le droit naturel de l'État; le cas des païens, des juifs. — Tolérance envers les païens au Moyen Age : le salut des sages du paganisme. — L'Islam; la *Loi au Sarrazin* de Raymond Lulle. — Marsile de Padoue et sa tolérance. — Conclusion.

Comment cette époque de joie intellectuelle, d'épanouissement batailleur de l'esprit qu'a été le Moyen Age, est-elle devenue aux yeux hallucinés de Michelet et de Quinet son ami un temps de désolation et de mort ? Comment le préjugé d'un Moyen Age morne a-t-il duré si longtemps, — témoin la fresque du Lendit, à la Sorbonne, où les étudiants en liesse ont un teint livide, les yeux tristes, la démarche lasse, le visage éteint ? — C'est surtout, je le crois bien, parce que le Moyen Age n'a pas été l'époque de la Tolérance. Michelet l'a vu comme une nuit épaisse où flamboyaient les bûchers de l'Inquisition; il avait pitié des victimes, il s'indignait contre les bourreaux et il frémissait d'horreur à l'idée qu'il aurait pu vivre en ce temps-là, où faire le brave contre Dieu était plus aventuré que sous la Monarchie de Juillet, où l'on devait *répondre* vraiment de ses actes, même de sa pensée,

* Voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXVII (1941), p. 129 à 164.

de la contagion de sa pensée, au lieu de se borner à se proclamer *responsable*, c'est-à-dire, comme on l'entend aujourd'hui encore peut-être, indépendant de tout....

... Je ne dénombrerai pas ici les victimes de l'Inquisition : ni pour en exagérer la foule, ni pour déclarer qu'en somme elles ont été en quantité relativement faible, dans ces temps rudes où la vie humaine comptait si peu, etc. Je ne chercherai pas à marquer une contradiction entre la torture ordonnée par les inquisiteurs, les exécutions dont ils chargent le « bras séculier », et le principe proclamé sans interruption : *Ecclesia abhorret a sanguine.* — On ne trouvera pas ici l'apologie politique et sociale de l'Inquisition; ni même cette excuse plus neuve, qu'après tout l'on pourrait bien présenter, à l'acharnement de la justice ecclésiastique contre les hérésiarques de ce temps-là : la contagion de l'erreur était alors d'autant plus redoutable, que l'instruction supérieure était dispensée aux seuls clercs; le reste du troupeau chrétien était bien peu armé dans son intelligence contre le scandale des fausses doctrines. Enfin je m'abstiendrai de disserter sur l'esprit de certitude au Moyen Age, sur l'accord des deux lumières : raison naturelle, révélation divine, poursuivi et proclamé par saint Thomas; la certitude se serait dès lors cru le même droit d'intolérance que la vérité. — Non, il s'agit pour nous *d'expliquer* seulement la *filiation* des idées morales. Notre tâche est ici de préciser l'influence extraordinaire au Moyen Age de la pensée augustinienne; de caractériser l'esprit de l'Inquisition; de marquer les manifestations de la pensée tolérante : manifestations traditionnelles, et manifestations nouvelles aussi animées d'un esprit assez nouveau.

***

Oui, écrivait saint Augustin à Vincentius, « j'avais d'abord pensé qu'à l'unité chrétienne personne ne devait être réduit de force. L'expérience m'a prouvé que j'avais tort. Les lois ont apporté une terreur salutaire; et une foule d'âmes s'écrient maintenant : « Merci, mon Dieu ! vous avez brisé nos chaînes ! » — La contrainte aidant la persuasion, ou remplaçant les exhortations verbales, voilà le principe ou la ligne de conduite que saint Augustin avait fini par admettre à l'égard des hérétiques. Mais, il le proclamait dans ses livres et par ses exemples, il n'admettait que la contrainte charitable, c'est-à-dire mêlée de douceur, désireuse et capable de porter remède à l'âme contaminée par l'hérésie, et n'usant jamais de

la torture ni de la peine de mort. Il ne s'agit pas ici de tolérance à proprement parler : le mal ne mérite aucun respect; envers ses frères un chrétien ne doit user que de la charité; mais la charité ne peut généralement se faire entendre des dissidents, qu'en élevant une voix menaçante.

L'attitude ou la doctrine de l'Eglise, jusqu'au XIII[e] siècle, est tout augustinienne. Saint Léon écrit :

> L'Église, dans sa douceur, doit se contenter d'un jugement sacerdotal et éviter les répressions sanglantes; mais elle se trouve aidée par les édits sévères des princes chrétiens, puisque, par crainte des supplices corporels, les hérétiques recourent parfois aux remèdes spirituels[1].

Saint Grégoire le Grand redoute pour « le troupeau des fidèles » la contagion de ces « lépreux spirituels »[2]; il souhaite que l'État les réprime, parce que, dit-il, « la souffrance de leur corps doit procurer la santé de leur âme »[3]. Mais il n'estime pas que la perversité de leur croyance entraîne nécessairement la perversion de leur cœur. On doit donc, ajoute-t-il, « les traiter avec beaucoup de douceur »[4]; souvent du reste « mieux vaut tolérer le mal avec patience ».

— Que l'État chrétien n'aille pas convertir de force juifs et païens ! répètent au VII[e] siècle les évêques du IV[e] concile de Tolède, et saint Isidore, qui d'ailleurs reconnaît hautement le pouvoir et le droit des princes à contraindre les dissidents[5].

Alcuin, sur la conversion des païens, ne donne pas d'autres avis à l'évêque de Paderborn : « La foi est un acte de volonté, non de contrainte; vous poussez les gens au baptême, et vous ne leur faites pas faire un pas vers la religion[6]. » Et au IX[e] siècle, le pape Nicolas I[er] recommande au roi bulgare Bogoris de ne faire à ses sujets « aucune violence pour leur donner la foi »[7].

Les Cathares, au début du XI[e] siècle, renouvellent l'hérésie manichéenne : ils nient l'autorité de l'Église, condamnent le mariage, méprisent la croix, sur laquelle, disent-ils, « un démon a feint de mourir à la place du Christ ». Ils s'insurgent

1. S. Léon s'exprime ainsi dans sa lettre à Turribius, évêque des Asturies (LABBE, t. III, col. 1410).
2. S. GRÉGOIRE LE GRAND, éd. du P. de Sainte-Marthe (1705, 4 vol. infol.), t. I, *Haeretici*, 91 a et suiv.
3. GREGORII I, l. II, epistola 26 (LABBE, t. V, col. 1350).
4. GREGORII I, l. I, epistola 34 (LABBE, t. V, col. 1051).
5. IV[e] concile de Tolède, ann. 633, can. 57. Saint Isidore présidait le concile.
6. ALCUIN, *epist.* citée par OZANAM, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ch. VI.
7. LABBE, t. VIII, col. 530.

en outre contre la puissance civile, qui aussitôt sévit par la pendaison et le bûcher. La nouvelle de ces châtiments est accueillie avec tristesse par Wason, l'évêque de Liége : et il écrit à Roger, évêque de Châlons :

Le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur : assez de bûchers ! Ne tuons pas par le glaive ceux que notre créateur et notre rédempteur veut laisser vivre, pour qu'ils s'arrachent eux-mêmes aux entraves du démon.... (Le Christ) a ordonné de laisser croître l'ivraie avec le bon grain jusqu'au temps de la moisson, de peur qu'en arrachant l'ivraie on n'arrache aussi le froment.... Aussi bien ceux qui sont ivraie aujourd'hui peuvent se convertir et devenir froment. Laissons-les donc vivre.... Saint Paul n'a-t-il pas commencé par persécuter les chrétiens ? Les évêques sont les oints du Seigneur, non pour donner la mort, mais pour apporter la vie[8].

De même Pierre le Chantre écrit :

Qu'ils soient convaincus d'erreur ou qu'ils s'avouent spontanément coupables, les Cathares ne doivent pas être tués, à moins que l'Église ne croie qu'ils puissent lui résister à main armée[9].

Et saint Bernard, en approuvant l'intention, le « zèle » du peuple chrétien qui s'est indigné contre l'hérésie jusqu'à tuer les hérétiques, « n'approuve nullement » les tueries; « car la foi est œuvre de persuasion, non de contrainte », dit-il : qu'on discute avec les Cathares, qu'on les emprisonne au besoin, mais qu'on ne les mette pas à mort[10].

L'hérésie est une maladie contagieuse, les pénalités corporelles font chercher le remède spirituel, nous devons veiller à la conservation intégrale du dépôt de la foi, tels sont les considérants ordinaires des papes et des conciles au Moyen Age, lorsqu'ils traitent du châtiment des hérétiques. Cependant l'autorité de saint Augustin en cette matière demeure telle, que l'on cite alors pêle-mêle, comme axiomes également indiscutables, ses maximes de douceur et ses formules de confiance à la contrainte. A cet égard est fort instructive la lecture du fameux *Décret* de Gratien — de cette compilation de droit canonique exécutée au XII[e] siècle par Gratien, moine camaldule, pour mettre d'accord entre eux les textes discordants : *concordia discordantium canonum*. Qu'il s'agisse de tolérance ou d'intolérance envers les hérétiques, la pensée de saint Augustin est toujours prise pour règle :

8. *Gesta episcoporum Leodensium*, c. LX, LXI.
9. *Verbum abbreviatum*, cap. LXXVIII, 202 (MIGNE, *Patr. lat.*, t. CCV, col. 231).
10. In Cantic., *Serm.* 64 et 65.

Pour le bien de la paix, il faut quelquefois tolérer les méchants.... Il faut procurer le salut aux hérétiques, même contre leur gré. Si Moïse a flagellé son peuple, ce n'était pas cruauté, mais amour[11].

Cependant, il faut bien le dire, les formules augustiniennes favorables à l'emploi de la contrainte sont bien plus nombreuses que les autres, dans le *Décret :*

L'Église est juste, quand elle poursuit les méchants.
L'Église a raison de poursuivre les hérétiques.
A l'exemple du Christ, nous devons contraindre les méchants au bien[12].

Aussi, au cours du XII^e^ siècle, l'hérésie cathare devient-elle pour l'Église une calamité. Le danger presse. Comment arrêter par l'indulgence ces bandes fanatiques, ces destructeurs pires que les circoncellions donatistes ? Le pape Lucius III et l'empereur Frédéric Barberousse délibèrent à Vérone. Frédéric met au ban de l'Empire les hérétiques, c'est-à-dire les condamne à la confiscation, à l'exil, à l'incapacité civile. Le pape publie, en 1184, la bulle *Ad abolendam*, qui édicte contre les clercs hérétiques la privation de toute charge; contre les paroisses suspectées, des enquêtes, et qui réclame l'aide des pouvoirs laïcs pour la répression de l'hérésie : il faut que les hérétiques subissent le châtiment qui leur est dû, *animadversio debita ;* la formule reste vague — elle ne désigne pas encore, comme elle le fera au XIII^e^ siècle, la peine de mort. Le recours de l'Église au bras séculier était désormais une institution.

***

Pourquoi cette institution devait-elle s'enraciner si profondément ? — Là encore, la pensée de saint Augustin avait préparé, avait fait le sol.

L'esprit de l'augustinisme, a-t-on remarqué justement, tend à « absorber l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel ». Saint Augustin, dans cette poursuite du souverain Bien qui est son effort propre, distingue-t-il ordinairement la voie théologique de la voie philosophique ? Or en politique l'ordre naturel, c'est le droit de l'État; et l'ordre surnaturel, le droit de l'Église. Sans doute saint Augustin lui-même ne méconnaît pas la distinction des deux puissances, César et Dieu, affirmée dans l'Évangile, et répétée par saint Paul. Et il est sen-

11 et 12. *Decretum* GRATIANI, Lutetiae Parisiorum, 1561, can. 23, q. 3.

sible, en patriote qu'il demeure, et en patriote meurtri par les invasions barbares, au légendaire prestige de l'Empire. Mais enfin la Justice, la « vraie justice » qu'il veut mettre à la base des États et qui seule à son gré peut les affermir, est la Justice chrétienne : justice baptisée, surnaturelle, bien différente de la Justice que les païens pouvaient concevoir.

« Oui, je vous le dis, si votre justice ne l'emporte pas sur celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.... » Un juste selon l'Évangile est autre que le juste selon l'Ancienne Loi, celui que ses pratiques, ses œuvres justifiaient; à plus forte raison il est autre que l'homme juste selon la loi naturelle; le chrétien, le *fidèle* n'est justifié que par sa foi au Christ et par la pratique des vertus nouvelles que le Christ commande et qu'Il aide à accomplir. Être juste désormais, c'est être en état d'amitié, d'union avec Dieu, en état de grâce. Le baptême nous a communiqué cette vie nouvelle, où la charité — envers Dieu, envers le prochain — n'est qu'un aspect de la Justice, le moyen par excellence d'être juste, tandis que nos péchés sont nos « iniquités ».

Cette justice chrétienne du *Sermon sur la montagne*, nul avant saint Augustin n'avait songé à en prescrire l'exercice au pouvoir civil. Toutefois saint Paul, au nombre des raisons qu'il donne à ses frères d'obéir au prince, mentionne la charge que Dieu, dit-il, a confiée au prince d'encourager au bien et de réprimer le mal. A la fin du IVe siècle, saint Ambroise affirme que désormais « l'empereur est dans l'Église, non au-dessus de l'Église »; et en 390 il le prouve, en exigeant de Théodose un aveu solennel et une pénitence du péché d'homicide, qu'a été le massacre de Thessalonique.

Mais la personne de l'empereur s'humilie ainsi, non l'Empire. Saint Augustin, lui, étudiant à la lumière de la Justice chrétienne la notion de l'État, en vient à condamner, à maudire l'ancien État romain. S'il consent lui-même à reconnaître une volonté de la Providence dans les constitutions politiques antérieures au Christianisme, ses disciples à travers le Moyen Age, plus exigeants, moins nuancés, s'efforceront — suivant l'élan qu'il a donné — de soumettre à l'Église, à la papauté, l'Empire et les royautés nouvelles; d'animer tous ces États de la vie du Christ, d'engager tous ces pouvoirs à faire pratiquer par leurs sujets non le bien en général mais les vertus proprement chrétiennes.

Et voici la devise de l'Empire chrétien, formulée par Grégoire le Grand à la fin du VIe siècle :

Le pouvoir a été donné d'En-Haut (aux empereurs) sur tous les hommes, pour aider ceux qui veulent faire le bien, pour ouvrir plus largement la voie qui mène au ciel, *pour que le royaume terrestre soit au service du royaume des cieux*[13].

Le sacre de Pépin et le sacre de Charlemagne répondent à la même intention, rendent le même son augustinien — et les engagements que le souverain prononce :

Puisque les vénérables évêques parlant tous par la bouche de l'un d'eux ont montré par leur unanimité que Dieu m'a choisi pour vous défendre et vous gouverner, sachez que, moi, je maintiendrai l'honneur de Dieu, son culte et le respect de ses saintes Églises et que je conserverai chacun de vous et l'honorerai suivant son rang, de tout mon savoir et de tout mon pouvoir, et que j'observerai les lois ecclésiastiques ou civiles qui appartiennent à chacun de vous; et c'est à cette condition que chacun de vous me donnera le respect et l'obéissance qui me sont dus comme roi[14].

Cette volonté chrétienne est l'âme de l'empire de Charlemagne, de la chrétienté dont Charlemagne est le vrai fondateur. L'empereur franc s'est lui-même assigné pour tâche de « défendre par les armes partout à l'extérieur la sainte Église du Christ contre les incursions des païens et les dévastations des infidèles, et de la fortifier à l'intérieur dans la connaissance de la foi catholique ». L'Église et l'Empire se confondent; et les *missi dominici* parlent en missionnaires du Christ :

Écoutez, très chers Frères, l'avertissement que vous adresse, par notre bouche, notre maître l'empereur Charles. Nous sommes envoyés ici pour votre salut éternel et nous avons charge de vous avertir que vous vivrez vertueusement selon la loi de Dieu et justement selon la loi du siècle. Nous vous faisons d'abord savoir que vous devez croire en un seul Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, vraie Trinité et unité tout ensemble, créateur de toutes choses, en qui est notre salut.... Croyez qu'il n'y a qu'une Église qui est la société de tous les hommes pieux sur toute la terre.... Aimez Dieu de tout votre cœur. Aimez votre prochain comme vous-mêmes; faites l'aumône aux pauvres selon vos moyens. Recevez les voyageurs dans vos maisons, visitez les malades, ayez pitié des prisonniers. Remettez-vous vos dettes les uns aux autres, comme vous voulez que Dieu vous remette vos péchés. Rachetez les captifs, donnez aide aux opprimés, défendez les veuves et les

13. Exactement en 604. Grégoire le Grand, Epist. LXV (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 663).

14. Cf. sur le sacre de Charlemagne et sur sa volonté chrétienne, A. Kleinclausz, *Charlemagne* (Hachette, 1934), p. 60 et suiv.

orphelins. Fuyez l'ivresse et les longs repas. La haine et l'envie éloignent du royaume de Dieu. Que les femmes soient soumises à leurs maris. Que les maris n'adressent jamais à leurs femmes de paroles injurieuses.... Rien n'est caché à Dieu.... la vie est courte et le moment de la mort est incertain. Soyons toujours prêts[15].

L'Empire carolingien n'est pas un corps distinct du corps de l'Église : il est vraiment un membre de l'Église; sous Charlemagne et par son prestige, il en est presque la tête. En dépit des contradictions et des échecs, cet augustinisme politique, cette politique si pénétrée d'intentions chrétiennes, si transmuée en charité apostolique, survivra longtemps chez les empereurs, et plus encore dans l'esprit de la monarchie française, dans la conscience des rois et des grands espagnols, dans les traditions de la monarchie anglaise : Saint-Empire, rois très chrétiens, rois catholiques, défenseurs de la foi, à tous leur geste spontané sera de défendre et d' « exhausser sainte Chrétienté », comme on dit au Moyen Age, de mettre leur force au service du Christ et de l'Église. Mais l'Église elle-même, la papauté se souviendra plus encore, et plus continûment, de cet augustinisme politique dont Charlemagne lui avait montré la réalisation. Et la primauté, l'autorité absolue du pouvoir spirituel passera ainsi dans les mœurs, par l'immense effort chrétien des pouvoirs politiques, par le besoin d'être animé par l'esprit, qu'éprouvait si passionnément alors le « bras séculier ». Les papes, avec les souverains et contre eux, se verront responsables du salut du monde.

Le soin de la mission royale et impériale que nous avons reçue de Dieu, et notre suprême majesté nous oblige à tirer le glaive séculier contre les ennemis de la foi et pour l'extinction de la perversité hérétique....

La tunique sans couture de notre Dieu, les hérétiques veulent la déchirer; loups ravisseurs, les plus mauvais des mauvais anges, fils de perversité, serpents.... Contre de tels hommes, ennemis d'eux-mêmes, de Dieu et de l'humanité, nous ne pouvons contenir notre impatience; nous ne pouvons nous empêcher de tirer justement contre eux le glaive de la vengeance[16].

C'est Frédéric II qui parle ainsi en 1232 et en 1238 : les premiers mots de sa Constitution de 1238, *Inconsutilem tunicam*, reprennent les termes et le mouvement indigné d'une phrase de saint Augustin. Dans ces édits, il étend à tout l'Em-

15. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 121.
16. *Monumenta Germaniae historica, Leges*, t. II, p. 327.

pire le mode de répression que la coutume des pays du Nord appliquait depuis près d'un demi-siècle aux hérétiques : la mort sur le bûcher.

Quoi, Frédéric II, l'empereur philosophe ou du moins sceptique, qui voudrait avec l'aide des chefs musulmans faire du royaume de Sicile une principauté mixte, capable de menacer Rome, Frédéric II serait l'adversaire le plus implacable de l'hérésie ! — Assurément, et l'on a soutenu — non sans excès de virtuosité, à vrai dire — que le véritable fondateur de l'Inquisition était cet incrédule. Mgr Douais, il y a quelque trente ans, écrivait :

C'est le bras séculier qui a toute la responsabilité devant l'histoire de cette sanction et de ce châtiment pénal : l'Église n'a pas en cette circonstance édicté la peine de mort; la théorie du crime de lèse-majesté divine appliquée à l'hérésie est antérieure à Grégoire IX. Seulement, celui-ci ne l'a pas repoussée; et, puisque le pouvoir séculier, qui avait sa part de responsabilité dans le maintien de l'unité chrétienne, avait prononcé contre l'hérétique la peine du feu, il ne lui appartenait pas de la repousser[17].

Et Mgr Douais affirme que Frédéric II, en traitant l'hérésie avec cette atroce rigueur, voulait s'acquérir le prestige d'un défenseur de l'orthodoxie plus intransigeant que le pape. Peut-être en effet le rôle qu'avait assumé Charlemagne à la tête de la chrétienté a-t-il hanté ses rêves de despote, ou piqué sa curiosité de dilettante. Son intolérance serait de l'augustinisme politique encore, mais roidi par l'ambition et la cruauté d'une âme elle-même étrangère au sens chrétien. Une telle explication qui a sa vraisemblance lorsqu'il s'agit d'étudier l'âme de Frédéric, ne peut être complète si on la donne comme le secret, la clé de cette institution d'intolérance qui a nom l'Inquisition. Les papes qui l'ont organisée, les ordres religieux qui ont mis en train ses rouages et développé son action n'ont pas obéi à la seule impulsion d'un jeune empereur, dont après tout l'édit de couronnement, il ne faut pas l'oublier, avait été rédigé à l'avance par la curie pontificale. La croisade contre les Albigeois avait été ordonnée bien avant l'élection de Frédéric II.... Pour connaître de bonne foi l'esprit de l'Inquisition ou, si l'on veut, son secret, le mieux ne serait-il pas d'être simplement attentif aux intentions qu'elle a avouées et observées, et aux principes qu'a formulés sur la répression de l'erreur son grand contemporain saint Thomas d'Aquin ?

17. Mgr Douais, *l'Inquisition* (Paris, 1906), p. 142 et suiv.

Détruire la « perversité hérétique », *haereticam pravitatem abolere,* tel est le but de l'Inquisition. Dans sa compétence elle n'a aucunement la définition même de l'hérésie. Ce n'est pas elle qui met l'erreur en proposition pour l'anathématiser clairement. En outre, on a pu dire que la notion inquisitoriale et la notion théologique de l'hérésie ne sont pas les mêmes : l'hérésie inquisitoriale comprend non seulement ce qui est contraire à la Révélation, mais ce qui diffère de la foi humaine, comme on disait alors : des enseignements de l'Église. L'Inquisition donc recherche les tenants de l'hérésie, ses propagandistes, ceux qui la favorisent à quelque degré; elle veut arrêter leur action, préserver les fidèles de leur contagion. Ses justiciables, ce sont d'abord les Cathares, les fanatiques Albigeois, les Vaudois, les Spirituels condamnés pour leur excès d'ascétisme, les apostats qui ont été excommuniés et ne se sont pas fait absoudre dans l'année, les Juifs qui ont fait acte de prosélytisme ou qui, ayant reçu le baptême, sont revenus au judaïsme ou en ont conservé les pratiques; les sorciers; enfin quelques criminels de droit commun : adultères, sacrilèges, etc. Par cette dernière juridiction, l'Inquisition témoigne d'une de ses vraies origines : les pénitences infligées dans la primitive Église aux grands coupables. Cet usage avait duré à l'époque mérovingienne, où l'époux adultère, par exemple, était puni par la société chrétienne d'une pénitence de sept années. L'esprit de ces sanctions ecclésiastiques, l'esprit du droit canon, n'était pas l'esprit romain de sauvegarde politique et sociale : c'était le désir de faire *expier* le mal commis, par une pénitence qui réparât le dommage fait à Dieu, et amendât le coupable. La peine de mort est ainsi exclue, de même que la mutilation, des pénalités édictées par l'Église : *Ecclesia abhorret a sanguine* est un proverbe, un axiome courant; « les lois tant ecclésiastiques que séculières prohibent l'effusion du sang humain », déclare le pape Alexandre II; et du temps de saint Louis, *les Coutumes de Beauvaisis* traitant de la punition de l'hérétique, prononcent :

> En tel cas doit aider la laïque justice à Sainte Église : car quand quelqu'un est condamné comme bougre par l'examination de la Sainte Église, Sainte Église le doit abandonner à la laïque justice, et la laïque justice le doit ardoir parce que la Justice spirituelle ne doit nul mettre à mort[18].

18. Beaumanoir, *les Coutumes de Beauvaisis* (éd. Beugnot), Paris, 1842, t. I, p. 157 (XI, 2).

Et voici comment l'Inquisition procède. Ses représentants mandatés par le Saint-Siège, ont été choisis parmi les religieux, franciscains ou dominicains, réputés pour leur science théologique et plus encore pour leur jugement, leur expérience des âmes. Ils se rendent dans le pays suspect d'hérésie. Là ils prêchent, ils exhortent, et pendant leurs sermons toute autre prédication doit chômer. Puis ils font leur « inquisition », leur enquête. Pour la faire aboutir, les pouvoirs qu'ils ont reçus de Rome leur permettent de requérir l'aide de toutes les autorités, religieuses et civiles. Une résistance à leurs demandes ou à leurs ordres, ils peuvent la punir de l'excommunication, suivie, s'il s'agit de princes, de la déposition; ils peuvent suspendre les ecclésiastiques indociles, jeter l'interdit sur les églises. Ils disposent en outre de récompenses : les indulgences qu'ils distribuent à leurs auxiliaires: serviteurs, familiers, milices, ou confréries.

Les sermons prononcés par les inquisiteurs dès leur arrivée inopinée ou prévue suscitent généralement des confessions nombreuses et de nombreuses dénonciations. L'édit de foi enjoignait à tous de dénoncer les délits contre la foi. Alors l'inquisiteur citait les suspects à comparaître. Les prévenus d'abord juraient de dire la vérité. Serment dangereux, trop aisément mensonger, mais appel chrétien à la conscience du suspect ou du coupable. Dans les cas sérieux, l'emprisonnement, parfois assez long, précédait la comparution, et préparait les aveux. Le procès commençait alors; aucun avocat n'assistait l'accusé. Pourquoi ? Parce qu'un avocat hérétique lui-même n'avait pas le droit de se faire entendre; parce qu'on craignait pour un avocat orthodoxe la contagion de l'erreur; surtout parce que l'accusé était considéré comme un pécheur à convertir, bien plutôt que comme un coupable à châtier.

Il devait donc avouer que la croyance, qu'il avait professée, était une erreur, et puis se repentir, marquer un désir d'expier, et d'éviter toutes occasions nouvelles de pécher, en acceptant d'avance toutes les mesures qui seraient édictées par ses juges. Mesures d'expiation; pénitences que les hérétiques reçoivent comme des mesures de « miséricorde » et que les juges imposent comme des mesures de « réconciliation »: les juges ont été institués, répètent les bulles pontificales, pour réconcilier, pour absoudre, pour relever de l'excommunication ceux qui renonceront à la perfidie hérétique.

La question, la torture fut admise par l'Inquisition au milieu du XIII^e^ siècle, non pour châtier, mais pour obtenir des aveux et comme pis-aller.

Les hérétiques impénitents étaient « relaxés », c'est-à-dire abandonnés ou livrés au bras séculier. Mais le moindre repentir, exprimé tant qu'ils étaient encore au pouvoir des tribunaux d'Église, leur rendait des chances de vivre. Sur le bûcher même, une marque de repentir forçait l'exécuteur laïque de les rendre à l'inquisiteur. Les relaps, ceux qui étaient retombés à leur hérésie, étaient brûlés sans rémission. « L'Église », dit la sentence, « ne dispose pas d'autres moyens contre eux: nous les laissons au bras et au jugement du tribunal séculier. » Une recommandation qui fit longtemps partie de la sentence ecclésiastique ajoutait : « qu'ils ne soient ni mutilés ni mis à mort. »

A quoi répondait cette clause singulière ? Était-elle seulement un reste de l'ancienne législation canonique, qui interdisait la peine de mort ? Elle paraît bien avoir eu plus de portée, et une intention autrement sincère. Elle signifiait : Nous, prêtres de la Sainte Église, attachés à l'office sacré d'extirper l'hérésie, nous avons accompli envers ces impénitents et relaps tout notre devoir sacerdotal : nous les avons exhortés, nous les avons conduits à l'aveu, nous leur avons dit la nécessité d'expier, tous efforts que n'entreprennent pas les juges du siècle. Ne pouvant sur eux rien de plus, nous ne les retenons pas : qu'à leur égard la justice séculière fasse son devoir : et le devoir strict de la justice séculière est de défendre la Foi, de protéger l'unité de l'Église. Mais dans cette répression, à laquelle nous les livrons, et que l'État chrétien exerce justement, l'Église ne prend aucune part.

Les raisonnements de saint Thomas n'ont pas d'autre conclusion. Mais ils précisent les principes non seulement en matière d'hérésie, mais en ce qui concerne la théorie de l'État; en outre son attitude doctrinale à l'égard des païens et des Juifs mérite une attention particulière.

Sur les hérétiques, deux aspects de la question : les hérétiques eux-mêmes, l'Église. L'hérésie est un péché, par lequel on mérite non seulement d'être exclu de l'Église par l'excommunication, mais d'être retranché du monde par la mort. Il est bien plus grave en effet de corrompre la Foi, qui donne la vie à l'âme, que de falsifier la monnaie, qui aide à la vie temporelle.... L'Église est miséricordieuse et cherche la conversion des âmes faussées. Aussi ne prononce-t-elle pas immédiatement leur condamnation. Elle les réprimande une fois, deux fois, selon l'enseignement de saint Paul; ensuite, s'ils se trouvent encore obstinés, l'Église, n'espérant plus leur salut, se préoccupe du salut des fidèles. Elle

sépare l'hérétique du troupeau par l'excommunication, et désormais elle le laisse au juge séculier pour qu'il le chasse du monde par la mort[19].

Quelle est donc la gravité de cette faute, qui mérite l'excommunication et la mort ? C'est un jugement erroné et une déloyauté, dit saint Thomas. Le baptême, en nous faisant chrétiens, nous donne la vertu infuse de foi; Dieu ne nous quittera pas, si nous ne commençons nous-mêmes à le quitter. Nous sommes des fidèles, c'est-à-dire des croyants; nous avons donné notre assentiment, notre adhésion aux vérités chrétiennes; nous avons promis, nous devons tenir nos promesses :

Promettre est affaire de volonté libre, exécuter est affaire d'indispensable obligation : recevoir la foi est du premier ordre, s'y tenir est du second : voilà pourquoi les hérétiques doivent être contraints de garder la foi[20].

Au nom de quoi l'État intervient-il ? Saint Thomas, on le sait, reconnaît tout autrement que saint Augustin le droit naturel de l'État; il n'a pas ce désir spontané, cet instinct de surnaturaliser la notion de souveraineté et le rôle du souverain. Lorsqu'il étudie, dans la *Somme*, ce qui est du ressort des lois humaines, il se demande si la loi doit réfréner « tous les vices ». La loi, répond-il, ne peut être « disproportionnée à l'humaine condition ». Les hommes ne sont pas en majorité des modèles de vertu; la loi donc n'interdit pas tous les vices, mais « les plus graves seulement », ceux dont il est possible que la majorité s'abstienne; et surtout ceux qui peuvent nuire au prochain, ceux dont l'interdiction est nécessaire au maintien de la société humaine. La loi vise le bien commun; les seules vertus qu'elle puisse prescrire sont celles qui peuvent, directement ou indirectement, avoir le bien commun pour objet[21].

Voici d'autres précisions, tirées du *Gouvernement royal* :

Il semble bien que la fin d'un peuple qui s'assemble n'est pas de vivre conformément à la vertu, mais au moyen d'une vie vertueuse, de parvenir à la jouissance de Dieu.

Si donc une telle fin pouvait être atteinte par une vertu purement humaine, ce serait l'office du roi, que de diriger les hommes vers cette fin.... Mais puisque la jouïssance de Dieu n'est pas une

19. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. XI, art. 3.
20. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. X, art. 8, ad 3.
21. S. Thomas, *Summa theologica*, Ia IIae, q. 96, art. 2.

fin, qui soit accessible à l'homme par une vertu purement humaine, ce n'est pas d'un gouvernement humain qu'il dépend de nous conduire à cette fin, mais du gouvernement divin.

Le roi auquel appartient un gouvernement de ce genre ne saurait par conséquent être un homme, mais Dieu lui-même, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui introduit les hommes dans la gloire céleste, en les rendant enfants de Dieu; et ce sont ses ministres : les prêtres, le pape. Dans la nouvelle Loi, le sacerdoce est plus élevé, puisque les biens vers lesquels il guide les hommes sont les biens célestes, c'est pourquoi les rois doivent être soumis aux prêtres de la loi du Christ[22].

La fonction de l'État, selon saint Thomas, conclut Ét. Gilson qui résume ainsi la doctrine de saint Thomas sur ce sujet, est ainsi de « préparer les hommes en vue d'une fin qu'il ne suffit pas à leur faire obtenir ». — Saint Thomas assurément distingue la tâche de l'État de la tâche du Sacerdoce. Mais il subordonne celui-là à celui-ci. Et jamais il ne songe que la répression de l'hérésie pourrait bien n'être pas un devoir pour l'État ainsi distingué de l'Église. L'hérétique, dit-il, repousse la connaissance de la foi, il la méprise : c'est un orgueilleux, un déloyal. Aucun chrétien sans doute ne veut la mort du pécheur, « mais si la maison de David n'a pu retrouver la paix que lorsque Absalon eut péri à la guerre, l'Église, de même, laisse quelques-uns de ses enfants mourir pour conserver tous les autres, et sa douleur maternelle se guérit, lorsqu'elle affranchit de l'erreur des multitudes aussi grandes »[23].

Les hérétiques sont des infidèles conscients, qui ont trahi la foi promise, la foi qu'ils avaient accueillie. Mais il y a d'autres infidèles — ceux à qui généralement on réserve ce nom : les païens. Ceux-là, dit saint Thomas,

On ne doit en aucune façon les amener de force à la foi, puisque croire est affaire de volonté libre. Les fidèles doivent toutefois les contraindre, s'ils en ont le pouvoir, à ne pas gêner la foi chrétienne par des blasphèmes, de mauvais conseils, ou des persécutions déclarées. C'est d'ailleurs la raison des guerres entreprises par les chrétiens contre l'infidèle : ils n'ont point pour but de forcer les païens à croire, car, les eussent-ils vaincus et réduits en captivité, ils leur laisseraient encore la liberté de croire ou non. Ils veulent seulement les forcer à ne pas gêner la foi chrétienne[24].

22. Ét. Gilson, *Saint Thomas d'Aquin* (2e éd., Gabalda, 1925), p. 367 et suiv.
23. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae q. X, art. 8, ad 4.
24. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. X, art. 8.

Plus loin dans la *Somme*, saint Thomas se demande s'il faut tolérer les cérémonies païennes. — Sans doute, dit-il, les païens font un péché lorsqu'ils les accomplissent. Tolérer une faute, c'est en être en partie responsable. Oui; mais le gouvernement humain dérive du gouvernement divin, et doit le prendre pour modèle :

Or Dieu, bien que tout puissant, et souverainement bon, permet que quelques maux aient lieu dans l'univers. Il pourrait les empêcher; mais il ne veut pas les supprimer, car leur suppression entraînerait celle de plus grands biens; ou même de pires maux s'ensuivraient. De même donc dans le gouvernement humain les chefs ont raison de tolérer quelques maux, pour empêcher que quelques biens ne soient arrêtés, et que des maux pires ne reviennent. Les infidèles sont coupables dans leurs cérémonies : on peut les tolérer, en considération d'un bien produit ou d'un mal évité... scandales, divisions, ou gêne apportée à leur salut: peu à peu cette tolérance est capable de les tourner à la foi[25].

Et saint Thomas ajoute :

Voilà pourquoi l'Église a quelquefois toléré les cérémonies des païens et même des hérétiques, lorsque la multitude de ces infidèles était considérable.

Un chrétien peut-il baptiser les enfants des infidèles ? — Non, dit saint Thomas :

Si les enfants d'infidèles n'ont pas encore l'usage du libre arbitre, le droit naturel remet aux parents le soin de les diriger aussi longtemps qu'ils ne pourront veiller eux-mêmes à leurs intérêts; il serait donc contraire à la justice naturelle de baptiser ces enfants contre la volonté de leurs parents[26].

A l'égard des juifs, saint Thomas n'est pas moins tolérant qu'envers les païens : les juifs aussi sont des infidèles : qu'ils observent leurs fêtes, qu'ils célèbrent en pleine liberté leurs cérémonies, préfigurations de la vraie Foi; ils nous haïssent : quel témoignage pour nous, que ce témoignage rendu à notre foi par nos ennemis ! Aussi n'entra-t-il jamais dans les usages de l'Église de baptiser les enfants juifs contre le gré de leurs parents :

C'eût été mettre en péril la foi de ces enfants et cela est contraire à la justice naturelle[27].

25. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. X, art. 11.
26. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. X, art. 12.
27. S. Thomas, *Summa theologica*, IIa IIae, q. X, art. 8 et 12.

Mais, dira-t-on, la condition sociale des juifs est le servage ? *Judaei sunt servi*, répètent au Moyen Age les légistes. Qu'ils soient tels aux yeux de la loi civile, répond saint Thomas, peu importe ! Le droit naturel des parents sur leurs enfants n'en subsiste pas moins.

Cette condition servile des juifs, il eut d'ailleurs une occasion d'arrêter les excès auxquels elle pouvait donner lieu. La duchesse Anne de Brabant l'ayant consulté sur une aggravation qu'elle projetait des taxes établies sur ses juifs, saint Thomas recommanda la modération, la douceur. — On sait d'ailleurs — et Salomon Reinach jadis se plaisait à le reconnaître — que la papauté s'est toujours faite au Moyen Age la puissance protectrice des juifs contre les persécutions intéressées des grands et contre les vengeances populaires. Ce que saint Thomas recommande toutefois à la duchesse Anne, c'est de réprimer par des confiscations l'usure juive, en ayant soin non de faire entrer au trésor ducal les sommes confisquées, mais de les faire revenir à leurs légitimes propriétaires, les emprunteurs lésés.

***

La traditionnelle indulgence de l'Église pour les païens antérieurs au Christianisme ne cessa pas de se manifester du VII^e^ siècle au XIV^e^. Les *Questions* d'Anastase, abbé du Mont-Sinaï qui vivait au VII^e^ siècle, contiennent à cet égard une anecdote savoureuse : il s'en sert pour répondre à la question qui lui avait été posée : doit-on prier pour les païens morts avant l'avènement du Christ et ne jamais les maudire ? — Ne les maudissez pas, dit Anastase, et écoutez ce qu'il advint à un homme d'étude qui avait dit beaucoup d'imprécations contre Platon le philosophe :

> Platon lui apparut pendant son sommeil. « Homme, lui dit-il, cesse contre moi tes imprécations : tu te fais tort à toi-même. J'ai été un pécheur, je ne le nie point. Toutefois à la descente du Christ dans l'Hadès, c'est un fait, que j'ai été le premier à croire en lui. En entendant ces paroles ne t'imagine pas que, dans l'Hadès, il y a toujours place pour la pénitence. Cela n'est arrivé qu'une seule fois, lorsque le Christ est descendu dans les lieux souterrains, pour visiter ceux qui étaient morts depuis l'origine[28].

Deux autres personnages païens dont on tient à assurer le salut sont : la vierge Falconille, dont la mère avait donné

28. ANASTAS. SINAÏT., *Quaestiones*, III (*Patr. gr.*, t. LXXXIX, col. 764), cité par L. CAPÉRAN, *le Problème du salut des infidèles*, p. 162-163.

asile à sainte Thècle persécutée, et l'empereur Trajan pour la justice qu'un jour il avait rendue à une pauvre veuve. La charité, voilà par quoi Trajan et Falconille étaient sans le savoir des chrétiens.

Le salut des philosophes païens est hors de doute, vint au XII[e] siècle déclarer Abélard. Les grands penseurs ont été chez les gentils l'équivalent des prophètes en Israël. Ils ont connu et prêché le dogme de la Trinité. Platon a parlé de la bonté divine plus dignement que Moïse. Les sibylles ont annoncé la venue du Christ. Les sages du paganisme croyaient à l'immortalité de l'âme, à la récompense des justes, à la punition des pécheurs; ils ont été des contemplatifs. Ils pratiquaient l'amour pur, l'amour du souverain bien pour lui-même[29]. Aux excès d'Abélard on sait comment saint Bernard s'opposa : « Tout en se donnant beaucoup de peine pour faire de Platon un chrétien », écrit-il au pape Innocent II, « Abélard se déclare païen[30]. » Lui-même cependant saint Bernard peut-il considérer comme un étranger au Christianisme ce Cicéron dont le *De Amicitia*, par la théorie de l'amitié pure, lui a fourni l'élément essentiel de sa théologie de l'amour pur ?

Les théologiens du XIII[e] siècle préfèrent développer les effets heureux aux païens de la miséricorde divine. Leux axiome est : « *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam* ». Cette grâce sera une illumination intérieure; un ange ou un homme en pourront aussi bien être l'instrument. Mais on peut être sûr qu'elle viendra à l'âme de bonne volonté. Saint Thomas découvre ou répète quelques formules échappées à des païens et qui prouveraient leur connaissance des mystères du Christianisme. Et surtout il affirme que ceux des païens que Dieu a sauvés ont été sauvés en vertu de leur foi au moins implicite, dit-il, lorsqu'ils « ont cru que Dieu serait le libérateur des hommes selon les procédés qu'il voudrait, et selon ce qu'il avait révélé lui-même à quelques dépositaires de la Vérité »[31].

Dante le théologien — *theologus Dantes* — n'a pas manqué de se poser la question du salut des infidèles. Les païens vertueux, dit-il, au jour du jugement « condamneront les mauvais chrétiens, lorsque les deux troupes se sépareront, l'une éternellement heureuse, l'autre éternellement misérable ». Mais ces infidèles sauvés auront eu, mystérieusement, la foi

29. ABÉLARD, *Theol. Christ.*, lib. II (col. 1174 et suiv.), *Ibid.*, p. 175.
30. S. BERNARD, *Epist. CXC ad Innocent. II pontif.*, IV, 10.
31. L. CAPÉRAN, dans *le Problème du salut des infidèles*, p. 187 et suiv., expose toute la doctrine de saint Thomas sur ce point.

au Christ. Aussi Dante place-t-il au paradis l'âme de Trajan, toute resplendissante, dans la région des anges; auprès de lui se tient Riphée le Troyen, que Virgile a nommé « le juste par excellence, l'équité même ». L'un et l'autre ont mérité qu'une grâce spéciale leur ouvrît les yeux à la vérité chrétienne. Les autres sages du paganisme, philosophes, héros, justes, et Saladin aussi et Avicenne, et Averroës, — seul Épicure est réservé au feu d'enfer, — habitent le « premier cercle qui ceint l'abîme ».

Là, comme j'écoutais, je n'entendis pas de pleurs, mais des soupirs qui faisaient trembler l'air éternel. Et cela venait du chagrin sans tourments qu'éprouvait la foule, qui était nombreuse et grande, d'enfants, de femmes et d'hommes. Le bon maître (Virgile) me dit : Tu ne me demandes pas quels sont ces esprits que tu vois. Or, je veux que tu saches, avant d'aller plus loin, qu'ils n'ont point péché, et que, s'ils ont des mérites, cela ne suffit pas, car ils n'ont pas reçu le baptême, qui est la porte de la foi que tu professes; et s'ils ont vécu avant le christianisme, ils n'ont pas adoré Dieu comme il fallait, et moi-même je suis de ce nombre. C'est pour ce manquement, et non pour d'autres crimes que nous sommes perdus, et notre seul châtiment est de vivre dans le désir sans espérance[32].

Quant aux controverses théologiques, elles s'effacent dans le ciel du soleil : Siger de Brabant y voisine avec saint Thomas, dans le cercle des aristotéliciens.

Bientôt la croyance populaire, et certains théologiens qui s'en font l'écho, énumérant les séjours des âmes après la mort, ajouteront à la liste ordinaire : paradis, enfer, purgatoire, limbes, des Champs-Élysées.....

⁂

Les chrétiens du Moyen Age qui ont connu l'Islam ont-ils songé à voir une contradiction entre l'intolérance musulmane pour les apostats, toujours passibles de mort; pour les incroyants, que l'on doit tuer dans les guerres saintes « partout où ils se trouveront », et la tolérance coranique, dont Mahomet paraît bien avoir pris quelques formules chez les Pères de l'Église :

Point de contrainte en religion. La vraie route se distingue assez de l'erreur.

32. L. Capéran, *le Problème du salut des infidèles*, p. 206-212.

Si Dieu voulait, tous les hommes de la terre croiraient. Veux-tu contraindre les hommes à devenir croyants ?

Comment une âme pourrait-elle croire, sans la volonté de Dieu ?...

Dis : la vérité vient de Dieu; que celui qui veut croire, croie, et que celui qui veut être infidèle, le soit[33].

Il ne semble pas, en tout cas, que ce point ait appelé l'attention du fameux franciscain Raymond Lulle, dans son poème : *le Livre de la loi au Sarrazin*. Raymond Lulle, missionnaire ardent en même temps qu'alchimiste, avait composé le Traité, dont la *Loi au Sarrazin* est la IV[e] partie, entre son premier et son second voyage en Afrique, où il s'en allait selon l'intention chère à saint François, convertir les musulmans : un païen ignorant Dieu pense à la vieillesse et à la mort; il se prend à pleurer, et passant dans une forêt il rencontre trois sages : un chrétien, un juif, un musulman, qui successivement lui exposent leurs croyances respectives. Dans la fin du Traité, nous dit-on, le païen se décide pour la foi chrétienne. Les trois religions en tout cas ont été exposées sans passion, sans apparente ardeur apostolique[34].

Il serait bon aussi de connaître sur l'apostasie extérieure à laquelle ils pouvaient se juger contraints, les sentiments des juifs, des penseurs juifs. Comment conciliaient-ils cette attitude avec leur inébranlable attachement à la Loi ?

Enfin, une place à part revient à ce penseur, ou si l'on veut, à ce polémiste anticlérical du XIV[e] siècle, Marsile de Padoue. Il a composé son *Defensor pacis* pour soutenir les prétentions de Louis de Bavière contre la juridiction du pape, contre ces évêques, dit-il, qui s'arrogent plus d'autorité que le Christ n'en voulait pour lui. Le Christ avait, il a seul, le droit de contrainte sur les pécheurs : il pouvait être un juge, il n'a voulu être qu'un médecin. Et saint Paul a écrit : « Tout livre inspiré est bon pour instruire, convaincre, reprendre »; il n'a jamais écrit : « pour forcer ou pour punir ici-bas.... » Ainsi « les prêtres ne disposent pas et ne doivent pas disposer du droit de contrainte »[35].

***

33. Le *Coran*, ch. II, v. 257; ch. X, v. 99, 100; ch. XVIII, v. 28, trad. KASIMIRSKI, Paris, 1869.

34. R. LULLE, *Livre de la loi au Sarrazin*, publ. pour la première fois par M. REINAUD et Fr. MICHEL (Paris, 1831).

35. MARSILE DE PADOUE, *Defensor pacis*, II, ch. 9 (dans GOLDAST, *Monarchia Sancti Romani Imperii* (1612), t. III, p 154 et seq). Le *Defensor pacis* est de 1327.

L'intolérance du Moyen Age envers l'hérésie est en somme l'application réglementée des principes admis à la fin, ou découverts avec joie par saint Augustin : utilité de la contrainte qui « remédie »; nécessité pour l'État désormais, d'être pénétré de bonne volonté, de volonté chrétienne. Saint Thomas maudit l'hérétique, pour la déloyauté foncière qu'il voit en lui; et l'État lui apparaît comme un serviteur profane de l'Église. La tolérance ne s'exerce qu'envers les païens légendaires, les juifs et les musulmans. Ces siècles d'affermissement doctrinal et de discussion théologique précisent durement, plus qu'ils ne développent. Ce n'est qu'au XVe siècle que la pensée religieuse, en matière de tolérance, va se renouveler, s'attendrir.

Chapitre IV.

L'IDÉE DE TOLÉRANCE AU DÉBUT DE LA RENAISSANCE

La soif de la paix, au XVe siècle. — Nicolas de Cues : sa formation, ses tâches apostoliques; sa *Concordantia catholica;* son *De Pace fidei:* quel en est le vrai sens ? Sa théologie ou philosophie. — Thomas More et son *Utopie :* quelle en est la plus sûre interprétation ? Thomas More et la liberté de conscience. — Érasme, le moraliste de la vie intérieure; sa « philosophie chrétienne »; son aversion des théologiens.

Querelles théologiques, poursuites de l'hérésie, croisades contre le manichéen du Languedoc et contre le musulman de Palestine, Grand Schisme enfin, de tant de dissenssions et de combats entraînant tant de misères, la Chrétienté au XVe siècle est bien lasse. Un immense besoin de paix, d'union à tout prix, est venu hanter les âmes. La paix, « ce vrai trésor de joie », soupirera Charles d'Orléans. Et, tout au début du siècle, Dietrich de Nieheim réclamait qu'on l'imposât à tous, enfin, par tous les moyens : ruse, violence, exécutions, corruption. Une « mystique de la paix » analogue à celle dont on a parlé de nos jours, mais autrement chrétienne, envahit l'atmosphère intellectuelle et morale, noyant les différences trop nettes, les contours trop accusés des doctrines, imposant comme un devoir l'éclectisme et l'esprit de conciliation. Unité, charité, telle est la devise des temps nouveaux : unité qu'on retrouve, qu'on veut retrouver, charité de l'esprit, qui interprète favorablement les dispositions de l'ignorant ou de l'ad-

versaire[1]. Il s'y ajoutera, au début du XVI[e] siècle, un grand désir de loisir calme, où l'on puisse à son aise contempler la beauté littéraire des chers anciens.

Quel milieu, comme on disait naguère; quel climat, comme on dit aujourd'hui, propice à faire croître l'idée de tolérance ! — Les étapes ou les nuances de ce développement sont plus sensibles chez trois penseurs catholiques de cette époque : un cardinal, un martyr, un moraliste lettré à qui le cardinalat fut offert : Nicolas de Cues, Thomas More, Érasme.

***

Tout jeune, Nicolas Krebs avait quitté son village de Cues sur les bords de la Moselle; et son noble protecteur, le comte de Manderscheid, l'avait fait instruire à Deventer par les Frères de la Vie commune : pédagogues peu scolastiques, cherchant à éveiller, à suggérer, plus qu'à discipliner les esprits et à réglementer les connaissances; et donnant le sens, le goût de l'humilité et de la fraîche bonne volonté chrétienne. A l'Université de Padoue, à l'Université de Venise, la curiosité de Nicolas se développa largement : pour toutes les sciences, pour la philosophie, pour la langue grecque. Et le voilà humaniste, épris des lettres anciennes, chasseur infatigable et avisé de manuscrits; cependant choisissant pour ses amis, parmi les humanistes de Padoue puis de Rome, ceux dont les mœurs et la foi sont intègres. Curé d'Altkirch, chanoine de Trèves, secrétaire du cardinal Orsini le légat apostolique en Allemagne, doyen de Coblenz, en 1433 il propose au concile de Bâle ses vues sur la réforme de l'Église, dans sa *Concordantia catholica*.

La paix, dit-il dans ce livre qui est un manifeste, la paix chrétienne est une collaboration vivante; c'est « l'union des âmes avec le Christ dans une douce harmonie »; c'est une « fraternité ». Dans la hiérarchie doit être moins sensible l'autorité, la discipline, que l'enchaînement des divers degrés par où circule à travers l'Église la « vertu », la force de vie du Christ; l'unité bienfaisante est assurée par le pape[2].

Aux hérétiques de Bohême, aux hussites, le langage qu'il tint fut le même. — Leurs progrès alarmaient à ce point la

1. Cf. Edmond VANSTEENBERGHE, *le Cardinal Nicolas de Cues* (Lille, 1920), p. 35. — C'est à cette thèse si remarquable que j'emprunte le plus grand nombre des passages cités, en me permettant, toutefois, de modifier ici ou là une traduction.

2. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 35-36. — *De concordantia*, liv. I, ch. I et V; ch. III; ch. XIV et XVII.

papauté, qu'Eugène IV avait demandé qu'on « effaçât de la terre jusqu'à leur mémoire ». Le légat pontifical, Cesarini, naguère l'un des maîtres de Nicolas, préférait employer contre ces adversaires les « armes de la vérité ». Voici le langage de charité que Nicolas de Cues tient à ces hérétiques, — dont l'hérésie d'ailleurs était parfois une intolérance, une « inquisition » extraordinaire : ne réclamaient-ils pas que tout péché mortel fût puni par le pouvoir civil ? —

C'est être prisonnier d'une présomption diabolique, que de tenir à sa propre opinion au point de rompre l'unité de l'Église et de soutenir un schisme ou une hérésie.... A propos du sacrement d'union (l'Eucharistie), vous créez un schisme, vous vous séparez du corps du Christ, qui est l'Église[3].

A Bâle encore, il trouvait à entreprendre une autre tâche de réconciliation. Cette fois on l'enverrait à Constantinople, comme négociateur de la rencontre entre Latins et Grecs capable de procurer la réunion tant souhaitée, tant attendue; de réaliser, selon l'expression d'un des prélats qui l'accompagnaient, « le testament du Christ par l'amour mutuel de ses disciples ». Négociations heureuses, retour triomphal — après lequel Nicolas de Cues fut chargé par le pape de maintenir l'Allemagne dans l'union au Siège apostolique.

La Chrétienté renaissait à l'union. En 1453 soudain, le deuil l'accable, et l'angoisse : Mahomet II a pris Constantinople, les Turcs vont déferler sur l'Europe. Alors le cri du cœur d'Aeneas Sylvius l'humaniste, l'ami de Nicolas de Cues, ce fut : « Il est coupé, le fleuve de toute culture ! la source des muses est desséchée ! Poésie et philosophie sont ensevelies au tombeau !... Homère et Platon sont morts pour la seconde fois[4] ! » Nicolas de Cues, lui aussi, exhale sous le coup du malheur, ses sentiments les plus chers : il écrit ce rêve précis d'une réconciliation de toutes les pensées religieuses, qu'il intitule : *De Pace fidei*[5].

A la nouvelle des atrocités commises à Constantinople par le roi des Turcs, un homme tout brûlant du zèle de Dieu, qui jadis avait connu ce pays, demandait au Créateur de toutes choses, avec des gémissements multipliés, d'atténuer la persécution que la diversité de religion avive. Quelques jours après, sans doute à

3. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 214. — *Lettres* publiées dans l'édition de Bâle (1565), p. 829.
4. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 228. — *Ibid.*, p. 702.
5. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 400 suiv. — *De Pace fidei*, ch. I, éd. de Bâle, p. 860 suiv.

force d'y penser, il eut une vision : et il comprit que les penseurs les plus compétents représentant les sectes diverses pourraient trouver aisément un accord, une paix religieuse perpétuelle.

Il se voit donc assistant au Conseil céleste. Dieu annonce que ses messagers lui ont rapporté de la terre les cris des persécutés : la religion est pour la plupart des hommes un prétexte à guerre fratricide; les puissants contraignent à l'apostasie, sous peine de mort. — On introduit ces messagers dans le Conseil. Tous étaient bien connus des hôtes du paradis : Dieu les avait de tout temps préposés aux diverses provinces et aux diverses sectes du monde. Ils n'avaient pas l'aspect humain : c'étaient des « vertus intellectuelles ». Le premier d'entre eux, leur chef, s'adressa à Dieu en leur nom :

Seigneur, roi de toutes choses, que possède la créature que vous ne lui ayez donné ?

... Puisse-t-elle un jour élever à vous, le Créateur de toutes choses, les yeux de son âme, s'unir à vous par l'amour suprême, et ainsi, à cette condition, retourner heureusement à son origine. Mais vous le savez, Seigneur, une grande multitude ne va pas sans une grande diversité; une vie pénible, pleine de chagrins et de misères, est le lot de presque tous les hommes.... Il s'ensuit que bien peu parmi tous ont le temps et la liberté de jugement nécessaires pour se connaître soi-même : tant de soins matériels, tant de servitudes les en détournent ! Ainsi vous, qui êtes le Dieu caché, ils ne peuvent vous chercher. C'est pourquoi vous avez délégué auprès de l'humanité divers rois et voyants, que l'on nomme des prophètes. La plupart ont rempli leur mission en établissant un culte, en civilisant. Les hommes ont accepté ces lois en se figurant que vous aviez parlé face à face à ces législateurs; ils ont cru non pas les entendre, mais vous entendre. Or, vous aviez envoyé aux peuples différents des prophètes différents, et à des époques différentes. Et puis, la condition des hommes sur la terre veut qu'une habitude prolongée, passée en instinct, soit considérée comme la vérité et défendue comme telle. Voilà bien l'origine des grands dissentiments, lorsque chaque groupe préfère sa foi à celle des autres.

Le secours ne peut venir que de vous. Vous, que seul tous adorent dans tous les objets apparents de leurs adorations, vous êtes l'occasion de ces rivalités. Tout désir a pour but le Bien que vous êtes; tout raisonnement, votre vérité. Que cherche le vivant, sinon vivre; l'existant, sinon être ? Vous donc qui donnez la vie et l'être, vous êtes celui que dans les cultes divers on cherche diversement, celui que l'on nomme sous des noms divers, parce que votre essence reste pour tous inconnue et inexprimable. Vous qui êtes la vertu sans bornes, vous n'êtes pas l'une de vos créatures, et la créature ne peut embrasser l'idée de votre infinité, car du fini à l'infini, il n'y a pas de proportion. Mais vous, Dieu tout

puissant, qui êtes invisible à tout esprit, vous pouvez vous rendre visible à qui vous voulez, dans la mesure où l'on peut vous voir. Ne vous cachez pas plus longtemps, car personne ne s'éloigne de vous, que parce qu'il vous ignore. Si vous daignez vous montrer, ce sera la fin des tueries, de la haine, de tous les maux. Et tous les hommes comprendront que vous êtes la seule religion de tous les cultes divers. Peut-être la suppression de ces cultes différents n'est-elle ni possible, ni souhaitable : la diversité peut être un motif de ferveur plus grande.... Mais du moins qu'il n'y ait, comme vous êtes un, qu'une religion, qu'une adoration. Laissez-vous fléchir, Seigneur, car votre colère est bonté; et votre justice, miséricorde. Épargnez la faiblesse de votre créature.

Dieu répond au prince des messagers : il a donné à l'homme le libre arbitre; l'homme en a fait mauvais usage et s'est soumis à Satan. Dieu a envoyé à l'homme des prophètes, et son Verbe enfin. Alors le Christ intervient auprès de son Père :

Père, vos œuvres sont parfaites, il ne reste rien à y ajouter pour les compléter; cependant, puisque vous avez décrété dès l'origine que l'homme serait libre, et puisque rien ne reste stable dans le monde sensible, que les opinions et les conjectures varient avec le temps, ainsi que les langues et les interprétations, la nature humaine a besoin de visites fréquentes, pour que les erreurs soient dissipées... et que, de manière continue, brille la vérité. Cette vérité est une, elle est nécessairement saisie par toute intelligence libre; que la diversité des religions soit donc ramenée à une foi orthodoxe unique[6].

Dieu le Père approuve ces paroles. Il ordonne aux anges représentant les peuples divers d'amener devant le Christ un sage de chaque peuple. Le Christ enverra ces personnages à Jérusalem pour y tenir une sorte de congrès des religions, et il insiste auprès d'eux sur l'intention de cette assemblée :

Le Seigneur, maître du ciel et de la terre, a entendu les cris des tués, des prisonniers, des esclaves, victimes de la diversité des religions. Puisque persécuteurs et persécutés n'ont d'autre motif que le désir de faire ce qu'ils croient bon pour leur salut, et de plaire à leur créateur, le Seigneur a eu pitié de son peuple et il veut que les religions diverses soient ramenées par l'accord de tous les hommes à une seule, désormais inviolable[7].

Avant le départ des sages, une discussion préliminaire est conduite, ou redressée, par le Christ, par saint Pierre, par

6. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 400 et suiv. — *Ibid.*, ch. II-III, p. 863.
7. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 400 et suiv.

saint Paul. — Le Grec objectant que chaque nation se laissera difficilement amener à une autre foi que celle de ses martyrs, le Christ réplique : « Il ne s'agit pas d'une autre foi, mais de la foi unique, présupposée partout[8]. » Et il ajoute : « Vous êtes tous ici des philosophes, des amis de la sagesse : si donc tous vous aimez la sagesse, n'est-ce pas que vous présupposez l'existence d'une sagesse, de la sagesse, car il ne peut y avoir qu'une seule sagesse. » — L'Arabe objecte les habitudes religieuses des polythéistes : — Mais qu'adore-t-on implicitement dans les divinités, sinon la Divinité, Dieu principe ou créateur de l'univers ? En fait de médiation, les polythéistes admettront la médiation divine du Christ, et l'intercession des saints. — Les Hindous pourront-ils jamais briser leurs statues à oracles ? — Sans doute, puisque ces oracles sont faux, ou d'origine démoniaque[9]. — Sur la Trinité, la démonstration théologique entreprise par le Christ emporte l'adhésion de l'Hindou, du Chaldéen, du Juif et du Scythe.

La dispute est plus vive sur l'Incarnation, qui est, dit le Français, « la plus grande contradiction qui demeure dans le monde ». Saint Pierre démontre l'Incarnation au Syrien par la résurrection; au Turc par la présence des saints dans le ciel. — Quel sera ce bonheur du ciel, interroge l'Allemand : sur sa définition toutes les religions divergent. — Qu'on s'en tienne donc à déclarer que la félicité céleste dépassera tout ce qu'on peut dire ou écrire.

Sur les rites, sacrements, cérémonies, saint Paul éclaire le débat :

« Il faut commencer par montrer que ce ne sont pas les œuvres qui procurent le salut de l'âme, mais la foi; car Abraham, père de la foi de tous les croyants, aussi bien des Arabes que Juifs et que Chrétiens, a cru en Dieu, et cela lui fut imputé à justice.... Dès lors la variété des rites ne troublera plus : ils ont été institués et reçus comme des signes sensibles de la vérité de la foi : ils changent, mais non la vérité qu'ils signifient. »[10]

C'est la foi qui sauve; mais sans les œuvres, elle est morte: celui qui vraiment croit en Dieu observe ses commandements. Mais par qui les commandements de Dieu nous ont-ils été transmis : Moïse ? Mahomet ? Jésus ? d'autres prophètes encore ? — Les ordres de Dieu sont simples, et communs à

8. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 400 et suiv. — *Ibid.*, ch. IV, p. 864.
9. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 400 et suiv. — *Ibid.*, ch. VII, p. 866.
10. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 404. — *Ibid.*, ch. XV, p. 875-877.

toutes les nations; la lumière qui nous les montre est innée, concréée à l'âme rationnelle : en nous-mêmes Dieu nous dit de l'aimer, lui notre créateur, et de ne traiter autrui que comme nous voudrions être traités nous-mêmes. Toutes les lois se ramènent à l'amour. Et saint Paul prononce :

Qu'il suffise donc de sceller la paix dans la foi et la loi d'amour, en tolérant de part et d'autre les rites[11].

La plus grande difficulté ne sera pas sur le baptême, que tous en somme peuvent admettre ; mais sur les sacrifices : le sacrifice eucharistique apparaît inconcevable, insensé à quiconque n'est pas chrétien. — Pourquoi ne pas croire à la transsubstantiation, dit saint Paul : rien n'est impossible à Dieu. Si d'ailleurs, par un excès d'humilité, on se juge indigne de recevoir le corps du Christ, c'est affaire de discipline ecclésiastique, que de régler la distribution de l'Eucharistie. L'essentiel est qu'on croie à la présence réelle. Quant aux autres sacrements, on s'entendra sans peine sur le mariage, car la monogamie paraît être une loi naturelle, et sur l'ordre, puisque partout existe un sacerdoce; pour les autres, « il faut faire à l'infirmité humaine le plus possible des concessions compatibles avec le salut éternel : chercher une exacte conformité en tout, c'est plutôt troubler la paix, que l'affermir ».

Après ces délibérations des sages, on apporta les livres si nombreux des auteurs qui ont traité des religions anciennes..., Varron, Eusèbe.... A l'examen, on connut que les divergences étaient dans les cultes, plutôt que dans l'adoration : cette adoration d'un Dieu unique, ce Dieu unique, on le trouvait, dès l'origine, de tout temps, présupposé par tous. Rapprochés les uns des autres, les livres religieux de tous en témoignaient, quoique l'ingénuité du peuple, souvent dupe du Prince des Ténèbres, perdît de vue la signification de ses actes.

Ainsi fut conclue, dans le ciel des intelligences, la concorde des religions. Le roi des rois ordonna aux sages de s'en retourner, et d'orienter leurs nations vers l'unité de la vraie religion; les anges administrateurs les guideraient, les assisteraient; après quoi, avec pleins pouvoirs, ils accourraient à Jérusalem comme au centre commun; au nom de tous ils accepteraient une foi unique, sur la quelle ils établiraient une paix perpétuelle, afin que dans la paix le Créateur de toutes choses soit loué dans les siècles des siècles. Amen[12].

Ainsi s'achève ce songe d'apôtre. Car il ne faut pas s'y tromper : c'est, comme il le dit expressément, à l'unité de la

11. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 405. — *Ibid.*, p. 877.
12. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 406. — *Ibid.*, ch. XVIII, p. 879.

vraie religion, que Nicolas de Cues entend bien mener les religions diverses. Les luttes religieuses lui font horreur : il déplore que tant de bonne volonté religieuse, tant de ferveur, s'emploie à faire souffrir autrui, à souffrir. Dieu peut-il supporter ces maux, à l'origine desquels il y a un tel désir du Bien, un désir de Dieu ? Il se doit d'éclairer une fois de plus les hommes; et les hommes doivent à Dieu, au Christ, de chercher une entente religieuse.

Dans cette ardeur à réunir, Nicolas de Cues a mis son expérience, ses expériences de la réconciliation religieuse. Peut-être y a-t-il mis quelque écho, docile, involontaire, des inquiétudes allemandes dans le siècle qui a précédé Luther : sur la nécessité de l'eucharistie à la vie de l'âme, il est assez muet; il l'est tout à fait sur la confession. Mais enfin, le Christianisme est aux yeux de Nicolas de Cues, sans qu'aucun doute atténue ici la netteté de son regard ni de sa parole, cette « vérité qui ne peut pas ne pas être saisie par tout entendement libre »[13]. Jérusalem est le centre, la capitale des religions devenues enfin clairvoyantes, c'est-à-dire ralliées enfin à la divinité et à la croix du Sauveur. Pour que, trois siècles plus tard, la tolérance de Nicolas de Cues rende un autre son, et serve les desseins de la tolérance philosophique, il en faudra dénaturer l'intention, il la faudra laïciser.

Cette foi sereine donne au rêve de Nicolas de Cues son accent original. Peut-être y avait-il chez lui, en même temps que cette sécurité chrétienne, une confiance de savant, bien naturelle à l'astronome, mathématicien, physicien, topographe qu'il était; on a parlé de son « génie » scientifique; en tout cas il a fait avancer les études de mécanique statique et dynamique. Plus encore sa pensée proprement philosophique, rejoignant sa théologie par une voie qui n'est pas la voie scolastique, l'affermissait dans son optimisme accueillant et pénétrant.

Ses lectures immenses, sa passion de l'enquête et de la conquête des idées, l'ont amené à une sorte d'éclectisme : de tous les philosophes il est prêt à penser ce qu'il dit d'Aristote et de Platon : au fond, « ils sont toujours d'accord ». Son premier livre portait un titre significatif : *De docta ignorantia*. Il le dédiait au cardinal Cesarini, son ancien maître de Padoue. « La vérité absolue est humainement incompréhensible », déclarait-il dans les premiers chapitres; « il est évident

13. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 402. — *Ibid.*, ch. III, p. 863.

qu'aucune proportion n'existe du fini à l'infini » ; la connaissance la plus vraie, la plus profonde où l'homme puisse atteindre, est celle de sa propre ignorance.

En toute réalité nous apercevons une sorte de désir inné, d'arriver à un mode meilleur que le mode admis pour chacune par sa condition naturelle; et nous voyons que chaque réalité a pour atteindre cette fin des instruments appropriés[14].

Ce désir inné chez l'homme est celui de connaître, de comprendre : il doit recevoir satisfaction. Nous sommes incapables de saisir les réalités dans leur essence, mais nous pouvons connaître notre limite, être ignorants en connaissance de cause, d'une ignorance documentée, *docta ignorantia*. Nos sens donnent à notre raison une matière où s'exercer; elle classe et dénombre; elle «crée » le monde rationnel. Son instrument, son ressort, c'est le principe de contradiction. Or, ce principe, dit Nicolas de Cues, « n'a de valeur que pour notre raison »[15]. La connaissance rationnelle n'est pas la connaissance parfaite; le raisonnement n'est qu'un pis-aller, le syllogisme ne peut saisir la vérité, dans sa complète et complexe unité. Ainsi, la philosophie doit-elle « vomir les choses imaginables et rationnelles, pour s'élever à l'intellection simple » ; et « l'admission des contraires, réputée hérésie par la secte aristotélicienne, est le point de départ de l'ascension mystique ». — Comment monter à l'intuition ? En se débarrassant de toutes les données rationnelles, en substituant au langage ordinaire des théologiens ou des philosophes, qui en est tout encombré, un langage où la force de suggestion est confiée aux analogies et aux images. La métaphysique n'est pas une science.

Dieu existe, parce qu'en lui le non-être se confond avec l'être; et d'ailleurs, quelque affirmation que l'on prononce, quelque question que l'on pose, toujours l'on présuppose une « nécessité absolue d'être », c'est-à-dire la vérité, c'est-à-dire Dieu. Il est le « Maximum absolu » ; il est tout ce qui peut être; il est l'Unité :

C'est là son plus grand nom, celui qui implique tout dans sa simplicité; c'est le nom ineffable qui dépasse toute intelligence[16].

L'âme du monde, la nature, « ce n'est autre chose que Dieu faisant tout en toutes choses » ; « vouloir et agir coïn-

14. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 279, note.
15. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 282.
16. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 300. — *Doct. ignor.*, lib. I, ch. XXIV.

cident dans sa toute-puissance ». Dieu est la cause unique de tout; mais il ne se confond pas avec sa création; Dieu, être du monde, c'est le Père; Dieu, forme du monde, c'est le Verbe; Dieu, mouvement du monde, c'est l'Esprit; être des êtres, forme des formes, mouvement des mouvements, les êtres, les formes, les mouvements ne sont pas lui.

La création, l'œuvre d'un « Maximum » si bon, est donc aussi parfaite que possible, aussi harmonieuse. Le mal n'y peut être l'effet que d'une « contingence », d'un « accident ».

L'être, c'est le bien...; la vie, c'est la joie...; tout mal est fondé dans le bien...; l'adversité ressemble à un breuvage amer, mais salutaire...; la volonté est inclinée vers le meilleur..., si le mal résulte de la liberté de l'homme, Dieu s'est réservé d'y porter remède[17].

Aussi chacun aime-t-il l'être, son être, la vie; chacun souhaite un progrès, une ascension, une « régression » vers l'originelle Unité. Ascension intellectuelle, ascension morale dont le Christ, qui est Sagesse, c'est-à-dire vérité et vertu, est venu nous montrer la voie, et nous faciliter l'accomplissement. Ici, dans son livre *De visione Dei*, Nicolas de Cues déborde de reconnaissance pour le Médiateur :

Quelle doctrine fut jamais plus brève et plus efficace que la vôtre, ô bon Jésus ? Une conviction : la foi; un précepte : l'amour; quoi de plus facile que de croire en Dieu ? Quoi de plus doux que de l'aimer ? Que votre joug est suave, que votre fardeau est léger, ô précepteur incomparable[18] !

La philosophie de Nicolas de Cues s'achève en ascétisme et en mystique. Pour connaître Dieu, laissez les raisons naturelles, et dépouillez-vous de tout mal. Alors vous pourrez contempler : apercevoir dans le monde visible les traces, les marques du Créateur, puis, d'un « second élan », vous connaître vous-même, et voir en vous les reflets de Dieu; la révélation surnaturelle de la foi, les lumières supra-intellectuelles des grâces mystiques achèvent la connaissance de Dieu telle que nous pouvons l'obtenir ici-bas.

Tel était donc, chez Nicolas de Cues, l'élan vers Dieu, la poursuite de Dieu. Et telle aussi était son aversion pour l'éta-

17. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 362-363. — Sermon *Cum omni militia*, p. 557; sermon *Gaudium meum*, p. 381; sermon *Volo mundare*, p. 635; *ibid.*; sermon *Jesu praecepta*, p. 472; sermon *Ecce ascendimus*, p. 647.

18. Ed. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, p. 395. — *De Visione Dei*, ch. XXIV, p. 207.

blissement de la logique dans le champ de la métaphysique religieuse. Des deux sources où l'on s'abreuve du divin, des deux aspects que le divin prend dans notre âme, l'intuition avait sa préférence. Est-ce pour cette raison que, comme certains écrivains mystiques de notre XVII[e] siècle, il a envisagé les diversités de croyance sans amertume, sans rigueur ? Son optimisme, comme le leur et mieux encore, a été une confiance en Dieu plus qu'une confiance en la nature humaine.

De cette indulgence, qu'on peut vraiment nommer la tolérance chrétienne, Nicolas de Cues donna une dernière preuve, l'année qui suivit la composition du *De Pace*. Son ancien ami Jean de Ségovie, qui jadis l'avait documenté sur la religion des Maures, le consultait sur une réfutation du Coran, qu'il venait d'écrire : — Oui, répondit le cardinal, tâchons de convertir l'Infidèle, non de le combattre :

> Si nous suivons la doctrine du Christ, nous ne nous tromperons pas : par notre bouche parlera son Esprit, auquel ses adversaires ne pourront résister; mais si nous préférons attaquer par le glaive l'envahisseur, il nous faudra craindre de périr par le glaive. La défensive seule est sans péril pour le chrétien[19].

Et il dressait un plan détaillé de la tâche apostolique à entreprendre : que d'abord l'on se documente sur les idées et les sentiments religieux des infidèles auprès des chrétiens d'Orient, auprès des moines de Grèce et d'Arménie. Puis, que l'on s'adresse aux princes : les Turcs leur sont plus dociles qu'aux prêtres : on obtiendra des conférences, où la haine disparaîtra, où resplendira la vérité. — D'ailleurs, ajoutait-il, si l'Eglise est aujourd'hui persécutée en Orient et menacée, c'est pour son plus grand bien :

> De toutes mes forces je crois que c'est pour la vie, non pour la mort, pour l'exaltation de la foi, non pour l'abolir, que la persécution est permise. Le privilège de l'Église, c'est d'avoir sous les coups toute sa splendeur.

La victoire de Jean Hunyade à Belgrade arrêta la menace turque. Mais Nicolas de Cues poursuivait l'exécution de son dessein. Au pape Pie II qui, tout en organisant une nouvelle croisade, lui demandait de l'aider à réfuter le mahométisme, il dédiait, au début de 1461, sa *Cribratio Alchoran*, qui « passe au crible » le Coran, en effet, mais pour y trouver et en retenir quelques vérités chrétiennes, quelques occasions d'accord

19. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 230. — Lettre de Nicolas de Cues, *Cod. vatic. lat.*, fol. 35 et suiv.
20. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 230.

avec les chrétiens. Mahomet, dit-il, a admiré le Christ; s'il a attaqué ou dédaigné le Christianisme, c'est seulement pour en avoir connu une image déformée, le nestorianisme, et par ambition de gloire humaine.

Avant de mourir, l'âme conciliatrice de Nicolas de Cues reçut une joie suprême, une dernière espérance : le pape Pie II, mettant enfin sa confiance dans la persuasion plus que dans les armes, écrivait à Mahomet II pour l'engager à se convertir, comme s'étaient convertis Clovis et tant de princes barbares, et le grand Constantin lui-même : le sultan deviendrait alors, par la volonté du pape, empereur des Grecs, empereur d'Orient, empereur chrétien comme Charlemagne. Et Pie II reprenait dans sa lettre une phrase même du *De Cribratione :* « Fais les premiers pas », avait dit Nicolas de Cues au sultan dans l'élan d'une prosopopée, « et tu seras suivi de tous les princes du monde musulman[21]. » — Espoir bien vite éteint. Le sultan, au lieu de se convertir, avançait sa conquête. Et Nicolas de Cues mourut tandis que le pape revenait à la préparation de la croisade guerrière.

***

Un autre rêve, où l'idée d'une tolérance humaniste avait sa large place, naissait avec un éclat énigmatique soixante-trois ans après le *De Pace*. C'était en 1516 l'*Utopie*, de Thomas Morus[22]. L'auteur n'était pas un clerc, mais, selon le témoignage de son confesseur, il méritait, par sa connaissance des matières religieuses, d'être prêtre. Penseur aisé, il était surtout remarquable par son jugement perspicace des hommes, par son austérité, qui lui faisait l'humeur avenante et douce, par son sens des affaires publiques et son scrupule à s'acquitter chrétiennement de tous ses emplois. Henri VIII le fit lord chancelier. Il se démit de cette charge lorsque le roi, par son divorce, voulut se rendre indépendant de Rome. Lorsque Henri VIII tenta de le contraindre au serment qui reconnaissait le roi d'Angleterre comme chef de l'Église d'Angleterre, Morus, non sans hésitation, car il se jugeait indigne du martyre, refusa ce qu'il estimait une apostasie; et simple dans la mort comme il l'avait été dans la vie, il alla avec son sourire recueilli et ses yeux graves à l'échafaud.

21. Ed. VANSTEENBERGHE, *Nicolas de Cues*, p. 234. — *De Cribratione*, lib. III, ch. XVII, p. 923.

22. Sur Thomas More, le livre le plus récent est celui de Daniel SARGENT, *Thomas More*, trad. de M. ROUSSEAU, *les Iles* (Desclée de Brouwer, s. d.).

L'*Utopie*, ce pays de nulle part, a été interprétée diversement. Est-ce une image idéale de l'Angleterre, ou une satire des habitudes anglaises ? un écho, ou une raillerie, des enthousiasmes qui déjà vantaient les mérites des « bons sauvages » américains ? Est-ce un éloge de la raison, qui répondrait à l'*Éloge de la folie*, qu'Érasme avait achevé chez Thomas More et qu'il lui avait dédié ? Faut-il y discerner, comme F. Buisson, à la fin du siècle dernier, le faisait avec une joie émue, une description anticipée du « régime moderne de l'absolue liberté de conscience » ? — Une anecdote, que raconte le plus récent biographe de More, Daniel Sargent, pourra éclairer, indirectement au moins, le dessein religieux d'*Utopïe*.

Un jour qu'il se promenait avec son gendre au bord de la Tamise, More lui dit : « Plût à Dieu, Roper, mon fils, que je sois enfermé dans un sac et jeté sur l'heure dans cette eau, si trois choses pouvaient être d'abord solidement établies dans la Chrétienté. »

« — Quelles peuvent bien être ces trois choses si importantes ? », demanda Roper.

« — La première, c'est qu'au lieu d'être engagés dans des guerres mortelles, tous les princes chrétiens vécussent dans la paix universelle. La seconde, c'est qu'une parfaite unité de religion puisse régner partout où l'Église du Christ est maintenant affligée par les erreurs et les hérésies; la troisième, c'est que, pour ce qui concerne le mariage du roi, les choses tournent à la gloire de Dieu et au bonheur de tous. »

Pour que dans l'affaire du mariage royal « les choses tournassent à la gloire de Dieu », Thomas More a donné sa vie. A la paix des armes dans la Chrétienté, à la paix des âmes dans l'unité de l'Église, il tenait autant qu'à la gloire de Dieu dans l'affaire du mariage royal.

Lisons donc, — dans la traduction française de 1550, qui a plus de saveur et plus de naïveté, comme on disait jadis — le livre II *sur les Religions* des Utopiens :

Leur religion et manière d'adorer n'est seulement différente par toute l'île, ains par toutes les villes; les uns adorent le soleil, les autres la lune, et les autres quelque autre planète ou étoile au lieu de Dieu; aucuns y a qui prisent et honorent et tiennent non seulement pour Dieu, mais pour leur souverain Dieu quelque personnage, duquel la vertu et la gloire au temps passé a resplendi et a été en bruit; *mais bien la plus grande partie, et la plus sage d'entre eux, ne croit rien de tout cela, mais pense qu'il est quelque Déité à eux inconnue, qui est éternelle, immense, inexplicable,*

et qu'humaine pensée ne peut comprendre, répandue par ce monde universel, non en sa magnitude, mais en sa vertu, *qu'ils appellent père.*

Ils confessent que toutes choses prennent de lui leur commencement, accroissance, moyen, continuation, changement, altération et fin, et ne font les honneurs qui appartiennent à Dieu, à nul autre. *Et jaçoit que tous les autres aient une créance diverse et différente, ce néanmoins conviennent avec ceux-ci sur ce point.* C'est assavoir qu'ils sont d'opinion qu'il est un souverain Seigneur auquel on doit attribuer louange, et la providence du monde et son université, et tous l'appellent communément en langage du pays, Mythra.

Bref, un chacun de ces sectes différentes-là croit, que quelque chose que ce soit, qu'il estime être le souverain, c'est cette même nature à la déité et majesté unique de laquelle est totalement attribuée, par le consentement et accord unanime, la souveraineté de toutes choses. Or maintenant tous les Utopiens se rebellent petit à petit de cette variété de superstitions, et s'enforcent et convalident en cette religion seule, qui semble surmonter les autres *par raison.*

... Après qu'ils ont su de nous et ouï parler de *N.-S. J.-C.*, de sa doctrine, de ses mœurs et miracles, et aussi de la merveilleuse constance de tant de martyrs, ... on ne saurait croire comme ils se sont condescendus et rangés à ladite secte chrétienne de grande affection, ce qui est advenu possible par inspiration de Dieu secrète, ou pour ce qu'il leur a semblé que *notre dite secte chrétienne fut fort approchante de celle qui est chez eux la meilleure*[23].

Un utopien nouvellement converti au Christianisme s'avise de blâmer ouvertement les autres religions. Les pouvoirs publics patientent, puis ils se décident à l'exiler, « non pour avoir contemné leur religion, mais pour ce qu'il avait excité le peuple à tumulte ». Aussi bien « une de leurs plus vieilles ordonnances » prescrit-elle que « leur religion ne fasse tort à nul autre ».

Avant la venue du roi Utopus, qui conquit le pays, les religions étaient diverses, sans que fût moindre l'entente patriotique des indigènes : tous furent « unanimes à batailler pour le pays ». Le roi Utopus, une fois vainqueur, se garda bien d'imposer une religion d'État : voici comment, et voici pourquoi :

La principale ordonnance fut, qu'un chacun prît et ensuivît telle religion que bon lui sembleroit, et que chacune secte se pouvoit efforcer de transporter et induire les autres à sa manière

23. Pages 88 v° et suiv. de la traduction de 1550.

d'adorer, moyennant que ce fût doucement et modestement, alléguant raisons péremptoires pour le soutien de son cultivement, et non pas pour détruire les autres par force et violence; si en leur donnant ce conseil elles n'en voulaient entendre, en prohibant d'y procéder par voie de fait, et aussi de soy abstenir de blâmes et contemnements. Tellement que si aucun trop arrogamment contendoit de cette chose, on le banniroit, on le mettroit en servitude. Voilà les statuts de leur prince Utopus, non qu'il fit cela pour l'égard seulement de la paix, laquelle il voyoit être annihilée et anéantie par haine implacable et perpétuelle contention que ses sujets avoient ensemble. Mais pour ce qu'il pensoit que la chose concernoit la religion, d'ainsi faire ses constitutions, parce qu'il n'osoit définir rien follement de ladite religion, comme incertain si Dieu appétoit être adoré en diverses sortes inspirant à l'un une chose, à l'autre une autre.

Celui Utopus établit aussi que ce seroit chose inepte et insolente de contraindre par force et menaces aucun au cultivement de Dieu, et ce que l'un croit être vrai, qu'à tous autant en dût sembler, pareillement de croire que si une religion est vraie, il soit de nécessité que toutes les autres soient fausses.

Ledit roi Utopus pensoit que finalement à l'avenir la vérité de soi pourroit se manifester et apparoître, moyennant que la chose fût menée avec raison et modération. Mais si on procédoit par armes et tumulte, les hommes en deviendroient pires et plus obstinés, et suffoqueroient la très bonne et très sainte religion, pour leurs superstitions vaines qu'ils auroient entre eux ainsi que les bons grains périssent entre les épines et les ronciers : parquoi délaissa toute la chose ainsi, sans autrement en déterminer, et qu'il fût libre à chacun d'en croire ce qu'il en pensoit, sinon qu'il prohiba et défendit entièrement et inviolablement, que nul ne fût si dégénérant abâtardi de la dignité de nature humaine, qu'il crût que les âmes mourussent quand et le corps, et que le monde se régît sans la Providence de Dieu. Pour cette cause les Utopiens croient qu'après cette vie, supplices et peines sont députées aux vices, et rémunérations établies par icelles vertus. Ceux qui croient l'opposite pour ce que tant dépriment la sublime et hautaine nature de leur âme, la faisant égale à la vilité du corps bestial, ils ne les estiment dignes d'être du nombre de leurs citoyens ne qui plus est du rang des hommes.

Ces athées sont des risque-tout et à l'occasion seraient des révolutionnaires : on s'abstient donc de leur confier quelque charge publique que ce soit.

Ainsi sont-ils vilipendés et délaissés çà et là, comme gens pusillanimes et nonchalants. Quant au reste on ne les punit autrement, pour ce que les Utopiens croient que nul n'a pouvoir d'entendre tout ce qu'il voudroit bien.

Même ne les contraignent par menaces de croire autrement que ce qui leur vient en la fantaisie, ne de dissimuler leur courage ; ils veulent que chacun exprime ce qu'il pense en son entendement sans feintise de menterie, car vous ne sauriez croire comme ils haïssent gens dissimulateurs et hypocrites, pour ce que ce sont vrais trompeurs.

Toutefois ils défendent que telles sortes d'hommes ayant telles folles opinions n'aient à en disputer, principalement devant le peuple, mais devant les prêtres et personnages d'autorité, à part il leur est permis seulement. Ainsi les admonestent de ce faire, sous espérance que pour l'avenir leur folie se tournera à raison et lui donnera lieu. Il y en a d'autres qui ne sont pas petit nombre, et qui ne pensent mal faire, auxquels on ne défend (comme s'ils étaient fondés en quelque raison), de parler et disputer de ce qui procède de leur entendement, et tels personnages soutiennent une erreur toute contraire aux autres.

Ainsi on laisse parler à leur aise les partisans de l'âme immortelle des bêtes. En Utopie, le clergé est peu nombreux; « et puis les prêtres n'ont aucune puissance fors l'honneur qu'on leur fait ». Les églises sont obscures : « la trop grande clarté fait vaguer les pensées et répandre çà et là; mais la moyenne lueur les resserre et augmente la dévotion. »

Dans les églises, aucune image, « après que chacun soit libre et franc de concevoir en son entendement l'effigie de Dieu telle qu'elle lui plaira ». A la fin de l'office,

le prêtre et le peuple font solennelles prières, si bien ordonnées, que ce que tous ensemble récitent, un chacun d'eux le pourroit référer à soi en particulier. En ces oraisons-là chacun reconnaît Dieu comme auteur de la création et gouvernement du monde, et par conséquent de tous autres biens.

Aussi lui rend grâces des bienfaits reçus, et spécialement que par la faveur d'icelui créateur est échu en une république tant heureuse et fortunée, pareillement qu'il est parvenu en une religion qu'il espère être très véritable.

En quoi s'il erre, et s'il y en a quelques autres meilleures, et que Dieu approuve plus, il prie que par sa bonté il en ait la connaissance et qu'il est prêt et appareillé de suivre le chacun de quelque côté que ce soit, où il se plaît à conduire et diriger. Mais si cette forme et manière de république qu'il tient est bonne et sa religion droite, qu'il lui donne grâce de persévérer en icelles et être constant, et pareillement qu'il veuille guider les autres mortels tous à ces mêmes constitutions.

Les intentions « tolérantes » de Thomas More, mêlées de fantaisie assurément, et nuancées, apparaissent ici assez nettes, dans leurs nuances comme dans leurs principes. Laissons l'interprétation d'*Utopie* selon laquelle, les Utopiens

étant des païens, le christianisme ne serait aucunement en cause dans ce livre. More lui-même a eu soin d'avertir le lecteur que les Utopiens voient dans la religion chrétienne la « secte la plus approchante de celle qui est chez eux la meilleure ». Pourquoi d'ailleurs ce tableau si détaillé d'une constitution politique et religieuse modèle, si ce n'est pour en suggérer l'imitation ? — « On ne force pas à la foi », estime d'abord Thomas More; le prosélytisme ne s'exerce ni par des coups ni par des malveillances : la modération seule lui sied, et le fait efficace. Au lieu de recourir aux brutalités humaines, ayons confiance en la vérité divine : au fond de chaque âme de bonne volonté, elle sait si bien se faire entendre ! Tous les adorateurs sincères sont à quelque degré les adorateurs du Dieu unique. Tous les croyants qui ne s'entêtent pas dans leur croyance insuffisante seront éclairés de la vraie lumière, s'ils se préparent à sa venue par un acte de confiance, de docilité anticipée. Paix sur la terre à ces âmes de bonne volonté ! Le souverain, aussi bien intentionné qu'elles, et autant qu'elles adorateur, ne servira les progrès de l'esprit religieux dans son royaume que par sa discrétion, sa réserve. Sur les athées le discrédit et la méfiance tomberont sans effort : la seule contrainte à leur égard sera d'empêcher la diffusion de leur doctrine auprès du public incompétent, et de les inviter à exposer librement leur pensée aux prêtres, qui peu à peu les pourront convertir.

Des dissidents, apostats, hérétiques, il n'est pas question dans *Utopie*. Heureux début du XVI^e^ siècle, où les hérésies du Moyen Age étaient lasses, où Luther ne s'était pas encore déclaré ! et où John Colet à Oxford, comme en France Lefèvre d'Étaples, s'efforçait, recueilli et ardent, d'étayer sur une connaissance plus exacte du texte biblique la vie intérieure du chrétien. De John Colet, de Lefèvre qui éditait Nicolas de Cues, de Thomas More, la devise chrétienne paraît bien être le mot de saint Paul : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » La liberté que l'on souhaite n'est pas un affranchissement révolté : on voudrait un clergé moins nombreux, moins puissant en ce monde, des images moins contraignantes, des églises bien closes aux dissipations de la lumière trop vive : la liberté des enfants de Dieu à laquelle aspirait saint Paul.

Combien peu Thomas More a prétendu favoriser ou admettre l' « absolue liberté de conscience » à la moderne, on le voit assez, par la conduite qu'envers les hérétiques cet homme droit a effectivement tenue. Ecoutez l'anecdote, qu'il raconte

lui-même dans son *Apologie*. Au temps où il exerçait les fonctions de lord chancelier, il apprit un jour que Thomas Philips, marchand de cuir à Londres, était un hérétique et un agitateur. Il le manda chez lui.

Quand j'eus fini de parler avec lui, après l'avoir cordialement accueilli en ma maison, où, pendant deux jours, il fut mon hôte; quand, de la manière la plus amicale, j'eus tenté de l'amener à résipiscence; quand enfin je compris que je ne pourrais avoir confiance ni dans sa parole, ni dans son serment, quand je vis que, selon toute probabilité, il persévérerait dans son hérésie sans jamais s'amender; que c'était un homme plein d'à-propos, et d'autant plus susceptible de faire beaucoup de mal à bien des gens, je le livrai à l'évêque de son diocèse, avec un certificat d'inculpation. Ayant, en outre, découvert en lui une grande vánité, et cet esprit d'orgueil que j'avais déjà rencontré (chez d'autres), je craignis que, s'il était incarcéré dans la prison épiscopale, son ennemi spirituel, le diable, ne l'entraînât au suicide.... Pour toutes ces raisons, je recommandai de toutes mes forces que Thomas Philips fût enfermé à la Tour de Londres[24].

Est-ce à dire que Thomas More, après avoir été « tolérant » en 1516, ait comme jadis saint Augustin, renoncé à sa belle confiance en la douceur chrétienne, à ses espoirs d'une unité facile, d'une conciliation ou d'une réconciliation dans la charité et la confiance aux bontés de Dieu pour l'ignorance humaine ? Peut-être. Pensait-il déjà en 1516 ce qu'il écrivait quelques années plus tard, dans son *Dialogue entre lui et moi:* « Il n'y a pas de faute qui offense Dieu plus que l'hérésie » ? Il ajoutait : « Toutefois, aussi longtemps qu'ils se gardèrent d'user de violence, on usa peu de violence envers eux. » Il disait aussi, que si les princes ne faisaient violence aux hérétiques, l'anarchie et le sacrilège se déchaîneraient à travers la chrétienté. Enfin, dans l'épitaphe latine qu'il se composa à lui-même, il se déclarait « incommode » (*molestus*) « aux voleurs, aux assassins, aux hérétiques ». Les luthériens avaient déçu son rêve d'une pacification, d'une union chrétienne des âmes, comme les hussites et les Turcs avaient déçu celui de Nicolas de Cues.

⁂

Chez Érasme, l'ami de Thomas More, les rêves ont été moins souriants, et la déception autrement amère !

24. Daniel SARGENT, *Thomas More*, p. 261-262.

C'était la charité, qu'il avait souhaitée entre les hommes, au moins entre les chrétiens; la charité pacifiante, dont sa *Plainte de la Paix* portera si bien le désir, et le regret : en ce monde querelleur, belliqueux, la Paix a si peu d'asile ! — Mais plus encore que la charité, il souhaite pour chaque chrétien la vie intérieure; les douceurs de la méditation claire et complaisante sur la morale du Christ; la pratique, difficile et rassurante, des exigeants préceptes évangéliques. La doctrine de Jésus, dit-il, est « vie plus que matière à discussion ». Et dans son *Manuel du chrétien militant*, il a déclaré sans détours : « Le Christ ne réclame de nous qu'une conduite simple et sans tache. »

On le représente comme un païen, parce qu'il a aimé passionnément les Lettres et qu'il a affirmé sa confiance au salut de Cicéron, dans la *Préface* de son édition des *Tusculanes*, dans ses *Colloques* où il s'est écrié, ou peu s'en faut : « Saint Socrate, priez pour nous ! » Mais il avait redouté que l'effort de la Renaissance (*obtentus priscae litteraturae renascentis*) ne fît relever la tête au paganisme; et contre cette arrogance funeste des mœurs antiques restaurées, il a sans cesse exhorté au maintien, à l'acquisition des vertus chrétiennes. Le Christ pour lui est, — à peu près uniquement — « le modèle absolu de l'absolue charité ». « Connaître Jésus est bien peu de chose », dit-il encore, « si l'on ne s'efforce pas de le suivre »; « quiconque possède le Christ doit s'en faire l'image ». Voilà la « philosophie chrétienne » de celui qui avec tant de sincère insistance se dénomme lui-même « le plus petit des théologiens ». A son oreille de moraliste l'Écriture sainte « ne vibre guère que d'un effort vers le mieux »; s'il commente les *Psaumes*, c'est pour « tirer du texte une conclusion qui serve de conduite à la vie ». Ses *Paraphrases* des Évangélistes ont été composées dans une intention toute pratique : *ad utilitatem*. Tel est son *Credo*. Et si les sollicitations pontificales, jointes à la nécessité de soutenir son prestige, obtiennent de lui une pensée, une entreprise de théologie, il écrit, bien à contre-cœur, un *Traité du libre arbitre* où, dédaignant les arguments métaphysiques, il se livre à une exégèse toute personnelle, il fait surtout appel au bon sens moral pour affirmer son égal éloignement de Pélage et de Luther.

La théologie est-elle bien nécessaire, se demandait Érasme: est-il bon, est-il chrétien, de tant affirmer ? Il écrivait à un de ses correspondants en 1521 :

Je n'ai jamais rien affirmé, et je n'ai cessé de me dérober au rôle de dogmatiseur.... Je ne disconviens pas toutefois, que certains points aient été définis par certains théologiens : mais, à mon humble avis, ces points auraient pu, sans danger pour la *piété* selon l'Évangile, être laissés sans décision[25].

Ailleurs il se lamente de voir le monde « étouffé par les opinions et les dogmes scolastiques ». Et il ajoute : « Le monde est écrasé par la tyrannie des moines mendiants. » En 1523 il écrit à l'archevêque de Palerme :

L'essence de notre religion, c'est la paix et la concorde, choses qu'on ne peut aisément maintenir qu'à la condition de ne définir qu'un tout petit nombre de points dogmatiques, et de laisser à chacun la liberté de se former son propre jugement sur la plupart des problèmes. La vraie science théologique consiste à ne rien définir qui ne soit indiqué dans les Écritures.

Les moines théologiens, comme il les avait fustigés dans son *Éloge de la folie !* La Folie en parle ainsi :

Peut-être vaudrait-il mieux passer les théologiens sous silence; il ne faut pas agiter l'eau du lac de Camarine, ni manier une plante fétide. C'est une espèce merveilleusement orgueilleuse et irascible; ils pourraient armer contre moi les bataillons serrés de leurs conclusions, m'assaillir, me contraindre à la palinodie, sous peine de les entendre, en cas de refus, me proclamer aussitôt hérétique. C'est la foudre épouvantable, dont ils menacent sans délai ceux qu'ils n'aiment pas.... Ils me doivent (à moi la Folie) leur amour-propre enchanteur..., les définitions magistrales, les conclusions, les corollaires, les suppositions explicites et implicites.... Ils débitent une foule de niaiseries bien plus subtiles encore sur les notions, les relations, les formalités, les quiddités, les eccéités, et mille autres chimères.... Les apôtres auraient besoin d'une nouvelle descente du Saint-Esprit, s'il leur fallait se mesurer avec les modernes théologiens....

... Ne sait-on pas que les théologiens ont le droit de prendre toute liberté avec le ciel, je veux dire avec la divine Écriture ? C'est une peau qu'ils étirent à leur gré....

J'assistai l'autre jour à une thèse de théologie; car je n'y manque guère. On recherchait quel texte de l'Écriture ordonne d'exterminer les hérétiques par le feu, plutôt que de les convaincre par la discussion. Un vieillard à la mine sévère, dont le sourcil froncé annonçait un théologien, répondit avec véhémence que saint Paul a promulgué cette loi lorsqu'il a dit : Évitez (*Devita*) l'hérétique, après un ou deux avertissements. Il répéta plusieurs fois les paroles d'une voix tonnante, et plusieurs se demandaient

25. *Opus Epistolarum* D. Erasmi *Roterodami*, t. IV-V (1519-1524). Oxonii, 1922-1924, l. 1163 et suiv.

s'il n'avait pas perdu la tête; il finit pourtant par expliquer que l'hérétique doit être retranché du nombre des vivants (*de vita tollendum*). Quelques-uns en rirent; il y en eut cent qui trouvèrent cette invention tout à fait théologique[26].

Pourquoi maltraiter les hérétiques, écrivait Érasme à ses amis, pourquoi « aliéner ce qu'il fallait attirer », « irriter les plaies qu'on pourrait guérir ? ». Pourquoi, écrivait-il à l'archevêque Albert de Brandebourg, pourquoi traiter en hérétiques, non plus seulement ceux qui s'écartent de l'Évangile, des articles de foi, ou qui s'arrogent une autorité égale à l'Écriture ou au Symbole, mais ceux qui s'écartent de saint Thomas ou de quelque scolastique ? Aujourd'hui « tout est hérésie : savoir le grec, parler correctement, faire tout ce que ne font pas les théologiens ».

Il eut donc contre lui les deux puissances théologiques du temps : Luther et la Sorbonne. Luther, en cherchant à définir Érasme, s'indigne vite contre cet esprit si indifférent à l'effort théologique : ce n'est qu'un moraliste, s'écrie-t-il; « rien ne frappe sa vue, que les règlements, les préceptes capables de faire de la moralité ». Et il l'apostrophe : « Le sens de tes paroles ? C'est que pour toi les dogmes chrétiens ne sont aucunement meilleurs que des opinions philosophiques humaines.... Voilà où nous conduit ton beau modérantisme, ta théologie sceptique.... Tu ne respires que Lucien, le railleur de quiconque est croyant et confesseur. »

La Sorbonne ne lui fut pas plus clémente. Et l'un des blâmes théologiques qu'elle lui infligea s'applique à l'esprit de tolérance, qu'Érasme avait manifesté dans sa *Paraphrase de S. Matthieu*. Là, à propos de la parabole de l'ivraie, il avait écrit :

> Les serviteurs qui veulent arracher l'ivraie avant le temps, sont ceux qui veulent exterminer les faux apôtres et les hérésiarques par le glaive et les supplices; le père de famille, lui, se refuse à leur suppression; il veut les tolérer, pour le cas où ils viendraient au repentir et où d'ivraie ils se transformeraient en froment. S'ils ne se repentent pas, qu'ils soient réservés à leur vrai Juge, qui les châtiera un jour.

Le 17 décembre 1527, cette proposition était l'une des trente-deux que la Sorbonne avait extraites des œuvres d'Érasme pour les censurer. Et la censure la commentait ainsi :

26. De l'*Éloge de la folie*, deux traductions recommandables : celle d'A. Renaudet, *Érasme, Œuvres choisies* (Renaissance du livre, s. d.); celle de Pierre de Nolhac (Garnier, s. d.). — Je transcris ici la traduction donnée par Renaudet du § LIII de l'*Éloge*.

Or il est de foi catholique, que non seulement on peut, mais qu'on doit punir du dernier supplice les hérétiques opiniâtres, lorsque la chose est possible sans mettre l'État en danger[27].

Érasme, on le pense bien, ne laissa pas sans réponse cette grave atteinte à son prestige, et à sa réputation — fragile — d'orthodoxie. Sa première riposte, ce fut, quelques mois après, dans l'avis *Au lecteur* des lettres de saint Augustin, au tome II de la grande édition de Bâle, un insistant éloge de la charité du saint : charité infatigable, inquiète, prévoyante, dont l'exemple, disait-il, enseigne à porter remède, non à détruire. Et il comparait saint Augustin à la poule de l'Évangile, si bonne à ses poussins; et aussi à un personnage de la comédie latine, incapable, même au plus fort de la colère, de dépouiller sa douceur. Il ajoutait enfin :

A ce miroir que nos évêques se contemplent, et les théologiens qui détiennent la principale fonction des évêques : la honte, il me semble, viendra à plusieurs, de leur visage hautain et irrité, auquel s'allie tant d'ignorance, la honte de leur dureté de cœur unie à leurs mœurs impures.

Après quoi, dans son *Apologie* de 1528[28] contre les coups de la Sorbonne, il discutait du sens qu'il avait donné à la parabole de l'ivraie. Il y a bien de la différence, déclarait-il, entre l'Inquisition sainte, et l'inquisition des sycophantes : entre l'enquête d'un père, d'un médecin, de Dieu, destinée à guérir; et l'enquête du traître, du pirate, du calomniateur, de l'ennemi, du tyran, de Satan, destinée à détruire.... Oui, l'hérésie est chose abominable; mais « quand je considère la mansuétude avec laquelle le Christ a installé, entretenu, fait grandir, affermi son Église en tant de siècles, je ne découvre guère d'arguments pour défendre ces hommes que nous voyons aujourd'hui, pour des opinions scolastiques, traîner aussitôt leurs frères à la prison et au bûcher ». Aux premiers temps de l'Église, l'excommunication était la peine la plus forte portée contre les dissidents. On savait alors que les supplices ne feraient que des hypocrites. — Érasme protestait, et à plusieurs reprises, de sa propre innocence : « Jamais je n'ai eu de sympathie pour aucune hérésie; jamais je n'en ai favorisé, je n'en favorise, je n'en favoriserai aucune.... Jamais

27. Fr. Alfonsi de Castro *adversus haereses lib. 14* (Cologne, 1543, in fine), *Determinatio Facultatis parisiensis super quibusdam plurimis assertionibus D. Erasmi : ...* 23; *Poena haereticorum.*

28. Érasme, *Apologia adversus articulos aliquot...*, IV : *Contra sanctam haereticorum inquisitionem* (*Op. omn.* t. IX, col. 1054 B suiv.).

je n'ai désapprouvé les mesures des souverains contre l'hérésie... : encore les souverains doivent-ils appliquer leurs lois rigoureuses avec la douceur chrétienne. »

L'année suivante — l'année où à Paris l'on brûle Berquin qui a été le traducteur d'Érasme, — Érasme publie des *Notes sur les lois pontificales et impériales concernant les hérétiques :* la condamnation de l'hérétique sans que soit spécifiée ni son erreur ni la gravité de son rôle dans la diffusion de l'erreur, est chose relativement nouvelle dans l'Église. Tel est son thème d'historien. Mais tout à coup, opposant à l'ancienne Église charitable et réfléchie les brutales ignorances du présent, voici son ricanement — en prose latine rimée — sur les moines inquisiteurs :

Aujourd'hui cependant, les moines répandent contre vous des griefs sans raison; bientôt on vous suspecte, on vous traîne en prison. Ils discutent à leur manière; des articles sont formulés; des fagots prêts, pour vous brûler[29].

« Les esprits libres et généreux », dit quelque part Érasme, « veulent bien être instruits ; mais ils ne veulent pas être contraints[30]. » Il a dit aussi : « Tout le monde n'a pas le courage suffisant pour affronter le martyre... Lorsque les papes *agissent* bien, je les suis parce que c'est doux; lorsqu'ils *décident* mal, je les supporte parce que c'est dur[31]. » Ces deux confidences aident à comprendre son attitude en matière de tolérance. Il est indépendant, et il réclame pour tout chrétien l'indépendance d'une vie intérieure profonde ; mais il tient à rester docile, quitte à affirmer, — par une opposition de mots que tous ne remarqueront pas, — dans la formule même de sa docilité, sa préférence pour les actes bons, pour la moralité évangélique, et son insouciance pour les décisions que la théologie a dictées....

(*Sera continué.*)

Albert CHEREL,
professeur à l'Université de Bordeaux,
correspondant de l'Institut.

29. *Annotationes...* (Argentorati, 1529, déb. A³ v°) : « Nunc interdum monachi vanum spargunt rumorem ; Mox veluti suspectum protrahunt in carcerem. Ibi disputant suo more, notantur articuli, et parantur fasciculi.

30. Cité par Th. QUONIAM, *Érasme* (Paris, Desclée, 1935), p. 179.

31. Th. QUONIAM, *Érasme*, p. 188.

LA QUESTION JUIVE
AU TEMPS DE LOUIS LE PIEUX

Position du problème, les écrits d'Agobard. — Le baptême des esclaves des juifs. — Protestation contre un rescrit relatif au baptême de ces esclaves. — Sur l'insolence des juifs. — Sur les superstitions juives. — Conduite à tenir à l'égard des juifs. — Conclusion.

Position du problème, les écrits d'Agobard. — Le règne de Louis le Pieux marque pour les juifs une période de haute faveur. On les voit aussitôt tentés d'en abuser. A Lyon où leur puissance est grande, ils trouvent un rude adversaire dans la personne de l'évêque Agobard. Un conflit éclate qui jette une vive lumière sur la situation des Juifs dans l'Empire et sur leurs relations avec les chrétiens.

Dans une œuvre littéraire étendue et très variée, Agobard nous a laissé cinq lettres ou traités destinés à combattre l'influence des juifs : *De Insolentia judaeorum, De Judaïcis superstitionibus, De Baptismo judaïcorum mancipiorum, De Cavendo convictu et societate judaïca, Contra praeceptum impium de baptismo judaïcorum mancipiorum*[1].

1. Nous citons ces divers traités selon les termes généralement retenus, par abréviation, pour les désigner.

Les titres ont été composés par Baluze d'après Papire Masson, le premier éditeur d'Agobard (Paris, 1605), dont Baluze critique d'ailleurs l'excessive liberté, et d'après le ms. 2883 du fonds latin de la Bibliothèque nationale que l'un et l'autre prirent pour base de leur édition.

Voici, avec leurs titres complets, la liste de ces divers écrits dans l'ordre adopté par Baluze et reproduit par Migne : 1° *Ad eumdem imperatorem, de insolentia judaeorum* (Baluze, t. I, p. 59; *Patr. lat.*, t. CIV, col. 69); 2° *Epistola S. Agobardi, Bernardi et Eaof episcoporum ad eumdem imperatorem, de judaicis superstitionibus* (Baluze, t. I, p. 66; *Patr. lat.*, t. CIV, col. 77); 3° *Agobardi epistola ad proceres palatii consultatio et supplicatio de baptismo judaïcorum mancipiorum* (Baluze, t. I, p. 98; *Patr. lat.*, t. CIV, col. 99); 4° *Epistola S. Agobardi exhortatoria, ad Nibridium episcopum Narbonensem, de cavendo convictu et societate judaïca* (Baluze, t. I, p. 102; *Patr. lat.*, t. CIV, col. 107);

Ces écrits, qui vont nous servir de fil conducteur, constituent le meilleur ensemble de documents que nous ayons sur la question juive au IXe siècle. Ils méritent, du fait de leur auteur, la plus grande attention[2].

Saint Agobard est certainement une des plus hautes figures de l'époque carolingienne, « la tête la plus claire de son siècle » a-t-on dit[3]. Il tranche en effet sur ses contemporains même les plus illustres par des qualités toutes classiques : ordre et fermeté de la composition, clarté de la pensée, amour de la raison, élégante simplicité du style. Il fait déjà pressentir le génie français.

A la force de l'esprit, Agobard joignait, alliance assez rare, l'énergie du caractère. Aussi prit-il, dans les luttes politiques qui sous Louis le Pieux divisèrent l'Empire, une place de premier rang. Profondément attaché à l'idée impériale, il fut l' « intelligence » du parti de Lothaire, le directeur de conscience d'une moitié de la chrétienté.

La polémique d'Agobard contre les juifs a été diversement appréciée, — en général d'une façon plutôt sévère[4]. Mais les sentiments personnels des historiens en matière d'antisémitisme exer-

5° *Epistola ad proceres palatii, contra praeceptum impium de baptismo judaïcorum mancipiorum* (Baluze, t. I, p. 192; *Patr. lat.*, t. CIV, col. 173).

Simson (*Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Lugwig dem Frommen*, t. I, p. 393) a donné une bonne chronologie de ces écrits :

1° *Consultatio et supplicatio ad proceres palatii de baptismo judaïcorum mancipiorum* : 822-825.

2° *Ad proceres palatii contra praeceptum impium* : entre le 2 janv. 826 et 828, vraisemblablement 826.

3° *De Insolentia judaeorum* : 826-827.

4° *De Judaïcorum superstitionibus* : 826-827.

5° *Epistola ad Nibridium* : avant la fin de 828, mais après les nos 3 et 4.

Graetz (*Geschichte der Juden*, t. V, p. 223) et Baehr (*Geschichte des römischen Literatur im karolingischen Zeitalter*, p. 383) proposent des dates différentes, mais qui n'ont rien d'assuré.

On retiendra plus volontiers les remarques de Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, p. 73.

2. Principaux ouvrages à consulter : Friedrich Wiegand, *Agobard von Lyon und die Judenfrage* (Leipzig, 1901); Robert Enge, *De Agobardi archiepiscopi Lugdunensis cum judaeis contentione* (Leipzig, 1888); Julius Aronius, *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche, bis zum Jahre 1273* (Berlin, 1887).

3. Reuter, *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter*, t. I, p. 24.

4. L'origine espagnole d'Agobard rendrait compte, selon certains, de son « antisémitisme ». — « Il était naturel, écrit Wiegand, qu'un fils de l'Espagne éprouvât devant le juif la défiance traditionnelle et vît en lui un ennemi dangereux de l'État » (*Agobard von Lyon* ..., p. 223). Il y a peut-être quelque chose de vrai. Notons toutefois que l'origine espagnole d'Agobard n'est pas certaine et qu'en tout cas il aurait passé en Gaule narbonnaise dès l'âge de treize ans. Notons aussi qu'Agobard ne traite pas les juifs en ennemis de l'État mais de la foi. Il reste que la question juive était particulièrement grave en Espagne : cf. ci-dessous, ce qu'il dit lui-même du commerce juif des esclaves en Espagne.

cent sur leur jugement une trop évidente influence[5]. En bonne critique on ne peut pas exiger que, dans une société entièrement fondée sur l'unité de foi et dans laquelle la législation civile aussi bien que l'ecclésiastique assignaient aux juifs une condition spéciale, l'évêque de Lyon partît du principe de l'égalité des droits. Qu'on n'imagine pas non plus un haut seigneur d'Église abusant de son pouvoir contre une minorité opprimée. Ce n'est pas l'évêque, on va le voir, ce sont les juifs qui bénéficient de l'appui des pouvoirs publics et de la faveur des grands. Observons enfin que, du côté du peuple, on ne trouve pas cette hostilité commune et ce mépris qui sont l'âme de tout mouvement antisémite. A s'en tenir aux documents de l'époque, l'antisémitisme, à proprement parler, n'existe pas à Lyon au temps d'Agobard[6].

Si l'on veut écarter toute idée préconçue, l'attitude de l'évêque de Lyon apparaîtra, non pas offensive, mais défensive, et d'ailleurs, d'un bout à l'autre de cette affaire, c'est lui qui aura nettement le dessous.

Le baptême des esclaves des juifs. — Le premier des écrits d'Agobard contre les juifs est une lettre à Adalard, Wala et Helisachar[7].

Agobard avait rencontré ces grands personnages au plaid d'Attigny de 822 où lui-même avait pris la parole, sur la question des biens de l'Église, sans que sa manière de voir reçut l'approbation du plus grand nombre[8] : Adalhard et Helisachar, qui présidaient, ne lui avaient été favorables qu'à demi, Wala, semble-t-il, davantage[9]. Agobard leur avait parlé de ses difficultés avec les juifs de

5. Théodore Reinach (*Agobard et les juifs*, dans la *Revue des études juives*, t. L (1905), p. LXXXI) donne à l'évêque de Lyon une bonne leçon de charité chrétienne et s'étonne que l'Église l'ait canonisé. Friedrich Wiegand déplore qu'un si grand esprit ait pu se laisser entraîner à des déclarations et à des démarches « qui le mettent aux côtés des plus brutaux antisémites de tous les temps.... On devait attendre de la part d'un théologien qui, comme l'archevêque Agobard de Lyon, disposait d'un respectable trésor de connaissances naturelles et qui, avec une louable sévérité, s'opposait à la superstition de la masse, quelque chose de mieux que des complaintes sur les turpitudes de ses concitoyens juifs et des écrits incendiaires, exigeant une exécution très stricte des lois dirigées contre les juifs » (*Agobard von Lyon*, p. 221). Dans le corps de l'article, Wiegand est amené d'ailleurs à tempérer constamment ce jugement.

6. Notre opinion n'a d'ailleurs sur ce point rien d'original; cf. VERNET dans le *Dictionnaire apologétique*, t. II, col. 1652 : « ... les chrétiens, livrés à eux-mêmes, n'étaient pas hostiles aux juifs; ni aux origines du christianisme, ni dans le haut Moyen Age, il n'y eut antipathie réciproque. » On ne trouve trace dans les écrits d'Agobard d'aucune des accusations traditionnelles populaires: usure, trahison, magie, sacrilège et crime rituel.

7. *De Baptismo judaïcorum mancipiorum* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 99).

8. Sur le plaid d'Attigny et l'attitude d'Agobard, cf. Mgr LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. II, fasc. I, p. 157.

9. Wala reprendra les thèses d'Agobard sur les biens d'Église (cf. LESNE, ouvr. cité, p. 162-163) et surtout il liera avec Agobard une solide alliance politique. Le second appel d'Agobard aux *Proceres palatii* lui est encore adressé en même temps qu'à Hilduin.

Lyon et les avait priés de présenter sa cause à l'empereur : l'accueil n'avait été rien moins qu'encourageant[10].

Rentré à Lyon, Agobard se ressaisit et écrit à ceux qu'il tient pour ses protecteurs au palais. Il leur demande une décision sur un point précis : que doit-il faire si des esclaves païens, appartenant à des juifs, vivant chez eux, demandent le baptême ? Peut-on le leur donner sans le consentement de leur maître ?[11]

Par crainte de représailles, Agobard n'ose agir sans être couvert par l'autorité souveraine[12]. Mais, quant à lui, la solution ne fait pas de doute. Tout homme, dit-il, est une créature de Dieu, fût-il esclave. Dieu conserve plus de droits sur lui que celui qui, ayant donné vingt ou trente sous, jouit du service de son corps.

Les apôtres n'ont pas demandé, pour baptiser les esclaves, la permission de leurs maîtres de chair, mais sachant que maîtres et esclaves avaient un seul Seigneur, Dieu dans le ciel, ils les baptisèrent tous, leur enseignant « qu'ils étaient tous frères et fils de Dieu, de telle sorte cependant que chacun demeurât dans l'état où il était lorsqu'il fut appelé » (*I Cor.*, ch. VII, vers. 20).

La raison montre enfin qu'il est impie et cruel de repousser, à cause de son maître, un païen qui se réfugie dans le Christ, car il n'y a aucun autre maître pour une âme humaine que le Créateur.

Agobard ajoute un argument *ad hominem :* nous louons l'empereur, dit-il, de ce qu'il soumet au Christ les peuples qu'il a vaincus et nous voudrions que, parmi ses propres sujets, des hommes qui désirent le baptême soient maintenus hors de l'Église ?[13]

La force des raisons alléguées par l'évêque, la hauteur de ses vues ne paraissent pas contestables. Il est à remarquer qu'il n'argumente pas en canoniste. Encore qu'il connaisse bien la législation qui régit la matière[14], il n'invoque pas les lois. Il parle en pasteur et en théologien. Le règne du Christ, le salut des âmes, voilà la raison dernière qui doit trancher de la justice.

Il ne perd pas de vue pour autant les légitimes intérêts des juifs. « Nous ne voulons pas, dit-il, que les juifs perdent la somme qu'ils ont versée pour acquérir l'esclave. Nous leur avons offert une indemnité, conformément aux anciens règlements, mais ils ne l'acceptent pas, comptant sur l'appui des magistrats du palais[15]. »

10. *De Baptismo judaïcorum mancipiorum,* dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 101.

11. *De Baptismo judaïcorum ...,* dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 102.

12. *De Baptismo judaïcorum ...,* dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 106.

13. *De Baptismo judaïcorum ...,* dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 103-104.

14. Voir son traité *De Judaïcis superstitionibus.*

15. *De Baptismo judaïcorum mancipiorum,* dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 105. Quoi qu'en pense Wiegand, il ne s'agit pas de savoir si la « Loskaufungstheorie » est en elle-même justifiable (WIEGAND, *Agobard von Lyon*, p. 242). Agobard la trouve toute faite, admise dans le droit et la prend comme telle.

Les règlements anciens auxquels se réfère Agobard sont selon toute vraisemblance les canons du concile de Mâcon (581)[16]. Le canon XVI[e] fixe à douze sous le prix du rachat *pro quolibet bono mancipio*. On s'est demandé si ce prix n'était pas très inférieur au prix marchand de l'esclave[17], de sorte que, en dépit des apparences, il y aurait eu dommage réel pour le propriétaire juif.

La question ne nous paraît pas admettre de solution certaine. Il est vrai qu'Agobard parle de vingt ou trente sous, payés sur le marché pour l'acquisition d'un esclave, et non pas de douze sous selon le tarif du concile de Mâcon. Mais de son temps il n'y a plus de monnaies d'or, et c'est de sous d'argent qu'il s'agit, tandis que, en 581, les Pères du concile de Mâcon comptaient par sous d'or[18]. De plus le texte ne permet pas d'affirmer qu'Agobard ait exactement proposé l'indemnité fixée au concile de Mâcon : il ne chiffre pas son offre et son allusion à l'ancienne règle paraît être une simple référence au principe de la juste estimation. On ne voit pas d'ailleurs que la contestation ait porté sur le taux de l'indemnité, mais sur le principe même du droit au baptême et au rachat. Telle est la question centrale.

Au cours de l'exposé, nous trouvons à glaner d'utiles informations. Les juifs disposent de puissantes protections au palais et ils s'en vantent[19]. Ils ont à Lyon un chef investi d'une fonction officielle : le *magister judeorum*. Agobard l'accuse d'être la cause de toutes les difficultés et de n'avoir pas voulu, malgré les ordres qu'il avait reçus, le laisser remplir son ministère[20]. « Rien ne serait arrivé s'il avait voulu agir raisonnablement. »

16. Concile de Mâcon, dans Mansi, *Concilia*, t. IX, col. 934

17. On peut supposer que ce prix forfaitaire avait été fixé par le concile de Mâcon plutôt bas pour faciliter aux chrétiens la pratique du rachat. Malgré tout, la somme était importante à réaliser en espèces et la pratique du rachat devait être rare. Une phrase du *Contra praeceptum* paraît bien d'ailleurs indiquer que Agobard considère le rachat non point comme un avantage pour lui, mais bien comme une charge dont il ne s'acquitte que par devoir. Il est d'ailleurs tout prêt à payer la somme nécessaire en considération de l'immense bienfait spirituel ainsi procuré (*Contra praeceptum*, dans la *Patr. lat.*, t. CIV, col. 178).

18. Wiegand (*Agobard von Lyon*, p. 240) ne distingue pas entre sous d'or et d'argent, et il semble croire qu'Agobard offrait 20 ou 30 sous, alors qu'il s'agit là du prix payé par l'acquéreur juif. Cf. *De Baptismo:* « ... quam illum qui vigenti aut trigenta solidis datis, fruitur corporis ejus servitio » (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 103).

19. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 101 : *Contra eos qui quaerelas judaeorum astruebant;* — col. 105 : *putantes sibi favere magistratus palatii.* Cf. *Deploratoria de injusticiis.*

20. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 105.

On n'a pas pu établir exactement quelles étaient les fonctions du *magister judaeorum*. Maître des marchands, ou simplement rabbin, fonctionnaire local chargé de veiller à Lyon sur les juifs ou fonctionnaire dont les attributions s'étendent à tout l'Empire ? Il est apparamment soumis aux hauts fonctionnaires; ses pouvoirs ne sont pas grands, car il ne peut rien faire de plus en face d'Agobard que de le menacer d'appeler des *missi* et ce n'est pas à lui mais aux *missi* et au comte que l'empereur remet la défense des juifs.

Nous voyons enfin que les juifs sont redoutés de l'évêque auquel ils font subir mille sortes d'hostilités jusque dans sa maison. Agobard doit se mettre en présence de ses plus grands devoirs pour trouver le courage de passer outre à leurs menaces[21].

Protestation contre un rescrit relatif au baptême des esclaves. — Agobard demandait une réponse précise. Il l'eut. Mais ce ne fut pas celle qu'il attendait. Dans une lettre à Wala et Hilduin[22], nous le voyons en effet se plaindre de ce que les juifs se vantent partout d'avoir obtenu de l'empereur un rescrit faisant défense à quiconque de baptiser leurs esclaves sans leur permission.

Agobard refuse de croire à l'authenticité de la pièce : « Il n'est pas possible, écrit-il, que le très chrétien et très pieux empereur ait pris une décision si contraire aux lois de l'Église, comme d'ailleurs à toute la pratique apostolique[23]. »

En réalité l'authenticité de la réponse n'est pas douteuse. On peut se demander seulement s'il y eut un rescrit général qui ne nous serait pas parvenu, ou si les juifs firent simplement état de ces lettres personnelles de protection qui leur furent concédées par l'empereur et dont nous possédons plusieurs formules. Ces lettres portent, en effet, la défense de baptiser les esclaves des juifs sans le consentement de leurs maîtres[24].

Mais il y avait bien réellement quelque chose d'étrange et même de scandaleux à l'époque, dans l'attitude de l'empereur. Aucun dogme n'était plus fondamental que l'universalité du salut dans le Christ. Tous les hommes, sans aucune distinction, étaient appelés, et, par suite, aucune puissance humaine, aucune loi, aucune défense ne pouvait et n'avait le droit de barrer la route à l'Évangile. Comment admettre que ce christianisme universel qui avait surmonté la résistance même des empereurs romains fut limité par l'avarice et la jalousie de riches juifs et cela avec la complicité d'un empereur chrétien ?[25]

« Très chrétien » et même « très pieux », Louis l'était assurément. Mais il était aussi très faible de caractère et beaucoup trop docile aux pressions de son entourage. Au cours de son règne, il prit à maintes reprises des décisions bien autrement graves, sans plus d'égard au bien public, comme par caprice, ou plutôt sous l'influence d'un groupe de conseillers eux-mêmes inféodés à l'impératrice Judith.

Dans l'espèce la décision de l'empereur paraît bien prise sous la pression de la même coterie et en l'absence complète de tout principe. Sans doute, l'impératrice avait-elle besoin de marchands

21. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 106.
22. *Epistola ad proceres palatii, contra praeceptum impium de baptismo judaïcorum mancipiorum* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 173 et suiv.).
23. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 175-176.
24. Rozière, *Recueil des formules*, n°s 27 et 28.
25. Cf. Wiegand, *Agobard von Lyon*, p. 240.

juifs pour le luxe de sa cour. En tout cas, ce n'est certainement pas sans son aveu que les grandes dames du Palais, y compris des princesses du sang royal, envoyaient des présents aux femmes des riches négociants juifs de Lyon[26]. Ces cadeaux entre femmes sont peut-être le signe le plus notable de l'extrême faveur des juifs. Ils attestent que leurs relations avec la cour ne se limitaient pas aux stricts rapports d'affaires, entre hommes. Ils étaient admis aux relations de société avec la plus haute aristocratie de l'Empire.

Judith était alors toute puissante et quiconque voulait faire carrière réglait sa conduite sur ses moindres gestes. C'est par allusion à cet état de choses qu'Agobard s'adresse à Hilduin et à Wala comme étant presque les seuls du Palais à guider encore l'empereur dans les voies de Dieu[27]. A ces bons conseillers l'évêque de Lyon rappelle les principes, ceux qu'il a exposés dans sa première lettre et il les prie d'intercéder auprès de l'empereur « pour que ces âmes dont le troupeau des fidèles aurait pu s'accroître et pour le salut desquelles, aux jours de la Passion, toute l'Église fait entendre ses supplications, ne restent pas enveloppées dans les filets du démon du fait de la dureté d'hommes infidèles et ennemis de Dieu »[28].

Il rappelle qu'il est toujours prêt à payer le prix de rachat convenable et qu'il est opposé à ce qu'on enlève de force aux juifs leurs esclaves[29] ou leurs enfants.

De l'insolence des juifs. — Agobard se plaignait entre autres choses, que le *magister Judaeorum* le menaçât de faire venir des *missi*. La menace n'était pas vaine; ils vinrent en effet, et ce fut un triomphe complet pour les juifs[30].

Dans un traité, en forme de supplique à l'empereur, Agobard nous montre les chrétiens abattus, plusieurs obligés de s'enfuir ou de se cacher[31], des prêtres personnellement mis en cause n'osant paraître devant les *missi*[32].

Quant à lui, il s'était absenté, sous le prétexte plausible d'une visite canonique au monastère de Nantua. De là, il envoya aux *missi* une lettre de soumission complète à leur autorité, mais sans parvenir à se les concilier[33]. C'est en désespoir de cause qu'il s'adresse à l'empereur lui-même. L'empereur est toujours supposé

26. *De Insolentia judaeorum*, dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 74.
27. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 175.
28. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 178 B-C.
29. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 178 C. Ceci est une allusion à la loi du roi Reccared que le concile de Tolède de 589 avait entérinée.
30. *De Insolentia judaeorum* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 71) : « His causis laetificati sunt judaei ultra modum. »
31. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 71 B.
32. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 72 A.
33. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 72 A.

bon et dévoué à la cause juste. Agobard refuse encore de croire que les capitulaires dont sont munis les *missi* aient été, tels quels, approuvés par lui[34].

Que pensait-il réellement des sentiments de Louis ? Gardait-il quelque confiance en lui ? Il était en tout cas persuadé que ce malheureux prince était mal conseillé, mal entouré : il craint que sa lettre ne soit interceptée[35], il sait qu'il est très dangereux pour lui de l'écrire[36]. Il expose les faits à l'empereur.

D'abord la persécution qu'il subit du fait des juifs, de leur *magister* Évrard et enfin des *missi* Gerric et Frédéric[37]. Il énumère ensuite les mesures qu'il a prescrites contre les juifs et qui lui valent ces attaques :

1° Que les chrétiens ne vendent pas aux juifs des esclaves chrétiens;

2° Que l'on ne permette pas aux juifs de vendre en Espagne des esclaves chrétiens;

3° Ni d'avoir pour domestiques à gages des chrétiens, de peur que des femmes chrétiennes n'observent avec eux le sabbat et ne travaillent le dimanche, ou qu'elles ne mangent avec eux en temps de carême et que les autres mercenaires, ces mêmes jours ne mangent aussi de la viande;

4° Que nul chrétien n'achète des viandes abattues et écorchées par les juifs ou ne les revende à d'autres chrétiens;

5° Qu'on ne boive pas du vin préparé par les juifs[38].

Seules ces deux dernières dispositions n'ont pas d'antécédent dans la législation canonique. Agobard les justifie par le fait que les juifs vendent aux chrétiens des produits de rebut[39]. Il ne fait, en somme, qu'appliquer le principe général qui a inspiré d'abord l'interdiction canonique des repas en commun : que le chrétien ne paraisse pas inférieur au juif.

Sur les dangers de ces repas en commun, Agobard insiste longuement et il invoque la fidélité que l'on doit à son Seigneur pour faire comprendre aux hommes qu'ils ne doivent pas s'asseoir à la table de ceux qui sont ennemis de leur Seigneur, le Christ[40]. Car les juifs, dit-il, blasphèment ouvertement et maudissent tous les jours le Christ et les chrétiens dans leurs prières[41].

Vient ensuite le tableau des faveurs dont les juifs se prévalent pour en imposer à des chrétiens trop simples et les attirer au judaïsme : ils se vantent de vous être chers à cause des patriar-

34. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 71 A. De même 74 C : « continentia verba, ut putamus non vera. »

35. « Nesciens utrum pervenire possit ad vestram notitiam » (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 74 A).

36. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 70 B.

37. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 70 et 71.

38. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 72 et 73.

39. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 75 A.

40. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 75.

41. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 72 et 75.

ches, d'être reçus avec honneur en votre présence. Des personnages considérables, disent-ils, demandent leurs prières et leurs bénédictions et leur envient leur législateur. Vos conseillers sont irrités contre nous et ils leur ont remis une somme importante pour acheter de leur vin. Rien dans les canons ne prescrit aux chrétiens de s'abstenir de leurs aliments. Ils montrent les diplômes revêtus de votre sceau, les présents faits à leurs femmes par les dames du Palais. Ils étalent la gloire de leurs ancêtres. Enfin, avantages réels, ils obtiennent, contre la loi, de construire de nouvelles synagogues, et les *missi*, pour leur faciliter l'observation du sabbat, ont déplacé les marchés du samedi au dimanche, non sans dommage pour les chrétiens[42].

Agobard demande à l'empereur de mettre fin à ces faveurs qui accréditent le bruit qu'il préfère les juifs aux chrétiens eux-mêmes[43] et qui ne sont pas sans péril pour la foi[44]. Les gens du peuple en viennent à dire, en effet, que les juifs parlent mieux que leurs prêtres[45].

Pour éclairer la religion de l'empereur et lui montrer en quelle défiance on doit tenir les juifs, l'évêque de Lyon, avec plusieurs de ses confrères, a préparé un ouvrage dont il annonce l'envoi. L'empereur y verra l'authentique tradition de l'Église en cette matière[46].

Des superstitions juives. — Cet ouvrage semble bien pouvoir être identifié avec le traité *De Judaïcis superstitionibus*[47]. L'évê-

42. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 74 7. Scène de mœurs intéressante.
43. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 72 A.
44. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 74 A.
45. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 75.
46. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 75 et 76. — Agobard avait fini sa lettre quand survint un incident qu'il rapporte en une sorte de post-scriptum. Un fugitif arrive de Cordoue. Il raconte qu'il a été volé il y a vingt-quatre ans, étant encore petit enfant, par un juif de Lyon, et vendu; qu'il s'est enfui cette année avec un autre qui de même avait été volé à Arles, il y a six ans par un autre juif. « Nous avons cherché, pour celui qui était de Lyon, des gens qui le connussent, et nous en avons trouvé et certains nous ont dit que d'autres enfants avaient été volés par ce même juif, que d'autres avaient été achetés et vendus, et que cette année même un enfant avait été volé et vendu par un autre juif. On a alors découvert que des (enfants) chrétiens étaient vendus par des chrétiens et achetés par des juifs qui commettaient toutes sortes d'horreurs qu'il serait honteux d'écrire. » Agobard a-t-il composé à plaisir cet incident dramatique ? C'est possible, cependant les faits allégués sont vraisemblables. Le commerce des esclaves donnait certainement lieu à des abus de ce genre. On voit dans d'autres textes que le trafic qui se faisait avec l'Espagne, c'est-à-dire avec les Sarrasins, était particulièrement suspect. Que les trafiquants de chair humaine fussent les pourvoyeurs de la débauche, c'est également vraisemblable. On trouve dans d'autres textes la même imputation. GFROERER (*Zur Geschichte deutscher Volksrechte*, t. II, p. 42) entend ce texte de la circoncision, l'interprétation nous paraît fausse. Cf. ARONIUS, *Regesten...*, p. 36.
47. *Epistola S. Agobardi, Bernardi et Eaof episcoporum ad eumdem imperatorem de judaïcis superstitionibus* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 77). Saint Bernard (ou Barnard) de Vienne, né en Lyonnais, vers 778, fonde

que de Vienne Bernard et celui de Chalon Eaof ont collaboré à sa rédaction. Il est possible que leurs diocèses fussent compris avec celui de Lyon dans la circonscription des *missi*[48].

Le titre n'est pas des mieux faits : on ne trouve sur les « superstitions » des juifs qu'un passage assez court[49]. L'ensemble est une dissertation tendant à établir qu'il faut s'abstenir de fréquenter les juifs. Les auteurs s'appuient, comme il convient pour établir la pensée de l'Église, sur l'exemple et la doctrine des Pères, les décisions des conciles, les paroles de la sainte Écriture. Les textes sont généralement bien choisis[50], la législation conciliaire n'est pas complète, à beaucoup près, et d'ailleurs ne prétend pas l'être[51].

Le principal intérêt de ce long traité tient dans le passage consacré aux croyances superstitieuses des juifs. On a prétendu que Agobard avait ici ramassé sans aucune critique toute sorte de propos plus ou moins diffamatoires[52]. On y a vu la preuve de la passion violente qui l'aveuglait[53]. C'est régler beaucoup trop vite une question délicate et qui demande une minutieuse enquête.

Voici en bref ce que rapporte Agobard[54]. Les juifs croient que Dieu a un corps dont les diverses parties lui servent à faire tels ou tels actes. Le corps de l'homme est à l'image de celui de Dieu, à cette exception près que les doigts de Dieu sont rigides et ne peuvent plier parce qu'il ne travaille pas de ses mains. Dieu siège sur un trône, comme les rois de la terre, dans un immense palais. Dieu pense beaucoup de choses vaines et superflues qui ne peuvent toutes se réaliser et deviennent des démons. Les lettres de l'alphabet sont éternelles. Avant l'origine du monde, elles ont obtenu divers ministères auxquels elles président dans le

vers 799 le monastère d'Ambronay dont il devient abbé vers 806; évêque de Vienne en 810, il fonde l'abbaye de Romans vers 837; mort en 842. Eaof : Baluze l'identifie avec un évêque de Chalon qu'on trouve mentionné dans divers documents de l'époque sous les noms de Faova, Fova et Favo; il écarte à juste titre l'identification avec Ebon proposée par Papire Masson.

48. Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs*, t. I, p. 395.

49. Fin du ch. IX et ch. X (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 86, 87 et 88).

50. Wiegand reproche à Agobard de les avoir choisis et rassemblés avec une partialité incroyable : « eine, von unglaublicher Einseitigkeit zeugende, Zusammenstellung von Propheten-, Herren- und Apostelworten » (*Agobard von Lyon*, p. 249). Aurait-il voulu qu'il cherchât des textes allant contre sa thèse ?

51. « Breviter ergo ista a nobis perstricta sint. Nam et cedendum est majoribus, etc. ? » (ch. XXVII, dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 100 C).

52. « Als Beweis für diese Behauptung tischt Agobard eine Reihe kritiklos aufgelesener Talmüdmärchen » (Wiegand, *Agobard von Lyon*, p. 249).

53. « Es ist ein schauerliches Gemisch von Unvernunft und Leidenschaftlichkeit in das man hier hineinblickt » (Wiegand, *ibid.*, p. 249). Cf. Th. Reinach, *Agobard et les juifs*, dans la *Revue des études juives*, t. L, p. CV, CVI.

54. *De Judaïcis superstitionibus*, chap. X, dans *Patr. lat.*, t. CIV, col. 86 C et suiv.

cours des temps. La loi de Moïse était écrite longtemps avant la création du monde. Il y a plusieurs terres, plusieurs enfers, plusieurs ciels. Celui qui se nomme Racha soutient les meules qui servent à moudre la manne dont se nourrissent les anges. Celui où Dieu réside se nomme Araboth. Dieu a sept trompettes dont l'une mesure mille coudées. Il n'est pas une phrase de l'Ancien Testament, conclut Agobard, à laquelle leurs anciens n'aient ajouté des commentaires mensongers qui deviennent à leur tour objet de gloses superstitieuses.

A ces spéculations théologiques, les juifs ajoutent des attaques contre la foi chrétienne. Ils ont composé une vie de Jésus qui n'est qu'un tissu d'inventions outrageantes; ils blasphèment et maudissent dans leurs prières le Christ et son Église.

Que faut-il penser de tout cela ? Les croyances attribuées aux juifs sont, en vérité, étranges et l'on est tenté d'abord de les négliger comme calomnieuses. Cependant, pour peu que l'on ait feuilleté les Talmuds, on leur trouve avec ces textes authentiques un air d'incontestable parenté. Et, en effet, plusieurs des traits rapportés par Agobard se lisent tels quels dans les Talmuds, par exemple l'existence de plusieurs terres, enfers et cieux. On y retrouve également les noms de Racha (pour Raqia) et d'Araboth, « qui est le ciel où Dieu réside », répète fort bien Agobard. Le Talmud enregistre également la prière Chemoneesre avec ses malédictions contre les chrétiens, et en règle la récitation trois fois par jour[55].

Mais il y a plus, et l'on a pu déterminer divers ouvrages particuliers auxquels fait allusion l'évêque de Lyon, implicitement du moins, car toute son information est orale. Ce sont : le Schiour Koma, dimensions de la statue (de l'être divin), les Hekaloth, sanctuaires ou palais, et l'Othioth, les lettres, c'est-à-dire l'alphabet, de Rabbi Akiba (ce dernier livre traite du symbolisme des lettres). On retrouve dans le Sepher ha Zohar une longue page analogue à celle des Othioth.

Il est moins sûr qu'Agobard ait connu le Sepher Yetsirah, livre de la création, où l'on traite des rapports entre les dix premiers nombres et les vingt-deux lettres. On l'a supposé[56] parce qu'il rapporte que les juifs croient que leur alphabet a existé de toute éternité. Mais l'ensemble de son information est d'ordre « Aggadique » et rien d'autre n'indiquerait qu'il ait connu la philosophie du mysticisme juif, c'est-à-dire la Kabbale proprement dite[57].

55. Sur les prescriptions talmudiques contre les Goïm, cf. Loeb, dans la *Revue des études juives*, t. I (1880), p. 251.

56. Joüon, art. *Kabbale*, dans le *Dictionnaire apologétique*, t. XX, col. 1765.

57. Cf. Israël Lévy, *Études sur les juifs de France*, dans le *Rapport au Séminaire israélite pour 1903;* Th. Reinach, dans la *Revue des études juives*, t. L, p. CVI.

Le récit injurieux de la vie de Jésus, rapporté par Agobard, pose un problème assez curieux. Ce récit n'est pas identique à celui qu'on lit dans les « Toldoth Jesu[58] » dont il se rapproche cependant beaucoup. Ce petit livre, bien connu, le plus significatif de la polémique anti-chrétienne, n'étant probablement pas antérieur au XI[e] siècle, on peut supposer que le récit d'Agobard nous donne une forme plus ancienne de la tradition orale qu'il a définitivement fixée. Au total, il est certain que l'évêque de Lyon ne se fait pas l'écho de rumeurs populaires analogues à celles qui prétendirent que les juifs empoisonnaient les puits ou qu'ils martyrisaient les enfants pour recueillir leur sang. La qualité de son information prouve, au contraire, qu'il avait eu, comme il le dit, de fréquentes conférences avec des juifs[59]. Ce sont d'authentiques propos de juifs à la tête remplie de traditions aggadiques, qu'il nous rapporte fidèlement[60].

On ne peut donc pas l'accuser de calomnie. On ne peut pas non plus trouver mauvais qu'il soit offensé par les injures réellement très basses, répandues sur la personne sacrée du Christ. On ne peut pas davantage s'étonner que, adversaire de toute superstition[61], il dénonce l'absurdité des spéculations théologiques que l'on a vues[62].

58. Loeb, dans la *Revue d'histoire des religions*, t. XVII, p. 317, dit que Agobard connaissait certainement les Toledot. Nous supposons, au contraire, que c'est le rédacteur des Toledot qui connaissait la tradition orale attestée par Agobard.

59. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 86 c.

60. Telle est la conclusion d'une consultation qu'a bien voulu nous donner un éminent spécialiste, M. Paul Vuillaud.

61. Agobard est l'auteur de quatre traités remarquables contre les superstitions de son temps :

1° *Adversus legem Gundobadii et impia certamina quae per eam geruntur* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 113).

2° *De divinis sententiis digestus, cum brevissimis adnotationibus contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne, vel aquis, vel conflictu armorum patefieri* (*ibid.*, col. 249).

3° *Contra insulsam vulgi opinionem de grandine et tonitruis* (*ibid.*, col. 147).

4° *De quorumdam illusione signorum* (*ibid.*, col. 179).

62. Il semble que les interlocuteurs d'Agobard aient entendu de la façon la plus littérale les propositions qu'il rapporte. Telle est également l'opinion de M. Paul Vuillaud : « Une question se pose, écrit-il, après la lecture de la lettre d'Agobard. Comment les juifs avec lesquels il était en relations concevaient-ils les traditions transmises par le Schiour-Koma ? Il paraît bien qu'ils les envisageaient d'un point de vue somatique. De là probablement l'indignation, chez Agobard, de voir des intelligences encroûtées de superstitions. Je le crois d'autant mieux qu'il distingue les « juifs charnels » des « juifs spirituels ». Il est évident que les docteurs de l'ancien mysticisme — car tout ce que relate Agobard appartient à d'anciennes données mystiques — suggéraient dans leurs prédications publiques toute la féerie eschatologique, les dimensions de l'Être divin et autres images, en les expliquant allégoriquement. »

Il ne faut pas oublier enfin qu'Agobard ne conclut aucunement à l'extermination des juifs, mais seulement à la nécessité de tenir les chrétiens en garde contre une « perfidie » capable d'ébranler ou, du moins, de troubler la foi chez les simples[63].

Il est douteux qu'un traité de ce genre ait changé quoi que ce soit aux dispositions de la cour. Agobard en doutait probablement tout le premier.

Conduite à tenir à l'égard des juifs. — Sa lettre à Nibridius[64] semble bien montrer qu'il songe à mettre en œuvre d'autres moyens. Il demande à l'évêque de Narbonne dont l'autorité paraît avoir été considérable, de le soutenir[65] et même de l'aider à organiser avec ses collègues de l'épiscopat un mouvement d'opinion dont la force finisse par emporter la résistance du palais[66].

Cet appel à l'opinion est caractéristique des méthodes d'Agobard, de ce que l'on a très bien nommé son génie de publiciste. Il ne prend pas son parti d'une décision injuste. Sans proclamer le droit à la désobéissance en pareil cas, il déclare impossible, en fait, qu'un empereur religieux et fidèle à Dieu ait donné des ordres contraires à la loi divine et aux canons de l'Église[67]. En toute liberté, avec un courage intrépide, il maintient le bon droit et attend son secours de la justice même de sa cause et de la force de la conscience chrétienne.

La lettre à Nibridius contient d'intéressants détails de mœurs sur les relations familières entre chrétiens et juifs. On voit combien ceux-ci, bien loin d'être objet de mépris, sont entourés de prestige, comment ils corrompent leurs familiers, comment ils attirent à leurs pratiques et à leur croyance de naïfs chrétiens peu à peu séduits.

Le mouvement d'adhésion au judaïsme paraît avoir pris à cette époque une certaine importance, tandis que l'évêque de Lyon doit convenir qu'il n'obtient pas de conversions de juifs à la vraie foi[68]. Et il conclut encore à la nécessité de la séparation selon la tradition de l'Église.

63. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 77 A. Les populations chrétiennes de l'Empire nous paraissent encore bien chancelantes dans la foi. Nous les voyons sensibles au prestige du judaïsme comme d'ailleurs à l'attrait des superstitions les plus grossières. La fierté qu'elles montrent généralement de leur christianisme n'empêche pas que leur religion manque de lumière. Agobard est constamment obligé dans sa prédication de revenir sur le principe fondamental que Dieu est unique et qu'il est Esprit.

64. *Epistola S. Agobardi exhortatoria ad Nibridium episcopum Narbonensem de cavendo convictu et societate judaïca* (*Patr. lat.*, t. CIV, col. 107-114). Nibridius, évêque de Narbonne vers 799, légat de Charlemagne au concile d'Arles, en 813; mort après 822, avant 828.

65. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 108.

66. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 114.

67. *Patr. lat.*, t. CIV, col. 112 B.

68. Parmi les conversions au judaïsme, celle du diacre Bodon fit grand bruit. De noble famille germanique, diacre du Palais, spéciale-

Conclusion. — La revue que nous avons passée des écrits polémiques de l'évêque de Lyon permet, croyons-nous, d'affirmer que l'antisémitisme dont ils témoignent n'a rien d'un fanatisme haineux. La conduite d'Agobard paraît dictée par le souci du bien des âmes, de celles qu'il s'agit de gagner au Christ, de celles aussi qu'il s'agit de préserver. Quels que soient ses griefs, il ne se laisse pas entraîner à d'injustes violences. L'attitude qu'il préconise est faite de raison, de sagesse et aussi, quoi qu'on en ait dit, de charité. « Puisque les juifs vivent parmi nous, dit-il, et que nous ne devons pas être méchants à leur égard, ni faire tort à leur vie ou à leur santé ou à leurs richesses, observons *la mesure* prescrite par l'Église, qui est de nous conduire envers eux avec *prudence* et en même temps avec *humanité*[69]. » Paroles d'autant plus significatives qu'elles sont prononcées au moment où le triomphe insolent des juifs aurait pu inciter l'évêque aux représailles. Nous y trouvons un résumé fidèle de la pensée constante d'Agobard : point de persécutions, ni d'injustices, « humanité ». Mais « prudence », réserve, séparation surtout, selon la discipline traditionnelle de l'Église : tenez les juifs à distance, ne les laissez pas dominer.

Il est tout à fait exagéré de dire que l'antisémitisme du Moyen Age a sa source dans Agobard[70]. Les dispositions législatives contre les juifs remontent beaucoup plus haut. Agobard n'a proprement rien innové, il a simplement voulu maintenir en vigueur les mesures établies qu'une faveur extraordinaire tendait à rendre inopérantes. Son intervention marque un incident dans le développement des relations entre chrétiens et juifs et il n'y a pas lieu d'en majorer l'importance. Cependant nous croyons volontiers avec Wiegand que Louis le Pieux a mal servi ses amis juifs en les favorisant de façon si éclatante : il a passé les justes limites et provoqué une vive réaction. Il n'importe guère que les protestations d'Agobard aient eu peu de succès sur le moment. Un sentiment qui s'exprime se renforce et l'évêque de Lyon avait donné à l'expression de la défiance envers les juifs une clarté et une vigueur exceptionnelles. Toutefois ses censeurs ont trop oublié que cette vigueur n'avait pas exclu la mesure.

Mgr Bressolles,
vice-recteur
de l'Institut catholique de Paris.

ment chéri de l'empereur, il s'enfuit avec un de ses neveux à Saragosse, s'y fit circoncire et épousa une juive. Cf. Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reichs...*, t. II, p. 252 et suiv.

69. *De Insolentia judaeorum*, dans la *Patr. lat.*, t. CIV, col. 74 A.

70. Wiegand, *Agobard von Lyon*, p. 249-250.

MÉLANGES

LE THOMISME

Importance exceptionnelle de la quatrième édition du *Thomisme* de M. Gilson. Ses caractères principaux. — I. En s'incorporant la morale, *le Thomisme* constitue désormais un exposé complet de la philosophie de saint Thomas d'Aquin. — II. En élucidant la notion de *révélable*, M. Gilson définit plus clairement que jamais l'originalité de la philosophie thomiste. — III. En découvrant le rôle fondamental que joue l'*existence* dans cette doctrine, il renouvelle son interprétation ainsi que l'intelligence de ses rapports historiques. — Conclusion.

A quelle profondeur d'interprétation peut être conduit un philosophe par la méditation constante des doctrines qu'il expose en historien, c'est ce dont la quatrième édition du *Thomisme* fournit la preuve par le fait le plus digne d'admiration[1]. Sans doute, cette *Introduction à la philosophie de saint Thomas d'Aquin* se relie par toutes ses fibres aux éditions antérieures. Plus on en pousse la comparaison, plus on se sent disposé à accorder à l'auteur que, « de la première édition de ce livre jusqu'à la quatrième, *son* interprétation de saint Thomas est restée constante, du moins quant à l'essentiel » (p. 5). Mais il s'agit là beaucoup moins de la permanence de certains éléments matériels que d'une continuité d'ordre vital, consistant dans la fidélité toujours plus étroite et de plus en plus pénétrante d'une pensée à une pensée. Il en résulte que, précisément parce qu'elle est demeurée constante quant à l'essentiel, c'est quant à l'essentiel même de la philosophie thomiste que cette introduction a réalisé un progrès complexe si considérable que son auteur n'en a pu épuiser la fécondité. Outre sa valeur historique propre, cette œuvre com-

1. Étienne Gilson, *le Thomisme. Introduction à la philosophie de saint Thomas d'Aquin*. Quatrième édition revue et augmentée (Études de philosophie médiévale. Directeur : É. Gilson, I). Paris, J. Vrin, 1942. In-8° de 532 p., 80 fr.

porte donc une leçon méthodologique d'importance capitale, car elle ne concerne pas seulement l'histoire des doctrines, mais la spéculation dogmatique elle-même et la théologie proprement dite.

Le progrès accompli de la troisième à la quatrième édition du *Thomisme* paraît être le résultat de l'action convergente d'une triple influence. La première est sans doute une sorte d'exigence interne de l'œuvre précédemment réalisée. En vertu de cette exigence, l'auteur n'a pu se défendre d'incorporer à cette *Introduction* un exposé complet de la morale thomiste. La seconde touche de plus près à la continuité essentielle de cette œuvre, car elle relève de la méthode qui l'a inspirée dès son premier état. C'est ainsi que M. Gilson en est tout naturellement arrivé à définir de façon plus rigoureuse la philosophie de saint Thomas en une étude sur *le révélable* qui porte à leur point ultime d'élaboration et de clarté des notions déjà touchées ou impliquées dans les éditions précédentes. La troisième pourrait paraître dériver d'une rupture de continuité, car elle introduit en cette œuvre un élément de nouveauté radicale. En réalité, elle appartient à ce qu'il y a de plus profond en cette continuité même : son mouvement vital, qui inclut ses découvertes et les renouvellements qu'elles engendrent.

Chacune de ces influences explique une partie d'un ouvrage dont leur ensemble assure à la fois la plénitude et l'équilibre. L'un des meilleurs moyens de rendre compte de l'ensemble sera donc de les définir avec un peu plus de précision en décrivant brièvement leur apport respectif.

I. La morale thomiste et son originalité. — Cédant aux requêtes de son propre texte, M. Gilson l'a complété de façon massive en consacrant 110 pages à la morale thomiste. Cette addition frappe immédiatement le lecteur; mais le signe le plus évident qu'elle était postulée par l'état antérieur de l'ouvrage, c'est que, bien loin de troubler l'harmonie d'une œuvre achevée, c'est elle qui lui confère son harmonie en l'achevant. Aux dix-sept chapitres des éditions de jadis sont en effet substitués dorénavant vingt et un chapitres répartis en trois parties exhaustives : *Dieu* (six chapitres, p. 41-202); *la Nature* (huit chapitres, p. 203-343); *la Morale* (sept chapitres, p. 344-501).

Accorder à la morale la place qui lui revient de plein droit, c'était se décider à aller jusqu'au bout du progrès amorcé dès la troisième édition, mais c'était se heurter à une double difficulté d'ordre et de choix :

Le détail des problèmes moraux particuliers étant infini, saint Thomas lui-même a dû choisir, et nous devons à notre tour, bien à regret, opérer un choix parmi les problèmes de son choix. A cette difficulté s'en ajoute une autre, qui tient à l'ordre à suivre dans un tel exposé. Ici encore, nous ne disposons que de celui du commentaire sur *l'Éthique à Nicomaque*, qui représente l'ordre de la morale aristotélicienne, tendue tout entière vers la morale de la cité, ou de celui de la *Somme théologique*, où les vertus morales sont intégrées aux dons du Saint-

Esprit. On est donc irrémédiablement condamné à quelque arbitraire dans la présentation des problèmes, mais on peut s'astreindre du moins à n'en rien dire que saint Thomas lui-même n'en ait dit (p. 372).

M. Gilson fait beaucoup plus que de ne pas prêter à saint Thomas ce qu'il n'a jamais dit : il lui permet de dire en ses pages ce que trop d'interprètes s'acharnent à l'empêcher de redire à ses lecteurs modernes. On ne saurait trop l'en remercier.

Admirant « la largeur de vue de la morale thomiste », et n'hésitant pas à attribuer ce mérite au fait qu'elle est l' « héritière de la sagesse grecque, et tout particulièrement de l'inépuisable *Éthique à Nicomaque* », M. Gilson peut écrire :

> Il y a donc bien loin de l'homme de saint Thomas à cette plante humaine rabougrie dont on imagine parfois qu'il recommande la culture. Ce qu'il veut, c'est l'homme tout entier, y compris ses passions, dont les vertus ont précisément pour objet de faire autant de forces pour la conquête du bonheur (p. 398).

Or, c'est là un schéma remarquable par sa densité, mais plus encore par sa qualité et sa situation. Bien loin de clore la morale thomiste en ses sources aristotéliciennes comme en d'infranchissables limites, il prépare la détermination des caractères différentiels les plus profonds de la morale enseignée par le docteur chrétien. Car, nul n'en est plus convaincu que M. Gilson et nul ne l'a encore montré, que je sache, avec autant de rigueur, quelles que soient les sources de saint Thomas, « sa morale est d'abord une création » (p. 413).

Parole libératrice, et dont la vérité est mise hors de doute sur deux points fondamentaux. D'abord, quant à la notion de personne et au « caractère intensément personnel de *la* morale thomiste » (p. 413). Ayant observé que « cette notion, qui joue un rôle si considérable dans la théologie chrétienne, et par là dans la philosophie chrétienne, semble être restée étrangère à la pensée d'Aristote », M. Gilson est conduit par son analyse à montrer non seulement combien la morale thomiste dépasse la morale d'Aristote, mais combien l'on est infidèle à saint Thomas lorsqu'on s'efforce de détacher sa morale de l'organisme où elle s'est constituée et où elle vit :

> Quel élargissement des perspectives qui bornaient la morale d'Aristote ! On le verrait beaucoup mieux si saint Thomas lui-même avait cru devoir prendre la peine d'exposer ce qu'eût été sa propre morale naturelle et de le faire en termes de philosophie pure. C'est ce que nous lui faisons faire aujourd'hui, mais lui-même ne l'a jamais fait. Construire une morale qui se constituerait complètement comme si la révélation chrétienne n'existait pas, ou n'était pas vraie, à quoi bon, puisqu'elle existe et qu'elle est vraie. Tel est du moins le point de vue qui s'imposait à saint Thomas. Docteur chrétien, c'était son devoir d'état de ne vivre qu'avec Dieu pour ne parler que de Lui : *aut de Deo aut cum Deo*. Surtout, il ne pouvait pas parler autrement de la morale, parce que, si Dieu existe, il n'y a pas de devoirs personnels qui ne

soient d'abord des devoirs envers Dieu. C'est en quoi, et saint Thomas lui-même l'a bien vu, sa morale diffère profondément de celle d'Aristote (p. 414-415).

Plaçant alors son lecteur au cœur du problème, M. Gilson lui explique que ces deux morales

s'orientent en des sens différents, parce qu'elles dépendent de théologies naturelles différentes. De quelque manière qu'on interprète celle d'Aristote, nul n'ira jusqu'à prétendre que la Pensée Pure se soucie du détail de nos actes, ait droit d'exiger que nous lui en rendions compte et que nous lui rapportions chacun d'eux. Le dieu d'Aristote vit sa béatitude éternelle, chaque homme vit pour imiter de son mieux cette béatitude, mais même s'il est donné à quelques rares sages, pendant de rares instants, de participer aux joies d'une contemplation quasi divine, ce n'est pas sur la vie de leur dieu que ces privilégiés règlent leur vie morale. Une telle démesure ne serait à leurs yeux que folie : l'idéal qu'ils ne perdent jamais de vue, dans leur poursuite d'une sagesse de l'homme en tant qu'homme, c'est celui du bien humain sous sa forme la plus parfaite, le bien de la cité. Il en va tout autrement dans la morale thomiste. Créé par un Dieu qui reste intimement présent à son être, à ses facultés, à leurs opérations et à chacun des actes qui en découlent, l'homme ne peut rien faire que par Lui et, puisqu'il le sait, l'homme doit ne rien faire que pour Lui. La question n'est pas ici de savoir si l'homme peut ou non aspirer à la vie en Dieu comme à la béatitude suprême. Que Dieu ait ou non décidé de lui accorder cette grâce, le devoir moral de l'homme reste exactement le même. Comme la morale d'Aristote suit la théologie naturelle d'Aristote, la morale de saint Thomas d'Aquin suit la théologie naturelle de saint Thomas d'Aquin. C'est pourquoi non seulement l'humilité, mais aussi bien la force et la tempérance, avec toutes les vertus particulières qui s'en réclament, apparaissent ici comme autant de moyens que l'homme acquiert, au prix d'un patient exercice, pour accomplir en soi l'image de Dieu de plus en plus parfaite qu'il a pour fin de devenir (p. 416).

Certains trouveront en ces lignes une véritable révélation. Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'elles épuisent la différence qu'elles ont pour mission de définir. Pour que cette définition soit possible, en effet, il faut avoir achevé l'analyse de la morale thomiste, dépassé la vie sociale, pénétré jusqu'aux profondeurs de la vie religieuse, afin de pouvoir formuler la question décisive : « Existe-t-il une « morale naturelle », faite de vertus morales naturelles, qui puisse légitimement se réclamer du nom de saint Thomas d'Aquin ? » ou plutôt, pour poser le problème « comme saint Thomas lui-même l'a posé : peut-il exister des vertus morales dignes de ce nom sans la vertu théologique de charité ? » (p. 463).

La réponse est donnée en une vingtaine de pages qui comptent parmi les plus pénétrantes, les plus parfaites de forme, les plus dignes de leur objet, et d'ailleurs les plus purement thomistes que M. Gilson ait jamais écrites. Détachée d'un texte au tissu serré et

nuancé, une proposition caractéristique risque de perdre sa portée originelle. Comment se défendre pourtant de citer cet élément capital de solution :

Il est dénué de sens de prétendre atteindre les vertus naturelles en les séparant de la grâce, dans une doctrine où la grâce rend la nature capable d'avoir des vertus, en la guérissant (p. 469).

Ou encore ceci, qui exprime si bien l'effort accompli par l'historien « pour comprendre l'imbrication des vertus morales naturelles dans les vertus théologales qu'a manifestement voulue l'auteur de la *Somme théologique* ».

Désintégrer les vertus de cet organisme théologique pour les ramener à l'état de vertus purement naturelles est un leurre, du moins si l'on veut que la morale ainsi obtenue puisse encore se réclamer de saint Thomas. Dissocier les vertus de la grâce n'est pas les amener à l'état de nature, mais à l'état de nature déchue; c'est les faire passer d'un état théologique à un autre. Exactement, c'est les amener à celui de tous ses états où la nature est le moins elle-même, blessée qu'elle est dans ses pouvoirs d'opérer en vue du bien et de se munir des vertus dignes de ce nom qui peuvent seules lui permettre de s'accomplir. C'est pourquoi la morale naturelle que décrit saint Thomas est celle d'une nature guérie par la grâce et qui se retrouve enfin dans sa quasi-plénitude grâce à la vie divine qui l'habite en ses profondeurs[2].

Et la conclusion de ce chapitre, qui condense en quelques lignes un monde de doctrine :

Doué d'intelligence et de raison, l'homme est capable de connaître que Dieu existe, qu'il nous a créés et conviés à posséder en commun avec lui tous ces biens. De là un amour naturel de l'homme pour Dieu, une sorte de première amitié naturelle par laquelle l'homme aime naturellement Dieu par dessus toutes choses. Il faut plutôt dire : aimerait, car la nature de l'homme n'est plus intacte[3]. Le premier effet de la grâce est donc de restaurer cet amour naturel de Dieu par dessus toutes choses, qui se trouvera désormais, non, certes, détruit, mais intégré à l'amour surnaturel de l'homme pour Dieu. L'amitié surnaturelle fondée sur le partage de la béatitude divine restitue d'abord à l'homme l'amitié naturelle qu'il avait primitivement avec Dieu. A partir de ce moment, toute la morale naturelle ressuscite, avec l'ordre et la hiérarchie des vertus qui la composent. Mais elle ne saurait durer hors des conditions qui l'ont déjà fait renaître : pour l'homme en état de nature déchue, la grâce seule rend possible cette volonté stable du bien qui, dans la nature même, ne chérit que la volonté de Dieu (p. 480).

2. É. Gilson, p. 476. Ajouter la très remarquable note de la p. 470, qui se termine ainsi : « Il faut rappeler sans cesse à la société humaine que si elle veut encore les vertus naturelles de la morale chrétienne, il lui faudra continuer de vouloir le Christ. »

3. La note 1 se réfère à saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa-IIae, q. 26, a. 3 *ad Responsionem*.

II. L'originalité du thomisme, philosophie du « révélable ». — Si M. Gilson nous restitue la morale thomiste en sa pureté, c'est parce qu'il a abordé saint Thomas moraliste dans l'esprit même qui l'animait lorsqu'il entreprit l'étude de la métaphysique thomiste. Cet esprit, il le définit dès la première édition de son ouvrage, en 1919, en déclarant que « laissant de côté les jugements de valeur », il entendait « chercher ce que sont, en fait, les rapports de la philosophie à la théologie dans le système de saint Thomas »[4].

Ce que sont, en fait : programme de véritable historien, mais combien exigeant ! On comprend que beaucoup s'y dérobent. L'une des grandeurs du *Thomisme* est d'y être demeuré obstinément fidèle. Si fidèle, qu'après l'avoir défendu contre des objections contradictoires, il le reprend et l'élucide dans une *Introduction* qui surprendra peut-être bon nombre de lecteurs, mais qui serre de si près la position thomiste authentique que seuls seront surpris ceux qui ignorent saint Thomas ou qui ne l'ont jamais abordé qu'en fonction de préoccupations ou de préjugés étrangers à sa doctrine.

> Chez nombre de ses interprètes modernes, saint Thomas s'exprime surtout comme un philosophe soucieux de ne pas compromettre la pureté de sa philosophie par le moindre mélange de théologie. En fait, le saint Thomas de l'histoire s'inquiétait au moins autant du contraire. Dans la *Somme théologique*, le problème n'était pas pour lui : comment introduire du philosophique dans la théologie sans corrompre l'essence de la philosophie ? C'était plutôt : comment introduire du philosophique dans une théologie sans corrompre l'essence de la théologie ? (p. 17).

Poser le problème sous cette forme, c'est faire faire à notre intelligence de l'œuvre propre du docteur angélique un pas décisif. Dire clairement comment saint Thomas y a répondu, c'est se placer dans les conditions les plus propices à une saine interprétation de l'ensemble ainsi qu'à l'exégèse correcte de chaque élément doctrinal.

> Ce problème, l'œuvre de saint Thomas n'était pas seule à le poser. D'autres théologiens avaient avant lui déversé dans l'enseignement sacré une masse considérable de doctrines philosophiques. Tel, Albert le Grand, dont la théologie encyclopédique ne négligeait aucune science comme étrangère à son dessein. Ce qui caractérise saint Thomas et marque sa place dans l'ensemble de ce mouvement, c'est précisément l'effort de réflexion qu'il fit pour introduire ce savoir humain dans la théologie sans en rompre l'unité. Dès qu'on pose ainsi ce problème, on voit dans quel sens il en faudra chercher la réponse. Pour que la théologie reste une science formellement une, il faut que tout ce qu'elle contient de connaissance naturelle s'y ordonne et s'y subordonne au point de vue propre du théologien, qui est celui de la révélation. Ainsi incorporé à l'ordre théologique, le savoir humain fait partie de l'en-

4. É. Gilson, *le Thomisme* (Strasbourg, A. Vix, 1919), p. 16.

seignement sacré qui se fonde lui-même sur la foi. Ce savoir humain assumé par la théologie en vue de ses fins propres, c'est précisément ce que saint Thomas nomme le *révélable*, expression dont on a proposé bien des interprétations différentes, faute peut-être d'avoir exactement saisi le sens du problème dont elle apportait la solution (p. 17-18).

Je dois renoncer à suivre pas à pas l'analyse de cette notion (p. 8-40), mais je tiens à citer deux fragments particulièrement importants parce qu'ils expriment, avec l'intention de l'auteur, la raison profonde qui lui interdit de modifier dans son exposé l'ordre adopté dès le principe, pour le motif dès l'abord exprimé qu'il est l'ordre thomiste même :

Ainsi reliée à la science que Dieu a de lui-même et comme glorifiée par son assomption théologique, la philosophie mérite éminemment l'intérêt du Docteur chrétien. C'est elle que nous voudrions considérer à notre tour, comme l'objet propre de notre étude. Nul ne songe à soutenir que saint Thomas ait identifié les deux notions de *révélable* et de *philosophie*. On ne prétend même pas qu'il soit illégitime d'envisager la philosophie de saint Thomas sous un autre jour. Mais on demande la permission de l'envisager, pour une fois, sous l'aspect où saint Thomas lui-même nous dit l'avoir envisagée, telle qu'elle apparaît du point de vue propre du Docteur chrétien. Une fois n'est pas coutume. Si la philosophie « révélable » est bien celle à laquelle saint Thomas lui-même s'est principalement intéressé, celle qu'il a renouvelée parce qu'il l'envisageait sous cet aspect même et celle qu'il nous a transmise selon l'ordre théologique suivi par les deux *Sommes*, l'historien du moins doit être excusable de s'y intéresser à son tour comme à la pensée personnelle de saint Thomas d'Aquin (p. 25-26).

Et l'importante note 1 qui se greffe sur ce texte, et dont voici les dernières lignes :

Assurément, on peut construire une philosophie faite d'éléments empruntés au thomisme et qui ne parle pas de Dieu dans tout ce qu'elle dit : on le peut, pourvu qu'on ait claire conscience de la portée de ce que l'on fait et qu'on en mesure exactement les conséquences. Ce que l'on fait, c'est présenter la pensée philosophique de saint Thomas selon l'ordre exigé par une doctrine où tout serait « considéré par la raison naturelle sans la lumière de la foi » (Descartes, *Principes*, Préface, éd. Adam-Tannery, t. IX, p. 4, l. 19-21 et p. 5, l. 13-18) : bref c'est présenter une *philosophia ad mentem sancti Thomae* comme s'il s'agissait d'une *philosophia ad mentem Cartesii*. Quant aux conséquences, elles relèvent de l'ordre de la philosophie dogmatique, où nous n'avons pas à nous engager ici[5].

III. L'originalité du thomisme, philosophie de l'existence. — Contraint par un sens historique qui n'est qu'une des faces de son humanisme de ne penser la doctrine de saint Thomas d'Aquin que telle que saint Thomas lui-même l'a pensée, M. Gilson a trouvé

5. É. Gilson, *le Thomisme*, 4e éd., p. 26, note 1. — Il convient de relever des retouches significatives comme celle-ci : la troisième édition, p. 121, disait : « L'unique objet de la philosophie tout entière est Dieu »...; la quatrième édition, p. 171, corrige : « l'unique objet de la philosophie *comme révélable* est Dieu » (je souligne).

dans sa docilité à son objet le secret d'une découverte qui renouvelle notre connaissance de la métaphysique thomiste. De là, d'abord, les chapitres singulièrement neufs : 1re partie, chap. 1 : *Existence et réalité*, p. 41-65; chap. 2, § 2 : *les Théologies de l'essence*, p. 70-78; chap. 3, § 6 : *Portée des preuves de l'existence de Dieu*, p. 111-119 ; chap. 4 : *Haec sublimis veritas*, p. 120-136 ; chap. 6 : *la Théologie naturelle de saint Thomas d'Aquin*, p. 184-202. De là aussi les remaniements des exposés qui, sans ce fait imprévu, auraient continué à paraître définitifs : pages 68-69, 108, 109-110, 147-157, 163, 168, 173-174, 230-233, 244, 245-246, 247-248, 258-260, 272-274, 297, 321-323, 326. De là, enfin, mais seulement pour plus tard, l'espoir de bouleversements qui s'étendront à la physique et à l'éthique elle-même[6]. Cette découverte est indivisément celle du sens existentiel de l'*être* thomiste et des conséquences qu'implique cette notion métaphysique fondamentale pour la définition correcte de la philosophie de saint Thomas d'Aquin et de son originalité.

Soutenir que nul, avant M. Gilson, n'aurait interprété la philosophie de saint Thomas comme une philosophie existentielle serait une erreur contre laquelle *le Thomisme* lui-même nous met en garde en nous renvoyant au livre de Jacques Maritain, *Sept leçons sur l'être et les premiers principes de la raison spéculative*[7]. Et il est bien vrai que, pour Maritain, « la philosophie thomiste est une philosophie existentielle »[8]; il est même incontestable que ce profond métaphysicien a ouvert la voie à une distinction radicale entre « les platoniciens » qui « ont, en général, tendance à limiter l'objet de l'intelligence humaine aux essences » et « la philosophie de saint Thomas » qui, par « sa direction profonde », porte l'intelligence et la philosophie, et la métaphysique, non seulement aux essences, mais à l'existence même, à ce terme parfait et perfectif, à cet ultime accomplissement de l'être »[9]. Mieux encore, M. Maritain était allé jusqu'à préciser que « c'est dans la seconde opération de l'esprit, dans le jugement, dans la composition et la division, que l'intelligence spéculative tient l'être non seulement au point de vue de l'essence, mais au

6. Cf. É. Gilson, *le Thomisme*, 4e éd., préface, p. 6 : « Tel qu'il se présente aujourd'hui, cet ouvrage est encore loin de réaliser l'hommage que son auteur eût aimé offrir à la mémoire de saint Thomas d'Aquin. Pour le rapprocher de l'idéal entrevu, il eût été nécessaire d'imposer à ses deuxième et troisième parties la réinterprétation d'ensemble que la première a effectivement subie. On ne verra pas assez dans ce livre comment l'ontologie de l'existence traverse toute la philosophie de la nature et toute l'anthropologie pour atteindre la vie morale en sa profondeur. ».

7. (Paris, Téqui, s.d.). Voir, particulièrement, p. 26-30 et p. 45, note 13; cité par E. Gilson, p. 41, note 1.

8. Jacques Maritain, *Sept leçons sur l'être et les premiers principes de la raison spéculative*, p. 30.

9 et 10. J. Maritain, *Sept leçons sur l'être...*, p. 26.

point de vue de l'existence propre »[10]. C'était là un coup d'œil dont la sûreté égalait la profondeur. Mais qu'il y a loin de ce bref regard à l'apport tout nouveau du *Thomisme !*

Ici, il ne s'agit plus d'une affirmation rapide et qui, bien qu'elle touche à ce qu'il y a de plus fondamental dans la doctrine de saint Thomas, demeure superficielle. Ayant pris conscience, non seulement en métaphysicien mais en historien, du caractère existentiel de l'*être* thomiste, M. Gilson élucide cette notion et montre comment elle « met directement en cause » « l'existence de philosophie propre à saint Thomas » (p. 41). Cela fait, il est armé pour distinguer la philosophie thomiste de celles qui l'ont préparée mais qu'elle a abandonnées en les dépassant. En ce point, l'érudition historique et l'intelligence métaphysique se confortent mutuellement pour conduire le seul historien capable de l'entreprendre jusqu'au terme d'une enquête, parfois vertigineuse, tout au long des lignes de faîte qui séparent la doctrine de saint Thomas des doctrines aristotélicienne, augustinienne et dionysienne. Je ne connais rien de plus beau ni de plus important, dans cet ordre, que les chapitres où s'accomplissent cette analyse et ces disjonctions. Savoir, enfin, pourquoi et en quoi saint Thomas ne peut absolument pas être réduit à Aristote; pourquoi et en quoi la métaphysique thomiste de l'*exister* constitue un progrès décisif sur l'*essentialisme* de saint Augustin; pourquoi et en quoi, même lorsqu'il entend suivre aussi loin que possible Denys l'Aréopagite, saint Thomas se doit de redresser une doctrine où l'Un n'est pas l'être, c'est l'un des bénéfices réservés aux lecteurs d'une première partie entièrement remaniée en fonction de cette découverte. Modestement, M. Gilson veut penser qu'elle n'est qu'une redécouverte : « Tous les grands interprètes de saint Thomas l'ont vu et il ne reste guère plus à faire que de le répéter après eux », nous dit-il, p. 135. Peut-être. C'est donc que les grands interprètes sont rares, car on ne peut nier que le point en question ne soit très généralement oublié, bien qu'il constitue « pour l'historien la clef qui ouvre l'intelligence du thomisme » (p. 135). Avoir trouvé ou retrouvé cette clef, l'avoir fait jouer en tout ce qui concerne Dieu et la théologie naturelle, voilà qui marque ces pages d'une telle fraîcheur et d'un tel éclat que ces signes suffiraient à prouver que, si ces régions métaphysiques n'étaient pas tout à fait inconnues, elles restaient à explorer.

Pour cette exploration, le recenseur se sent impuissant à se transformer en guide, car il lui faudrait reproduire le contenu intégral de chapitres comme *Existence et réalité, le Problème de l'existence de Dieu, Haec sublimis veritas, la Théologie naturelle de saint Thomas d'Aquin,* chapitres entièrement nouveaux ou complètement refondus, blocs historiques et doctrinaux à la cohésion si étroite, au grain si fin, à l'ordre même si plein de sens qu'on recule à l'idée d'en détacher la moindre parcelle, à plus forte raison de dire autrement ce qui s'y trouve exprimé. Ses 200 pages me paraissent constituer la mise au point la plus rigoureuse

des problèmes soulevés non seulement par l'entreprise de saint Thomas, mais par sa réalisation touchant ce qu'il y a de plus profond dans sa doctrine, de plus essentiel à certaines conditions d'exercice de la pensée chrétienne.

Conclusion. — Lire ce nouveau *Thomisme*, c'est donc se rapprocher beaucoup plus qu'il n'était encore possible de le faire de cet heureux état où l'esprit du lecteur coïncide, grâce à l'historien, avec celui du penseur dont la doctrine est en cause. A la différence de tant d'ouvrages ou de manuels qui, par souci d'originalité ou par insuffisance historique et doctrinale, ne réussissent qu'à détourner pour toujours d'œuvres dont ils trahissent l'esprit, et bien souvent la lettre, cette *Introduction à la philosophie de saint Thomas d'Aquin* réalise pleinement son dessein : elle introduit, dans toute la force du terme, aux textes mêmes de saint Thomas; elle en révèle la clarté, la cohérence, la profondeur. Elle nous restitue, dans la pureté de son être historique, la pensée créatrice de saint Thomas d'Aquin. Ainsi, ce livre défend ses lecteurs, et de la façon la plus efficace, contre l'inintelligence et la désaffection qu'elle ne peut manquer d'engendrer. En leur rendant le vrai Thomas d'Aquin, en leur montrant ce qu'étaient pour lui théologie et philosophie, il les met à l'abri des dangers que comportent la manipulation de textes inertes ou les assimilations fallacieuses par lesquelles certains essaient de se consoler de cette inertie même. Il les prépare à servir utilement la philosophie et la théologie.

De tels résultats, sur lesquels il serait aisé d'insister, valent la peine qu'ils coûtent. Mais ils coûtent beaucoup de peine, car le génie métaphysique même n'y suffirait pas. Il y faut la collaboration de quelques méthodes rigoureuses, à commencer par la méthode historique. C'est en très grande partie à sa maîtrise d'historien que M. Gilson doit d'avoir atteint une réalité qui échappe trop souvent, et ne peut manquer d'échapper, à de purs spéculatifs. Puisse un tel exemple achever de convaincre ceux qui douteraient encore soit de l'intérêt que présentent les doctrines et les penseurs chrétiens pour l'histoire de l'Église de France, soit de la nécessité de la méthode historique pour l'étude correcte et féconde des philosophes et des théologiens.

André Combes.

AUTOUR
DU
« NOUVEAU PROPRE DIOCÉSAIN DE TOULOUSE »

Un compte rendu publié dans les *Notes bibliographiques* de l'année 1940 (t. XXVI, p. 133) a déjà fait connaître aux lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Église de France,* la notice historique sur le nouveau Propre diocésain de Toulouse rédigée par M. Delaruelle, professeur au Grand Séminaire de Toulouse. Cette notice n'est qu'un résumé succinct du Rapport présenté à la Sacrée Congrégation des Rites en vue de la réforme du Propre diocésain. Publiée dans le compte rendu officiel des Conférences ecclésiastiques, elle avait simplement pour but d'informer le clergé du diocèse de Toulouse, des raisons motivant cette réforme. Rappelons que cette réforme était d'importance puisque, sans parler d'autres modifications purement liturgiques, elle a abouti à la suppression de dix saints du calendrier diocésain qui sont taxés les uns « d'évidemment légendaires », les autres « de singulièrement douteux », à savoir : le bienheureux Guillaume de Toulouse (2 juin), saint Cyr et sainte Julitte (16 juin), saint Sabin (11 juillet), saint Honest (12 juillet), saint Cizi (16 août), saint Martory (26 août), saint Vidian (27 août), saint Gaudens (3 septembre), saint Papoul (3 novembre), saint Honorat (14 décembre).

La notice historique de M. Delaruelle range en deux cycles sept des saints condamnés à disparaître : le cycle de saint Saturnin (Honorat, Honest, Papoul), le cycle commingeois (Sabin, Cizi, Vidian, Gaudens). A propos du second cycle, l'auteur n'hésite pas à faire allusion à un « atelier hagiographique » qui aurait travaillé à la fin du Moyen Age ou au début de la période moderne. Comme on le voit, il y avait là un essai d'explication des légendes toulousaines et commingeoises, et cet essai laissait espérer un ensemble d'études hagiographiques du plus grand intérêt pour l'histoire religieuse du Toulousain et du Comminges.

On ne sera pas surpris que cette exécution sommaire, portant sur un si grand nombre de saints, ait provoqué de l'émotion dans les milieux ecclésiastiques et érudits de Toulouse. Bien que la Notice historique eût paru en pleine guerre (décembre 1939), elle ne passa pas inaperçue. Sans tarder, on en discuta à la Société archéologique du Midi de la France et la *Revue historique de Toulouse,* dirigée par un groupe d'ecclésiastiques, se chargea de formuler les réserves les plus expresses sur la méthode adoptée pour la révision du Propre diocésain et sur les conclusions du rapporteur. Un important fascicule de la *Revue historique de Toulouse* de l'année 1940 fut consacré tout entier à une *Étude*

critique de la « Notice historique » sur le nouveau Propre diocésain de Toulouse[1]. Cette *Étude critique,* qui n'occupe pas moins de 163 pages, était due à M. le chanoine J. Contrasty, auteur d'une *Histoire de Rieux-Volvestre* et d'une *Histoire des évêques de Comminges.* M. Contrasty reprend, une à une, les affirmations de M. Delaruelle, en étudiant, à son tour, les saints du « cycle de saint Saturnin » et les saints du « cycle commingeois » : la conclusion est sans ménagement pour la Notice qui est déclarée sans crédit et pour son auteur qui, sous une forme à peine voilée, est accusé d'avoir pris pour les réalités de l'histoire ce qui n'est que conception téméraire ou erronée.

Une réponse s'imposait. M. l'abbé Delaruelle l'a donnée dans le compte rendu des Conférences ecclésiastiques de l'année 1939 (paru en 1940), sous le titre de *Remarques de critique et d'histoire sur le nouveau Propre diocésain*[2]. Cette réplique, qui a voulu garder toute la sérénité d'un simple exposé historique, est une mise au point destinée, dans l'esprit de son auteur, à éviter pour l'avenir toute équivoque. M. Delaruelle reconnaît volontiers que plusieurs de ses explications ne sont que des hypothèses : hypothèses sur l'origine des légendes toulousaines concernant Honest, Honorat et Papoul, hypothèse sur l'existence d'un atelier hagiographique du Comminges, hypothèses enfin sur saint Sabin, saint Cizi et saint Vidian. C'est beaucoup de travail sur le chantier si l'on veut essayer d'arriver à des conclusions plus fermes !

En attendant de pouvoir se livrer à loisir à ce travail, le rapporteur du diocèse de Toulouse n'a pas hésité à prendre position à l'égard des saints dont les *Vitae* sont manifestement légendaires. Avec son contradicteur, M. Delaruelle fait sienne l'observation fort juste du P. Delehaye, qui est un maître en ces matières, à savoir que « c'est une grosse erreur de penser que, quand l'histoire du saint est déclarée légendaire, la personnalité du héros est compromise du même coup ». Mais encore faut-il que ces saints aient laissé quelque trace et le minimum requis, au témoignage du P. Delehaye, est de connaître l'endroit et l'anniversaire de leur déposition.

Or qu'en est-il pour les saints en question ? La réponse de M. Delaruelle est nette : « Non seulement nous ne pouvons faire fond sur des textes narratifs qui sont incontestablement postérieurs et légendaires, mais aucune trace ne nous est parvenue d'un culte ancien rendu à ces saints. » Voici cependant quelques timides réserves : « Mettons pourtant à part, jusqu'à un certain point, ceux dont la toponymie a conservé le souvenir : nous avons affirmé dans notre Rapport l'existence de saint Papoul en raison du monastère qui porte son nom; nous nous sommes interdit

1. *Revue historique de Toulouse,* t. XXVII, n° 91-92 (3e et 4e trimestres 1940), p. 71-233.

2. Publiée à part en une brochure de 40 pages (Toulouse, imprimerie Fournié).

pour une raison analogue de nier celle de saint Gaudens; nous avons passé outre dans le cas de saint Cizi parce que des indices mettaient en garde contre des conclusions trop favorables tirées de la toponymie. Quant à saint Vidian, si nous l'avons dit simplement douteux, c'est en raison du culte ancien qui lui fut rendu à Martres. » Fallait-il maintenir dans le calendrier les saints dont l'existence est gravement douteuse ou dont la personnalité est impossible à reconstituer ? On ne l'a pas cru à Toulouse : « Il n'y a pas paru convenable que la prière officielle de l'Église continuât à être formulée en l'honneur des saints qui ne pouvaient être proposés à l'imitation des fidèles, le culte rendu à une ombre ou à un simple nom perdant évidemment toute signification. » A la suite de ces considérations d'ordre général, M. Delaruelle se livrait à une étude sommaire, mais plus approfondie que la première fois, du cycle de saint Saturnin et du cycle commingeois.

Cette mise au point du rapporteur toulousain a provoqué sans tarder une réplique de M. le chanoine Contrasty. Elle a paru dans la *Revue historique de Toulouse* et forme un important fascicule de 114 pages[3]. Ce fascicule s'ouvre par la publication de plusieurs lettres que l'auteur a reçues à la suite de la première bataille livrée. On se croirait ramené à quelque cinquante ans en arrière, au temps de la fameuse querelle de l'apostolicité des Églises de Gaule. Nous ne pouvons analyser tout ce fascicule où les arguments historiques ne sont pas les seuls à être invoqués. M. Contrasty regrette la méthode suivie par le rapporteur qui consiste à supprimer les saints, tout en reconnaissant qu'une étude de critique hagiographique est encore à faire : c'est mettre, dit-il, la charrue devant les bœufs. M. Contrasty s'étonne également que la révision du Propre diocésain n'ait pas été confiée à une commission et, à ce propos, il invoque avec une réelle satisfaction l'exemple récent d'un diocèse voisin.

Nous ne pouvons le suivre en ce domaine qui n'est pas de notre compétence. Sur le terrain purement historique, les positions antérieures sont toutes maintenues, malgré les éclaircissements donnés par M. Delaruelle, et la conclusion est que la révision du nouveau Propre diocésain s'impose.

C'est aussi l'opinion du rédacteur en chef de la *Revue historique de Toulouse*, qui écrit à la fin de la *Nouvelle étude critique:* « Tôt ou tard, la cause sera soumise à un nouvel examen que nous appelons et attendons avec sérénité et en toute confiance. »

***

Nous attendons, nous aussi, les sereines études d'histoire qui contribueront à faire plus de lumière. C'est précisément à ce

3. *Revue historique de Toulouse*, t. XXVIII, n° 94 (2e trimestre 1941), p. 57-170.

travail de critique hagiographique que se livre, en ce moment, M. Delaruelle. Laissons-lui le temps de le mener à bonne fin : la discussion l'aura certainement aidé à serrer de plus près les problèmes nombreux qui se posent, sinon à les résoudre.

En attendant de connaître les résultats, il faut bien avouer que le débat institué autour du nouveau Propre diocésain de Toulouse n'a pas réussi à apporter beaucoup de clartés nouvelles. Pour mieux en juger, prenons l'exemple de saint Papoul.

Dans sa première Notice historique, M. Delaruelle nous faisait espérer des révélations sensationnelles sur le culte de ce saint qui a donné son nom à une abbaye de l'ancien Toulousain, devenue évêché en 1317. *Papulus* viendrait de Babolein, nom irlandais, et le monastère se rattacherait aux moines irlandais de saint Colomban. Il y avait là, pour l'histoire religieuse du Midi de la France, des vues toutes nouvelles. Mais M. Delaruelle s'était aventuré sur un terrain peu solide et la partie était belle pour son contradicteur. *Papulus* est, en effet, un nom gallo-romain qu'on rencontre plusieurs fois au VI^e^ siècle et qu'on ne peut rapprocher philologiquement de Babolein, nom d'origine germanique et non irlandaise. Par ailleurs, rien ne prouve la présence de moines irlandais en Toulousain.

Dans sa mise au point, M. Delaruelle se montre assez disposé à abandonner la piste sur laquelle il s'était un peu hâtivement engagé et il n'hésite pas à reconnaître l'existence historique de Papoul, en déniant d'ailleurs toute valeur à sa *Vita*. « Papoul, nous dit-il, doit être tenu pour un saint authentique en raison du monastère de ce nom, mais il n'a rien à voir avec la vie de saint Saturnin : il n'a plus, par conséquent, de relation « propre » avec le diocèse de Toulouse et c'est à ce titre qu'il a été retranché du calendrier. »

Ces conclusions ne sont pas du goût de M. le chanoine Contrasty qui estime que le diocèse de Toulouse se devait de conserver le culte de saint Papoul, ne serait-ce que parce que la basilique de Saint-Sernin, à Toulouse, possède son corps. Encore une fois, nous n'avons pas à nous prononcer ici sur des considérations d'ordre purement liturgique. Au point de vue strictement historique, il faut bien reconnaître que la *Vita Papuli*, rédigée probablement au XIII^e^ siècle, est un document sans valeur qu'on peut négliger. Pour authentiquer le saint, il reste cependant deux témoins : le monastère qui porte son nom et ses reliques. C'est sur la valeur et la signification de ces deux témoignages que doit porter le travail de la critique historique.

Or, il se rencontre précisément que les origines du monastère de Saint-Papoul sont fort obscures. La liste des abbés ne commence que vers le milieu du XI^e^ siècle. Avant cette date, l'existence du monastère est attestée seulement par la *Noticia de servitio monasteriorum* de 817. Mais les travaux de Pückert et de Mgr Lesne ont prouvé que la liste des monastères méridionaux, qui termine la *Noticia*, a été ajoutée après coup. Pückert pense

que c'est au XI^e^ siècle; Mgr Lesne conclut que c'est plutôt dès le IX^e^ siècle[4]. La question a son importance quand il s'agit du monastère de Saint-Papoul. D'après des documents postérieurs, il semble que l'église primitive du monastère était dédiée à saint Pierre. Le culte de saint Papoul se serait donc surajouté à celui de l'apôtre et aurait fini par le supplanter. Qui était ce saint Papoul ? Aucun témoignage historique digne d'être retenu ne permet de le rattacher à saint Saturnin. La tradition liturgique la plus ancienne (début du XI^e^ siècle) fait simplement de lui un martyr. Est-ce un martyr local, comme on l'a affirmé dans la suite ? Ici se pose un nouveau problème, celui de ses reliques, et ce problème soulève, lui aussi, des difficultés. Que penser, en particulier, de la découverte de son corps dans l'église Saint-Sernin de Toulouse, le 11 octobre 1265 ?

Il y a soixante ans, les Bollandistes ont eu à s'occuper de saint Papoul, lors de la préparation du t. I des *Acta Sanctorum* de novembre (paru en 1887). Ils ont senti toute la difficulté d'arriver à des conclusions fermes. Le Père van Hooff s'en ouvre, dès le début, avec une franchise qui ne manque pas de saveur : « *De sancto Papulo acturis statim a limine ingens occurrit difficultas... Documenta antiqua desunt : Acta S. Papuli authentica aut genuina supersunt nulla... Quare tantas agimur in angustias ut fateri necessario debeamus in ea nos opinione versari ut praeter Papuli eximiam sanctitatem gloriosumque martyrium praestitumque sancto martyri inde a multis seculis cultum ecclesiasticum, fere nihil de illo tanto rationum pondere probare possit ut nullus dubitandi locus relinquatur*[5]. » L'étude que nous annonce M. Delaruelle nous apportera-t-elle du nouveau ? Nous le désirons, mais le champ des découvertes paraît bien restreint et nous craignons que l'enquête ne soit aussi décevante pour lui qu'elle le fut, vers 1880, pour le P. van Hooff.

De tels problèmes d'hagiographie ne sont pas seulement décevants. Ils sont aussi délicats, même au regard de l'historien qui n'est préoccupé que par la recherche de la vérité. Parmi nos saints locaux de l'Antiquité et du haut Moyen Age, il en est — et c'est sans doute le plus grand nombre — qui sont parfaitement authentiques malgré la pénurie de documents; c'est le cas d'un saint Papoul et d'un saint Gaudens. Il en est quelques-uns dont l'existence est singulièrement douteuse et même purement légendaire (la preuve n'est pas toujours facile à faire). D'autres enfin ont été transplantés d'ailleurs et on a fini par les considérer comme des saints du terroir : c'est sans doute le cas de saint Sabin en Comminges, comme le conjecture fort raisonnablement M. Delaruelle.

4. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. VI (1920), p. 449.
5. *Acta Sanctorum*, novembre, t. I, p. 587.

Peut-être le seul moyen de projeter une lumière nouvelle sur ces délicats problèmes serait de se livrer à une vaste enquête qui dépasserait le cadre d'un diocèse pour s'étendre à toute une région. On pourrait établir ainsi des comparaisons et consolider les hypothèses par les rapprochements qu'on pourrait faire. La besogne ne manque pas, malgré les travaux qui ont été déjà faits, et il en est d'excellents pour le Toulousain, comme on l'a rappelé avec juste raison au cours de la discussion.

Le débat soulevé autour de la publication du nouveau Propre diocésain de Toulouse est aujourd'hui définitivement clos, mais ce travail de fine critique hagiographique reste à faire. Il ne peut pas désormais ne pas être fait et, si regrettable qu'ait été à certains égards la « querelle toulousaine », ce sera le bienfait qu'elle nous aura procuré.

Chanoine Él. GRIFFE,
Professeur au Grand Séminaire de Carcassonne.

UN NOUVEAU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

M. Charles Samaran, chargé par le Comité des Travaux historiques et scientifiques de diriger l'entreprise dont notre collaborateur M. Limouzin-Lamothe a parlé, sous ce titre, dans le précédent numéro de la Revue (t. XXVII, p. 229-232), *nous adresse, en son nom et au nom de son principal collaborateur M. René Gandilhon, archiviste en chef de la Marne, la note complémentaire suivante. Nous croyons d'autant plus utile de la mettre sous les yeux de nos lecteurs que sur plusieurs points importants les auteurs, on le verra, avaient dès longtemps pris position dans le sens des suggestions de M. Limouzin-Lamothe*[1].

« La mise à jour de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France* pour les années 1910 à 1940 a été l'objet dans cette Revue d'apprécia-

1. A la demande de M. Georges Tessier, nous rectifierons en même temps une inexactitude qui s'était glissée dans la note de M. Limouzin-Lamothe et qui provient de ce qu'un passage de la circulaire ministérielle était insuffisamment explicite : M. Tessier n'a pas de responsabilité dans la direction et la coordination du travail, mais il va sans dire qu'il s'y intéresse vivement comme érudit et comme agent de liaison avec les Sociétés savantes en tant que secrétaire du Comité des travaux historiques.

tions élogieuses que nous essayerons de justifier par la suite, en réalisant au mieux le travail annoncé, dans le délai le plus court[2]. Cependant nous croyons devoir apporter quelques précisions sur l'économie du nouvel ouvrage.

Tout d'abord et bien que le titre n'en doive pas être modifié, la *Bibliographie* comprendra non seulement les articles d'histoire et d'archéologie, mais les travaux littéraires, économiques ou scientifiques comportant quelques données historiques. Nous préciserons notre pensée en disant que la *Bibliographie* retiendra par exemple une étude sur l'origine du cinématographe, mais éliminera un travail de technique pure sur la vitesse de la lumière; par contre les articles de géographie, de paléo-botanique, de géologie, de météorologie seront signalés, puisqu'il s'agit de sciences connexes à l'histoire et nécessaires aux historiens.

Ajoutons qu'une science relativement nouvelle, le folklore, s'étant développée pendant ces trente dernières années, nous avons cru bon de dépouiller les revues spéciales qui lui sont consacrées et de mentionner les articles isolés auxquels elle a donné lieu.

Le dépouillement a été en outre étendu aux multiples communications relatées, parfois en quelques lignes, dans les procès-verbaux des réunions de Sociétés. En effet, nous avions constaté que leur absence dans la *Bibliographie* privait les historiens de toute une documentation, fragmentaire il est vrai, mais souvent de premier ordre. Combien de monuments archéologiques ou de documents inédits ont été ainsi exhumés et signalés et sont retombés dans l'oubli faute d'avoir été répertoriés !

Pour le contenu des articles, sans aller jusqu'à une analyse même brève, comme le souhaiterait M. Limouzin-Lamothe, nous avons toujours précisé, par une addition entre crochets carrés, le siècle ou l'année auxquels se rapportait le travail, les noms de personnages ou de pays désignés anonymement, donné enfin quelques précisions lorsque le titre était par trop obscur ou amphibologique. Toute autre manière de procéder aurait entraîné des développements démesurés. En effet, malgré les années de la guerre 1914-1918, où quelques Sociétés — moins peut-être qu'on aurait pu le croire — ont réduit ou supprimé leurs publications, le nombre des travaux à dépouiller a sensiblement augmenté depuis la parution du dernier volume de la *Bibliographie*. On en jugera par le fait que notre premier volume, dont le texte est actuellement prêt à être imprimé, comprendra les seuls départements de l'Ain à la Creuse et fournira approximativement 13.000 notices.

Enfin nous n'avons pas été sans songer à une table alphabétique par noms d'auteurs et par matières des volumes parus et à paraître. Mais l'entreprise, sans être impossible, ne semble pas réalisable pratiquement. L'expérience, en effet, a été faite par Alexandre Vidier pour la seule année 1901-1902. Or le développement de

2. Y compris, bien entendu, si rien n'y fait obstacle, les départements algériens, alsaciens et lorrains.

cette table a été tel (111 pages de table sur trois colonnes pour 164 pages de texte) que son auteur a dû renoncer à la poursuivre. Ajoutons que malgré les réels services que peuvent fournir ces tables, on ne doit pas trop s'illusionner sur leur utilité. Dans un cas concret, pris pour exemple, nous avons vérifié, par dépouillement direct des articles, qu'elles ne méritaient qu'une créance relative, tandis qu'en d'autres cas nous constations que des notices avaient échappé par le fait même qu'elles auraient dû être l'objet d'un trop grand nombre de renvois. »

A cette note de MM. Samaran et Gandilhon, dont il a pris connaissance, M. Limouzin-Lamothe nous demande d'ajouter les réflexions suivantes :

Nous remercions les auteurs de la *Bibliographie* de l'attention qu'ils ont bien voulu accorder à la note que nous avons publiée dans le précédent fascicule de la *Revue* et nous sommes heureux de constater que, sur presque tous les points, ils sont d'accord avec nous. Ils nous donnent, en particulier, l'assurance que tous les articles comportant des données historiques seront recensés dans leur répertoire. S'ils ne peuvent promettre, pour des raisons matérielles, de donner une brève analyse de chaque article, du moins reconnaissent-ils la nécessité d'y suppléer entre crochets par des précisions de dates ou de noms. Reste la question de la table. Nous avons dit pour quelles raisons cette table nous paraît indispensable et nous n'avons pas changé d'avis. Sans doute, l'argument de son développement excessif par rapport au texte lui-même (les deux tiers du texte environ) peut faire impression. Peut-être pourrait-on pourtant adopter une méthode qui réduirait sensiblement cette proportion, en rejetant de la table, par exemple, tous les procès-verbaux et comptes rendus de séances et en s'en tenant strictement aux articles proprement dits. Peut-être pourrait-on aussi réduire le nombre de renvois concernant chaque article, sans pour cela tomber dans l'excès que signalent MM. Samaran et Gandilhon et qui a consisté parfois, disent-ils, à supprimer tout renvoi, parce qu'il en aurait fallu un trop grand nombre. En s'en tenant à l'indication du nom de l'auteur et d'un seul mot souche, même si, par suite de la diminution des renvois, la consultation devenait un peu moins facile, la table mériterait cependant plus qu' « une créance relative » et elle rendrait encore trop de services pour que nous puissions aussi facilement y renoncer. Nous souhaitons donc qu'on reprenne, si possible, l'étude de la question. Mais, de toute façon, nous sommes heureux de féliciter les auteurs de la méthode qu'ils ont adoptée et du travail considérable qu'ils ont déjà mené à bien.

BULLETIN CRITIQUE

Alfred Coville. — *L'Europe occidentale de 1270 à 1380.* Deuxième partie : *De 1328 à 1380* (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave Glotz. Histoire du Moyen Age. Tome VI). — Paris, Presses universitaires de France, 1941. In-8°, paginé 461-690. Prix : 40 francs.

On est surpris par le peu d'épaisseur de ce volume en comparaison avec ceux qui le précèdent ou le suivent. L'auteur n'y a pas traité toute l'histoire occidentale pendant le demi siècle mentionné au titre. Sur l'histoire de l'Espagne et du Portugal, pas un mot. A celle de l'Angleterre sont consacrées une douzaine de pages tandis qu'environ deux cents sont dévolues à l'histoire de la France. Il est vrai que ce qui est dit de la guerre de Cent ans intéresse les deux pays. M. Alfred Coville avait déjà traité le même sujet, il y a quarante ans, dans l'*Histoire de France* de Lavisse (t. IV[1]), en 266 pages de plus grand format. Apparemment il n'a pas voulu se répéter et sa première œuvre garde sa valeur. D'autre part, si les nombreux travaux de Jules Viard sur Philippe VI appelaient une synthèse, l'*Histoire de Charles V* de Roland Delachenal était trop proche de nous et trop fouillée pour laisser grande originalité à qui reprendrait la même tâche. Ces objections, sans décourager M. Coville, l'ont induit à voir les questions de haut. Son présent ouvrage ne comporte donc qu'une bibliographie sommaire, il est allégé de maints détails qui conféraient à son œuvre antérieure du pittoresque et de la vie. En revanche, le tableau qu'il développe devant nous a gagné en sérénité et, oserais-je le dire, en impartialité. Il y a quarante ans, les historiens, et cette remarque n'est pas particulière aux Français, considéraient les institutions « libérales » comme parfaites et définitives. Ils jugeaient le passé d'après cet idéal, aussi les régimes politiques et les principes du Moyen Age étaient-ils souvent méconnus et méprisés. L'expérience ayant démontré que le système moderne était corruptible et périssable, ce spectacle a comme « revalorisé » les institutions médiévales. Par exemple un Étienne Marcel rencontre plus d'équité, moins de faveur. Il n'est plus l'ancêtre du régime parlementaire, mais bien le chef d'une aristocratie urbaine et marchande, ambitieuse de s'émanciper du joug royal en s'appuyant sur l'étranger. De la trempe d'Artevelde,

s'il eût réussi, Étienne eût réduit le royaume, dans sa partie nord, aux éléments ruraux, les grandes villes y formant des républiques autonomes, plus ou moins liguées entre elles. Rêve non chimérique et qui eût changé notre histoire en facilitant l' « entrée » des Anglais en France. Je pense que l'opinion de M. Coville concorde sur ce personnage avec la mienne[1].

M. Coville connaît trop bien cette époque pour qu'on puisse rien critiquer sérieusement dans son livre. Il eût pu être plus affirmatif sur la paternité de la tactique militaire caractéristique du règne. Il hésite à l'attribuer soit à Du Guesclin, soit à Charles V. Pour nous, il n'y a pas de doute : éviter la bataille rangée est une décision arrêtée du roi. Il l'a appliquée avant et après Du Guesclin, il l'a imposée ou recommandée au connétable qui ne l'a suivie ni à Auray ni à Najéra, deux grands assauts où il a été pris[2].

Il nous reste à souhaiter que les conjonctures n'arrêtent pas la publication des volumes restant à paraître de la présente *Histoire générale* qui constituera, pour la connaissance du Moyen Age, un incomparable monument.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Bernard de GAULEJAC. — *Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue*. Préface de Marcel AUBERT. — Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, [1938]. In-8°, 139 pages, 44 planches.

L'*Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue*, publiée par M. de Gaulejac à la veille de la guerre, est l'une des premières contributions sérieuses à l'étude de l'orfèvrerie provinciale française. L'auteur s'est arrêté à la fin du Moyen Age, et c'est dommage, car sa méthode, fondée sur des recherches dans les archives autant que sur l'examen minutieux des pièces d'orfèvrerie, est de celles qui

1. En rapprochant les jugements portés par M. Coville sur Jean sans Peur et Louis d'Orléans, en 1902, dans l'*Histoire* de Lavisse, et en 1932 dans son propre livre sur *Jean Petit*, on constatera une évolution analogue.

2. Page 1. Il eût été utile de faire connaître la date de la mort de Charles IV, 1er février 1328. Elle ouvre le livre au moins autant que celle de la naissance de sa fille posthume (1er avril). — Page 577. L'auteur parle des « deux reines de Navarre ». Il faut dire : la reine de Navarre (Jeanne de France, femme de Charles le Mauvais) et les deux princesses de Navarre, reines de France, qui gravitaient autour dudit Charles, savoir : sa sœur Blanche, veuve du roi Philippe VI, et sa tante Jeanne, veuve du roi Charles IV. — Page 596, après la ligne 2, lacune — Page 603, au lieu d' « assesseur », lire « asséeur ». — Page 617. Sur le Prince Noir on eût pu consulter les *Calendars* récemment publiés relatifs à son administration d'Aquitaine. — Page 656, « élirent », corrigez « élurent ».

donnent des résultats certains et amènent d'heureuses découvertes. En Rouergue, il est vrai, après le Moyen Age, l'orfèvrerie déclina. Mais n'oublions pas qu'en d'autres provinces, le XVIIIe siècle, qui eut la passion de la belle argenterie, devrait susciter des recherches aussi appliquées que le XIVe ou le XVIe. Or, ainsi que le remarque avec raison M. de Gaulejac, dans son avant-propos, « les dictionnaires de poinçons deviennent subitement muets dès qu'on les interroge sur des centres qui ne sont ni Paris, ni les grandes villes ».

Les quelques études régionales parues jusqu'ici ont eu surtout pour objet la publication de documents d'archives concernant les orfèvres ou l'orfèvrerie de telle ou telle ville; elles ont presque toutes négligé les poinçons, qui seuls permettent des identifications sûres. Quant aux dictionnaires de poinçons, ceux de Rosenberg ou de Carré notamment, ils sont assez mal informés sur l'orfèvrerie provinciale du XVIIIe siècle et ignorent à peu près complètement celle du Moyen Age. Quelques recherches fragmentaires, entreprises à des fins plus commerciales que scientifiques, ont amené certaines précisions intéressantes sur l'orfèvrerie de province au XVIIIe siècle; c'est dans le catalogue de l'exposition qu'organisa sur ce sujet le Musée des Arts décoratifs en 1936, ou dans quelques catalogues de ventes publiques, qu'il faut se contenter d'en trouver épars les résultats. Sauf Paris, qui a bénéficié des remarquables travaux de M. Henry Nocq, l'orfèvrerie française attend encore ses historiens locaux. Le volume de M. de Gaulejac leur indique la marche à suivre : dépouillement d'archives, cela va de soi; examen des poinçons, ceci, plus nouveau, demande quelques explications.

Les orfèvres byzantins des Ve et VIe siècles apposaient ou faisaient apposer déjà sur leurs ouvrages de larges poinçons, qui fourniront, lorsque l'étude en sera plus poussée, des indications précieuses sur les grands centres de fabrication et sur la chronologie de l'orfèvrerie byzantine.

Sans lien apparent avec ces poinçons, Philippe le Hardi en décembre 1275, puis Philippe le Bel en juin 1313, afin de surveiller le titre et peut-être aussi le trafic des ouvrages d'or et d'argent, ordonnent que « en chaque ville où il y aura orfevres, ait un seing propre pour seigner les ouvrages qui y seront faits ». Ce premier poinçon, poinçon de garantie particulier à chaque ville, se compose par exemple d'une fleur de lys, d'un agneau, de lettres comme BRD, AM, etc., pour désigner respectivement Paris, Rouen, Bordeaux, Amiens, etc. L'usage de ce poinçon, malgré l'ordonnance royale, n'est adopté qu'avec lenteur et, pour Rodez en particulier, M. de Gaulejac en relève la première mention en 1359. Sous l'influence française, si profonde au XIVe siècle, l'emploi de cette marque d'origine et de garantie s'étend à l'Italie, vraisemblablement par l'intermédiaire des orfèvres travaillant à Avignon, puis, par l'Italie ou par Montpellier, pénètre en Espagne, enfin

se propage peu à peu dans tout le monde civilisé; cette création du Moyen Age français domine encore de nos jours le commerce de l'orfèvrerie.

Au poinçon de garantie s'ajoute, dès le milieu du XIV^e^ siècle, le poinçon de maîtrise. Jean le Bon, confirmant en 1355 les statuts des orfèvres parisiens, mentionne le « poinçon à contre-seing » que doit posséder chaque orfèvre. La même expression se retrouve dans les lettres patentes de Charles V en mars 1378, sanctionnant, elles aussi, un usage plus ancien, ce qui a induit M. Nocq à affirmer que le poinçon de maîtrise est le premier en date; nous ne le pensons pas. Le poinçon de garantie de Paris, à la fleur de lys, se retrouve seul sur une burette émaillée du Musée national à Copenhague, qui peut être datée de 1335 environ; une écuelle, qui fait partie d'un trésor découvert dans la démolition d'une vieille maison de Rouen en 1865 avec des écus d'or de Philippe VI, porte le même poinçon; cette écuelle se trouve au Victoria and Albert Museum à Londres avec d'autres objets provenant de la même trouvaille, en particulier deux cuillers marquées du seul poinçon de Rouen, à l'agneau crucifère. Il semble donc évident que les pièces du second quart du XIV^e^ siècle ne portaient encore que le poinçon de garantie et qu'on y ajouta, aux environs de 1350, un second poinçon, celui de maîtrise. En maints endroits d'ailleurs, ces deux poinçons se confondent en un seul : c'est ce qu'on relève sur les poinçons parisiens du XV^e^ siècle, où l'emblème du maître est surmonté de la fleur de lys couronnée; c'est ce qu'on remarque aussi sur les poinçons des orfèvres de Rouen insculpés en 1408 sur la table de cuivre aujourd'hui conservée au Musée de Cluny. Ailleurs au contraire, et M. de Gaulejac l'a noté pour le Rouergue, il y a, dès la seconde moitié du XIV^e^ siècle, un poinçon de garantie et un poinçon de maîtrise séparés l'un de l'autre.

Le poinçon de garantie de la communauté des orfèvres eut tendance, à partir de 1506 et d'abord à Paris, à se transformer en poinçon à date, afin que l'on pût, à l'aide d'un indice variable, généralement une lettre, reconnaître les gardes-jurés qui, engageant la responsabilité collective de la corporation, avaient certifié le bon titre de l'ouvrage. Enfin sous Louis XIV (1672 et 1685) un impôt ayant été créé sur les ouvrages d'or et d'argent et le recouvrement de cet impôt ayant été concédé à un fermier, deux nouveaux poinçons furent apposés par ce fermier : l'un, de charge, indique que l'ouvrage, à peine ébauché, a été pris en charge par le fermier; l'autre, de décharge, prouve que, la pièce achevée, les droits ont été payés. Ainsi, à la fin de l'Ancien Régime, au moment le plus compliqué du système, nous nous trouvons en face de quatre poinçons principaux : le poinçon de maître, le poinçon de garantie ou de maison commune (généralement à date), le poinçon de charge et le poinçon de décharge.

M. de Gaulejac n'ayant pas dépassé les premières années du XVII^e^ siècle n'a trouvé, sur les pièces d'orfèvrerie du Rouergue,

que des poinçons de communautés et des poinçons d'orfèvres. Il a pu surtout ressusciter l'activité de deux centres, totalement ignorés jusqu'ici, Rodez et Villefranche-de-Rouergue; à chacun d'eux il consacre un chapitre fortement documenté : Rodez, plus prospère, recevant principalement les commandes de ses évêques et de ses consuls; Villefranche, qui bénéficia du talent de deux orfèvres, d'ailleurs vraisemblablement originaires de Rodez, Huc Lenfant et son gendre Pierre Frechrieu, auteurs notamment de la charmante statuette d'argent de sainte Foy conservée au trésor de Conques.

Dans sa conclusion, l'auteur, résumant le développement de l'orfèvrerie en Rouergue, recherche les sources d'inspiration de cette orfèvrerie. Sans nier l'influence de Montpellier, il suggère surtout le rôle considérable qu'a dû exercer Avignon, dont il a retrouvé le poinçon sur la croix de Prades. Il nous paraît toutefois que Paris commande alors davantage encore le style de l'orfèvrerie en France et même à l'étranger. Ainsi on a pu naguère relever le poinçon de Montpellier et celui de Toulouse sur deux pièces du milieu du XIV^e^ siècle conservées au trésor de Roncevaux : d'une part un échiquier, dit de Charlemagne, dont les émaux, quoique plus rudes, imitent ceux de Paris de la même époque; d'autre part une Vierge si belle que, sans son poinçon toulousain, on la prendrait volontiers pour une production parisienne. De son côté, Avignon, où séjournent des orfèvres parisiens, imite à s'y méprendre, en orfèvrerie comme en émaillerie translucide, les œuvres de Paris. De même les orfèvres du Rouergue, malgré des figures d'un art un peu sauvage, gardent quelque chose de la délicatesse de l'orfèvrerie parisienne; ils imitent ses émaux, ils recopient ses formes, par exemple dans le dessin du pied ou de la tige de leurs reliquaires et de leurs croix.

Si nous avons un peu insisté ici sur les poinçons de l'orfèvrerie d'autrefois, c'est à cause du remarquable résultat qu'a tiré de leur examen, avec l'appui des archives, M. de Gaulejac; c'est en songeant aussi à tant de pièces d'orfèvrerie du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle, encore conservées dans nos églises de France, mais imparfaitement connues. Les trésors de nos grandes cathédrales, presque tous recomposés au XIX^e^ siècle d'éléments divers, renferment bien des documents sur l'orfèvrerie religieuse française. Les modestes reliquaires, calices ou croix, marqués de poinçons locaux et conservés depuis l'origine dans l'église de campagne qui les commanda, offrent plus d'intérêt encore et sont plus émouvants; tels ceux du Rouergue que M. de Gaulejac nous fait connaître avec une impeccable précision.

Pierre VERLET.

Émile GABORY. — *Anne de Bretagne, duchesse et reine.* — Paris, Plon, 1941. In-12 de IX-286 pages.

La dernière des duchesses de Bretagne, la plus populaire, et, sinon la plus intelligente, la plus précoce, vient de s'inscrire trois fois, coup sur coup, au catalogue de la librairie française.

L'ouvrage de M. Gabory, l'éminent historien de la Vendée militaire, nous avait été annoncé dès 1930, au seuil de *l'Angleterre et la Vendée*. Rédigé dès l'année suivante, diverses circonstances en avaient retardé la publication jusqu'à nos jours. La récente apparition des deux volumes de MM. Bailly et Foudouze n'enlèvent rien à la valeur et à l'actualité de leur benjamin. « La gloire d'Anne de Bretagne, proclame M. Gabory, peut aisément supporter un triple éloge. » Éloge, ajouterons-nous, qui n'a rien d'un panégyrique. Nul n'était plus qualifié que le savant gardien des Archives nantaises, dont les cent dix-huit cassettes de chêne massif, confectionnées par ordre de la duchesse, renferment le Trésor des chartes de Bretagne, pour évoquer, sans fard comme sans passion, en même temps que la virile figure de la fille du duc François II, duchesse et deux fois reine, l'histoire de l'union du duché au royaume de France. Deux drames, l'un psychologique, l'autre politique, qui se compénètrent, s'éclairent mutuellement et auxquels les événements communiquent un regain d'actualité.

Profondément bretonne, non de la Bretagne rêveuse et romantique, mais de la province à la fois chrétienne, positive et têtue, — celle de Du Guesclin plus que de Chateaubriand, — Anne se trouve, par la mort de son père deux fois veuf, chargée du sort du duché, à moins de douze ans. Succession particulièrement lourde, sur laquelle pèsent, plus que sa jeunesse et son inexpérience, les visées bien naturelles de la Monarchie à s'agréger une terre de choix que convoitent à leur profit des puissances étrangères — anglaise et allemande, — les divisions de la noblesse bretonne généreusement entretenues, et l'indifférence des populations qu'un courant de sympathie entraîne vers la France.

De cet héritage, l'enfant courageuse et tenace sauvera tout ce qui en pouvait être sauvé. Épouse — par procuration — de Maximilien d'Autriche, devenue par nécessité épouse — de fait — de Charles VIII, son vainqueur, Anne devra signer un contrat qui livre la Bretagne à la France. Reine de France, mettant, cette fois volontairement et par inclination, sa main dans celle de son ancien prétendant, le duc d'Orléans, devenu Louis XII, Anne reprend en faveur du duché ce que la contrainte des événements lui avait arraché. Espoir de lui faire retrouver son indépendance ? Rien n'autorise à le penser. Dessein patiemment tenu plutôt de sauvegarder son autonomie et de le transmettre tel qu'elle l'a reçu. Anne est plus bretonne que ses Bretons. Sans doute — la mort de ses nombreux enfants aidant — finit-elle par entrevoir la fragilité de son rêve. Elle consent au mariage de sa fille

aînée avec l'héritier du royaume, le duc d'Angoulême, qui sera François Ier, et qui mettra autant de passion à réunir la Bretagne à la France qu'il n'en avait déployée pour le Milanais — et y réussira mieux.

Et ce fut bien ainsi pour la Bretagne et pour la France. La Bretagne reprenait sa place dans la communauté nationale, et toutes deux y gagnaient cet inestimable avantage de l'affranchissement de « cette menace permanente qu'était l'alliance anglo-bretonne ». Ne reprochons cependant pas à la dernière duchesse de n'avoir pas pressé cette union, de s'y être simplement résignée.

Cette histoire politique nous laisse entrevoir la figure si personnelle de l'héroïne : la femme et ses qualités de cœur, « plus grand cœur qu'oncques dame eut au monde », bonne, généreuse, éprise de justice, capable de pardon comme aussi de ressentiment ; la princesse magnifique qui commanda à Jean Bourdichon le *Livre d'Heures* qui « devait éclipser tous les autres », et confia à Michel Colombe le souci d'édifier, pour ses père et mère, le génial tombeau, dit des Carmes, à Nantes; la chrétienne que l'épreuve de ses maternités si souvent endeuillées, ajoutée à tant d'épreuves passées, trouva toujours résignée et que, par contre, la lutte de son époux, Louis XII, contre le pape Jules II, jeta dans de vives alarmes.

La légende s'est emparée d'Anne de Bretagne. La légende n'est pas plus belle que l'histoire, et c'est un des plaisirs que nous vaut le récit que vient de nous conter M. Gabory.

A. Bachelier.

André Bouvier. — *Henri Bullinger, le successeur de Zwingli, d'après sa correspondance avec les réformés et les Humanistes de langue française.* — Neuchatel, Delachaux et Niestlé; Paris, E. Droz, 1940. In-8° de 595 pages, 7 planches hors texte.

« Il y a, parmi les réformateurs de Suisse, écrit le R. P. Polman, O. M.[1], un homme qui mérite de retenir spécialement notre attention, non seulement à cause des qualités remarquables dont il a fait preuve dans sa polémique contre l'Église de Rome, mais aussi à raison de la grande influence qu'il a exercée sur l'élite protestante de son époque. Cet homme est Henri Bullinger, le successeur de Zwingle à la tête de l'Église de Zurich. » L'importance historique s'impose, en effet, aux yeux de qui fréquente les correspondances des grands réformateurs et humanistes, de cet « antistès » de la cathédrale de Zurich au temps de Calvin, qui,

1. *L'Élément historique dans la controverse religieuse du XVIe siècle* (Universitas catholica Lovaniensis, série II, t. XXIII), Gembloux, 1932, in-8°, p. 98.

élu par la bourgeoisie en sa vingt-septième année, c'est-à-dire en 1531, au lendemain du désastre de Cappel, sut restaurer l'église zwinglienne, le prestige de sa ville en face de Berne, et finalement la paix suisse tout entière. Écrivain et humaniste, historien abondant, théologien très renommé parmi les écoles de toutes tendances qui pullulaient de son temps en Suisse et autour de la Suisse, ingénieux conciliateur des églises et champion des rapprochements doctrinaux qui permirent la première « Confession helvétique » de 1536, et plus tard la seconde, celle de 1548, Bullinger était aussi ce prince des églises suisses, cet inspirateur de la politique des Cantons que les ambassadeurs étrangers devaient gagner ou neutraliser tôt après leur arrivée à Berne ou à Soleure. Et cependant, parmi les grands épigones des maîtres de la Réforme, il demeurait jusqu'à ces derniers temps le plus délaissé de tous par les historiens.

Les documents propres à éclairer l'histoire de sa pensée et de son rôle ne faisaient pas défaut. On a conservé de Bullinger près de 12.000 lettres, c'est-à-dire une correspondance plus imposante encore que celles de Théodore de Bèze ou de Melanchton. Durant ses quarante-cinq années d'activité, l' « antistès », constate M. Bouvier, « a écrit en moyenne deux cent soixante lettres par an, soit environ cinq par semaine », des lettres inspirées d'abord par sa fonction de conseiller religieux ou théologique et de chef d'école, mais aussi par sa curiosité universelle de « grand journaliste » informé et informateur. Notons que Bullinger, comme plusieurs autres épistoliers actifs de son siècle, collectionnait ses propres lettres et prenait soin, au décès de ses principaux correspondants, de réclamer à leurs héritiers ses missives. Ses successeurs, à leur tour, ont veillé à rassembler un bon nombre de pièces dispersées et les archivistes modernes ont encore augmenté le fonds conservé à Zurich. C'est cette correspondance que M. Bouvier a eu le courage d'aborder et il en a tiré, sinon encore une biographie détaillée, du moins — et le travail était déjà considérable — une étude approfondie sur les relations du Zurichois avec ses contemporains de langue française (avec qui il correspondait en latin) : ambassadeurs et sujets du roi très chrétien, Franc-Comtois, Suisses romands et Genevois.

La Suisse française et Genève, pour Bullinger, ce fut avant tout et naturellement Calvin. Zwingli lui laissait en héritage l'hostilité de ce farouche doctrinaire pour les Sacramentaires et sa réserve défiante à l'égard des cantons suisses. Bullinger et Calvin étaient, de plus, séparés par l'éducation, le tempérament et la langue. Le Zurichois cependant eut la volonté et l'art qu'il fallait pour concilier peu à peu les doctrines et désarmer les griefs. M. Bouvier précise les étapes d'un rapprochement qu'on connaissait déjà. Finalement, Zurich jeta le « pont entre Berne et Genève » et Calvin « apprit la Suisse (et Zwingli) malgré Berne et grâce à Bullinger ». Nous ne pouvons ici suivre M. Bouvier dans le détail des confrontations théologiques qui aboutirent au *Consensus Tigu-*

rinus de 1549, où s'établit la communion fraternelle entre les religions de Calvin, Bucer et Bullinger. Les contacts de Bullinger avec Farel, Viret et les autres réformateurs romands sont représentés comme empreints de la même volonté d'accord.

Les chapitres, plus neufs, que M. Bouvier consacre aux relations proprement françaises du pasteur zurichois complètent largement, nuancent et, à l'occasion, corrigent toute une série d'études antérieures, au premier rang desquelles il faut placer le grand ouvrage d'Édouard Rott. M. Bouvier fait défiler l'un après l'autre les ambassadeurs français auprès des Ligues, de Guillaume du Bellay à Pomponne de Bellièvre, depuis les tentatives de rapprochement interconfessionnel du temps de François Ier jusqu'à la crise Coligny de 1572 et à la Saint-Barthélemy. Amenés à engager le dialogue avec Bullinger, républicain théocrate et patriote, adversaire déclaré du service mercenaire des Suisses et des alliances extérieures des Cantons, les évêques, abbés ou conseillers du grand Conseil que le roi de France envoyait à Baden, Soleure ou Berne pour recruter des troupes et disputer la place à l'empereur ou au roi d'Espagne, furent accueillis à Zurich avec une dignité défiante. La défiance, en plusieurs cas, tomba. Des ambassadeurs acceptèrent de compter avec le principe de non-intervention politique dont Bullinger se faisait le champion et prêtèrent même l'oreille aux leçons du militant de l'expansion évangélique : tels notamment Sébastien de Laubespine (1552-1554), et ce Morelet du Museau qui se chargea de remettre à Henri III un opuscule latin de son ami de Zurich accompagné d'une épître dédicatoire ferme et respectueuse. On recueillera dans les lettres de Bullinger bien des indications utiles sur son rôle en maint épisode significatif de cette époque, comme par exemple l'affaire des cinq étudiants brûlés à Lyon en 1552. On retiendra aussi une esquisse originale sur les missions de Bellièvre, ce rusé qui venait pour « caresser » les cantons protestants, mais que Fr. Hotman dénonçait à son correspondant Bullinger comme un « athée » et un redoutable dupeur.

Quelques titres de la troisième partie du volume (*Bullinger et la France*) suffiront pour signaler à combien de sujets importants M. Bouvier y fournit ses contributions : Bullinger, Pierre Martyr et le colloque de Poissy (vivant récit, non exempt de tendance; Bullinger voulait retenir Pierre Martyr à Zurich); — Bullinger et les Princes du sang (Condé surtout); — Coligny et Bullinger : les réfugiés après la Saint-Barthélemy; — les Grands Universitaires français (Hotman, Languet, visites de La Ramée à Zurich, notamment en 1569); — Bullinger et les synodes français. Le synode de La Rochelle (1571) et l'attitude assez équivoque de Bèze à l'égard des zwingliens, que les « motifs » de la « confession » arrêtée à ce concile attaquaient directement, font l'objet de pages fort suggestives. Le chapitre final montre cependant la confiance qui régna dans les « derniers échanges avec Bèze », en 1574-1575.

M. Bouvier insiste avec raison sur l'esprit pacificateur de Bullinger. Apôtre de la paix ? Certes, l' « antistès » se révéla tel dans

beaucoup de circonstances et ses adjurations contre la guerre remplissent en particulier les émouvantes lettres écrites par lui sur son lit de douleur, dans les derniers mois de sa vie, à Condé et à Bèze. Que les « belliqueux » se taisent; « c'est la vengeance qu'ils veulent et rien d'autre.... Ils ne cherchent pas à pratiquer l'Évangile ou à sauver les Églises.... Par conséquent, tu exhorteras les braves à préférer la paix à la guerre : celle-là vaut mieux, même médiocre, même insatisfaite... » (lettre pour Bèze de juin 1575).

Mais ce qui, dans ces appels, se fait entendre spécialement, c'est quelque chose de plus que la simple doctrine évangélique, c'est l'écho d'une alarme intime et de circonstance, d'une alarme qui rappelle un peu celle de Luther au temps de la guerre des chevaliers. Bullinger perçoit, à côté des mobiles religieux des belliqueux, les inspirations plus brutales d'une classe de princes et de gentilshommes impatiente de « venger » ses déceptions politiques et sociales et de réaliser des profits matériels. Il y a, dans l'irénisme de Bullinger — et les textes invoqués par M. Bouvier suffiraient à le rappeler, — la crainte de voir dévier la cause de la rénovation chrétienne, la crainte d'un glissement du divin au temporel et au politique. Crainte partagée par d'autres, on le sait, et crainte justifiée, puisque les guerres allaient finir par cette déviation capitale que les Du Plessis-Mornay déploreront, par le renoncement d'Henri IV aux églises et cette paix de Nantes de 1598 qui apportera, avec la consécration d'une victoire politique des Bourbons, la condamnation des grandes espérances protestantes en France.

Dans ces préoccupations d'un haut esprit exprimées de 1560 à 1575, est-il téméraire d'apercevoir une reconnaissance implicite de ce fait que les guerres françaises dites de religion, quelles que soient les modalités propres du processus de 1562, n'ont pas seulement des causes religieuses d'une part, et d'autre part ne sont pas imputables spécialement au compte particulier d'une des familles princières qui se disputaient la direction politique ? M. Bouvier, dans l'un des *excursus* qui composent son appendice, écrit que « les guerres de religion sont l'œuvre des Guise » (p. 457) et que les impulsions sociales ne sont que circonstances « concomitantes » et toutes secondaires. A ce problème, en réalité, pas de réponse péremptoire et nette à espérer, chaque historien se plaçant à son point de vue et parlant sa langue. Mais on peut du moins se demander, dans le cas d'espèce, si Bullinger, averti du bellicisme de certains princes et hauts seigneurs ralliés aux couleurs calvinistes pour autre chose que pour « pratiquer l'Évangile » ou pour « sauver les Églises », pensait exactement, des origines des guerres françaises, ce qu'en pense — si simplement — son savant apologiste.

Apologiste : nous employons le terme sans le charger de blâme. M. Bouvier a témoigné très ouvertement, tout au long de son gros volume, de son admiration et de son amitié pour Zwingli et Bul-

linger, dont il est le descendant par sa mère, ainsi qu'il nous l'apprend dans sa dédicace liminaire. Ce culte avoué pour la mémoire de deux aïeux est parfaitement légitime et l'on ne saurait se plaindre de la chaleur vivante qu'il a conférée par endroits au commentaire de M. Bouvier. Malheureusement l'intention d'objectivité n'a pas toujours été suivie d'effet. Passe pour les interprétations laudatives, même là où l'histoire se contenterait d'analyse critique. Mais il arrive un peu trop souvent qu'en M. Bouvier le pasteur de l'Église de Zurich déborde l'historien[1].

Une erreur d'un autre genre est plus regrettable, à mon point de vue, parce qu'elle risque de troubler l'impression de solidité donnée à la première lecture par plusieurs chapitres : c'est celle que représente une grande partie de la conclusion (p. 425-442). Cette conclusion contient un aperçu — fort intéressant en lui-même, notons-le bien, — sur l'état actuel du problème « œcuménique » du rassemblement des Églises. Cet aperçu est relié, s'entend, avec l'exposé fourni par le livre sur la pensée de Bullinger, mais relié par un fil qui paraît artificiel ou fictif. D'une étude historique particulière sur un personnage du XVI^e^ siècle, l'on passe brusquement, sous prétexte de suivre la destinée des idées de ce penseur, à la plus directe et à la plus ample actualité. On a l'impression d'assister à une rupture ou à une substitution de sujet, et, ce qui est pis, comme, en cette « conclusion » hors œuvre, l'auteur fait apparaître assez largement ses préoccupations présentes de chrétien et de ministre, certains se demanderont inévitablement si ces préoccupations d'aujourd'hui n'ont pas inspiré plus ou moins l'essai historique, à l'insu même de son auteur.

1. Exemple moyen de ces nombreuses intrusions : Le père de Bullinger, prêtre, « vivait maritalement avec Anne Wiederkehr, la fille d'un meunier, ... et cette union, fidèle et définitive, était certainement légitimé aux yeux de Dieu » (p. 9). — La bibliographie, d'autre part, paraît un peu unilatérale. Alors que John Viénot est tenu pour avoir réuni une « documentation inébranlable », p. 298 (rappelons-nous les fameuses références de M. Viénot aux registres du Parlement de Paris, registres qu'il n'a connus que par les cotes anciennes de la collection Le Nain, sans recourir aux volumes du Parlement, qu'il n'a jamais ouverts, comme l'a démontré ici même l'abbé Carrière : t. XIII, ann. 1927, p. 55-66), je ne vois pas que Ferdinand Buisson ait été utilisé sur Sébastien Castellion et Calvin, Mgr Roserot de Melin sur le colloque de Poissy, Lucien Romier sur certaines origines, etc., et ces lacunes semblent assez inquiétantes. — Dans l'important appendice, rempli de textes précieux et de vues parfois contestables, il manque : 1° des dates bien apparentes au regard des notes successives, qui, suivant les chapitres du livre, ne sont pas rangées chronologiquement ; 2° une table. — L'index de la fin du volume ne renvoie malheureusement pas à ce copieux appendice, ce qui en condamne en partie l'utilité pratique. Quelques renvois aux chapitres y manquent aussi (Voir Bellièvre, La Ramée, etc). — Menues fautes : P. 511 : Bellièvre n'était pas « archevêque de Lyon » (erreur de Bullinger, d'Egli ou de M. Bouvier ?) ; p. 348 et 349 : Lasius pour Zasius.

Cela, nous ne le pensons pas; mais il ne paraît pas bon, en tout état de cause, qu'un travail d'histoire tourne finalement à la controverse théologique, surtout lorsqu'il s'agit d'un travail aussi intéressant, sérieux et neuf que celui de M. Bouvier.

H. Drouot.

François de Dainville. — *Les Jésuites et l'éducation de la société française. La naissance de l'humanisme moderne.* — Paris, Beauchesne, 1940. In-8° de xx-390 pages.

Le livre d'un historien, d'un pédagogue, d'un moraliste, ainsi se présente l'ouvrage du P. de Dainville. Je ne sais s'il faut en louer davantage la sûre information, l'art ou la parfaite justesse. Le sujet n'était pas neuf, sans doute. L'auteur le renouvelle : l'ampleur de sa synthèse, l'équilibre harmonieux de son exposé, la lucidité de ses vues, l'exactitude de ses conclusions font de ce travail une mise au point à laquelle il serait difficile de rien ajouter.

Le livre devait, en réalité, servir d'introduction et de point de départ à une étude plus vaste : définissant les principes et les méthodes de l'enseignement mis au point par les disciples de saint Ignace, le P. de Dainville se proposait de montrer comment, du xvii[e] siècle à la fin de l'Ancien Régime, un opportunisme, justifié peut-être par les nécessités de l'heure, mais dangereux, avait peu à peu faussé les tendances ou perdu de vue l'objet d'un enseignement et d'une éducation mis au point par le fondateur de la Compagnie de Jésus et ses disciples immédiats. La guerre a empêché le P. de Dainville de donner suite immédiatement à son projet.

On aurait pu craindre, dans ces conditions, que son livre ne fût qu'un pis aller : fragment détaché d'un ensemble, il pouvait ou bien ne répondre à aucune idée maîtresse, ou bien ne présenter que le soubassement disproportionné de l'édifice; partant, son plan, ses proportions risquaient de paraître ou étriqués, ou, tout au contraire, disproportionnés. Il n'en est rien : le plan du livre est simple, logique, mais animé : il satisfait pleinement l'esprit.

L'historien, placé devant deux faits, la décadence de l'enseignement scolastique et l'essor de l'humanisme et de la réforme, étudie comment Ignace de Loyola, puis ses successeurs, ont été amenés peu à peu à confier à la Compagnie de Jésus, comme un de ses objets essentiels, l'organisation d'un enseignement qui contribuât à sauver le catholicisme, menacé à la fois dans ses écoles par le conservatisme étroit de l'Université, hors de ses collèges par l'essor d'un esprit nouveau, ou hérétique, ou tout imprégné de paganisme : il s'agissait pour conserver à l'Église les jeunes générations, capables de redonner à l'orthodoxie une vigueur nouvelle, de céder au temps, de répondre au goût de la mode, de faire à l'Antiquité, comme aux enseignements de la pensée ita-

lienne, d'un B. Castiglione par exemple ou d'un Caviceo, la part qu'ils méritaient, en même temps que de sacrifier — dussent en frémir les cendres de Noël Béda — tout ce qu'avait de périmé l'enseignement de la Sorbonne : Rabelais l'avait durement houspillé; Montaigne n'allait pas en dire moins de mal que l'auteur de *Gargantua*. Le mérite d'Ignace de Loyola est précisément d'avoir utilisé l'humanisme païen à une fin chrétienne, d'avoir compris combien l'étude des lettres classiques avait une autre valeur culturelle que celle, morne et vide, de la dialectique, et comment l'utilisation intelligente de la rhétorique et de la poésie gréco-latines, puis de la pensée stoïcienne ou aristotélicienne pouvaient être, l'une un moyen d'expression, l'autre une préparation qu'il était utile d'employer au mieux d'une formation chrétienne. A la scolastique vidée de sa substance, on insufflait ainsi un sang nouveau; à l'humanisme, d'inspiration et parfois de tendance dangereusement païennes, on donnait un objet conforme à la foi : préparer des âmes à la vie chrétienne. C'était à la fois sauver du passé ce qu'il convenait de sauver, épargner aux tendances modernes de coupables et dangereuses erreurs. Ainsi saint Ignace et ses disciples, à l'œuvre dès le milieu du XVI^e^ siècle, réussissent-ils à fonder, à l'aube du classicisme, un système d'éducation sur les principes duquel, toutes choses égales, nous avons encore à nous appuyer, tant ils sont sûrs, abstraction faite même de l'idéal religieux qui les animait.

Telle est l'idée maîtresse du livre. En voici le plan : pourquoi et comment s'est faite cette contre-réforme scolaire; — quels principes pédagogiques, quelles méthodes, quels programmes furent mis en œuvre après une courte élaboration; — comment, dans une éducation toute fondée sur l'étude de l'Antiquité païenne, put-on maintenir — avec quelle fermeté ! — « l'institution catholique » et passer « de la sagesse antique à la vérité chrétienne »; — comment, n'oubliant pas que le devoir des éducateurs n'est pas d'emplir des cerveaux, mais de former des intelligences, d'éclairer des âmes, de forger des caractères, pratiqua-t-on dans les collèges « l'art de nourrir les écoliers »; — comment sut-on ménager la culture des élites grâce à une intelligente sélection pratiquée par des maîtres formés à une méthode humaine; — comment la Compagnie sut-elle enfin adapter avec une ferme souplesse les principes les plus abstraits à la réalité concrète, mouvante et multiforme, en s'appuyant sur les expériences les plus objectives, tels sont les divers aspects du vaste problème envisagé par le P. de Dainville. Il les analyse successivement avec un scrupule et une précision auxquels on doit rendre l'éloge le plus mérité.

L'historien a puisé aux meilleures sources, aux archives publiques ou privées comme aux imprimés. Il fait état des documents anciens comme des travaux les plus récents : s'il fait la part large, comme il était naturel, aux livres, aux lettres, aux rapports, aux instructions des ouvriers de la première heure (les mieux placés pour juger), il ne la ménage pas aux écrits des laïcs, voire

des réformés — et ils furent nombreux au XVI[e] siècle — que préoccupa le problème de l'éducation; depuis Rabelais ou Barthélémy Aneau jusqu'à Montaigne, le témoignage de tous les humanistes, et, avec lui, ceux de bien des profanes — Montluc par exemple, Tabourot des Accords, ou la reine de Navarre — sont à bon droit invoqués. C'est dire l'étendue des recherches et leur impartialité, comme la qualité des arguments mis en œuvre.

L'exposé ne laissait pas d'être délicat : qu'il s'agisse de raconter, d'expliquer ou de juger, le critique fait preuve du même talent. Il conduit son exposé avec une maîtrise où entrent à la fois une expérience humaine déjà étendue, une connaissance sans reproche des faits historiques, de la pédagogie, un sens du mouvement et du style qui rendent attrayant un récit dont on aurait pu craindre qu'il ne fût, par endroits, un peu aride. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que d'être lisible.... On le sent écrit avec la plus sûre méthode historique, avec une rigueur dialectique irréprochable, avec un enthousiasme enfin — le mot n'est pas trop fort — auquel on doit rendre hommage. Je ne sais si l'on goûtera davantage l'ample exposé des motifs que constitue le premier chapitre, le pittoresque du second (« l'ordre des études ») et du quatrième (« l'art de nourrir les écoliers ») où nous aurions, aujourd'hui encore, beaucoup à puiser pour réformer l'enseignement secondaire et ses méthodes, ou l'ampleur de vues et la sûreté de l'observation morale du troisième : l'éducation catholique.

On n'ira pas jusqu'à écrire : Qui veut trop prouver.... On peut, cependant, se demander si le P. de Dainville n'a pas un peu sous-estimé ou passé sous silence l'effort des précurseurs de saint Ignace, car il en a eu. Je ne parle pas de Standonck dont l'effort restait un peu suranné. Mais il y avait au collège de la Trinité à Lyon, que dirigeait Barthélémy Aneau, au collège de Guyenne à Bordeaux, voire chez les réformés (un Claude Baduel par exemple), des tentatives de réformes du plus heureux réalisme chrétien dont saint Ignace fit son profit. Le P. de Dainville cite souvent et justement ces précurseurs. Je ne sais si leur effort ne méritait pas davantage. Il reste, il est vrai, que la réforme de l'enseignement, provoquée et conduite par saint Ignace, a une autre ampleur, une autre force, une autre portée, plus de cohésion et plus de lointains résultats. Peut-être eût-il été bon, cependant, de mieux marquer, au début du livre, l'effort accompli par les premiers pédagogues du siècle[1].

La richesse des vues, l'importance — historique ou actuelle — des problèmes soulevés font de cette étude un livre de premier plan. Nul doute que la suite de l'ouvrage ne soit plus riche encore

1. Il manque à ce livre : 1° un index; 2° à la bibliographie, copieuse et sûre, une liste, par ordre alphabétique, des abréviations employées dans les notes pour désigner les périodiques et dans lesquelles il est malaisé au profane de se reconnaître.

et plus neuve. Sur la naissance de l'esprit philosophique, sur son évolution et ses conséquences, elle complétera et précisera sur plus d'un point l'ouvrage magistral de M. Paul Hazard sur *la Crise de la conscience européenne.*

Qu'il soit permis d'espérer en des temps meilleurs et de souhaiter proche l'heure où le P. de Dainville achèvera son œuvre : elle éclairera d'un jour plus vif et plus précis l'histoire de nos lettres en même temps que celle de la pensée et de la société française au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle.

Pierre JOURDA.

Philippe SAGNAC. — *La Fin de l'Ancien Régime et la révolution américaine (1763-1789)* (Peuples et civilisations, collection publiée sous la direction de Ph. SAGNAC et L. HALPHEN). — Paris, Presses universitaires, 1941. In-8° de 614 pages. Prix : 100 francs.

Ce n'est pas un mince éloge de la collection où a paru ce volume que l'achèvement du cycle où elle s'est enfermée, en dépit des circonstances générales et particulières qui lui sont faites. Notons tout de suite que l'un des directeurs de la collection, et l'auteur du présent volume, ayant été atteint par l'âge de la retraite, a cessé son enseignement et quitté Paris. Mais quel magnifique couronnement de carrière pour un maître si apprécié que ce volume qui, d'une part, peut être considéré comme la conclusion des études de Philippe Sagnac sur l'Ancien Régime, de l'autre, comme l'introduction à ses travaux sur la Révolution !

M. Pierre Muret, dans la même collection, avait traité de la première partie du XVIII^e^ siècle et suivi l'évolution historique jusqu'à l'année 1763, et, dans un volume riche de faits, amorcé certains des développements que M. Sagnac reprend et suit à son tour. D'une façon générale, cet exposé de M. Sagnac est à la fois puissant et nuancé, rempli de faits et cependant dominé par un certain nombre d'idées qui en constituent comme la charpente. En particulier sera-t-on reconnaissant à l'auteur de ses efforts pour ne séparer point les faits de l'histoire politique ou sociale des grands courants intellectuels ou sentimentaux de l'époque considérée. A cet égard, cependant, pouvons-nous regretter qu'il n'ait pas tenté une sorte de systématisation des phénomènes religieux. L'histoire du catholicisme, celle de la papauté valaient la peine d'être étudiées dans leurs manifestations et leurs carences, car les unes et les autres expliquent, après tout, certains des aspects du XVIII^e^ siècle et de l'ère révolutionnaire. Sous cette réserve, on peut admettre que le plan de M. Sagnac ne néglige rien de l'histoire du XVIII^e^ siècle, — encore que, pour les Pays-

Bas, il nous ait semblé un peu écourté, — et l'on doit admirer la richesse d'une information que précisent de nombreuses et denses bibliographies.

Le thème général du livre est que les hommes du XVIII^e^ siècle ont rencontré des difficultés de toute espèce, qui les ont conduits à des solutions de réformisme monarchique — ou de despotisme éclairé, — et de révolution. Dans une Europe, — ou dans un monde, — où s'affirme la suprématie de la Grande-Bretagne, mais qui est singulièrement bouleversé sur le plan intellectuel et moral, une philosophie expérimentale apparaît, en même temps que s'affaiblissent les croyances traditionnelles et se multiplient les sectes mystiques et occultistes ainsi que les loges maçonniques; les souverains catholiques ne craignent pas d'imiter les souverains protestants dans leurs efforts pour constituer des sortes d'églises nationales, et, parmi les nombreuses contradictions du temps, il y a lieu de relever encore celle qui oppose des sentiments cosmopolites très puissants et des revendications nationales très énergiques.

Ce thème d'ensemble trouve des justifications successives dans l'examen des divers pays que l'auteur passe alors en revue : Angleterre, Prusse, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Russie, petits États scandinaves, ou grands États en décadence de l'Europe moyenne, Pologne et Turquie, dans l'étude des bouleversements qui amorcent les bouleversements plus grands de l'époque suivante : partage de la Pologne, agression contre la Turquie, indépendance des États-Unis.

Les effets de ces bouleversements généraux et des évolutions particulières à chacun des États considérés se vérifient dans les quinze années qui précèdent la Révolution française, et voici que M. Sagnac examine les facteurs de transformation qui vont agir partout, sur le plan tant politique qu'économique, social, psychologique. A cet égard, on ne saurait surestimer la guerre d'indépendance des États-Unis, principalement en ce qui concerne l'Espagne, la France, l'Angleterre, surtout les deux derniers pays. Tandis que, dans l'Europe centrale et orientale, les souverains, d'abord en vue de heurts militaires possibles, s'efforcent de développer les ressources de leurs États et donnent le change sur leurs projets militaires en recourant aux séductions variées de l'illuminisme (*Aufklärung*), la France, pourtant desservie par un gouvernement incapable et distraite par des scandales de cour, est le théâtre d'une vaste activité intellectuelle que soulignent jusqu'aux folies martinistes, le centre d'innovations économiques comme les sociétés par actions en même temps que se dessine la formation d'une opinion publique où s'affirme l'idée nationale, liée à la notion de monarchie constitutionnelle. Mais les progrès économiques de l'Angleterre sont encore plus grands, sans qu'ils compromettent d'ailleurs une ambiance morale dont les caractéristi-

ques essentielles sont un rationalisme laïcisateur et un latitudinarisme dogmatique dont les effets pratiques apparaissent dans la réforme des prisons et le sort amélioré des esclaves.

Ainsi M. Sagnac, grâce à ses analyses, à la fois si détaillées et si liées, présente les principaux protagonistes des divers drames du XVIII[e] siècle, et particulièrement de celui qui les conclut et les domine tous, la Révolution française, avec les guerres de 1792 à 1815. De cette façon, son livre constitue une préface incomparable à l'histoire des temps modernes, où les notions de patrie et de liberté devaient s'affirmer et se développer, avec tant de difficultés, au cours du XIX[e] siècle.

Georges BOURGIN.

Charles-H. POUTHAS. — *Démocraties et capitalisme (1848-1860)* (Peuples et civilisations, collection publiée sous la direction de Philippe SAGNAC et Louis HALPHEN). — Paris, Presses universitaires, 1941. In-8° de 635 pages. Prix : 80 francs.

Avec ce volume, la grande collection Sagnac-Halphen est sur le point d'être terminée, — grande œuvre qui fait honneur à la science française, aux deux professeurs qui l'ont dirigée, aux collaborateurs qui y ont été associés. Le livre qu'y a publié M. Pouthas n'est pas inférieur aux autres, et l'on sait gré à l'auteur, jusqu'à présent attaché à des œuvres d'analyse et à des études biographiques, d'avoir fait un effort de synthèse.

Synthèse difficile. Il ne s'agit cependant que de dix-huit années d'histoire, — mais d'une histoire compliquée et dont l'auteur s'efforce de suivre les développements sur le globe tout entier. Il lui a donc fallu, d'une part, forger les chaînes compliquées des événements, d'autre part ramasser dans une vue d'ensemble les faits les plus caractéristiques. Au fond, ceux-ci sont au nombre de deux : le mouvement révolutionnaire de 1848, tenté par des hommes inexpérimentés, au nom d'un idéal de liberté et de nationalité; la réaction suivant l'échec du mouvement; mais, à ces deux instants, se continue l'avènement lent de la démocratie, tandis que s'accomplit, — sinon s'achève, — une révolution économique de grande envergure. C'est celle-ci qui assure l'unité sous-jacente d'un développement extrêmement diversifié, et les aspects de cette révolution peuvent bien, selon les régions, prendre des aspects particuliers, la crise de 1857 a un caractère mondial typique, et, d'autre part, le rythme même de la grande industrie, avec l'instabilité qu'elle détermine, aboutit à des mouvements migratoires qui inaugurent l' « européanisation » du globe. Encore ces mouvements sont-ils liés à un extraordinaire progrès démographique, lui-même conditionné par l'absence de grandes guerres.

Cette européanisation suscite les transformations de l'Amérique du Nord, caractérisée par un foisonnement vital et le pullulement des sectes religieuses, amorce celle de l'Amérique du Sud, multiplie les contacts avec les Asiatiques. Elle se réalise plus immédiatement, le plus souvent plus brutalement par l'expansion coloniale, qui cherche alors ses méthodes.

Ces transformations économiques et sociales accompagnent la nouvelle orientation de l'intelligence humaine. Les progrès scientifiques sont indéniables, mais ils entraînent aux illusions d'un scientisme dont Ernest Renan a été alors l'un des plus séduisants coryphées, et aux affirmations du réalisme littéraire et artistique.

Elles suscitent également les justifications des économistes libéraux, qui se refusent à voir les injustices et les misères multipliées par le capitalisme industriel, en même temps que les réquisitoires des écoles socialistes, dont la plus audacieuse est en train de se constituer avec Karl Marx.

Les transformations politiques et sociales, les thèmes idéologiques étudiés par M. Pouthas ne pouvaient que heurter la société catholique alors dirigée par un pape que les événements de 48 avaient si étonnamment bousculé dans sa position politique et son propre système de penser et de gouverner. Pour l'œuvre de contre-réforme qu'il a cru nécessaire d'entreprendre, Pie IX a utilisé des moyens de toute nature : conciles provinciaux, action des grands ordres, celui des Jésuites en tête, dévotions nouvelles, activité missionnaire, retour au thomisme, condamnation des institutions modernes.

De quelle façon les volontés du Saint-Siège ont été accueillies dans les divers États, c'est ce que M. Pouthas montre en suivant, au livre III de son ouvrage, les diverses politiques nationales, et c'est ainsi qu'il indique avec précision, après Jean Maurain, les débuts de l'anticléricalisme dans la France de Napoléon III.

Mais cette ascension des démocraties, ce développement du grand capitalisme ne se réalisent pas sans déterminer des ébranlements dans les assises profondes du monde. C'est ainsi que la guerre de Crimée et la guerre d'Italie, toutes deux décidées par le gouvernement français, bousculent les positions anciennes de l'Europe orientale, centrale et méditerranéenne. A certains égards, la France s'y montre l'adversaire des traités de 1815, mais la politique nationale n'y apparaît, surtout pour la première, que médiocrement associée à la politique libérale, comme ç'a été le cas pour 1848.

Peut-être pourra-t-on trouver un peu courte la conclusion de M. Pouthas à un livre si dense. Cette densité est partout, dans les développements des trois parties entre lesquelles il est divisé, et dans les bibliographies sur lesquelles chaque chapitre repose. Ainsi cet ouvrage vaut-il par lui-même et par tout ce qu'il permet d'amorcer de travaux complémentaires.

Georges BOURGIN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES ET TEXTES

Louis ARTHAUD. *Archives départementales des Hautes-Alpes. Répertoire numérique de la série H (Clergé régulier) et H supplément (Hôpitaux)*. Introduction de M. Georges de MANTEYER. — Gap, imprimerie Ribaud frères, 1941. In-8° de XI-149 pages.

Ce répertoire comprend 1406 articles concernant la chartreuse de Durbon, l'abbaye de Boscodon, les Cordeliers de Gap et d'Embrun, les Capucins de Gap, les Dominicains de Gap, les Jésuites d'Embrun, les Chartreusines de Bertaud, les Ursulines de Gap, les Visitandines d'Embrun, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Antonins de Gap, les hôpitaux de Briançon, Embrun, Gap, Saint-Bonnet et Serres. Le fonds le plus important est celui de Durbon, avec ses rouleaux de parchemin commençant en 1116, son cartulaire des débuts du XIII^e^ siècle (publié en 1893 par l'abbé Guillaume), ses reconnaissances, ses baux et ses nombreux procès, grâce auxquels nous avons des renseignements précis sur le Bauchaine pendant sept siècles. Le fonds de Bertaud renseigne surtout sur les pays de Rabou et La Roche des Arnauds, et sur la vie des Chartreusines retirées dans un désert aujourd'hui encore très difficilement accessible, en butte tantôt aux vexations, pour ne pas dire plus, tantôt aux largesses d'assez rudes seigneurs féodaux. Dans le fonds de Boscodon, abbaye de l'ordre de Chalais, l'on trouvera des détails sur la vie économique et pastorale de l'Embrunais. Les Capucins de Gap ont écrit l'histoire anecdotique de cette ville entre 1614 et 1787. Les autres fonds religieux sont moins riches. Pour les Hospitaliers et les Antonins, c'est surtout à Marseille qu'il faut s'adresser. C'est également hors de Gap qu'on peut trouver des documents sur les origines des prémières fondations faites dans les Hautes-Alpes par la Novalaise, Saint-Sauveur d'Aniane, Saint-Pierre de Psalmody, Sainte-Foy de Conques, Lérins, L'Ile-Barbe, Cluny, Saint-Géraud, Montmajour, Saint-Victor, Oulx et Chalais.

Émile DERMENGHEM.

Régine PERNOUD. *Un guide du pèlerin de Terre Sainte au XV^e siècle* (Cahiers d'histoire et de bibliographie, 1). — Mantes, imprimerie du *Petit Mantais*, 1940. In-4° de 85 pages, cartes, plans et illustrations.

Nul n'ignore la place tenue par les pèlerinages dans les dévotions de nos ancêtres du Moyen Age; de nombreux récits de leurs pieux voyages à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle ou à Jérusalem ont été publiés; on sait peut-être moins que les pèlerins possédaient des manuels ou guides à leur usage. C'est l'un d'entre eux que Mlle Régine Pernoud vient d'étudier avec beaucoup de soin[1]; le livre est de format réduit (125 × 90 mm.) mais compte près de 400 feuillets de parchemin et papier; il fut copié en 1471 au Mont-Sion et comporte une introduction historique, géographique, doctrinale et même linguistique (lexique des termes bibliques). Mlle Pernoud a identifié les sources de ces informations qui sont empruntées notamment à l'*Historia Hierosolymitana* de Jacques de Vitry, à Flavius Josèphe, à Ricold de Florence, Nicolas de Lyre et Gilles de Zamora; l'introduction se termine par des extraits du *Rationale* de Guillaume Durand relatifs aux fêtes liturgiques propres aux lieux saints.

Le guide proprement dit se compose de l'itinéraire de Bouchard du Mont-Sion, puis de l'énumération des étapes à parcourir lors de la visite des lieux saints de Palestine, d'Égypte et de Syrie ; Mlle Pernoud donne l'édition intégrale de ce dernier texte qui est plus riche d'informations sur l'état des lieux et des monuments que ceux qui ont déjà été publiés (itinéraires de Jacques de Vérone et de Guillibert de Lannoy) et publie aussi le formulaire des prières à réciter à chacune des stations mentionnées dans l'itinéraire.

Cette édition, faite avec toute la précision souhaitable, et que l'auteur a eu soin d'accompagner de notes bibliographiques, de plans et d'une carte avec l'itinéraire suivi, est appelée à rendre de grands services non seulement aux historiens des lieux saints, mais à ceux qu'intéresse la vie religieuse de nos ancêtres.

J. VIELLIARD.

Jacques de FONT-RÉAULX. *Le Cahier de doléances du clergé d'Embrun en 1567* (Extrait du *Bulletin philologique et historique* [*jusqu'à 1715*], 1936-1937). — Paris, Imprimerie nationale, 1939. In-8° de 15 pages.

Ce cahier fut rédigé pour servir à l'Assemblée du clergé qui se tint à Paris en 1567 à l'occasion du renouvellement des subventions consenties à Poissy. Il nous est connu sous deux formes à peu près identiques: le cahier général adopté à Embrun et le cahier particu-

1. Il est conservé dans les collections de M. Jean Lebaudy, sous le n° 2868.

lier de Digne où l'on a dû se contenter d'entériner le premier. Le texte des Archives nationales, série G, que publie et commente savamment M. de Font-Réaulx, réclame des mesures contre la propagande protestante; il souhaite l'admission du concile de Trente et de ses nouvelles règles bénéficiales; il proteste contre l'ingérence des juges séculier dans les affaires spirituelles et contre les appels comme d'abus, contre les charges fiscales qui pèsent sur les biens ecclésiastiques, contre le refus de la dîme par les huguenots et certains gentilshommes, contre l'usurpation des bénéfices par les seigneurs qui en touchent les revenus ou compromettent l'avenir par des aliénations; il demande que la décime soit à un taux plus faible en Provence qui n'est pas, en droit, pays de Concordat, la répartition totale du rôle étant d'ailleurs faussée par l'exemption du Briançonnais. La seconde guerre de religion et les malheurs du temps ne permirent d'ailleurs pas à ces doléances d'avoir le moindre effet. « Les diocèses dauphinois et, dans une moindre mesure, provençaux gravissaient un dur calvaire dont ils n'avaient encore franchi que les premières marches. »

Émile DERMENGHEM.

Pierre PASCAL. *Les Belles Morts.* Textes du XVII^e^ siècle, recueillis et présentés par Pierre PASCAL (Collection catholique). — Paris, Gallimard, 1941. In-16 de 62 pages.

En groupant ces quelques textes, extraits de biographies du XVII^e^ siècle, M. Pierre Pascal a voulu « fournir une illustration à *l'Art de mourir* qui termine le livre d'Henri Bremond sur *la Vie chrétienne sous l'Ancien Régime* ». Écartant les cas exceptionnels, il a retenu les récits de la mort de personnages appartenant à des conditions variées : un paysan assisté par saint François de Sales; un supérieur de congrégation religieuse, Charles de Condren ; une duchesse, Anne de Caumont; un missionnaire jésuite, Simon Fournier; une dame du monde parlementaire, Anne du Tixier ; un homme d'œuvres, M. de Renty; un gentilhomme breton, converti et pénitent, Pierre de Quériolet; un moine bénédictin, Dom Claude Martin. Ce sont là, il est vrai, de saints personnages. L'auteur a bien senti lui-même que, « pour tracer un portrait plus ressemblant du siècle », il aurait fallu « emprunter des exemples à des conditions plus variées ». Il aurait fallu surtout essayer de surprendre, à l'article de la mort, le chrétien ou le paroissien ordinaire, qui nous eût donné une plus juste idée de la profondeur de la vie chrétienne au XVII^e^ siècle. Peut-être la conclusion de l'auteur n'eût-elle pas, d'ailleurs, beaucoup changé, quand il nous décrit la mort du chrétien du grand siècle : « Lorsque la fin approche, ... il règle d'abord ses affaires sur terre, testament, dernières instructions, pardons et adieux, pour n'y plus penser. Puis il se prépare à l'acte suprême qu'il va accomplir. La mort est

pour lui un acte, et non un coup passivement subi. Pour les différentes parties, toutes religieuses, dont cet acte se compose, confession, viatique, extrême-onction, et encore oraisons jaculatoires, invocations multipliées, il trouve des sources étonnantes d'énergie. Jusqu'au dernier soupir, pas un instant, semble-t-il, il ne perd la maîtrise de soi, l'usage de sa volonté. »

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE

G. BARDY. *Les Premiers Jours de l'Église* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1941. In-16 de 192 pages.

M. le chanoine Bardy, qui a déjà donné dans cette collection un petit volume sur *le Sauveur* et un autre sur *l'Église à la fin du premier siècle*, les relie l'un à l'autre en publiant ce nouvel ouvrage qui résume et met au point nos connaissances sur l'Église primitive, entre la mort de Jésus et la chute de Jérusalem en 70. Sans cesser de se plier aux exigences de la collection, qui ne vise qu'à la vulgarisation, le travailleur si compétent qu'est M. Bardy a su faire œuvre d'historien, au meilleur sens du terme, en une matière bien délicate. La principale difficulté, comme l'indique loyalement le premier chapitre sur *les Sources*, réside dans l'insuffisance des documents : si respectables que soient les Actes des Apôtres et les Lettres de saint Paul ou les Épîtres catholiques, aucun des écrits — inspirés, apocryphes ou profanes — de cette époque ne saurait contenter nos curiosités; nulle part n'est exposé le déroulement complet des événements de ces quarante années. On ne saurait donc trop admirer le doigté, le sens des nuances, la manière tout à la fois solide, habile et discrète avec laquelle ce petit ouvrage expose au lecteur moyen la période initiale de l'histoire de l'Église. Le chrétien s'y instruira avec sécurité; l'historien n'y trouve rien à redire. Quel meilleur éloge peut-on faire d'un travail de cette sorte ?

Jean-Remy PALANQUE.

René VIELLIARD. *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*. Préface de M. Émile MALE. — Mâcon, Protat frères, 1941. In-8° de 161 pages avec 10 planches hors texte.

En étudiant l'histoire des premiers lieux du culte chrétien et de leur multiplication à l'intérieur de l'enceinte fortifiée dont l'empereur Aurélien avait, en 271, doté Rome, M. l'abbé Vielliard esquisse en réalité l'histoire de la Ville éternelle et plus particulièrement des mouvements de sa population durant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne.

Il importait d'abord, au seuil de cette étude, de déterminer quels furent les lieux de culte chrétiens de Rome avant le règne de Constantin. C'est pour M. l'abbé Vielliard l'occasion de rappeler que les catacombes ne furent jamais le lieu habituel des réunions liturgiques des chrétiens qui tenaient au contraire leurs assemblées à l'intérieur même de la ville, au début d'abord chez les plus riches d'entre eux, puis dans de nombreux immeubles acquis au cours du IIIe siècle. L'auteur s'attache alors à montrer comment les premiers *tituli* portent le nom de chrétiens généreux qui avaient fait don de leurs propriétés pour les besoins du culte; il nous donne ensuite une description des quartiers de Rome où se trouvaient ces anciens sanctuaires dont les traces demeurent, nombreuses encore, auprès du mur de Servius Tullius. En prenant pied sur toutes les collines de Rome à la fois, dès la fin du IIIe siècle, les chrétiens préparaient le triomphe de leur culte après la persécution de Dioclétien.

La victoire de Constantin, le 27 octobre 312, marque en effet le déclin de la Rome impériale et l'épanouissement de la cité chrétienne; c'est alors que sont fondées les trois basiliques de Saint-Pierre, du Latran et de Sainte-Croix de Jérusalem, bientôt suivies de nombreuses autres églises. Saint-Vital, le dernier en date des vingt-cinq titres romains, sera fondé sous le pontificat d'Innocent Ier (401-417) au milieu d'un quartier particulièrement peuplé.

Au Ve siècle, durant lequel Rome devait être trois fois envahie, la ville ne s'enrichit que d'une seule église nouvelle, Saint-Étienne le Rond, mais les papes ont à cœur de restaurer les anciens sanctuaires dévastés et au Forum même s'élèvent deux églises; dès la seconde moitié du siècle, le culte des saints se répand dans la cité; les anciens *tituli* abandonnent alors le nom de leurs fondateurs pour prendre celui de célestes protecteurs et la foule des fidèles s'y porte aux jours fixés par l'année liturgique pour honorer leur mémoire.

La guerre gothique devait bientôt accumuler à Rome les ruines dont le relèvement incombera aux papes, de la fin du VIe au début du XIe siècle. C'est durant cette époque que plus de quatre-vingt-dix autres sanctuaires seront fondés. La distribution topographique de ces sanctuaires mérite de retenir l'attention si l'on veut se rendre un compte exact des mouvements de la population romaine depuis le IIIe siècle. Tandis que, jusqu'au VIIe siècle, la presque totalité des églises et monastères reste voisine des anciens titres et du mur de Servius Tullius, les diaconies qui apparaissent alors, créées pour ravitailler une population indigente, sont, pour la plupart, groupées le long des grandes voies qui donnent accès au Tibre et érigées le plus souvent dans des édifices publics tombés en abandon. C'est que la population a depuis longtemps glissé des collines vers les régions basses de la ville, copieusement arrosées par l'*aqua Virgo* et où s'installera la Rome du Moyen Age et de la Renaissance, cependant que les anciennes

églises titulaires resteront seules à se dresser sur les collines au milieu des ruines de la Rome impériale. Avec le pontificat de Léon III, la Rome pontificale a déjà revêtu sa physionomie caractéristique.

Un copieux index, une série de dix plans figurés de Rome correspondant aux principaux moments de son évolution complètent heureusement ce beau livre, écrit avec la prudence du savant et la science de l'archéologue qui, naguère encore, retrouvait lui-même près de Saint-Martin-aux-Monts les vestiges d'un de ces premiers lieux du culte de la Rome chrétienne. Ajoutons pour terminer que c'est grâce aux soins diligents de Mlle J. Vielliard, la sœur érudite de l'auteur retenu prisonnier dans un camp d'Allemagne, que ce livre, terminé au cours de la guerre, doit de paraître aujourd'hui.

Michel FRANÇOIS.

Dom Charles POULET. *Histoire du christianisme.* Tome II : *Moyen Age.* — Paris, Beauchesne, 1936. In-4° de 1165 pages.

La période embrassée va de l'avènement des Carolingiens à la mort de Clément V. A parcourir table des matières et index, on se rend compte de la place importante qu'y tient l'Église de France. Et notons que l'index est loin d'être complet. Un exemple seulement, entre beaucoup : Langres n'y figure pas; et j'en ai relevé d'intéressantes mentions p. 268, 286, 307, 312, 325, 432, 855, 857, 858, 981, 1078.... Le volume présente par ailleurs les mêmes qualités que le précédent : information, clarté, franchise, vie, pittoresque. Trop de vie même, trop de pittoresque, serait-on tenté d'ajouter : des exposés comme celui du conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII eussent gagné à être plus sereins ! Comme précédemment, certains chapitres ont été confiés à des spécialistes : à Dom de Puniet, la liturgie sous les Carolingiens; au R. P. Gorce, l'essor intellectuel sous ces mêmes Carolingiens, la fondation de l'ordre des Frères-Prêcheurs, la pensée religieuse médiévale; au R. P. Gratien, les origines et les transformations de l'ordre franciscain; au R. P. Janin, les Églises orientales; à M. Le Bras, la justice d'Église; à M. l'abbé Dumoutet, la liturgie médiévale (messe, bréviaire, culte des saints et vie chrétienne); à M. le chanoine — aujourd'hui Monseigneur — Vansteenberghe, la spiritualité médiévale; à M. le chanoine David, tout ce qui concerne l'art chrétien, du VIII^e^ au XIV^e^ siècle (siècles de fer, deuxième âge d'or de l'art byzantin, architecture romane, décor roman, architecture gothique du XII^e^ au XIV^e^ siècle, décor gothique au XIII^e^ siècle). Cette dernière esquisse est singulièrement personnelle. Rien de livresque; l'auteur a pris contact direct avec les monuments caractéristiques, même parmi les plus lointains : à défaut de tels clichés inédits, telle remarque, originale et très fine, suffirait à nous le faire sentir. On souhaiterait que ces pages, groupées avec

celles que le même auteur a rédigées pour les tomes I et III, fussent tirées à part : l'ouvrage ne ferait point double emploi avec les divers manuels que nous connaissons.

G. Drioux.

BIOGRAPHIES

M. S. Gillet, maître général des Frères Prêcheurs. *Saint Dominique* (Collection des Grands Cœurs). — Paris, Flammarion, 1942. In-8°, 256 pages, 24 francs.

La première partie de ce livre est très brillante, et tout à fait de nature à plaire, sous cette réserve que beaucoup de lecteurs la connaissent déjà, du moins dans ses grands traits. Nous nous permettrons quelques remarques. « Saint Dominique (p. 72) s'occupait des hérétiques.... Il priait et faisait prier pour tous ceux que sa parole claire et chaude attirait à lui. La plupart de ces pauvres gens ... ne connaissaient de la religion catholique que deux ou trois prières liturgiques, entre autres le *Pater* et l'*Ave*. Saint Dominique les leur faisait réciter et les récitait inlassablement.... Le Rosaire est sorti de là, ni plus ni moins, telle une plante vigoureuse jaillie de la petite graine jetée en terre par hasard ou volontairement. Saint Dominique, que la tradition a toujours considéré et vénéré comme le fondateur du Rosaire (?), le fut en effet, non d'après un plan concerté d'avance, mais sous la pression des circonstances. Ce n'est pas lui qui a imposé le Rosaire sous la forme définitive et organisée qu'il aura aux XIV^e^ (?) et XV^e^ siècles; c'est plutôt le Rosaire qui s'est imposé à lui, dès le début de son apostolat, en ce sens qu'il utilisa, pour faire prier les fidèles de son temps, les seuls éléments de piété qu'ils avaient à leur disposition, les *Pater* et les *Ave*.... Mais il n'est pas non plus douteux (?) qu'il se soit servi de ces humbles prières pour enseigner aux fidèles et aux convertis la doctrine catholique qu'elles renfermaient.... Dans ce sens et dans ces limites, personne ne peut sérieusement contester à saint Dominique d'avoir fondé le Rosaire. » C'est ce qu'on voudrait savoir, par des textes.

Saint Dominique, dit-on, fut inquisiteur. Il semble certain que non, au contraire[1]. Sans doute, si l'on veut, il a été en rapport

1. « Le rôle de Dominique a été exagéré », dit Tanon (*Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, p. 171). Les historiens de son ordre se sont fondés sur une bulle de Sixte V pour prétendre qu'il avait reçu du pape le titre formel d'inquisiteur, et qu'ainsi il serait le premier et le véritable fondateur de l'Inquisition... Mais une telle prétention ne saurait être établie sur le seul témoignage d'une bulle postérieure de quatre siècles. — M. Guiraud (*Histoire de l'Inquisition*, t. I, p. 417) fait mention de quelques pénitences infligées par Dominique. « Ce sont, dit-il, ces sentences prononcées par saint Dominique qui l'ont fait considérer par certains historiens comme un inquisiteur et même comme le fondateur de l'Inquisition. Son rôle était plus modeste, puisqu'il n'était investi d'aucune autorité personnelle et n'agissait que comme délégué du chef de la légation organisée pour tenir en arrêt l'hérésie, l'abbé de Cîteaux, Arnaud. »

avec des hérétiques, et a travaillé à les ramener au catholicisme. Mais il n'a jamais été officiellement chargé par le Saint-Siège de faire arrêter les suspects d'hérésie, de les interroger, de les opposer à des témoins, de les menacer, de les mettre à la torture, et de les condamner à la prison ou à la mort, tout cela avec l'appui des conseillers présents. C'est cela qu'on appelle l'Inquisition. Elle n'a été organisée que vers 1230.

Admirables, par contre, les efforts, les exemples par lesquels Dominique fait de son Ordre un centre unique d'éloquence et de science. Admirable encore la prodigieuse rapidité avec laquelle l'Ordre s'était multiplié et répandu de tous côtés. Plus extraordinaires peut-être les tentatives des Dominicains et des Franciscains qui, dès le milieu du XIII^e^ siècle, commençaient à entreprendre des fondations d'évêchés et de centres chrétiens en pleine Asie et jusqu'au fond de l'Orient. « Ces évêques de Chine n'étaient pas, au XIII^e^ siècle, au XIV^e^, des prélats *in partibus*, résidant en Europe, mais de vrais missionnaires, exerçant depuis des années leur ministère parmi les Tartares, où, avant la fin du XIV^e^ siècle, des chrétientés nombreuses étaient établies. »

Il va de soi que le R. P. Gillet a très bien décrit et fait ressortir le tiers-ordre de saint Dominique.

Éd. JORDAN.

Gonzague TRUC. *Léon X et son siècle.* — Paris, éditions Bernard Grasset, s. d. [1941]. In-8° de 319 pages, 45 francs.

Un essayiste de talent, qui est aussi un auteur fécond, puisque son œuvre comprend déjà 45 volumes, avait, ces années dernières, publié un *Florence et les Médicis* et un *Rome et les Borgia.* Au milieu d'une production remarquablement variée — où l'on voit une *Madame Colette* et un « essai de psychologie religieuse » sur *la Grâce,* une *Apologie pour l'Action française* et une *Histoire illustrée de la femme,* — ces deux essais récents pouvaient annoncer le début d'une série particulière. Le *Léon X et son siècle* qui vient de paraître confirme cette impression. Souhaitons qu'il soit lui-même continué par d'autres volumes sur la Renaissance.

Ces aperçus sont intéressants, un peu superficiels, assez bien informés. M. Gonzague Truc a lu ou parcouru les bons ouvrages récents. Il a jeté sur son résumé consciencieux quelques observations ou hypothèses personnelles, parfois très heureuses. Il a écrit avec un soin particulier certaines parties de chapitres ou certaines conclusions. Au total, il mérite mieux que beaucoup d'autres d'être lu par le public des amateurs lettrés.

Il n'était nullement arbitraire de faire de la figure de Léon X le centre de groupement de tableaux consacrés à la politique occidentale du début du XVI^e^ siècle, à la Rome de la seconde Renaissance, à ses grandes œuvres artistiques, à son rôle dans la vie de l'esprit et des âmes. La personnalité de Jean de Médicis n'est peut-être pas l'une des plus puissantes de la Renaissance.

Mais Léon X pape est au moins une figure représentative et ses interventions ou impulsions sont évidemment de grande portée dans le « mouvement des idées » au XVI^e siècle. Le « siècle de Léon X » : cette expression courante n'est pas fausse; elle n'est pas non plus tout à fait exacte, ni surtout très claire. On peut l'employer ou la rejeter : le choix n'a pas d'importance particulière.

Trois chapitres (au total, 90 pages de densité moyenne) sur Léon X lui-même, — un sur le cadre urbain et la vie à Rome autour du Vatican (50 pages), — deux sur les grands maîtres de l'art (100 pages) avec un développement volontairement disproportionné en faveur de Michel-Ange et Vittoria Colonna (thème un peu rebattu, mais toujours goûté par les liseurs), — un sur la littérature, la pensée et la foi avec des indications sur les collusions de la Renaissance et de la Réforme (55 pages), — une conclusion de 16 pages enfin (I. Le sac de Rome; II. L'héritage de la Renaissance) : tel est le contenu du volume, contenu assez bien équilibré et distribué, sans composition serrée d'ailleurs, mais suivant un ordre élégant et aimable.

Nous ne saurions nous attarder à l'analyse de ces huit morceaux : ils ne représentent aucune recherche nouvelle méritant l'attention des historiens avertis. Les lecteurs cultivés goûteront quelques bons tableaux de la société humaniste ou des centres de piété, et surtout quelques pages finales — particulièrement méditées et plus « écrites » que la plupart des chapitres centraux — sur les relations de la Renaissance avec la pensée médiévale et la part qui revient à cette Renaissance dans l'histoire humaine comme « mère » et « matrice » du « monde moderne ». Rien là de très neuf; mais c'est fort bien dit.

Nous ne voyons dans ce volume aucune contribution utile à signaler pour l'histoire de l'Église de France.

H. DROUOT.

Marcel DUCHEMIN. *Chateaubriand. Essais de critique et d'histoire littéraire.* — Paris, J. Vrin, 1938. In 8° de 524 pages, 13 planches. Prix : 100 francs.

En décernant au *Chateaubriand* de M. Duchemin son prix Guizot, l'Académie française vient de rappeler à notre attention une œuvre de grand mérite dont il faut espérer que des circonstances peu favorables ne gêneront pas trop la diffusion. « S'il s'agit de Chateaubriand, il *faut* consulter M. Duchemin », a déclaré naguère le plus compétent des juges, M. Paul Hazard[1]. D'autres recenseurs ont analysé cette « somme de ce qu'on peut savoir aujourd'hui » sur le compte de Chateaubriand. On trouvera dans le *Bulletin Guillaume Budé* d'avril 1939 la présentation la plus pénétrante,

1. Cf. *le Livre Français*, juillet-août 1938, et la *Revue de littérature comparée*, décembre 1938.

la mieux équilibrée qu'on puisse désirer. Je ne veux pas refaire ce qui a été bien fait, mais, en prévenant une méprise, dégager l'une des raisons profondes qui nous pressent de lire cet ouvrage, puis signaler par où il nous concerne directement.

Si j'osais, je dirais qu'on doit lire le *Chateaubriand* de M. Duchemin parce qu'il nous donne accès beaucoup moins au Chateaubriand de M. Duchemin qu'au Chateaubriand de la réalité. Lettré délicat, informé comme pas un de tout ce qui touche à son sujet, l'auteur de ce livre a choisi délibérément un mode de composition qui risque de provoquer, de prime abord, une certaine surprise, peut-être une déception, mais où l'on doit voir la meilleure garantie de son objectivité. Au lieu de s'appliquer à construire coûte que coûte un édifice remarquable par son unité et l'harmonieux équilibre de ses parties, il a mieux aimé reprendre des articles publiés par lui dans diverses revues, tenir compte des discussions qu'ils ont provoquées, les mettre à jour, les refondre au besoin, les enrichir enfin d'une profusion de notes qui font non seulement l'une des nouveautés de ce livre, mais son charme. Il est clair que l'auteur a travaillé avec le secret désir de satisfaire la mémoire de Taine en lui offrant un essai de « psychologie appliquée ». Par son souci de la précision, et surtout par l'art avec lequel, procédant par touches, par reprises, par modification des points de vue, il a fait jouer successivement la lumière sur les multiples faces d'un sujet dont la variété même communique à l'ensemble l'impression du mouvement et de la vie, il a atteint son but. Réellement, nous voyons vivre, dans son être physique et moral, dans son activité esthétique, politique ou religieuse, l'un des hommes qui ont exercé sur le XIX^e^ siècle l'influence la plus diverse et la plus profonde.

Cela dit, je laisse au lecteur la joie de découvrir comment chacun des éléments de ce plan d'ensemble est un modèle de critique historique ou littéraire. Qu'il aille directement au chapitre sur *la légation de France à Rome en 1803, le cardinal Fesch et Chateaubriand* (p. 223-247) : il y trouvera, publiés et commentés avec beaucoup de précision, « quelques extraits d'importantes dépêches du cardinal Pacca, conseiller de Pie VII, au cardinal de La Fare, agent des Princes à la cour de Vienne ». Qu'il lise ensuite le premier chapitre sur *Chateaubriand et la jeunesse d'aujourd'hui* où, à propos du livre de M. P. Moreau, *Chateaubriand, le génie et les livres* (Paris, 1927), M. Duchemin considère avec beaucoup de sympathie et de finesse « les jugements du critique sur l'art de l'écrivain, sur la méthode de l'apologiste, sur l'attitude de l'homme politique, sur la pensée de l'historien » ; il n'aura pas besoin d'aller plus loin pour reconnaître que ce livre devait lui être recommandé ici. Mais je sais bien que s'il tente cette expérience, il sera aussitôt conquis et ne pourra plus rien négliger. Je le préviens donc que le titre le plus profane : *Un roman d'amour en 1807, Chateaubriand à Grenade* (p. 273-333), dissimule

la discussion technique la plus poussée où triomphent l'érudition, le sens critique et la probité, et que les pages 471-506, réservées à une bibliographie remarquable, sont sans prix.

André Combes.

Johannès Jœrgensen. *Charles de Foucauld.* Traduit du danois par Marie-Thérèse Fourcade. Préface d'Henry Bordeaux. — Paris, Beauchesne, 1940. In-8° de 302 pages.

Il n'est certes pas étonnant que l'historien de saint François d'Assise ait été tenté par la vie de l'ermite du Sahara. A vrai dire, il n'ajoute pas grand chose aux biographies précédentes, en particulier à celle de René Bazin, dont il se dit, d'ailleurs, largement tributaire. Tout au plus, donne-t-il, en appendice, quelques lettres inédites du P. de Foucauld, écrites au Sahara entre 1905 et 1915. Mais le mérite de son livre n'est pas là. Il consiste surtout, comme le fait remarquer la préface de M. Henry Bordeaux, dans la simplification du récit. En laissant parler les faits dans leur ordre chronologique, il donne une idée plus juste de l'importance relative des divers épisodes de la vie du P. de Foucauld, de la brièveté par exemple de sa vie mondaine qu'on tend souvent à exagérer, ou de l'importance décisive, dans sa destinée, de sa rencontre avec l'Afrique et de sa « reconnaissance au Maroc ». Il faut ajouter que le livre est remarquable aussi par l'art avec lequel l'auteur, sans chercher de vains effets, rend vivant son personnage et met en relief le cadre où il a vécu.

R. Limouzin-Lamothe.

ABBAYES BÉNÉDICTINES

Abbé Jean Segondy. *L'Abbaye du Vignogoul.* — Montpellier, imprimerie de la Charité, 1938. In-8° de 267 pages, avec douze lithographies ou photogravures hors texte. Prix : 35 francs.

Cette abbaye de moniales était située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Montpellier; il existe encore l'église qui présente un intérêt archéologique certain. L'origine du monastère est obscure et, pourrait-on dire, relativement récente : au milieu du XII^e^ siècle, il y eut tout d'abord au Vignogoul une double communauté d'hommes et de femmes de fondation épiscopale, dépendant par conséquent de l'évêque de Maguelone; le groupement masculin disparaît peu après, tandis que la communauté féminine se « régularise » rapidement ; une prieure en prend la tête. Le 30 mai 1178, Alexandre III impose aux sœurs ainsi réunies la règle bénédictine de la réforme cistercienne et, jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle, le prieuré connaît une grande prospérité; il compte un nombreux personnel et plus de vingt-cinq moniales. En 1247,

Innocent IV le rattache à une abbaye cistercienne voisine, Valmagne, au diocèse d'Agde. Enfin quelques années plus tard, dès 1259, apparaît au Vignogoul une abbesse dont le titre persistera jusqu'en 1791, sauf cependant une brève interruption.

La guerre de Cent ans en effet a porté au Vignogoul, comme aux établissements cisterciens (selon la remarque du P. Denifle), un coup très rude dont l'abbaye ne se remettra jamais entièrement. Quoiqu'elle reprenne vie tout au début du XV^e^ siècle et qu'on y puisse alors compter une dizaine de moniales, Eugène IV en 1437 constate qu'il ne reste au Vignogoul que l'abbesse et une seule religieuse; il rattache l'abbaye aux Dominicaines de Montpellier qui étaient fort prospères. Mais l'union souleva, à n'en pas douter, de considérables difficultés et fut l'occasion de procès qui se terminèrent en septembre 1446 par une transaction. Tout cela est d'ailleurs passablement obscur dans l'exposé de M. Segondy (p. 140-141) et sans doute aussi dans les documents. Le Vignogoul reprend son autonomie, la lignée de ses abbesses et une activité sans grand éclat. En avril-juin 1683, le monastère est transféré — nous distinguons mal pour quels motifs (p. 220) — dans la ville même de Montpellier, entre la rue de la Monnaie et l'Esplanade, en l' « île » des Pénitents et, lorsque en 1790 un inventaire sera dressé selon les décrets de la Constituante, il révélera « une certaine aisance, non le luxe » (p. 250). Cependant l'abbaye voyait le plus clair de ses revenus absorbé par le service de ses emprunts et l'excédent du budget n'atteignait guère un millier de livres. C'était bien peu pour faire vivre les quatre ou cinq moniales que nous y trouvons alors; mais en réalité l'abbaye se soutenait par sa transformation (à une date que M. Segondy ne précise pas) en maison d'éducation pour jeunes filles; je ne serais point étonné qu'elle se fût consacrée plus spécialement aux jeunes filles d'origine protestante élevées dans la religion catholique.

L'administration de l'abbaye a manqué de régularité; les abbesses n'ont pas de comptabilité, malgré les ordonnances réitérées des Visiteurs (p. 233, note 2, et p. 249); elles ne rendent au chapitre que des comptes verbaux. La clôture par ailleurs n'a pas été rigoureusement observée et les efforts des Visiteurs, ceux de tel évêque de Montpellier, ainsi que divers documents positifs témoignent en ce point d'un réel relâchement. Je ne veux ni ne puis d'ailleurs rien en conclure quant à la spiritualité même des moniales; le 15 novembre 1790, chacune des cinq religieuses déclarera vouloir « vivre et mourir dans l'Ordre et le présent monastère ».

L'ouvrage de M. Segondy est fort appliqué, fort documenté et présenté matériellement de façon très soignée. Malheureusement le plan y est, malgré la division en chapitres, quasiment inexistant; l'auteur suit le cours chronologique des événements sans

s'interdire d'ailleurs les anticipations. A chaque période, M. Segondy vide, peut-on dire, sa boîte de fiches pêle-mêle et les remarques sur les successions abbatiales ou les visites voisinent avec la relation de telle concession à cens, de tel procès, avec telle considération archéologique. Ce procédé ou plutôt cette absence de composition rend la lecture de l'ouvrage plus fatigante, les recherches plus difficiles, d'autant qu'il n'y a point de table alphabétique.

La Société archéologique de Béziers a couronné ce livre et j'y applaudis bien volontiers. Mais on perçoit par des travaux de cette sorte comme il serait désirable que les érudits locaux, qui en sont les estimables auteurs, eussent reçu une plus sûre formation historique. Ils discerneraient mieux les questions à élucider: ici par exemple, entre bien d'autres points, l'élection de l'abbesse, et les droits de Cîteaux et de Valmagne.

Pierre TISSET.

G. RUBILLON DU LATTAY. *L'Ancienne Abbaye de Sainte-Trinité de Lessay au diocèse de Coutances (1056-1791)*. — Mortain, imprimerie du « Mortainais », s. d. [1941]. In-8° de 207 pages. 3 planches hors texte.

L'abbaye de Lessay, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Coutances, fut fondée au milieu du XI^e^ siècle par Richard dit Turstin Hadulph et son fils, grand sénéchal de Normandie. Ses premiers occupants vinrent de l'abbaye du Bec. Rien de notable dans son histoire : aucun grand nom n'y est attaché, rien qui, au point de vue intellectuel, rappelle le Bec ou le Mont Saint-Michel. Mais il reste de l'abbaye une superbe abbatiale, du plus pur style roman. De cette merveille, l'ouvrage ne dit que quelques mots, et c'est dommage. L'auteur a consciencieusement raconté l'histoire de cet établissement qui fut, comme tant d'autres, victime des guerres et surtout de la commende. Le récit ne va pas sans quelque inexpérience dont témoigne, dès les premières pages, une allusion aux terreurs de l'an mille. En outre, M. du Lattay a omis de signaler le rôle de ce monastère dans la création du bourg de Lessay : le nom de ce gros village, aujourd'hui chef-lieu de canton, a été emprunté à l'abbaye dont il fut en quelque sorte la cellule initiale. Or ce nom : « *Exaquium* », francisé, dit à lui seul que la fondation du bourg procède d'une reprise sur les eaux de la lande marécageuse. Cette conquête est, dans l'ordre temporel, le plus beau titre de gloire des moines de Lessay. Pourquoi ne pas l'avoir dit ?

C. LAPLATTE.

HISTOIRE LOCALE

R. Couffon. *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier* (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*). — Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1939-1941. In-8°, 729 pages en trois fascicules.

M. René Couffon, à qui l'on doit de nombreux et intéressants travaux d'histoire et d'archéologie, a eu la patience de dresser un vaste répertoire des églises et chapelles du diocèse actuel de Saint-Brieuc qui correspond au département des Côtes-du-Nord. L'Introduction en donne le plan et tire les conclusions. Dans cet inventaire riche et consciencieux, chaque édifice religieux est l'objet d'une notice d'une impeccable précision, dans laquelle on a relevé sommairement, outre son histoire, tout ce qu'il contient de notable. L'auteur a eu soin de poursuivre l'énumération jusqu'à nos jours et il a bien fait. Car trop d'historiens arrêtant leurs recherches au moment où finit l'Ancien Régime, une sorte de « nuit des temps » dérobe à la curiosité une grande part de l'époque contemporaine déjà longue cependant. M. Couffon a un autre mérite, il a complété son livre par plusieurs tables fort utiles : table alphabétique des saints vénérés, table chronologique des édifices, table du mobilier (où l'on remarquera des pièces rares telles que bannières, cadrans solaires, cloches, confessionnaux, crosses, roues de fortune, sacraires, tables d'offrande), table des architectes, des artistes et des artisans. Si le diocèse de Saint-Brieuc ne contient pas de monuments d'importance capitale, il abonde en sanctuaires touchants, dus à l'initiative et à la main-d'œuvre locales, et admirablement accordés avec le paysage. Beaucoup ont disparu. Mais rien ne peut mieux contribuer à sauver ceux qui subsistent, avec leur mobilier encore plus exposé aux risques de disparition, que ce diligent répertoire, écrit avec amour et dont on ne saurait être trop reconnaissant à celui qui l'a entrepris et mené à bonne fin.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Chanoine G. Bonnenfant. *L'Abbaye Notre-Dame de Lyre*, d'après un manuscrit inédit. — Tirage à part du *Bulletin des antiquaires de Normandie*, année 1940. Caen, Société d'impression de Basse-Normandie, 1941. In-8°, 19 pages.

— *L'Évêché d'Évreux. Histoire, évêques marquants, hôtes illustres.* — Tirage à part de la *Semaine religieuse du diocèse d'Évreux* (janvier-février 1941). Évreux, Montauzé, 1941. In-8°, 22 pages, 2 pl. hors texte.

— *Le Grand Séminaire Saint-Taurin* (d'Évreux). — Évreux, Millais, 1941. In-8°, 20 pages, 2 pl. hors texte.

L'activité de M. le chanoine Bonnenfant ne se ralentit pas; c'est une bonne fortune pour le diocèse d'Évreux où les travaux d'érudition trouvent, du fait des conjonctures actuelles, si peu d'encouragement.

Historien averti, M. Bonnenfant tire profit d'un petit historique de l'abbaye bénédictine de Lyre rédigé par un moine du milieu du XVII[e] siècle et que n'avait pas connu le chanoine Guéry, auteur d'une grosse étude sur cette abbaye. Il y relève maints détails inédits sur les bâtiments monastiques et les domaines de l'établissement. De la chronique du XVII[e] siècle poursuivie par des continuateurs jusqu'au XVIII[e], M. Bonnenfant a retenu de savoureuses diatribes contre les abbés commendataires, des preuves édifiantes du dévouement des religieux, le récit des démêlés entre le prieur et le doyen rural de Lyre à propos de l'exemption et quelques éphémérides notables.

Les deux autres brochures sont des écrits de circonstances destinés à appuyer les revendications de l'Église d'Évreux sur des immeubles qui lui ont été arrachés en 1906. A côté des questions juridiques qui y sont traitées, on trouvera l'essentiel sur le riche passé de ces vénérables demeures que furent le Palais épiscopal de Raoul du Fou (1499) et le Grand Séminaire établi depuis 1806 dans les locaux de l'abbaye Saint-Taurin d'Évreux. Inutile de dire que l'auteur y montre une fois de plus ses solides qualités d'archéologue et de photographe d'art.

M. BAUDOT.

Chanoine COOLEN. *Le Doyenné d'Helfaut au XVII[e] siècle. Notes sur le temporel et le spirituel de quelques paroisses du diocèse de Saint-Omer* (Extrait du bulletin *Les Antiquaires de la Morinie*, fasc. 305, tome XVI). — Saint-Omer, 1941. In-8°, 80 pages.

M. le chanoine Coolen continue la série de ses belles études locales : après la paroisse d'Helfaut, dont j'ai rendu compte (cf. t. XXVI, p. 152), voici le doyenné. Un précieux registre décanal, quoique très mutilé, lui a fourni beaucoup de renseignements sur la vie des paroisses et des curés au diocèse de Saint-Omer, sous le règne de Louis XIV.

La dîme, revenu essentiel, mais litigieux, et fort impopulaire, dont les curés ne reçoivent qu'une portion congrue, est une source perpétuelle de conflits et d'ennuis. Le casuel choque les paroissiens, et les curés y tiendraient peu s'ils jouissaient de toutes leurs dîmes. Autre plaie de l'Ancien Régime : pour quatorze paroisses, onze personnes physiques ou morales ont droit de patronage ; l'évêque n'a que trois cures à sa nomination.

Le doyen tient son « chapitre » annuel, préparatoire au synode, avec messe solennelle, prédication et séance de travail; le tout suivi d'un repas, « frugal » pour l'époque. L'institution des conférences semble avoir tué les chapitres; et elles languissent elles-mêmes, du jour où l'on a interdit le repas commun. Les curés du

district sont estimés, assez instruits, zélés; on les prêche en latin, mais ils savent bien mal le français, à en juger par les échantillons de leur style dont M. Coolen a eu le tort d'embroussailler son élégant récit : ni correction, ni orthographe, et bien des mots sentent le patois.

La plupart des églises n'ont point de sacristie; au lutrin, nul instrument de musique; le missel romain est en usage. Plusieurs statues de Notre-Dame (parfois habillées aux fêtes), et des saints vénérés. Un pèlerinage ne va pas sans de fréquentes libations sur la route; les baptêmes de même s'arrosent copieusement; quelques superstitions, quelques abus aux mariages, pas toujours inoffensifs. Tout le monde, ce semble, est pascalisant; beaucoup de communions aux très grandes fêtes; un certain nombre en d'autres occasions et les premiers dimanches du mois : ce sont des jours d'offrandes volontaires pour le clergé. Les évêques poussent à la communion hebdomadaire, et établissent l'adoration perpétuelle du « Vénérable », tel est le nom du Saint-Sacrement.

Tout cela n'est qu'une partie du riche contenu de cette brochure, écrite avec objectivité.

Ernest SEVRIN.

VARIÉTÉS

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. *Les Dons du roi aux ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1414). Le don des aides* (Extrait des *Annales de Bourgogne,* tome X, 1938). — In-8°, paginé 261-289.

— *Les Aides en Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)* (Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger,* 4e série, t. XVIII). — Paris, Recueil Sirey, 1939. In-8°, paginé 388-422.

— *Les Dons du roi aux ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)* (Extrait des *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands,* fasc. 6 et 7). — Dijon, Bernigaud et Privat, 1941. In-8°, paginé 113-180.

Ces trois articles, suite d'ailleurs de précédentes publications sur des sujets identiques, font espérer que l'auteur aura la possibilité, malgré l'éloignement où il se trouve désormais des archives de la Côte-d'Or, de poursuivre ses recherches et de nous donner un travail d'ensemble sur les finances des ducs de Bourgogne au XIVe siècle. C'est, en effet, sujet aride, jusqu'ici à peine effleuré, que l'examen de ces registres de comptabilité, dont M. Pocquet du Haut-Jussé a su faire une source de documentation de premier ordre. Après une étude des dons ordinaires tels que étrennes, présents, dons de terre, sommes d'argent, accordés par les rois

de France aux ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, nous trouvons une longue énumération des dons extraordinaires et spécialement de ceux accordés par Charles VI. Toutes ces libéralités, quelquefois contrepartie de services rendus à la cause royale, sont le plus souvent les preuves tangibles de l'habileté et de la diplomatie ducales. Nous en avons une bonne démonstration dans les deux articles plus spécialement consacrés aux aides. Cet impôt royal qui, au XIV[e] siècle, tend justement à devenir permanent dans le royaume, fait l'objet d'une excellente étude, complément de valeur au travail de M. G. Dupont-Ferrier, sur la signification du mot aides[1]; puis nous entrons dans le détail de son introduction et de sa mise en ferme en Charolais, enfin nous voyons comment les aides, impôt essentiellement royal dans son origine, échappent peu à peu à la royauté : le comté de Flandre n'y étant point assujetti, les comtés d'Artois, de Nevers et de Rethel en payant la moitié au roi et le reste aux ducs, enfin le duché de Bourgogne en versant intégralement le produit aux mains des ducs.

René GANDILHON.

Edmond PILON. *La Vie de famille au XVIII[e] siècle.* Préface de G. LENÔTRE. Édition définitive. — Paris, Albin Michel, 1941. In-8° de 253 pages, 16 planches hors texte.

Cette réédition, revue et augmentée, de l'ouvrage de M. Pilon inaugure une nouvelle collection consacrée à la vie de famille à travers les âges. Elle tire tout son sens des événements qui viennent de rendre sa valeur à la notion de la famille. C'est sur « les solides assises de la famille » que l'auteur a vu s'établir la grandeur de l'Ancien Régime; et il tend à montrer que les gens du XVIII[e] siècle, même quand ils furent en réaction contre la tradition ou quand ils se laissèrent prendre aux idéologies de l'époque, ne s'égarèrent jamais, pour la plupart, « au point de méconnaître la notion familiale, indispensable ... à tout état ». A ses développements sur les divers aspects de la vie de famille et sur ses manifestations dans les différentes classes de la société, l'auteur a ajouté, en appendice, un certain nombre de textes, recueillis en différents ouvrages, parmi lesquels nous retiendrons surtout ceux qui concernent l'éducation dans les couvents. L'illustration du volume reproduit des peintures où des gravures du XVIII[e] siècle. Elle est très fine et constitue, pour le lecteur, un attrait de plus.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

1. *Histoire et signification du mot « aides » dans les institutions financières de la France, spécialement aux XIV[e] et XV[e] siècles,* dans *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. LXXXIX (1928), p. 53-69.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Bulletin. 2e série, tome VII, 1re livraison. Fontenay-le-Comte, 1941.

R. Rodière : *Mélanges d'archéologie et d'histoire locale*, p. 5-53. — Contiennent, entre autres, les articles suivants qui rentrent dans le cadre de cette revue : *Quelques documents archéologiques extraits des minutes notariales. I. Fortification du chœur de l'église de Fresnoy-lez-Hesdin (1595)*, p. 5-10. Chœur encore existant avec une partie de son appareil de défense; marché pour sa construction. Notes sur diverses églises fortifiées; — II. *Une liste de cloches confisquées en Artois (1639)*, p. 10-25. Mises en vente à Abbeville, au profit du grand-maître de l'artillerie de France. Ces cloches, au nombre de 70, avaient été prises à Hesdin, lors de la conquête de cette ville. Reproduction de leurs inscriptions, d'après le procès-verbal, et recherches sur les personnages y dénommés; — III. *La Vierge italienne de Ruisseauville*, p. 25-28. Œuvre signée d'Antonio della Porta il Tamagnino et de Pace Gaggini, sculpteurs milanais du début du XVIe siècle. On ne savait pas comment elle était arrivée à l'abbaye de Ruisseauville. Une minute notariale d'Abbeville prouve qu'en 1647 elle appartenait à Marguerite de Bourbon-Rubempré, marquise douairière de Mont-Cavrel, qui en fit alors donation à son petit-fils Jean-Baptiste de Monchy. — : *Note sur le tombeau de Mathieu d'Alsace*, p. 52-53. La date de ce beau tombeau mutilé, conservé au musée de Boulogne, avait été reportée à tort au XIIIe siècle; des textes formels prouvent qu'il fut fait très peu après la mort du comte, tué en 1173.

Abbé J. Lestocquoy : *Notes pour servir à l'histoire de l'art en Artois*, 2e série, p. 54-97 : *Notes sur l'épigraphie de l'abbaye de Saint-Vaast*, p. 54-59. Inscriptions inédites, rédigées au VIIIe siècle par Alcuin, — et additions et rectifications au texte de l'*Épigraphie départementale;* — *Plan de l'église Saint-Vaast au XIIIe siècle*, p. 59-65; — *les Mosaïques de Saint-Bertin au musée de Saint-Omer*, p. 65-68. Recherches sur l'iconographie fort compliquée de ce monument mutilé, reste du tombeau du jeune Guillaume, fils de Robert, comte de Flandre, mort en 1108; — *Colast de Douai, orfèvre à Arras, et la châsse de sainte Gertrude à Nivelles*, p. 68-73. On sait que, par un malheur à jamais irréparable, cette châsse, l'une des plus belles existantes du XIIIe siècle, vient d'être anéantie au cours de la présente guerre; — *A propos des sculptures en pierre de Tournai, conservées en Artois*, p. 78-80. L'auteur

s'efforce de faire la part des sculpteurs tournaisiens dont les œuvres furent expédiées toutes faites, et celle des artistes artésiens qui se procurèrent des pierres tournaisiennes et les sculptèrent chez eux. Preuves documentaires à l'appui; — *les Peintres verriers des Pays-Bas septentrionaux et l'esthétique de la Renaissance en France*, p. 84-88; — *les Saints honorés à l'église de la Madeleine à Arras, XVI^e et XVII^e siècles*, p. 89-92. Curieuses notes sur les dévotions locales, suscitées par un curé plein de zèle; — *la Croix processionnelle de Rouvroy*, p. 92-94. Très belle œuvre d'orfèvrerie, de style renaissance, datée de 1543 ou 1545; rapprochement avec d'autres croix de travail analogue; — *la Lettre-date sur les orfèvreries arrageoises de 1507 à 1611*, p. 94-95. Précieux élément de datation pour les objets de nos trésors d'églises.

P. Rodière : *Ephemeris epigraphica*, p. 136-148. Épitaphes retrouvées dans diverses églises, ou relevées dans des manuscrits, et servant de supplément à l'*Épigraphie du Pas-de-Calais*.

P. Héliot : *Supplément à l'histoire de l'église Saint-Nicolas de Boulogne*, p. 98-118. L'auteur avait publié un travail sur cette église dans la *Revue du Nord* en 1933. Depuis lors, les archives de la paroisse, qui sont considérables et passaient pour égarées, se sont retrouvées dans un coin de la sacristie, et M. Héliot en tire la matière d'un travail fort détaillé, plus volumineux que le premier, et qui épuise le sujet.

Académie d'Arras.

Mémoires. 3^e série, tome XIII, 1933-1935. Fontenay-le-Comte, [1941].

Le malheur des temps et les difficultés financières ont obligé l'Académie d'Arras à remplacer la reproduction intégrale des articles par de brefs résumés, — sauf quelques exceptions.

Chanoine Fournier : *Biographie du P. Proville, dominicain, associé honoraire de l'Académie d'Arras au XVIII^e siècle*, p. 11-12. Natif d'Hermaville, prieur d'Arras en 1750 et historien du couvent, mort à Rome en 1768. — : *les Premiers et les derniers jours du couvent du Vivier*, p. 13-14. Abbaye cistercienne de femmes, fondée à Wancourt en 1228 (date que l'auteur rectifie d'après documents authentiques), transférée à Arras en 1650 et supprimée en 1792. — : *Un confesseur de l'abbaye du Vivier*, p. 18. Dom Martin du Buisson, 1692-1717, auteur d'une histoire de ce monastère, en 4 000 vers alexandrins. — : *les Fiançailles au point de vue légal (Droits canonique et civil)*, p. 26-27. — : *les Attributs judiciaires du doyen rural*, p. 223-224. Étude d'un point de l'ancien droit canon. — : *la Ville d'Arras pendant le Congrès de 1435*, p. 261-280. Étude très détaillée sur ce traité de paix qui prépara la fin de la guerre de Cent ans. — : *Origine et développement historique du Chapitre d'Arras*, p. 285-286.

Abbé J. Lestocquoy : *Note sur la date du reliquaire de la Sainte-Chandelle d'Arras*, p. 12-13. Travail complété et publié depuis lors. — : *l'Orfèvrerie du XIII^e siècle en Artois*, p. 19-25. Excellent résumé des productions d'un art admirable qui jusqu'ici n'a pas conquis la notoriété qui lui est bien due. — : *le Château Saint-Ange, à Rome*, p. 156. — : *Une mosaïque trouvée à Sainte-Sophie de Constantinople*, p. 211-212. Représentant l'empereur Léon VI le Philosophe (886-912) aux pieds du Sauveur.

A. Lavoiné : *Notes historiques sur la reconstruction du Palais Saint-Vaast et ses affectations successives*, p. 16-18. Au XVIII^e siècle, à partir de 1741, les moines de Saint-Vaast firent élever, par les architectes Jean-François Labbé et Linque, les immenses bâtiments, à peine achevés en 1789 et livrés depuis lors à des affectations bien diverses.

Chanoine DHUIN : *Discours de réception*, p. 35-49. Éloge funèbre de Mgr Guillemant, vicaire général, historien de Mgr Parisis et du Petit Séminaire d'Arras.

A. DEMONT : *le Blé dans les traditions populaires artésiennes*, p. 151. Traditions surtout religieuses; coutumes relatives aux semailles et à la moisson, saints honorés comme protecteurs des récoltes, etc. — : *l'Épiphanie ou la Fête des Rois dans le Nord de la France, notes de folklore*, p. 211.

A. PENTEL : *Essai historique et généalogique sur la famille Doresmieulx de Fouquières*, p. 76-103. Nombreux ecclésiastiques, entre autres un abbé de Faverney (1608-1636) et deux abbés du Mont-Saint-Éloy, XVII[e] et XVIII[e] siècles; un chanoine de Saint-Omer, etc.

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XVI, fasc. 304-305. Saint-Omer, 1940-1941.

Chanoine COOLEN : *Mgr Louis de Conzié, chanoine à Senlis*, p. 133. — : *le Marguillier malgré lui*, p. 151-159. On sait que sous l'Ancien Régime la charge de marguillier était imposée, de gré ou de force, à celui qui en avait été investi par le vote des paroissiens. C'est la mésaventure qui advint en 1631 à Vincent Venant dans la paroisse Saint-Géry d'Arras. — : *le Système de Law à Saint-Omer*, p. 160-172. Répercussions locales de cette crise économique. — : *le Doyenné d'Helfaut au XVII[e] siècle, notes sur le temporel et le spirituel de quelques paroisses du diocèse de Saint-Omer*, p. 176-250. Étude très détaillée, d'après un précieux registre décanal tenu depuis 1666 jusqu'au XVIII[e] siècle par les doyens successifs. Voir ci-dessous, p. 115.

G. ESPINAS : *Confrérie de Saint-Aumer* (*sic*), p. 143-150. D'après les comptes de 1317-1324 et un acte de 1447 par lequel le doyen et le chapitre de Saint-Omer et les mayeur et échevins de la ville réglementent l'organisation de la confrérie, en particulier au sujet des provendes.

La « Société académique de Boulogne » n'a rien publié depuis la dernière recension.

R. RODIÈRE.

FLANDRE. HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Société d'études de la province de Cambrai.

Recueil. Tome L, 1940. Lille, impr. S.I.L.I.C., 1940. In-8°, p. 649-1029.

Maurice VANHAECK : *Cartulaire de l'abbaye de Marquette. III. Le XV[e] siècle.* Ce volume qui s'ajoute aux deux précédents déjà signalés, comprend trois cent treize pièces soit publiées *in extenso*, soit analysées, soit simplement mentionnées; la première est du 15 février 1401, la dernière du 9 décembre 1500. Elles ont presque toutes trait à l'administration des biens de l'abbaye : achats ou ventes, donations, arrentements, procès pour faire respecter les droits, contraindre les débiteurs récalcitrants à s'acquitter de leurs obligations. L'abbaye est, à plus d'une reprise, déboutée de ses prétentions. Les décimes imposées en 1455 pour la croisade sont acceptées alors que les taxes ecclésiastiques avaient, en 1422, provoqué de très vives protestations. Parmi les rares documents se rapportant au spirituel notons une indulgence plénière *in articulo mortis* concédée par Eugène IV aux moniales de Marquette. L'auteur semble devoir arrêter là sa publication; qu'il la munisse d'un

index aussi complet que possible pour permettre d'en exploiter toutes les richesses : la toponymie, l'histoire des familles, celle des institutions auront beaucoup à y puiser.

Nota. — Aucune autre publication historique n'a paru au cours de 1940.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

Tome XLVIII. Amiens, Musée de Picardie, 1941. In-8°.

Adrien Huguet : *Aspects de la guerre de Cent ans en Picardie maritime, 1400-1450.* Tome I. XI-287 p. Œuvre posthume. 1re partie : Traité de sûreté générale sur mer entre Saint-Valery-sur-Somme et Winchelsea. Les corsaires de la baie de la Somme sous Charles VI (1400-1411). — 2e partie : Déclin de la puissance française dans le Ponthieu et le Vimeu. Les sièges du Crotoy, de Rue et de Noyelles (1423). — 3e partie : les Hostilités en Picardie maritime. Après le passage de Jeanne d'Arc (1423-1435). — 4e partie : Autour du traité d'Arras. Prise du Crotoy (1436). Journal du siège. Talbot au Crotoy.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1938, 4e trimestre.

Claude de Santeul : *Comment photographier les monuments anciens,* p. 443-455.

Colette Lamy-Lassalle : *les Graveurs abbevillois du XVIIe siècle,* p. 468-476. Cette étude ajoute au travail publié en 1938 par Mme Lamy-Lassalle sur Jean Lenfant. L'auteur s'arrête à Claude Mellan qui fut le maître de Jean Lenfant et sur les de Poilly.

Année 1939.

Adrien Huguet : *Un chevalier picard à la Croisade de Constantinople (1444-1445). Gauvain Quiéret, seigneur de Dreuil,* p. 35-50.

J. Estienne : *les Prisonniers espagnols dans le département de la Somme de 1811 à 1814;* Adrien Huguet, note complémentaire sur le travail précédent : *l'Infiltration des prisonniers espagnols dans la population de Saint-Valery,* p. 56-74. Cf. p. 129-130 dudit *Bulletin.*

Albert Heuduin : *Rôle prépondérant de Guillaume Bouillé, doyen de Saint-Florent de Roye, au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* p. 75-93.

Robert Legrand : *Un mémoire adressé à Colbert sur la décadence du commerce à Abbeville en 1664,* p. 94-124.

J. Estienne : *la Révolution vue par Jacques Sellier, architecte amiénois,* p. 131-144. Extraits de ses mémoires qui contiennent des appréciations curieuses, souvent pertinentes et témoignant d'une grande liberté de jugement sur la situation de 1783 à 1800.

Paul Blériot : *les Pères de la Foi au diocèse d'Amiens, 1802-1804,* p. 145-164. Épisode de la lutte du gouvernement de Bonaparte contre la liberté d'association et la liberté d'enseignement.

Roger Rodière : *Catalogue des sceaux-matrices des musées d'Amiens et d'Abbeville et de quelques collections particulières*, p. 183-215. Ce catalogue se continue au cours de l'année 1940, même tome du *Bulletin*, p. 251-287, 316-350.

Docteur Lomier : *la Gabelle de Saint-Valery-sur-Somme*, p. 223-228.

Année 1940.

Pierre Dubois : *Un voyageur allemand en Picardie à la fin du XV^e siècle*, p. 242-250.

Mme Lefrançois-Pillion : *Une statue de la Vierge à l'enfant, du XIV^e siècle, à l'église Saint-Pierre d'Amiens*, p. 382-387.

J. Estienne : *la « Loi » de Daours (juillet 1239) et les coutumes locales de Daours (23 septembre 1507)*, p. 388-400. Ces documents inédits, découverts dans les archives du château de Bovelles, éclairent d'une manière intéressante la vie d'un village de Picardie.

Année 1941.

Pierre Dubois : *la Salle Saint-Jean à l'Hôtel-Dieu d'Amiens*, p. 6-11.

Victor Douchet : *Témoins et vestiges du passé à Bonnay*, p. 12-19. Ce village, situé dans le voisinage immédiat de Corbie, conserve quelques restes des travaux que nécessita le fameux siège de 1636.

Pierre-André Wimet : *l'Abbé Amable Lambert, dernier ami et confident des Girondins (1762-1847)*, p. 20-59.

A. Carvin : *Verges de bedeaux. Bâtons cantoraux*, p. 76-92. Notes de liturgie et d'art religieux.

Gaston Vasseur : *l'Armement d'un dogre corsaire en 1746*, p. 93-100.

Abbé Henri Peltier : *Corbie, ville frontière de 1435 à 1600*, p. 100-121.

Henry de Morant : *Quelques collections et collectionneurs en Picardie au XIX^e siècle*, p. 162-195. Ce travail a été écrit avant les événements : un post-scriptum signale avec tristesse que plusieurs des collections décrites ont été détruites depuis, du fait de la guerre.

Henri Peltier.

CHAMPAGNE

AUBE

La Revue catholique. Semaine religieuse du diocèse de Troyes. 78^e année. Troyes, 1940.

Sœur Marie-Véronique, p. 126-128. Notice nécrologique de Louise-Marie Manaira, née à Sospel (Alpes-Maritimes), le 2 juillet 1876, en religion Mère Marie-Véronique, ancienne supérieure générale de la congrégation du Bon-Secours. Représentant les Maisons d'Italie au chapitre général de Troyes de 1919, elle y avait été élue supérieure générale de la congrégation, et le resta jusqu'en 1937. Décédée à Troyes le 30 avril 1940.

Nota. — Le dernier numéro paru de la *Revue Catholique* est du 14 juin 1940. Les Almanachs de *la Tribune de l'Aube* et du *Petit Troyen* n'ont pas paru en 1940 et 1941. L'Almanach de l'*Express de l'Aube* n'a pas paru en 1941; rien à signaler dans celui de 1940.

J. Waquet.

MARNE

Nouvelle revue de Champagne et de Brie. 15e année, 1938.

G. Robert : *la Mairie de Saint-Martin ou Pissechien, à Reims*, p. 37-64. Propriété du chapitre de Reims, située dans l'enceinte de la ville. Limites bizarres, d'où conflits de juridiction. Cinq pièces justificatives, 1415-1619.

Dr P. Gosset : *le Protestantisme à Ay*, p. 91-103. Des commissaires nommés par le roi avaient choisi Ay comme lieu de culte pour les protestants de la région; ils y eurent un temple et un cimetière. Rapports avec les catholiques. Suppression du temple en 1685 et la même année abjuration de 76 protestants en présence de l'archevêque de Reims.

G. Robert : *le Chapitre de Reims et les usages des Pothées*, p. 104-124. Possession du chapitre métropolitain de Reims située dans le *pagus* ou comté primitif de Porcien. Recherches sur l'importance des droits d'usage, paisson, exploitation des bois, dont les habitants finirent par jouir jusqu'en 1789.

M. Le Grand : *les Sceaux du chapitre cathédral de Langres au Moyen Age*, p. 125-129. Description et reproduction de sceaux; sur l'un est figuré le bras reliquaire de saint Mammès.

C. Petit : *les Fêtes nationales et décadaires à Saint-Dizier sous la Révolution*, p. 161-182. Douze fêtes s'échelonnaient au cours de l'année; l'auteur conclut avec une citation de Quinet : « Le peuple n'a pas gardé une seule des fêtes instituées de 1789 à 1800. Cet immense bouleversement n'a pu déplacer un seul saint de village. »

G. Robert : *la Province de Reims et la primatie de Lyon*, p. 185-188. Juridiction contestée, puis niée. Pièce justificative, 1499.

A.-M. Piétresson de Saint-Aubin : *Notes sur le prieuré de Beaumont-lez-Montmirail*, p. 236-249. Quinze pièces justificatives conservées aux Archives départementales du Nord (1200-1510). Donation faite en 1200 à l'abbaye de Notre-Dame de Cantimpré par Jean de Montmirail et sa femme d'un lieu sis au bois de Beaumont près Montmirail et autres donations.

Dr Pol Gosset.

HAUTE-MARNE

Ni le *Bulletin de la Société historique de Langres*, ni les *Annales de la Société d'histoire de Chaumont* n'ont paru depuis la dernière recension.

L. Delessard.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Revue historique de la Lorraine. Tome LXXXIII. Nancy, Palais ducal, 1939.

Chanoine P. Fiel : *Camus, vicaire général de Nancy, évêque nommé d'Aix-la-Chapelle (1752-1814)*, p. 15-31, 46-63, 67-88. Nommé vicaire général par Mgr de Fontanges, en 1783, Camus nous est présenté ici, dans ses fonctions d'administrateur, soucieux d'avoir un clergé instruit, dans son attitude d'insermenté, âme de la résistance, d'émigré en Italie, puis en Suisse, où il secourt les émigrés français, et enfin comme écrivain. Il rentre à Paris en 1799-1800, après avoir séjourné encore un an ou deux en Allemagne. Le 22 octobre 1810, il est nommé évêque d'Aix-la-Chapelle, sans entente préalable avec le pape; il meurt à Paris sans avoir reçu l'institution canonique. Sont introduites dans cette biogra-

phie, extraites de la revue *Accademie e Biblioteche d'Italia*, plusieurs lettres de Camus à deux savants italiens : Bandini, bibliothécaire de la *Laurentiana* et de la *Marucelliana* à Florence, et Tiraboschi, bibliothécaire à la *Biblioteca Estense* de Florence.

Jacques Cordier : *Peut-on dater exactement le début des travaux de construction de la cathédrale de Toul ?* p. 89-92. Réponse négative : les deux dates proposées, 1201 et 1221, s'appuient sur quelques lignes des *Schedulae cujuslibet Episcopi Tullensis*, recueil très sujet à caution et affecté des contradictions les plus troublantes à cet endroit précis.

Henri Tribout : *Don Henry Fauque, abbé de Longeville-lés-Saint-Avold*, p. 120-125. Abbé de 1740 à 1752, après avoir été abbé coadjuteur à partir de 1734. Reproduction de son épitaphe, description de ses armoiries, et dessin du portrait qui se trouve en haut de la dalle tumulaire.

Le Pays lorrain. 31e année. Nancy, Berger-Levrault, 1939.

Chanoine P. Fiel : *le Cardinal Tisserant*, avec douze gravures, p. 49-68. Article biographique sur ce cardinal lorrain, originaire du diocèse de Nancy, à qui il doit sa formation jusqu'à la fin de ses études théologiques. Après quelques détails sur la famille du futur cardinal, l'auteur le suit dans ses études à Nancy, puis à l'École biblique de Jérusalem et à l'Institut catholique de Paris, où il acquit le diplôme de cinq langues sémitiques, en plus de ceux qui lui furent donnés par l'École des langues orientales vivantes, par l'École du Louvre et par l'École des hautes études. Il était ainsi bien préparé à ses fonctions de bibliothécaire à la Vaticane, où il fut chargé du catalogue des manuscrits orientaux, sous la direction de Mgr Ehrlé et de Mgr Ratti, qui l'honora de son amitié jusqu'au dernier jour de son pontificat. C'est bien en connaissance de cause que Pie XI l'éleva à la dignité cardinalice et lui confia la direction des Églises orientales.

Fernand Baldensperger : *Voltaire et la Lorraine*, p. 69-82. Sur le désir qu'avait Voltaire de se fixer en Lorraine et sur les démarches qu'il fit à ce sujet sans jamais pouvoir aboutir, et sur le « sillage posthume de Voltaire en Lorraine ».

L. Marchal.

MOSELLE

Département actuellement en zone interdite.

MEUSE

Semaine religieuse du diocèse de Verdun.

51e année, 1940. Bar-le-Duc, impr. Saint-Paul.

Ch. Aimond : *Un grand artiste verdunois : le maître-émailleur Nicolas de Verdun*, p. 35-37. Auteur du retable de Klosterneubourg (1181) et des châsses de Notre-Dame de Tournai (1205) et de la cathédrale de Cologne (v. 1210). — : *la Chapelle Notre-Dame de Pitié à Bar-le-Duc*, p. 77-78. Chapelle érigée à côté de l'actuelle église Saint-Antoine en 1483. — : *Une visite archidiaconale en 1628 dans le nord de la Meuse*, p. 51-54, 58-62, 83-86. Intéressante relation malheureusement interrompue.

H.-F. Buffet.

VOSGES

Aucune activité archéologique ou historique en 1940.

L. Lévêque.

ALSACE

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXXVI, 1939. Delle, Thann et Colmar, 1939.

F.-G. Pariset : *l'Art et l'humanisme en Alsace*, p. 3-48. Cette excellente étude n'intéresse qu'indirectement l'art religieux alsacien, resté étranger à l'humanisme. L'auteur est cependant amené à préciser les rapports de l'humanisme et de la religion, en examinant plus spécialement le cas de Hans Baldung Grien, et il aboutit à cette conclusion qu'en Alsace la Réforme a étouffé l'art religieux, sans stimuler, comme elle l'a fait ailleurs, l'art humaniste.

A. Spies : *l'Enseignement public à Sélestat au XVIII^e siècle*, p. 70-87. 178-195 (à suivre). Étudie spécialement la suppression du collège des Jésuites et sa continuation au moins partielle par celui des Récollets.

C. O[berreiner] : *Contestation entre le Magistrat de Cernay et l'abbaye de Lucelle*, p. 230-235. En 1763, le Magistrat de Cernay comprend dans le rôle des impositions les biens possédés dans le ban par l'abbaye cistercienne de Lucelle. Celle-ci proteste auprès de l'intendant d'Alsace et obtient gain de cause.

Notes de folklore. — I. Louis Schély : *les Feux de la Saint-Jean*, p. 236-242. Enquête faite dans sept villages du Bas-Rhin.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XIX, 1939, Guebwiller.

J. Schwaller : *Monseigneur de Bombelles*, p. 9-16. Courte biographie de ce prélat, né à Bitche en 1744, mort évêque d'Amiens en 1822.

Alfred Pfleger : *Lichtmessbrauch in alter und neuer Zeit*, p. 35-40. Coutumes alsaciennes, liturgiques et populaires, de la fête de la Chandeleur.

Lucien Pfleger : *Wasserkult und heilige Quellen im Elsass*, p. 71-76, 111-115. La plupart des sources guérisseuses sont consacrées à un saint. Rapide énumération des plus connues.

J. Joachim.

BAS-RHIN

Département actuellement en zone interdite.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne.

Tome XII, 1940, fascicules III-IV. Dijon, Rebourseau.

E. Thevenot : *Voies romaines au V^e siècle. L'itinéraire de la translation des cendres de saint Germain de Ravenne à Auxerre en 448*, p. 57-68, croquis. Revision et critique partielle d'un travail du chanoine M. Chaume sur le même sujet. « Le grand nombre des sanctuaires dédiés à saint Germain, la variété d'origine probable de ces mêmes sanctuaires, imposent la circonspection.... Nous nous garderons contre la tentation d'adopter d'emblée l'itinéraire jalonné par le plus grand nombre de sanctuaires. » C'est pour la partie de l'itinéraire qui sépare Lyon de Saulieu que M. Thevenot propose de corriger la solution de M. Chaume. Admettant que le cortège des reliques était pressé d'attein-

dre Auxerre, il croit que ce cortège a dû passer par Chalon-sur-Saône-Santosse-Brazey-Saulieu. Étude des voies et chemins du Ve siècle. Mention de divers sanctuaires dédiés à saint Germain.

H. DROUOT : *les Fortifications de villages*, p. 83-86. Églises bourguignonnes fortifiées (XVIe s.).

H. DROUOT : *Bibliographie bourguignonne. Folklore*, p. 87-94. Fêtes périodiques. Cultes païens et dévotions modernes. Croyances populaires; etc.

Jacques LAURENT : *l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon depuis vingt-cinq ans*, p. 105-119. Mention du rôle joué dans cette académie par plusieurs personnalités ecclésiastiques. L'Académie et le transfert de la statue de Bossuet à Dijon (1921). L'Académie et la Maîtrise de Saint-Bénigne de Dijon. Etc.

M. CHAUME : *Charles Boëll (1877-1940)*, p. 125-131. Notes sur l'œuvre de cet historien autunois, particulièrement utile pour l'histoire ecclésiastique locale. Bibliographie.

H. DROUOT : *le Mythe d'André Colomban ?* p. 133-134. L'architecte prétendu de la célèbre collégiale de Brou a-t-il réellement existé ?

Tome XIII, 1941, fascicules I-III.

M. CHAUME : *A propos de la Chanson de Roland. « Gui de Bourgogne » et les attaches bourguignonnes de Robert le Fort*, p. 7-26. « S'il est exact que la *Chanson de Roland* possède des attaches bourguignonnes, si Roland lui-même a laissé des traces plus ou moins légendaires dans notre province, pourquoi ses compagnons, ses proches, n'en auraient-ils pas fait autant ? » Recherches sur Gui « de Bourgogne », parent de Roland.

L. ARMAND-CALLIAT : *A propos du dieu Bacon*, p. 27-30. Rapports entre le culte ancien du dieu Bacon, protecteur des troupeaux de porcs, et le culte de saint Antoine en Chalonnais. « D'une façon générale, saint Antoine paraît avoir été, en Haute-Bourgogne, l'héritier du dieu Bacon dans la ferveur populaire. »

H. DROUOT : *Bibliographie bourguignonne. Histoire des villes et villages*, p. 42-44. Utile pour l'histoire ecclésiastique.

P. LEBEL, M. CHAUME et H. DROUOT : *Bibliographie bourguignonne. Linguistique. Toponymie. Anthroponymie*, p. 44-50. Nombreuses indications utiles pour l'histoire religieuse et ecclésiastique.

H. DROUOT : *Emmanuel Debrie (1865-1941)*, p. 58-61. L'abbé Debrie a publié de nombreux articles sur l'histoire du diocèse de Dijon. Il a surtout constitué de précieux répertoires d'histoire ecclésiastique (cf. ci-après).

G. GRÉMAUD : *la Sainte Hostie. Un souvenir sauvegardé*, p. 65. A propos de la découverte, à Saint-Michel de Dijon, en mars 1939, d'un coffret contenant des parcelles conservées de l'hostie miraculeuse envoyée par le pape Eugène IV au duc Philippe le Bon, hostie brûlée en 1794.

A. JACOTIN : *Notes sur le coup d'État du 2 décembre 1851 en Côte-d'Or*, p. 73-96. Opinion et attitude du clergé avant le 2 décembre. Rôle du journal catholique le *Spectateur*. Le plébiscite du 20 décembre. Influence probable de Montalembert, ce grand catholique côte-d'orien.

H. FORESTIER : *le « Droit des garçons » dans la communauté villageoise aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 109-114. Le droit de faire la cour aux filles. Règle d'âges. Droit « de garçonnade ». La communauté des garçons et le mariage.

M. CHAUME : *Autour des « Fontaines salées » de Saint-Père-sous-Vézelay*, p. 132-139. A propos des travaux préparatoires de M. Louis

sur Girart de Roussillon et les relations de sa légende avec le pèlerinage de Vézelay. Ces travaux ont confirmé et développé ceux de feu l'abbé Pissier, curé de Saint-Père. Des fouilles aux *Fontaines-Salées* ont dégagé des thermes antiques et décelé des ruines gallo-romaines jalonnant le site où la bataille de Vaubouton aurait été située par la légende.

H. Drouot : *Problèmes de la sculpture romane*, p. 145-147. Question de l'influence de Cluny.

H. Drouot : *Pierre Perrenet (1866-1940)*, p. 149-156. Biographie et bibliographie de cet historien bourguignon, qui publia beaucoup d'études intéressant l'histoire ecclésiastique, l'hagiographie et la littérature religieuse.

P. de Saint-Jacob : *le Village. Les conditions juridiques de l'habitat*, p. 169-202. Étude très neuve sur les rapports du droit et de l'habitat. La grange. Le village. Le « mansus » (qui n'est pas l'ensemble de la tenure, mais seulement l'élément compris dans le village bâti, à l'intérieur des limites marquées par les croix (*infra cruces*). Exemples de villages fondés par les abbayes au XVII[e] siècle, notamment par Cîteaux. Plans expressifs. En appendice, contrat d'établissement du village de Saint-Nicolas-lés-Cîteaux passé en 1608 entre l'abbé Nicolas Boucherat et un groupe de paysans, lorrains en majorité.

Marcel Delafosse : *le Commerce du vin d'Auxerre (XIV[e]-XVI[e] siècles)*, p. 203-230. Mentions concernant les abbayes de Basse-Bourgogne. Le vin est vendu dans le nord de la France, à Paris, en Normandie.

E. Debrie : *Nouvelles notes sur le peintre Jean de Beaumetz*, p. 231-233. Le mariage du peintre de la Chartreuse de Champmol.

C. Oursel : *les Manuscrits Debrie à la Bibliothèque de Dijon*, p. 243-245. Manuscrits nombreux, fichiers divers constitués par un érudit consciencieux au cours d'une longue vie de recherches. En particulier, « énorme fichier bio-bibliographique de 13 000 à 15 000 fiches établies sur le clergé séculier et sur les ordres et communautés religieuses et donnant pour chaque clerc ou religieux les dates essentielles de sa vie ecclésiastique, la bibliographie de ses œuvres écrites : immense travail, soigneusement établi, avec indication des sources et dont l'utilité n'est pas près d'être épuisée ». Cet important répertoire concerne le diocèse de Dijon. L'abbé Debrie en a établi d'autres sur la géographie diocésaine, les œuvres diocésaines, sur la paroisse d'Ahuy, etc. Tous ces précieux répertoires ont été recueillis en 1941 par la Bibliothèque publique de Dijon.

L. Armand-Calliat : *la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon depuis vingt-cinq ans*, p. 245-250. Notamment l'œuvre archéologique de cette société.

P. Lebel : *Recherches onomastiques. Instruments et matériaux d'anthroponymie bourguignonne*, p. 251-255. Montre en particulier l'intérêt des cartulaires (par exemple ceux de Molesme et de Clairvaux).

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Année 1939. Dijon, 1940, in-8°, XCVI-116 pages.

Ch. Oursel : *Monseigneur Moissenet*, p. LXXIII-LXXV. Éloge du célèbre directeur de la maîtrise de la cathédrale de Dijon, décédé en 1939.

A. Voisin : *la Mystique révolutionnaire et l'éducation de la jeunesse dans le département de la Côte-d'Or sous la Révolution*, p. 3-23. Les programmes patriotiques et républicains. Les fêtes de la Jeunesse. Indifférence de nombreux instituteurs. Le 14 ventôse an VI, l'administration centrale du département constate que, « soit par insouciance, inci-

visme ou autrement, les instituteurs ont conservé l'habitude de se servir, pour apprendre à lire, du catéchisme et autres livrets qui gravent dans le cerveau des enfants des préjugés... ». Les écoles privées, en 1797 et dans les années suivantes, voient affluer les élèves. Les parents, en divers lieux, exigent que leurs enfants « soient enseignés comme ci-devant ». Le décadi n'est chômé ni par les maîtres, ni par les villageois.

Bulletin de la Société archéologique et biographique de Montbard.

N° 44, janvier 1939.

H. Laboureau : *Notre-Dame du Caillé ou Vierge de La Mairie*, p. 1-6, fig. Statue assise en bois, probablement du « XIIIe siècle avancé », aujourd'hui dans la chapelle de La Mairie, hameau proche de Montbard.

H. Dargentolle : *A Montbard de 1814 à 1830*, p. 6-24. Notes sur l'hôpital, le cimetière, l'église. Rétablissement des Ursulines en 1825.

N° 47, janvier 1940.

H. Dargentolle : *A Montbard au temps de Louis-Philippe*, p. 1-10. Les écoles. L'assistance publique.

Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands.

7e fascicule, 1940. Dijon, Faculté de Droit.

Madeleine Oursel : *les Origines de la commune de Dijon* [2e partie], p. 5-94. Les abbayes Saint-Étienne et Saint-Bénigne aux XIe-XIIe siècles. Les églises paroissiales. Les églises dans les faubourgs, etc.

H. Drouot.

YONNE

Rien à signaler.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

3e série, tome XXXIV. Mâcon, impr. Protat, 1939.

G. Jeanton : *Études de toponymie mâconnaise ...*, p. 38-60. L'auteur signale vingt-quatre vocables de la forme Martret, Martoray et leurs dérivés, dans l'arrondissement de Mâcon; huit d'entre eux correspondent à d'anciens cimetières.

P. Wahl : *les Souterrains de Mâcon*, p. 61-63. Esquisses hypothétiques d'une galerie située sous l'ancienne cathédrale romane.

G. Jeanton : *la Légende du perron brûlant de Saint-Humi, à Uchizy et le folklore scandinave*, p. 64-67, pl. Chapelle de pèlerinage jadis très fréquentée pour protéger de la foudre et de la surdité.

Visites pastorales de l'archiprêtré du Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon (1746), p. 107-149. Procès-verbaux très détaillés des visites des paroisses rurales de Flagy et de Genouilly.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Tome XXVIII. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1938.

J. Meurgey : *Note sur quelques sceaux-matrices de Bourgogne conservés aux Archives nationales*, p. 75-77, pl. Notes et descriptions de plusieurs sceaux ecclésiastiques.

M. Lecroq : *Notes d'un Verdunois sur des faits chalonnais au XVIIIe siècle*, p. 113-126. Précisions intéressantes sur des personnages et des événements religieux de 1711 à 1716.

H. Soret : *Sur les origines iconographiques de la tapisserie de Saint-Vincent* [de Chalon], p. 127-129. L'inspiration de cette œuvre remarquable, datant de 1520 environ, serait dûe à l'évêque de Chalon, Jean Germain, mort en 1461.

J. Edou : *Une dépendance de l'abbaye de Maizières : la métairie d'Aubigny*, p. 173-191. Aperçu historique accompagné de pièces justificatives, sur cet établissement, créé par une donation de Raoul de Marnay en 1167 et situé en la paroisse d'Aluze.

Tome XXIX, 1940.

P. Gras : *Journal de Guillaume Dormes, notaire à Givry, 1486-1507*, p. 36-65, pl. Notes précises sur la construction du chœur de l'ancienne église de Givry : 1489-1495, complétées par deux plans du XVIII[e] siècle. — : *Notes sur l'église de Demigny*, p. 66-67, pl. Entre 1461 et 1470 se placent la construction de ce bel édifice flamboyant et la destruction de son clocher par un ouragan.

J. Gonnet : *la Maison-Dieu de Givry*, p. 113-124. Établissement de l'ordre du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, uni en 1696 à l'hôpital de Chalon-sur-Saône. Détails sur l'état de la chapelle au XVII[e] siècle.

L. Armand-Calliat : *Carreaux historiés de provenance chalonnaise*, p. 125-137, fig. Plusieurs d'entre eux sont originaires des abbayes de Saint-Pierre de Chalon et de La Ferté-sur-Grosne.

A. Morgand : *Inventaire sommaire des archives communales de Saint-Cyr de 1328 à 1792*, p. 163-176. Brèves mentions sur l'église et le chant des offices.

R. Violot : *les Origines de la chapelle des Vingt-Quatre à la cathédrale de Chalon*, p. 181-184, pl. Chapelle d'une confrérie du XV[e] siècle, construite à partir de 1522. — : *A propos des réparations exécutées à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon au XIX[e] siècle*, p. 185-186. Embellissements de la nef romane effectués en 1865.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XLI. Mâcon, impr. Buguet-Comptour, 1941.

P.-C. Fournier : *Notes sur les bâtiments claustraux de l'abbaye de Tournus*, p. 125-133, pl. Description et plan des grandes caves et de l'ancien réfectoire ou ballon que l'auteur date du début du XII[e] siècle.

L. Laroche : *les Berceaux transversaux de Saint-Philibert de Tournus*, p. 134-144. Considérations générales et locales sur les avantages et les particularités de ce système de voûtement.

G. Jeanton : *les Fêtes du folklore bourguignon devant la tradition, l'art et la vie*, p. 145-183, pl. — : *Fouilles de Cortevaix*, p. 194-206, pl. Découvertes gallo-romaines à l'emplacement d'une ancienne fontaine Saint-Germain.

Ch. Dard et G. Jeanton : *Art et archéologie : la Trinité de l'église de Brancion, la sainte Marguerite de Tournus*, p. 207-208, pl. Statues des XV[e] et XVI[e] siècles.

Nota. — Rien à signaler dans le t. XLVIII (fasc. 5) des *Mémoires de la Société éduenne* pour l'année 1940.

A. Morgand.

AIN

Bulletin de la Société Gorini. Tome XXII. Bourg, Imprimerie centrale.

Chanoine Alloing : *le Chanoine Léon Joly*, p. 5-29. Le collaborateur de la Société Gorini et souvenirs intimes.

Abbé Renoud : *le Registre de messire Montilliet* (fin), p. 30-50. Journal d'un curé de campagne; les restrictions au pays de Dombes en l'an 1709.

Abbé Renoud : *les Curés de l'actuel diocèse de Belley pendant la Révolution*, p. I-VI, 1-15, 16-30, 31-44 (pagination spéciale). Liste des curés de toutes les paroisses du diocèse, avec notes.

Chanoine Bruyère : *Notes sur l'ancien chapitre de la cathédrale de Belley, avec les noms des prieurs, doyens et chanoines avant la Révolution*, p. 78-85.

Chanoine Bruyère : *les Monuments funéraires des évêques de Belley dans l'ancienne cathédrale*, p. 93-111. Textes épigraphiques, depuis saint Anthelme en 1178 jusqu'à Mgr de Cortois de Quincey en 1791.

Tome XXIII.

Abbé Ledon : *Notes sur Saint-Bernard*, p. 5-26, 46-50. Monographie paroissiale et communale de cette paroisse dont le vrai nom doit être Saint-Barnard.

Abbé Mollié : *Mézériat, Montfalcon*, p. 27-46. Monographies de la paroisse actuelle de Mézériat et de l'ancienne paroisse de Montfalcon, où, dans une chapelle réédifiée en 1933, est vénérée une antique statue en bois de la Vierge allaitant l'enfant Jésus; pèlerinage régional.

Abbé Perrin : *Saint-Maurice d'Échazeaux*, p. 61-77. Monographie paroissiale et communale de cette paroisse; aujourd'hui annexe de Corveissiat, elle ne compte guère que quarante habitants. Sa vieille église est à demi ruinée. Liste des curés de 1509 à 1790.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.

12e série, IXe vol., 1940. VI-64 p. Lons-le-Saunier, 1940.

Maurice Perrod : *Joseph Brun, curé, juge de paix et conseiller municipal de Château-Chalon (1761-1839)*, p. 1-26. Joseph Brun, né à Besançon en 1761, fut nommé curé constitutionnel de Château-Chalon en 1791; en 1794 il se démit de « ses fonctions de prêtre » et fut nommé juge de paix. Il était secrétaire de la Société populaire du lieu et fut quelques années conseiller municipal sous l'Empire. Son mariage civil en 1794, puis religieux en 1805, avec dispense du cardinal Caprara, lui a valu cette notice. M. l'abbé Perrod publie le décret du cardinal Caprara et en étudie rapidement les diverses clauses. D'après l'auteur, la vie de Joseph Brun aurait fourni la matière à deux romans sur les prêtres mariés.

Gustave Duhem : *Deux documents inédits sur l'histoire de la cathédrale de Saint-Claude*, p. 27-36. Il s'agit d'une bulle de Clément VII, de 1384, et d'une lettre de François, archevêque de Narbonne, de 1392. Le début des travaux de construction de la cathédrale se placerait entre ces deux dates.

Émile Monot : *Grivel Brise-épée, ou le Fidèle importun*, p. 36-61. Anecdotes sur la vie de Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle de Grivel (1767-1838).

12e série. Xe volume, 1941. XVI-88 p. Lons-le-Saunier, 1941.

M. Guenot : *le Grand pont de Saint-Claude*, p. 1-26.

Gustave Duhem : *Quelques documents du fonds des Cordeliers de Dole*, p. 27-54. Le couvent des Cordeliers de Dole date de 1371. M. Duhem publie plusieurs documents des XIVe, XVe et XVIIIe siècles, concernant ce couvent. L'un d'eux, daté de 1469, parle d'un prêt de livres, fait par les Cordeliers de Dole à ceux de Thon (Lorraine) : Dole prête dix-huit manuscrits, spécialement des ouvrages de théologie. Suit le devis de la construction de l'orgue des Cordeliers de Dole (1773), et une description de leur église au XVIIIe siècle.

Pierre Libois : *Antoine Sommier, représentant du peuple (1812-1866)*, p. 55-87. « La question religieuse ne semble pas avoir tenu beaucoup de place dans les préoccupations de ce représentant du Jura à l'Assemblée de 1849. »

Marc Berthet.

HAUTE-SAONE

Recension ajournée.

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
66e année, 1939. Paris, Champion, 1940.

[A. Lesort : *les Curés de campagne dans le diocèse de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*], p. 5-7. L'auteur de cette communication simplement résumée conclut, après critique des textes, que le clergé rural du diocèse de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles était, relativement à celui des autres diocèses, « d'une bonne tenue, d'une grande culture intellectuelle et d'un zèle mitigé, mais réel ».

[Marcel Fosseyeux : *les Processions et pèlerinages parisiens*], p. 9. Renseignements sur les lieux de pèlerinages autour de Paris.

[Coyecque : *Notes sur le Boccador*], p. 10-11. Marché passé, le 14 mars 1538, entre le sieur de Launay et Dominique « Becquator » pour la construction d'un bâtiment, rue des Bourdonnais.

[Abbé Brongniart : *l'Hôtel des Patriarches*], p. 11-12. Rue de Lourcine. Notes sur quelques propriétaires.

[Dupont-Ferrier : *Paris et les Parisiens au début de 1789*], p. 19-24. Description rapide de la ville; les classes sociales; les habitudes et les mœurs.

Robert de Cotgrcel : *l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires à Paris*, p. 27-135. Cette étude a un double but : « la recherche des demeures parisiennes affectées au logement des ambassadeurs extraordinaires, l'indication de ces ambassadeurs et de la réception qui leur était faite ». Jusqu'au début du XVIIe siècle, les ambassadeurs extraordinaires sont logés dans des hôtels particuliers aménagés pour la circonstance, ou dans des hôtelleries ou auberges. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le cérémonial des réceptions se transforma. On installe les missions à l'hôtel de la rue de Tournon, dit hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. Cela dure, sauf interruption de 1644 à 1662, jusqu'en 1748. L'hôtel de Pontchartrain (1748-1756), le Palais Bourbon (1756-1764), l'hôtel de Pompadour (1765-1773), l'hôtel Beaujon (1786-1788) lui succèdent tour à tour.

La Semaine religieuse de Paris.

Tome CLXXV (88e année). 1941, 1er semestre.

Mgr Touzy : *Bourdoise et la communauté-séminaire de Villejuif*, p. 329-333. Bourdoise et sa communauté de prêtres reçurent en don une maison à Villejuif pour y installer une filiale du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Vicissitudes de Bourdoise; histoire de la communauté-séminaire de 1638 à la Révolution.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

42e année, 1940 (nos 1-2). Versailles.

B. Perrin : *la Congrégation de France et le diocèse de Versailles*, p. 1-21. Aperçu historique de l'histoire de cette congrégation, de son esprit, de son organisation et de ses institutions (1624-1790); son effectif en 1790 (1 067 religieux, 107 monastères, dont, en Seine-et-Oise, les abbayes d'Hérivaux et de Livry, les prieurés d'Hennemont et de Longjumeau, 12 prieurés-cures); presque tous les religieux, dans ce département, ont prêté le serment, plusieurs ont abdiqué leur sacerdoce; notices sur les anciens Génovéfains qui ont séjourné en Seine-et-Oise jusque vers 1830, quelle que fût leur provenance.

H. Lemoine : *le Département de Seine-et-Oise de l'an VIII à 1871*, p. 22-48 (à suivre). Débats pour la formation du département (1789 1790); enquête du conseiller d'État Lacuée, en avril 1801, sur l'état du département (quelques indications sur le culte : la faveur des fidèles va beaucoup plus aux anciens réfractaires qu'aux anciens jureurs), assistance publique, etc.; événements de 1814-1815 et occupation étrangère.

P. Deslandres : *Bibliographie de Seine-et-Oise 1938-1939*, p. 49-81. Énumération de 404 ouvrages ou articles de revues ou de journaux.

Mémoires de la Société historique... le Vieil Argenteuil.

Tome XII, 1940.

Abbé J. Lassailly : *le Cardinal Jacques de Vitry (1180-1240)*, p. 37-43. Résumé de la vie et de l'œuvre de ce personnage, surtout d'après les travaux de Daunou et de Dom Berlière; discussion de la date (vers 1178-1180) et du lieu (sans doute Argenteuil) de sa naissance.

Detrois : *le Vignoble d'Argenteuil*, p. 44-48. Possessions de l'abbaye de Saint-Denis et du prieuré d'Argenteuil; les dîmes du vin constituent pour ces religieux un revenu important. Les premiers cépages auraient été importés de Bourgogne et de Champagne par Suger. Fêtes religieuses : la Saint-Vincent, messes d'actions de grâce après la vendange.

Léon Janrot : *les Métiers des vieux Argenteuillais*, p. 49-54. Étude surtout sociale, à l'aide des rôles de la taille. Mention (sans référence) de l'intervention des mousquetaires pour le maintien de l'ordre au moment des discussions relatives à la bulle *Unigenitus;* on les appelait dans le pays les *pousse-culs de la Constitution.*

Abbé J. Lassailly : *Métiers et professions d'Argenteuil au XVIIIe siècle*, p. 55-61. Même étude, à l'aide des mêmes documents, mais plus spécialement envisagée au point de vue économique.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

Tome XLIII, fasc. 3, 1937. Fontainebleau.

Maurice Deroy : *Étude sur le régime de la forêt de Fontainebleau au Moyen Age et jusqu'à la Révolution* (fin), p. 172-228. Établissements religieux de la forêt de Fontainebleau et publication de documents inédits relatifs à l'abbaye du Lys (1248, 1317, 1400), à l'abbaye de Saint-Victor de Paris (1305), au prieuré de Saint-Éloi près Longjumeau (1306), à l'abbaye de Barbeau (1339) et au prieuré de Saint-Jean de Nemours (1342).

Henri Stein : *le Dessèchement des marais de Larchant*, p. 229-245. Par le chapitre de Notre-Dame de Paris.

Tome XLIV, fasc. 1, 1939. Fontainebleau.

Adrien Roullin : *le Coq de l'église de Beaumont-du-Gâtinais*, p. 36-39. Description d'un coq de cuivre placé au sommet du clocher en 1626 « par commandement du roi Louis XIII », ainsi que l'indique une inscription gravée sur l'aile gauche.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins.

Tome VIII, n° 1, 1938. Provins.

Jean Des Vignes [Madame Thelene] : *Louis XIV et Port-Royal. Essai historique d'après un document inédit*, p. 11-33. Conférence qui s'appuie sur un manuscrit anonyme du XVII^e^ siècle, provenant de Port-Royal et intitulé : *Réflexions d'une âme pieuse sur les malheurs de Port-Royal, suivies de notes et de remarques pour servir à l'histoire de ce monastère.*

Tome IX, n° 1, 1939. Provins.

René Houssaye : *le Cens des Cordelières de Provins*, p. 37-124. Monastère fondé en 1237, et non en 1248 comme le dit l'auteur. Publication, avec notes abondantes, des rôles de cens perçus par le monastère en 1314 et en 1315.

Bulletin de la Société « Les Amis de Moret et de son canton ».

11^e^ année, 1938. Moret.

M. Vincent : *les Charpentes de l'église de Moret*, p. 118-122, dix figures. D'après l'auteur, les charpentes du chœur remontent à la fin du XII^e^ siècle.

12^e^ année, 1939, Moret.

Paul Grivet : *Écoles de Montigny, Villemer, Dormelles*, p. 155-156, 162-164. Publication de documents relatifs à l'organisation de ces écoles paroissiales au XVIII^e^ siècle.

Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie.

Tome XVI, 1937. Meaux.

Louis Bourreau : *le Testament d'un chanoine de Meaux émigré en Suisse pendant la Révolution*, p. 57-67. Charles Landon-Ducloset, réfugié à Fribourg le 30 juin 1792, mort en 1794. Intéressant document sur « un prêtre fervent, instruit et charitable ».

Pierre Noel : *les Cloches du canton de Meaux*, p. 85-101. Description, relevé des inscriptions et commentaires. Une cloche de 1516 à Neufmontiers.

Tome XVII, 1938. Meaux.

Jean HUBERT : *les Origines historiques de la Brie*, p. 9-22. Importance et rôle des fondations monastiques faites en Brie au VII[e] siècle. Conférence.

Mme Madeleine MICHAUX : *Histoire d'une ferme de Brie, ancienne commanderie de l'ordre des Templiers, asile des meubles du Temple* [à la Révolution], *la commanderie de Chevru*, p. 77-89. Conférence.

Pierre NOEL : *les Cloches du canton de Meaux* (fin), p. 91-102. Cloche de 1364 à la mairie de Montceaux; cloche de 1642 provenant du temple protestant de Nanteuil-lés-Meaux. — : *les Cloches du canton de Crécy-en-Brie*, p. 103-116.

Bulletin ... des travaux de la Société d'histoire ... de Brie-Comte-Robert.

Nouvelle série, n° 9, 1934. Brie-Comte-Robert.

Georges HURÉ : *Promenades dans la vallée du Réveillon. III. L'abbaye royale de Notre-Dame d'Hyverneau*, p. 138-139. Notes brèves sur cette abbaye fondée par Louis VIII et sur ses vestiges.

Nouvelle série, n° 12, 1935. Brie-Comte-Robert.

E. RAYON : *Saint Étienne dans l'histoire et la légende, dans la liturgie et dans l'art*, p. 175-182. Conférence.

Almanach paroissial de Varreddes. Année 1940.

Abbé H. DUBOIS : *les Noms des rues et des ruelles* [de Varreddes] (fin), 16 p. Bonne étude d'onomastique et d'histoire sur les rues d'un village depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours.

Jean HUBERT.

OISE

Recension ajournée.

AISNE (*PICARDIE*)

Aucune publication historique n'a paru depuis la dernière recension.

Comte Maxime de SARS.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Tome XXIII, n° 239, année 1939. Orléans, rue Pothier.

Jean LE MAIRE : *Une supercherie historique. La prétendue violation des restes du roi Louis XI et de la famille de Dunois-Longueville par les protestants en 1562, dans l'église de Cléry*, p. 391-405. Rappel des contre-vérités qui ont été inlassablement publiées à ce sujet, même depuis que fut constatée, au XIX[e] siècle, la présence des restes en question dans les tombeaux.

Jacques SOYER : *Notes pour servir à l'histoire littéraire. Un personnage rabelaisien : Frère Jean des Entommeures*, p. 409-412. Ce moine, qui s'appelait en réalité Buinard, appartenait non pas au prieuré de Sermaize en Anjou, comme le prétend Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, mais à celui de Sermaise en Beauce, entre Étampes et Pithiviers.

G. CHENESSEAU.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 84e année. Chartres, 1940.

Y. D[ELAPORTE] : *la Prière pour la ville*, p. 35-40, 50-56. D'après les livres liturgiques locaux depuis le XIe siècle. A noter que l'oraison *Inexpugnabili muro*, où il est fait allusion aux « traditions chartraines », ne date pas du XIIe siècle, comme on l'a prétendu, mais de la fin du XIVe. — : *Nos cloches depuis l'époque révolutionnaire jusqu'à nos jours*, p. 116-123, 130-135, 149-152, 164-165. La sonnerie de la cathédrale fut rétablie en 1816; détruite par l'incendie de 1836; de nouveau rétablie en 1840 et 1845.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires. Tome XVII, feuilles 16 et 17, 1941. Chartres, Hôtel de la Société.

Y DELAPORTE : *les Origines de notre Clocher-Vieux*, p. 221-236. Le Clocher-Vieux, abstraction faite de son couronnement, n'est autre chose qu'une copie perfectionnée de la tour nord, qui, elle-même, est une réalisation très évoluée d'un type de tour dont l'église abbatiale Saint-Père de Chartres présente un exemple archaïque.

Y. DELAPORTE.

LOIR-ET-CHER

Aucune revue locale n'a pu paraître depuis la dernière recension et la *Semaine religieuse* est réduite au minimum.

M. HÉMONÉE.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

3e série, T. VIII. Années 1939-1940. 2e fasc. Le Mans, Monnoyer, 1940.

Ch. GIRAULT : *les Saints de Solesmes*, p. 199-221. Après la vente du prieuré de Solesmes comme bien national, le bibliothécaire de la ville du Mans, Renouard, essaie d'enlever à l'acquéreur les « saints », c'est-à-dire les belles sculptures qui garnissent les deux transepts de l'église. Il y intéresse la *Société des arts*, le préfet, le ministre de l'Intérieur. Mais l'affaire traîne en longueur et l'acquéreur, Le Noir de Chantelou manœuvre si bien qu'il obtient gain de cause et garde son trésor. Il revend, en 1825, bâtiments et église à trois particuliers qui s'apprêtaient à tirer parti des démolitions lorsque l'abbé P. Guéranger, de Sablé, loue en 1832, et achète en 1836, prieuré et chapelle pour en faire le berceau de l'ordre renaissant de Saint-Benoît.

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome XX, 1940; tome XXI, 1941. Le Mans, Monnoyer.

Aucun article n'est à signaler.

La Province du Maine. 2e série, tome XX, 1940. Le Mans.

S. LEMEUNIER : *Vieilles lettres, vieux papiers. Famille Daveau (Courcité)*, p. 4-25. Les lettres publiées sont de G.-H. Daveau, curé de Montmirail (1726-1799), narrant la retraite pastorale du Mans, de 1781, et son séjour en Espagne en 1797; de Dom René-François Daveau, sous-prieur de Noyen-aux-Ormes (Indre-et-Loire) (1734-1781). A cette famille appartenait frère Berchmans Daveau, abbé de la Trappe du Port-du-Salut, à Entrammes, au XXe siècle.

Abbé Chambois : *Documents liturgiques. Ancien chapitre cathédral du Mans*, p. 26-28. Les chanoines font déclarer devant notaire, en juillet 1653, qu'ils ne se sont jamais mis à genoux devant l'évêque, mais qu'ils s'inclinaient seulement, et que jamais, lorsqu'il officiait, l'évêque ne donnait de bénédictions, même celle de l'encens.

H. Roquet : *le Prieuré conventuel de Château-l'Hermitage*, p. 37-41, 75-81, 126-134, 167-174. Biographie depuis 1556 des prieurs parmi lesquels, Henri de Daillon, évêque de Bayeux, et Gaspard de Daillon, évêque d'Albi. Dernier prieur, A.-H. de Charbonnières de Saint-Brice (1786-1790).

L.-J. Denis : *les Médecins dans l'ouest de la France aux XI^e^ et XII^e^ siècles*, p. 50-63. A signaler le rôle important joué par le clergé dans l'exercice de la médecine.

H. de Berranger : *la Cathédrale du Mans*, p. 146-147. A propos de la découverte d'un fragment de comptes datant du XIV^e^ siècle et qui mentionnent « Maistre Jehan le maistre maçon ».

L.-J. Denis : *les Possessions de la Trinité de Vendôme à La Chartre*, p. 148-160. Documents concernant le prieuré de Saint-Nicolas fondé un peu avant 1082 par Geoffroy de Mayenne.

A. Sergent : *Vouvray-sur-Loir*, p. 175-185. Notes sur l'église et la fabrique, du XV^e^ au XX^e^ siècle.

Tome XXI, 1941. Le Mans, 1941.

Dr Delaunay : *Un naturaliste manceau : A.-P. Le Dru*, p. 33-43, 49-58, 102-104. Né en 1761, prêtre en 1784, vicaire à Saint-Vincent du Mans, Le Dru prête le serment schismatique, est nommé curé constitutionnel du Pré, au Mans, se sécularise, entre dans l'administration, entreprend de lointains voyages d'où il revient avec un fort bagage scientifique, et meurt en 1825, ne donnant d'autre signe de sa pénitence que le legs d'un Christ d'ivoire à l'église de son baptême, Chantenay.

A. Sergent : *Vouvray-sur-Loir*, p. 44-48, 57-68. Liste des curés depuis 1405; la communauté d'habitants.

H. Roquet : *le Prieuré conventuel de Châteaux-l'Hermitage*, p. 88-91, 125-128, 165-174. Le prieuré, de 1789 à nos jours. Combien il est regrettable que cette intéressante étude ait ainsi été émiettée !

L. Calendini : *l'Église Saint-Martin de Précigné, avant le XV^e^ siècle*, p. 97-101. Dépendance de Saint-Martin de Tours, elle s'insérait dans la prévôté d'Anjou. Dès le X^e^ siècle les rois en confirment la possession.

A. Leproust : *Un missionnaire manceau en Chine : Joachim Bouvet, (1656-1730)*, p. 145-156. Né au Mans, ce jésuite fut envoyé en 1685 en Chine, tant pour un but religieux que scientifique; il s'y occupa de médecine et de la grave question des rites chinois. Il a laissé sur les mœurs de la Chine et sur ses multiples voyages de curieuses relations, et quelques livres de théologie pour ses missions.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Tome LV, 1940. Laval, impr.-libr. Goupil.

Ernest Laurain : *Ouvriers d'art lavallois* (suite), p. 5-19, 112-131, 161-186, 268-295. Notices biographiques sur le maître cartier Nicolas Barat, originaire de Nantes et retiré à Angers (?-1757); le peintre Legay de Prélaval (?-1761), à qui l'on doit le tableau de la Sainte-Famille en l'église de Renazé (Mayenne); le sculpteur Louis Boquet (1707-1760).

auteur du tabernacle d'Arquenay (Mayenne) et du retable de la Trinité de Château-Gontier; les imprimeurs lavallois Ambroise (1636-1792).

Augustin Ceuneau : *la Réforme de Saint-Maur à l'abbaye Notre-Dame d'Évron (1640-1791) et son dernier prieur claustral, Dom Alexandre Barbier (1741-1819)* (suite), p. 20-45, 81-111, 187-202, 241-249. Notices individuelles sur les abbés commendataires d'Évron, suivies d'une étude sur le priorat de Dom Barbier, les derniers religieux de l'abbaye et les religieux camaldules retirés à Évron.

Madeleine Laurain : *Petites miettes des grands jours du Parlement de Paris au XVI^e siècle* (fin), p. 46-61. Analyses d'arrêts relatifs à des établissements ou à des personnages des pays dont est formé le département de la Mayenne : cure de La Bigottière, chambrerie de l'abbaye d'Évron, cure d'Arquenay, Franciscaines de Château-Gontier, etc. (1547, 1567, 1579).

René Gauchet : *la Connétablie de Château-Gontier*, p. 132-142. Réalité de la connétablie dépendant de la baronnie de Château-Gontier; attributions du connétable.

Madeleine Laurain : *Noblesse campagnarde. Les seigneurs de Souvigné au XVI^e siècle*, p. 203-223. Fondations pieuses d'Émar de Seillons à Marigné-Peuton (Mayenne) et revendication de patronage par Charles de Rohan (1500-1525).

Dr Morisset : *Voyage autour de la mairie de Mayenne* (suite), p. 224-231, 296-317. Le pays du Pontmain : justice ordinaire, gabelle, dîme, taille; assemblées paroissiales.

Madeleine Laurain : *Mademoiselle de Seillons*, p. 250-267. Enfance et adolescence d'Esther de Seillons, dame de La Selle, en La Milesse (Sarthe), fille bâtarde et légitimée de Guillaume de Seillons, seigneur de Souvigné, et de sa belle-sœur Marguerite de La Vairie, passés tous deux au protestantisme et celle-ci assassinée par ses neveux (1573).

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXVII (fin), années 1939-1940. Tours, 8, place Foire-le-Roi.

Dr R. Ranjard : *l'Église Saint-Étienne de Villandry*, p. 301-303. Campagnes de construction échelonnées du XI^e au XVI^e siècle. — : *la Reconstruction de l'église Saint-Julien de Tours au XIII^e siècle, et ses différents aspects au cours de son achèvement*, p. 333-346. Importante étude archéologique (en collaboration avec Michel Ranjard) de ce superbe édifice gothique au chevet plat qui étonne, concluant à deux campagnes assez rapprochées, par deux maîtres d'œuvre différents. 1 plan, 2 phot. — : *Louis Loizeau de Grandmaison*, p. 382-387. Éloge funèbre d'un grand érudit tourangeau, ancien archiviste d'Indre-et-Loire, qui présida pendant vingt-et-un ans le Conseil central de Tours de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Chanoine E. Audard : *Fragment du livre des redevances de la maison de l'Aumône (Hôpital Saint-Gatien)*, p. 328-329. Quatre pages de parchemin, donnant soixante noms de propriétaires de Tours au XV^e siècle. — : *Ex-voto de l'abbé Guyot de Laval*, p. 378-379. Provient de l'église de Véretz.

Chanoine Fr. Bosseboeuf : *Découverte d'un baptistère à Neuil*, p. 305-306. Cuve baptismale du XII[e] ou du XIII[e] siècle enterrée dans le jardin du presbytère, et replacée dans l'église. — : *l'Œuvre des Filles de la Charité de Tours*, p. 306-308. Fondée de 1725 à 1728 par la famille de Melleville avec deux sœurs, elle en comprend aujourd'hui douze qui prodiguent leurs soins aux malades pauvres. — : *l'Enseignement primaire en Touraine aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. 311-312. Nombreuses écoles chrétiennes. — : *la Paroisse et l'église Saint-Hilaire de Tours*, p. 326-328. Emplacement, description, curés; destruction totale après la Révolution. — : *les Anciennes paroisse et église Saint-Étienne de Tours*, p. 330-332. Disparues aussi : description et histoire. — : *Quelques pages inédites de l'histoire du monastère de la Visitation de Tours*, p. 371-372. Vingt et une acquisitions de biens, de 1643 à 1688.

E. Chambert : *Identification de quelques lieux de Touraine*, p. 312-313. A noter plusieurs terres données par Sulion à l'abbaye de Cormery au XII[e] siècle.

A. de Chavigny : *Sur une statuette de sainte Némoise en l'église de Lerné*, p. 315-316. Vestige d'une confrérie prospère au XVI[e] siècle, la statuette de cette sainte bergère a l'une des jambes terminée par une patte d'oie. Faut-il l'identifier avec la Poitevine sainte Néomaye ? Traditions locales, proposition de classement.

Baron H. Auvray : *Fouilles dans le fief des Baîns*, p. 317-318. Caves du Moyen Age, place Grégoire-de-Tours et rue de la Caserne. — : *Étude archéologique sur les ruines de Tours*, p. 356-358 et 361-366. Inventaire détaillé : destructions irrémédiables de juin 1940, découvertes imprévues.

Chanoine Baudiment : *Sur deux écrits récents relatifs à Grégoire de Tours*, p. 376-378. Réfutation de M. Vinay (*S. Gregorio di Tours*, Turin, 1940) et d'un érudit auvergnat affirmant que saint Grégoire avait été marié.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

L'Anjou historique 40[e] année, 1940. Angers, Siraudeau.

Les articles que nous signalons ont tous pour auteur, comme à l'ordinaire, le directeur de la revue, le chanoine Uzureau.

Mémoires de Henri Forestier, commandant de la cavalerie vendéenne (1775-1806), p. 10-20. Extraits intéressants d'un ouvrage fort rare, que n'ont pas connu les historiens de la Vendée. — *Les Augustins de Candé (1389-1791)*, p. 65-67. Réformé au commencement du XVII[e] siècle, ce couvent ne comptait plus en 1791 que deux religieux qui refusèrent le serment à la Constitution civile du clergé. — *Un Port-Royal angevin*, p. 71-75. C'est le couvent de la Visitation d'Angers, sous le supériorat de Marie-Constance Constantin, janséniste que soutenait l'évêque Henry Arnauld. — *Les Prêtres angevins déportés en Espagne (1792)*, p. 84-92. Ils furent embarqués sur deux navires, au nombre de 252; ils avaient tous refusé le serment à la Constitution civile. — *Le Schisme de la Petite Église en Maine-et-Loire sous la Restauration*, p. 111-116. Rapport fait en 1818 par le préfet de Maine-et-Loire au ministre de l'Intérieur et des Cultes et qui constate que l'opposition au Concordat est plutôt en décroissance. — *La Dédicace de la cathédrale d'Angers (1025)*,

p. 129-131. Confirmation par un passage de la *Patrologie latine* de Migne, tome CXLI, p. 270) de la date donnée par M. Halphen et antérieure de cinq ans à celle communément acceptée. — *Le Clergé de Marigné pendant la Révolution*, p. 162-170. Les trois prêtres qui le composaient refusèrent le serment à la Constitution civile. — *Raoul de Beaumont, évêque d'Angers*, p. 193-195. Sacré en 1178, mort le 11 avril 1197. — *Le Chapitre de Saint-Louis du Tremblay (1635-1725)*, p. 198-200. Fondé pour quatre chanoines, il donna naissance, au XVII^e siècle, à la paroisse actuelle du Tremblay. — *Lettre des ecclésiastiques angevins membres de l'Assemblée Constituante (29 juillet 1789)*, p. 209-211. Elle est adressée aux curés leurs électeurs pour leur recommander, en ce moment de la Grande peur, la paix, la tranquillité et l'observation des lois. — *La nomination d'un vicaire général d'Angers sous le Gouvernement de Juillet*, p. 234-246. Curieuse et intéressante correspondance entre le préfet du Maine-et-Loire et M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur et des Cultes au sujet de l'abbé Régnier, depuis cardinal-archevêque de Cambrai.

Th. CIVRAYS.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis, 1939. Rouen, impr. A. Lainé.

Henri LABROSSE : *Rapport sur le prix Bouctot (Belles-lettres)*, p. 39-44. Ce prix a été décerné en 1938 à M. Louis Rousseau, archiviste-paléographe, pour une thèse intitulée : « L'Assistance charitable à Rouen, du XII^e au XIV^e siècle ». Au Moyen Age, l'hôpital le plus important de Normandie est l'hôtel-Dieu de la Madeleine, à Rouen, fondé à la fin du XII^e siècle, et considérablement enrichi par Henri II Plantagenet. L'hôtel-Dieu suivait la règle de saint Augustin (trente chanoines environ au XIV^e siècle, quinze au XVI^e). Il fut très appauvri par la guerre de Cent Ans. La misère ayant augmenté, le Conseil de la Ville et l'Échiquier, puis le Parlement organisèrent les secours, jetant les bases de l'Assistance publique moderne. L'administration de l'hôpital proprement dit fut confiée à trois bourgeois nommés par le Conseil de Ville pour une année. En 1552, apparurent deux organismes spécialisés : la Chambre des pauvres et le Bureau des pauvres : le premier rendant les ordonnances générales relatives aux pauvres et jugeant les procès les concernant, et le second, réuni chaque semaine, expédiant les affaires courantes. L'archevêque, le Chapitre, les ecclésiastiques ayant des biens-fonds à Rouen payent une cotisation; les aumônes des bourgeois, le revenu des bénéfices ecclésiastiques séquestrés, les amendes de justice, les quêtes, augmentent les ressources. Les pauvres, recensés sur des listes mises régulièrement à jour, n'ont plus le droit de mendier. Les enfants abandonnés sont confiés à l'hôtel-Dieu sous la surveillance du Bureau. On leur apprend un métier quand ils sont devenus adultes. Telle est l'œuvre créée par le président Pétremol. Le sac de Rouen par les protestants en 1562 porta atteinte à cette organisation bienfaisante, mais sans la ruiner définitivement. Il est à noter qu'en 1556 des lettres patentes voulurent imposer l'organisation rouennaise à toute la région.

Pierre CHIROL : *la Tour-de-Beurre et son architecte Guillaume Pontifs*, p. 83-101. Réponse au discours de réception de M. le chanoine Coutan. « Imaginons... les données du problème posé à Guillaume Pontifs en 1483 : la façade de la cathédrale de Rouen ne mérite pas alors

ce terme.... Le programme ardu consistait ... à établir l'équilibre général des masses.... Or, Guillaume Pontifs a résolu le problème, et nous pouvons saluer en lui l'auteur étonnant du portail de Rouen ». Guillaume Pontifs, auteur du toit en hache sur la tour Saint-Romain, pensait revêtir d'un toit semblable la Tour-de-Beurre. Mais après sa mort, son second, Jacques Leroux, subit l'influence du Chapitre, et cette tour fut revêtue d'une couronne.

René Herval : *Deux écrivains-combattants normands du XII^e siècle, Raoul de Caen et Jourdain Fantosme*, p. 125-148. Le premier fut l'élève d'Arnould Malcouronne, chapelain du duc Robert Courteheuse, puis patriarche de Jérusalem. Il guerroya en Terre Sainte, prenant part à l'expédition d'Édesse et à la défense d'Antioche. Il écrivit les *Gesta Tancredi in expeditione Jerosolymitana*, où il fit preuve de sens psychologique et de jugement autant que de science et même de poésie. Le second, chancelier de l'église de Winchester, est l'auteur d'une *Chronique* très vivante, relatant l'expédition de Guillaume, roi d'Écosse, en Northumberland (1173-1174).

Edmond Spalikowski : *le Folklore normand*, p. 169-183. Une abondante bibliographie rehausse la valeur et l'intérêt de cet article.

Rien à signaler dans la *Normandie protestante*, en 1940.

F. Blanchet.

EURE

Les sociétés savantes du département n'ont fait paraître aucune publication en 1940.

M. Baudot.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie.

Bulletin. Tome XLVII, année 1939. Caen, Bigot.

J. Angot des Rotours : *Thomas Scuier, chambellan de Louis XI, bailli de Caen, capitaine des archers écossais, baron de Bazoches, capitaine de Falaise*, p. 5-16. Note précise sur cet agent peu connu de Louis XI.

Chanoine G. Bonnenfant : *M. le chanoine André Porée, membre correspondant de l'Institut, 1848-1939*, p. 17-62, portrait. Biographie et bibliographie du bon historien de l'abbaye du Bec.

Paul Le Cacheux : *la Baronnie de Saint-Ouen de Rouen*, p. 63-82. « Elle n'est pas une création des rois mérovingiens ou carolingiens, comme le prétendaient les religieux au XVIII^e siècle, mais plutôt une création de l'abbaye elle-même », et qui entra de bonne heure (au plus tard au XII^e siècle) dans l'organisation féodale. Elle en subit les vicissitudes diverses.

André Rostand : *l'Œuvre architecturale des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur en Normandie, 1616-1789*, p. 82-223, 17 planches. Exposé entièrement neuf, puisé pour une très grande part à des sources inédites, qui définit les règles posées par les Mauristes pour leurs réparations et constructions, révèle les auteurs des plans et les architectes, et analyse les travaux entrepris dans vingt-cinq maisons normandes de l'Ordre. Un dernier paragraphe énonce les résultats acquis, architectoniques et artistiques, et en prouve la réelle valeur, injustement dépréciée par Dom Leclercq. Ce mémoire, précis, clair, plein de savoir et de mesure, est un chapitre vraiment original de l'histoire monumentale de l'ordre de Saint-Benoît et de la Normandie.

Abbé F. Alix : *Reclus, reclusages et logettes à Caen et dans la région*, p. 225-242. Exemples de valeur inégale.

H. Navel : *le Patronage d'Audrieu* (*Calvados*), p. 243-265, plan. Il était partagé entre la Trinité de Vendôme et le prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaie, près Bayeux. L'examen des procès auxquels il donna lieu est utile pour l'étude de la pratique féodale et du droit canon.

Élie Lambert : *Un plan de l'abbaye cistercienne de femmes de Villers-Canivet* (*Calvados*) *vers 1741*, p. 287-288, plan. Il ne subsiste rien de l'abbaye. — R. N. Sauvage : *Lanfranc* beatus *ou* sanctus, p. 303-305. — Louis Collet : *La Charité de Druval* (*Calvados*), p. 310-331. Activité très étendue au XVIIIe siècle. — Dom G. Aubourg : *Fouilles au prieuré de Saint-Vigor-le-Grand* (*Calvados*), p. 333-347. Précis de nos connaissances sur l'évolution architecturale de ce prieuré bénédictin, restauré par les Mauristes.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Notices, mémoires et documents
publiés par la Société d'archéologie de la Manche.
51e volume, 1939. Saint-Lô, impr. Jacqueline.

André-P. Delaunay : *les Origines avranchinaises, granvillaises et coutançaises de Remy de Gourmont*, p. 1-25. Bonne étude sociale de la famille Le Pigeon.

Em. Vivier : *les Confréries du Rosaire et de Saint-Gourgon de Saint-Quentin-sur-le-Home* (*Manche*), p. 46-68. Bonne étude sur le culte marial dans la Manche et l'extension du culte de saint Gourgon.

B. Jacqueline : *Cartulaire de la Charité de Saint-Thomas de Saint-Lô*, p. 69-100. Statuts de 1530.

André Descoqs : Notes archéologiques sur les églises de *Savigny*, *Gretot*, *Montchaton*, p. 100-110.

Revue de l'Avranchin.

Tome XXXI, fasc. 171, 172, 173, 1940-1941. Avranches, 2, rue du Collège.

Abbé Beuve : *Sacey*, p. 17-76, 149-231, 278-363. (V. le compte rendu, ann. 1941, p. 281.)

Abbé Hulmel : *le Tanu*, p. 91-94, *Saint-Martin-des-Champs*, p. 247-257, *La Beslière*, p. 258-259, *Saint-Léger*, p. 260-261. Brèves monographies paroissiales.

R. N. Sauvage.

ORNE

Le Pays bas-normand.

Tome XXXIII (4 fasc.), 1940. Flers-de-l'Orne, Hôtel de Ville.

G. Porchet : *les Doléances du Bocage en 1789*, p. 22-24, 81-83, 230-232, 233-235. Cahier de doléances de Briouze, édité sans commentaire.

G. Lasseur : *Histoire de Domfront* (suite), p. 41-59, 84-109, 182-220, 252-296, pl. et fig. Cultes populaires de saint Ernier, saint Auvieu, saint Fraimbault, saint Bômer, saint Ortaire, saint Front. Château et remparts de Domfront, Notre-Dame-sur-l'Eau, Domfront sous les ducs.

R. Leroy : *le Prieuré de Saint-Étienne de La Carneille*, p. 60-75, 129-152, 155-181, 297-310, fig. Notes d'histoire paroissiale.

Le Pays d'Argentan.

Tome XII, 1940. Argentan, Syndicat d'initiative.

Xavier Rousseau : *Dictionnaire du pays d'Argentan : La Chaux*, p. 33-40, *Chênedouit*, p. 83-92. Indications condensées mais précises.

Xavier Rousseau : *Deux vues inédites d'Argentan en 1602*, p. 57-71, pl. D'après des vitraux de Saint-Germain d'Argentan.

P.-F. Vanuxem : [*la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, dame d'Argentan*], p. 95-128, fig. « Livre de colle et de ciseaux », dit l'auteur, mais écrit avec simplicité et piété.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. Tome XLVII, 1940. Rennes, Plihon.

Abbé Raison : *le Mouvement janséniste au diocèse de Rennes* (suite), p. 185-261. Répression du jansénisme dans le clergé séculier à partir de 1732.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tome LXIV, 1938. Rennes, Imprimerie centrale de Rennes, 1940,

Abbé Raison : *la Réaction anti-janséniste au diocèse de Saint-Malo*, p. 1-85. Dans de précédentes études, l'auteur a écrit l'histoire du jansénisme au temps de l'évêque Desmarest qui finit par accepter la bulle *Unigenitus* en 1727. Ses successeurs combattirent sans pitié les derniers adversaires de l'orthodoxie : quelques prêtres séculiers, des bourgeois d'importantes et honorables familles malouines et les religieuses des deux couvents, les Calvairiennes de Saint-Servan et les Dominicaines, dites Catherinettes, de Dinan.

Jacques Levron : *le Tombeau de Champeaux*, p. 87-92. Palustre et d'autres historiens de l'art de la Renaissance ont attribué à Jean II Juste le beau tombeau de Guy d'Espinay existant dans l'église de Champeaux (canton de Vitré) ; un acte du 7 novembre 1552 établit que ce mausolée fut fait par le célèbre architecte-sculpteur d'Angers, Jean de Lespine.

Cte de Chateaubourg : *Testament de Jean Bouan, seigneur de Lorgisière, du Plessis-Pillet, de Châteaubourg ..., 1603*, p. 101-125. Ce document d'une longueur inusitée constitue une sorte d'autobiographie d'un gentilhomme catholique de la campagne rennaise pendant les guerres de religion.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.

Année 1939. Saint-Servan, impr. L. Hénon.

Chanoine Joseph Mathurin : *les Croix de Châteauneuf, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Guinoux*, p. 19-34. Description de quarante croix de chemin généralement peu anciennes sauf deux qui dateraient, dit-on, de l'époque carolingienne.

Abbé L. Galène : *Chateaubriand. Son éducation. Le choix de sa sépulture*, p. 38-65. Chateaubriand fut-il l'enfant mal élevé et négligé par ses parents que peignent tous ses biographes en paraphrasant et en forçant les pittoresques récits des *Mémoires d'outre-tombe*? M. Galène montre qu'il reçut au contraire une solide formation chrétienne et une

bonne instruction. — Pourquoi voulut-il être enterré au Grand-Bé ? Par orgueil, peut-être, mais aussi parce qu'il aimait son pays natal.

Abbé J. Descottes : *la Municipalité de Saint-Malo et le tombeau de Chateaubriand*, p. 66-73. Opposition en 1836 de quelques conseillers municipaux orléanistes à la construction du tombeau.

N. B. — La Société d'histoire et d'archéologie de la Bretagne n'a pas publié de « Mémoires » en 1940.

H. Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Tomes LXXI et LXXII, 1939-1940. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes.

R. Couffon : *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, t. LXXI, p. 1-265. Suite des intéressantes notices sur les édifices religieux du département. Ordre alphabétique : Lanvallay-Saint-Hervé. — T. LXXII, p. 3-246. Saint-Igeaux-Yvias. Additions et corrections. Table des saints honorés dans le diocèse. Table chronologique des édifices. Table du mobilier et table des artistes.

J. Aüffray : *Des prééminences et droits honorifiques dans les églises. — Droits de bancs dans les églises de Lamballe*, t. LXXI, p. 267-280.

H.-F. Buffet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère

Le tome LXVII n'a pas été distribué en 1940.

Bulletin diocésain d'histoire ... du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, Impr. cornouaillaise, 1940.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 1-67, 97-171, 177-240. Ploéven, Plogastel-Saint-Germain (par M. Corentin Parcheminou), Plogoff, Plogonnec, Plomelin, Plomeur.

H. P. : *Statuts synodaux pour le diocèse de Saint-Malo (1620). Extraits d'anciens statuts* [depuis 1350], p. 68-96, 172-176, 241-246.

Une lettre de Mgr de la Marche, p. 247-251. Protestation adressée le 3 septembre 1790 par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon au district de Morlaix qui l'avait qualifié « ancien évêque ».

H. Bourde de la Rogerie.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Année 1940. Vannes, Château-Gaillard.

L. Marsille : *Croix de la région Malestroit-Ploërmel*, p. 45-80. Description précise et étude archéologique des croix de schiste de cette région, élevées du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

P. Thomas-Lacroix.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société arch. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Tome LXXX, année 1940. Nantes, Maison de la Touche, place Jean-V, 1941.

Mgr Villepelet : *Lettres et documents inédits tirés des archives de l'évêché*, p. XLVII-XLIX. Brève analyse de quelques documents du XIX^e^ siècle.

Dr Halgan : *la Curieuse aventure de Mme de Saint-Amour*, p. 3-10. Histoire d'une visionnaire guérisseuse.

CREVEUIL : *le Nantais P.-F. Brieugne (1771-1843)*, p. 11-30. Biographie d'un curieux personnage, fils de blattier, soldat, puis corsaire de 1792 à 1810, directeur, à Nantes, de la florissante pension Brieugne, enfin directeur de la première École des apprentis.

DEBIEN : *Aperçu sur la vie à Nantes de 1791 à 1796, d'après une correspondance avec Saint-Domingue*, p. 31-45. Lettres écrites par un ménage de négociants nantais, les Lebourg, à Mmes des Rouaudières et de Vaussay. Intéressants détails sur la vie politique et économique à Nantes durant les guerres de Vendée.

Abbé J.-B. RUSSON : *la Fondation de la paroisse Sainte-Madeleine de Nantes*, p. 46-49. Paroisse créée en 1844 dans une île de la Loire. Au Moyen Age, il y avait une chapelle sous le même vocable.

R. ORCEAU : *les Niches à madones et à saints ornant les façades d'immeubles nantais*, p. 63-69. Les niches signalées sont classées suivant leur forme et leur ornementation (XVIII^e-XIX^e siècles, quelques-unes plus anciennes).

Abbé BOURDEAUT : *le Clergé paroissial dans le diocèse de Nantes avant le concile de Trente. Les infiltrations protestantes au sud de la Loire*, p. 90-99. D'après les registres de visites paroissiales accomplies en 1554 et 1561. On note la grande proportion de prêtres, dont beaucoup n'exercent pas et même ne résident pas. Il y a des traces d'hérésie protestante aussi bien parmi les clercs que chez les laïcs.

STANY-GAUTHIER : *l'Arrondissement de Paimbœuf*, p. 100-126. Répertoire alphabétique par communes des richesses archéologiques, pittoresques et touristiques.

STANY-GAUTHIER : *les Croix bretonnes*, 4^e partie, p. 127-140. Les croix à plusieurs personnages.

Colonel BALAGNY : *Drapeau tricolore et drapeau blanc. Étude historique*, p. 152-236.

Séverin CANAL.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3^e série, tome XII, 1940-1941. Poitiers, passage de l'Échevinage.

A. BODIN : *la Commanderie de la Lande de Gourgé*, p. 296-309. Monographie d'une commanderie de l'ordre de Malte, aux environs de Parthenay. Il en reste les vestiges d'une église romane.

M. GARAUD : *l'Abbé Burnet-Merlin, curé de La Chapelle-Seguin (1755-1794), contribution à l'histoire du clergé constitutionnel et de l'exercice du culte sous la Révolution dans le département des Deux-Sèvres*, p. 310-325. Curieuse figure d'un curé constitutionnel non intrus, qui continue, avant comme après 1791, à remplir avec exactitude et zèle les fonctions du ministère paroissial. Suspect aux blancs comme aux rouges à la fin, il est massacré par les Vendéens, probablement en juin-juillet 1793, lors de l'occupation de la région de Parthenay. Il fut et est encore considéré comme une espèce de martyr.

A. DERNER : *A Vouillé, aux XV^e et XVI^e siècles*, p. 343-349. L'auteur exploite une curieuse enquête testimoniale faite en 1485 au cours d'un procès des habitants de cette paroisse des environs de Poitiers contre le chapitre de Sainte-Radegonde, seigneur suzerain, au sujet de droits d'usage dans les bois.

R. Crozet : *Nouveaux documents sur les travaux d'art exécutés à l'abbaye de Nouaillé (XVII^e-XVIII^e siècles)*, p. 365-368. Ces travaux sont d'ordre immobilier et mobilier (en particulier stalles et jubé).

R. Crozet : *la Crypte de Notre-Dame-la-Grande* [de Poitiers], p. 433-435. Crypte du XII^e siècle ornée de peintures de l'époque (Christ en majesté, symboles évangéliques).

R. Crozet : *les Notes archéologiques du baron de Guilhermy sur les monuments de Poitiers et du Poitou*, p. 497-530. L'auteur a eu l'excellente idée de grouper dans un cadre provincial les précieuses notes du recueil Guilhermy à la Bibliothèque nationale, qui passent en revue la plupart des grands monuments au cours de voyages échelonnés de 1824 à 1863. Utiles comparaisons avec l'état actuel.

Mgr Pennier et M. Pouliot : *Notes sur les cloches de la cathédrale de Poitiers*, p. 531-535. Bourdon de 1734 et cinq cloches de 1862.

J. Salvini.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 52^e année, 1940. Fontenay-le-Comte.

F. Denis : *les Évêques de La Rochelle à l'Hermenault*, p. 125-128. Document (de 1690) concernant Henri de Laval de Bois-Dauphin, et la résidence épiscopale située en cette paroisse.

L. Troussier : *Saint Filibert à Noirmoutier*, p. 186-200, 271-283. Notes biographiques sur le fondateur (676) du monastère d'*Hério* appelé depuis Noirmoutier.

H. Maisonneuve : *l'Ancien collège des Jésuites à Fontenay-le-Comte*, p. 201-215, 284-309. Fondé et doté par Michel Brisson (1635), il fonctionna, avec plus ou moins de succès, de 1640 à 1763.

P. Tisseau : *l'Abbaye de l'Ile-Chauvet*, p. 241-266. Notes d'histoire et d'archéologie sur une ancienne abbaye bénédictine, fondée vers 1130, à la limite du Grand-Marais, ruinée par les protestants, et agrégée, en 1679, à la congrégation des Camaldules.

53^e année, 1941.

A. Mulot : *la Rébellion maraîchine contre Mazarin*, p. 121-140. Soulèvement (1655-1658) de trois paroisses du Grand-Marais, provoqué par des taxes arbitraires et auquel Colbert de Terron mit fin en faisant occuper le château de Beauvoir.

L. Hilleriteau : *la Démission de Mgr Baillès, évêque de Luçon*, p. 209-229, 317-331. Pour épargner au Saint-Siège d'avoir à céder aux exigences du gouvernement impérial, qui réclamait la déposition du prélat, accusé de menées politiques, celui-ci offrit sa démission à Pie IX (1856) et se retira à Rome.

M. de Volvire : *le Mariage manqué du futur cardinal de Retz*, p. 260-263. Avec sa cousine, Mlle de Scépeaux, en 1633, à Machecoul.

L. Merle : *le Partage des « marches communes » de Bretagne et du Poitou*, p. 281-304 (avec carte). Il s'agit de territoires indivis (32 paroisses) situés entre les deux provinces et partagés, en 1790, entre les départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée.

R. Crozet : *l'Abbaye Saint-Jean d'Orbestier*, p. 305-310. Restes d'une église abbatiale (XII^e s.), seul vestige d'un monastère (O. S. B.) fondé, vers 1109, par Guillaume le Grand et ruiné, en 1568, par les calvinistes.

L. Charbonneau-Lassay : *l'Ordre de Saint-Michel des Chouans*, p. 332-336. Association clandestine, formée en Vendée pendant l'insurrection de 1793. L'auteur de l'article reproduit un diplôme, au bas duquel figure l'image du Sacré-Cœur.

Archives du diocèse de Luçon.

1940-1941. Nouvelle série (16e et 17e années), nos 67-74.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de Pissotte* (fin), p. 459-530. — : *Chronique de Saint-Médard-des-Prés* (canton de Fontenay), p. 532-596. Chapitre premier : le pays; le nom; la population; chapitre II : Esquisse historique.

P. Boutin : *Biographies* (p. 493-596). J.-B. Trimoreau, curé de La Bruffière (alors du diocèse de Nantes), arrêté à Segré, « décédé en la prison nationale d'Angers, le 28 brumaire an III »; François-Joseph Bonnin et François Goupilleau, chanoines de la collégiale Saint-Maurice de Montaigu, massacrés et jetés dans un puits, le 30 septembre 1793; Charles-Martin Goupilleau — cousin du précédent et frère du conventionnel « Goupilleau de Fontenay » — qui fut curé de La Guyonnière et mourut en détention, à Fontenay, en décembre 1792.

L. Hilleriteau : *la Renaissance religieuse en Vendée, au début du XIXe siècle* (suite), p. 593-696. Dernière partie d'une étude où l'auteur, après avoir montré comment la Vendée, grâce à l'activité de l'évêque Mgr Paillou, du clergé et des associations religieuses, se releva promptement de ses ruines, expose la situation du diocèse de Luçon, reconstitué en 1821, avec Mgr Soyer.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.

Année 1939. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1940.

Roger Grand : *Saint-Amant-de-Boixe* (*Charente*). *La vie de Saint-Amant : les origines de l'abbaye, sa dépendance de Saint-Géraud-d'Aurillac* (*VIe-XIVe siècles*), p. 3-112. Travail très documenté sur un épisode de restitution des biens d'église usurpés par les laïques dans le haut Moyen Age. Cette étude a déjà fait l'objet d'un article de la *Revue* (n° 111, janvier-juin 1941, p. 114).

P. Bouchaud.

RECUEILS ET PERIODIQUES

Revue des études anciennes.

Mélanges d'études anciennes offerts à Georges Radet.
Bordeaux-Paris. Tome XLII, 1940.

A. Merlin : *Amulettes contre l'invidia provenant de Tunisie,* p. 486-493. A propos d'une amulette en plomb, récemment découverte à Haidra (Ammaedara) en Tunisie, l'auteur commente les imprécations magiques gravées sur ces sortes d'amulettes qu'il date du Bas-Empire et déclare « d'une forme judaïco-chrétienne ».

Gaston Richard : *les Obstacles à la liberté de conscience au IV^e^ siècle de l'ère chrétienne,* p. 498-507. Considérations judicieuses et pénétrantes sur la liberté de conscience individuelle et la liberté de conscience collective ou ecclésiastique telles que les ont conçues et pratiquées, sous le Bas-Empire, Lactance, Thémistius, Julien, le néo-platonisme et saint Augustin.

J. Zeiller : *Quelques remarques sur la « vision » de Constantin,* p. 542-550. Reprenant les textes de Lactance et d'Eusèbe (ou plutôt du pseudo-Eusèbe) si souvent discutés, notamment par MM. Grégoire et Seston, l'auteur accepte la théorie de M. Grégoire sur l'interpolation d'Eusèbe, mais conserve au témoignage de Lactance sa pleine valeur historique : il ne dériverait aucunement du Panégyrique païen de 310, qui relate, non un phénomène miraculeux ou prodigieux, mais un événement véritable (comme l'a soutenu récemment M. Lietzmann) ou plutôt une prosopopée rhétorique et allégorique.

Fernand Benoît : *le Delta du Rhône à l'époque grecque,* p. 567-572. Précisions topographiques et toponymiques, valables aussi pour l'époque romaine et donc pour le premier âge chrétien.

G. Chenet : *Sept croix-graffites sur un vase gallo-belge de Lavoye (Meuse),* p. 593-599. Description archéologique d'une cavité funéraire et de son mobilier; conjectures sur la signification de sept signes cruciformes grossièrement dessinés sur un vase, daté avec vraisemblance du III^e^ siècle de notre ère : indice probable de christianisme.

Paul Courteault : *Une légende épigraphique à Bordeaux,* p. 600-608. La tombe de Caiphas, que la tradition populaire médiévale situait sur le mont Judaïque, n'est pas la sépulture de Waifre, dernier duc vascon d'Aquitaine au VIII^e^ siècle, comme le croyait le cordelier André Thevet, mais un tombeau gallo-romain, sur la pierre duquel on lisait GAII F(ilius) AS(iaticus ?).

G. Drioux : *les Lingons dans l'histoire romaine d'après les textes littéraires,* p. 622-627. Répertoire de tous les témoignages des auteurs anciens sur la *civitas Lingonum,* de César à Claudien et Grégoire de Tours.

H. ROLLAND : *Ugium-Lavalduc*, p. 653-659. Étude toponymique sur l'étang de Lavalduc, que l'auteur fait dériver de *Vallis de Ugio*, où se retrouve le vocable *Ugium* qui désigne le vicus gallo-romain, héritier d'une ville grecque, à l'emplacement de l'actuel village de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône).

P. WUILLEUMIER : *le Théâtre romain d'Autun*, p. 699-706. Compte rendu des fouilles récentes qui ont fait connaître ce monument du I^er^ siècle, restauré peut-être au II^e^ et au début du IV^e^.

J.-R. PALANQUE.

Société nationale des antiquaires de France.

Mélanges en hommage à la mémoire de Fr. MARTROYE.

Paris, C. Klincksieck, 1941. In-4° de 394 pages, illustrations, 23 pl.

J. ZEILLER : *les Hérésies en Afrique entre la paix constantinienne et l'invasion vandale*, p. 101-106. Le bilan hérésiologique de l'Afrique au IV^e^ siècle est des plus minces, mis à part le retentissement, très inégal, de la controverse arienne, des théories pélagiennes et de la propagande manichéenne. Il se réduit, en dehors de ces trois mouvements, aux faibles survivances d'une dissidence telle que le montanisme, ou à l'existence de sectes d'importance minime, telles que celles des *Abelonii* et des *Caelicolae*.

M. AUBERT : *la Transformation de l'art chrétien en Orient du IV^e^ au VI^e^ siècle*, p. 149-166. La transformation de l'iconographie religieuse et du style des peintures en Palestine, en Syrie, en Égypte et en Asie mineure est étudiée d'abord dans les textes, puis dans les œuvres. On y constate le passage de l'art symbolique, puis de l'art dramatique au style historique et didactique visant avant tout à commémorer les faits et à enseigner les fidèles, et dont on peut constater l'apparition dès le milieu du III^e^ siècle à la chapelle chrétienne et à la synagogue de Doura. On constate en même temps la transformation des techniques. En architecture, la construction massive, voûtée, solidement équilibrée, remplace le type plus léger de la basilique classique à colonnes, architraves ou colonnes, et charpente. En sculpture, la ronde-bosse disparaît devant le bas-relief en méplat. Dans les arts du dessin, triomphe de la figure hiératique, du réalisme, du décor géométrique. Telles sont les caractéristiques des œuvres étudiées par l'auteur, mosaïques, manuscrits à peintures, pièces d'orfèvrerie, ivoires, tissus. Au début du VII^e^ siècle, le nord de l'Afrique et le bassin oriental de la Méditerranée, dans presque toute son étendue, sont perdus pour la civilisation antique et l'art hellénistique.

J. FORMIGÉ : *Remarques diverses sur les baptistères de Provence*, p. 167-190. Les baptistères de Riez, d'Aix-en-Provence et de Fréjus soutiennent la comparaison avec ceux de Djemila et d'Albenga et doivent dater de la fin du IV^e^ ou du début du V^e^ siècle. Exposé des renseignements fournis par les fouilles et travaux exécutés par l'auteur. La cérémonie du baptême était orientée.

Ph. LAUER : *Iconographie carolingienne. Vivien et Charlemagne*, p. 191-205. Dans la miniature de présentation de la première Bible de Charles le Chauve, l'abbé Vivien figure parmi les religieux du centre, au premier rang du tableau. Le prince franc du fragment de sacramentaire du IX^e^ siècle dit de Metz ne serait autre que Charlemagne encore jeune.

R. Lantier : *Art celtique et art roman*, p. 207-212. Tentative de rattacher quelques thèmes de la sculpture romane à une source lointaine remontant au passé celtique.

F. Deshoulières : *les Cryptes en France et l'influence du culte des reliques sur l'architecture religieuse*, p. 213-238. Origine latine des cryptes cultuelles. Basiliques cimétériales bâties au-dessus du tombeau de martyrs dont les corps reposaient dans les catacombes. Du culte des reliques paraît être né le déambulatoire. Cryptes à reliques : *loculi*. Cryptes fermées avec allée transversale par devant. Caveaux avec salle annexe. Cryptes avec déambulatoire. Cryptes transformées en chapelles. Cryptes à cultes particuliers. Cryptes vides. Cryptes constructives.

R. Grand : *la Sculpture et l'architecture romanes à Saint-Géraud d'Aurillac*, p. 239-267. Le plan de cette église, une partie essentielle de ses murs et quelques-uns des vestiges de sa plus ancienne décoration remonteraient au dernier tiers du x^e^ siècle. Le reste de la décoration romane serait du xi^e^ siècle par suite d'une réfection des parties hautes. Cette église serait donc plus ancienne que celles de Conques et de Figeac, dont le plan est d'ailleurs différent. — La maison dans laquelle on a mis au jour en 1938 une arcature romane du xi^e^ siècle ne serait autre que l'ancien hôpital, « hôtellerie » de l'un des chemins de Saint-Jacques.

J. Vallery-Radot : *Note sur deux chapiteaux romans de l'église d'Anneyron (Drôme)*, p. 269-274. Répliques de deux chapiteaux de l'église de Saint-André-le-Bas de Vienne, dont le début de la restauration se place en 1152.

B. de Montesquiou-Fezensac : *Une épave du trésor de Saint-Denis. Fragment retrouvé de la croix de saint Éloi*, p. 289-301. Ce fragment ne serait autre que la plaque de verroterie cloisonnée sur or conservée au Cabinet des Médailles sous la désignation d'un pectoral d'or enchâssant des verroteries et daterait du vii^e^ siècle.

J.-J. Marquet de Vasselot : *la Crosse du président Bon de Saint-Hilaire*, p. 303-308. Cet excellent spécimen de l'orfèvrerie limousine du xiii^e^ siècle, qui appartenait à François Bon, premier président de la Cour des Comptes et des Aides de Montpellier († 1761), fait aujourd'hui partie des collections du Musée du duc Antoine-Henri à Brunswick. Son identification a été rendue possible grâce au dessin qu'en envoya François Bon à Dom Bernard de Montfaucon, aujourd'hui conservé dans les papiers du savant bénédictin au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

L.-M. Michon : *Un dessin inédit du XIV^e^ siècle*, p. 319-323. Esquisse d'une miniature comportant la Mise en Croix entourée d'un cycle complet de la Passion, insérée dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

C. Samaran : *Manuscrits « imposés » à la manière typographique*, p. 325-336. Exemples tirés de manuscrits liturgiques d'origine française exécutés de telle sorte que l'écriture y est disposée comme dans une feuille d'impression « imposée », l'ordre de succession des pages étant ensuite obtenu par un pliage double ou quadruple.

Jean. Vallery-Radot.

Bibliothèque de l'École des chartes.

Tome CI, 1940. Paris, H. Didier, 1940.

Ferdinand Lot : *Textes manceaux et Fausses Décrétales*. Première partie. « *Actus pontificum Cenomannis* » *et* « *Gesta Aldrici* ». *Unité ou dualité d'auteurs*, p. 5-48. Après les Bénédictins de l'*Histoire litté-*

raire de la France, Georges Waitz, Julien Havet et l'abbé Busson, l'auteur se propose d'identifier le ou les auteurs des *Actus* et des *Gesta*. Par l'analyse de ces textes et par la critique des diplômes impériaux insérés dans les *Gesta*, il est amené à les attribuer au chorévêque David qui mena simultanément ce double travail entre 833 et 857 environ. Nommé par la faveur de Louis le Pieux à l'évêché du Mans le 9 novembre 832, l'Allemand Aldric avait confié à David le soin d'établir pour son diocèse un pendant du *Liber Pontificalis* romain. Faute de documents, surtout pour les époques les plus anciennes, David en fabriqua — par exemple vingt et un actes, dix-huit mérovingiens et trois carolingiens, rien que pour le monastère de Saint-Calais. Il retoucha et interpola diplômes et chartes authentiques. Ces pratiques de faussaire n'abusèrent même pas les contemporains, puisque, dès 855, le concile de Bonneuil éleva des doutes sur la valeur des revendications de l'évêché du Mans. En 863, la cour de Charles le Chauve en fit détruire les titres.

Louis Carolus-Barré : *Deux conseillers du roi au XIV^e^ siècle : Guy et Alphonse Chevrier*, p. 49-79. Guy Chevrier, conseiller intime de Philippe VI eut, entre autres enfants, deux fils qui furent d'Église : Jean, chanoine de Cambrai et de Beauvais, et Alphonse, chanoine de Bayeux et de Coutances, conseiller clerc au Parlement de Paris. Alphonse était de plus chanoine de Paris quand Urbain V le nomma évêque de Lisieux en 1368. Résidant peu dans son diocèse, habitant surtout Paris où il siégeait régulièrement au Parlement, il mourut le 26 juin 1377 après avoir bien servi Jean II et Charles V.

Jean-François Lemarignier : *A propos de deux textes sur l'histoire du droit romain au Moyen Age (1008 et 1308)*, p. 157-168. Le texte de 1008 est une lettre de Fulbert de Chartres à Foulque Nerra, comte d'Anjou, qui venait d'assassiner Hugues de Beauvais, comte du palais de Robert le Pieux. A l'issue du synode de Chelles, Fulbert, se fondant sur une constitution d'Arcadius et d'Honorius du 4 septembre 397, qualifie Foulque de coupable du crime de lèse-majesté. Si, au bout de trois semaines, le comte d'Anjou ne vient pas faire amende honorable, il sera condamné à mort et excommunié. Le texte de 1308 est une lettre du doyen de Jersey condamnant Henri de Saint-Martin, clerc de Jersey, à restituer aux moines du Mont-Saint-Michel un exemplaire du *Vetus Digestum* qu'il leur a emprunté ou à leur en rembourser la valeur estimée dix livres tournois. Le clerc avait reçu le livre *titulo commodati*, et c'est là un contrat de droit romain qui avait disparu au haut Moyen Age.

André Courtet.

Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1715) du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Ann. 1938 et 1939. Paris, Leroux, 1940. In-8°.

Paul Thomé de Maisonneufve : *l'Invasion du Dauphiné par les Provençaux au XIV^e^ siècle*, p. 1-14. Il s'agit des événements de 1368 et 1369 qui désolèrent le Gapençais, l'Embrunais et le Champsaur. Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, résista énergiquement jusqu'à se mettre en désaccord avec l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh. La correspondance de ce dernier avec Urbain V a jadis été publiée par le P. Denifle. Avec l'aide de ces lettres et des documents tirés des archives de la Chambre des comptes à Grenoble et des archives municipales de Briançon, on peut établir la chronologie certaine des événements. La paix fut signée le 13 avril 1369 entre le sénéchal de Provence et le gou-

verneur du Dauphiné. Mais ce ne fut que dix ans plus tard que les bourgeois d'Embrun furent absous par Rome des censures prononcées par l'archevêque.

Jean Donat : *Comptes consulaires de Saint-Antonin au XV^e siècle*, p. 15-88. On glanera dans cet article quelques mentions relatives à la vie religieuse de ce coin pittoresque du Rouergue, immédiatement après la guerre de Cent Ans.

Gustave Cohen : *Mystères religieux et profane en Avignon à la fin du XIV^e siècle*, p. 89-94. Publication et traduction d'une lettre missive datée d'Avignon, 16 juin 1400, et parlant de deux représentations dans cette ville l'une d'un mystère profane, l'autre d'une pièce religieuse : *le Jeu de la Passion de N. S.* Cette lettre est actuellement conservée dans des archives à Prato (Toscane).

Armance Royer : *l'Enquête de Léopard de Fulginet sur les droits du comte de Provence à Nice (1333)*, p. 111-119. L'auteur de cette enquête était un ecclésiastique, archiprêtre de Bénévent. On notera quelques détails concernant l'évêque de Nice et son château de Drap.

Abbé Raymond Corraze : *Jacques Colomiès, maitre-imprimeur toulousain (1480-1570)*, p. 121-125. Jacques Colomiès fut le premier d'une lignée d'imprimeurs qui se succédèrent à Toulouse jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. On lui doit un certain nombre d'éditions liturgiques. Les renseignements fournis par M. Corraze sont tirés des archives notariales de Toulouse et des archives municipales.

Géraud Lavergne : *Quelques étudiants en l'étude et université d'Orléans (juin 1412-juin 1414)*, p. 137-146. Liste factice de 166 noms d'étudiants tirés des registres de la prévôté d'Orléans.

Émile Appolis : *Protestants et catholiques au diocèse de Lodève, au début de l'épiscopat de Charles-Antoine de Chambonas (1672-1680)*, p. 147-166. Recul des réformés attesté par quelques abjurations retentissantes. Manifestations diverses de la ferveur catholique : résidence de l'évêque, ordinations nombreuses, contrôle de l'instruction du clergé, surveillance des ordres religieux, témoignage de la piété des fidèles.

Gaston Letonnelier : *Documents inédits sur le transport du corps de Bayard et ses funérailles en 1524*, p. 167-175. Bayard est mort le 30 avril 1524 entre Gattinara et Ivrée. Le service funèbre eut lieu à La Plaine, le 5 juillet, et l'inhumation définitive seulement le 24 août.

L. de Cardenal : *Catalogue des assemblées des États de Périgord de 1378 à 1651*, p. 243-266. Nomenclature de ces assemblées, avec renvois aux documents originaux.

Émile-A. van Moé.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome. Tome LVIII, 1940. Paris, de Boccard, in-8°.

Marguerite Boulet : *les Élections épiscopales en France au lendemain du concordat de Bologne (1516-1531)*, p. 190-234. Le concordat de 1516 accordait au roi de France, en raison de l'abolition de la Pragmatique Sanction de Bourges, la nomination aux bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire aux évêchés et aux abbayes, mais il laissait subsister les privilèges d'élection déjà accordés par le Saint-Siège. Cette dualité dura une quinzaine d'années. En réalité, dès avant le concordat, l'influence du roi sur les élections épiscopales était très grande. L'étude de la période 1516-1531 n'est pas très facile, car les documents émanés de la Cour de Rome sont alors fort peu explicites et les relations des nonces ne commencent qu'en 1529. Il n'est pas toujours possible de voir si certaines élections faites par les chapitres ne résultaient pas d'un accord préa-

lable et secret avec le roi. Il y eut quelques conflits et même deux procès au Parlement de Paris. Il convient de remarquer que ces élections disputées se rapportent toutes au centre et au sud-ouest de la France. Au nord de la Loire, la nomination royale rencontra peu d'obstacles. D'après une statistique précise dressée par Mlle Marguerite Boulet, sur 75 vacances de sièges, les chapitres comptèrent 16 succès. Quand il y eut un conflit déclaré, comme pour le siège de Bourges, le pape ne soutint pas les chanoines. Cette résistance, même peu efficace, irritait cependant François Ier, qui demanda à Clément VII la suppression des privilèges d'élection, ce que le pape lui accorda sa vie durant, le 2 juin 1531. Charles IX est le dernier roi qui se soit donné la peine de demander à Rome la confirmation de cet indult.

Jean Orcibal : *Fénelon et la Cour de Rome (1700-1715)*, p. 235-349 L'étendue anormale de cet article d'un intérêt passionnant s'explique par le fait que les 65 pages de texte sont suivies de 50 pièces justificatives qui le rendent des plus précieux. L'auteur revient sur la condamnation des *Maximes des Saints* (1699) que la Cour de Rome n'accorda à grand'peine qu'en raison de la volonté de Louis XIV. L'année suivante mourait le pape Innocent XII, qui eut pour successeur le cardinal Albani, Secrétaire des brefs, qui prit le nom de Clément XI (23 novembre 1700). Le nouveau pape avait beaucoup d'affection pour Fénelon, mais il était trop timide devant Louis XIV pour oser le lui témoigner efficacement. Fénelon avait beaucoup d'amis puissants à Rome et notamment des Jésuites. Mais les Dominicains leur firent opposition et s'allièrent avec les jansénistes contre lui. L'archevêque de Cambrai trouva moyen de se faire des adversaires de ceux mêmes qu'il prétendait soutenir. Ainsi il exhorta Clément XI à proclamer l'infaillibilité dogmatique de l'Église où il voit le seul moyen efficace de vaincre définitivement le jansénisme; mais il excite le mécontentement de plusieurs cardinaux en semblant donner aux évêques autant d'autorité qu'au pape lui-même. Fénelon, emporté par son zèle, prétend réformer la Cour de Rome elle-même. Tel est le but d'un *appendi* découvert par Ernest Jovy à Pistoïa en 1917. L'archevêque de Cambrai ne craint pas d'engager le pape à renoncer au pouvoir temporel et à sa prétention de déposer les rois, et l'invite à surveiller les mœurs des cardinaux. Le pape lut ce mémoire hardi, mais se déclara impuissant à suivre de tels conseils. L'occupation principale de ses dernières années fut la lutte contre le jansénisme. Louis XIV, voulant briser la secte, avait demandé une bulle au pape : ce fut la bulle *Unigenitus* (8 septembre 1713). A l'assemblée du clergé quarante évêques l'acceptèrent, mait huit s'y opposèrent, parmi lesquels l'archevêque de Paris, Noailles. Le roi venait d'obtenir du pape la réunion d'un concile national, dont Fénelon était le président désigné. Le prélat allait même, du consentement du roi, être promu cardinal, quand il mourut le 7 janvier 1715, emportant avec lui l'espoir de la pacification de l'Église de France.

Paul Deslandres.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.

Année 1938. Paris, Klincksieck.

G. Huard : *Statues de la Vierge du XIVe siècle à Saint-Germain-des-Prés (provenant de Notre-Dame de Paris) et à Magny-en-Vexin (provenant de Saint-Denis)*, p. 95-103. Identifications importantes, car la statue de Magny, œuvre caractéristique de l'art parisien, a l'avantage

d'être datée des environs immédiats de 1340 par une inscription gravée sur le socle, aujourd'hui perdu, sur lequel elle était placée à Saint-Denis.

R. Louis : *Tombeau présumé de l'évêque Manassès de Seignelay dans la cathédrale d'Orléans*, p. 113-115. La notice que les *Gesta pontificum autissiodorensium* consacre à Guillaume de Seignelay et à son frère confirme l'attribution proposée par le chanoine Chenesseau.

M. François : *Miniatures du XIII^e siècle du ms. LL 79 des Archives nationales*, p. 138-141. Certaines particularités s'expliquent par la nature même du volume : *Livre des serments* prêtés par les évêques de Paris lors de leur intronisation.

P. Quarré : *Thème du singe tenu par l'homme dans les églises de la Haute-Auvergne*, p. 155-160. Inutile de chercher une signification allégorique à ce personnage tenant un singe en laisse, de certains chapiteaux d'époque romane; c'est tout simplement un de ces montreurs de singe que les sculpteurs avaient pu voir à la porte des églises ou dans les foires.

F. Benoît : *Note sur des fragments de sarcophages chrétiens provenant des Aliscamps (Arles)*, p. 171-183. Fragments récemments mis au jour dans le déblaiement de l'ancienne chapelle Saint-Genès : tombes de Geminus, de Tolosanus, etc.

F. Deshoulières : *la Coupole romane de l'église de Menat (Puy-de-Dôme)*, p. 192-193. Le procédé de construction (trompes d'angles remplacées par des gradins en encorbellement) n'aurait d'analogue connu que dans la petite église de Neuilly-en-Dun (Cher).

Années 1939-1940.

Chanoine Bonnenfant : *Tympan de la cathédrale de Luçon*, p. 90-92. Le Christ en majesté y serait accosté de deux griffons. — : *Statues des églises de Neaufles-Saint-Martin et de Moisville (Eure)*, p. 91-92, 101.

J. Dupont : *Marie-Madeleine et une donatrice, tableau du maître de Moulins au Musée du Louvre*, p. 92-93. Propose d'identifier la donatrice avec Madeleine, fille naturelle de Philippe le Bon.

E. Fels : *Substructions d'un clocher-porche du XI^e siècle à la cathédrale de Chartres*, p. 93-94.

M. Aubert : *le Thème iconographique de la Vierge tenant une hostie*, p. 96-97.

G. Huard : *A propos d'un vitrail du XVI^e siècle de la cathédrale d'Évreux. Auguste et l'oracle sibyllin : O felix illa mater*, p. 101-133. Le personnage désigné sous le nom d'Octovien n'est point saint Octavien, martyr du v^e siècle. Si la présence du nom d'Octovien ne résulte pas d'une restauration ou réparation inexacte, il s'agirait de l'empereur Auguste. On connaît la légende : Auguste ayant consulté la sibylle sur l'avenir du monde, celle-ci lui montra dans le ciel la Vierge et l'Enfant, du haut du Capitole, sur l'emplacement futur de l'église de l'*Ara Coeli*. Aussi bien, l'auteur passe-t-il en revue les diverses représentations de la vision d'Auguste dans les vitraux français du xvi^e siècle, puis les oracles attribués à chacune des sibylles par l'iconographie du Moyen Age : dans le vitrail d'Évreux, Auguste tient la place de la sibylle de Tibur.

Abbé de Raulin : *l'Illustration de la « Bible moralisée »*, p. 138-142. Il s'agit du manuscrit français 166 de la Bibliothèque nationale. Il semble qu'il faille se garder, jusqu'à plus ample informé, de rapporter ce manuscrit à la bibliothèque du duc de Bourgogne, comme on est fondé à le faire pour le n° 167. Avec Henry Martin, il paraît permis

d'attribuer aux enlumineurs du duc de Berry, Pol de Limbourg et ses frères, les trente-deux premiers folios du manuscrit; les folios 33 et 40 à 47 pourraient être de la main de Jean Fouquet, comme l'ont pensé Henri Bouchot et Paul Durrieu.

P. Deschamps : *Statue de saint Louis de l'église de Mainneville (Eure)*, p. 161. La statue, exécutée pour Enguerrand de Marigny, daterait de 1306-1308 et nous conserverait les traits du saint roi.

R. Planchenault : *Vitrail de la collégiale Saint-Cyr, à Issoudun*, p. 173-189. Étude des diverses versions de la vie des saints Cyr et Julitte, du culte dont ces saints furent l'objet, en France notamment, et des représentations qui nous en restent.

J. Formigé : *le Tracé des arcs du Moyen Age dans la région de Pontoise*, p. 235-238. Attire l'attention sur deux formes spéciales : voûte en anse de panier, généralement attribuée à la Renaissance, et voûte en plein cintre dont la partie supérieure a été relevée en forme de mitre.

R. Louis : *Groupe sculpté de l'église des Cordeliers de Nancy provenant du prieuré de Belval (Vosges)*, p. 268-282. Le groupe (pèlerin barbu étreignant une femme) n'a pas un caractère funéraire, et ne représente ni Gérard Ier de Vaudémont, fondateur du prieuré, ni son fils Hugues Ier : le groupe ferait partie d'un ensemble se rattachant à la geste de *Girart de Roussillon*. Comment expliquer la présence à Belval de sculptures représentant les principaux épisodes de la légende de Girart ? Par les alliances matrimoniales qui unissent princes lorrains et princes champenois ou bourguignons sans doute, mais aussi et surtout par les relations de monastères à monastères : relations de Molesme notamment avec Saint-Thiébaut de Vaucouleurs fondé par Geoffroy Ier de Joinville, avec le prieuré de Chatenoy donné à la grande abbaye bourguignonne par Thierry de Lorraine, frère aîné de Girart de Vaudémont. Molesme est en effet, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, le centre de réunions féodales où jongleurs et chanteurs ont un rôle important. Et si, d'une part, l'abbaye, toute proche, de Pothières possédait ou prétendait posséder le tombeau de Girart de Roussillon, de sa femme Berthe et de leur fils Thierry, Molesme, d'autre part, possédait le Mont-Lassois et les ruines de l'antique *Latisco* dont les jongleurs avaient imaginé de faire la résidence de Girart.

G. Drioux.

Humanisme et Renaissance.

Tome VI, année 1939. Paris, E. Droz.

Roland Crahay : *Recherches sur le* Compendium vitae *attribué à Érasme*, p. 7-19, 135-153. En 1524, Érasme, vieilli, malade, persécuté, craignant pour son existence et aussi pour sa mémoire, adressa à son ami Conrad Goclen un récit succinct de sa vie. Or le texte que nous possédons, le *Compendium vitae*, est loin de répondre à toutes les accusations dont l'humaniste était l'objet de la part des catholiques et des réformés, entre lesquels il s'efforçait de garder sa neutralité. En outre, le *Compendium* est inconnu, aussi bien de l'*Opus epistolarum* dont Érasme dirigea la publication en 1528, que de la grande édition des lettres de 1538, et que de la biographie de l'écrivain par Beatus Rhenanus, qui se trouve en tête de cette dernière édition. Ce texte n'a vu le jour qu'en 1607, par les soins de Paul Merula, professeur à l'université de Leyde et faussaire notoire, et cela dans des conditions qui en ont fait depuis longtemps suspecter l'authenticité.

M. Crahay essaye de dégager le caractère apocryphe du *Compendium* de la critique interne du texte, alors que ses prédécesseurs avaient surtout apporté des preuves extérieures à ce document.

Raymond Lebègue : *l'Influence du théâtre néo-latin sur le théâtre sérieux en langue française*, p. 41-47. On néglige généralement, dans les histoires des littératures nationales, de s'occuper des œuvres néo-latines. Elles exercèrent cependant une influence considérable sur la littérature médiévale et sur celle de la Renaissance. En France, la poésie en vers latins fit une redoutable concurrence à la poésie en langue vulgaire, durant toute la première moitié du xvi^e^ siècle. Au théâtre, la tragédie néo-latine précéda d'une quarantaine d'années les premières tragédies françaises. Mais, une dizaine d'années après la *Cléopâtre* de Jodelle, le nouveau genre était assez solidement établi pour reléguer au second plan la tragédie latine qui subsista pourtant dans les collèges. Elle y était fort vivante au xvii^e^ siècle, époque où les Jésuites firent représenter nombre de tragédies saintes en latin. C'est dans ce répertoire que Rotrou, La Calprenède et Tristan allèrent chercher des modèles. Le premier s'inspira également dans son théâtre du *Chosroès* du P. Cellot. Au xviii^e^ siècle encore, Voltaire fit des emprunts au *Brutus* du P. Porée.

A. Van de Vyver : *les Traductions du* De consolatione philosophiae *de Boèce en littérature comparée*, p. 247-273. Important article bibliographique, reprenant le sujet depuis les premières traductions germaniques, et complétant, pour les traductions françaises, les travaux de Ch.-V. Langlois. L'auteur groupe ainsi toutes les translations rédigées dans des langues européennes, et signale notamment les traductions néerlandaises qui avaient été jusqu'ici régulièrement négligées.

Jean Baillou : *Recherches sur l'humanisme provincial (résultats et perspectives)*, p. 274-287. Dans ce petit article, issu d'une communication faite en 1938 au congrès de l'Association Guillaume Budé, M. Baillou nous fournit un précieux aperçu de l'état actuel des recherches sur l'humanisme poursuivies à travers toute la France, et des moyens dont disposent les érudits qui se consacrent à ce genre de travaux. Partant d'études d'une portée plus générale, telles que celles d'Abel Lefranc sur le platonisme, d'A. Renaudet sur la préréforme, de P. Jourda sur Marguerite d'Angoulême, d'autres encore consacrées à l'école lyonnaise ou au groupe de Meaux, et au cours desquelles la question de l'humanisme a été occasionnellement traitée, l'auteur étudie successivement les différentes publications, histoires et répertoires bibliographiques, consacrées à l'imprimerie. D'autres utiles renseignements nous sont fournis par les recueils collectifs publiés par les universités de Caen, de Poitiers et de Toulouse, en commémoration de leur centenaire.

L.-C. Harmer : *Lancelot de Carle. Sa vie*, p. 443-474. La vie de Lancelot de Carle est encore très mal connue. L'article de M. Harmer, sans avoir la prétention d'élucider tous les points obscurs de cette existence, constitue une excellente mise au point que les biographes futurs de l'évêque de Riez ne pourront négliger. Il confirme notamment l'existence d'une traduction, au moins partielle, de l'*Odyssée* en vers français, qui ne nous a pas été conservée. Il fixe également de nombreux détails de l'activité diplomatique de Lancelot en Italie.

Tome VII, janvier-juin 1940.

Jacques GUIGNARD : *Humanistes tourangeaux*, p. 133-189. La présence de la Cour sur les bords de la Loire, depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de François Ier, eut une influence prépondérante sur le développement de l'humanisme tourangeau. C'est parmi la bourgeoisie de Tours que se recrutèrent alors les fonctionnaires royaux. Leurs fils allèrent étudier aux universités de Paris, de Poitiers, d'Angers, mettant ainsi leur patrie en rapports avec de grands centres de culture. Des humanistes italiens, entre autres Francesco Florio, entrèrent en relations, dès le règne de Louis XI, avec les éléments les plus cultivés de la population. Parmi les représentants les plus significatifs de cet humanisme provincial, citons les deux frères Antoine et Nicolas Papillon, bibliophiles. Mentionnons aussi René Fame, financier et, lui aussi, bibliophile, personnage au demeurant fort intéressant et en relations étroites avec d'autres littérateurs tourangeaux, entre autres Claude Chappuys et les frères Brodeau, qui constituent, en quelque sorte, le trait d'union entre ce petit groupe d'humanistes amateurs et les grands écrivains de l'époque. Ainsi la Touraine participa à la vie intellectuelle de la Renaissance, malgré les conditions défavorables où l'avaient placée un rattachement précoce à la couronne, en entravant le libre développement de son individualité.

Abel LEFRANC : *I. Une édition inconnue du Nouveau Testament en latin imprimée par Dolet. — II. Un autographe du même humaniste*, p. 213-228. Aucun exemplaire du *Nouveau Testament* imprimé en 1541 par Étienne Dolet n'avait été signalé depuis 1709, année où le P. Lelong mentionne cet ouvrage dans sa *Bibliographia sacra*. L'existence d'un autre exemplaire a été révélée à M. Abel Lefranc par le catalogue d'un libraire. Il nous en donne la description détaillée et attribue la disparition quasi-totale de cet ouvrage aux saisies et destructions qui accompagnèrent les procès successifs de l'imprimeur.

M. A. Lefranc a également découvert un exemplaire des *Orationes duæ in Tholosam* qui porte à la page finale une dédicace manuscrite à Jehan Pelisson, principal du collège de Tournon et ami de Dolet. Il n'hésite pas à identifier l'auteur de cette dédicace avec Dolet lui-même, dont ces lignes seraient les seules que nous possédions de la main de l'infortuné imprimeur.

Jacques LAVAUD.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Années 1936-1937. Paris, Presses universitaires de France, [1941].

A. DESFORGES : *Sources et fontaines du Nivernais qui ont été l'objet d'un culte dans l'antiquité et au Moyen Age*, p. 571-576. Le Morvan semble avoir conservé de nombreuses traces du culte des eaux remontant à l'époque gauloise. L'auteur de la communication les retrouve notamment à Faubouloin, commune de Corancy, au Mont Beuvray, à Commagny, à Onlay, à Saint-Marc-lés-Fontenay, commune de Corvol-l'Orgueilleux (où subsistent des souvenirs d'un culte phallique), à Saint-Gengoux-en-Morvan, commune de Laroche-Millory, etc. Tout ceci relève plus du folklore que de l'histoire religieuse proprement dite.

Marcel GOURON : *la Cathédrale romane de Nîmes*, p. 581-600. Recherches sur la première cathédrale de Nîmes remontant à l'époque carolingienne, puis sur l'église des XIe-XIIe siècles. L'auteur tire un excel-

lent parti des anciennes descriptions et des anciens dessins, mais son étude n'étant elle-même accompagnée d'aucun plan, il en résulte une certaine difficulté pour la suivre toujours avec facilité. A noter dans la décoration du portail une frise où figurait l'histoire d'Alexandre. C'est un exemple de l'emploi d'un épisode d'histoire profane pour symboliser des notions religieuses. Il est fort bien expliqué par des rapprochements avec la « Chanson d'Alexandre ».

Pierre Héliot : *Églises et chapelles de l'abbaye de Saint-Bertin antérieures au XIII^e siècle*, p. 601-630, et pl. XXIV-XXV. Sauf sa tour, l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer a presque entièrement disparu à la suite des démolitions opérées entre 1792 et 1834. Elle avait été précédée sur le même emplacement par deux églises, dont la première remontait au VII^e siècle. M. Héliot a patiemment rassemblé tous les textes qui nous parlent de ces premiers édifices. Il reproduit le plan de fouilles exécutées en 1844-1845. L'article est une très bonne mise au point des renseignements fournis par les textes et des données archéologiques venant des fouilles, le tout exposé avec bonne méthode et critique.

Joseph Girard : *la Construction de l'église Saint-Didier d'Avignon*, p. 621-643. Cette église est un exemple caractéristique du gothique provençal. Elle fut construite en trois ans, de 1356 à 1359 et n'a subi aucune modification. On possède le prix-fait de cet édifice. Il donne le nom des constructeurs et diverses circonstances de la construction. Le fondateur avait été le cardinal Bertrand de Déaux. M. Girard en rappelle la biographie. En pièce justificative, le texte latin du prix-fait.

Noël Thiollier : *les Pierres des morts en Forez*, p. 651-652 et pl. XXVI. Il s'agit de monuments très simples placés à proximité des églises et où le clergé procédait à la cérémonie de la levée du corps. Simples dalles, dont l'auteur ne connaît qu'un exemple pourvu d'ornementation, à Merle (Loire). Il se demande s'il en existe en d'autres régions.

Abbé R. Corraze : *les Rues artistiques de Toulouse au XV^e siècle*, p. 663-741. Ces rues étaient habitées par des peintres, enlumineurs, verriers, sculpteurs, orfèvres, etc., toutes professions appelées à exécuter des travaux ou des objets utiles aux églises. En pièces justificatives sont publiés de nombreux documents tirés des archives notariales, quelques-uns très curieux, comme celui concernant un missel ou d'autres relatifs à des objets d'art religieux (peintures, statues, etc.).

Émile-A. van Moé.

Bulletin monumental. Tome XCVIII, 1939.

G. Lanfry : *l'Église carolingienne Saint-Pierre de l'abbaye de Jumièges (Seine-Inférieure)*, p. 47-66. Essai de restitution de cet édifice qui appartient à la famille des églises-porches carolingiennes. Plan et coupe de la nef restituée.

H. Chanteux : *l'Abbé Thierry et les églises de Jumièges, du Mont-Saint-Michel et de Bernay*, p. 67-72. Proposant de rectifier la chronologie traditionnelle des abbés du Mont-Saint-Michel, l'auteur expose que Thierry, « gardien » de l'église de Bernay, était en même temps abbé de Jumièges et du Mont-Saint-Michel à l'époque de la construction de ces deux églises, et tire de ce cumul des conclusions sur « l'étroite parenté de deux des plus anciens monuments de la Normandie ».

E. Malo : *les Voûtes de la chapelle haute de l'église abbatiale de Tournus*, p. 73-84. Ayant établi une épure de stabilité de la voûte, l'auteur montre que la chapelle n'a pas été bâtie et couverte en une seule campagne, contrairement à l'opinion de M. Masson.

E. Chauliat : *Restauration du tympan de l'église de Notre-Dame-du-Pré, à Donzy (Nièvre)*, p. 88-90. Au cours des travaux la tête de l'Enfant-Jésus a été retrouvée et remise en place, et le linteau du tympan remplacé.

Pierre Quarré : *le Portail de Mauriac et le porche d'Ydes. Leurs rapports avec l'art du Languedoc et du Limousin*, p. 120-151. L'Ascension du tympan de Notre-Dame des Miracles de Mauriac doit avoir été sculptée aux environs de 1140 et reflète l'influence de l'atelier de Carennac. Le porche d'Ydes, œuvre d'artistes limousins, se rattache aux porches de Beaulieu, de Brive, de La Graulière, de Sérandon, se reliant eux-mêmes à celui de Moissac.

Jean Bony : *la Technique normande du mur épais à l'époque romane*, p. 153-188. Dans la seconde moitié du XI^e^ siècle, le mur épais, évidé d'une galerie de service sur un étagement d'arches puissantes, se substitue au mur mince. Modifications apportées aux églises normandes et anglaises par l'emploi de cette nouvelle structure, que devaient adopter plus tard les premiers grands monuments gothiques d'Ile-de-France.

H. et E. Du Ranquet : *De l'emploi des arcs-doubleaux sous les berceaux romans*, p. 189-214. Les arcs-doubleaux employés sous berceau sont des cintres permanents, dont le but n'est pas de renforcer la voûte, mais de la sectionner en segments, dont ils soutiennent les têtes, rendant ces segments indépendants les uns des autres.

Deshoulières : *les Églises de Rhuis et de Saint-Waast de Longmont (Oise)*, p. 215-230. La première est du milieu du XI^e^ siècle, la seconde du début du XII^e^ siècle. Progrès réalisés durant cette période de cinquante ans.

R. Crozet : *Nouaillé*, p. 265-297. Historique de cette abbaye poitevine. Description archéologique de l'église et des bâtiments conventuels.

Charles-F. Ricôme : *Structure et fonction du chevet de Morienval*, p. 299-320. Après une étude du pays, du site, du terrain, de la structure et de la plastique de l'édifice, l'auteur montre pourquoi la forme du chevet à déambulatoire n'a pas été commandée par la nécessité de créer une circulation autour du chœur, mais a été déterminée par « l'obligation impérieuse d'opposer la masse indéformable d'un véritable contrefort circulaire aux poussées qui avaient jadis ruiné l'ancien chevet ».

Paul Vicaire : *Note sur l' « ogive primitive » de Saint-Eutrope de Saintes*, p. 321-327. Il s'agit des nervures des deux « entrées » au nord et au sud du déambulatoire de la crypte, qui était achevée en 1096.

Tome XCIX, 1940.

Jean Vallery-Radot : *les Églises romanes du Rouergue*, p. 5-68. Après avoir reconnu l'existence de deux groupes d'églises de tendances très différentes, l'un, au sud du Rouergue, suivant l'axe général de la vallée du Tarn, l'autre, dont le chef de file est Sainte-Foy de Conques, au nord, suivant l'axe général de la vallée du Lot, l'auteur étudie les caractères des églises appartenant à ces deux groupes. Charnière entre le Massif Central d'une part, le Bas-Languedoc et le Midi toulousain d'autre part, le Rouergue, à l'époque romane, doit être considéré comme une région intermédiaire dans laquelle les églises des confins méridionaux s'orientent vers le Bas-Languedoc, tandis que les églises de la

partie septentrionale doivent au puissant rayonnement de Conques d'avoir conservé leur individualité entre celles du Massif Central et du Midi pyrénéen, auxquelles elles servent de trait d'union.

Paul Deschamps : *l'Autel et les chapiteaux romans du clocher de Saint-Pierre de Bessuéjouls* (*Aveyron*), p. 69-80. « Les sculptures du clocher de Bessuéjouls, autel, linteau, chapiteaux, constituent un ensemble décoratif remarquable, où les traditions carolingiennes se sont élégamment combinées avec des figures animées encore rudes qui comptent parmi les plus anciennes de l'art roman. Cet ensemble doit appartenir à la fin du XI^e^ ou aux premières années du XII^e^ siècle. »

B. de Gauléjac : *Linteau à entrelacs de l'église de Bozouls* (*Aveyron*), p. 81-83. Linteau roman en bâtière conservé dans une dépendance du presbytère de Bozouls, provenant probablement d'un édifice disparu construit par les moines de Saint-Victor de Marseille, à la fin du XI^e^ siècle, car ses dimensions ne cadrent pas avec celles du portail de l'église actuelle. Son style le rapproche des sculptures des églises de Saint-Pierre de Bessuéjouls et de Lassouts.

Jacques Levron : *Jean de Lespine, architecte et sculpteur angevin de la Renaissance, et le tombeau de Champeaux* (*Ille-et-Vilaine*), p. 85-98. La découverte récente d'un contrat passé entre cet artiste et la famille d'Espinay permet d'attribuer à Lespine, principalement connu comme architecte jusqu'à présent, le beau tombeau de la famille d'Espinay dans l'église de Champeaux.

Maurice Jusselin : *la Chapelle Saint-Serge et Saint-Bacche ou Saint-Nicolas-au-Cloître à Chartres*, p. 133-155. Édifice de plan basilical à triple abside, fondé aux temps mérovingiens, démoli au début du XVIII^e^ siècle et qui faisait partie de ce groupe de basiliques qui, durant le haut Moyen Age, entouraient comme des satellites la cathédrale primitive. Restitution du plan de cette chapelle sur un tracé sommaire des constructions actuelles. Élévation intérieure fournie par un ancien dessin.

Dr A. Orrillard : *l'Église Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres à Soulac-sur-Mer* (*Gironde*), p. 157-192. Notice historique et archéologique de cette église qui doit remonter au premier tiers du XII^e^ siècle et se range dans les productions de l'école de l'Ouest. Le décor rappelle celui des églises charentaises.

Marcel Texier : *l'Église de Bougneau* (*Charente-Inférieure*), p. 205-221. Édifice du XII^e^ siècle modifié ultérieurement, qui se rattache, suivant l'auteur, à l'art bourguignon.

Francis Salet : *La Madeleine de Vézelay; notes sur la façade de la nef*, p. 223-237. Essai de restitution de la façade prévue en 1120 avant la construction du narthex qui se place vingt ans plus tard.

Jean Verrier : *les Monuments historiques atteints par la guerre*, p. 239-260. Dans cette liste, classée par départements, où figurent de nombreuses églises, le pourcentage le plus élevé se trouve dans le département de l'Aisne (quinze églises).

Jean Vallery-Radot.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.

LXXXIX^e^ année, 1940. 54, rue des Saints-Pères, Paris (VI^e^).

Pierre Genevray : *Professeurs protestants dans l'enseignement supérieur pendant la Restauration*, p. 22-39, 164-181. Cette étude prend son principal point d'appui dans les dossiers de candidatures conservés aux Archives nationales. A Montpellier, ce sont les botanistes Pyramus de Candole, Félix Dunal et le docteur Provençal; c'est à Poitiers et à

Toulouse le physicien de Boisgiraud; c'est enfin en Alsace plusieurs professeurs, dont les carrières se trouvent gênées par leur qualité de protestants. L'auteur note les interventions, les recommandations des évêques, du grand maître de l'Université, Mgr Frayssinous. Il conclut que, malgré ses tracasseries, la Restauration n'a pas vraiment persécuté les professeurs protestants et que seulement « elle a été, dans l'ensemble, mal disposée, parcimonieuse, avare même d'avantages modestes qu'elle gardait pour d'autres ».

B. Robert : *le Protestantisme en Basse-Normandie (généralité d'Alençon) d'après les documents relatifs à l'établissement de cimetières pour non-catholiques en 1788*, p. 272-287. Les conclusions de l'enquête sont fort nettes : le protestantisme n'a cessé de décroître dans cette région au cours du XVIII[e] siècle. Des neuf églises composant le colloque d'Alençon à la veille de la révocation de l'édit de Nantes (1 103 familles, dont 75 nobles), aucune ne s'est maintenue. A Alençon, l'Église réorganisée en 1853 ne comprend plus un seul descendant des six cents familles signalées en 1682.

B. Robert : *la Maison des Nouvelles Catholiques à Alençon (1685-1792)* (suite), p. 371-402. Installations successives. Immeubles et revenus (au XVIII[e] siècle, la communauté est riche). Organisation. Direction (liste des supérieurs jusqu'à la Révolution). Les pensionnaires (neuf états en ont été conservés de 1709 à 1747; ils comportent un total de 124 noms). Réforme de l'établissement en 1747 (à la suite d'abus qui l'avaient peuplé d'enfants de catholiques admises en fraude et presque sans bourse délier). Cf. *Revue*, ann. 1940, p. 210.

Jean de La Monneraye.

Annales historiques de la Révolution française.

Tome XVII, 1940 (janvier-avril). Nancy, impr. Thomas.

Jacques Bascou : *les Paysans du Béarn et plus particulièrement de la sénéchaussée d'Oloron en 1789*, p. 1-41. Cette étude est surtout celle de la propriété rurale. Quelques pages décrivent sommairement l'état des domaines ecclésiastiques, qui ne représentaient pas les trois centièmes de l'ensemble. Très peu étendues, les possessions ecclésiastiques étaient d'autre part très morcelées.

Jean de La Monneraye.

ÉCHOS ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Le R. Père Léon Lecolley [1 023], prieur-curé de la basilique Notre-Dame de Longpont, à Longpont, par Montlhéry (Seine-et-Oise), présenté par M. Zeiller.

M. le chanoine G.-M. Ardant [1 024], directeur du « Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice », 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges (Haute-Vienne), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé L. Laprey [1 025], curé de Dampierre-sur-Blèvy, par Maillebois (Eure-et-Loir), présenté par M. Sevrin.

M. L. Falletti [1 026], professeur à la Faculté de droit de Lyon, 41, rue de Bonnel, Lyon (Rhône), présenté par M. Cristiani.

M. Louis Bourreau [1 027], 3 *bis*, rue Rosa-Bonheur, Paris (XV^{e}), présenté par le R. P. Rouziès.

M. le chanoine Constantin [1 028], curé de Saint-Sulpice, 50, rue de Vaugirard, Paris (VI^{e}), présenté par M. Zeiller.

M. Gérard Argenton [1 029], notaire, à Parthenay (Deux-Sèvres), présenté par M. Carrière, comme membre fondateur.

M. Jules Madelin [1 030], conservateur honoraire des forêts, La Pichardière, à Neuville-aux-Bois (Loiret), présenté par M. Zeiller.

Son Éminence le cardinal Tisserant [1 031], membre de l'Institut, secrétaire de la Sacrée Congrégation orientale, 20, rue du Regard, Paris (VI^{e}), présenté par M. Zeiller, comme membre fondateur. — Cotisation rachetée.

M. l'abbé André Guermonprez [1 032], curé de Saint-Quentin-les-Anges, par Laval-Annexe (Mayenne), présenté par M. Carrière.

Mme Paul Dussaux [1 033], 12, rue du Général-Humbert, à Remiremont (Vosges), présentée par Mlle Lehoux.

M. Daniel Geistodt-Kiener [1 034], 42, rue de la Gare, Épinal (Vosges), présenté par M. Deshoulières et M. Zeiller.

M. l'abbé Jacques Denis [1 035], professeur au Grand Séminaire de Sens, secrétaire de l'archevêché, 147, Grand'Rue, à Sens (Yonne), présenté par M. Lachat.

M. l'abbé Raymond Chalumeau [1 036], professeur d'histoire au Grand Séminaire, à Montauban (Tarn-et-Garonne), présenté par M. Combaluzier.

M. Édouard Laterrade [1 037], 7, rue des Chantiers, Paris (V^{e}), présenté par M. Zeiller. — Membre fondateur.

M. René Louis [1 038], maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, 38, rue Gay-Lussac, Paris (V^{e}), présenté par MM. Drioux et Le Bras.

M. le chanoine Auguste Haquet [1 039], curé-doyen, 7, rue du Docteur-Léonard, à Lillebonne (Seine-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. A. Havret [1 040], 20, avenue Hoche, Vannes (Morbihan), présenté par M. Carrière.

M. Henri Humbert [1 041], ingénieur, 24, rue Delort, Bourron-Marlotte (Seine-et-Marne), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Bernard Petit [1 042], 6, rampe Chambourdin, Blois (Loir-et-Cher), présenté par M. Carrière.

M. Auguste Marchesseau [1 043], 17, rue des Halles, à Surgères (Charente-Maritime), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Ernest Mallet [1 044], supérieur du Grand Séminaire, 8, rue de Châge, à Meaux (Seine-et-Marne), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Ernest Thévenot [1 045], curé de Germigny-sur-Loire, par Pougues-les-Eaux (Nièvre), présenté par M. Bardy.

M. le docteur Pierre Paumelle [1 046], oculiste, 10, rue de la Seille, à Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. Bardy. — Membre fondateur.

M. Edmond Binche [1 047], 87, rue de La Tourgarnier, à Angoulême (Charente), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Joseph Morand [1 048], curé de Maucourt, par Chilly (Somme), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé J. Millerand [1 049], curé de Longecourt (Côte-d'Or), présenté par M. Bardy.

M. Jacques Calvet [1 050], 32, rue d'Aviau, Bordeaux (Gironde), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Girod de l'Ain [1 051], premier vicaire de Saint-François de Sales, 8, rue Brémontier, Paris (XVII[e]), présenté par M. Bardy. — Membre fondateur.

M. l'abbé Jean Le Moign [1 052], recteur à Hanvec (Finistère), présenté par M. Bardy.

M. André Guillois [1 053], professeur à la Faculté de droit, 4, rue du Lycée, Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Bardy.

M. le chanoine Félix-François Lemoing [1 054], archiprêtre de Blaye (Gironde), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé A. Bertaux [1 055], curé de Verzenay (Marne), présenté par M. Bardy.

M. le chanoine Allain [1 056], 2, rue Saint-Martin, Coutances (Manche), présenté par M. Bardy.

Mme Vve Émile Landais [1 057], 104, avenue Kléber, Paris (XVI[e]), présentée par M. Bardy.

M. Joseph Viple [1 058], procureur de l'État français, 20, rue de l'Oiseau, Moulins (Allier), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Eugène Tribot [1 059], curé de Clussais, par La Pommeraie (Deux-Sèvres), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Alexis Roptin [1 060], recteur à La Vicomté-sur-Rance, par Pleudihen (Côtes-du-Nord), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Jules Didierlaurent [1 061], curé de La Croix-aux-Mines, par Ban-de-Laveline (Vosges), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Paul Ronceray [1 062], curé de Chaingy (Loiret), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Louis Béghin [1 063], professeur de première à l'école Jeanne d'Arc, 25 *bis*, rue Colbert, Lille (Nord), présenté par M. Combes.

M. l'abbé Bernard Gitton [1 064], vicaire à Châtillon-sur-Loire (Loiret), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Albert Beuve [1 065], curé de Sacey, par Pontorson (Manche), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Remi Jusseaume [1 066], aumônier, à Rougemont, par Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire), présenté par M. Bardy.

M. Henri de Couessin [1 067], supérieur du Séminaire Universitaire, 2, chemin de Salpinte, Angers (Maine-et-Loire), présenté par M. Bardy

M. Hubert Lecointe [1 068], 1, rue de l'Abreuvoir, à Mareil-Marly (Seine-et-Oise), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Girier [1 069], curé de Sainte-Catherine-sous-Riverie (Rhône), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Buron [1 070], à Marcheprime (Gironde), présenté par M. Carrière au titre de membre fondateur.

M. le chanoine Georges Coolen [1071], aumônier du Lycée, 36, rue Carnot, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Paul Lestienne [1 072], secrétaire de l'Évêché, 29, rue Negrier, Lille (Nord), présenté par M. Bardy.

M. Roger Maufroy [1 073], à Wariville, par La Neuville-en-Hez (Oise), présenté par M. Bardy.

Bibliothèque de la Résidence des Pères Jésuites [1 074], 9, rue Dugommier, à Nantes (Loire-Inférieure).

Mme Antoine Couraly [1 075], 16, rue de Provence, à Versailles (Seine-et-Oise), présentée par M. Bardy.

M. l'abbé Yves-Étienne Chauvin [1 076], curé de Clérac (Charente-Maritime), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Henri Falcand [1 077], 31, rue de Jouvence, à Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Étienne Serpette [1 078], curé de Cartigny (Somme), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé P. Perrouault [1 079], Maison de retraite, à Régnéville-sur-Mer (Manche), présenté par M. Bardy.

M. Jean Chantagut [1 080], 16, villa du Roule, 74, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé C. Taillandier [1 081], curé d'Urville-Hague, par Nacqueville (Manche), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Antoine Pinon [1 082], curé de Cervon (Nièvre), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Paul Ras [1 083], vicaire à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), présenté par M. Bardy.

M. le chanoine Mouchel [1 084], directeur de l'Enseignement libre du diocèse de Coutances, 15, rue Clemenceau, Coutances (Manche), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé A. Wemaere [1 085], curé de Crochte, par Bergues (Nord), présenté par M. Bardy.

M. Edmond Havet [1 086], pharmacien, rue de la Gare, à Pont-de-Briques (Pas-de-Calais), présenté par M. Bardy.

M. Maurice Bisson [1 087], 12, avenue de la République, à Joinville-le-Pont (Seine), présenté par M. Bardy comme membre fondateur.

Comte Bertrand de Sartiges [1 088], au Perthuis, Conflans-sur-Loing, par Amilly (Loiret), présenté par M. Bardy.

Mlle Marie Doyen [1 089], 24, faubourg de Montargis, Châteaurenard (Loiret), présentée par M. Bardy.

M. Pierre Barbier [1 090], Les Meures, par Montigny-aux-Amognes (Nièvre), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Paul Catrice [1 091], 11, rue des Frères-Vaillant, à Lille (Nord), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Théophile Boncœur [1 092], curé-doyen, à Évran (Côtes-du-Nord), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Guignard [1 093], aumônier des collèges de Villeneuve-sur-Lot, 17, boulevard du 14-Juillet, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), présenté par MM. Le Bras et Marboutin.

M. l'abbé Simon-Albert Darbos [1 094], curé de Toctoucau (Gironde), présenté par M. Bardy.

M. Pierre Dop [1 095], à Sare (Basses-Pyrénées), présenté par M. Bardy.

M. Henri Cazals [1 096], curé de Saint-Loubès (Gironde), présenté par M. Le Sourd.

M. Jean Segars [1 097], 162, rue Jean-Jaurès, à Croix (Nord), présenté par M. Bardy.

M. Raymond Triboulet [1 098], à Sainte-Croix, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Hourcade [1 099], curé de Jurançon (Basses-Pyrénées non occupées), présenté par M. Zeiller.

M. André Trannoy [1 100], maître de conférences à l'Institut catholique d'Angers, 34, rue Michelet, Angers (Maine-et-Loire), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Jacques Raison du Cleuziou [1 101], 20, rue Vicairie, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Edmond Hardy [1 102], curé de Bétheniville (Marne), présenté par M. Bardy.

M. l'abbé Jean Sessac [1 103], curé de Rioux (Charente-Maritime), présenté par M. Carrière.

M. Georges Brunat [1 104], libraire, 20 *bis*, rue du Brazzu, à Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. Bardy.

M. Albert Douilhet [1 105], ingénieur, 21, avenue Félix-Faure, Caudéran (Gironde), présenté par M. Cherel.

M. Roger Deltreil [1 106], curé de Carsac (Dordogne non occupée), présenté par M. Carrière.

R. P. Aumaître [1 107], missionnaire diocésain, 6, rue Malherbe, Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Jean Leflon [1 108], docteur ès-lettres, curé de Saint-Nicaise, à Reims (Marne), présenté par M. Le Bras.

S. Exc. Mgr Émile Blanchet [1 109], évêque de Saint-Dié (Vosges), présenté par M. Zeiller.

M. Robert Girandier [1 110], 84, rue Victor-Boissel à Laval (Mayenne), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Farcy [1 111], curé de Saint-Sever, 3, rue d'Elbeuf, Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Jean Lecat [1 112], curé de Rieulay, par Marchiennes (Nord), présenté par M. Bardy.

M. René Mastias [1 113], 18 *bis*, rue de la République, à Mainvilliers, près Chartres (Eure-et-Loir), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Léon Decraene [1 114], curé d'Estrée-Blanche (Pas-de-Calais), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé J. Michel [1 115], à Nandax, par Vougy (Loire), présenté par M. Carrière.

M. Jean Péniguel [1 116], à Comblessac, par Mauré-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), présenté par M. Carrière.

Comte Blaise de Montesquiou-Fézensac [1 117], 10, avenue Frédéric-Le Play, Paris (XVIe), présenté par M. François.

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Aucune des thèses qui ont été soutenues à l'École des chartes le 24 mars 1942 et les jours suivants (*École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1942 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1942, in-8° de 118 pages) n'intéresse directement l'histoire de l'Église de France. Et pourtant, les historiens ecclésiastiques auront à tenir compte du mémoire de M. Marcel Thomas, *Recherches sur les légendes françaises de saint François d'Assise. Édition de la version anglo-normande* (p. 113-118), qui a obtenu le prix de thèse; — de celui de M. Alfred Cordoliani, *les Traités de comput ecclésiastique de 525 à 990* (p. 51-56), où on trouvera à la fois une sérieuse mise au point de questions difficiles et une contribution originale à l'histoire de la littérature computiste, notamment des compilations carolingiennes de comput; — de la thèse archéologique de Mlle Jeanne Masson, *Saint-Étienne de Nevers et les églises romanes à nef et collatéraux éclairées et voûtées* (p. 85-93), qui dépassant le cadre de la monographie s'attaque au problème énoncé dans la seconde partie du titre; — enfin des *Recherches sur quelques prophéties médiévales concernant l'Église* par M. Charles Malon (p. 75-83).

G. T.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Aeschlimann (E.). Dictionnaire des miniaturistes du Moyen Age et de la Renaissance dans les différentes contrées de l'Europe. — Milan, Hoepli, 1940. In-4°, 178 p., 132 pl.

Aubert (Marcel) et Verrier (Jean). L'Architecture française. I. Des origines à la fin de l'époque romane. — Paris, Éditions d'art et d'histoire, 1941. In-8°, 89 p., fig., pl., 30 fr.

Couffon (R.). Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*). — Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1939-1941. In-8°, 729 p. en 3 fasc.

Hautecœur (Louis). L'Architecture française. III. De la Renaissance à nos jours. — Paris, Éditions d'art et d'histoire, 1941. In-8°, 93 p., fig., pl., 30 fr.

Jarry (Abbé Eugène). Provinces et pays de France. Essai de géographie historique. Préface de Pierre d'Espezel. I. Formation de l'Unité française. — Paris, Ch. Poisson, 42, rue Barbet-de-Jouy, 1942. In-8°, 121 p.

Lauer (Ph.). Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits latins. Tome II (n°s 1439-2692). — Paris, Bibliothèque nationale, 1940. In-8°, II-582 p.

LAUER (Ph.). Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines et françaises du département des manuscrits pendant les années 1936-1940. Inventaire sommaire. — Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CII (1941). In-8°, 63 p.

LAURENT (Jacques) et Ferdinand CLAUDON. Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Tome XII : province ecclésiastique de Lyon, 3e partie : diocèses de Langres et de Dijon (*Archives de la France monastique*, vol. XLV). — Ligugé, abbaye Saint-Martin; Paris, A. Picard, 1941. In-8°, VIII-626 p., 120 fr.

LE CACHEUX (Paul). Bibliographie des travaux de M. Paul Le Cacheux — Rouen, impr. Lainé, 1939. In-8°, 51 p.

MONGLOND (André). Louis Royer. Avec une bibliographie des travaux de Louis Royer, établie par Pierre VAILLANT. — Grenoble, B. Arthaud, 1940. In-8°, 34 p.

RASTOUL (Amand). Bibliothèque nationale. Usages suivis dans la rédaction du Catalogue général des livres imprimés, recueillis et coordonnés par E.-G. LEDOS. Nouvelle édition entièrement refondue par Amand RASTOUL. — Paris, Bibliothèque nationale, 1940. In-8°, III-70 p.

Répertoire numérique des registres paroissiaux et d'état-civil provenant du greffe des tribunaux et conservés aux Archives départementales de l'Aisne. — Laon, impr. du *Courrier de l'Aisne*, 1940. In-4°, 31 p.

SCHLUMBERGER (G.). Sigillographie de l'Orient latin. — Paris, P. Geuthner, 1940. In-4°, 260 p.

VAN DAELE (H.). Petit dictionnaire de l'ancien français. — Paris, Garnier, 1941. In-8°, 536 p.

TEXTES

BARDY (G.). Les plus belles pages de saint Augustin (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-16, 32 p., 4 fr. 50.

DONDAINE (Antoine). Un traité néo-manichéen du XIIIe siècle. Le *Liber de duobus principiis*, suivi d'un fragment de rituel cathare. — Rome, Instituto storico domenicano, 1939. In-8°, 172 p. et 2 pl. h. t.

LAUER (Ph.). Recueil des actes de Charles III le Simple. Tome I (texte) (*Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, VII). — Paris, C. Klincksieck, 1940. In-4°, 306 p., 120 fr.

LEROQUAIS (Chanoine Victor). Les Psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France. Étude et description. — Mâcon, Protat, 1941. 3 vol. in-4°, CXXXVI-293, 518 p. et 140 pl. h. t., 1.000 fr.

MOLIEN (A.). La Vierge, mère de Dieu, les meilleurs textes de « l'École française », de Bérulle, Gibieuf, Olier, ou les Grandeurs de Marie. — Paris, Desclée de Brouwer, 1941. In-8°, 400 p.

Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier. Tome VI, 3e partie : 1532 (fin), titres et tables. — Paris, 1940. In-4°, p. 257-352.

RŒDERER. Mémoires sur la Révolution, le Consulat et l'Empire. Textes choisis et présentés par O. AUBRY. — Paris, Plon, 1942. In-8°, IV-300 p., 33 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES

BAILLY (Auguste). Madame de Maintenon (*Les grandes favorites*). — Paris, éditions de France, 1942. In-8°, 304 p., 32 fr. 50.

BAILLY (Auguste). Montaigne (*L'homme et son œuvre*). — Paris, A. Fayard, 1942. In-8°, 353 p., 26 fr.

Barbier (Pierre). Les Châteaux et les églises de Toucy, des origines à nos jours. Recherches d'histoire et d'archéologie. — Auxerre, imprimerie « l'Universelle », 1940. In-8°, VI-118 p., plans et ill. h. t.

Baudrillart (Cardinal A.). La très vénérable Camille de Soyecourt ou celle qui n'a pas eu peur (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1941. In-16, 32 p., 4 fr. 50.

Bellessort (André). Sainte Bathilde, reine de France (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1941. In-16, 32 p., 4 fr. 50.

Bindel (Victor). Le Vatican à Paris. — Paris, Alsatia, 1942. In-8°, 224 p., ill., 34 fr. 50.

Calmette (Joseph). L'Effondrement d'un empire et la naissance d'une Europe (IXe-Xe siècles) (*Les grandes crises de l'histoire*). — Paris, Aubier, 1942. In-16, 270 p., 36 fr.

Calvet (Henri). Un instrument de la Terreur à Paris : le Comité de salut public ou de surveillance du département de Paris. — Paris, Nizet et Bastard, 1941. In-8°, 408 p., 80 fr.

Champion (Pierre). La Jeunesse de Henri III. I. Une âme ardente et vive (1551-1571). 8e édition. — Paris, B. Grasset, 1941. In-8°, 335 p., portr. h. t., couv. ill.

Chiot (René). Une terre du chapitre d'Auxerre. Chichery. Notes d'histoire. — Au presbytère de Chichery-la-Ville et chez M. Staub, libraire à Auxerre, 1940. In-8°, 196 p., dessins et ill. h. t.

Dollot (Louis). La Question des privilèges dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Paris, A. Pedone, 1941. In-8°, 176 p., 60 fr.

Ducaud-Bourget (F.). La Vie méprisée de Jehanne de France (*Collection catholique*). — Paris, Gallimard, 1942. In-16, 63 p., 7 fr.

Dufournet (A.). La Jeunesse de saint François de Sales (1567-1602). — Paris, Grasset, 1942. In-8°, 262 p., 65 fr.

Escola (M. d'). Misère et charité au grand siècle (*Semeurs et moissons de France*). — Paris, Bloud et Gay, 1942. In-8°, 128 p.

Even (Mgr Michel). La Vie du bienheureux Charles de Blois. — Laval, impr. Goupil, 1940. In-8°, 92 p., carte, 6 fr.

Even (Mgr Michel). La Vie du chevalier Gabriel du Bois de la Ferté, de l'ordre de Malte, commandeur de Thévalles et du Breil-aux-Francs. — Laval, impr. Goupil, 1942. In-8°, 158 p., ill. et carte.

Faral (Edmond). La Vie quotidienne au temps de saint Louis. — Paris, Hachette, 1942. In-8°, 277 p., 30 fr.

Gabory (Émile). Anne de Bretagne, duchesse et reine. — Paris, Plon, 1941. In-12, IX-286 p.

Gillet (M.-S.). Saint Dominique (*Les grands cœurs*). — Paris, Flammarion, 1942. In-8°, 256 p., 24 fr.

Goyau (Georges). Histoire religieuse de la France. Nouvelle édition réduite et conduite jusqu'à nos jours par Gabriel Hanotaux. Avec une Vie de Georges Goyau. — Paris, Plon, 1942. In-8°, 393 p., portrait.

Harang (Abbé Jean). Le bienheureux Pierre-Julien Eymard. — Brionne (Eure), impr. P. Amelot, s. d. In-16, 47 p., portr.

Janin (R. P. Joseph), C. S. Sp. Vie du R. P. Grizard, premier assistant général de la congrégation du Saint-Esprit (1838-1929). — Paris, Maison-mère des Pères du Saint-Esprit, 1941. In-8°, 195 p., ill. h. t.

La Gorce (Agnès de). Wesley, maître d'un peuple (1703-1791). — Paris, Alb. Michel, 1940. In-8°, 368 p., ill., 35 fr.

Laplatte (C.). Le Diocèse de Coutances. — Coutances, édition Notre-Dame, 1942. In-8°, 96 p.

LE BRAS (Gabriel). Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France, t. I (Bibliothèque de l'École des hautes études; Sciences religieuses, LVII[e] volume). — Paris, Presses universitaires de France, 1942. In-8°, 128 p., 40 fr.

LESOURD (Paul). L'Âme de Talleyrand. — Paris, Flammarion, 1942. In-8°, 124 p., 22 fr.

LIETZMANN (H.). Histoire de l'Église ancienne. Tome III. Traduction française du professeur André JUNDT. — Paris, Payot, 1941. In-8°, 358 p., 65 fr.

LOTURE (Robert de). Saint François-Xavier (*Collection catholique*). — Paris, Gallimard, 1941. In-16, 64 p., couv ill., 7 fr.

MADAULE (J.). Appel de la Terre sainte (*Semeurs et moissons de France*). — Paris, Bloud et Gay, 1941. In-8°, 128 p.

MEREJKOWSKY (D.). Calvin. Traduction de C. ANDRONIKOFF. — Paris, N. R. F., 1942. In-8°, 222 p., 33 fr.

RENAUDIN (P.). Résurrection de la France (1589-1640) (*Semeurs et moissons de France*). — Paris, Bloud et Gay, 1941. In-8°, 123 p.

ROBERT (Benjamin). L'Église réformée d'Alençon. Études historiques. — Alençon, impr. Corbière et Jugain, 1940. In-8°, 127 p.

TROCHU (Francis). Saint François de Sales. Tome I : la vocation, le sacerdoce. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1942. In-8°, 716 p., 80 fr.

VAN DER MEERSCH (Maxence). Vie du curé d'Ars (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-16, 39 p., 6 fr.

VARIÉTÉS

BROU (R. P. Alex.), S. J. Sur les frontières de l'Église. Un siècle de missions (1800-1940) (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-16, 32 p., 4 fr. 50.

CALENDINI (L.). La Flèche et son canton. — La Flèche, impr. Leguicheux, 1939. In-8°, 48 p.

DRAGUET (René). Histoire du dogme catholique (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1941. In-16, 80 p., 10 fr.

DUCHEMIN (Marcel). Chateaubriand. Essais de critique et d'histoire littéraire. — Paris, Vrin, 1938. In-8°, 524 p., pl., 100 fr.

GLORIEUX (Chanoine P.). Jeanne d'Arc, fille de Dieu. — Paris, les Éditions ouvrières, 1942. In-8°, 255 p., 24 fr.

LAFARGUE (M.). Les Chapiteaux du cloître de Notre-Dame-de-la-Daurade. Préface de J. MARQUET DE VASSELOT. — Paris, A. Picard, 1940. In-4°, 32 pl. h. t., 175 fr.

MABILLE DE PONCHEVILLE (A.). Bethléem. Les plus beaux noëls du XVI[e] au XX[e] siècle. — Paris, éditions Alsatia, 1941. In-8°. 175 p.

PÉGUY (Charles). Notre-Dame (*Collection catholique*). — Paris, Gallimard, 1941. In-16, 57 p., 7 fr. 50.

TERRAT-BRANLY (Jeanne). Mon père, Édouard Branly. — Paris, Corrêa, 1942. In-8°, 365 p., ill.

VEUILLOT (François). Sainte Germaine Cousin, fille de ferme. — Paris, Lethielleux, 1941. In-16, 48 p., 5 fr.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

LES ABBAYES ET PRIEURÉS DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BOURGES

Leur rôle dans la formation de l'unité nationale et les revendications gallicanes

Les monastères de l'ancien diocèse de Bourges au Moyen Age. — Origines des monastères. — Intervention des grands féodaux. — Ombrage qu'en prennent les rois de France, qui revendiquent le titre de « fondateur ». — Le gallicanisme se découvre. — Philippe le Bel en appelle aux monastères dans son conflit avec la papauté. — Réponses des abbayes du Berry. — Conséquences du gallicanisme sur la commende. — Ce qui en résulte pour les abbayes du Berry.

Les monastères du diocèse de Bourges. — Le diocèse de Bourges renfermait au Moyen Age un nombre important d'abbayes et de prieurés conventuels. Nous en avons compté plus de quatre-vingts appartenant aux ordres colombanien, bénédictin, cistercien, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin, aux Fontevristes et aux Grandmontains. — Nous excluons de cette étude les Jacobins ou Dominicains, dont le rôle en Berry fut presque nul, les autres ordres mendiants qui limitèrent leur activité à l'apostolat et à la prédication, sans se mêler aux affaires politiques du royaume.

Beaucoup de ces établissements religieux furent de grandes abbayes, par leur puissance matérielle et leur prestige religieux, par la régularité de la vie qu'on y menait, par la piété et le savoir de leurs moines; tels furent Chezal-Benoît, Déols et Saint-Sulpice de Bourges; d'autres, en revanche, passèrent par de cruelles épreuves au temps des guerres anglaises ou des luttes religieuses, puis elles furent atteintes encore plus gravement par la commende, nous le verrons, et végétèrent avant de succomber; Saint-Genou et Méobecq en sont de tristes exemples. Beaucoup, enfin, ont laissé comme marque de leur prospérité de magnifiques églises abbatiales, rarement

intactes, mais dont les restes ou les ruines attestent la qualité. Déols, Chezal-Benoît, Plaimpied, Saint-Genou, Méobecq, Fontgombault, Saint-Satur, Noirlac, possèdent des édifices qui sont parmi les meilleurs de la France.

Nous ne présenterons pas tous ces monastères, car nous sortirions du cadre qui nous est réservé, mais nous chercherons à dégager la physionomie particulière des principaux, en nous efforçant de mettre en lumière l'aide qu'ils ont apportée aux rois de France dans leurs efforts vers l'unité nationale et en dégageant le rôle qu'ils ont joué lorsque s'est posée la brûlante question gallicane.

Malheureusement cette étude ne saurait être complète, car nous ne sommes pas suffisamment informés de l'histoire de toutes ces abbayes. Beaucoup d'archives conventuelles ont été détruites par les Anglais ou par les huguenots. Certaines chartes furent, il est vrai, reconstituées, mais avec une conscience imparfaite ou une indulgence intéressée, et si le fond de ce qu'elles exposent peut être retenu, on ne peut les consulter qu'avec réserve. D'ailleurs, un grand nombre de ces reconstitutions ont disparu à l'époque révolutionnaire. Des compilateurs avaient pu en prendre copie, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles : le P. Philippe Labbe, Mabillon, les auteurs de la *Gallia christiana*, Dom Estiennot[1] et d'autres. C'est ainsi que Dom Andrieu a pu composer une histoire manuscrite de Fontgombault[2], Dom Demaison l'histoire de Saint-Satur[3], Dom Charles Le Boyer, celle de Saint-Sulpice de Bourges[4]. Tels sont les documents qui vont nous permettre de composer cette étude.

Origines des monastères. — Sur les monastères colombaniens nous serons bref. Tous, au Berry, étaient réservés à des femmes; ils furent fondés par des dames de haute naissance, mais leur vogue ne fut qu'éphémère, car ils ne purent résister à la règle que leur avait imposée saint Colomban,

1. Ce bénédictin, chargé par Mabillon d'une vaste enquête dans les bibliothèques et archives monastiques de la France, a laissé deux volumes manuscrits de notes sur les *Antiquités bénédictines du Berry* (Bibl. nat., ms. lat. 12742 et 12743) qui nous ont fourni une grande partie de notre information.

2. Arch. nat., LL 1011.

3. C'est du ms. de Dom Demaison que Gemälhing a tiré une importante étude sur l'abbaye de Saint-Satur. Voir le *Compte rendu de la Société du Berry à Paris* (1866), p. 227.

4. Cette histoire manuscrite est conservée à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 13871. Elle a été résumée par un moine anonyme de Saint-Sulpice (Archives nationales, L 885, n° 2) dont nous avons publié le texte dans la *Revue du Berry et du Centre*, août 1906.

moine irlandais. En France, les établissements colombaniens durent céder devant les disciplines plus modérées et mieux équilibrées de saint Benoît.

Les autres monastères du Berry eurent des origines diverses. Les uns sont nés du renom de sainteté d'un ermite qui attira quelques pieux compagnons, à qui un apôtre donna une règle, le plus souvent la règle bénédictine. Ce fut le cas de Fontgombault, où, en 1070, Pierre de l'Étoile disciplina une petite communauté réunie autour de l'ascète Gombaud[5]. Il en fut de même à Bourges, où la modeste colonie religieuse installée dans l'île de la Nef, fut organisée, au VII[e] siècle, par l'évêque Sulpice et devint l'abbaye qui porta son nom, une des meilleures du diocèse[6]. Citons encore Romble et ses compagnons qui furent les fondateurs du monastère de Saint-Satur, qu'en 1131, la comtesse Mathilde, dame de Château-Gordon, rénova en y installant des chanoines réguliers de Saint-Augustin[7]. Nommons enfin le solitaire Julien, fondateur de l'abbaye de Chalivoy[8]. D'autres monastères sont dus à l'initiative des archevêques de Bourges : Léodegaire fonde Orsan; Richard II, Plaimpied; Vulgrin et Pierre de La Châtre, grâce à leur amitié pour saint Bernard, attirent dans le diocèse des colonies de Cisterciens.

Intervention des grands féodaux. — Mais le Berry comptait un assez grand nombre de puissants seigneurs qui se partageaient son territoire, ceux des maisons de Déols, d'Issoudun, de Charenton, de Buzançais, les vicomtes de Bourges.... Il n'est pas toujours facile de démêler les sentiments auxquels obéirent les grands féodaux en donnant naissance aux instituts monastiques de la région. Certes, beaucoup de donateurs eurent le désir de réparer de vieilles injustices : violences, rapines, vols envers les gens d'Église. La crainte des châtiments éternels les hantait et nous en avons la preuve à Saint-Satur, à la Chapelaude, à Dèvre et ailleurs. Demander protection au Ciel avant d'entreprendre une expédition périlleuse amena d'autres bienfaiteurs : Aimond de Vierzon et son fils Hervé enrichissent le monastère de Vierzon, en partant pour la croisade[9]. Malgré ces accès de générosité, les mêmes donateurs n'hésitaient pas parfois de dépouiller l'ab-

5. Dom ESTIENNOT, *Antiquités bénédictines du Berry*, ci-dessus, n. 1, t. II, chap. XXV.
6. Voir ci-dessus, note 4.
7. *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 58.
8. *Gallia christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 60.
9. Dom ESTIENNOT, ci-dessus, note 1, voir t. I, ch. XIII.

baye qu'ils avaient enrichie, lorsque d'autres libéralités en avaient arrondi le patrimoine : tels les seigneurs de Bridiers et de Brosse qui fondent le prieuré de Saint-Benoît du Sault et, pendant des siècles, le dépouillent honteusement[10].

Il est surtout un motif particulièrement puissant qui poussa les grands féodaux à contribuer à la fondation d'un monastère et à s'en dire le « fondateur ». Ce titre donnait à celui qui en jouissait une importance féodale en fonction de celle du monastère et elle augmentait d'autant son pouvoir. Non seulement il permettait d'exercer les droits dont jouissait l'abbaye, mais il facilitait l'intervention dans la nomination de l'abbé, par conséquent dans la direction de l'établissement. A mesure que le domaine conventuel s'agrandissait, la puissance féodale du fondateur croissait. Deux faits, entre autres, montrent combien la prérogative était recherchée. L'abbaye cistercienne de Varennes fut créée en 1115 par Ebbe de Déols, qui s'en déclara la fondateur et affirma son titre dans une inscription gravée sur pierre qu'il inséra dans le mur de l'église. Mais le même titre fut revendiqué par Garnier de Cluis qui substitua son nom dans l'inscription en effaçant celui du seigneur de Déols. Pour terminer la querelle, le différend fut porté devant Henri II d'Angleterre, suzerain des deux rivaux. Celui-ci n'hésita pas et, dans un acte donné à Chinon[11], il s'attribua le titre à lui-même et corrigea une fois de plus la légende de la pierre. A Noirlac, on voyait, dans la salle capitulaire, la tombe d'Ebbe V de Charenton et d'Agnès, sa femme, qualifiés fondateurs de l'abbaye; ces mots furent effacés par les seigneurs de La Châtre qui revendiquaient faussement cette attribution[12].

Intervention des rois de France. — Ces ardentes prétentions présentaient un danger national dont le roi ne tarda pas à s'émouvoir : le domaine féodal s'étendait et le pouvoir royal en souffrait. Aussi, à leur tour, les souverains s'empressèrent-ils de prendre les devants et de se déclarer « fondateurs » et protecteurs de nombreuses abbayes, appelées dès lors « fondations royales », privilège qui permettait à celles-ci de se soustraire à toute juridiction seigneuriale, épiscopale et même, nous le verrons, pontificale. C'est le gallicanisme qui se manifeste.

10. Dom Estiennot, ci-dessus, note 1, t. I, ch. xiii.
11. Dom Estiennot, ci-dessus, note I. Voir t. II, chap. xxvii.
12. Dom Estiennot, ci-dessus, note 1. Voir t. II, chap. xiv.

Le gallicanisme se découvre. — On a déjà fait remarquer que l'esprit gallican, qui s'adapte si bien au caractère de notre race, perce déjà au IIe siècle, dans la lettre que l'évêque de Lyon, Irénée, adresse au pape Victor sur la date de la fête de Pâques[13]. Si nous revenons au Berry, un acte de 650 fait connaître que Clovis II, en accord avec l'épiscopat de Bourges, atteste son pouvoir d'attribuer à l'abbé de Saint-Sulpice de Bourges de nombreux avantages, et des droits sur la ville. Il est vrai que M. Jacques Soyer considère cette charte comme apocryphe[14]. Cependant un autre diplôme de Charles le Chauve, en 855, spécifie que le roi assure la sauvegarde de Saint-Sulpice[15].

Au IXe siècle, le pape place Massay sous son autorité directe, mais il délègue cette autorité au roi Louis le Débonnaire et il charge l'archevêque de Bourges, Raoul de Turenne, de l'annoncer dans son diocèse et ailleurs[16]. Là encore, nous nous trouvons en face d'une charte suspecte, mais dont le fond ne peut être discuté.

En 1100, Philippe Ier confirme les possessions de Plaimpied, et, en 1147, Louis VII, en présence des prétentions du comte de Sancerre, prend la même attitude et place l'abbaye sous sa protection[17]. Parce que les seigneurs de Sancerre, de Charenton, de Sully, avaient doté l'abbaye de Fontmorigny, leurs successeurs, tentèrent, à plusieurs reprises, de s'ingérer dans les affaires du monastère; les papes durent intervenir : en 1157 Adrien IV, en 1177 Alexandre III, en 1186 Urbain III, en 1205 Innocent III, en 1226 Honorius III, en 1227 Grégoire IX, en 1268 Clément IV s'y opposent tour à tour et il faut que Philippe le Bel et Louis le Hutin déclarent qu'eux seuls ont la garde du monastère[18].

L'appel de Philippe le Bel aux monastères dans son conflit avec la papauté. — Nous venons de suivre la campagne menée par les rois de France contre la féodalité et l'aide que, dans cette lutte, ils reçurent des monastères du Berry, pour la conduire au mieux de l'intérêt national. Aussi, à la fin du XIIIe siècle, le pouvoir des grands feudataires était-il très

13. Albert Réville, *Saint Irénée et les gnostiques*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1865, p. 1015.
14. *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1896.
15. *Abrégé historique de l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges*. Introduction et notes par Deshoulières, dans la *Revue du Berry et du Centre*, août 1906.
16. Dom Estiennot, ci-dessus, note 1. Voir t. I, chap. IV.
17. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, livre X, chap. IX.
18. Jacques Soyer, *les Actes des souverains conservés aux archives de Bourges* (Bourges, 1905), *passim*.

amoindri, tandis que l'autorité royale était fortifiée. Avec Philippe le Bel, la rupture est complète, et alors, comme l'observe Émile Chénon, dans son livre sur les *Rapports de l'Église et de l'État*[19], la royauté « prétend s'émanciper complètement de l'espèce de contrôle que l'Église exerce sur les princes, ... elle va plus loin, elle s'efforce d'établir le pouvoir direct de l'État sur l'Église ». Nous allons observer le rôle que le clergé régulier va remplir dans cette lutte qui commence en 1285, à l'avénement de Philippe le Bel et au temps de l'élection de Boniface VIII, lutte que l'on peut considérer comme une étape nouvelle sur la voie des libertés gallicanes.

Le caractère des deux personnages, également violent, ne pouvait que se heurter et leur besoin d'argent allait les dresser l'un contre l'autre. Les exigences du roi sur les biens conventuels furent le prétexte, lorsqu'en 1303 Boniface VIII s'efforça de garantir l'immunité fiscale du clergé de France et de soustraire les bénéfices ecclésiastiques aux revendications de la couronne.

C'est alors que Philippe le Bel fit appel au clergé régulier, moins visé que l'autre par les mesures du roi et qui, si souvent, nous l'avons vu, avait eu à souffrir de la jalousie des évêques. La manœuvre était habile : sur vingt-neuf monastères berrichons dont nous connaissons la réponse, vingt adhérèrent formellement à l'appel du roi. Ce furent ceux des Bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges, de Notre-Dame d'Issoudun, de Déols, de Massay, de Saint-Benoît-du-Sault, de Saint-Gildas, de Méobecq, de Saint-Genou et de Saint-Cyran; des Bénédictines de Saint-Hippolyte et de Saint-Laurent de Bourges et de Mennetou-sur-Cher; des Chanoines réguliers de Saint-Ambroise, de La Vernusse, de Puyferrand et de Saint-Satur; enfin des Fontevristes d'Orsan, de Longefonds, de Jarsay et de Glatigny. Au contraire, se déclarent pour Rome les abbayes cisterciennes de Fontmorigny, d'Olivet, du Landars, de Varennes, de Chalivoy, de Barzelles, des Pierres, et de La Bussière, cette dernière affectée à des moniales[20].

D'où vient cette diversité d'attitude ? Si, à l'origine des grands monastères, les archevêques de Bourges favorisèrent sans arrière-pensée les fondations conventuelles du diocèse — rappelons le rôle de saint Sulpice, de Léodegaire, de Vagbert, de Richard II et d'autres, — à mesure que celles-ci se développèrent, elles mirent en éveil l'attention épiscopale qui redouta bientôt une rivalité fâcheuse et si, au XIV^e^ siècle, les

19. Paris Bloud, 1913, 2^e^ édition, p. 103.
20. Arch. nat., *Trésor des chartes*, fol. 479-489.

rapports entre archevêques et abbés avaient encore une apparence de cordialité, ils ne devaient pas tarder à devenir ouvertement hostiles. Comment, en 1303, l'abbaye de Saint-Sulpice pouvait-elle oublier qu'en 1281 Martin IV avait dû assurer l'indépendance du monastère vis-à-vis des archevêques de Bourges ? Comment Notre-Dame d'Issoudun serait-elle restée sourde à la demande de Philippe le Bel dont elle recevait des dons importants ?

La situation de Déols était singulière. Cette abbaye avait été fondée en 917 par Ebbe le Noble, prince de Déols, et elle fut de tout temps protégée par cette puissante maison, si bien qu'elle dédaigna la faveur du roi et qu'elle ne fut jamais déclarée de fondation royale. Les papes n'avaient pas vu sans quelque appréhension cette emprise féodale et ils eurent l'habileté de confirmer tous les avantages consentis par de si hauts personnages. Uubain II, Pascal II, Lucius II, Innocent III, tour à tour, confirmèrent les libéralités seigneuriales, à quoi personne ne songeait à porter atteinte, si bien que Déols devint une des plus importantes abbayes de France, une sorte de petit Cluny sur qui la papauté s'appuyait et qu'elle favorisait de tout son pouvoir. C'est ainsi, par exemple, qu'ayant eu un différend à propos de la terre de Vouillon, elle négligea de s'en remettre à la juridiction épiscopale et en appela à Louis d'Outremer qui lui donna raison. Mais le pape Léon VII vit dans cette intervention royale une dangereuse ingérence et il voulut confirmer lui-même la possession de Vouillon[21]. Voilà les rapports qui se tendent entre abbé et archevêque et la situation persiste : en 1163, l'archevêque Pierre de La Châtre se plaint à Alexandre III que l'abbé usurpe ses droits ; il n'est pas écouté[22]. En 1204, l'abbé Raoul du Puy veut quêter pour l'achèvement de l'église, l'archevêque, qui est cependant saint Guillaume, le lui interdit, mais Innocent III ordonne à l'abbé de passer outre à la défense[23].

Nous avons voulu donner ces précisions pour montrer combien étaient tendues les relations entre Déols et l'épiscopat, et alors on s'expliquera que l'abbaye ait pris la position que l'on sait. En réalité, plutôt que pour soutenir le roi, c'est contre l'archevêché que Déols opinait.

21. Desplanques, *Mémoires sur les archives de l'Indre*, dans le *Compte rendu de la Société du Berry* ..., ann. 1862, p. 178.
22. Grillon des Chapelles, *l'Abbaye de Déols*, p. 56.
23. Chanoine Penier, *Bullarium Dolense*, ms. de la bibliothèque du château de Fougère, cité par Jean Hubert, dans le *Bulletin monumental*, ann. 1927, p. 8.

On a pu remarquer que sur les vingt et une abbayes qui, à notre connaissance, répondirent favorablement à l'appel de Philippe le Bel, ne figure aucun monastère cistercien, mais qu'au contraire tous les disciples de saint Bernard, en Berry, se rangèrent autour du Souverain Pontife. C'est que les Cisterciens avaient été introduits dans le diocèse par les archevêques de Bourges; principalement par Vulgrin et Pierre de La Châtre. Loroy reçut de tout temps leurs faveurs, et plusieurs d'entre eux choisirent son église comme dernière demeure. A Fontmorigny, à Noirlac, à La Prée, les plus importantes fondations de l'Ordre, l'intervention royale ne parut pas. Aussi était-il naturel que l'appel du souverain n'y eût pas été entendu.

Conséquences du gallicanisme sur la commende. — Les velléités gallicanes que nous avons vu croître devaient avoir leur aboutissement en 1438 avec la Pragmatique Sanction de Bourges et en 1516 avec le Concordat. Ce qui nous intéresse ici, dans ces deux actes, c'est qu'ils réglementaient la commende et qu'ils donnaient au roi le pouvoir qu'avait le pape, en principe, d'accorder à certains dignitaires ecclésiastiques des bénéfices réguliers, non pas pour en tirer des avantages matériels, mais pour assurer la prospérité de l'abbaye. Maintenant le souverain pouvait nommer les bénéficiaires au gré de sa fantaisie et leur assurer un revenu très enviable.

La commende allait conduire de nombreux monastères à la ruine. Quelques-uns y échappèrent, grâce à un abbé de Chézal-Benoit, Pierre du Mas, qui, en 1475, voyant le relâchement s'introduire dans l'observance de la règle bénédictine, prit à tâche de la réformer, en y introduisant quelques modifications de détail, en harmonie avec la marche du temps. Cette nouvelle réglementation dont la rédaction avait été encouragée par Charles VII et Innocent VIII, fut accueillie avec une grande faveur, et donna naissance à la Congrégation casalienne. Plus de vingt abbayes — et des plus importantes, comme Saint-Germain-des-Prés et Jumièges — l'adoptèrent et, en Berry, celles de Saint-Sulpice, de Saint-Laurent et de Saint-Menou s'y rangèrent presqu'aussitôt[24].

Chezal-Benoît, nous devons le rappeler, fondé à la fin de l'onzième siècle par une colonie de moines venue du monastère florentin de Vallombreuse, sous la conduite du bienheu-

24. Dom Ursmer Berlière, *la Congrégation bénédictine de Chezal-Benoît*, dans les *Mélanges d'histoire bénédictine*, année 1901, p. 97, et F. Deshoulières, *l'Abbaye de Chezal-Benoît*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, année 1909, p. 149.

reux André, mena toujours une existence toute de piété et de travail. Mais cette paix ne lui aurait peut-être pas assuré la célébrité si la réforme, qui porte son nom, n'avait préservé l'ordre bénédictin dans des circonstances périlleuses, et préparé l'avènement de la Congrégation de Saint-Maur, dont une province devait prendre le nom de province de Chézal-Benoît.

Le prestige casalien fut tel que lors du Concordat de 1516, il fut décidé que les cinq abbayes qui constituaient le noyau de la congrégation, Chezal-Benoît, Saint-Sulpice, Saint-Allyre de Clermont, Saint-Vincent du Mans et Saint-Martin de Séez, seraient exclues de la commende, et que la nomination de leurs abbés, soustraite à l'ingérence royale, serait laissée à la compétence souveraine du chapitre général.

De fait, Chézal-Benoît conserva longtemps cette prérogative, mais, la cupidité du cardinal de Richelieu s'étant élevée contre elle, il fallut transiger : on convint que la congrégation casalienne conserverait ses privilèges contre une rente de 30.000 livres payée au cardinal.

Mais à d'autres abbayes du diocèse de Bourges, de combien de malheurs, de scandales et de ruines la commende fut-elle cause, — la commende, cette conséquence du gallicanisme !

Déols, la grande et puissante abbaye, si fière de la faveur des papes et qui tenait tête aux archevêques, subit la commende en 1501, et c'en était fini d'elle : dès 1537, l'archevêque de Bourges, Jacques Le Roy, devint son bénéficiaire. Jamais il ne résida dans son abbaye, dont il ne se souciait guère. Il laissa les bâtiments à l'abandon au point que les moines n'y pouvant plus célébrer le culte allèrent jusqu'à demander au bailli d'Issoudun refuge dans sa ville. En 1567, les Huguenots saccagent l'abbaye : Jacques Le Roy reste impassible, et ce n'est qu'en 1597 que le monastère peut rouvrir ses portes. La vie ne devait pas y reprendre longtemps, car, en 1622, le commendataire Charles de l'Aubespine vend Déols au prince de Condé qui va froidement utiliser les pierres des bâtiments, qu'il fait démolir, à restaurer ses fermes[25].

Méobecq, sur la limite des diocèses de Bourges et de Tours, avait eu à souffrir de sa situation géographique et de la rivalité des deux archevêques qui aspiraient à sa direction, ce qui n'allait pas sans dommage pour elles. La commende était peu faite pour rassurer les moines. En 1545, l'abbaye eut pour commendataire le cardinal Chiocchi del Monte, qui allait

25. Dom Estiennot, ci-dessus, note 1. Voir t. I, chap. vi.

devenir pape, en 1550, sous le nom de Jules III. Il ne vint jamais à Méobecq et s'y fit remplacer par un administrateur du nom de Tibère, ancien capucin devenu détestable bénédictin. Violent et débauché, il mena au sein du monastère une vie scandaleuse, « n'ayant souci que de son profit particulier pour entretenir ses plaisirs lascifs »[26]. Un autre bénéficiaire fut le sieur d'Harambure, seigneur de Romefort, imposé par les protestants. Enfin, en 1664, l'évêque de Québec, Montmorency-Laval, obtint le bénéfice qu'il s'empressa d'annexer à son évêché. Méobecq avait cessé de vivre.

Saint-Genou n'eut pas à se louer davantage de ses abbés commendataires : le premier, Antoine de Tranchelion, vers 1500, ne devait pas avoir une vie d'ascète, car il s'attira les graveleuses plaisanteries de Rabelais[27]; un autre, Guillaume Quinault, sous le prétexte de les préserver des huguenots, brûla les archives du monastère et aurait vendu les reliques de saint Genou. Toujours est-il qu'on continua jusqu'à la fin à mener grande vie dans l'abbaye transformée en résidence seigneuriale. L'abbé Claude de Bonnal prit le titre de baron de Saint-Genou et son chambrier avait le droit de se tenir dans le chœur, durant la messe du dimanche suivant la Saint-Michel, « tout botté et l'oiseau au poing ».

D'un commendataire de Notre-Dame d'Issoudun, Jean Baschet, Estiennot dit qu'il préfère n'en pas parler[28].

En 1515, Fontgombault était mis en commende, et en 1569, l'évêque d'Orléans, Morvillers, garde des sceaux du roi, ambassadeur, en avait les profits. Il négligea naturellement son monastère; un de ses successeurs, Antoine d'Alloigny, seigneur de Rochefort, était de religion réformée. Il chargea de le remplacer André Paillault, « prêtre sans conscience », dit Estiennot[29], bientôt interdit, mais non démissionnaire, qui vole les moines, les rationne, dégrade les bâtiments pour utiliser les matériaux ailleurs.

Le gouvernement de Pierre Adam, qui détenait le bénéfice de Saint-Satur en 1503, fut celui d'un « destructeur et d'un dissipateur ». Ses successeurs l'ayant imité, le désordre ne tarda pas à régner dans la communauté, au point qu'au XVIII[e] siècle, le prieur, Dom Chacéré, dut recourir à la justice pour

26. Dom ANDRIEU, *Histoire manuscrite de Fontgombaud*, Arch. nat., LL 10410.
27. *La Vie de Gargantua et de Pantagruel*, l. I, chap. XLV.
28. Dom ESTIENNOT, ci-dessus, note 1. Voir t. I, chap. IX.
29. Dom ESTIENNOT, ci-dessus, note 1. Voir t. II, chap. XXV.

y rétablir la paix. Mais le calme revint et le cardinal de La Rochefoucauld affecta les biens de Saint-Satur à l'entretien des œuvres diocésaines.

Nous en avons assez dit : ces tristes exemples montrent le mal que causa au monde monastique l'introduction de la commende et l'influence gallicane dans le cloître. La rivalité qui avait si longtemps opposé les archevêques aux abbés se terminait ainsi à l'avantage des premiers, mais au plus grand préjudice du clergé régulier.

A la vérité, on doit reconnaître que tous les abbés commendataires n'imitèrent pas ceux que nous venons de nommer. D'autres s'occupèrent de la restauration ou de la reconstruction de leurs abbayes : ils le firent souvent avec goût, mais avec un goût parfois très mondain, en les transformant en demeures agréables, souvent somptueuses, que l'art du XVIII[e] siècle a mis en valeur : mais ce n'était plus l'asile de la prière et de la pénitence.

A Noirlac, par exemple, c'est sans doute l'abbé commendataire d'Orillac qui transforma les cellules des moines en chambres coquettes, lambrissées de charmantes boiseries et d'alcôves dont on admire encore le style précieux, où les fenêtres ouvrent sur un balcon en encorbellement soutenu par une coquille et garni d'une balustrade en fer forgé. En même temps, il tendait son logis particulier de soieries et de belles tapisseries. A Loroy, c'est l'abbé bénéficiaire François de Madot, évêque de Chalon-sur-Saône qui, vers 1702, fit construire un beau bâtiment dont la salle à manger est demeurée revêtue de superbes boiseries aux panneaux séparés par des pilastres et des chutes de fleurs nouées par un ruban.

Enfin, il serait injuste de ne pas rappeler les certificats que Dom Estiennot décerna à deux abbés commendataires, l'un, Louis de Plat, à Vierzon, qui « se comporta comme s'il eût été abbé régulier »; l'autre, Jean d'Estampes, à Barzelle, « homme pieux et père des pauvres »[31].

Conclusion. — Ainsi donc, l'histoire politique — si l'on peut employer ce qualificatif — du monachisme en Berry se divise en deux phases très dissemblables. Jusqu'aux XIV[e] et XV[e] siècles, les abbayes ont l'appui des rois de France, qui se servent d'elles pour affermer l'unité nationale, tandis que les papes les emploient à tenir tête aux dignitaires du clergé séculier, jaloux de leur indépendance. Mais celle-ci s'affirme, s'appuie

30. Dom ESTIENNOT, ci-dessus, note 1. Voir t. II, chap. XL.
31. Dom ESTIENNOT, ci-dessus, note 1. Voir t. I, chap. XIII et XXIII.

sur le roi, libéré maintenant de toute crainte intérieure et le pouvoir pontifical est contraint de céder, concession qui aura pour conséquence l'amoindrissement du clergé régulier sous la poussée gallicane.

Cela se passa dans l'ancien diocèse de Bourges, sans doute ailleurs constaterait-on des situations analogues[32].

Fr. DESHOULIÈRES.

32. Pour plus de détails sur les établissements réguliers du Berry, voir DESHOULIÈRES, *Abbayes et prieurés conventuels de l'ancien diocèse de Bourges, Histoire et archéologie,* sous presse.

CLUNY

ET LE CONCILE DE BÂLE

I. Les débuts du concile (1431-1433). — Les buts du concile. — Attitude de l'abbé de Cluny.

II. Les lenteurs du concile (1433-1437). — Difficultés dans le gouvernement de l'Ordre. — Tension entre le pape et le concile. — Difficultés pécuniaires : les frais du concile; l'exemption menacée; la misère en Bourgogne.

III. Nouveau schisme (1437-1439). — Ordres contradictoires donnés à l'abbé de Cluny par Eugène IV et par le concile. — Réponse de l'abbé de Cluny.

Conclusion.

Les années qui s'écoulèrent pendant le concile de Bâle (1431-1449) furent sombres pour l'Église de France. L'histoire politique et militaire de notre pays en cette phase de la guerre de Cent Ans qui suivit la chevauchée de Jeanne d'Arc a été maintes fois racontée : rivalités et lutte entre Armagnacs et Bourguignons concourraient à appauvrir le pays. Les péripéties du concile ont été également retracées, du moins en ce qui concerne les négociations diplomatiques et les controverses doctrinales. Mais si l'on veut connaître cette crise autrement que par les événements marquants ou par les actes officiels, il importe d'interroger les témoignages directs qui nous renseignent, d'une façon concrète, sur la vie des églises au cours de ces années.

L'attitude de l'abbé et de l'ordre de Cluny pendant le concile de Bâle n'a guère fait l'objet que de brèves mentions[1]. Le rôle de Cluny, cependant, ne peut pas avoir été négligeable. Plus encore que par le passé, en cette période de guerre où les transactions juridiques avaient autant de part que les

1. *Gallia christiana*, t. IV (1728), col. 1158. — Louis-Henri Champly, *Histoire de l'abbaye de Cluny* (3e édit., Paris, 1930), p. 210-213.

opérations militaires, la situation géographique de Cluny en Bourgogne, aux confins de plusieurs pays en conflit, conférait à cette abbaye, spécialement aux yeux du roi de France, une importance politique, voire stratégique. Pour le Saint-Siège aussi, en raison de la vaste diffusion de l'Ordre, l'abbé de Cluny était un personnage considérable. De là le souci constant des papes de réformer ce monastère et de placer à sa tête un prélat dévoué à leurs intérêts. Cluny venait précisément d'être l'objet de la part de Martin V, en 1428, d'une tentative de réforme[2] qui ne devait porter ses fruits que sous l'abbé Jean de Bourbon, à partir de 1456[3]. Dans l'intervalle, l'histoire de Cluny est demeurée dans l'ombre. La misère matérielle des monastères a été évoquée brièvement d'après les actes des Chapitres généraux[4]. Quant à la décadence religieuse, l'insouciance et la dureté d'Odon II de Perrière, abbé de 1423 à 1456, en seraient principalement responsables[5].

Une source inédite et inexplorée permet de reconstituer en grande partie ce chapitre ignoré de l'histoire de Cluny, et de jeter quelque lumière sur le concile de Bâle et ses répercussions en France. C'est une correspondance échangée entre des membres du concile et l'abbé de Cluny entre 1431 et 1439, conservée dans le manuscrit 1501 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Ce dossier d'une cinquantaine de lettres originales, s'il apporte peu de données nouvelles sur les grands événements du temps, permet de saisir sur le vif quelques aspects de la vie religieuse en ces tristes années. Nous en analyserons les pièces principales[6].

2. André Vacquier, *Une réforme de Cluny en 1428*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXXV (1923), p. 157-198.

3. Pierre Caillet, *la Décadence de l'ordre de Cluny au XV^e siècle et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon (1456-1485)*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIX (1928), p. 183-234.

4. P. Caillet, art. cité, p. 185-187.

5. Procès-verbal de la réforme de 1428, édité par A. Vacquier, art. cité, p. 178-179.

6. Une table sommaire des pièces contenues dans le manuscrit a été dressée par Baluze, aux fol. 1-2 v°. Au verso des lettres qui lui ont été adressées, Odon de Perrière a inscrit de sa main la date de leur réception. Des lettres qu'il a envoyées nous avons des minutes autographes couvertes de ratures et d'une lecture d'autant plus difficile que le papier, souvent mal conservé, a été plié ou inséré dans la reliure. Le manuscrit contient aussi quelques pièces relatives à l'hérésie hussite et à la question bohémienne; la liste en a été donnée par Palacky, *Handschriften zur Geschichte der Basler Concils*, dans *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse*, t. XI (Vienne, 1854), p. 289-290.

I. — LES DÉBUTS DU CONCILE (1431-1433).

Les buts du concile. — Les premiers documents échangés nous renseignent en même temps sur les buts du concile et sur l'importance de Cluny.

Le 16 septembre 1431, le cardinal Julien Cesarini, délégué du pape Eugène IV et président du concile, mande à Odon de Perrière de venir à Bâle. Il lui rappelle la nécessité où se trouve l'Église de convoquer tous ceux de ses membres qui peuvent l'aider à résoudre les difficultés doctrinales et pratiques dans lesquelles elle se trouve engagée. Il tourne ses regards vers l'ordre de Cluny comme vers une armée de choix dans l'Église militante, et il espère en obtenir au moins six ou huit moines animés de la ferveur et de la foi éclairée dont il est tant besoin en des circonstances aussi graves. Il ordonne à Odon de Perrière, en vertu du serment prêté lors de sa bénédiction abbatiale et au nom de l'obéissance, de gagner Bâle le plus tôt possible, accompagné seulement d'une suite modeste et sans faste; s'il ne peut venir en personne à cause de sa mauvaise santé, qu'il envoie des hommes de doctrine et qui soient bien instruits des affaires de son église[7]. Le 31 janvier suivant, le concile réitère sa demande et en précise les motifs : outre les peines canoniques portées contre les retardataires, les soucis actuels de l'Église devraient suffire à décider l'abbé de Cluny : en Bohême, les erreurs des Hussites se répandent rapidement; en Allemagne, les laïcs se rebellent contre le clergé; la réforme des mœurs et la pacification des chrétiens requièrent aussi que tous s'emploient à en discerner les moyens : l'abbé de Cluny y est tenu en raison de sa dignité. Qu'il ne se laisse donc pas influencer par les bruits qu'on répand contre le concile, et qu'il vienne[8].

Le concile ne cesse d'insister dans le même sens. Le 10 avril 1432, il renouvelle sa convocation à Odon de Perrière. Le concile progresse, les intérêts de la foi sont en bonne voie, les Tchèques, invités à venir s'instruire de la vérité catholique, ont promis de le faire. Il est urgent qu'une multitude de maîtres et de docteurs afflue à Bâle de toutes parts : plus ils seront nombreux, plus il auront d'efficace et d'autorité pour réduire à néant les objections des hérétiques. Que l'abbé de Cluny se mette donc en route, accompagné de membres de son Ordre, maîtres en théologie et en décrets; qu'il n'omette pas de les envoyer au cas où il ne pourrait venir en personne.

7. Fol. 3.
8. Fol. 13.

Des séculiers n'ont pas craint de s'exposer à la mort et à la perte de leurs biens pour aller défendre la foi en Bohême; à plus forte raison les prélats ne doivent-ils pas tarder à se rendre au concile, puisque ce déplacement est pour eux sans péril et ne les force pas à sortir des pays catholiques[9]. Les mêmes injonctions sont transmises à l'abbé de Cluny en février 1433[10]. En mars suivant, le concile s'adresse au prieur et au couvent de Cluny; il ordonne au prieur claustral et à l'aumônier du monastère de gagner Bâle d'urgence : les ambassadeurs officiels des Tchèques sont annoncés, il importe de s'employer à les convertir avec l'aide de nombreux docteurs. Que le monastère de Cluny secoure donc le concile de toutes manières, non seulement par ses délégués et par ses subsides, mais en priant sans interruption pour le retour des Tchèques à la foi véritable et à l'unité de l'Église[11].

Ces appels angoissés traduisent, chez les pères du concile, un zèle ardent pour les intérêts spirituels de l'Église. Peut-être les pères désirent-ils, comme l'a suggéré Noël Valois[12], rassembler un grand nombre de prélats mitrés pour réaliser l'unanimité en face du pape et éventuellement contre lui. Ces documents témoignent en tout cas chez eux d'un besoin de conseils plutôt que du désir de gouverner l'Église universelle à la manière démocratique. Dans le domaine pratique, les pères veulent connaître exactement la situation des églises et des ordres religieux, pour aviser aux réformes nécessaires. Dans le domaine doctrinal, il s'agit moins pour eux de fixer la tradition catholique que de trouver les arguments capables de la faire admettre des Tchèques : ils cherchent pour cela « l'autorité et le nombre »; le nombre est primordial; si un prélat, même important, comme l'abbé de Cluny, ne peut se rendre à Bâle, le concile se contentera de ses délégués, pourvu qu'ils soient versés dans les sciences sacrées.

Attitude de l'abbé de Cluny. — A ces appels réitérés, quelle est la réponse apportée par Odon de Perrière ? Dès la fin de 1431, avant même d'avoir reçu la deuxième convocation, il se fait excuser au concile par des prélats clunisiens qui y sont déjà parvenus; en conséquence, le concile lui accorde, le 27 février 1432, un premier délai[13]. Dans une lettre au car-

9. Fol. 15.
10. Fol. 23.
11. Fol. 25.
12. Noël Valois, *le Pape et le concile (1418-1450)* (Paris, 1909), t. I, p. 150-152.
13. Fol. 14. Autre copie de la bulle dans le manuscrit de la Bibl. nat., lat. 1574, fol. 1.

dinal président le concile, Odon de Perrière justifie son abstention[14]. Dans une lettre de caractère privé adressée au prieur de La Charité, présent à Bâle, il s'explique avec plus de détails sur les motifs de sa conduite[15]. Il allègue son mauvais état de santé qui l'empêche, depuis plusieurs années déjà, de monter à cheval[16]. D'ailleurs, même s'il était en état de voyager, il ne pourrait, en raison des combats qui se livrent sur le territoire de Cluny, s'absenter sans s'exposer à la perte et à la destruction de ses biens. Malgré la trêve intervenue entre les princes, les armées et les bandes continuent de ravager les domaines du monastère et d'en malmener les gens, faisant mourir en prison les misérables qui ne peuvent payer rançon. Un voyage dans ces conditions n'est donc pas sans péril comme le croient les pères du concile. Odon de Perrière ne peut quitter le château fortifié de Lourdon, où il veille jour et nuit à la sauvegarde de son église et de sa patrie; pour les défendre, il s'est attiré des « inimitiés capitales » qui lui rendent toute sortie extrêmement dangereuse.

Il insiste sur le plus grave des empêchements qui s'opposent à ce qu'il participe au concile : le manque de ressources. Il ne peut, à l'expiration de chaque nouveau délai, envoyer au concile des délégués chargés de l'excuser, sans contracter des frais « dont son pauvre couvent qui, en ces malheureux temps de guerre, meurt de pénurie et de faim, n'a pas besoin ». On dit à Bâle, il ne l'ignore pas, qu'il a reçu de son Ordre des subsides à l'effet de venir au concile ou d'y envoyer des représentants. C'est là une calomnie, répandue certainement par des personnes mal informées. Il n'a touché de ces subsides que ce qu'il lui faudra pour se rendre lui-même à Bâle dès qu'il le pourra. A plus forte raison ne peut-il subvenir à l'entretien de plusieurs maîtres et docteurs. Les responsables sont les monastères qui n'ont pas versé les sommes prescrites. Encore sont-ils très excusables. « Car vraiment, si grandes sont la misère et la pauvreté des provinces de l'Ordre que la plupart d'entre elles ne peuvent absolument rien payer.... A peine les monastères ont-ils de quoi vivre. » Ces plaintes ne sont pas seulement de vagues formules d'excuse : l'abbé de Cluny, dans sa lettre au prieur de La Charité, entre dans des détails révélateurs sur les ravages causés en France par la guerre de Cent Ans.

14. Fol. 17.
15. Fol. 18.
16. Odon de Perrière, abbé depuis 1423, était déjà d'un âge avancé quand s'ouvrit le concile de Bâle.

Au milieu de tous ces malheurs, Odon de Perrière garde à l'Église son entier dévouement. Il a des empêchements légitimes de ne pas se rendre au concile, et sa conscience est en paix sur ce point. Il prie avec d'autant plus de ferveur pour le résultat du concile[17]. En avril 1432, il envoie comme procureurs son prieur claustral, Pierre Thomas, licencié en décrets, le prieur de Manthis (Drôme), Jean de Montenoyson, professeur en théologie, et Philibert Ogent, aumônier de Cluny[18]. Pour les motifs qu'il a déjà invoqués et sur lesquels il insiste à nouveau, il ne peut s'absenter lui-même, comme il le désire de tout cœur[19]. Il connaît l'importance du concile, réuni sous la conduite du Saint-Esprit. « Saint Jérôme, explique-t-il dans une lettre adressée aux pères, exhorte chacun de nous, dans le Prologue sur le livre des Rois, à offrir ce qu'il peut dans le tabernacle de Dieu. Vous êtes le tabernacle du Christ, son épouse sans ride et sans tache et dont l'Apocalypse dit : C'est ici la demeure de Dieu parmi les hommes, et il habitera parmi eux. Vous exercez vraiment et avec pleine autorité le gouvernement de l'Église universelle, vous devez donc aussi entendre et consoler d'une façon paternelle les soupirs et les lamentations de vos fils dévoués[20]. »

Malgré toutes ces excuses et par suite de la lenteur des courriers, Odon de Perrière est exposé à subir les censures portées par le concile contre les retardataires. Il demande à l'abbé de Saint-Corneille, de Compiègne, présent au concile, de faire valoir auprès des pères ses empêchements légitimes. Ses ennemis occupent maintenant plusieurs des domaines du monastère, lui-même est immobilisé dans un château dont il ne peut sortir, ayant refusé de se racheter, de consentir aux maléfices de ses ennemis, de leur abandonner les sommes d'or et d'argent qu'ils exigent de lui. En dépit des menaces que vient de lancer Eugène IV contre ceux qui participeront au concile, il y a envoyé plusieurs des religieux dont la présence est la plus nécessaire à la bonne marche de son monastère. Que peut-il faire de plus[21] ?

17. Fol. 17.
18. Fol. 26 (8 avril 1432). Autre copie de cette lettre de procuration dans le manuscrit de la Bibl. nat., lat. 1574, fol. 2.
19. Fol. 24 « Ista cluniacensis villa et cetera castra que sunt fortificata sunt sita in fronteria guerre, que si per partem adversam fortitudine vel quavi cautela vel calliditate occuparentur vel solum eorum alterum. esset dicte ecclesie ymo totius istius patrie quam Deus adiuvat perditio et destructio. »
20. Fol. 26 v°
21. Fol. 20.

Le concile examine ces réclamations et leur fait droit. Il accorde à Odon de Perrière un nouveau délai[22]. Les juges du concile, Gérard, évêque de Laon, et Jean, évêque de Guadix, somment les injustes détenteurs des biens de Cluny, et nommément Jacques de Chabannes, qui s'était emparé les armes à la main de plusieurs terres de l'abbaye, de tout restituer avant vingt-quatre jours, faute de quoi ils devront comparaître devant le tribunal du concile[23]. Arrivés à Bâle, les délégués d'Odon lui font aussitôt connaître qu'ils ont présenté ses excuses et obtenu gain de cause[24]. Une bulle du concile proroge le délai déjà accordé à l'abbé de Cluny[25], et quelques jours plus tard, une autre bulle l'autorise à ne point venir, pourvu que le prieur et les deux autres envoyés de Cluny demeurent à Bâle aux frais du monastère, et que l'abbé rende compte des subsides perçus à cet effet et que le Chapitre général continuera d'imposer à l'Ordre aussi longtemps que cela sera nécessaire[26].

II. — LES LENTEURS DU CONCILE (1433-1437).

Difficultés dans le gouvernement de l'Ordre. — Tout laisse prévoir, en effet, que le concile va durer encore, et cette situation n'est pas sans engendrer pour l'abbé de Cluny, comme pour beaucoup d'autres prélats, de multiples difficultés.

Les unes concernent le gouvernement du monastère. L'évêque de Constance vient de rappeler à Odon, le 9 juin 1433, qu'il serait méritoire pour lui et souhaitable pour le bien de l'Église qu'il fût précisément au concile en personne; du moins doit-il y envoyer le plus grand nombre possible de docteurs[27]. On a d'ailleurs notifié à l'abbé de Cluny le décret de la cinquième session stipulant que les membres présents au concile ne pourront en être éloignés[28]. Pour obvier à cette prescription, Odon de Perrière propose de désigner comme procureurs l'abbé de Vézelay et quelques autres prélats de l'Ordre qui représentent déjà au concile leurs propres monastères[29]. Il demande à l'archevêque de Rouen de s'employer

22. Fol. 16, lettre éditée par Jean HALLER, *Concilium Basiliense, Studien und Dokumente zur Geschichte der Jahre 1431-1437*, t. I (Bâle, 1896), p. 253-255.
23. Fol. 21 (20 novembre 1432).
24. Fol. 30.
25. Fol. 31.
26. Fol. 32.
27. Fol. 33.
28. Fol. 22. Session V, chap. VI, éd. MANSI, *Conciliorum collectio*, t. XXIX (Venise, 1792), col. 38.
29. Fol. 34.

auprès des pères pour qu'ils le dispensent de maintenir au concile son prieur et son aumônier; ces religieux manquent à la communauté, et leur entretien à Bâle entraîne de lourdes charges[30].

L'abbé de Cluny, dans sa correspondance avec ses délégués au concile, nous laisse entrevoir les obstacles qu'il doit surmonter. Il doit, d'une part, administrer son monastère malgré son propre éloignement, malgré l'absence des moines qui lui seraient les plus utiles par leurs charges, leur valeur religieuse et leur science; d'autre part, il est absent de Bâle où se traitent les grands intérêts de l'Église, ceux des ordres religieux et en particulier du sien. Les lettres d'Odon de Perrière nous introduisent dans les détails de l'administration de l'Ordre, nous mettent au courant des procès et des affaires en cours. L'abbé de Cluny fait preuve d'une grande sollicitude pour les moines confiés à ses soins. Il s'intéresse à leurs soucis matériels et spirituels. Il a pour chacun de ses religieux une compréhension paternelle qui trouve parfois pour s'exprimer des termes émouvants[31]. Il se fait renseigner sur tout, s'informe de ceux qui sont en voyage; il résoud les cas difficiles, conseille ses délégués. Ceux-ci, de leur côté, lui témoignent une confiance entière et des dispositions vraiment filiales de dévouement et d'affection[32]. Peut-être Odon de Perrière manque-t-il de fermeté. Du moins ces documents intimes sur ses relations avec ses moines ne permettent-ils de lui reprocher aucune « dureté »[33]. Les déficiences de son gouvernement s'expliquent en grande partie par la guerre et ses conséquences.

Tension entre le pape et le concile. — Des difficultés d'un autre ordre ne tardent pas à se faire jour. Par une lettre du 20 octobre 1433, Jean de Montenoyson avertit l'abbé de Cluny des bulles lancées par Eugène IV contre le concile, au grand

30. Fol. 35.

31. Citons, par exemple, la lettre du 4 avril 1432 au prieur de La Charité: « *Vos scitis quod non omnes monachi nostri ordinis sunt angeli neque ut Magdalena contemplativi... Petrus et Paulus, David et Magdalena, omnes graviter ceciderunt, sed fortiores resurrexerunt. Scitis quod Deus non venit vocare iustos sed peccatores...* », fol. 18.

32. Par exemple, l'aumônier de Cluny dans sa lettre du 27 avril 1433, fol. 30.

33. A. Vacquier, *Une réforme de Cluny en 1428*, art. cité, p. 162, fait observer avec raison que des considérations d'ordre temporel, voire politique, ne furent pas sans inspirer les reproches élevés contre Odon de Perrière par les commissaires pontificaux de 1428. — En un sens beaucoup plus favorable, mais également partial, s'exprime le *Chronicon cluniacense*, dans la *Bibliotheca cluniacensis*, éd. Mâcon, 1915, col. 1676.

étonnement de tous ceux qui se trouvent à Bâle[34]. Cet événement vient aggraver une situation déjà confuse. Dans son exil forcé, Odon de Perrière est informé, par les lettres de Jean de Montenoyson, des événements en cours : la réunion des trois états convoqués à Vienne par Charles VII, l'évolution de la situation militaire et politique en France et dans le Dauphiné, les rapports du roi de France avec les cardinaux, les atermoiements des Tchèques, enfin et surtout, le manque d'argent qui se fait sentir au concile par suite de la lenteur de la « question bohémienne » : car bien qu'il n'y ait plus guère d'espoir de voir enfin se réaliser la réintégration des Tchèques dans l'unité de l'Église, ceux-ci ont cependant nommé des délégués qui se font attendre longtemps[35].

Les difficultés de convocation s'aplanissent pour l'abbé de Cluny. Les juges chargés d'examiner les empêchements de ceux qui n'ont pu se rendre au concile ont fait droit aux instances de l'archevêque de Rouen en sa faveur, et ils en avertissent Odon de Perrière[37]. Mais il lui reste à surmonter un obstacle sans cesse plus grand : le manque de ressources pécuniaires.

Difficultés pécuniaires : les frais du concile. — L'opposition faite au concile par le pape, les retards qui s'ensuivent dans les pourparlers du concile avec l'empereur d'Allemagne Sigismond, avec les Tchèques et avec les Grecs, font durer le concile et entraînent par là même, pour toute la chrétienté, des dépenses sans cesse accrues. Les ressources ordinaires du concile seraient peut-être suffisantes si les guerres n'empêchaient pas de les percevoir normalement[38]. Le prieur de Manthis écrit à l'abbé de Cluny qu'il ne faut pas s'attendre à voir bientôt le concile prendre fin, mais plutôt à le voir se prolonger encore pendant trois ans au moins. En demandant des instructions sur ses moyens de subsistance, il entre en des détails précis sur les difficultés avec lesquelles il est aux prises ainsi que tous les membres du concile. La pénurie des denrées de ravitaillement et le prix élevé des logements vont peut-être obliger le concile à se déplacer vers Constance ou Strasbourg. Dans ce cas, Jean de Montenoyson demande à

34. Fol. 36-37. Cette lettre, qui contient le récit circonstancié du conflit survenu entre Eugène IV et le concile, a été publiée intégralement par J. Haller, op. cit., t. I, p. 255-262.

35. Fol. 38, éd. J. Haller, op. cit., t. I, p. 261-262.

37. Fol. 39. Le 17 mai 1433, le concile transmet à Odon de Perrière l'acte d'incorporation de Jean de Montenoyson comme son procureur officiel, fol. 41.

38. Sur les ressources du concile, Noël Valois, *le Pape et le concile*, t. I, p. 311-318.

être déchargé de sa fonction pour rentrer en son monastère au plus tôt : il restera assez de prélats de l'Ordre pour représenter Odon de Perrière[39].

L'exemption menacée. — A son tour, le manque général de ressources engendre des conflits de juridiction et soulève la question de l'exemption. Certains évêques prélèvent les subsides dont ils ont besoin sur les revenus de toutes les églises situées dans leurs diocèses, y compris les revenus des monastères. Le 11 juillet 1434, l'abbé de Cluny écrit au cardinal de Sainte-Croix pour l'avertir de ce danger, commun à tous les ordres religieux. Il profite de cette occasion pour protester de son dévouement envers le Siège apostolique[40]. Il plaide également auprès de l'archevêque de Rouen la cause de l'abbaye de Baume que celui-ci entendait se soumettre[41]. Dans un cas analogue, en 1435, il en appelle de nouveau au concile contre l'évêque d'Amiens[42].

La misère en Bourgogne. — Malgré ses efforts, l'abbé de Cluny parvient à peine à lever dans son Ordre la dîme destinée au concile. Il s'en explique dans une lettre au prieur de La Charité : une troupe considérable de gens armés occupe tout le pays; Odon de Perrière n'ose pas sortir de sa retraite; la pénurie, pour lui et son « pauvre couvent », est extrême. « De tous nos revenus, c'est à peine si nous pouvons récupérer de quoi vivre très pauvrement. » Il voudrait bien envoyer à Bâle des délégués nombreux pour défendre les droits de l'Ordre. Mais où trouver le moyen de pourvoir à leur entretien[43] ? Les mêmes plaintes reparaissent dans une lettre adressée au prieur de Romainmôtier, auquel Odon de Perrière décrit la grande tribulation dont souffre le pays et qui n'est pas près de finir. On peut prévoir de la part des armées de l'une et de l'autre obédience de tels ravages que l'abbé de Cluny aurait des raisons suffisantes pour conserver auprès de soi son prieur et son aumônier[44]. Ceux-ci avaient été autorisés par le concile à revenir pour quelque temps au monastère en raison de la pénurie d'argent. Mais le concile les rappelle. L'abbé de Cluny supplie le prieur de

39. Fol. 38. Cette lettre pleine de détails sur la vie chère à Bâle a été publiée par J. Haller, op. cit., t. I, p. 261-262.
40. Fol. 43.
41. Fol. 44.
42. Bibl. nat., lat. 1493, fol. 75; document signalé par Hippolyte Cocheris, *Notices et extraits de documents relatifs à la Picardie* (Paris, 1854), t. I, p. 163, n° 105.
43. Fol. 65.
44. Fol. 46.

Romainmôtier d'employer tous ses soins à faire révoquer leurs lettres de rappel. « Nous ne croyons pas, écrit-il, qu'il existe au monde une décrétale prescrivant qu'un prélat absent d'un concile général ou provincial pour une cause légitime puisse être contraint d'y envoyer plusieurs procureurs. En droit, un seul suffit[45]. »

Quant aux subsides qui doivent être perçus pour les délégués de l'Ordre au concile, ils sont insuffisants pour bien des raisons : dans toutes les provinces de l'Ordre, les revenus sont réduits à rien par la guerre et les tribulations de toutes sortes, au point qu'en plusieurs monastères les moines ont à peine du pain à manger; d'ailleurs, l'accès des monastères est actuellement impossible et, même si les collecteurs de la dîme pouvaient se mettre en route, ce qu'ils récolteraient couvrirait à peine leurs frais de voyage[46].

Les plaintes d'Odon de Perrière sont entendues et reconnues fondées. En mars 1434, un délai lui est accordé; la sentence d'excommunication portée contre lui pour n'avoir pas encore payé la dîme est levée[47]. En octobre, les juges du concile somment les spoliateurs des biens de Cluny de les restituer au plus vite, sous peine de censures canoniques[48]. En mars 1435, le concile confirme tous les privilèges de Cluny et, en particulier, celui de l'exemption[49]. En décembre suivant, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Nevers, désignés par le concile pour examiner les comptes, certifient avoir reçu de l'abbé de Cluny les subsides exigés et le déclarent quitte[50].

Cependant, le concile traîne en longueur. La paix d'Arras signée entre le roi de France Charles VII et le duc de Bourgogne Philippe le Bon (21 septembre 1435), et successivement approuvée par le concile[51] et par le pape[52], laisse entrevoir en France un avenir meilleur. Le concile supplie toujours les Tchèques d'envoyer leurs ambassadeurs[53] : ses appels restent sans réponse, et l'année 1436 s'écoulera sans amener la dissolution du concile.

45. Fol. 47.
46. Fol. 47.
47. Fol. 42.
48. Fol. 48.
49. Fol. 93 v°. Cette bulle est éditée dans le *Bullarium sacri ordinis cluniacensis* (Lyon, 1680), p. 165.
50. Fol. 92.
51. Fol. 69-88 (5 novembre 1435).
52. Fol. 49-68 (5 janvier 1436). Le texte du traité et celui de la bulle de confirmation par le concile ont été édités par Jean Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens* (Amsterdam, 1726), t I, 2e partie, p. 315.
53. Fol. 90.

Le Chapitre général de Cluny prend de nouvelles mesures pour que soit levée la dîme destinée au concile[54]. Odon de Perrière en avertit son délégué à Bâle. Il lui donne, pour régler les affaires de l'Ordre, des directives qui, en une période aussi troublée, ne manquent ni de précision ni de prudence[55].

III. — NOUVEAU SCHISME (1437-1439).

Ordres contradictoires donnés à l'abbé de Cluny. — Le retard apporté par les Tchèques engage les événements dans une phase nouvelle. Pendant les pourparlers du concile avec la Bohême, Eugène IV, de son côté, a obtenu des Grecs la promesse de réintégrer l'unité de l'Église. Le 12 mars 1437, il annonce à l'abbé de Cluny que l'empereur Jean Paléologue et le patriarche de Constantinople sont arrivés à Venise et gagneront bientôt Ferrare pour y traiter de leur union à l'Église romaine. Le pape invite Odon de Perrière à se réjouir avec lui : par l'arrivée des Grecs sont jetés de nouveaux fondements en faveur de la paix et de l'union dans l'Église de Dieu. Dans l'espoir de voir cette union se réaliser, Eugène IV invite l'abbé de Cluny à recommander cette affaire aux prières de son monastère et à prescrire à cette intention des processions solennelles et autres bonnes œuvres. En outre, puisque le zèle de Cluny pour la prospérité de la religion chrétienne et du Siège apostolique lui est bien connu, il enjoint à Odon de Perrière, en vertu de la sainte obéissance et du serment qu'il a prêté, de se mettre en route aussitôt pour Ferrare. La cause de Dieu est en jeu : rien ne doit donc lui être préféré[56]. Quelques mois plus tard, le 18 septembre 1437, Eugène IV dissout le concile de Bâle.

Le 4 octobre suivant, le concile déclare invalide la bulle de dissolution lancée par Eugène IV. Légitimement constitué pour réformer l'Église, le concile affirme détenir seul l'autorité à cet effet sur tous les fidèles sans exception. Bâle est d'ailleurs aussi commode que Ferrare pour convoquer les Grecs : point n'est besoin de transférer le concile. Le concile de Constance a donné au concile légitime qui lui succède la mission de réformer l'Église; la résistance du pape a été prévue et ne doit donc faire hésiter personne. Adhérer à une autre autorité ne pourrait procéder chez un prélat que du désir de gagner la faveur des princes temporels : une telle

54. Fol. 91.
55. Fol. 96.
56. Fol. 98.

adhésion est condamnée d'avance. La bulle conciliaire, après avoir exposé longuement ces considérants, menace des peines canoniques les plus graves ceux qui accorderaient leur adhésion à Eugène IV[57].

Réponse de l'abbé de Cluny. — Tels sont les documents contradictoires en présence desquels se trouvait l'abbé de Cluny. Le concile agissait certainement avec l'entière conviction qu'il pouvait seul prendre les mesures requises par la réforme de l'Église[58]. Il voulait avant tout se sentir appuyé par l'opinion française : de fait, l'université de Paris lui accordait son adhésion[59]. En ces conjonctures où les intérêts de l'Église étaient si étroitement liés aux intrigues politiques, qu'allait faire l'abbé de Cluny ? Nous l'apprenons par un document du 3 juin 1439. Du château de Lourdon où il est toujours retenu, Odon de Perrière nomme un percepteur du subside destiné à entretenir les procureurs de l'Ordre à Bâle ou en quelque autre lieu que soit transféré le concile. Il confirme les procureurs désignés par les Chapitres généraux de 1437, 1438 et 1439. Au collecteur chargé de percevoir la dîme en faveur du concile, il donne le pouvoir de contraindre en son nom ceux qui feraient opposition[60]. Il agit donc conformément à la conduite qu'il a toujours adoptée : il est fidèle au concile qu'il a toujours considéré comme légitime.

Quelques semaines plus tard, le 7 juillet 1439, le duc de Bourgogne ordonne à ses sujets d'obéir au pape Eugène IV, non au concile de Bâle ni à Félix IV que viennent d'élire les cardinaux présents à Bâle[61], et qui, d'ailleurs, abdiquera bientôt. Cette ordonnance est le dernier des documents reçus par Odon de Perrière qui nous ait été conservé.

CONCLUSION.

La crise conciliaire se prolonge. Elle ne prendra fin que sous Nicolas V, en 1449, par la victoire de la papauté et la dissolution du concile. Dans l'intervalle, l'histoire de la chrétienté n'est pas seulement marquée par des négociations politiques et diplomatiques et des discussions doctrinales. Elle est assombrie par mille difficultés concrètes et sans cesse renaissantes. La confusion engendrée dans bien des cons-

57. Fol. 100.
58. N. Valois, *le Pape et le concile*, t. II, p. 165-166.
59. N. Valois, *le Pape et le concile*, t. I, p. 158-160, t. II, p. 238.
60. Fol. 100.
61. Fol. 107.

ciences par la division dans l'Église s'accroît encore du fait de la lenteur des communications et du manque de moyens d'information exacte. A ces causes de trouble s'ajoute la détresse matérielle, surtout dans les pays ravagés par la guerre et singulièrement en Bourgogne. L'histoire de Cluny est donc évocatrice de la situation pénible où se trouvent un grand nombre d'églises pendant les différends du schisme et du concile.

La correspondance d'Odon de Perrière entre 1431 et 1439 ne nous révèle pas seulement les causes multiples des déficiences de son gouvernement. Elle explique aussi l'impuissance des Chapitres généraux à mener à bonne fin les tentatives de réforme pour lesquelles ils émettent des vœux toujours inefficaces[62]. En retenant loin de leurs monastères les supérieurs et les religieux les plus instruits, le concile oppose un obstacle de fait à la réforme qu'il entend promouvoir. En outre, par suite de la peste et de l'incertitude des chemins, les visites canoniques ne peuvent plus être faites[63], les définiteurs ne peuvent pas toujours se rendre aux Chapitres généraux, les relations sont rompues entre les monastères. Enfin, les exigences des princes pour les besoins de leurs guerres[64], celles des évêques pour les frais du concile, épuisent les revenus des religieux exempts[65]. Par les dépenses qu'il entraîne, le concile accroît la misère déjà grande. Les lettres d'Odon de Perrière sont sur ce point révélatrices, et leur témoignage concorde avec celui des Chapitres généraux: ceux-ci déplorent, par exemple, que l'état des santés soit de moins en moins bon parce qu'on ne peut plus payer ni les médecins ni les remèdes[66].

Telle est « la grande pitié du royaume de France », et telle est la détresse de l'Église. En cette période où les Hussites reprochent au clergé l'excès de ses richesses, il n'est pas inutile de faire constater, sur un exemple illustre, ce qu'était la réalité. La misère, à son tour, entraînait des conflits de juridiction. Loin de favoriser l'entente dans la chrétienté, elle mettait parfois obstacle au règlement pacifique de bien des affaires. Bien des conflits auraient été mieux résolus, bien des procès auraient été plus vite terminés en des temps moins

62. Par exemple, Chapitre général de 1435, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 777, p. 689.
63. Chapitre de 1435, *ibid.*, ms. 777, p. 700.
64. Chapitre de 1432, *ibid.*, ms. 777, p. 646.
65. Chapitre de 1432, *ibid.*, ms. 777, p. 640; chapitre de 1433, p. 680.
66. Chapitre de 1436, *ibid.*, ms. 777, p. 706.

troublés. Les tristes conditions de la vie matérielle eurent des répercussions dans tous les domaines. Nous ne pouvions ici que mentionner au passage les grands événements connus par des documents officiels. Mais nous n'avons pas craint d'insister sur quelques-uns des éléments, d'origine parfois très concrète, qui ont contribué à envenimer des conflits déjà graves.

Pourtant, en ces sombres années, les raisons d'espérer ne manquent pas. Les Chapitres généraux de Cluny, comme Odon de Perrière et comme tous les prélats, font confiance au concile; malgré les charges qu'il occasionne, en dépit des hésitations soulevées par la tension entre le pape et le concile, tous continuent de croire à l'utilité du concile pour la réforme de l'Église[67]. Parmi tant de vicissitudes, et grâce à elles peut-être, la vitalité de l'Église s'est ranimée aux sources d'une dévotion plus intérieure. Peu à peu l'horizon s'éclaircit. Le zèle constant de la réforme n'est pas resté sans résultat. L'Église retrouvera bientôt son gouvernement normal, les victoires de Jeanne d'Arc porteront tous leurs fruits pour la pacification de la France, Cluny verra enfin se réaliser, sous l'abbatiat de Jean de Bourbon, une nouvelle réforme[68].

Dom Jean LECLERCQ, O. S. B.

67. Les Chapitres généraux prennent régulièrement des mesures visant à répartir les subsides à fournir au concile de façon à l'aider dans sa tâche : Chapitres de 1434, p. 679, de 1437, p. 641.

68. Du vivant même d'Odon de Perrière, vers la fin de son abbatiat, la situation financière de Cluny s'améliorera suffisamment pour qu'il puisse non seulement faire réparer les bâtiments du monastère, mais y ajouter de nouvelles constructions.

Les offices religieux au diocèse de Chartres sous Mgr Clausel de Montals (1824-1852)

I. L'ASSISTANCE AUX OFFICES. — Sous la Révolution : les « messes blanches ». — Sous l'Empire et la Restauration. — Sous Louis-Philippe et les régimes suivants. — La blouse — Assistance aux vêpres.

II. LA DÉSERTION DES OFFICES. — Commence à l'avènement de Louis-Philippe. — Influences dissolvantes : *le Glaneur d'Eure-et-Loir*. La garde nationale. Le cabaret. Le travail du dimanche. Les notables irréligieux. — Témoignage de Mgr Clausel. — Sous la Seconde République. — Sous le Second Empire à ses débuts : témoignage de Mgr Regnault.

III LA GRAND'MESSE AU VILLAGE. — Physionomie de l'office. — Un abus de la chaire : invectives, reproches. — Autre abus de la chaire : la longueur des sermons. — Le chant d'église. — « Battre chape ».

IV. LA CONCEPTION PAYSANNE DU PRÊTRE ET DE L'OFFICE. — On veut un curé. Ce qu'on voit dans le curé.

V. IMPRESSION FINALE. — Déchéance du dimanche chrétien. — Habitude ou croyance ?

L'étude que voici sur les offices du dimanche à la campagne est le complément de celle que j'ai publiée sur « la pratique des sacrements et des observances au diocèse de Chartres sous l'épiscopat de Mgr Clausel de Montals »[1]. Ici encore la documentation est difficile, parfois contradictoire, et les données du sujet constamment variables. Ce sera déjà beaucoup s'il se dégage de mon exposé une impression d'ensemble suffisamment justifiée par les faits.

I. — L'ASSISTANCE AUX OFFICES.

Sous la Révolution : les « messes blanches ». — Il fallut la Terreur pour arracher les populations aux habitudes religieuses qui leur étaient chères. L'historien Chevard, qui était maire de Chartres en 1792, assure que, « dans presque toutes les campagnes, les habitants ont continué de faire l'office, quoique privés de prêtres »[2]. En certaines paroisses, une fois

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXV (1939), p. 316-344.

la Terreur passée, on se réunissait pour la lecture de l'Évangile et pour le chant des communs de la messe, des psaumes et des cantiques. Ailleurs, comme à Thivars et à Sorel, un laïc se revêtait d'ornements liturgiques et imitait de son mieux le prêtre à l'autel[3]. En 1803, dans son rapport trimestriel, le préfet d'Eure-et-Loir s'exprime ainsi : « Dans plusieurs communes, les maîtres d'école, chantres ou d'autres particuliers laïcs, avaient remplacé les prêtres pendant leur proscription, et malgré l'organisation (entendez : la réorganisation des circonscriptions paroissiales et du culte), ils continuaient la célébration des offices. » Aussi leur fit-il défense « d'exercer les fonctions sacerdotales » dans les églises supprimées[4].

Sous l'Empire et la Restauration. — Les communes s'empressèrent de réclamer un prêtre, dès que l'évêque de Versailles, de concert avec le préfet, réorganisa les paroisses du pays chartrain. On peut en conclure, ce semble, que la messe dominicale, si ardemment désirée dès avant la reprise du culte, retrouva l'assistance d'autrefois. J'ignore si l'arrêté du préfet d'Eure-et-Loir suffit à empêcher les « messes blanches ». Dans ses statuts synodaux de 1827, Mgr Clausel de Montals crut devoir interdire « toute réunion religieuse qui serait présidée par le maître d'école ou par tout autre laïc »; et il maintint cette défense dans la réédition de 1839[5].

Sur l'assistance à la messe durant les quinze années de la Restauration, je n'ai pu recueillir presque aucun témoignage direct. En 1826, le curé de Blévy est insulté par des jeunes gens après la grand'messe, et dit que plus de trois cents personnes ont été témoins du scandale : c'était près de la moitié de la population[6]. Les habitudes chrétiennes étaient encore vivaces à cette époque; mais, depuis la Révolution, beaucoup de paysans travaillaient le dimanche.

Sous Louis-Philippe et les régimes suivants. — La révolution de juillet 1830, à la fois antidynastique et anticléricale, fut un passage très pénible pour le clergé. Les manifestations extérieures du culte devinrent impossibles, et à l'occasion même du culte il y eut de nombreux incidents qui attestent

2. V. CHEVARD, *Histoire de Chartres et de l'ancien pays chartrain* (Chartres, an X, 2 vol. in-8°), t. II, p. 553, note.

3. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 29 mai 1845. — *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, série L 167 : 1er floréal et 12 messidor an III (municipalité de Sorel).

4. Archives nationales, F17 3675II : rapport sur le 3e trimestre de l'an XI (25 mai 1803). Je dois communication de ces notes à M. l'abbé Chanteux.

5. *Ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres, portant règlement de discipline ecclésiastique pour son diocèse*, 18 mai 1827 (art. 9).

6. Archives diocésaines, dossier *Clergé* : Havard.

du moins la présence des hommes. Il y avait à Manou un curé détesté, que l'on allait bientôt chasser du presbytère. On débuta par une pétition à l'évêque; et pour la signer, le maire convoqua au son du tambour le conseil municipal et la garde nationale, *à l'issue de la grand'messe*[7]; c'était le seul moment où l'on fût assuré de trouver tout le monde : maire, conseillers, citoyens. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, journal avancé, fit l'éloge du curé de Soulaires, qui avait reculé l'heure des vêpres, et de ceux d'Ymonville et de Saint-Arnoult-des-Bois, qui les avaient jointes à la grand'messe, pour faciliter aux gardes nationaux l'élection de leurs officiers[8]. C'est donc qu'une partie au moins des hommes assistait non seulement à la messe, mais aux vêpres. Tout se faisait encore, vers 1830, sous le signe de la religion. Même les vengeances et les tracasseries locales, si fréquentes à cette époque à l'égard du clergé, s'exerçaient tout naturellement dans le cadre des offices religieux. L'église restait au village ce qu'elle était depuis toujours, l'âme de la localité, le centre des intérêts matériels et spirituels. Seulement, tandis que, jusqu'alors, la messe était l'observance capitale, dont peu de gens se dispensaient, le cabaret allait de plus en plus la supplanter.

M. le chanoine Sainsot, mort très âgé en 1929, et qui avait, dès sa jeunesse, interrogé diligemment les vieux prêtres et les vieilles personnes sur la pratique religieuse d'autrefois, atteste que, « dans les grosses paroisses du Perche, la première messe de chaque dimanche était la messe des hommes, qui se tenaient debout au bas de l'église, en si grand nombre que souvent ils débordaient jusque sur la place »[9]. Mgr Claireaux, curé-archiprêtre de Nogent-le-Rotrou, mort aussi plus qu'octogénaire, m'a confirmé ce témoignage pour l'église Notre-Dame, ajoutant que « la messe de six heures, à Authon, faisait venir des gens de trois lieues à la ronde ». Selon Chapiseau, jusque vers 1850, dans les gros bourgs du Perche, la messe de six heures était celle des domestiques de l'un et l'autre sexe; et ils ne manquaient pas, l'office terminé, de faire une sauterie avant de retourner à la ferme, qu'ils gardaient pendant que les maîtres allaient à la grand'messe[10]. En Beauce, il est vrai, la désertion de l'office paraît avoir été plus prompte et plus marquée. Cependant, il suffit de par-

7. Archives diocésaines, dossier *Clergé* : Salot.
8. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 14 octobre 1830.
9. G. Sainsot, *le Culte eucharistique dans le diocèse de Chartres*, dans les *Archives du diocèse de Chartres*, t. XIX (1914), p. 140, note.
10. F. Chapiseau, *le Folk-lore de la Beauce et du Perche* (Paris, 1902), t. I, p. 42.

courir la collection du *Glaneur* anticlérical, de 1830 à 1852, pour y trouver, dans les potins mêmes et les querelles de clocher qu'il enregistre et commente avec malignité, la preuve qu'en beaucoup de villages un nombre imposant d'hommes et de femmes restaient fidèles à la messe, sans qu'on puisse autrement préciser : la vie religieuse d'une époque et d'une contrée est essentiellement mouvante.

La blouse. — Au reste, les us et coutumes bien constatés en disent plus que des traditions orales : l'usage de la blouse, par exemple, dont les hommes se revêtaient pour les foires et marchés, et aussi pour la messe; usage que j'ai encore vu dans le Perche, où il n'a disparu qu'à la précédente guerre. Certains curés s'y opposaient, ou ne voulaient pas, du moins, qu'on se mît en blouse dans le chœur; il en résultait des conflits à l'église même : en 1830, à Manou; en 1834, à Saint-Denis-des-Puits, où trois ouvriers étrangers à la paroisse s'étaient mis dans le chœur avec une blouse par-dessus leur habit de travail; en 1841, à Lucé, où le curé refoula dans la nef « des habitants fort à l'aise qui ne se gênaient pas, écrit-il à l'évêque, de venir prendre place dans le chœur, les jambes nues avec des blouses et des sabots tout empreints de fumier... Mais je n'interdis que les blouses malpropres, laissant, du reste, les places hors du chœur à la disposition de tout le monde »[11]. On remarquera ces ouvriers et ces fermiers qui, tout en violant le jour du Seigneur, se dérangeaient de leur travail pour la messe, au moins de frais possible, il est vrai. M. Pichois, mort il y a peu d'années curé de Lèves, et fils d'un instituteur chrétien, m'a dit tenir d'une tradition de famille que l'insistance des curés du Drouais à proscrire la blouse avait contribué à éloigner les hommes de l'église.

Assistance aux vêpres. — Elles étaient alors inséparables du chant des Complies. Nous avons vu, en 1830, plusieurs curés avancer ou retarder l'heure des vêpres, pour faciliter les élections de la garde nationale, ce qui indique une assistance d'hommes[12]. En 1833, un paroissien de Lèves écrit à son curé que presque tous les habitants de la campagne veulent pouvoir, le dimanche, « passer leur temps à une messe, *quelquefois à vêpres*, et le surplus de la journée au cabaret »[13]. Nous verrons tout à l'heure les gens de Marchéville se plaindre de leur instituteur, et ceux de Thiron, de

11. Archives diocésaines, dossier *Clergé* : Salot, Levasseur, Thibault.
12. Ci-dessus, p. 198.
13. *Lettre d'un habitant de Lèves, près Chartres, à M l'abbé Ledru...* (Chartres, 1833), p. 14.

leur curé, justement à propos des vêpres. Mais voici deux traits assez pittoresques, où la fête du vin se règle en quelque sorte sur l'office du soir. A Épernon, le dimanche 11 octobre 1846, *après vêpres*, les hommes « jeunes et vieux, sans distinction de rang ni de naissance, s'assemblèrent en différents cabarets » pour goûter le vin de la nouvelle récolte, et s'enivrèrent. En 1848, à Garnay, près de Dreux, la milice locale célébrait la République en offrant, le dimanche, une pièce de vin à tour de rôle : « *Après les vêpres*, un détachement de gardes nationaux s'en va chercher le tonneau désiré; le tambour se place dessus à califourchon, et bat la charge, puis bientôt le clairet du cru coule à plein verre.[14] » — Les vêpres, néanmoins, étaient si délaissées en certaines paroisses, que Mgr Clausel dut interdire l'usage, qui s'introduisait, de les chanter immédiatement après la grand'messe[15].

II. — LA DÉSERTION DES OFFICES.

Commence à l'avènement de Louis-Philippe. — La révolution de juillet 1830 paraît avoir été, pour les hommes surtout, le vrai commencement de la désaffection envers les offices religieux. Le clergé perdait décidément son appui officiel et son prestige. Comme il avait, dans l'opinion, partie liée avec le régime déchu, la défaite de celui-ci fut sa défaite, et l'on se plut à la lui faire sentir. Au reste, l'hostilité soudaine et violente, heureusement passagère, dont il fut l'objet presque partout, suppose un esprit public déjà prévenu contre lui. Ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher les causes.

A partir de 1830, la société acheva de se séculariser; l'atmosphère morale s'épaissit; les nouvelles autorités ne donnèrent plus l'exemple; les influences mauvaises eurent le champ plus libre; l'indifférence ou le respect humain, qui déjà éloignaient les hommes des sacrements, commencèrent dès lors à les éloigner de l'église. Le dimanche garda son attrait, la messe demeura indispensable au commerce local; mais pour beaucoup d'hommes, elle ne fut même plus ce qu'elle avait été jusque-là, le vestibule obligatoire du cabaret : on entra de plain-pied dans celui-ci. Les femmes, plus croyantes et plus à l'abri du mal, restèrent aussi plus longtemps fidèles.

Voici, à cet égard, quelques témoignages directs. En 1836, M. Souazay, curé de Saint-Valérien de Châteaudun, sollicita

14. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 15 oct. 1846, et 14 mai 1848.
15. *Circulaire aux curés*, 14 février 1839.

de la ville un traitement pour son vicaire, alléguant la réduction notable des revenus de la fabrique : « Tout homme de bon sens, écrivait-il, croit à cette réduction, parce qu'on sait que, depuis 1830, la négligence et la crainte ont rendu les temples presque déserts.[16] » M. Gouache, curé de Ver-lés-Chartres de 1836 à 1851, « se renfermait attristé dans son presbytère, quand le nombre des assistants aux offices avait été trop au-dessous de son attente »[17]. En octobre 1843, le marquis de Givry, député, ayant assisté à la messe à Montboissier, observe qu'il y avait peu de monde[18]. La même année, le curé de Champrond-en-Gâtine, M. Deshayes, accuse le notaire Lesieur, maire depuis 1830, d'avoir perdu la paroisse : « L'église remarque, aux jours sacrés, des vides affreux dans son sein, surtout de la part des hommes.[19] » Ces quelques faits indiquent déjà que, sous Louis-Philippe, l'assistance aux offices avait bien diminué dans certaines paroisses.

Influences dissolvantes. — Je dois mentionner ici, pour l'incidence qu'elle a eue sur les offices, l'action de la presse, du cabaret, du travail du dimanche, en y ajoutant celle de la garde nationale et de certains hommes antireligieux.

Le Glaneur d'Eure-et-Loir. — Fondé au début de 1830 pour combattre la Restauration, supprimé au Coup d'État de 1851, ce journal ne cessa de harceler l'évêque et son clergé, recueillant plaintes et potins, envenimant les querelles de clocher, et jetant le ridicule, chaque fois qu'il se pouvait, sur les hommes et les choses de la religion, quoiqu'il se défendît d'être irréligieux; c'était, en somme, un voltairien. Il répondait assez à la mentalité générale du paysan beauceron, et encore mieux à celle des professions libérales dont je dirai un mot[20].

La garde nationale. — Dans un ouvrage écrit en 1854, un curé de la partie beauceronne du diocèse d'Orléans rappelait l'effet désastreux de l'institution de cette milice dans les campagnes, la multiplication des cabarets qui en était résultée, et la désertion parallèle des offices; les manœuvres, les revues et les inspections d'armes, fixées à l'heure de la messe et sur la place publique; le tambour faisant concurrence à la cloche; les femmes et les enfants, au lieu d'entrer à l'église,

16. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 29 décembre 1836.
17. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, Supplém. de janvier 1868, p. 11.
18. Archives diocésaines, dossier *Clergé :* Popys.
19. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 27 juillet, 3 et 10 août 1943.
20. La collection complète du *Glaneur d'Eure-et-Loir* est à la Bibliothèque municipale de Chartres.

regardant évoluer leurs maris et leurs pères[21]. Il dut en être ainsi dans la Beauce chartraine : plusieurs églises furent le théâtre d'incidents scandaleux causés par la milice locale[22]. Mais le gouvernement veilla dès qu'il le put à la tranquillité du culte; c'est ainsi qu'en 1837, les pompiers de Jouy s'étant avisés de manœuvrer sur la place pendant la messe et au son du tambour, le préfet, informé par l'évêque, les obligea de faire taire leur instrument[23].

Le cabaret. — Tant qu'il fut admis, en général, qu'on n'entrait au cabaret qu'au sortir de la messe, l'influence qu'il exerçait ne fut pas trop fâcheuse. Mais dès qu'un nombre d'hommes toujours croissant prit l'habitude, après 1830, d'y entrer au dernier coup de la cloche, il est aisé de comprendre que l'entraînement ou le respect humain gagna rapidement les autres, et les retint sur le seuil de l'église. Le cabaret fut donc, par cela même, une cause active de désertion. Il le fut aussi en devenant, de plus en plus, un péril grave pour la foi et les mœurs du paysan : c'est là que péroraient les esprits forts du village, là qu'on faisait lecture, à haute voix, des journaux impies, là enfin que, parmi les lazzis, les grossièretés et les blasphèmes, on perdait le respect de la religion et des prêtres[24]. La loi de 1814, ordonnant la fermeture des cabarets pendant les offices, était déjà lettre morte sous la Restauration.

Le travail du dimanche. — C'est ici un des plus graves désordres du temps, un des signes assurés du déclin religieux; et, comme le cabaret, désordre plus fort que les lois, parce qu'il était dans les mœurs, depuis la disparition de l'ancienne France. Il n'est rien, je pense, contre quoi Mgr Clausel ait lutté avec plus de persévérance et avec moins de succès.

Dès 1826, parcourant le diocèse entier à l'occasion du Jubilé, il vit « très souvent » les hommes occupés le dimanche matin au travail des champs[25]. Ce fut encore pis sous la

21. Abbé Méthivier, *Études rurales. Défense des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnes* (Paris, 1854), p. 246-249.

22. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 14 avril 1831, 14 mai 1846. — Chanoine Sainsot, *Vie de M. l'abbé Beulé* (Chartres, Laffray, 1908), p. 436. — *Archives diocésaines*, dossier *Clergé :* Ménage

23. Archives diocésaines, *Correspondance administrative :* lettre du préfet à Mgr Clausel, 12 mai 1837.

24. *Mandement de Mgr Clausel sur l'intempérance*, 2 février 1851; — *de Mgr Regnault sur le dimanche*, 29 janvier 1857. — Sur les lectures publiques au cabaret, cf. *le Journal de Chartres*, 2, 23 et 26 août 1849 : les clubs.

25. *Mandement* du 1er février 1827.

Monarchie de Juillet, où le saint jour était violé officiellement, et où les bourgeois, les patrons, les maîtres ne se faisaient aucun scrupule d'imiter cet exemple, en forçant au travail leurs ouvriers, leurs domestiques et les travailleurs saisonniers[26]. Il va de soi que la plupart des hommes embesognés le dimanche matin ne pouvaient assister à la messe.

A la fin du règne de Louis-Philippe, Mgr Clausel écrivait : « Jamais le repos du dimanche n'a été plus méconnu.... Aux champs, à la ville, dans les maisons particulières, on semble rivaliser d'ardeur pour profaner les jours de repos.[27] » Rien n'a changé sous la Seconde République. Et au début de l'Empire, dans sa lettre d'adieux, le vieil évêque dénonce une dernière fois la profanation du saint jour : « La plupart d'entre vous ne rendent aucun culte à leur Créateur.... Vous remplissez ce jour d'un travail défendu.[28] » Mgr Regnault, avec moins de fougue, ne sera ni moins attristé ni moins net : en 1857, il constate que, plus le cultivateur s'enrichit, plus il s'éloigne de Dieu[29].

Les notables irréligieux. — J'ai noté en passant, dans un premier article, l'influence exercée par certains hommes de professions libérales, médecins, notaires, vétérinaires, etc., tout imbus d'esprit voltairien, et très hostiles, en général, à ce qu'ils appelaient le « parti-prêtre »; du reste, plus ou moins mêlés au mouvement politique et social de l'époque. Par leur instruction et leur situation personnelle, par le besoin qu'on avait d'eux et par les services rendus, plusieurs s'étaient acquis, dans nos petites villes et nos campagnes, une autorité morale considérable, qui en faisait des dirigeants. Sans mettre en cause leurs qualités privées ni la sincérité de leurs opinions, je constate que leur action fut malfaisante au point de vue religieux, et qu'ils contribuèrent beaucoup à détourner le peuple de l'église. Je nommerai seulement le notaire Lesieur, de Champrond-en-Gatine, l'avocat Morin, de Nogent-le-Rotrou, qui se signala plus tard par des écrits antireligieux signés Miron, et l'officier de santé Harreaux, près de Béville-le-Comte, vénéré de tous pour son expérience et son dévouement, mais d'une impiété notoire : aussi l'abstention des hommes fut-elle plus marquée et plus prompte à Béville qu'aux alentours. Ces anticléricaux avant la lettre faisaient

26. *Mandement* du 28 janvier 1842; etc.
27. *Mandement sur le dimanche*, 25 janvier 1847.
28. *Lettre pastorale* du 1er janvier 1853.
29. *Mandement sur le dimanche*, 29 janvier 1857.

élever leurs filles dans la piété; et pour n'en citer que deux, le journaliste chartrain Sellèque et le notaire de Champrond Lesieur ont fait souche de chrétiens pratiquants[30].

Témoignage de Mgr Clausel. — Interrogeons à présent notre évêque : c'est lui qui va constater avec une précision implacable la désertion de l'église, par les hommes surtout. A la fin de 1840, il fait cet aveu : « Nos temples sont habituellement déserts. » Et essayant de prouver aux hommes qu'en dépit de leur abstention ils gardent tout de même un peu de foi : « Pourquoi donc, leur dit-il, à nos quatre grandes solennités, vous voit-on inonder les portiques et vous presser dans l'enceinte de nos saints édifices ? Qui vous y conduit ? qui vous y pousse ? N'est-ce pas la foi, qui vit, comme à votre insu, au fond de votre cœur ?[31] »

Nos paysans chartrains d'il y a cent ans venaient donc en foule aux grandes fêtes; mais la messe des dimanches ordinaires était de plus en plus délaissée du fermier beauceron. Quant aux jeunes gens, aux domestiques, aux ouvriers agricoles, aux artisans, ils ne suivent que trop bien l'exemple qui leur vient du père, du patron, du maître; et si, de leur part, l'assistance aux mystères sacrés est abandonnée, à qui la faute, observe le prélat, sinon au chef de famille qui trahit sa mission[32] ?

Sous la Seconde République. — Du point de vue de la pratique religieuse en général, et de l'assistance à la messe en particulier, le règne de Louis-Philippe apparaît donc en Eure-et-Loir comme une époque d'incessant déclin. Les choses n'iront pas mieux sous la Deuxième République. Balzac nous a montré les hommes endimanchés d'une ville de province, restant sur la place à causer de leurs affaires quand le son de la cloche s'est éteint. Nos paysans chartrains ne se gênent pas davantage : « A part quelques pieux fidèles, « où trouver le reste des chrétiens ? dans les lieux d'intempérance ». Même note l'année suivante : « Et vous... gens du peuple... vous ne paraissez jamais dans l'église de Dieu, où allez-vous donc ?... L'airain sacré vous appelle en vain... vous restez au cabaret[33]. »

30. Mlles Davigo, institutrices chrétiennes, mortes il y a peu d'années sur la paroisse Saint-Aignan, à Chartres, étaient petites-filles de M. Sellèque, propriétaire et rédacteur du *Glaneur d'Eure-et-Loir*.

31. *Instruction pastorale sur la sanctification des dimanches et des fêtes*, 21 nov. 1840.

32. *Instruction pastorale sur l'aveuglement qui fait que, du moins dans nos contrées voisines de la capitale du royaume, la religion est presque entièrement abandonnée par les hommes, c'est-à-dire par le sexe le plus actif et le plus noble*, 28 janv. 1842.

33. *Mandements de carême* de 1848, 1851, 1852.

Sous le Second Empire à ses débuts : témoignage de Mgr Regnault. — Le Second Empire, jusqu'en 1858, favorisa ouvertement l'Église. Les missions populaires purent se donner en toute liberté, et avec un succès que j'ai reconnu à propos des pâques, mais dont je n'oserais affirmer qu'il se soutint longtemps. Elles permirent, en tout cas, de constater le degré d'indifférence où notre diocèse était tombé. Les femmes elles-mêmes, de plus en plus, s'abstenaient de la messe comme du devoir pascal. Rappelons-nous les aveux de Mgr Regnault, en 1854 et l'année suivante : « Les sacrements et les divins offices sont peu fréquentés.... Beaucoup d'hommes et de femmes, élevés aux travaux champêtres, méconnaissent les vérités et les devoirs de la religion[34]. » Si « bon nombre de fermières chrétiennes de la Beauce et du Perche » gardaient encore, de son aveu, les mœurs dominicales de l'ancienne France, en général le cultivateur aisé n'avait pas de religion, et l'ouvrier ne revêtait l'habit des dimanches que pour se rendre au cabaret, souvent après avoir travaillé le matin. Pis encore : les concours de charrues, dans les comices agricoles, se faisaient à l'heure de la messe, sous les yeux de toute la population[35]. Telle était la situation vers 1857, ultime aboutissement de mon enquête.

III. — LA GRAND'MESSE AU VILLAGE.

Physionomie de l'office. — Le dimanche, au siècle dernier, n'a pas cet air morne et indifférent du dimanche actuel, où l'église ne reçoit guère qu'une poignée de femmes et d'enfants, et a perdu ce singulier pouvoir d'attraction qu'elle exerça longtemps sur ceux-là même qui n'en franchissaient plus le seuil. On arrive du bourg et de tous les hameaux, parfois de localités voisines, les femmes en coiffe ou en bonnet, les hommes vêtus d'une blouse bleu foncé, flottante, qui tombe au-dessus des genoux dans la Beauce, au-dessous dans le Perche. Au troisième coup de la messe, ils entrent qui au cabaret, qui à l'église; ceux-ci prennent place dans les bancs du chœur, ou à leur banc de famille dans la nef, où se tiennent les femmes. Les enfants des écoles ont une place à part, sous les yeux du maître ou de la sœur. En certains lieux, les hommes restent au bas de l'église, près de l'entrée, comme on le voit encore en plusieurs provinces. Mais dans les gros bourgs, où il y a deux messes, ils vont généralement

34. *Mandements et lettres pastorales* (Chartres, 1873), t. I, p. 64, 105.
35. *Mandement sur le repos obligatoire du dimanche*, 29 janvier 1857. *Recueil cité*, p. 170, 175.

à celle du matin, à moins qu'elle ne soit, comme dans le Perche, plutôt réservée aux domestiques; en ce cas, le maître et la maîtresse viennent à la messe de dix heures, et le personnel garde la maison.

L'office commence, aux solennités, par le chant de Tierce. L'aspersion faite, la procession fait le tour intérieur de l'église, et s'arrête au retour sous le grand Christ, à l'entrée du chœur, où se chante un répons. Après le *Kyrie*, tout le monde se lève pour la bénédiction du pain, ordinairement brioche, quelquefois pain salé. Chaque famille l'offre à son tour. Au banc d'œuvre, les marguilliers coupent une partie du pain en menus morceaux distribués aux fidèles, qui les mangent sur-le-champ; la famille emporte le reste, pour elle et pour ses amis, laissant une part, dite « chanteau », pour celle qui, le dimanche suivant, rendra le pain bénit. Ce bel usage, souvenir de la primitive Église, a disparu à peu près depuis la guerre de 1914.

Il demeurait une certaine bonhomie, une familiarité dans le lieu saint, qui ne se retrouve plus guère aujourd'hui, et qu'attestent les incidents, les disputes même qui se produisaient çà et là. On vit plus d'une fois un maire et un curé se quereller en pleine église[36]. En juillet 1830, quelques jours avant la révolution, dans une lettre assez naïve adressée au *Glaneur*, le curé de Chuisnes explique pourquoi il a renvoyé son chantre, trop ami de la danse et peu édifiant dans ses fonctions. Il expédie le chant d'une façon scandaleuse, « pour courir à toutes les assemblées des paroisses voisines. On l'a vu plusieurs fois revêtu d'une chape, quitter son poste, et, une tabatière à la main, s'avancer dans les rangs du chœur pour y régaler ses amis »[37]. Ce sont de petits faits de ce genre, souvent curieux comme traits de mœurs, qui défrayaient la chronique du *Glaneur*. Certains types de prêtres auraient plu à Renan, qui reprochait au clergé moderne, formé par Saint-Sulpice, d'être trop guindé, trop séparé du peuple[38]. Il y avait à Luplanté une pauvre folle qui riait toujours; étant allée à la messe dans une paroisse voisine, on la vit secouée d'un rire convulsif que dissimulait son capuchon. Le curé, croyant qu'elle pleurait, ordonna, à la fin de la messe, un *Salve Regina* « pour notre sœur affligée ». Mais le maître d'école, averti qu'elle pouffait de rire, interrompit son chant

36. Archives diocésaines, dossier *Clergé :* Benoist, Levasseur, etc.
37. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 12 août 1830 (lettre du 23 juillet).
38. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (Paris, Calmann-Lévy, 8e éd., 1883), p. 201.

pour en informer le prêtre : « Chantez, chantez tout de même, dit le curé; les prières se conservent bien, et ce sera tout prêt pour quand elle pleurera. » Cette petite scène amusa beaucoup les fidèles[39].

Un abus de la chaire : invectives, reproches. — La circonstance du sermon est celle qui provoque plus d'incidents, qui donne lieu à plus de plaintes, dont l'écho retentit dans le journal avancé de l'époque, et va quelquefois troubler l'évêque, le préfet et le ministre. L'homme qui enseigne d'autorité risque de s'épancher à l'abri de la contradiction. Mais c'est le cas de rappeler que l'histoire, bien souvent ce sont les histoires, les incidents locaux dont le total peut être impressionnant, mais qui ne représentent pas plus le train ordinaire et paisible de la vie, que les accidents météorologiques ne représentent le cours ordinaire des saisons. Ils n'en ont pas moins leur importance, et par les ressentiments qu'ils causent, et par la publicité que leur donne le journal. La plupart des curés qui n'ont pas la faveur, sont mal vus pour des paroles excessives : allusions plus ou moins voilées, personnalités, invectives, reproches, vulgarité et parfois grossièreté de langage.... Pourtant, Mgr Clausel recommandait, surtout aux jeunes, d'écrire et d'apprendre leurs sermons, afin de se mettre à l'abri des inspirations fâcheuses du moment[40]. Il n'hésitait pas à enquêter lui-même en cas de conflit, comme il le fit pour les doyens d'Auneau et de M intenon qui avaient tenu en chaire des propos injurieux; et il obligea un curé de Châteaudun à faire des excuses publiques aux autorités locales, qu'il avait mises maladroitement en cause[41]. Du reste, un vieux curé, populaire parmi ses ouailles, pouvait se permettre des propos qui eussent paru intolérables dans la bouche d'un autre. M. Lefranc, curé de Cormainville, était vif comme la poudre et avait son franc parler, ce qui ne l'empêcha pas d'être respecté et de maintenir sa paroisse en bon état pendant un demi-siècle. Il faisait même des personnalités : « Il y en a une, dit-il un jour (c'était la mairesse), qui est toujours en retard; je ne la nommerai pas... ». Là-dessus, la femme arrive : « Tenez, la voilà ! » Et chacun de rire. Comme on la plaisantait à la sortie : « Eh bien, dit-elle placidement, puisque c'est vrai[42] !... ».

39. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 26 mars 1846.
40. *Instruction pastorale et Ordonnance adressée à tous ses prêtres, sur le zèle qu'ils doivent apporter et la méthode qu'ils doivent suivre dans l'enseignement de la religion*, 18 mai 1828 (art. VI).
41. Archives diocésaines, dossier *Clergé :* Frocinel, Lavergne, Souazay,
42. Récit de feu M. l'abbé Huguet, né à Cormainville.

C'en serait assez, aujourd'hui, pour qu'une famille entière s'éloignât de l'église; il en fallait davantage alors. Mais ces familiarités de la chaire étaient tout de même regrettables, et le souvenir s'en gardait longtemps. M. Bourlier, supérieur du grand séminaire et l'un des hommes les plus vénérés du diocèse, avait eu à subir, au cours de ses vacances de séminariste, les brocards d'un curé ouvertement hostile, peut-être offensé par sa vertu; il souffrait encore en rappelant cette manière de persécution[43]. Les attaques personnelles ont pu contribuer au déclin religieux de nos campagnes : la religion et celui qui la prêche, aux yeux du peuple c'est tout un.

Un autre abus de la chaire : la longueur. — Un autre tort, en soi moins grave, mais plus commun peut-être et non moins fâcheux, c'était la longueur du prône. J'ai ouï dire au vieux chanoine Sainsot que les sermons d'une heure et demie n'étaient pas rares : « On sortait parfois de la grand'messe à une heure de l'après-midi. » De fait, en 1849, un journalier de Dampierre-sur-Avre, victime d'un vol pendant la messe, déclara au tribunal qu'on était sorti à une heure[44]. Au dire de vieilles gens, un de mes prédécesseurs à Coudray-au-Perche, M. Dufresne, n'en finissait pas de prêcher; mais les fidèles protestaient en dormant; et comme il était vif, quand il voyait s'incliner en cadence les têtes nues des hommes et les bonnets pointus des femmes : « Dormez, dormez, s'écriait-il en tapant sur la chaire, vous vous réveillerez au Jugement ! » La vieille princesse d'Hénin lui dit un jour à table, non sans impertinence, que ses sermons ressemblaient à l'éternité, n'ayant ni commencement ni fin. M. Sadorge, curé de Neuvy-en-Beauce, à qui un bon fermier reprochait d'être long, lui repartit : « Eh bien, pour m'avertir, quand vous en aurez assez, levez-vous. » Ainsi fut fait; mais comme le paroissien se levait tous les dimanches, le curé n'en tint compte[45]. Il paraît qu'à Houville, en 1833, à l'arrivée de M. Mercier, futur convertisseur de la paroisse, les hommes lui dirent : « Nous irons à la messe, si vous ne prêchez pas »; il prêcha tout de même, et ils sortirent; on sait que le curé d'Ars eut des désagréments semblables à ses débuts. Peut-être, dans les gros bourgs, les hommes ne préféraient-ils la messe basse du matin que pour échapper au sermon; peut-être, en certains lieux,

43. *Souvenirs* manuscrits de M. Fleury, ancien curé de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou, 1887 (Archives de M. l'abbé Chanteux).
44. *Le Journal de Chartres*, 19 avril 1849.
45. Récit de M. Sosthène Paragot, son deuxième successeur.

ne se mettaient-ils au bas de l'église que pour la facilité d'arriver plus tard et de partir plus tôt, ou de se dérober sans esclandre au moment du prône, pour aller chopiner....

Le chant d'église. Liturgie chartraine. — Au temps de Mgr Clausel de Montals, le diocèse de Chartres avait sa liturgie spéciale, introduite en 1782 par Mgr de Lubersac, et remplacée par la liturgie romaine le 1er janvier 1865, après avoir duré quatre-vingt-deux ans. Ce ne fut pas sans peine et sans regret que Mgr Regnault sacrifia cette liturgie, qui n'était nullement à dédaigner, et que nos prêtres exilés par la Révolution chantaient avec ferveur, toutes fenêtres ouvertes, au grand ravissement des Anglais[46]. « Le chant qui est en usage parmi nous plaît à tous, écrivait l'évêque en 1858; il est grave et mélodieux.... S'il était possible, en conservant le type du chant grégorien, de se rapprocher de nos mélodies, que l'oreille qui les a goûtées veut toujours entendre..., il y aurait moins de surprise parmi les fidèles et plus de facilité pour nos chantres de campagne aujourd'hui si peu exercés, mais il n'y faut pas songer[47]. » Entre les adaptations diverses du grégorien, il préféra celle de Lambillotte, à cause de sa simplicité, « car nous tenons, disait-il sagement, à ce que le chant soit d'une exécution aussi facile que possible pour les chantres de campagne »[48]. J'ai ouï dire à Mgr Claireaux, témoin du retour à la liturgie romaine, que beaucoup de personnes avaient, à ce moment-là, déserté l'église; il est visible, en tout cas, que Mgr Regnault redoutait l'effet du changement et sur les chantres et sur les fidèles.

Lutrin et chantres. — Il y a cent ans, le lutrin de nos églises rurales était assez fourni. Sur de vastes pupitres en forme d'aigles aux ailes éployées, s'étalaient les énormes livres à fermoirs métalliques, imprimés en grosses notes carrées et losangées, que l'on pouvait lire de loin. Il y avait souvent cinq ou six chantres, ou davantage, en soutane et surplis, en chape aux jours de fête, dirigés et soutenus par l'instituteur; un ou deux étaient gagés, les autres bénévoles;

46. « Lettre des prêtres du diocèse de Chartres qui se trouvent à Vinchester, à leur évêque » : 1er octobre 1793. — Publiée dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, mai 1890, p. 122-126.

47. *Circulaire au clergé pour lui faire connaître son intention d'adopter dans son diocèse la liturgie romaine* : 16 février 1858. (*Mandements*, t. I, p. 195. Cf. p. 404).

48. *Lettre pastorale et Mandement qui fixe l'époque à laquelle la liturgie romaine sera mise en vigueur dans son diocèse* : 24 mars 1864. (*Mandements*, t. I, p. 404).

et il n'était pas rare de compter parmi eux des notables de la commune, fermiers, conseillers municipaux, le maire lui-même.

Ces chantres, en général, ne pouvaient se passer d'un chef, ni mettre quelques nuances dans des mélodies chantées à plein gosier. L'instituteur même ne devait pas, sous ce rapport, différer beaucoup des autres. J'en ai connu un, très digne homme, qui se tenait encore au lutrin vers 1900; il avait une voix effroyable, et ne l'épargnait pas. Le chanoine Goussard parle avec dédain du chant lourd et martelé de 1850[49]. Les choses n'allaient pas mieux, de son propre aveu, une trentaine d'années plus tard, quand un ou deux vieux chantres, aussi orgueilleux que médiocres, derniers débris d'une autre génération, massacraient le nouveau plain-chant[50].

Instruments. — Les cuivres étaient l'accompagnement indispensable du chant sacré. Le plus ordinaire était le serpent qui, vers la fin du Second Empire, n'existait plus que dans de rares églises de campagne : « sombre instrument », dit un musicologue, aux « sons durs, sauvages et retentissants »[51]. On en jouait de longue date. Il y avait deux serpents à la cathédrale et, vers 1830, ils faisaient un tel vacarme, avec les voix de « haute-contre », que M Verguin, le vieux supérieur du grand séminaire, eut plus d'une fois envie de quitter sa place et de s'enfuir[52]. Un des premiers élèves de l'École normale de Chartres, fondée en 1834, y apporta cet instrument, dont il jouait encore à l'église un demi-siècle plus tard[53]. — Au serpent succéda peu à peu l'ophicléide, assez analogue au premier, mais un peu moins barbare, et muni de clefs; quoiqu'il eût encore un son « violent, plein, sombre », avec des basses formidables, il représentait un réel progrès. Parfois, la contrebasse ou d'autres instruments de cuivre, alto, baryton, etc., venaient à la rescousse. A Cormainville, sous le curé Lefranc, il y avait au lutrin douze à quinze hommes ou jeunes gens; l'orchestre se composait d'un saxophone, d'un cornet à piston, d'un ophicléide et d'un cor d'harmonie; à la procession du dimanche, le bedeau allait devant, sa baleine

49. Chanoine Goussard, *M. l'abbé Ychard, supérieur du Petit Séminaire de Chartres* (Chartres, Garnier, 1896), p. 31.

50. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, janvier 1878, p. 4-5.

51. *Grand Dictionnaire universel*, de Larousse (la préface est de déc. 1865) : aux mots *serpent* (t. XIV, p. 607), et *ophicléide* (t. XI, p. 1377).

52. *Souvenirs* manuscrits de M. Fleury, déjà cités.

53. Léonce Person, *Jean-Baptiste-Édouard Person, directeur des Écoles normales d'Albi et de Chartres* : 1805-1877 (Paris, Cerf, 1884, 2e éd.), p. 86.

sous le bras, son processionnal ouvert dans la main gauche, et son piston dans la main droite, dont il s'accompagnait[54]. A Saint-Martin-de-Nigelles, vers 1850, la petite église voyait chaque dimanche environ dix-huit instrumentistes, y compris le maire, et sans compter une bonne équipe de chantres; et telle était l'affluence, que le suisse avait peine à frayer un passage pour la procession. Après la guerre de 1870, je ne sais quel communard changea la paroisse du tout au tout; et à la fin du siècle, le même curé Bouthemard, qui avait vu un si beau lutrin, n'avait plus comme chantre, dans son église déserte, qu'un jeune homme de bonne volonté qui venait de Hanches[55].

A l'École normale, sous la direction intelligente de M. Person, les élèves-maîtres apprenaient à jouer des divers instruments d'église, de manière à pouvoir former d'autres exécutants. L'École avait dès lors quelques petits harmoniums, qui n'apparurent timidement dans les églises rurales que vers 1860[56].

Les fidèles chantaient-ils ? — Très peu. En 1878, M. le chanoine Goussard, maître de chapelle de la cathédrale, dans une série d'articles sur « l'enseignement du plain-chant », dit son émotion d'avoir entendu, pendant la guerre de 1870, des mobiles bretons chanter de tout leur cœur les communs de la messe : « Qui de nous, ajoute-t-il, dans un pèlerinage ou dans quelque circonstance solennelle, n'a point entendu un *Credo* chanté ainsi par tout un peuple transporté de foi et d'allégresse ?... Or, que voyons-nous lorsque nous assistons le dimanche à un office public dans les églises de campagne et même parfois dans les paroisses de ville ? Quelques fidèles sont disséminés dans le saint temple... », ceux-ci lisant leur messe vaille que vaille, ceux-là « immobiles, les bras croisés, ne parlant à Dieu ni des lèvres ni du cœur.... On dirait des statues. » Pendant ce temps, les vieux chantres s'égosillent avec deux ou trois enfants aux voix criardes, et l'ennui suinte de partout[57]. — Rien ne permet de croire que les fidèles chantaient davantage à l'église au temps de Mgr Clausel; mais il y avait tout de même un lutrin mieux garni.

54. Je tiens ces détails de feu M. Huguet, curé de Bailleau-le-Pin, né à Cormainville : ce bedeau était son grand-père.

55. C'est ce chantre bénévole qui m'a raconté la chose, d'après les souvenirs de M. Bouthemard et les siens propres. Il est aujourd'hui curé d'une paroisse ouvrière importante, où le même phénomène de désertion se produisit après la même guerre. (Cf. *la Voix de Notre-Dame de Chartres*, novembre 1891, p. 249-253).

56. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, Supplément de novembre 1863.

57. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, janvier 1878, p. 4-5.

Le grand malheur de nos paroisses rurales au XIX^e^ siècle, et une des causes, peut-être la plus vraie, de l'abandon général des offices qui nous désole encore aujourd'hui, c'est que les fidèles sont restés ou devenus étrangers au chant sacré : « La messe, écrivait M. Goussard, n'est pas pour eux ce qu'elle semblait être pour les mobiles bretons : une véritable jouissance qu'on aime à savourer. C'est un devoir qu'on remplit froidement, j'oserais presque dire, c'est une corvée que l'on semble subir à contre-cœur[58]. » — Mais comment réagir ? Dans notre pays si peu formé à la musique, le chant des masses exige une extrême facilité, le chant d'une élite exclut les masses. En dépit des circulaires et des règlements, l'étude du solfège n'a jamais été sérieusement faite à l'école primaire; il est permis de le regretter, même du point de vue des offices religieux.

« Battre chape ». — Il y avait, sinon tous les dimanches, au moins aux grandes solennités, un usage curieux qui existait encore en certaines paroisses au début du XX^e^ siècle. Deux chantres vêtus de chapes allaient et venaient, leur livre en main, d'une marche dandinante, chacun de son côté le long des stalles du chœur, où se tenaient les hommes, et alternaient le chant des communs de la messe, ou les versets des psaumes; en haut et en bas du chœur, ils se saluaient, puis reprenaient leur marche; c'est ce qu'on appelait « battre chape ». Avant le *Gloria* et le *Credo*, l'un d'eux allait au coin de l'épître; le prêtre se tournait vers lui; ils se donnaient le salut, puis le chantre entonnait, et l'officiant, retourné vers l'autel, entonnait à son tour[59]. De temps en temps (j'évoque ici mes souvenirs), un de ces batteurs de chape tirait sa tabatière et offrait une prise à l'autre en toute gravité. C'étaient les « maîtres chantres », qui recevaient une modeste paie. Peut-être, en des temps plus chrétiens, les hommes ne se mettaient-ils dans le chœur que pour chanter : cela expliquerait l'usage de « battre chape », leurs voix malhabiles ayant besoin d'être soutenues par des voix plus expertes.

IV. — LA CONCEPTION PAYSANNE DU PRÊTRE ET DE L'OFFICE.

On veut un curé. — Que fleurisse ou non la pratique religieuse à la campagne, quel que soit le régime politique et l'esprit bon ou mauvais de la population, il y a un fait im-

58. *La Voix de Notre-Dame de Chartres*, janvier 1878, p. 4-5.
59. Souvenirs de feu M. le chanoine Pérot, enfant de Viabon.

mémorial, qui demeure universel et constant, c'est que toutes les paroisses, sans exception, veulent un curé, et qu'elles le veulent surtout à cause des offices du dimanche. Elles peuvent bien être lasses de celui qu'elles ont, demander son changement, faire agir à cette intention la préfecture et le ministère, au besoin le chasser elles-mêmes : ces démarches ne vont jamais sans la demande d'un nouveau curé. Une paroisse sans prêtre s'estime humiliée et désavantagée; a-t-elle cessé d'être succursale ? elle aspire à le redevenir. En 1847, Mgr Clausel fera valoir que sitôt « qu'une paroisse devient vacante, les autorités ou les habitants de ce lieu viennent le presser avec de vives instances de remplacer promptement le pasteur.[60] » Même des moins bonnes, on pourrait dire ce que le curé de Manou, en 1830, écrivait de la sienne où il était devenu insupportable : « La privation de prêtre serait pour cette paroisse, si peu religieuse qu'elle soit, un véritable fléau[61]. »

Ce qu'on voit dans le curé. — Il ne faudrait pas se méprendre sur le motif déterminant de ces requêtes. Ce que les paysans chartrains, en général, apprécient le plus dans leur curé, ce n'est pas le prêtre, l'homme de Dieu, investi d'une mission surnaturelle et des intérêts de leurs âmes; c'est avant tout le fonctionnaire du culte, l'homme qui préside à certains actes de la vie sociale, baptêmes, premières communions, mariages, enterrements, et dont la présence tient les enfants dans le respect; c'est enfin et surtout l'homme qui célèbre les offices des dimanches et fêtes, garde les habitudes, attire la population et favorise le commerce local. Qu'on soit en Beauce ou dans le Perche, dans le Dunois ou dans le Drouais, le point de vue ne change pas. « La religion est la grande branche de commerce » : axiome populaire si profondément ancré, qu'il a duré au moins jusqu'aux premières années du XX^e^ siècle.

A Marchéville, en 1842, il y a un instituteur à la fois greffier de mairie, sacristain et chantre, lequel, sous prétexte de santé, mais au fond par mésentente avec son curé, démissionne tout à coup de ses fonctions d'église. Or, les chantres du pays, très peu experts, ne peuvent se passer de lui. Embarras terrible ! « Depuis sept semaines, écrit-on au *Glaneur*, on dit une messe basse, et on ne récite pas les vêpres, faute de chantres. Aussi le commerce du village n'en est pas plus brillant. » Un mois plus tard, les plaintes se renouvellent :

60. *Lettre pastorale au sujet d'un journal intitulé « le Glaneur »*, 1^er^ mars 1847.
61. Archives diocésaines, dossier *Clergé :* Salot.

que le maître d'école, s'il ne veut pas chanter, y exerce au moins les enfants; alors, « les hameaux et les villages voisins reviendront à l'office chez nous, et notre petit commerce reprendra son cours. » L'instituteur est enfin déplacé; son jeune successeur joue de l'ophicléide et fait des répétitions quotidiennes aux enfants et aux chantres; le commerce renaît[62]. A Clévilliers, en 1838, on pétitionne, au grand mécontentement du curé, en vue d'obtenir son changement, parce que la maladie le rend inapte à ses fonctions, ce qui « porte un notable préjudice aux intérêts du petit commerce »; le curé meurt, en effet, cette même année[63]. En 1845, les gens de Thiron, petit doyenné du Perche, se plaignent de leur curé, d'ailleurs excellent homme, mais toujours en retard pour les offices. On sort des vêpres à la nuit. « Cet état de choses nous est préjudiciable. Les hameaux voisins, au lieu de venir chez nous, vont chercher des offices ailleurs. Beaucoup d'habitants, même du chef-lieu, se dispensent de se rendre à l'église, et il en résulte que le petit commerce de la localité est en souffrance[64]. » La même année, à Unverre, on se plaint très fort. De temps immémorial, cette paroisse importante et fort étendue avait curé et vicaire : « Chaque dimanche, écrit-on, il était dit deux messes, ce qui répandait de grands biens dans le pays, car une immense quantité de personnes des communes circonvoisines se réunissaient au chef-lieu de la nôtre, les uns pour affaires particulières, les autres pour affaires commerciales, et tout vivait. » Mais le vicaire est parti, et non remplacé depuis deux mois : « Notre commerce est entièrement anéanti : notre pays n'offre aucune ressource depuis le départ de M. le vicaire; il est donc de la plus grande urgence pour nous d'en avoir un autre... »[65]. On remarquera que le *Glaneur*, si peu dévot qu'il fût, se gardait bien de railler ces plaintes, où les intérêts matériels se rattachent si curieusement à la présence de l'homme dont la mission est toute spirituelle. Ne croyons pas, pourtant, que cette « immense quantité de personnes » qui affluaient des localités voisines, y vinssent toutes pour la messe : grand nombre d'hommes entraient au cabaret, et l'abandon de l'office était surtout remarqué en Beauce. Il n'en est pas moins vrai que la messe et les vêpres, la messe principalement, sont restés jusqu'alors la raison ou le prétexte de s'endimancher et de

62. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 24 nov., 8 et 22 déc. 1842; 2 et 16 mars, 7 et 21 déc. 1843.
63. Archives diocésaines, dossier *Clergé :* Langlois Jean-Louis.
64. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 4 déc. 1845.
65. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 24 juillet 1845.

venir au bourg, de faire ses provisions et de négocier ses affaires, et que le cabaret lui-même prospère à l'ombre du clocher, qui est le vrai centre des intérêts, l'âme de la localité.

S'il est vrai que le Percheron d'alors est demeuré plus traditionnaliste que le Beauceron, n'allons pas en conclure qu'il est beaucoup plus religieux : « Il va le dimanche à la messe parce que c'est la bourse du village, où se traitent toutes les affaires; mais ces habitudes routinières n'ont aucune influence sur sa moralité[66]. » Tel est, en 1846, le jugement d'un Nogentais sur le paysan de cette contrée. Deux ans plus tard, le maire des Autels-Villevillon, et quelques-uns du village avec lui, pétitionnent contre leur curé. Bon nombre d'habitants prennent sa défense, attestant qu'il est très digne prêtre : « Le seul reproche qu'on fasse à M. le curé, c'est de trop prêcher et être trop dévot et trop exigeant pour la religion[67] » C'est ainsi que, vers la fin du siècle, des paroissiens de Saint-Lubin-des-Joncherets diront de M. Leprince, homme d'une foi profonde et d'une charité sans bornes, ami intime de Mgr d'Hulst : « C'est un bon homme, notre curé, mais abruti de religion[68]. » Drouais ou Perche, à cinquante ans de distance, le même sentiment se fait jour à l'égard du prêtre : on veut bien de lui, mais pas de zèle.

V. — IMPRESSION FINALE.

Déchéance du dimanche chrétien. — J'ai limité cette seconde étude, comme la première, à la période assez courte qui embrasse l'épiscopat entier de Mgr Clausel de Montals et les débuts de Mgr Regnault, c'est-à-dire à peu près de 1824 à 1857, une bonne trentaine d'années, durant laquelle quatre régimes politiques se sont succédés en France. Dans ces limites d'espace et de temps, un fait général me semble acquis : la déchéance progressive du dimanche chrétien, chez les hommes plus que chez les femmes, et dans la Beauce plus que dans le Perche. Quoi qu'il en soit de certains détails, si l'on rapproche le présent article de celui que j'ai publié sur la pratique des sacrements et des observances dans le diocèse de Chartres et sous Mgr Clausel de Montals, il paraît difficile de ne pas conclure à une désaffection religieuse, qui caractérise chez nous le règne de Louis-Philippe, non par le sectarisme des gouvernants, mais par leur indifférence, et par l'am-

66. *Le Glaneur d'Eure-et-Loir*, 2 juillet 1846.
67. Archives diocésaines, dossier *Clergé* : Durand.
68. Je tiens cela du séminariste, aujourd'hui curé, à qui le propos fut tenu.

biance générale de l'époque, dès que la foi chrétienne, qui avait peu de racines dans les consciences, eut perdu l'appui extérieur qu'elle trouvait dans les institutions.

Habitude ou croyance ? — Pourtant, je m'en voudrais de laisser le lecteur sous une impression trop pénible. Si l'ensemble des faits permet de conclure à un abandon croissant des offices, combien d'exceptions à cette règle, depuis le temps de Mgr Clausel jusqu'aux premières années du XX[e] siècle ! Même en Beauce et dans le Drouais, bien des paroisses restèrent assez longtemps plus ou moins fidèles au devoir dominical. Et quant aux motifs d'agir, s'il apparaît que la plupart des hommes assistaient à la messe plus par habitude que par devoir, à le bien prendre, qui peut savoir au juste leur mentalité ? Eux-mêmes, sans doute, n'y voyaient pas très clair. Ces habitudes qui les maintenaient dans la ligne des traditions et des préceptes, n'étaient-elles pas aussi quelque peu gardiennes de la foi ? Des hommes qui s'habillaient pour venir, quelquefois de loin et par des chemins affreux, à une messe matinale, suivaient-ils simplement la routine, ou obéissaient-ils à un appel obscur de la conscience ? l'un et l'autre, probablement. Tant de choses influencent la pauvre humanité dont nous sommes, que la réalité contredit souvent les apparences, et qu'on ne sait jamais le dernier mot[69].

Ernest SEVRIN.

69. Il resterait à poursuivre l'enquête. à la pousser même jusqu'à nos jours, jusqu'à ce magnifique mouvement d'apostolat auprès de la jeunesse, commencé avec le siècle et qui a rendu à l'Église de France, comme à d'autres, l'espoir fondé d'un renouveau chrétien. Dieu veuille qu'un de mes confrères, s'enfermant lui aussi dans le cadre diocésain ou régional, mène cette étude à bonne fin, et prépare des matériaux solides à une histoire religieuse aussi complète, aussi vraie que possible, de notre pays et de notre temps !

MÉLANGES

LA CANONISATION DE CHARLES DE BLOIS (1376)

En juin 1940 achevait de s'imprimer à Rodez un numéro de la *Revue des études historiques* que la séparation de la France en deux zones devait empêcher de distribuer. Il contenait une note sur l'accomplissement, en 1376, de la canonisation de Charles de Blois, solution certaine, à mes yeux, d'une petite énigme historique. Cette note étant restée inconnue, sauf aux lecteurs de quelques Bulletins diocésains bretons, qui en ont rendu compte, et, d'autre part, certaines objections d'ordre canonique ayant été soulevées, je ne crois pas inutile de revenir sur la question, qui n'est pas sans présenter un certain intérêt.

Le personnage, on le sait, rival de Jean de Montfort pour la succession de Bretagne pendant la guerre de Cent Ans, a été copieusement calomnié, et la calomnie a souvent la vie très dure. Et pourtant, plus on contemple l'austère et mélancolique figure du « saint prodhomme de Blois », plus on se convainct que son rôle dans l'histoire de la Bretagne chrétienne fut un rôle de premier plan, malgré sa défaite finale et sa captivité de neuf années en Angleterre. En tout cas, Charles de Blois fut un saint : cela ne peut être mis en doute. Le mouvement de dévotion qui portait les foules vers son tombeau dans la chapelle des Mineurs de Guingamp tient du prodige. Les témoignages en faveur de ses vertus et de ses miracles, dans les procès rédigés sept ans après sa mort, sont nombreux et frappants. Bien plus : la tradition d'une canonisation accomplie par l'autorité pontificale était répandue en France dans les vingt dernières années du XIV^e^ siècle, et Froissart s'en fait l'écho, quoique non sans inexactitude. On s'étonnerait que Du Guesclin eût demandé dans son testament (1380) qu'on fît pour lui deux pèlerinages, l'un à saint Yves de Tréguier, l'autre à saint Charles de Guingamp, si le premier saint était alors officiellement canonisé par le pape, tandis que le second n'aurait été que candidat à la canonisation. De même, le cri de guerre

des Bretons au service de Grégoire XI : « Vostre mercy, Charles et Yves ! » n'aurait pas été très pontifical si le premier personnage n'avait pas été canonisé, alors que le second l'était si bien. Enfin, les procès-verbaux faits à Guingamp au XVII[e] siècle montrent que l'*élévation* des reliques eut lieu dans cette période (fin du XIV[e]), et l'on s'expliquerait mal que cette cérémonie, conséquence normale de la sentence de canonisation, eût pu avoir lieu si la cause eût encore été pendante. Aussi, les historiens français répètèrent-ils jusqu'au XVIII[e] siècle que Charles de Blois avait été canonisé. Les Bollandistes, ayant mis la main sur un exemplaire des enquêtes canoniques de 1371, s'apprêtaient à les publier lorsqu'ils s'arrêtèrent, effrayés par une observation de Benoît XIV. En effet, Rinaldi n'ayant publié sur cette question, dans ses *Annales Ecclesiastici*, qu'une bulle d'Urbain V (15 septembre 1368) interdisant aux évêques bretons d'établir une fête de Charles de Blois sans l'autorisation du Siège apostolique, Benoît XIV ignora que cette pièce n'était que la première en date d'une série et en parla comme d'un acte définitif. Deux bulles du même Urbain V avaient prescrit pourtant de commencer l'enquête canonique (17 août 1369 et 22 octobre 1370). Son successeur, Grégoire XI, à la suite de l'opposition faite par Jean de Montfort depuis l'origine et récemment renouvelée, avait ordonné de passer outre à cette opposition (15 janvier 1371), et les volumineux procès-verbaux de cette intéressante enquête furent rédigés à Angers[1] (9 septembre-17 décembre 1371). Ces derniers faits permirent, sous Pie X, en 1904, lorsqu'on revint à s'occuper sans partipris de la question, une reconnaissance de culte, à la suite de laquelle Charles de Blois est officiellement *bienheureux*. On ne put retrouver, en effet, la bulle de canonisation du XIV[e] siècle qui aurait dû exister pourtant, d'après la tradition des historiens français. Cependant, en 1926, M. Pocquet du Haut-Jussé publiait intégralement une bulle de Grégoire XI, dont le P. Eubel avait donné un sommaire dans son *Bullarium franciscanum*. Cette bulle, datée du 13 février 1376, et donc postérieure de plus de quatre ans aux procès, avait pour objet de remettre officiellement ces procès à une commission de trois cardinaux afin qu'ils rédigeassent un rapport favorable, tandis que six doutes de forme étaient levés par avance. La cause était donc alors en très bonne voie.

Mais en resta-t-elle à ce stade encore préparatoire ? Peut-on affirmer qu'aucun acte ne suivit la bulle de février 1376 ? Il nous paraît certain, au contraire, que la canonisation fut prononcée par Grégoire XI lui-même et la messe célébrée les 10 et

1. Ils ont été intégralement publiés, d'après un manuscrit contemporain conservé à Pau (Archives des Basses-Pyrénées, ms. de 190 fol. coté 7 E 44), par le P. Antoine de Sérent : *Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois*, Saint-Brieuc, 1921. Un exemplaire du XIV[e] siècle existe aussi à la Bibliothèque vaticane (ms. lat. 4025, 197 fol. : *Liber canonizationis D. Karoli ducis Britanniae*).

11 septembre suivants. Mais alors, dira-t-on, pourquoi n'a-t-on pu retrouver la bulle ? Pour le comprendre, qu'on veuille bien se rapporter aux circonstances très particulières des dernières semaines du séjour de la papauté romaine à Avignon, telles que des documents strictement contemporains ont permis de se les représenter, presque jour par jour, aux derniers historiens de cette période, un Mollat, un Kirsch, un Mirot. Relisons surtout les lettres des correspondants à la cour avignonnaise des puissances italiennes, par exemple de la République de Sienne ou du duc de Mantoue. C'est en étudiant soigneusement la correspondance de l'agent de ce dernier, Christophe de Plaisance, que je suis tombée, par pur hasard[2], sur un passage qui résout la question de la canonisation de Charles de Blois d'une manière d'autant plus définitive que le texte est plus indépendant, moins officiel, et qu'il ne peut en aucune manière avoir été falsifié ou interpolé.

*
**

Nous sommes donc en Avignon à la fin d'août 1376. Grégoire XI, homme scrupuleux, mais énergique, fin diplomate, mais pontife préoccupé avant tout de son devoir surnaturel, se trouve en face du cas de conscience le plus épineux qui se soit jamais posé à un pape. Depuis trois quarts de siècle, la papauté a quitté l'Italie, et les motifs politiques qui l'avaient acculée à cet exode n'existent plus. La place de l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, est à Rome, il le sait. Son prédécesseur (un saint pourtant) a fait un essai là-bas, mais n'a pu s'y réinstaller définitivement, tant il y a d'obstacles en Italie à cette rentrée d'une papauté triomphante. Lui, Grégoire, doit y réussir. Sainte Brigitte le lui a prédit quand il était jeune cardinal. Sainte Catherine de Sienne est venue le lui répéter à Avignon même. Depuis deux mois et demi elle est là, l'encourageant à exécuter sa décision depuis longtemps prise et manifestée. Certains espèrent toutefois qu'il reculera au dernier moment. Le roi de France ne l'espère peut-être pas beaucoup, mais le départ du pape est une perte de prestige pour son royaume : il a envoyé ses frères, le duc d'Anjou, puis le duc de Bourgogne, protester solennellement en son nom. Un agent de la République de Sienne à Avignon nous décrit le merveilleux bateau d'apparat sur lequel ce dernier a descendu le Rhône. Quant à Louis d'Anjou, il s'est déjà installé au château de Roquemaure avec sa femme, la fille de Charles de Blois. Il a fait connaissance de sainte Catherine et l'a emmenée à Roquemaure pour la présenter à la duchesse. Si la sainte siennoise y consentait, il l'emmènerait même volon-

2. J'étudiais le rôle de sainte Catherine de Sienne en cette période pour mon ouvrage : *la Carrière politique de sainte Catherine de Sienne*, Paris, Desclée de Brouwer, 1939.

tiers à Paris et la présenterait au roi. Au fond, le départ du pape pour l'Italie aurait peut-être certains avantages quant à sa politique personnelle. Il a des raisons très sérieuses de complaire à Grégoire XI. Ce qui inquiète le pape, maintenant que ses vaisseaux l'attendent à Marseille et que le départ, plusieurs fois annoncé officiellement et retardé plusieurs fois, ne peut plus être remis, c'est qu'il n'a pas assez d'argent liquide pour partir. Combien ne lui faudra-t-il pas distribuer de florins, là-bas, à l'arrivée, pour acheter les bonnes volontés, tandis que son ennemie Florence en dépense tant de son côté ! Eh bien, Louis d'Anjou est tout à la disposition de Grégoire; il a envoyé une commission à Angers pour prendre dans les coffres du château 60.000 florins d'or, en vue d'un prêt au Saint-Siège, et déjà la voilà de retour, ayant accompli sa mission[3]. Mais, de son côté, Grégoire ne laissera pas en suspens la cause, déjà si avancée, du saint beau-père. C'est, entre autre faveurs escomptées par le duc, une chose facile à lui accorder. Mais y a-t-il encore le temps d'achever une canonisation, puisque l'on part le 8 septembre et que cette date a déjà officiellement été donnée aux représentants des puissances ? Il suffirait pourtant de retarder le départ de quelques jours seulement. Aussi, le 7 septembre, Christophe de Plaisance, procureur du duc de Mantoue, qui a entretenu déjà tant de fois son seigneur du départ annoncé ou remis, lui écrit, à propos d'une affaire qu'il cherche à terminer à la cour : « Je doute que rien ne se fasse avant qu'on ne soit à Rome, car, à cause du voyage, le pape et tous sont tellement occupés que rien ne se fera plus à la curie. Et, afin que Votre Seigneurie sache tout ce qu'on peut savoir de ce voyage, j'écris sur cette page le programme prévu. Il est vrai que le samedi 13 de ce mois le pape partira sans faute et prendra la route de Marseille où se trouvent pour lui vingt-cinq galères et beaucoup d'autres navires : là il prendra la mer avec la cour et se rendra à Rome. Il serait parti cette semaine, mais, mercredi, le 10 de ce mois, il canonise le duc de Bretagne, qui, d'après ce qu'on dit, fut un homme juste. Jeudi, il célébrera la messe de canonisation à Saint-Dominique. Vendredi, le 12 de ce mois, il fera un consistoire public, prendra congé de tous, donnera sa bénédiction à tous les courtisans, et annoncera le transfert de la curie, d'Avignon à Rome[4].... »

3. Voir tous les détails de cette affaire dans L. Mirot, *les Rapports financiers de Grégoire XI et du duc d'Anjou* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XVII (1897), p. 113-144). Le duc d'Anjou était arrivé à Avignon dès le 7 août. En un mois il avait eu le temps et d'arranger cette affaire financière et de préparer celle de la canonisation.

4. « Sed dubito quod nihil fiet, quousque erit in Urbe, et adeo propter istum motum papa et omnes sunt ita impediti, quod nihil fit amplius in curia. Et ad finem ut dominatio vestra siat (*sic*) de motu quicquid potest sciri, quod ordinatum est in presenti pagina scribo. Est verum quod die sabati XIII presentis mensis firmiter papa recedit et accipit iter versus Marselliam, ubi sunt XXV gallee pro ipso et multe

Chose curieuse, en nous apportant ainsi le seul témoignage direct de la canonisation de Charles de Blois, Christophe de Plaisance résout également le problème du changement de date, au dernier moment, du départ de Grégoire XI. D'après une lettre du correspondant de la République de Sienne, datée du 27 août, et affirmant que le départ était fixé sans changement possible au 8 septembre, on a longtemps donné cette date comme celle du départ du pape. Mais d'autres documents, publiés par Kirsch et par M. Léon Mirot[5], notamment la relation versifiée du voyage par le chapelain du pape, donnent bien pour le départ la date du 13 septembre. Retard de cinq jours admis par les historiens depuis ces publications, mais dont on n'a jamais donné une raison plausible. Seuls le passage cité de Christophe de Plaisance et la décision qu'il rapporte d'achever *in extremis* la canonisation de Charles de Blois permettent d'expliquer ce retard bien attesté.

Le document que nous apportons ainsi est certes inattendu, mais il est inattaquable. D'abord à cause de son indépendance. Si quelque dévot de Charles de Blois, un membre de sa famille, un Breton, nous parlait de cette canonisation, nous pourrions le soupçonner de tromperie, mais Christophe résout pour nous l'énigme en passant et sans y attacher la moindre importance, car notre héros n'intéressait ni lui, ni son *padrone*, et même il ne connaissait sa sainteté que pour en avoir entendu parler à l'occasion de l'annonce de la canonisation elle-même. Aussi, le renseignement, qui cadre avec un changement de date connu par ailleurs, ne peut-il être tendancieux. Témoignage unique, mais excellent. En outre, le fait qu'il rapporte est parfaitement vraisemblable, de par ce qu'on sait de la présence à Avignon du principal postulateur, le duc d'Anjou, et de ses rapports financiers avec le pape auquel il rendait, à ce moment précis, le plus grand des services, service apparemment contraire au rôle de protestataire contre le départ, que le roi son frère lui avait, dit-on, confié.

Notons, d'autre part, la précision du programme annoncé, et comparons-le à ce que les *Ordines Romani*, publiés dans le *Museum italicum* de Mabillon, nous apprennent de la canonisation à cette époque. D'après l'*Ordo XIV*, celui du cardinal Jacques Gaë-

allie naves et ibi intrabit mare cum curia et ibit ad Urbem, *et de presenti edomada recesiset, nisi quod in die mercurii qui erit X presentis mensis, ducem Britanie qui, uti audio, fuit iustus dominus, canonizat, et in die jovis celebravit* (sic) *misam canonizationis in Sancto Dominico, in die veneris duodecima presentis mensis faciet publicum consistorium* et ibi recipiet licentiam ab omnibus et dabit benedicionem omnibus cortesanis et pronunciabit sicut transfert curiam de civitate Avenionense ad Urbem... ». Lettre du 7 septembre 1376, dans la série publiée par Segre, *Archivio storico Italiano*, t. XLIII et XLIV, 1909. Segre n'a pas compris de quel duc de Bretagne il s'agissait.

5. J.-P. Kirsch, *Die Rückkehr der Päpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom* (Paderborn, 1898). — Léon Mirot, *la Politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome* (Paris, 1899).

tani, neveu de Boniface VIII (mort sous Clément VI, l'oncle de Grégoire XI), lorsque toute la procédure est terminée, un dernier grand consistoire public est tenu, où le procureur demande officiellement la canonisation et où l'on entend les discours à ce sujet des divers prélats. Cela n'est encore qu'un acte préparatoire et il a eu lieu déjà dans le cas qui nous occupe, ainsi que le consistoire dans lequel on fixe l'église où la canonisation doit avoir lieu et le jour où elle se célébrera. Ces déterminations ultimes font déjà presque partie, semble-t-il, de la canonisation proprement dite; or, elles sont faites, puisqu'il s'agit de l'église des Dominicains d'Avignon, ainsi que du mercredi 10 et du jeudi 11 septembre. Mais pourquoi ces *deux* dates, et cette distinction entre la proclamation et la messe, cérémonies qui, d'après le même *Ordo XIV*, ont lieu à la suite l'une de l'autre au cours de la même séance ? L'*Ordo XV* peut nous répondre : il a pour auteur ce même Pierre Ameilhe qui, chapelain de Grégoire XI et auteur de son *Itinéraire* d'Avignon à Rome, était encore au service du pape Boniface IX quinze ans plus tard, lors de la canonisation de sainte Brigitte. Précisément, dans son *Ordo*, il nous raconte cette dernière canonisation qui eut lieu le samedi 7 octobre 1391 dans une chapelle du Sacré Palais près de Saint-Pierre, selon les mêmes formes que dans l'*Ordo XIV*. Mais il ajoute : « Ista die, Papa non potuit dicere magnam Missam de Sancta, causa infirmitatis, sicut debebat; sed in crastinum celebravit. » La messe de la sainte eut donc lieu le lendemain dimanche 8 octobre, à la basilique de Saint-Pierre, et Ameilhe nous la décrit avec les plus grands détails[6]. Ce fut lui sans doute qui régla de la même façon celle de saint Charles, séparée par une nuit de la canonisation, prononcée la veille comme pour sainte Brigitte, et peut-être aussi, comme pour elle, en un lieu différent, puisque Christophe de Plaisance ne parle de l'église de Saint-Dominique que pour la messe.

Quant au consistoire du vendredi 12 septembre, l'objet en est parfaitement précisé : prendre congé d'Avignon et annoncer officiellement que la Curie est transférée à Rome. Il n'a rien à voir avec la canonisation de saint Charles, qui est achevée par la messe célébrée en l'église Saint-Dominique.

Enfin notre document présente l'avantage propre aux documents épistolaires et à eux seuls : il est strictement contemporain des faits qu'il donne à connaître. Si un chroniqueur nous racontait avoir assisté dans le passé à telle canonisation, nous pourrions soupçonner sa mémoire d'erreur sur la personne, la date ou le caractère du fait. Ici, c'est le programme officiel de la semaine de la curie que l'auteur donne au duc de Mantoue. Le

6. MABILLON, *Museum Italicum*, t. II, p. 422 et suiv. et 535 et suiv. La fixité du rituel ne semble pas alors absolue pour tous les détails. Si la maladie, la fatigue de Boniface justifiait la séparation des deux cérémonies, les mêmes raisons valaient pour Grégoire.

dimanche 7, remarquons-le bien, il annonce la canonisation fixée au mercredi 10 septembre, donc trois jours après. Aucune confusion n'est donc possible, et la suppression d'une cérémonie de ce genre, après qu'elle est officiellement annoncée pour une date aussi proche, apparaît comme une véritable impossibilité morale. En appliquant avec la plus grande rigueur les règles de la méthode historique, on peut dire que le fait de la canonisation de Charles de Blois à Avignon, les 10 et 11 septembre 1376, est aussi bien démontré que possible, étant directement attesté par un témoin indépendant, avec toute la précision désirable.

Il s'agit cependant d'un fait futur (prévu officiellement pour trois jours plus tard) et non déjà accompli. Peut-on tirer de là une objection valable ? Non pas, semble-t-il, puisque nous savons, par d'autres sources, que le départ, d'abord fixé au 8 septembre, n'a bien eu lieu de fait que le 13, ce qui donnait au pape le temps d'accomplir son programme prévu. Il s'agit cependant ici de certitude morale, comme celle dont nous usons quant aux faits historiques en général, et non de certitude mathématique. On peut imaginer, si l'on y tient, que le pape, ayant déclaré le 7 qu'il ne partirait que le 13 au lieu du 8 afin de canoniser Charles de Blois le 10 et le 11, a fait autre chose ces jours-là, a été malade, que sais-je ? bref, est parti sans avoir accompli son programme.... Nous osons dire, toutefois, que cette non-réalisation, d'ailleurs difficilement imaginable, n'aurait alors pas beaucoup d'importance, car, à moins de considérer les canonisations comme des jeux de hasard, on peut dire qu'une cause est virtuellement terminée quand le pape annonce officiellement un dimanche qu'il l'achèvera par une proclamation publique le mercredi suivant : sa volonté de canoniser est alors aussi certaine et aussi manifestée que possible. En un tel cas, il paraît tout à fait clair qu'il n'y aurait pas à remettre sur pied une procédure quelconque, mais qu'il faudrait seulement que le pape, ou son successeur s'il a disparu, proclamât solennellement ce qu'il a annoncé qu'il allait incessamment proclamer.

C'est précisément le désir auquel nous pousse l'absence de la bulle de canonisation, demeurée jusqu'à présent introuvable, quoiqu'au XVIII[e] siècle on ait cru qu'elle existait quelque part. A-t-elle été détruite ou perdue ? Les circonstances très particulières de la canonisation firent-elles qu'elle ne fût pas rédigée ? Nous nous abstiendrons, pour ne pas allonger démesurément cette petite étude, de donner des raisons en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse. Mais la perte de la bulle ou sa non-rédaction ne sauraient étonner les historiens de cette période, qui n'ignorent pas le désordre qu'il y eut dans les archives à la suite du retour de Grégoire XI à Rome, désordre aussi à la suite du Grand Schisme qui suivit de près sa mort, non seulement dans les archives, mais dans toute l'administration pontificale et pour tout dire dans

l'universelle chrétienté. L'étonnant serait plutôt qu'un document, qui ne pouvait avoir été donné à Avignon même, vu le peu de temps dont on disposait avant le départ, eût été donné ensuite et eût régulièrement subsisté. Il n'en est que plus admirable que la Providence nous ait conservé une aussi curieuse attestation du fait, et surtout qu'Elle ait permis ce fait lui-même : le dernier acte du dernier pape français, en quittant pour toujours la terre de France, fut la glorification de ce prince chevaleresque et pur, arrière-petit-fils et imitateur de saint Louis : Charles de Blois.

Noële Maurice-Denis Boulet.

NOTES DE STATISTIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSES

Région du sud-ouest : Diocèses de Toulouse, Pamiers, Perpignan. — Région de l'ouest : Diocèses de Luçon, Poitiers, Nantes. — Région du nord-est : Diocèses de Cambrai, Langres.

Les renseignements recueillis au cours des années 1940 et 1941 ont été publiés dans le premier fascicule de l'*Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France* (Paris, 1942). Nous ne reproduirons donc point ici les statistiques gracieusement dressées par plusieurs curés de Paris, ni les analyses des documents du XIX^e^ siècle que nous ont fait découvrir M. Lemoine à Versailles et M. Dauvillier à Toulouse, ni les éclaircissements de Mgr Bros, de M. l'abbé Fauconnier, de M. le doyen Renard, sur les diocèses de Meaux, Nevers, le Mans. Il suffira que nous résumions les plus copieux dossiers que le dévoûment de nos confrères nous ont récemment procurés.

RÉGION DU SUD-OUEST.

M. Jean Dauvillier, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, qui fut naguère mon assistant, est aujourd'hui le plus actif de mes collaborateurs. Il a constitué, avec le bienveillant concours des administrations diocésaines, un énorme dossier, qui lui permettrait d'écrire, pour se reposer de l'histoire du droit canonique oriental, une histoire de la pratique religieuse entre le Massif central et les Pyrénées. De ce coffre de documents, je me borne à dégager les lignes d'un beau sujet.

Diocèse de Toulouse. — Dès le début de la Réforme catholique, les archevêques ont relevé, au cours de leurs visites, l'état religieux des paroisses; le curé leur remettait, en outre, sous pli cacheté, les réponses à un questionnaire minutieux sur les mœurs et la pratique. Les procès-verbaux qui nous sont parvenus — les plus détaillés étant ceux de Mgr de la Roche-Aymon (1740-1753) — révèlent une fidélité presque unanime au devoir pascal et que tous les mourants recevaient extrême-onction et viatique.

Cependant, à la fin de l'Ancien Régime, une nombreuse population s'établit dans la banlieue sans église, où elle dut s'accoutumer à l'inobservance. Vers le même temps, la bourgeoisie s'attiédit. Après les troubles révolutionnaires, des prêtres espagnols vinrent combler les vides dans les rangs du clergé, et les élargir parmi les fidèles, qu'ils édifiaient médiocrement, tandis que le rigorisme de certains curés indigènes rebutait la jeunesse. Les Trois Glorieuses furent suivies d'un mouvement anticlérical. C'est au temps de cette révolte que Mgr d'Astros vint occuper le siège. Il entreprit deux grandes enquêtes, de 1831 à 1835 et de 1840 à 1845 : les documents sont conservés et nous en avons commencé l'exploitation.

Aucune statistique postérieure ne nous est parvenue, jusqu'à l'épiscopat de Mgr Germain (1899-1928) dont les archives permettent une vue d'ensemble au lendemain de la Séparation.

La baisse de la pratique a été sensible sous la Troisième République. Des hommes de gauche, dont les noms sont bien connus, ont exercé une forte influence : l'un d'entre eux, Bepmale, a exposé dans une brochure son action au pays de Saint-Gaudens. L'émigration des ruraux, l'afflux des Espagnols, l'aisance procurée par la culture de la vigne : autant de facteurs de déchristianisation.

Une enquête prescrite en 1942 par S. Exc. Mgr Saliège révèle des partages. Le Lauraguais (et sa lisière) garde ses usages : la majorité des hommes et presque toutes les femmes pascalisent dans le doyenné de Nailloux; la majorité de la population dans les doyennés de Montastruc, Verfeil, Lanta, Mongiscard; environ 1/3 des hommes et la plupart des femmes dans les doyennés de Revel, Villefranche, Caraman et Auterive. Aux frontières occidentales, forte pratique dans les doyennés de Cadours, Aurignac, L'Isle-en-Dodon, Boulogne, Montréjeau. Dans les autres doyennés, sauf l'agglomération toulousaine et quelques cantons comme Saint-Gaudens et Saint-Béat, les femmes, en général, pratiquent; les hommes, fort peu. La vallée de la Garonne semble assez détachée, et la transformation du Comminges a été rapide.

Dans la ville même de Toulouse, la Dalbade est réputée la meilleure paroisse, suivie de près par la Cathédrale, Saint-Jérôme, le Taur. Encore assez pieuses Saint-Exupère et la Daurade. Saint-Pierre et Saint-Nicolas ont une population pauvre et médiocrement assidue. Dans les faubourgs, population flottante, peu pratiquante, sauf à Saint-Sylve. La banlieue est encore plus refroidie.

La statistique offre d'insurmontables difficultés dans les paroisses du centre, pour la double raison qu'elles échangent leurs sujets et les partagent avec de nombreuses chapelles. A Saint-Étienne, on pense que 1/8 des hommes et le 1/3 des femmes pascalisent. Dans la banlieue, la proportion ordinaire pour les hommes est 1/20.

Diocèse de Pamiers. — Vers 1875, ce diocèse passait encore pour fidèle, bien que chacun de ses ébranlements eût laissé des traces : on y croyait relever des restes d'albigéisme et de jansénisme, des communautés protestantes subsistaient et d'anciens foyers de jacobinisme faisaient tache. Au dernier quart du XIX^e^ siècle, ces montagnards casaniers et pauvres ont été tentés par les emplois publics, et les hommes politiques — Delcassé en tête — favorisèrent leur nouvelle vocation. Toute cette clientèle de l'État professe l'irréligion de ses maîtres. Tandis que beaucoup désertent provisoirement leur village pour une carrière pensionnée, des Espagnols, souvent anarchistes, affluent dans les centres ouvriers. La *Dépêche de Toulouse* endoctrine la population, les instituteurs l'encadrent : d'où la poussée à gauche. Les radicaux ont été remplacés par les socialistes, que menacent les communistes.

Des anciens usages subsistent le baptême, la première communion, le mariage, la sépulture, et, en outre, l'assistance à la messe de Noël, de Pâques et de la Toussaint. Rares sont les hommes qui pascalisent, et même dans les campagnes, il n'est pas sûr que la majorité des femmes fréquentent l'église. La pénurie des prêtres empêche la régularité des offices. Le doyen de la Bastide-de-Sérou dessert sept paroisses, le curé de Mercus, huit paroisses; et les routes ne sont pas aisées.

La région de Saint-Girons passe pour mieux conservée : c'est-à-dire qu'elle garde quelques bonnes paroisses, comme Montjoie, les deux Taurignan, Montesquieu-Avantès. Plus au nord, le doyenné de Saverdun, où le contact des protestants stimule, dit-on, les catholiques, ressemble aux cantons voisins du diocèse de Toulouse (Lauraguais) qui sont fidèles. Partout ailleurs, indifférence, sans hostilité pour le prêtre, sans refus nombreux des rites de passage, sauf dans le canton de Varilhes et à Serres.

Diocèse de Perpignan. — S. Exc. Mgr Bernard a fait munir tous les curés, en janvier 1942, d'un questionnaire précis. J'ai sous les yeux les réponses. Elles permettent de constater que le conformisme saisonnier est la règle quasi-universelle, que les hommes pratiquants, sauf en de rares communes, forment une minorité infime, que les femmes persévèrent davantage. L'obligation dominicale est mieux respectée que l'obligation pascale. Beaucoup de mourants reçoivent les derniers sacrements, assez peu les demandent.

Le nombre des cérémonies purement civiles (sauf le remariage des divorcés) a fort diminué depuis quelques années. Mais aussi, le nombre des pascalisants : à Perpignan, ville de 72.000 habitants,

environ 1 200 hommes et 9 000 femmes; dans la campagne, sur 7 627 recensés, 110 hommes et moins de 800 femmes. Voici pour quelques doyennés le nombre des recensés (population totale), puis des électeurs et des femmes qui communient à Pâques : Saint-Laurent de la Salanque : 10 100, 540 et 1280; Rivesaltes : 11 760, 232 et 1 900; Millas : 7 500, 96 et 600; Céret : 9 600, 74 et 510; Argelès : 21 200, 188 et 1 500; Arles-sur-Tech : 5 050, 62 et 420. Soit : 18 % de la population totale dans la Salanque, 6 à 10 % dans les autres régions.

La Salanque devrait sa conservation relative aux écoles chrétiennes, qui ont été florissantes. A l'autre extrémité du diocèse, la Cerdagne, fragment de l'ancien diocèse d'Urgel, a de bonnes paroisses. Le Fenouillède, pays de vignes, et le pauvre Capcir se ressentent, croit-on, du jansénisme : on y communie peu. Le Conflent, riche en mines, s'est plus récemment détaché. Enfin, la Côte vermeille et la plaine au sud du Têt paraissent déchristianisées. Elne, Toulouges, Argelès ont été naguère des centres de cérémonies civiles : l'immigration espagnole a favorisé l'action antireligieuse des partis d'extrême-gauche. Et comme dans la Catalogne voisine, la pratique populaire, et qui dispense des autres pratiques, est le pèlerinage.

Les *cartells de visita* qui se trouvent dans les archives paroissiales autorisent à penser qu'au XVIII[e] siècle, l'observance était presque unanime.

RÉGION DE L'OUEST.

Diocèse de Bordeaux. — M. le chanoine Touvet, sollicité par mon collègue M. Antoine Bernard, a bien voulu me communiquer les réponses de toutes les paroisses du diocèse à un questionnaire qui leur a été adressé en 1941 : nombre de pascalisants, assistance à la messe dominicale, abstention des grandes cérémonies (baptême, première communion, obsèques), telles en sont les rubriques.

La carte de Pâques donnerait le spectacle d'une grande variété, même à l'intérieur de chaque canton. Cependant, on y reconnaîtrait (non sans surprise) que les doyennés mieux conservés sont aux abords des grandes rivières : sur la Garonne, Saint-Macaire, Cadillac, Podensac, Castres; en Médoc, Castelnau, Lesparre offrent un pourcentage de pascalisants de 21 à 26 % (de la population totale); sur la Dordogne, Branne, Libourne, Saint-André, Bourg oscillent de 18 à 20 %. Tandis que les plus faibles fractions — 14 à 10 % — sont relevées dans la banlieue de Bordeaux et à la frontière de la Charente (ce qui n'étonne point) et en deux cantons de l'Entre-Deux-Mers : Sauveterre et Targon. Le nombre des assistants à la messe est moindre, en général, que celui des pascalisants.

Peu d'enfants non baptisés, d'obsèques civiles, sauf en quelques paroisses de Bordeaux et des environs, dans certains chefs-lieux de canton et de rares communes rurales.

En somme, le diocèse paraît plus fidèle que tous ses voisins. Mais d'une fidélité sans chaleur. Le trait dominant, c'est une mollesse qui exclut à la fois la dévotion et l'hostilité. La pratique est trop peu vivante pour les œuvres et le conformisme, assez invétéré pour que l'on tienne au clergé résident. Il semble que la politique ait causé moins de détriment au catholicisme que dans les diocèses plus méridionaux, à cause de ce caractère modéré des populations. Mais aussi, les mouvements de jeunesse n'éveillent l'enthousiasme que d'une élite et les prêtres sont trop rares pour leur fournir tout l'encadrement nécessaire.

Diocèse de Luçon. — M. l'abbé Maisonneuve me transmet un état de la moyenne des Pâques (1936-1940) pour chaque paroisse du diocèse de Luçon, qui confirme l'opposition du Bocage, où l'immense majorité des habitants sont fidèles, et de la Plaine, des Marais, où la minorité pratiquante tombe parfois au-dessous du quart de la population. Encore y a-t-il quelques taches dans le Bocage, créées par la tradition sceptique (Montaigu), l'industrie (Mortagne) ou le protestantisme (Chavagnes). Une carte dressée par M. Fortier-Beaulieu, qui a imaginé des signes caractéristiques pour chaque paroisse, fera parfaitement ressortir, dans le second volume de notre *Introduction*, la dissonance des pays.

Diocèse de Poitiers. — Une carte dressée selon les mêmes procédés illustrera dans le diocèse de Poitiers un contraste non moins saisissant. Aux confins de la Vendée (nord-ouest des Deux-Sèvres) la proportion des pratiquants est de 50 à 70 % de la population dans sept cantons et le doyenné de Châtillon offre le spectacle d'une quasi-unanimité. Dans la région de Melle, qui avoisine les Charentes, cinq doyennés tombent au-dessous de 16 %. Presque tous les autres cantons des deux départements oscillent de 20 à 30 %. La plus grande partie du diocèse appartient donc à la zone de transition entre le bloc pratiquant de l'Ouest, auquel s'agrègent les deux tiers des arrondissements de Bressuire et de Parthenay, et la vaste zone d'indifférence du Centre, dont l'arrondissement de Melle constitue l'une des pointes occidentales.

S. Exc. Mgr Mesguen, qui a eu la bonté de me faire parvenir les statistiques, avec d'incisives remarques sur chaque doyenné, constate un progrès de la pratique au cours des deux dernières années.

Diocèse de Nantes. — S. Exc. Mgr Villepelet m'a ouvert généreusement les archives de son diocèse, où M. l'abbé Jugeau me fut un guide très dévoué. Des procès-verbaux de visites subsistent depuis l'année 1822, mais ils ne fournissent de renseignements précis qu'à partir de l'épiscopat de Mgr Rouard (1896-1914). Pour l'épiscopat de Mgr Jacquemet (1849-1869), nous avons consulté avec profit les notes de visite pastorale adressées à l'évêque par ses vicaires généraux et les comptes rendus locaux du jubilé de 1851. Aux procès-verbaux de ces dernières années sont joints les discours, souvent instructifs, des curés.

Peu de diocèses offrent un champ d'observation aussi varié. On y pourrait étudier l'effet des conditions naturelles, en comparant les populations côtières, les riveraines de la Loire, les paludières et les rurales (une paroisse comme Guérande ou La Chapelle-Basse-Mer donne beaucoup à réfléchir); la profonde influence des conditions d'habitat et de métier dans les grands centres industriels, qui ont partiellement déporté la campagne aux faubourgs; la force de l'éducation, en classant les attitudes — variables selon le milieu — des anciens élèves de l'école libre, si florissante sous l'impulsion des évêques; la survivance des traditions protestante, janséniste, révolutionnaire.

Nous avons commencé ce travail de haute précision pour la partie ouest de l'arrondissement de Saint-Nazaire, qui résume tout le passé, tout le présent du diocèse, ayant été fort ébranlée par chacune des secousses nationales, depuis la Réforme jusqu'à la guerre présente. Est-il un pays en France où les âmes et le sol même aient subi pareils bouleversements ?

RÉGION DU NORD-EST.

Diocèse de Cambrai. — M. le chanoine Chartier m'a fait parvenir plusieurs monographies composées par lui ou sur sa demande, avec une rigueur exemplaire. Elles contiennent une description du territoire, des classes sociales, un relevé des statistiques anciennes (s'il s'en trouve), une critique de chaque témoignage. Quelques exemples rendront sensible l'utilité de ces détails minutieux. Comment comprendre les faibles pourcentages de Feignies (canton de Bavai), si l'on ne sait que la paroisse a 30 kilomètres de périphérie, une population flottante de 2 000 personnes et des hameaux dont les habitants peuvent licitement choisir entre trois églises ? S'expliquerait-on que la commune de Cagnoncles compte quatre fois plus de pascalisants que Naves, sa voisine, elle aussi toute agricole, si l'on ne sait que la première eut pendant trente-huit ans un curé d'exceptionnelle valeur, dont les successeurs ont maintenu l'œuvre, et qu'elle est aujourd'hui le lieu de résidence du pasteur des deux paroisses ? Quand M. le chanoine Chartier découvre un observateur scientifique (à Colleret), un registre bien tenu (à Dompierre), des comptes rendus de visite (à Taisnières-en-Thiérache) ou même, au milieu d'un ouvrage récent et qui n'est pas dans le commerce, des notes sur Ascq (diocèse de Lille), notre enquête bénéficie de ces fortunes. Si je l'écris, c'est afin de rappeler à nos confrères la variété des collaborations qu'ils sont en mesure de nous apporter.

Faut-il ajouter que les documents officiels qui peuvent être communiqués sans indiscrétion (nous entendons : d'accord, au moins tacitement, avec l'autorité) seront accueillis avec gratitude ? Une enquête catéchistique de 1937 nous apprend la proportion des enfants qui se préparent à la première communion. De 90 % dans les doyennés de Solesmes et de Gouzeaucourt, la courbe

s'abaisse à 65 pour Saint-Vaast, 55 pour Petite-Forêt. Combien je regrette de ne pouvoir transcrire un autre document, l'intelligent programme de conférences ecclésiastiques proposé en 1942 sur la classification religieuse des paroissiens. Il est à la disposition de mes correspondants.

Diocèse de Langres. — Des réponses de MM. les curés au questionnaire pour les visites pastorales de 1936, M. l'abbé Dufey a eu la bonté de tirer un rapport dont j'extrais les conclusions essentielles.

L'arrondissement de Langres, agricole, est le mieux conservé. La proportion des pascalisants va de 17 % (Auberive) à 34 % (Prauthoy). En 1941, le chef-lieu compte, sur 7 000 habitants, 1 700 pascalisants dont 450 hommes et jeunes gens.

Dans l'arrondissement de Chaumont, agricole pour les deux tiers, sept doyennés ont une proportion de pascalisants qui varie de 12 à 17 % ; dans les trois autres, elle oscille de 22 à 24 %. Le chef-lieu compte, sur 18 000 habitants, environ 3 800 pascalisants, dont 700 hommes et jeunes gens.

Ce n'est plus que la moitié des habitants qui sont agriculteurs dans l'arrondissement de Wassy — Saint-Dizier. La moyenne des pascalisants n'atteint le quart que dans deux doyennés (Joinville et Poissons), dans les six autres, elle va de 12 à 17 %.

Le premier affaiblissement de la pratique remonte à la Révolution, dans ce pays de riches abbayes, dont les biens furent acquis par les habitants. Cependant la chute grave s'est accomplie sous la Troisième République, par l'effet des propagandes hostiles. Ainsi la petite ville industrielle de Nogent-en-Bassigny ne compte que 6 % de pascalisants.

Presque tous les diocèses nous ont fourni, avec un délicat empressement, des statistiques officielles et des notes précises. Voici la liste de ceux que nous désirerions mieux connaître : Amiens, Annecy, Beauvais, Châlons, Évreux, La Rochelle, le Puy, Nice, Reims, Rouen, Saint-Claude, Saint-Dié, Sens et Soissons.

La bienveillance des autorités diocésaines et le zèle de nos confrères autorisent nos espérances. Il nous faudrait constamment et de partout recevoir des chiffres, des jugements. C'est à tout moment que la statistique et l'esprit se modifient, avec les cadres sociaux et les événements. Quelle répercussion peut avoir sur la pratique extérieure et, ce qui compte davantage, sur le sentiment religieux des Français le drame contemporain ? Il appartient à notre Société de répondre à cette question poignante.

Gabriel Le Bras.

LE DISCRÉDIT DU MARIAGE CIVIL SOUS LE PREMIER EMPIRE

Les archives de la famille de Bertier de Sauvigny conservent un certain nombre de documents d'ordre administratif, témoins du bref passage à la préfecture du Calvados (16 nov. 1815-18 oct. 1816) du comte Ferdinand de Bertier (1782-1864). Parmi ces documents s'est glissée une pièce du temps de l'Empire qui jette un jour singulier sur les résistances opposées par les habitudes religieuses à l'ordre concordataire; c'est un rapport en date du 4 mars 1813 adressé par le sous-préfet de Vire, Genas-Duhomme[1], à Méchin, préfet du Calvados[2]. En voici les passages essentiels.

J'ai remarqué que dans cet arrondissement, on a réussi à déprécier dans l'opinion publique la valeur et l'importance du mariage civil. Le peuple regarde généralement la déclaration de mariage passée devant les officiers de l'état civil comme une simple formalité sans intérest. La plupart des maires ont la foiblesse de partager cette opinion, et dans cette erreur beaucoup d'entre eux négligent d'employer pour la célébration du mariage civil les formes que la loi prescrit, ... par exemple ils font avec inexactitude la publication des bans et se contentent d'en rédiger les actes, ensuite ils se bornent également à rédiger les actes de célébration de mariage, et ne font point réellement de célébration. Ils ne réunissent point les époux, les témoins, ils ne leur lisent point les chapitres de la loi qu'ils doivent leur faire connaître, ils ne font point prononcer la déclaration de mariage qui constitue véritablement l'engagement des époux; et même quelquefois ils ont la foiblesse de porter leurs registres dans les lieux de rendez-vous, soit chez les parents des époux, soit dans des cabarets où, après des orgies de noces, ils se contentent de rédiger les actes de mariage sur les registres sans avoir rempli aucune des formalités ordonnées pour cette cérémonie. Quelques ecclésiastiques favorisent, encouragent même cet égarement, dans l'espoir de reporter sur la cérémonie religieuse toute la considération nécessaire pour faire croire la légitimité du mariage. Depuis quelque tems l'erreur est à tel point dans cet arrondissement que dernièrement on répandait avec affectation que l'une des conventions arrêtées en[tre] l'empereur et le pape était l'abrogation du mariage civil, et que désormais on ne reconnaîtrait plus que le mariage religieux; enfin actuellement l'on ne connaît plus parmi le peuple et même dans une portion de la classe plus élevée, pour désigner le mariage civil, l'expression *mariage*, on n'emploie plus que l'expression *enregistrement*, de façon

1. Antoine-Marc Genas-Duhomme (1757-1845), procureur du roi au bailliage de Bayeux (1783), maire de Bayeux (1805), sous-préfet de Vire (18 septembre 1811), sous-préfet de Bayeux (12 juillet 1814), démissionnaire en 1830.

2. Alexandre-Edme, baron Méchin (1762-1849), préfet des Landes (1801), de la Roer (1802), de l'Aisne (1805), du Calvados (12 février 1810), destitué en octobre 1814, préfet de l'Ille-et-Vilaine aux Cent-Jours, député de l'Aisne (1819), préfet du Nord (1830).

que souvent on entend dire : *un tel et une telle se sont fait enregistrés, mais ils ne s'assembleront pas, ou ils ne s'assembleront que dans tel temps*, ce qui signifie : un tel et une telle ont contracté mariage devant l'officier de l'état civil, mais ils ne se sont pas mariés, et ils ne se marieront pas, ou ils ne semarieront que dans tel temps, ou ils ne seront mariés que quand un prêtre les aurá mariés.

Il est résulté de là un scandale et un désordre affreux. Le désir de se soustraire à la levée de la conscription a fait contracter une foule énorme de mariages civils, parmi lesquels plusieurs sont d'une inconvenance bizarre, et beaucoup sont sans effet. Il est très commun de voir ces époux mariés civilement n'avoir aucune relation entre eux depuis leur mariage, demeurer non seulement dans des habitations séparées, mais même dans des communes différentes et à des distances assez éloignées. L'on m'a assuré, et je suis à la recherche de cette dénonciation, que des malheureux, égarés sur cet article, persuadés qu'ils n'étaient point engagés par un mariage civil contracté de concert comme de pure forme, se sont aussi concertés pour y renoncer sans formes, et l'épouse et l'époux ont chacun de leur côté contracté un nouveau mariage. Ils se sont conséquemment jetté dans le crime de bigamie.... Si j'en crois les murmures publics, quelques maires simples, égarés aussi sur l'importance du mariage civil, ont pu se prêter à antidater des actes de mariage à l'époque du 14 janvier dernier, moment où il importait de se faire juger mariés avant ce jour fatal pour leur libération. Je crois de la plus grande et de la plus urgente importance de détromper le peuple sur cet objet.

G. de Bertier de Sauvigny.

BULLETIN CRITIQUE

Georges Goyau. — *Histoire religieuse de la France.* Nouvelle édition réduite et poursuivie jusqu'à nos jours par Gabriel Hanotaux. Avec une vie de Georges Goyau. — Paris, Plon, 1942. In-8° de 392 pages, portrait.

Les amis du regretté Georges Goyau, et au premier rang d'entre eux M. Gabriel Hanotaux, ont pensé que le devoir s'imposait à eux de livrer au public une nouvelle édition de l'*Histoire religieuse de la France.* Dans l'ensemble si considérable de la production de Goyau, c'est bien l'œuvre maîtresse. Une édition nouvelle en était sans aucun doute très désirable, et répondait d'ailleurs au vœu de l'auteur. L'éminent historien de Richelieu, à qui nous devons cette édition, l'a fait précéder d'une préface dans laquelle il retrace les grandes lignes de la biographie de Goyau, et caractérise son œuvre en termes émouvants. Cette publication et cette préface sont, écrit M. Hanotaux, « un hommage rendu à une vie exemplaire, à une production intense, qui furent à la fois une édification et une prière ».

Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une réédition pure et simple, mais d'une édition vraiment nouvelle qui se caractérise avant tout par ce trait qu'elle est une édition *réduite.* Ce n'est pas du reste, on peut le penser, sans quelque hésitation et sans quelque regret que M. Hanotaux s'est décidé à agir de la sorte. Mais les circonstances actuelles rendaient pratiquement irréalisable une réédition intégrale, avec les illustrations qui rehaussaient la beauté du texte. Il a paru que cette édition réduite, sans autre illustration qu'un portrait de Goyau, dans un format qui la rendrait accessible à de plus nombreux lecteurs, était le meilleur hommage que l'on pût rendre à la mémoire du maître disparu.

Ce travail de condensation, de réduction, auquel a dû se livrer M. Hanotaux était extrêmement délicat. Tout se tient en effet dans l'exposé de Goyau, et nulle part on n'y trouve le moindre remplissage. Réduire les proportions, tout en conservant intacte la physionomie d'ensemble, c'est à quoi s'est avant tout attaché M. Hanotaux.

Pour ce qui est des lignes générales de l'ouvrage, elles restent essentiellement les mêmes. On peut cependant noter certaines modifications, d'ordre secondaire. C'est ainsi qu'au lieu de cinq

livres que comportait l'édition originale, il n'en est que quatre dans l'édition réduite. A plusieurs reprises deux chapitres précédemment distincts ont été réunis de manière à n'en former qu'un seul. Certaines suppressions ont été faites. Elles s'appliquent parfois à des pages entières. C'est ainsi que les belles pages sur la France dans l'histoire religieuse universelle et la religion dans la vie nationale, qui servaient d'épilogue, n'ont pas trouvé place dans l'édition nouvelle. Ailleurs, des détails estimés de moindre importance ont été élagués, le texte a été resserré[1].

Ce resserrement du texte primitif a d'ailleurs amené M. Hanotaux à introduire çà et là des développements nouveaux. Il insiste notamment sur cette idée, naguère puissamment mise en relief par Imbart de la Tour, que ce fut l'effet incontestable du Concordat de 1516, d'empêcher que la France donnât son adhésion à la Réforme (p. 186). Il insiste de même sur le caractère beaucoup plus politique que religieux que présente la Ligue (p. 213). Dans l'exposé, d'ailleurs notablement allégé, du conflit janséniste, on lira avec intérêt une lettre, jusqu'ici inédite, du Régent à l'évêque d'Auxerre, tirée des archives de M. Hanotaux (p. 264). Mais c'est surtout pour l'époque contemporaine que M. Hanotaux apporte au texte de Goyau des compléments de haute importance. Qu'il évoque ses souvenirs personnels sur ses relations avec le cardinal Lavigerie, ou sur sa mission à Rome lors des fêtes de canonisation de Jeanne d'Arc, il apporte à l'histoire un témoignage précieux.

Le récit de Goyau s'arrêtait à 1920. Sous le titre *Vingt ans d'histoire religieuse de la France (1920-1940)*, M. Hanotaux lui a donné une suite. C'est l'esquisse, retracée à grands traits, des relations du Vatican avec la III[e] République française. A une époque de lutte ardente succède peu à peu une période d'apaisement. M. Hanotaux peut en parler d'autant mieux qu'il a joué dans les événements un rôle plus important. Qu'il suffise de rappeler la part prise par lui dans la négociation des principes de l'accord qui aboutit à la création des « diocésaines »[2].

1. Dans le récit des événements qui marquèrent, à la fin du x[e] siècle, le changement de dynastie, on peut relever une certaine confusion à propos d'Arnoul de Reims et Arnoul d'Orléans (p. 105). De même (p. 243), le *Petrus Aurelius*, œuvre de Saint-Cyran, ainsi que le portait expressément le texte de Goyau, se trouve par mégarde attribué à Jansénius.

2. A propos du cardinal Baudrillart et de son œuvre à l'Institut catholique de Paris, M. Hanotaux écrit que « la loi instituant les Universités catholiques fut votée par l'Assemblée nationale, le 18 mars 1880 » (p. 371). La mention de l'Assemblée nationale est évidemment un *lapsus*. On ne saurait dire non plus que cette loi ait institué les Universités catholiques. Bien au contraire, elle a refusé aux établissements libres d'enseignement supérieur, constitués en vertu de la loi de 1875, le droit de prendre le titre d'Université. Il nous semble, d'autre part, que la mention (p. 360) d'une encyclique *Motu proprio* publiée par Pie X contre le modernisme est le résultat d'une confusion entre l'encyclique *Pascendi* et le *motu proprio* « *Sacrorum antistitum* ».

C'est assez dire avec quelle reconnaissance il convient d'accueillir l'ouvrage qui nous est présenté. En réduisant, ainsi qu'il l'a fait, l'*Histoire religieuse de la France*, et en la continuant jusqu'à nos jours, M. Hanotaux en a, en ces temps difficiles, assuré la survie[3].

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

Chanoine V. LEROQUAIS. — *Les Psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France.* — Mâcon, Protat, 1940-1941. In-4°, tome I, CXXXVI-293 pages ; tome II, 525 pages; album de 140 planches.

Nous devons à M. le chanoine V. Leroquais une nouvelle et importante contribution à l'étude des manuscrits liturgiques conservés dans les bibliothèques et archives publiques de France. A peine l'infatigable travailleur avait-il publié son inventaire des manuscrits du Pontifical, inventaire que nous avons présenté ici même[1], qu'il entreprenait sur les psautiers un travail tout semblable. Bientôt l'œuvre était assez avancée pour être livrée à l'impression. Mais la guerre était survenue, puis l'invasion, entraînant des difficultés de toutes sortes. Obstiné et tenace comme il l'était, puissamment secondé par le maître-imprimeur Protat, toujours dévoué aux belles entreprises de l'érudition française, M. Lero-

3. Il y a lieu de regretter que les épreuves n'aient pas été corrigées avec un soin plus grand. De trop nombreuses fautes sont à corriger. En voici quelques-unes : p. 7, *Coulié*, pour Coullié; — p. 12, *ultramontisme*, pour ultramontanisme; — p. 13, *Torniolo, Decartens, Latour du Pin*, pour Toniolo, Decurtins, La Tour du Pin; — p. 14, le titre de l'ouvrage de Goyau est non pas *le Pape, les catholiques et la raison sociale*, mais *le Pape, les catholiques et la question sociale;* — p. 15, *Geoffroy*, pour Geffroy; — p. 17, l'encyclique *Libertas Procitnanssima*, pour *Libertas praestantissimum;* — p. 24, *Jahouvey* (ailleurs, p. 31, *Javouheh*), pour Javouhey; — p. 25, *Gesta Dei per Franco*, pour *Gesta Dei per Francos;* — p. 26, *Ollivier*, pour Olivier; — p. 31, *prix Cognac*, pour prix Cognacq-Jay; — p. 46, *Privincia*, pour *Provincia;* — p. 49, *Edmond Blanc*, pour Edmond Le Blant; — p. 50, *Arien*, pour Arius; — p. 83, *saluti*, pour *salute;* — p. 84, *Armand*, pour Amand; — p. 88, *Willebond*, pour Willibrod; — p. 97, *adoptionisme*, pour adoptianisme; — p. 103, *Mayeal*, pour Mayeul; — p. 104, *sainte Bénigne de Dijon*, pour Saint-Bénigne de Dijon; — p. 139, Maurice de Sully est improprement qualifié *archevêque;* — p. 149, *Guillaume de Saint-Amand*, pour Guillaume de Saint-Amour; — p. 150, *Guillaume de Moetbeke*, pour Guillaume de Moerbeke; — p. 169, *Duns Scott*, pour Duns Scot; — p. 170, *sainte Catherine de Vienne*, pour sainte Catherine de Sienne; — p. 178, *Christine de Suède*, pour Catherine de Suède; — p. 208, *saint Ignace de Loloya*, pour saint Ignace de Loyola; — p. 221, *Quintanadoisse*, pour Quintanadoine; — p. 270, *abbés commandataires*, pour abbés commendataires; — p. 288, *appareils culturels*, pour appareils cultuels; — p. 294, *Lurugues*, pour Surugue; — p. 307, *encyclique Singulari vos*, pour encyclique *Singulari nos;* — p. 343, *Maglioni*, pour Maglione.

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 342.

quais a surmonté tous les obstacles; et voici qu'à la fin de 1941 sont sortis des presses deux beaux in-quarto, l'un de 430, l'autre de 525 pages, accompagnés d'un album de 140 planches, qui continuent brillamment la série de ses précédentes publications.

Le recueil des psaumes de l'Ancien Testament qu'est le psautier était un livre de prières très répandu au Moyen Age chez les laïques, comme chez les clercs et les moines. Récité par dévotion ou en manière de pénitence, pour expier, après l'absolution sacramentelle, les peines dues au péché, il l'était encore en plus d'une abbaye aux derniers moments d'un mourant et après sa mort. Il servit parfois à des pratiques superstitieuses. Nos bibliothèques et archives publiques de France en possèdent aujourd'hui près de 480 manuscrits. Ce sont ces manuscrits que M. Leroquais a décrits ici.

L'introduction, qui ne compte pas moins de 136 pages, expose les divers problèmes que soulèvent ces manuscrits liturgiques, et les solutions à retenir.

D'abord, que sont les psaumes et que sont les traductions latines dans lesquelles ils s'offrent à nous ? L'auteur commence par nous donner sur ces poèmes de l'Ancien Testament, sur leur texte original et son état de conservation des notions brèves, mais précises, et puisées aux meilleures sources. Nous en avons plusieurs traductions grecques, dont la plus célèbre fut celle des Septante, trois traductions latines principales : la première, celle du psautier dit romain, est antérieure à saint Jérôme et ne se confond pas de tous points avec la première révision du psautier opérée par ce dernier; la seconde, celle du psautier dit *gallican*, est la traduction faite par saint Jérôme du texte grec des Septante conservé dans les *Hexaples* d'Origène; la troisième, celle du psautier dit *hébraïque*, est une nouvelle traduction du savant docteur d'après le texte hébreu. De ces trois traductions, la seconde est de beaucoup celle qu'on rencontre le plus fréquemment.

A la question, à première vue très simple : qu'est-ce qu'un psautier ? M. Leroquais répond que ce n'est pas chose facile à définir. Les nombreuses méprises qu'il indique dans les catalogues des bibliothèques ne le manifestent que trop: des psautiers ont été désignés comme bréviaires, ou inversement, comme livres d'heures, comme rituels; parfois ils ont été mentionnés sous le titre très général de livres de prières. Il a fallu à l'auteur toute sa sagacité éclairée par une science très étendue et une longue expérience pour découvrir sous les indications les plus diverses ce qui était l'objet propre de ses recherches.

Après avoir ainsi signalé les écueils dont sa route était parsemée, M. Leroquais distribue les psautiers qu'il a trouvés ou retrouvés en différentes classes; naturellement sont exclus ceux qui font partie d'une bible. Une première classe comprend les psautiers *bibliques*, où les psaumes se suivent selon leur ordre traditionnel : ils sont très rares; à ces psautiers se rattachent les psautiers *collectaires*, où vient après chaque psaume une collecte dont

les idées s'inspirent du psaume même; les psautiers *doubles*, qui présentent sur deux colonnes le psautier gallican et le psautier hébraïque (il n'en existe plus que deux); les psautiers *triples*, où, sur une troisième colonne, le psautier romain est ajouté aux deux précédents; les psautiers *quadruples*, où, sur une quatrième colonne, est transcrit en caractères latins le texte grec des Septante. Ces divers psautiers sont plus faits pour l'étude que pour la prière. Dans les psautiers *glosés*, le texte est accompagné d'un commentaire interlinéaire ou marginal; plus d'un a été adapté ensuite à l'usage liturgique. Les psautiers *liturgiques* sont de beaucoup les plus nombreux : ils comprennent les psautiers *fériaux*, où les psaumes sont distribués selon les heures de l'office et les jours de la semaine; les psautiers *hymnaires*, où aux psaumes ont été ajoutés les hymnes diverses de l'office; les psautiers *livres d'heures*, où aux psaumes sont annexés l'office de la sainte Vierge, l'office des morts et diverses autres prières qui constituent proprement le livre d'heures appelé au plus grand succès aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Il y a encore des psautiers *diurnaux*, des psautiers *antiphonaires*, des psautiers *rituels*, qui sont très exactement caractérisés.

Des problèmes très délicats sont ceux de l'origine et de la date des psautiers manuscrits : quel en a été le premier destinataire ? à quelle époque a-t-il été copié ? Il en est qui ont passé en diverses mains, qui ont subi des transformations, des additions, des corrections pour s'adapter à l'usage de leurs propriétaires successifs. Il en est qui portent des dates; quand peut-on les retenir comme vraies ? Comment dater les autres ? Pour résoudre ces problèmes M. Leroquais recourt, comme il l'a fait si heureusement déjà dans ses travaux précédents, non seulement aux signes extérieurs du manuscrit, mais encore et surtout, je dirais, aux calendriers, aux litanies, etc. : il ne néglige aucun indice; ainsi serre-t-il la vérité le plus étroitement qu'il est possible et bien rares sont les manuscrits qui ont réussi à défendre contre lui leur secret. Ses conclusions, qui sont toujours prudentes, n'en sont que plus solides.

Les miniatures, qui illustrent le plus souvent les psautiers et font du plus grand nombre de belles œuvres d'art, n'échappent pas à l'intelligente curiosité du liturgiste : il en retrace le développement dans son Introduction, tandis qu'il les étudie dans la notice qu'il consacre à chaque manuscrit. On apprend ainsi que, du VIII^e^ à la fin du XI^e^ siècle, seront presque uniquement représentés, d'une part David et les autres auteurs des psaumes, d'autre part le Christ. Dans les siècles qui suivent, l'illustration est plus variée : les sujets en sont empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, à la vie des saints, au xlégendes.... Maintes fois sont figurés, pour illustrer les calendriers, les signes du zodiaque et les travaux du mois. L'étude détaillée que M. Leroquais donne des sujets représentés est une précieuse contribution à l'iconographie chrétienne. Les 140 planches qu'il a disposées dans son

album selon l'ordre chronologique permettent de suivre dans la décoration du psautier les aspects divers de l'art de la miniature à travers les âges.

Ainsi, éclairé par cette lumineuse introduction, le lecteur s'abandonnera volontiers à la direction d'un guide si bien informé que lui présentera dans toutes les bibliothèques, rangés selon l'ordre alphabétique, les psautiers qu'il y a découverts. Ils lui sont minutieusement décrits depuis le feuillet de garde jusqu'à l'explicit. Les moindres détails sont notés : telle cette mention du manuscrit 45 d'Albi d'un orage survenu en 1312, le 5 des calendes de mars. Ici et là sont rectifiés, avec autant d'indulgence que de science, les erreurs ou méprises qui ont été commises; sont soigneusement indiqués les travaux particuliers dont a été l'objet l'un ou l'autre psautier. A chaque page se révèlent et la science très étendue de M. Leroquais et l'art discret avec lequel il expose le résultat de ses recherches. Très consciencieux, il a pris soin d'ajouter aux notices des 472 manuscrits qu'il avait trouvés d'abord, quelques pages d'additions où il décrit des psautiers de la bibliothèque Smith-Lesouef, aujourd'hui propriété de l'État français à Nogent-sur-Marne.

Les trésors d'érudition que contiennent les deux volumes de M. Leroquais seront facilement exploités. A la liste des psautiers manuscrits par ordre alphabétique des bibliothèques et des archives où ils sont conservés, à la liste des psautiers manuscrits par ordre alphabétique des églises et des abbayes auxquelles ils ont appartenu, fait suite une table générale des noms de personnes, de lieux, de matières qui n'a pas moins de 84 pages à deux colonnes.

Combien il faut savoir gré à M. le chanoine Leroquais d'avoir entrepris une si diligente enquête, et, j'ajouterai, d'en avoir publié les résultats en des circonstances aussi difficiles. Puisse-t-il trouver des conditions meilleures afin de poursuivre sur nos manuscrits liturgiques ses recherches dont les résultats nous sont si précieux.

Auguste LEMAN.

Alexandre CARTELLIERI. — *Der Vorrang des Papsttums zur Zeit der ersten Kreuzzüge (1095-1150)*. — Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1941. In-8° de 406 pages.

C'est une œuvre très considérable que celle de M. Cartellieri, très étudiée, très riche de faits, et, il est juste de le dire, très impartiale. Il s'attache tout particulièrement à la papauté, à son rôle, à son influence. Si vaste que soit son programme — il n'est pas un peuple d'Europe qu'il voudrait oublier — il cherche à tout centrer autour de Rome. Religion et politique, tel est son programme; les progrès, alors si marqués, des lettres, de la philosophie, de l'art, ne sont pas ce qui l'intéresse le plus. A un livre

antérieur, il avait donné pour titre : *l'Ascension de la papauté dans le cadre de l'histoire universelle* (*Der Aufstieg des Papsttums im. Rahmen der Weltgeschichte, 1047-1095*)[1]. Depuis, nous dit-il, le Saint-Siège, du temps des croisades, a fait un progrès : il a conquis la prééminence, le *Vorrang des Papsttums zur Zeit der ersten Kreuzzüge, 1095-1150*, et le pape affirme une autorité qui est plus grande — plus grande, mais moins complète.

Mais par qui ? France, Allemagne, Angleterre — celle-ci d'ailleurs réunie à la Normandie, en attendant l'Aquitaine. Dans ces pays, les souverains, les grands feudataires, et d'ailleurs une partie importante du haut clergé, opposaient, sur un ensemble de points, au Saint-Siège, et à ceux des membres du clergé qui lui restaient fidèles, une série de refus aux réclamations de la papauté et des personnages qui prenaient son parti. Qu'un évêché devînt libre, le roi, ou les grands seigneurs, pendant cette vacance, qu'il y avait pour eux tout intérêt à prolonger, mettaient les mains sur les revenus épiscopaux, et ne les rendaient pas. Le successeur enfin désigné recevait des mains laïques du souverain les deux objets — la crosse et l'anneau — dont la remise solennelle paraissait lui conférer un privilège et son pouvoir religieux. Et enfin il devait prêter le serment féodal, se liant au prince, semblait-il, plus qu'au pape.

Ce fut la France qui se sépara des autres. Elle le dut à deux papes successifs, l'un et l'autre français. D'abord Odon de Lagery, né à Châtillon-sur-Marne en 1042, puis chanoine et archidiacre de Reims, puis prieur de Cluny, puis cardinal-évêque d'Ostie, et enfin pape de 1088 à 1099, sous le nom d'Urbain II. Ensuite Rainier, d'abord moine à Cluny — on en voit l'influence — puis abbé de Saint-Paul, cardinal-prêtre de Saint-Clément, puis devenu Pascal II, pape en 1099, séjournant en France vers 1107, mort à Rome, au château Saint-Ange, en 1118.

La situation de ces deux princes de l'Église était, en France, bien supérieure à l'accueil qu'ils auraient reçu dans les pays d'Angleterre ou d'Allemagne, qu'ils n'avaient pas visités. Le souvenir du premier, surtout, rappelait la croisade, et la gloire de l'homme qui en avait encouragé l'entreprise et préparé le succès. Rien d'étonnant, si une bonne proportion de prélats suivaient les traces d'un Urbain II ou d'un Pascal II; et si le clergé, en France plus qu'ailleurs, réclamait son droit.

Mais il est bien évident que la noblesse laïque se montrait beaucoup moins empressée. Et certes ce n'était pas le roi Philippe Ier qui faisait preuve de plus de zèle. Il était un modèle de vice, d'égoïsme et d'entêtement. Mais aussi il était d'un optimisme facile. Comme le décrit fort bien M. Cartellieri, « par ses actes de tous côtés simoniaques, par son gouvernement, évidemment détestable, et mieux encore par sa vie scandaleuse avec Bertrade, l'épouse du comte Foulque IV d'Anjou, il avait bien souvent cho-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII (1937), p. 526.

qué Grégoire VII et ses deux successeurs; mais, dans sa grande légèreté, il s'était moqué de tout le monde, et avait obtenu finalement toutes les suppressions : il pensait bien que la cour papale, tenant compte de l'Allemagne et de ses successeurs, n'oserait vraiment pas employer contre lui les moyens extrêmes ». « L'archevêque de Lyon, comme légat, avait, en 1094, frappé d'une peine, à Autun, le prince si peu soucieux de tenue et d'usage. Le pape Urbain II fit de même, en 1095, à Clermont. » Puis en 1096, à Nîmes, où se tenait une réunion, il révoqua la peine de Clermont. — En 1098, un arrangement se fit. « L'investiture cessa d'être un embarras; le roi ayant, depuis cette date, renoncé à l'emploi de l'anneau et de la crosse. Mais par le serment féodal, ainsi que par la régale, de plus en plus fréquente, la papauté devait, en France, se contenter d'une victoire imaginaire. »

C'est l'opinion de M. Cartellieri (p. 83): peut-être va-t-il un peu loin. Entre le pape et le roi Philippe, on avait partagé. Le premier avait l'investiture, le choix et la dignité des prélats; le second jouissait de l'argent. — La France, d'autre part, vis-à-vis des autres puissances, sans doute plus fortes, s'était cependant affirmée. C'est sur elle que Pascal II allait s'appuyer dans son effort pour s'entendre avec l'Allemagne aussi. — Enfin, il ne faut pas oublier que Philippe I^er^, avec tous ses défauts, ne serait plus seul au gouvernement, et aux négociations religieuses. Longtemps il avait été très mal avec son fils, Louis VI. Mais en 1103 il s'était rapproché de lui, et lui avait assuré d'avance la couronne, en lui donnant le titre de *rex designatus*. Très brave, le « futur roi », sans être parfait, — M. Cartellieri l'a fait remarquer —avait le respect des lois religieuses, et le souci de la justice. La situation paraissait permettre désormais à Pascal II de négocier avec un empereur allemand. Il ne s'agissait plus de Henri IV, mort en 1106, mais de son fils, Henri V. Il ne s'agissait pas non plus pour le pape de se rendre en Allemagne. Il y avait renoncé à regret. Il se croyait, avec raison, plus en sûreté en France.

Le personnage le plus remarquable que pût alors offrir la France, Suger, a contribué peut-être à diriger, mais certainement a raconté l'entrevue qui mit aux prises le pape et les ambassadeurs allemands.

Nous traduisons, en abrégeant, le récit qui a reçu place dans la *Vie de Louis le Gros* due à Suger.

« Le pape Pascal, universel et suprême pontife, de vénérable mémoire, s'est rendu dans les pays d'Occident, avec des hommes nombreux et sages, des évêques, des cardinaux, et une escorte de nobles romains, pour consulter le roi des Français, et son fils Louis « désigné », et l'Église gallicane, au sujet de certaines difficultés et de nouvelles plaintes, à propos de l'investiture ecclésiastique, par lesquelles l'empereur Henri persécutait le pape et menaçait d'aller plus loin[2]. — Il avait été décidé à Rome, à

2. Ici, une phrase très juste et très dure, à propos des violences que Henri IV avait éprouvées de son fils Henri V.

cause de la perfidie payée des Romains, qu'il valait mieux, pour les questions susdites et pour les autres, les discuter en France, avec le roi, et son fils, et l'Église gallicane, plutôt que dans la Ville. Le pape vint donc à Cluny, de là à la Charité, où devant une foule d'archevêques et d'évêques, et les moines, fut consacré ce beau monastère. Des nobles seigneurs du royaume y furent aussi présents, parmi lesquels l'échanson du roi de France, le noble comte de Rochefort; il avait été envoyé au-devant du pape, pour le servir à son gré, par tout le royaume, comme à un père spirituel..... Le pape, après avoir visité Saint-Martin de Tours, ... vint au vénérable lieu de saint Denys, comme au siège particulier de saint Pierre, tout bienveillant et pieux. Reçu somptueusement, et d'une façon digne d'un évêque, il laissa à la postérité cet exemple unique, mémorable, et insolite pour les Romains : ni l'or, ni l'argent, ni les précieuses perles du monastère, pour lesquels on craignait beaucoup, non seulement il ne les désirait, mais il ne daignait pas même les regarder. Humblement prosterné devant les restes des saints, il offrait les larmes de la componction; de toute son âme, il se présentait en holocauste au Seigneur et à ses saints; et il suppliait qu'on lui donnât, comme protection, un petit fragment des vêtements épiscopaux, humectés du sang de Denis. » Le roi Philippe et son fils Louis se présentèrent à lui et le saluèrent profondément. « Mais, les relevant de sa main, il les fit asseoir devant lui, comme les plus dévoués fils des apôtres. Puis, en causant avec eux comme un sage avec des sages, ... il les supplia de venir au secours de Pierre, et de lui-même, son vicaire. Comme jadis Charlemagne et les anciens rois, qu'il résistât audacieusement contre les tyrans et les ennemis de l'Église, et surtout l'empereur Henri. » — Pascal, en effet, se rendit à Châlons-sur-Marne; il y reçut quelques prélats et seigneurs, ces derniers l'épée à la main; leur chef Welfe, duc de Bavière, corpulent, brutal, tapageur. Seul l'archevêque de Trèves, Brunon, « personnage, dit Suger, élégant et gai, abondant en éloquence et en sagesse, ayant l'allure française, parla de bonne humeur : il promit au pape et à sa cour, de la part de son seigneur l'empereur, des égards et de bons offices, mais sous réserve des droits impériaux ». Il ne voulut rien abandonner de ceux-ci, et notamment de l'investiture. Par contre, Pascal, par la bouche de l'évêque de Plaisance, déclara qu'il ne pouvait rien changer : « L'Église, rachetée par le sang du Christ, et fondée sur la liberté, ne peut être asservie de nouveau. Si, sans consulter l'empereur, elle n'avait pas le droit de choisir un prélat, la mort du Christ n'était plus rien, et elle redevenait soumise et servile. Si, aux mains consacrées pour toucher le corps et le sang du Seigneur, on supplée par des mains laïques, ensanglantées du glaive, on attente à son rang et à la sainte onction qu'on a reçue. »

Entendant cela, les envoyés de l'empereur, hors d'eux, frémissaient, s'agitaient; s'ils l'avaient osé, ils auraient lancé des injures. « Ce n'est pas ici, disaient-ils, c'est à Rome que l'on terminera

cette querelle, et par l'épée. » Le pape, « toutefois, envoya, avec le chancelier, quelques hommes sûrs et réfléchis, qui écoutèrent et se firent écouter, et insistèrent pour qu'on fît tout pour la paix du royaume. Les envoyés se retirèrent, le pape vint à Troyes, et y tint un concile de tenue distinguée, et se rendit ensuite au siège de Pierre plein de reconnaissance envers les Francs, qui l'avaient beaucoup servi, et de crainte et de rancune contre les Allemands ».

Des faits que nous venons de résumer, et qui d'ailleurs — il convient de le dire — avaient été mis en pleine lumière par M. Cartellieri, il s'est dégagé une force au profit de l'Église. L'effort fait pour soutenir le pape est exactement ce que M. Cartellieri appelle *Vorrang*, la première place et le pouvoir dans un ordre déterminé. Par là, on peut dire que la France, le point principal sur lequel s'appuyait le Saint-Siège, était au premier rang dans l'Église.

Elle avait donné un autre exemple de son esprit d'entreprise et de sa volonté. Elle avait, dans la première croisade, donné l'exemple, entraîné les masses, trop peut-être, fourni le plus d'hommes, suscité les principaux chefs. Peut-être vaut-il mieux s'en tenir aujourd'hui à un seul *Vorrang*.

Éd. JORDAN.

A. COVILLE. — *La Vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*. — Paris, E. Droz, 1941. In-8° de 586 pages.

Bien qu'elle ait été, à ce point de vue, assez loin d'égaler celle de Bourgogne, la maison d'Anjou-Provence a vu se développer dans ses domaines, de la fin du XIV^e^ à la fin du XV^e^ siècle, une vie intellectuelle digne de fournir la matière d'une étude d'ensemble. Plus que tout autre, M. Coville, dont les beaux travaux sur maints auteurs de cette époque sont connus de tous, était désigné pour la mener à bien : sa profonde connaissance de l'ambiance intellectuelle du Moyen Age finissant, ses recherches minutieuses sur cette pré-Renaissance souvent un peu dédaignée, faisaient depuis longtemps espérer de vastes synthèses, malgré l'ampleur des difficultés que soulève toujours une telle entreprise. C'est en effet une synthèse, arrêtée pour l'instant aux environs de la fin du premier tiers du XV^e^ siècle, que M. Coville présente aujourd'hui, dans ce gros volume fourmillant d'aperçus pénétrants et riche de précisions de toute sorte.

La situation géographique elle-même des domaines d'Anjou-Provence prédisposait ces pays, et surtout la Provence, à voir s'entrecroiser les courants intellectuels les plus divers : de là, ces contacts de tous les instants avec le Comtat, cette rencontre des influences angevines et italiennes, à la faveur du flux et du reflux d'une politique extérieure dont les moyens n'égalaient pas les ambitions. Dégager la part de ces multiples éléments dans

les œuvres de l'époque était déjà une tâche malaisée : d'autre part, l'insuffisance des documents risquait de rendre impossible toute tentative de vue d'ensemble comme elle pouvait rendre précaire tout jugement sur le niveau intellectuel des différentes classes sociales. Surmontant ces obstacles, M. Coville a réalisé avec un rare bonheur la tâche qu'il s'était assignée.

L'influence personnelle des princes angevins a-t-elle été réelle sur les courants intellectuels de leur époque ? Telle est la question que se pose l'auteur dès le début, et qu'il résout — avec quelque regret — par la négative. D'assez faible culture, de volonté vacillante, aux prises avec trop de difficultés matérielles pour faire vraiment figure de mécènes, tels nous apparaissent les trois Louis : en face de ces médiocres — inférieurs à leurs femmes — M. Coville, malgré beaucoup d'indulgence, n'est pas sans éprouver une visible gêne.

Avec les principaux écrivains qui ont jeté quelque lustre sur cette maison angevine un peu effacée, M. Coville aborde une matière qu'il connaît mieux que personne : déjà, on le sait, plus d'un de ces personnages lui avait fourni le sujet de monographies — tels ce Raymond Bernard Flamenc, juriste à l'esprit délié, dont le surnom « sac de lois » est bien suggestif, et ce Gilles Bellemère, canoniste renommé. Cette fois, M. Coville, après de longues et sans doute exhaustives recherches, nous fait revivre leur physionomie et reconstitue d'une façon minutieuse les étapes de leur carrière jusqu'alors peu connue, tranchant au passage bien des controverses. Ainsi défilent sous nos yeux de hauts dignitaires — tels le chancelier Jean Le Fèvre, dont le *Journal* est une source historique si précieuse, et Pierre de Beauvau, grand seigneur et traducteur heureux du *Filostrato* de Boccace, d'autres encore; à côté, apparaissent de plus humbles personnages, et beaucoup moins connus, tels le secrétaire Jean Muret, et ce moine poète que fut Robert Burgondion, principaux membres d'un petit cénacle d'humanistes au goût raffiné, mais auxquels il serait difficile — M. Coville le reconnaît volontiers — d'accorder le moindre génie. Déjà se manifestent ces tendances de lettrés vers une poésie toute conventionnelle, vers ces pastiches de l'antiquité dont les siècles suivants devaient voir croître l'étouffante floraison : il serait vain d'y chercher originalité, vigueur ou sentiment. Comment, d'ailleurs, eût-il pu en être autrement dans un milieu en somme artificiel où prédominaient angevins et italiens, les uns et les autres sans communion de pensée ou de sentiment avec un pays où ils ne voyaient qu'un asile passager ?

A la vérité, et fort heureusement, un Honoré Bonet et un Guillaume Saignet ont davantage de relief. S'il est excessif de considérer *l'Arbre des Batailles*, de Bonet, comme une œuvre de premier plan, il est cependant équitable de souligner l'intérêt de cet ouvrage qui fut si répandu au xv^e^ et au début du xvi^e^ siècle. Ne serait-ce qu'au point de vue juridique, *l'Arbre*

des Batailles du prieur de Salon mérite de retenir l'attention des érudits, et la question de son influence n'est pas à négliger. Quant à Guillaume Saignet, son pamphlet contre le célibat des prêtres témoigne d'une certaine hardiesse d'esprit, et le fait que Gerson lui-même crut utile d'en entreprendre une réfutation permet de croire qu'il ne resta point inaperçu.

Après cette série, un peu bigarrée, d'individualités plus ou moins brillantes, aux origines et aux œuvres si diverses, il était évidemment nécessaire d'envisager les couches profondes de la population et d'en estimer le niveau intellectuel, à quoi M. Coville n'a point manqué : aux diverses classes sociales, prises cette fois dans leur ensemble — clergé, bourgeoisie, noblesse (à propos de laquelle M. Coville consacre quelques pages, d'une lecture très attachante, au célèbre roman de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne, roman encore énigmatique sur plus d'un point) — sont consacrés les derniers chapitres. Ici, certes, il ne s'agit encore, pour l'instant, que de fixer comme une première impression, et il est permis de penser que les tableaux brossés par l'auteur ne seront peut-être point sans subir, plus tard, quelque retouche : M. Coville s'en rend bien compte et il est le premier à regretter l'insuffisance des sondages effectués. Les rares documents aujourd'hui connus ne font-ils pas ressortir davantage le caractère un peu factice de ces œuvres nées dans l'ambiance de cette cour angevine si disparate, comme de celles où des humanistes au petit pied s'évertuaient à étouffer la sève médiévale sous le fatras antique ? A cette littérature artificielle avouerons-nous que nous préférons le réalisme réconfortant de ce Bertran Boysset, bourgeois d'Arles, que M. Coville met en bonne place ? En sa *Chronique* sans prétention, la langue provençale n'est-elle pas plus sympathique que le latin ampoulé de trop d'écrivains contemporains ?

De même en est-il de ces vigoureux prédicateurs, de ce clergé du terroir, dont la parole était parfois un peu vive à force d'être imagée, mais dont l'influence devait être grande sur une population capable de goûter l'éloquence, à condition que l'orateur voulût bien employer la langue nationale, à peu près seule en usage dans le peuple, le latin étant la langue administrative et juridique, et le français ne s'étendant guère au delà de certains milieux. De ce côté, les érudits ont sans doute encore une ample moisson de documents à glaner.

Il n'en va pas autrement en ce qui concerne les bibliothèques, dont M. Coville inventorie les plus riches et celles appartenant aux personnages en vue. Car bien des particuliers avaient déjà des bibliothèques dont l'éclectisme et la qualité sont l'indice d'une culture appréciable : à ce point de vue, les inventaires après décès — si nombreux dans les archives notariales — pourront fournir quantité d'indications nouvelles.

Si la part faite aux Universités et à leur rôle est un peu sommaire, en revanche nourries de faits et de précisions nous appa-

raissent les pages substantielles consacrées à la médecine, où rivalisaient chrétiens et juifs. Enfin, l'accent mis sur l'importance du souvenir de Pétrarque clôt de la façon la plus heureuse cette enquête sur l'état intellectuel des domaines de la maison d'Anjou, où d'ailleurs la Provence a joué de beaucoup le premier rôle[1].

R. Aubenas.

A. Renaudet. — *Études érasmiennes (1521-1529)*. — Paris, E. Droz, 1939. In-8° de xxiv-376 pages.

« Ce volume... n'est pas et ne veut pas être une biographie d'Érasme, écrit M. Renaudet; il ne veut donner que quelques études sur divers aspects de l'œuvre, de la pensée, de l'action érasmiennes. au cours de huit années décisives... d'une vie fertile en péripéties. »

Précaution oratoire contre d'éventuelles critiques ? Non certes. Mais définition d'une méthode très consciente, et qui se justifie pleinement. Ces huit années que M. Renaudet se propose d'étudier sont celles « du plus long séjour à Bâle », celles aussi et surtout où, la réforme s'affirmant chaque jour plus catégorique, le libéralisme d'Érasme n'est plus de mise : il est également suspect à Rome et à Wittenberg.

De cette période l'historien étudie divers aspects. Un premier chapitre résume à grands traits les données générales de la vie d'Érasme entre les deux dates précitées, son activité, ses hésitations entre les courants opposés qui divisent les esprits, son désir de ne pas se compromettre; l'humaniste se déplaît à Bâle; il en voudrait sortir, mais si on l'invite un peu partout, à Vienne, en Pologne, à Londres, à Paris, il ne sait se décider, voyant partout des dangers politiques ou religieux. Ici la Sorbonne, ailleurs tel moine qui est son ennemi.... Il se résoudra finalement à se retirer à Fribourg en Brisgau. Ce chapitre d'introduction sert de cadre historique aux études qui le suivent.

C'est d'abord une analyse de l'œuvre écrite d'Érasme durant cette période : travaux bibliques, patrologiques, humanistes (éditions ou commentaires critiques) et travaux personnels : apolo-

1. Loin de nous la pensée un peu mesquine de vouloir à tout prix découvrir quelque lapsus, voire quelque coquille.... Mais on voudra bien nous pardonner une menue rectification à propos des trois agglomérations qui ont formé la ville d'Aix : il s'agit, en effet, de la Cité, du Bourg-Saint-Sauveur, et de la ville des Tours (*de Turribus*) — et non des Cours (p. 521). Simple coquille, dira-t-on; sans doute, mais de nature à provoquer des confusions, d'autant plus possibles que l'auteur parle précisément, en ce passage, de la Cour royale, de la Chambre des comptes, etc., mentions pouvant faire croire à l'existence d'un quartier où ces « Cours » étaient réunies. Sur ce point, renvoyons à l'article de M. J.-R. Palanque, paru dans cette *Revue*, n° de janvier-juin 1941, p. 26, à propos de l'étude de M. J. Pourrière sur la cathédrale d'Aix.

gies, essais, écrits de polémique. On demeure interdit devant l'activité fébrile de l'humaniste; le critique met à bon droit l'accent sur le caractère d'improvisation que présentent parfois ses écrits : même aidé par une équipe de secrétaires zélés, Érasme accomplit en quelques années une œuvre étonnante. Se fâchera-t-on d'apprendre qu'il soignait sa publicité, publiait sa correspondance, préparait une bibliographie de ses œuvres ? Il avait des faiblesses. L'analysé que donne M. Renaudet constitue une claire initiation à l'étude des écrits érasmiens : elle en facilitera l'intelligence; elle en révèle la diversité en même temps que l'unité.

Le chapitre III montre Érasme critique du gouvernement et de la société, un Érasme qui se situe à l'opposé de Machiavel et qui, à bien des égards, s'avère très en avance sur son temps. Bon nombre de ses idées nous paraissent aujourd'hui très actuelles; ainsi ses théories sur l'économie dirigée, ainsi ses théories sur la paix chrétienne qu'il serait facile de transformer en théories de la paix européenne. Érasme déplore le conflit qui oppose Charles Quint et François I^er^. Sans prêcher la croisade, il dénonce le péril que la Turquie fait courir à l'Europe. Il cherche à juger impartialement des querelles extérieures, comme à définir la forme idéale du gouvernement où les libertés publiques s'uniraient à un minimum d'autorité; il redoute l'anarchie comme la tyrannie. Il accepte le régime capitaliste, mais reste favorable à la vieille économie urbaine, au protectionnisme. L'*Institutio principis christiani*, la *Querimonia pacis* restent des livres actuels.

Le modernisme érasmien (chapitre IV) forme le nœud du livre. M. Renaudet y définit avec une irréprochable justesse le positivisme théologique d'Érasme, qui rejette toutes les écoles théologiqués, y compris le thomisme, et tente l'union de la sagesse païenne et de la simplicité chrétienne.

Sa théologie, fondée sur l'étude critique de l'Écriture, est avant tout une pratique, une philosophie du Christ, une « éthique humaniste, revue et corrigée selon l'Évangile ». L'historien insiste à bon droit sur la précipitation, les maladresses de l'œuvre érasmienne. Mais il en définit justement les tendances : et c'est une critique hardie de la tradition, la condamnation sévère des subtilités théologiques, l'encouragement à suivre saint Paul. Érasme peut affirmer son orthodoxie; il n'est déjà plus orthodoxe. Dans le dogme, dans la pratique, il éloigne tout ce qui ne vient pas de Jésus, oppose le judaïsme des observances à la religion du pur esprit, condamne la piété formelle.

La pensée d'Érasme ainsi définie, M. Renaudet peut esquisser en trois chapitres les rapports de l'humaniste avec l'Église catholique et la Réforme. Il montre comment Érasme, invité par le Saint-Siège à prendre parti, ne se résoud qu'avec peine à écrire contre Luther le *De libero arbitrio*. Il analyse en détail la lutte des théologiens — la Sorbonne avec Béda, les Espagnols, les Romains, — contre l'œuvre d'Érasme : le procès de Berquin, on le sait, ne fut qu'un moyen indirect de condamner l'humaniste.

La faveur du souverain pontife ne le protège pas contre l'intransigeance de l'école. Il n'évite pas davantage l'âpre critique des réformés : Ulrich de Hutten ou Luther. « Il ne s'entendait avec Rome que dans le silence », écrit justement l'historien. Il ne s'entendit pas davange avec les réformés : le triomphe de la Réforme à Bâle l'obligea à quitter sa retraite. Sa position, trop prudente et trop nuancée, ne pouvait en une heure de crise lui valoir que de dures attaques.

Tel est le contenu de ce livre où M. Renaudet s'efface devant son personnage : il se borne à analyser de près une œuvre abondante et riche, laissant le plus souvent la parole à Érasme qu'il cite copieusement, dans son texte ou dans ses notes.

On lui reprochera peut-être de n'avoir pas voulu écrire une biographie. L'entreprise était difficile : elle risquait de conduire à un exposé terriblement confus où l'exposé des faits et des idées eût été inextricable. La méthode adoptée par M. Renaudet, qui a l'apparence de la diversité, donne, en réalité, plus d'unité à une analyse complexe. En distinguant les problèmes, en les traitant chacun en soi, il a réussi à mettre de l'ordre et de la clarté dans l'examen détaillé de la pensée érasmienne. On reconnaîtra la richesse de sa documentation, la sûreté, l'impartialité de son analyse. Il paraît difficile de mieux mettre en valeur l'activité d'Érasme, le libéralisme de ses vues, les hésitations très nobles de sa pensée. On regrette qu'il manque à ce travail, si plein de faits et d'idées, quelques pages de conclusion, la synthèse où M. Renaudet aurait pu montrer Érasme isolé dans son siècle entre l'orthodoxie, avec laquelle il ne veut pas rompre, et la Réforme à laquelle il ne veut pas adhérer. Sans mentir à la méthode qu'il s'était tracée, l'historien pouvait risquer ce portrait. On déplore son absence. Le livre laisse une désagréable impression d'inachevé....

Il reste cependant le travail le plus sûr que nous ayons à ce jour sur Érasme et son œuvre à l'heure décisive où s'affirme la Réforme.

Pierre JOURDA.

Chanoine Francis TROCHU. — *Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, fondateur de la Visitation Sainte-Marie, docteur de l'Église (1567-1622), d'après ses écrits, ses premiers historiens et les deux procès inédits de sa canonisation.* Tome I[er] : *la Vocation (1567-1593)*; *le Sacerdoce (1593-1602)*. — Lyon, Emm. Vitte, 1941. In-8° de 717 pages, portrait.

Il ne paraît pas que M. le chanoine Trochu se soit proposé d'écrire, à proprement parler, un livre neuf. Même réduite à ses éléments utiles, la bibliographie salésienne est d'ores et déjà d'une richesse telle que ni le biographe, ni l'historien de la pensée reli-

gieuse n'y trouve plus guère de place à prendre. M. Trochu a jugé cependant que dans cette littérature manquait une mise au point historique d'ensemble sur la vie et la carrière de saint François de Sales, où seraient utilisés non seulement, et une fois de plus, les dossiers de la canonisation et les apologies ou histoires du XVII[e] siècle, mais les « écrits » du saint lui-même, tels que les a recueillis la monumentale édition de la Visitation d'Annecy (26 in-quarto imprimés de 1892 à 1932, dont 11 contenant la correspondance, soit 2 000 lettres), et les nombreuses recherches partielles publiées en ces quarante dernières années. Depuis l'ouvrage de M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, paru en 1851 et aujourd'hui fort caduque, bien des « vies » du saint évêque ont été écrites, mais aucune d'entre elles n'est suffisamment complète ni réellement documentaire. Offrir à la clientèle à la fois pieuse et cultivée d'un éditeur fort répandu un bon travail, hagiographique encore, mais plus développé et plus informé : voilà, si nous ne nous trompons, ce que fut le propos de M. Trochu.

Il paraît avoir réalisé son dessein, et fort bien en somme, si nous en jugeons par le tome premier de son ouvrage, qui concerne la période 1567-1602. Ce volume est un travail consciencieux, de compilation réfléchie, de mise en ordre des résultats obtenus par les chercheurs. Le ton « vie de saint » y est constant; c'est de l'hagiographie d'un esprit un peu étroit, non de la recherche critique; cependant les études récentes, par exemple celles de Mgr L.-E. Piccard sur *la Mission de Chablais* (1932), y mêlent opportunément à l'apologie leur apport historique solide. Du *Saint François de Sales et ses amitiés* de M. H. Coüannier (2[e] éd., 1929) à la thèse d'Ernestine Lecouturier sur *Françoise-Madeleine de Chaugy et la tradition salésienne au XVII[e] siècle* (1933), une bonne partie des travaux qui étaient à utiliser l'ont été fort honnêtement, quoique trop sommairement parfois.

Malheureusement, le récit est un peu fade, la pensée un peu banale. Il semble que l'objet d'édification n'excluait pas quelques touches réalistes lorsque l'occasion s'en présentait. Elles eussent relevé l'ensemble d'un tableau historique qui voudrait être vivant et évocateur et qui, cependant, sent beaucoup trop la convention ou l'artificiel. On reste trop constamment dans l'atmosphère des *Vies admirables* ou de *l'Année sainte* de la Visitation Sainte-Marie.

Le vocabulaire abonde en termes exprimant l'admiration. L'anecdote dévote est trop fréquente pour que le lecteur ordinaire ne finisse pas par douter de sa constante authenticité, lorsque la source est elle-même une apologie écrite par quelque salésien du XVII[e] siècle. Enfin les marges de l'étude, autour de la figure de saint François de Sales, semblent un peu étroites. Elles ne s'étendent pas assez nettement à des aperçus sérieux, informés, sur le milieu spirituel, intellectuel, social où évolue le jeune étudiant parisien ou le prévôt d'Annecy. Cela apparaît épisodiquement, sans doute, mais sous la forme d'indications fournies en passant

et insuffisamment précises, insuffisamment explicatives. Le saint ne se dessine pas sur un fond réel, bien caractérisé, bien défini. Pour le moins, on eût aimé un exposé un peu net, un peu suggestif, sur ce qu'était le mouvement d'épuration de la piété, de remise en ordre de la pensée et des disciplines religieuses au sortir des grands troubles moraux des guerres civiles françaises, au temps où, apôtre si résolu, François de Sales engageait la lutte contre le calvinisme au diocèse d'Annecy-Genève.

Mais si l'on dépouille ce récit de ses ornements littéraires et si l'on prend soin d'éliminer un certain nombre d'historiettes empruntées peut-être trop aisément aux écrits des disciples ou admirateurs du grand Savoyard, il reste un précieux répertoire chronologique et biographique, aux dates généralement certaines, et une galerie fort utile des personnages qui interviennent en cette histoire d'une jeunesse. Nous ne résumerons pas les chapitres de M. Trochu (ils sont au nombre de trente et un et ce morcellement est peut-être un peu excessif); mais nous signalerons quelques pages caractéristiques. Parmi celles qui agacent un peu, on relèvera au chapitre III (*Sous l'aile maternelle*), celle qui vise à montrer « l'attrait du nourrisson pour les choses saintes » et les pressentiments de la bonne nourrice Pétremande, ou celle où l'on voit le jeune prévôt, accusé par « des personnes pleines de jalousie » d'être à Paris un « espion secret » de la faction savoyarde, dissiper les soupçons de Henri IV rien qu'en se montrant à lui et dès l'abord (p. 677) : M. Trochu suit ou cite les histoires, il est vrai; mais il eût pu, sans risque de desservir le prestige du saint, glisser en ces pages et en beaucoup d'autres un léger grain de réserve critique. Plus heureux nous ont paru quelques passages, d'abord, des quatre chapitres consacrés aux études de l'université de Padoue, encore que là aussi l'éloge trouble un peu les perspectives, puis tout ce qui touche aux missions, controverses et conversions de Thonon et du Chablais : c'était un morceau important; il est soigné et réussi. Les entrevues avec Théodore de Bèze, quoique relatées sur documentation trop unilatérale, tranchent par leur allure et leur ton. Le Paris de Henri III et de Henri IV, la maison de Madame Acarie, donnent lieu à quelques esquisses qui, pour être de seconde main, restent cependant attrayantes.

La forme est généralement correcte, parfois seulement un peu lâchée (« il avait alors dans les vingt-neuf ans »; il « réfugia sa mauvaise humeur en son domaine de La Thuile »; etc.). Quelques erreurs ou imprécisions dans la terminologie ou les formes[1].

1. Le baron de Lux « était lieutenant du roi *pour* la province de Bourgogne, c'est-à-dire un *fonctionnaire...* » (p. 679). Le coche que saint François de Sales prend à Provins pour gagner Lyon ne doit pas être celui de *Chalons* [-sur-Marne ?], mais celui de *Chalon* [-sur-Saône] (p. 676). Etc.

Deux dépliants fort opportuns sont annexés au volume : un plan d'Annecy « au temps de saint François de Sales », et une carte du diocèse de Genève à la même époque (où le relief est très insuffisamment représenté).

H. Drouot.

Louis Madelin. — *Histoire du Consulat et de l'Empire.* Tome V : *l'Avènement de l'Empire;* tome VI : *Vers l'Empire d'Occident.* — Paris, Hachette, 1939 et 1940. Deux volumes in-8° de 399 et 387 pages.

M. Louis Madelin continue, à cadence rapide, de dérouler le sujet qu'il n'a pas craint d'aborder après Thiers, et de justifier son entreprise par ses qualités de narrateur : rapidité, clarté, information extrêmement abondante et avertie. Il lui est ainsi permis de renouveler assez sa matière pour obtenir légitimement la plus large audience. La vertigineuse épopée : le sacre, Boulogne, Ulm, Austerlitz, Presbourg, puis Iéna, Auerstaedt, Eylau, Friedland, Tilsitt, se déroule en ces deux volumes avec un éclat et un entrain dignes des événements. Il n'y faut pas chercher, bien entendu, de faits nouveaux, et le récit de Thiers pourrait même paraître parfois plus complet.

Le grand mérite de M. Madelin est de ne jamais perdre de vue, dans le fracas des batailles, l'élaboration du gouvernement intérieur napoléonien avec ses reprises et ses difficultés. Il en a présents à l'esprit tous les détails, au point d'en sembler parfois quelque peu submergé, et de ne pouvoir s'en dégager, sinon sans confusion, du moins sans redites. Ainsi la crise du Trésor, due presque entièrement à la maladresse de Barbé-Marbois, montée d'ailleurs en épingle par la rouerie de Fouché, et qui survint après la levée du camp de Boulogne et le départ précipité de la Grande Armée pour l'Allemagne, sert à la fois de conclusion au tome V et de début au tome VI. C'est beaucoup d'honneur pour un incident assez mince. Il est vrai qu'autour de ce trouble passager, vite évanoui au froncement de sourcils du vainqueur d'Austerlitz, s'étaient cristallisées toutes les formes d'opposition plus ou moins sournoises, de l'inquiétant Fouché aux jacobins impénitents et aux intrigues royalistes du Faubourg.

Sur d'autres points, comme l'attitude réciproque de l'Église catholique et de Napoléon, les nombreuses retouches nécessaires à l'exposé de nuances changeantes et presque insaisissables, amènent l'auteur à invoquer des témoignages que la mort rend périmés au moment où on les rapporte. Ainsi celui du cardinal de Boisgelin, mort en août 1804 avant le sacre, ne peut valoir pour 1805 ou 1806.

Dans le tome VI, le grand mérite en la matière, et même l'originalité de M. Madelin, est d'avoir fort bien démêlé les symptômes

qui, petit à petit, de l'irritante question des Articles organiques jusqu'à l'organisation du blocus continental, rendent chaque jour plus inévitable la rupture entre le pape et l'empereur.

De même, au-dessus de l'esprit de clan qui a si fâcheusement poussé Napoléon à hisser ses frères sur des trônes, l'auteur met le premier en lumière la conception profonde de l'Empire fédératif, conçu et réalisé presque à l'insu des corps constitués et en marge de l'armature de l'Empire français.

(Les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* savent déjà avec quelle maîtrise M. Madelin, pour son prochain volume, a éclairci le lacis d'intrigues d'où est sortie la désastreuse affaire d'Espagne).

Qu'il soit permis de regretter à nouveau que le style soit le moindre souci de l'éminent historien, et de déplorer une fois de plus, inutilement, que les notes, si substantielles, soient toutes rejetées à la fin du volume, de manière à en rendre la consultation difficile au lecteur studieux.

E. LAVAQUERY.

Joseph SCHMIDLIN. — *Histoire des papes de l'époque contemporaine.* Tome I : *la Papauté et les papes de la Restauration (1800-1846).* Deuxième Partie : *Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI (1823-1846).* Traduction de L. MARCHAL, revue par L. CRISTIANI. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1940. In-8° de XII-427 pages.

La première partie de ce tome I, si arbitrairement intitulé (à quelle « Restauration » peut-il s'appliquer tout entier ?), est uniquement consacrée au pontificat de Pie VII, que la grandeur des événements met hors classe[1]. On retrouvera, dans cette deuxième partie, l'application sérieuse et prudente de l'auteur, appuyée sur une bibliographie qui pourrait être plus à jour. Peu de références françaises. Les plus utilisées sont déjà anciennes, comme les livres à tendance hagiographique d'Artaud de Montor, et en général citées d'après la traduction italienne, ce qui ne contribue pas à donner plus de sûreté aux témoignages. Certaines revues autorisées, comme celle-ci, paraissent avoir été complètement négligées. En dehors des archives vaticanes, les seules qui soient consultées sont celles de Vienne et de Munich. D'où la minutie un peu lassante accordée à l'étude des affaires ecclésiastiques d'Allemagne et d'Autriche.

Ce qui caractérise profondément cette période, c'est l'opposition entre l'esprit de réaction, contaminé de gallicanisme ou de joséphisme sous ses formes diverses, et le libéralisme romantique tour à tour ultramontain et révolté. Dans ce désordre d'idées s'élabore pourtant le fait capital de l'histoire des papes au XIX^e^ siè-

1. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XXV (1939), p. 79.

cle : la nécessité vitale et bientôt la définition de l'infaillibilité pontificale. Cette question, toujours présente, quoique plus ou moins dissimulée, est consciencieusement signalée dans ses différentes manifestations : élections des papes, querelles intestines du Sacré Collège, sursauts de l'opinion,, fantaisies du *popolino romano*, relations difficiles avec les gouvernements, malentendus avec les clergés nationaux. Mais elle n'est jamais traitée à fond ni de haut, même dans les grands mouvements intellectuels, comme le drame menaisien.

A noter certaines graphies singulières, par exemple : « le pape Genga », ce qui équivaudrait au cardinal Trémoïlle ou au général Fayette. On peut regretter aussi un certain défaut de proportion : autant de place, sinon plus, est accordée aux compliments protocolaires des ambassadeurs, soigneusement déroulés à chaque conclave ou élection, aux instructions des cours toujours également vagues et conventionnelles, aux panégyriques et oraisons funèbres de commande, qu'aux grands événements politiques (suites de la révolution de 1830) ou aux débats capitaux de doctrine (Lamennais). D'autre part le *diarium*, minutieusement reproduit à chaque pontificat, des mesures impuissantes de gouvernement intérieur : impôts, garde, administration, travaux publics, n'offre pas de réalité assez saillante pour intéresser; le tout aboutit au déficit, au désordre chronique. Si le gouvernement de Grégoire XVI paraît souffrir plus qu'un autre de ces plaies invétérées et tenaces, c'est qu'il a été le plus long, et que ni l'application touchante, ni la charité constante des pontifes, dont on nous donne toutes les marques, n'ont pu les guérir.

Élection et gouvernement temporel, — politique ecclésiastique à l'extérieur, — gouvernement spirituel, mort et jugement des papes, tel est le plan suivi pour l'histoire de chacun d'eux. L'auteur n'oublie rien, sinon de dégager l'âme vivante de l'Église sous le flux des événements menus ou grands. Il va jusqu'à nous infliger la description détaillée du catafalque pontifical, fût-il un chef-d'œuvre de mauvais goût pseudo-classique comme celui de Léon XII.

Il prétend bien pourtant être autre chose qu'un annaliste; chaque règne se termine par un jugement ex-professo. Il y est gêné entre la vénération que lui inspirent ces saints vieillards voués à leur lourde tâche jusqu'au mépris de la mort, et le désir un peu naïf de paraître indépendant, intelligent des nécessités modernes. Cette contradiction se manifeste surtout dans l'appréciation du rôle et du caractère de Grégoire XVI. On pourrait en conclure que Schmidlin est un peu attardé dans la révérence à l'égard du scientisme, et dans le respect « des courants intellectuels modernes ». De l'encyclique *Mirari vos*, il ne donne guère que la caricature chère aux tenants du libéralisme. Pour lui, Grégoire XVI fut un pape « négatif et polémique »; il a surtout « mis des entraves et opposé des barrières ». Et cependant, il est obligé d'avouer que son gouvernement de l'Église a été « fructueux » :

admirable expansion de l'activité missionnaire, progrès du catholicisme en Angleterre, dans le Nouveau Monde, en Australie; et qu'il y « a été exempt de ces défauts que nous rencontrons dans ses relations politiques avec les États ». Finalement, comme il faut conclure, il se range à l'avis du critique protestant Wessenberg : Grégoire XVI « s'est obstiné avec étroitesse à écarter tout ce qui est moderne ».

Après un siècle bientôt écoulé, on aurait pu croire que l'histoire de la papauté, le long d'années si troubles et si grosses de conséquences, méritait d'être écrite avec plus de lumière, de largeur de vue et de sérénité. Il y a un respect plus vrai et plus fécond que celui des protocoles et des révérences officielles.

E. LAVAQUERY.

Michel LHÉRITIER, avec la collaboration de Camille LHÉRITIER. — *La Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la Révolution française.* Tome I : *la Fin de l'Ancien Régime et la préparation des États généraux (1787-1789).* — Paris, les Presses universitaires, 1942. In-8° de 326 pages.

L'importante thèse de doctorat que M. Michel Lhéritier avait consacrée en 1920 à Tourny, l'un des grands intendants de Bordeaux au XVIII[e] siècle, sa thèse complémentaire sur *les Débuts de la Révolution à Bordeaux d'après les Tablettes manuscrites de Bernadot,* l'avaient des mieux préparé à écrire l'histoire de Bordeaux pendant la Révolution française. Il avait commencé à en réunir les matériaux. Mais diverses tâches vinrent le distraire de ce travail. Il eut à collaborer à une *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours,* entreprise par M. Driault sur la demande du gouvernement grec, à étudier dans des articles ou des livres plusieurs des nouveaux États nés en Europe après la guerre de 1914-1918. Surtout il eut à remplir les fonctions de secrétaire général du *Comité international des sciences historiques,* fonctions aussi absorbantes que délicates dont il s'acquitta avec une intelligence et un dévouement auxquels se sont plus à rendre hommage tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. L'heure n'est pas aujourd'hui aux grandes entreprises de collaboration internationale, dans un monde que dévaste une guere presque universelle. En attendant qu'elles puissent être reprises, M. Lhéritier est revenu à ses études d'histoire révolutionnaire et, mettant en œuvre les nombreux documents qu'il a découverts dans les archives de la Gironde et à Paris, il nous donne un premier volume sous le titre : « *la Fin de l'Ancien Régime et la préparation des États généraux (1787-1789).*

M. Lhéritier est un historien trop averti pour avoir limité son horizon au cadre étroit d'une cité, quand elle serait, comme ce fut le cas pour Bordeaux, l'une des plus importantes de la France. C'est précisément parce que cette ville était alors la seconde du royaume que son histoire particulière devait être insérée dans

l'histoire générale de la Révolution, en faire, pour ainsi dire, partie intégrante. Ne comptera-t-elle pas plus tard, parmi ses hommes politiques, plusieurs des fondateurs du parti des Girondins ? Ce qu'a voulu M. Lhéritier, et il faut le féliciter de s'être placé à ce point de vue, c'est exposer, comme l'indique le titre général de son livre, *la Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la Révolution française*. La pénétration avec laquelle il analyse et apprécie dans son Introduction les récentes études sur les origines lointaines et immédiates des événements de 1789 donne toute assurance pour l'exécution du programme qu'il s'est imposé.

Ce tome premier s'ouvre par un remarquable tableau de Bordeaux à la veille de 1789. La grande cité entretient avec les diverses parties du monde un commerce très actif qui enrichit ses industriels, ses négociants, ses armateurs. Le traité de commerce conclu en 1786 avec l'Angleterre a pu ruiner, ici comme ailleurs, certaines industries, il en a favorisé d'autres. Une classe de bourgeois très riches y existe à côté d'une noblesse d'épée, et d'une noblesse de robe très jalouses, l'une et l'autre, de leurs privilèges. Dans ces divers milieux se trouvent beaucoup d'esprits gagnés aux idées du jour, « éclairés», comme on disait alors : ils se rencontrent en des sociétés telles que le *Musée*, en des salons où se discutent passionnément les questions du jour, les diverses formes de gouvernement, les problèmes constitutionnels, etc. Le clergé n'est pas resté étranger aux idées nouvelles; plusieurs de ses membres y sont gagnés : son chef, l'archevêque Champion de Cicé, fait figure, autant, sinon plus, d'administrateur politique que de pasteur des âmes. En nous décrivant l'organisation des pouvoirs locaux, M. Lhéritier nous instruit des conceptions de ceux qui détiennent l'autorité à quelque titre que ce soit. Il nous informe des prétentions qu'élèvent les corps constitués, de l'esprit de jalousie qui les excite en plus d'un cas les uns contre les autres, de l'opposition qu'ils font à maintes reprises au gouvernement de Versailles. L'historien recrée ainsi l'atmosphère dans laquelle se sont déroulés les événements de 1787 à 1789.

Le drame s'ouvre en 1787 sur la résistance du parlement de Bordeaux au projet de réforme du gouvernement royal. Décidé à remédier aux maux qui épuisent le royaume, tout particulièrement à donner au problème financier la meilleure solution, le ministre de Louis XVI Brienne a résolu de convoquer des assemblées provinciales. Dès 1779, le parlement de Bordeaux l'avait demandé, mais il suffit que le gouvernement de Versailles ait pris cette mesure, pour qu'il lui devienne hostile. A l'instar du parlement de Paris, il refuse d'enregistrer les édits royaux, arguant, entre autres choses, des lois fondamentales du royaume. Exilé à Libourne, il a derrière lui toute la cité bordelaise : il apparaît comme le défenseur des droits de tous contre la « tyrannie du pouvoir central ». Tous applaudissent encore à sa résistance, en 1788, aux édits réorganisant la justice, alors qu'en réalité il n'entend sauver que sa propre existence. Mais, qu'en cette même an-

née 1788, entraînés par l'exemple du Dauphiné qui a eu ses États provinciaux à Vizille, les parlementaires bordelais réclament avec les nobles la tenue d'États provinciaux en Aquitaine, ils sont abandonnés par les membres du Tiers et une partie du clergé : les non privilégiés sont hostiles à une institution fondée sur le privilège. L'évolution des idées et sentiments que M. Lhéritier nous décrit dans tout son détail est très significative.

L'opposition aveugle des privilégiés aux réformes royales aboutit, comme on le sait, au renvoi de Brienne, au retour au pouvoir de Necker. Bientôt est décidée la convocation des États généraux, convocation que le parlement de Bordeaux avait demandée aussi bien que le parlement de Paris et d'autres cours de province. Les parlementaires des bords de la Gironde désirent une représentation très large de la nation à la différence de leurs collègues des bords de la Seine qui entendent qu'on s'inspire des précédents de 1614. La noblesse d'épée de Bordeaux s'est, elle aussi, montrée favorable à une large représentation du pays, mais, à l'exception d'une minorité, elle n'entend sacrifier aucun de ses privilèges traditionnels. Le Tiers qui compte beaucoup de riches bourgeois, armateurs, négociants, industriels, n'admet pas qu'il se puisse trouver à Versailles dans une situation trop inférieure à celle des autres Ordres. Aussi, le 16 décembre 1788, des députés bordelais se rendent à la cour afin d'obtenir que le Tiers ait un nombre convenable de représentants, que la grande cité ait en outre une députation particulière. Cette démarche fut inutile : avant même que la requête bordelaise eût été présentée, le 27 décembre le doublement du Tiers avait été décidé.

Dans les assemblées de la sénéchaussée où, conformément au règlement royal du 24 janvier 1789, il fut procédé à la rédaction des cahiers et à l'élection des députés aux États généraux, on vit des nobles dissidents, des membres du clergé soutenir les revendications du Tiers. Les sentiments de jalousie qui animaient les campagnes contre la grande ville furent une autre cause de dissentiments. A cela s'ajoutèrent pour troubler la bonne harmonie, les conflits de préséance envenimés par l'amour-propre, conflits qui nous paraissent aujourd'hui aussi vains que mesquins à une heure aussi grave, mais qui alors étaient autrement importants en raison des réalités qui les provoquaient. M. Lhéritier suit, à la lumière des documents que lui ont fournis Bordeaux et Paris, toutes les demandes de l'un et l'autre parti, leurs manœuvres; il analyse les mémoires qui s'opposent les uns aux autres, les pamphlets qui se répandent dans le public.

A juste raison l'historien insiste sur la crise économique qui sévit en 1788-1789. La récolte de 1788 a été mauvaise, le blé est devenu rare; les boulangers ont été forcés d'élever le prix du pain. C'est en vain que le magistrat tente d'arrêter la hausse en accordant des primes aux boulangers; le remède est impuissant. Le gouvernement royal a autorisé l'importation des blés d'Europe et d'Amérique; les importateurs qui ont passé des marchés avec

les pays producteurs d'Europe se plaignent de la concurrence des blés d'Amérique qui les ruine. Et le prix du pain continue à monter, d'où l'augmentation du coût de la vie; des grèves éclatent. Après le rude hiver de 1789, la situation s'aggrave encore : on souffre du froid comme de la faim. Des scènes de pillage se produisent; les bois des Chartreux sont dévastés. Ce sont comme les signes avant-coureurs des grands troubles qui vont suivre.

Dans une remarquable conclusion qui doit retenir l'attention, M. Lhéritier souligne que, à Bordeaux comme à Paris et ailleurs, on s'élève contre les tendances centralisatrices du pouvoir royal : c'est une révolution municipale qui se prépare. De même s'accusent les tendances fédéralistes qui se retrouveront chez les Girondins. Ce qui est surtout notable, c'est que les hommes des assemblées de 1789 regardent plus vers le passé que vers l'avenir : ils réclament un retour aux traditions qui ont été abolies par la monarchie absolue des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, beaucoup plus qu'ils ne s'orientent vraiment vers des idées politiques nouvelles. Et l'historien d'annoncer qu'il montrera dans son prochain volume comment, rompant complètement avec le passé, la jeunesse donnera à la Révolution son véritable caractère en faisant appel, à Bordeaux comme à Paris, à l'insurrection.

Tel est, résumé à trop grands traits, le premier volume du travail considérable commencé par M. Lhéritier. Reposant sur une base aussi large que solide, il ne laisse pas d'être parfois un peu aride : comment pouvait-il en être autrement, alors que devaient être analysés tous les documents, mémoires, lettres se rapportant à des questions de procédure, à des conflits de juridictions, discours d'ordre politique ou administratif ? Je me demande toutefois si, en nous présentant de ci de là le portrait de l'un ou de l'autre personnage marquant de cette histoire, si, par exemple, en nous faisant mieux connaître dès maintenant, avec quelques détails, un Gensonné, un Vergniaud, qui, plus tard, tiendront une place de premier plan, l'auteur n'eût pas donné à son livre un peu plus de couleur et de vie. Quoi qu'il en soit, sachons gré à M. Lhéritier d'une œuvre qui est une précieuse contribution à l'histoire des origines de la Révolution en France.

Auguste LEMAN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉPERTOIRES ET INVENTAIRES

Ph. Lauer. *Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines et françaises du département des manuscrits pendant les années 1936-1940. Inventaire sommaire* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CII (1941). — Paris, 1941. In-8° de 63 p.

M. Ph. Lauer, qui avait déjà publié un inventaire des *Nouvelles acquisitions latines et françaises ... pendant les années 1932-1935*[1], vient d'y ajouter l'inventaire des acquisitions faites de 1936 à 1940. Après une courte introduction et une table alphabétique sommaire, il décrit chacun des manuscrits, indiquant le titre, le contenu (quand il s'agit d'un recueil complexe), l'époque de la rédaction ou de la copie, le nombre de feuillets, le format, la reliure, etc. Il recense ainsi 152 manuscrits latins (nouv. acq. 2486-2607 et 3033-3064) et 517 manuscrits français (nouv. acq. 12666-12866 et 23781-24098), provenant soit d'acquisitions, soit de dons, et s'échelonnant du Moyen Âge à nos jours.

Parmi les manuscrits qui intéressent l'histoire ecclésiastique de la France, nous citerons : des lettres d'Yves de Chartres (XII[e] siècle), des Bulles originales concernant le diocèse de Sens (XIII[e] siècle), un recueil de sermons du XV[e] siècle, des opuscules de Gerson (XV[e] siècle), le Livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne[2], l'Obituaire original de la cathédrale de Toulouse (XV[e] siècle, avec additions des XVI[e]-XVIII[e] siècles), un *Speculum humanae Salvationis* du XV[e] siècle, provenant des Célestins de Colmar, le cartulaire de Saint-Léger de Soissons (XII[e]-XVI[e] siècles), le recueil des Miracles de Notre-Dame, par Gautier de Coinci, manuscrit à miniatures ayant appartenu à la bibliothèque du roi Charles V; et, pour la période moderne, des lettres autographes de saint François de Sales, des lettres et des manuscrits de Fléchier.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCVI (1935); Paris, 1936, in-8° de 47 pages.

2. V. Leroquais, *Un livre d'heures de Jean sans Peur, duc de Bourgogne*, Paris, 1939, in-8°, 74 pages et 16 planches (Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXV (1939), p. 390).

L'inventaire de M. Lauer se termine par un répertoire numérique des nouvelles acquisitions entrées à la Bibliothèque nationale de 1868 à 1940 et par une table des inventaires de ces acquisitions, dressés de 1891 à 1940, et qui recensent, au total, 11.730 manuscrits.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

Répertoire numérique des registres paroissiaux et d'état-civil provenant du greffe des tribunaux et conservés aux archives départementales de l'Aisne. — Laon, imprimerie du *Courrier de l'Aisne,* 1940. In-4°, 31 pages.

On sait que, en vertu de l'ordonnance d'avril 1667, les curés de paroisses étaient obligés de tenir en double les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, dont un exemplaire devait être déposé tous les ans au greffe du siège royal pour y servir de grosse. Précaution utile, qui permet aujourd'hui de suppléer à la perte des registres de catholicité d'un grand nombre de communes. Ce sont ces doubles conservés aux archives départementales de l'Aisne, que fait connaître le *Répertoire* que nous annonçons. Nulle précision n'est fournie autre que les dates extrêmes des cahiers conservés, auxquels on a joint pour certaines localités les registres d'état-civil des non catholiques. En général, la série des registres particuliers à chaque paroisse n'est pas antérieure à l'année 1668 et se termine en l'an XI, c'est-à-dire avec l'application du nouveau Concordat. Les exceptions concernant le XVI^e^ siècle sont rares. Le plus ancien cahier, celui de Montigny-l'Allier, remonte à 1570.

V. CARRIÈRE.

MOYEN AGE

Paul VIGNAUX. *La Pensée au Moyen Age.* — Paris, Armand Colin, 1938. In-8° de 207 pages.

Le volume dont M. Paul Vignaux a enrichi la collection Armand Colin, déconcertera peut-être plus d'un lecteur par la complexité des intentions qui lui ont donné naissance. M. Paul Vignaux, entièrement dominé par l'enseignement de M. Gilson, semble avoir voulu nous présenter un ouvrage équivalent à la fois au volume de la collection Payot sur *la Philosophie au Moyen Age* et aux nombreux essais que son maître a consacrés, çà et là, à la philosophie médiévale. L'exiguité du cadre n'a sans doute pas permis la présentation d'un tableau historique assez poussé et les aperçus critiques qui foisonnent dans cet ouvrage, lorsqu'ils ne reproduisent pas des jugements antérieurs, semblent insuffisamment préparés par les analyses qui nous y conduisent. M. Vignaux est néanmoins arrivé à donner du bouillonnement intellectuel du Moyen Age une idée neuve et assez vivante en coupant le lien des doctrines et des périodes et en recherchant, au lieu d'un progrès

continu de l'esprit, les tourbillons les plus violents, les remous les plus apparents dans cet océan sans limites de « la pensée médiévale » : le chapitre qu'il consacre aux « quatre fondateurs », saint Anselme, Abélard, saint Bernard, Richard de Saint-Victor, est probablement à cet égard le plus profond et le mieux réussi. Il semble que par la suite l'auteur se soit laissé aller au plaisir sans danger de rehausser la gloire de Duns Scot au détriment de celle de saint Thomas. L'idée essentielle de ce livre est la revendication pour la pensée médiévale d'un certain humanisme n'excluant ni le naturalisme ni le nominalisme philosophique : on se demande si cette thèse peut s'étendre effectivement à la plus grande masse des doctrines envisagées, si elle n'a pas pour but de présenter les grands systèmes de manière à favoriser le Docteur subtil et d'opposer dans une synthèse un peu arbitraire la pensée scolastique tout entière au pessimisme mystique de la révolution luthérienne. Quoi qu'il en soit, il est facile de reconnaître aux critiques même que ce livre suggère l'intérêt que sa lecture peut provoquer chez un lecteur au courant de la philosophie médiévale.

Pierre MESNARD.

Jacques MADAULE. *L'Appel de la Terre Sainte* (Semeurs et moissons de France). — Paris, Bloud et Gay, 1941. In-8° de 126 p.

Ce petit volume, le premier de la nouvelle collection « Semeurs et moissons de France », nous présente, en un bref raccourci, l'histoire de la première croisade, croisade spécifiquement française, entreprise par des gens de chez nous, à l'appel d'un pape français.

Les faits sont bien connus. Que peut-on demander de plus à celui qui écrit pour le grand public que de les exposer clairement et dans un style agréable ? C'est ce qu'a fait M. J. Madaule en nous parlant de la croisade populaire, conduite par Pierre l'Ermite et Gautier Sans-Avoir, de la croisade des barons dont les chefs se nomment Godefroy de Bouillon et Baudouin de Flandre, et en décrivant les différentes étapes de l'expédition et l'installation des croisés dans l'Orient latin.

Mais l'auteur ne s'est pas contenté de rappeler des faits; il a voulu en dégager quelques idées générales, et c'est là ce qui constitue le principal intérêt de son étude. Il déclare que « l'idée de croisade est fille de Cluny », qu'elle ne pouvait naître qu'une fois l'Église réformée et la Chrétienté regroupée autour de son chef spirituel, et il décrit avec quel enthousiasme la foule entendit l'appel d'Urbain II, « l'appel à tout quitter pour une magnifique aventure, où il ne s'agissait pas seulement, ni même surtout, de coups d'épée à donner et à recevoir, de pays inconnus à parcourir, de richesses à prendre, mais d'un geste de charité à l'égard des chrétientés souffrantes... ». Cette première croisade, véritable soulèvement populaire, constitue l'une des pages magnifiques de l'histoire de l'Église, car cette armée, dans laquelle le pape lui-

même était représenté par son légat Adhémar de Monteil, « ce n'était pas seulement une armée de soldats, mais encore, dans une très large mesure, une armée en prière ».

Cela, c'est le beau côté de la croisade; mais il a son revers : les croisés sont des hommes qui apportent avec eux leurs tares et leurs faiblesses, leurs vices, leur cruauté et leurs mesquines ambitions. Ne nous scandalisons pas outre mesure de ces déficiences; elles sont le lot de la pauvre nature humaine et les croisés ne pouvaient pas en être exempts : « des hommes de chez nous, des pécheurs de chez nous, des chrétiens de chez nous, avec toutes les qualités et les défauts de notre race, voilà ce qu'ils furent, non seulement pendant plus de deux ans, à la quête du Saint-Sépulcre, qui leur est comme un autre Graal; mais ensuite, pendant près de deux siècles, sur cette terre étrangère, peu à peu devenue la leur, et où, de temps à autre, ils reçoivent, comme un viatique, une visite royale de France ».

Françoise LEHOUX.

Edmond FARAL. *La Vie quotidienne au temps de saint Louis.* — Paris, Hachette, 1942. In-16 de 277 pages. Prix : 30 francs.

Sans aucunement négliger ce pittoresque que les romantiques prisaient avant tout dans le Moyen Age, M. Faral s'est de préférence appliqué à « montrer, derrière la façade, la pensée qui en expliquait le décor, c'est-à-dire à rendre compte de l'activité quotidienne par certaines dispositions foncières des individus et des groupements ». Le tableau de la vie quotidienne que nous présente ce livre, est un tableau limité, à la fois dans le temps, et aussi dans l'espace. En principe il ne concerne pas tout le Moyen Age, mais seulement le temps de saint Louis. De même, il ne concerne pas la France tout entière, mais seulement Paris, du moins en principe. Toutefois, à vouloir s'en tenir strictement à ce propos, il eût fallu se résigner à ne donner qu'un tableau fragmentaire. Aussi, et cela pour le plus grand profit du lecteur, qui en recevra supplément de lumière, M. Faral s'est-il vu amené parfois à utiliser des traits empruntés à d'autres époques du Moyen Age, ou bien encore à sortir de Paris.

A suivre un guide aussi averti et aussi sûr que l'est M. Faral, le lecteur trouvera à la fois agrément et profit. Parmi les divers chapitres de l'ouvrage, nous avons particulièrement apprécié ceux qui constituent la quatrième partie, portant comme rubrique *les Idées et la vie*. Sur l'esprit public, sur la religion et la morale, sur la « diffusion des lumières », sur l'ordre social, ces chapitres sont riches en idées et en faits. M. Faral est, on le sait, l'un des érudits qui connaissent le mieux notre Moyen Age français, sur lequel ont trop souvent cours des opinions de caractère purement conventionnel. Le livre de M. Faral servira grandement à en faire justice.

Des notes bibliographiques, sommaires, mais très précieuses, accompagnent l'ouvrage. On regrettera seulement qu'au lieu d'être placées au bas des pages auxquelles elles correspondent, elles aient été reléguées à la fin, ce qui les rend d'utilisation moins aisée.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR.

XVII^e SIÈCLE

Marguerite d'ESCOLA. *Misère et charité au grand siècle* (Semeurs et moissons de France). — Paris, Bloud et Gay, 1942. In-8° de 128 pages.

Mme Marguerite d'Escola a cette fois délaissé le genre du roman qui lui était familier pour entreprendre une œuvre historique et nous dire, dans la nouvelle collection « Semeurs et moissons de France. », ce que furent la misère et la charité au XVII^e siècle. Elle n'en a pas moins conservé son style abondant et facile, une certaine liberté d'allures qui n'est pas sans surprendre parfois. De bons auteurs ont été consultés : sa bibliographie l'atteste. J'aurais aimé toutefois qu'elle fût un peu rajeunie et que, par exemple, Jean de Bernières apparût autrement qu'à travers le *Port-Royal* de Sainte-Beuve. L'auteur a bien atteint son but : décrire l'effroyable misère qui existe au grand siècle et nous instruire des remèdes que lui apportèrent des âmes généreuses; est mise en pleine lumière l'action du « pauvre prêtre » Claude Bernard qui visite les hôpitaux, les prisons et assiste les condamnés à mort, de Jean de Bernières qui institue les soupes populaires, de saint Jean-François Régis qui évangélise le Vivarais, le Velay et crée les refuges pour les filles repenties. Entre toutes se détache la grande figure de saint Vincent de Paul aux initiatives les plus diverses et les plus bienfaisantes. On comprend que Mme Marguerite d'Escola se soit particulièrement attachée à nous le montrer intercédant auprès de la régente Anne d'Autriche et du cardinal ministre Mazarin en faveur du peuple révolté au temps de la Fronde, distribuant d'abondants secours aux habitants des pays dévastés et ruinés par la guerre, recueillant les enfants trouvés, visitant les galériens, etc. Il importe de ne pas oublier que si la France connut au XVII^e siècle la gloire militaire, si elle brilla de l'éclat que lui donnèrent ses écrivains, ses orateurs, ses artistes, elle fut aussi des plus grandes par sa charité. Sachons gré à Mme Marguerite d'Escola de nous l'avoir rappelé.

Auguste LEMAN.

Paul RENAUDIN. *Résurrection de la France (1589-1640)* (Semeurs et moissons de France). — Paris, Bloud et Gay, 1941. In-8° de 124 pages.

Rien de plus réconfortant que la lecture de ces 124 pages dues à la plume élégante de M. Paul Renaudin, l'historien averti de la

bienheureuse Marie de l'Incarnation. On y voit d'abord comment, sous l'action intelligente et habile de Henri IV, la France, profondément divisée depuis les guerres de religion, retrouva la paix et avec elle l'ordre, la prospérité. Les plaies causées par les luttes fratricides sont pansées; des réconciliations s'opèrent, la confiance renaît : les finances se rétablissent; grâce au relèvement de l'agriculture, le pays s'enrichit. Peu à peu disparaissent les ruines, témoins d'un temps où les Français se combattaient les uns les autres. Henri IV est mort trop tôt, toutefois, pour que soit achevée la « résurrection de la France ». Elle se termine sous son fils et successeur Louis XIII avec la restauration catholique qui provoque une véritable renaissance religieuse, expression que très justement M. Renaudin préfère à celle de contre-réforme qui est toute négative. La vie religieuse se renouvelle véritablement dans les cloîtres comme dans le monde; une guerre victorieuse est faite aux abus dans le clergé séculier comme dans le clergé régulier; la discipline ecclésiastique est mieux observée; des institutions nouvelles se créent pour la formation des prêtres. Peu à peu sont atteintes les diverses classes de la société : à toutes se propose un idéal de sainteté plus élevé. Tour à tour nous apparaissent les principaux ouvriers de cette grande œuvre, François de Sales, Pierre de Bérulle, Vincent de Paul et beaucoup de ceux qui furent les meilleurs de leurs auxiliaires et collaborateurs. Dirais-je que j'ai été quelque peu surpris de ne pas voir davantage sortir de la pénombre qui plaisait à son humilité, le Père Joseph du Tremblay ? il méritait plus qu'une simple mention. L'historien ne cache pas que la restauration ne fut pas complète : des germes de mort subsistèrent. Il n'en a pas moins tout droit de conclure que le XVII[e] siècle français doit à l'activité des apôtres du temps de Louis XIII, d'avoir été un grand siècle chrétien.

Auguste LEMAN.

BIOGRAPHIES

Fernando VALLS TABERNER. *San Ramon de Penyafort* (Collection « Pro Ecclesia et Patria », n° 16). — Barcelone, 1936. In-8°, 195 pages, illustrations.

Saint Raymond de Pennafort a été peu mêlé à l'histoire de l'Église de France. Il n'y a donc pas lieu d'insister ici sur le petit livre de M. Valls Taberner, où l'on trouvera l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur le célèbre dominicain. Il s'agit d'une étude un peu morcelée, qui respecte mal le dessin de la vie du saint, mais fondée sur une connaissance solide et précise de l'histoire de la Catalogne au Moyen Age.

Robert RICARD.

Mgr Michel Even. *La Vie du bienheureux Charles de Blois.* — Laval, imprimerie-librairie Goupil, 1940. In-8° de 92 pages, une carte hors texte, 6 francs.

Victime de la politique et « vaincu » sur le plan humain, mais très grand aux yeux de Dieu, tel nous apparaît le bienheureux Charles de Blois dont Mgr Even a retracé en ces quelques pages la courte vie, si bien remplie. C'est à juste titre que l'auteur compare ce prince français à saint Louis et à Jeanne d'Arc. Comme eux, il a aimé par dessus tout la paix, lui qui ne manquait jamais de faire ajouter aux prières de règle, à la messe et à l'office, l'oraison *Da pacem;* mais, comme eux aussi, il a dû, par devoir, lutter pendant la plus grande partie de sa vie pour assurer la défense du droit; et c'est dans un combat, désastreux pour ses armes, qu'il devait trouver la mort, en 1364, sur le champ de bataille d'Auray. Il n'avait alors que 45 ans : la guerre de succession de Bretagne, qui durait depuis 1341, avait absorbé ses plus belles années; aussi forme-t-elle le cadre dans lequel est tracé le portrait intellectuel et moral du prince. Les traits de piété, de charité, de compassion envers le pauvre peuple, les miracles aussi, abondent dans cette courte biographie qui fait revivre une bien attachante figure, trop souvent et trop longtemps méconnue. Souhaitons que le vœu exprimé par l'auteur se réalise et que le bienheureux Charles de Blois soit rangé désormais « parmi les meilleurs serviteurs, parmi les protecteurs les plus aimés, de la Bretagne et de la France ».

Françoise Lehoux.

R. P. Vicente Beltran de Heredia. *Francisco de Vitoria* (Collection « Pro Ecclesia et Patria », n° 14). — Barcelone, 1939. In-8°, 193 pages, illustrations.

L'intérêt essentiel de ce petit livre tient au fait qu'il est dû à un spécialiste particulièrement qualifié des études sur Vitoria et repose en très grande partie sur les recherches originales de l'auteur. Il faut signaler ici les chapitres relatifs au séjour de Vitoria à Paris, à ses relations avec Érasme, et à ses rapports avec Charles-Quint, qu'il aurait souhaité voir se réconcilier avec François I^er^. Rédigé dans son ensemble en 1935, presque achevé d'imprimer en 1936, l'ouvrage n'a pu être publié qu'à la fin de la guerre d'Espagne.

Robert Ricard.

Dmitri Merejkovski. *Calvin.* Traduit du russe par Constantin Andronikoff. — Paris, Gallimard, s. d. (1942). In-16 de 220 p.

Un livre de Merejkovski, et sur un tel sujet, ne peut laisser personne indifférent. On sait bien que ce n'est pas de l'histoire méthodique et scientifique, malgré un certain luxe de références du reste discutables, parce que « de seconde main ». Mais l'auteur a une façon vivante, prenante, et parfois poignante, de parler

d'événements fort connus par ailleurs, qui fait que l'on est entraîné presque malgré soi par la lecture de ce livre. On a honte de faire le pédant, en face de cette brillante littérature. Voici pourtant quelques observations au passage. Page 32, Wesley est présenté comme fondateur de l'Église « écossaise » : nul ne fut plus Anglais que lui ! Page 35, l'auteur semble prendre à son compte l'*apocatastasis* d'Origène. Page 55, il ne faudrait pas confondre le cumul des bénéfices avec la simonie. Même observation, page 62. Dans les pages qui suivent, l'histoire paraît un peu plus romancée qu'il n'est permis. Page 66, le terme de « huguenot », à la date de 1532, est sûrement un anachronisme; ce mot ne commença à entrer en usage que vers 1560. Page 67, il est dit que Calvin déposa la dignité de prêtre : mais il ne l'avait jamais été, pas même diacre, ni sous-diacre ! Page 74, il faut lire 1534 et non 1554, et page 130, on a mis deux fois 1533 alors qu'il fallait 1553. Page 138, on ne comprend pas très bien comment Servet est mort « pour l'avenir ». Etc.

L. CRISTIANI.

Pedro LETURIA, S. J. *El Gentilhombre Iñigo López de Loyola* (Collection « Pro Ecclesia et Patria », n° 20). — Barcelone, 1941. In-8°, 283 pages, illustrations.

Comme le titre veut l'indiquer, saint Ignace n'est étudié ici que de sa naissance à sa conversion, par conséquent avant la période française de sa vie, et le livre du P. Leturia ne doit être signalé dans cette revue que brièvement. Un peu lent et un peu lourd, copieux en détours qui font quelquefois perdre de vue le personnage principal, on y trouve la solidité et la richesse d'information qui marquent habituellement les travaux de l'auteur.

Robert RICARD.

Antoine DUFOURNET. *La Jeunesse de saint François de Sales (1567-1602)*. — Paris, Grasset [1942]. Petit in-8° de 263 pages.

M. l'abbé Dufournet, dans cette *Jeunesse* destinée à des lecteurs non spécialisés, s'est soucié beaucoup moins de faire de l'histoire critique que de réaliser une évocation vraisemblable, et pittoresque, des cadres dans lesquels se situent les actes ou gestes accomplis par son héros. Le Chablais, Paris et le collège de Clermont, Issy, Padoue, Fontainebleau sont l'objet de tableaux plus ou moins poussés. Cette manière, même, s'affirme méthode : il s'agit, pour faire comprendre l'éclosion d'un génie mystique, de reconstituer dans le « cadre historique » de la jeunesse du saint le « climat » où ce génie s'est formé. M. Pierre Champion, auteur de la préface, feint de croire que l'auteur innove en cela, et par conséquent d'ignorer plusieurs études salésiennes autrement évocatrices et plus réellement pensées.

Nous avons donc d'abondantes descriptions, une notamment du Paris de Henri III, longue et chargée (chapitres II et III), empruntée du reste à M. Marcel Poëte et à d'autres historiens de la capitale, non pas directement documentaire. D'innocents artifices (mais trop répétés et vite agaçants) visent à justifier cette prolixité par l'apparition dans la page du nom de saint François. C'est en somme un procédé de roman. Exemple (p. 125): « Peut-être François de Sales, en cette matinée de printemps parisien où le ciel bleu flotte comme un pavillon, admire-t-il, en se détournant quelque peu de son itinéraire, comme nous l'aurions fait en cette occasion, la plus ravissante des seize grandes fontaines de Paris qui coulaient en 1588... » : c'est la fontaine des Innocents, dont François n'ignorait « certainement pas » qu'elle était « l'œuvre de Jean Goujon et de Pierre Lescot » (est-ce bien sûr ?)... Et les plaquages nettement romancés ne font pas défaut : « Le voici donc à Annecy. La journée est finie. Le soleil, au bord du ciel occidental, éteint l'or de ses rayons. On entend monter sous les arbres du Pâquier les cris des écoliers... » (p. 25); etc. Quant à la reconstitution des scènes par hypothèse, avec surabondance de « probablement », de « il a dû penser », de « que se dirent-ils ? », de « il est à présumer que », on en trouvera de fort nombreux exemples sous la plume trop facilement littéraire de M. Dufournet. A cet égard, le récit du séjour de François de Sales à Fontainebleau en avril 1602, récit discursif et complètement artificiel, est bien le modèle de ce qu'un historien doit s'interdire (p. 204-215).

Information assez courte; enquête bibliographique pauvre (l'abbé Bremond lui-même a-t-il été médité ?). Les dates et les faits essentiels ont été honnêtement recueillis et, à ce point de vue, la compilation ne semble pas en défaut. Cependant le volume, qui plaira peut-être à certains lecteurs faciles, ne saurait être considéré comme un travail scientifique, ni même comme un essai de vulgarisation digne d'être retenu comme utile par les bibliographies historiques.

Six planches bien venues accompagnent la description des lieux parcourus par François de Sales (Paris surtout).

H. Drouot.

Mgr Michel Even. *La Vie du chevalier Gabriel du Bois de la Ferté, de l'ordre de Malte, commandeur de Thévalles et du Breil-aux-Francs.* — Laval, imprimerie-librairie Goupil, 1942. In-8° de 158 pages, portrait, illustrations, une carte hors texte.

Une fois de plus, Mgr Even s'est penché sur une très belle âme. Gabriel du Bois de la Ferté, « l'ange Gabriel », comme l'appelaient ses contemporains, était l'un des seize enfants d'une famille de petite noblesse angevine. Né le 10 août 1644, il était entré de très bonne heure dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean et passa la plus grande partie de son existence dans l'île de Malte ou sur

les galères chargées de protéger la chrétienté contre les entreprises des Turcs et des Barbaresques. Vers la fin de sa carrière, pourvu d'une commanderie en Anjou, il revint dans son pays natal où il devait laisser le souvenir d'une vie édifiante, tout entière consacrée au service des pauvres et des malades.

Oserais-je dire que ce qui constitue à mes yeux le principal intérêt de cet ouvrage, c'est que, le héros étant chevalier de l'ordre de Malte, nous pénétrons à sa suite dans un monde assez fermé et encore peu connu. Avec lui, nous abordons à La Valette, résidence du grand-maître des Hospitaliers, nous séjournons à l' « auberge » de sa nation où le novice vivait sous la surveillance du « pilier » de sa « langue », nous embarquons quatre années de suite sur les galères de l'Ordre, et nous assistons à la cérémonie de la profession. Nous entrevoyons, enfin, ce qu'il peut y avoir de renoncement et d'abnégation dans la vie d'un chevalier de Malte, lorsque celui-ci est fidèle jusqu'au scrupule à sa vocation et à sa règle.

Françoise Lehoux.

Agnès de La Gorce. *Wesley, maître d'un peuple (1703-1791)*. — Paris, Albin Michel, 1940. In-8° de 366 pages. Prix : 35 francs.

Ce qu'il faut louer sans réserve, dans ce beau volume, c'est avant tout la présentation typographique : beau papier, impression claire et agréable, magnifiques illustrations. C'est aussi et plus encore le soin donné au style, la vie, la couleur, le choix des anecdotes vivement contées. Le livre se lit d'un bout à l'autre avec le plus grand intérêt. La figure de Wesley se détache avec vigueur d'un récit qui se déroule à belle allure et que relève délicatement une sympathie légèrement teintée çà et là de haute ironie. Les aventures ou plutôt les mésaventures féminines du grand prédicateur anglais, notamment, sont rappelées avec humour. Mais l'auteur sait rendre justice au zèle, au sens apostolique, à la tenace obstination de celui en qui Newman discernait « l'ombre d'un saint catholique ». Avec elle, on ne saurait que souscrire au jugement autorisé d'un Macaulay quand il dit que Wesley fut comme un fondateur d'ordre, qui ne trouva pas sa place dans l'anglicanisme, « mais que l'Église de Rome eût pris soin de ne pas laisser échapper, si elle l'eût possédé » (p. 12).

On ne cherchera pas cependant, dans cet ouvrage, un exposé systématique de la doctrine théologique de Wesley. Tout ce qui regarde l'analyse des dogmes particuliers soit aux frères moraves, soit à Wesley, soit à son émule, Georges Whitefield, demeure volontairement sommaire. Ce que l'on met très bien en évidence c'est l'idée fondamentale de Wesley : apporter les lumières et les consolations de la foi chrétienne aux déshérités de l'ère industrialiste, en ses débuts, en Angleterre : les mineurs, les matelots, la canaille des faubourgs, la clientèle des cabarets de gin, et celle des prisons, déchets d'humanité, gibier de potence parfois. Et

c'était bien là en effet l'essentiel. Toute la gloire de Wesley est en cela : il a voulu donner Jésus-Christ à ceux que Jésus-Christ aurait pris en pitié, à ceux que le monde méprise et oublie ! Un catholique devra toujours se souvenir, en lisant cet ouvrage, qu'une proposition affirmant que « les païens, les Juifs, les hérétiques ne reçoivent absolument aucun secours spirituel (*influxum*) de Jésus-Christ... » fut condamnée, le 7 décembre 1690, par le pape Alexandre VIII. Nous considérons au contraire la mission d'un Wesley, en dépit de toutes ses lacunes et même de ses contradictions internes, comme une très grande grâce accordée par Dieu à la société anglicane, au XVIII[e] siècle et jusqu'à nos jours.

Bien que l'étude que nous présentons ici ne comporte aucune référence, nous avons plaisir à souligner qu'il n'est presque aucune affirmation qui n'en puisse être solidement appuyée. Voici pourtant deux ou trois petites remarques : page 32, il est dit que John Wesley entra à l'université d'Oxford, le 13 juillet 1721, « âgé de dix-sept ans » ; or, l'auteur a dit, page 17, que John était né le 17 juin 1703, il avait donc bien *dix-huit ans* révolus, depuis presque un mois, quand il devint étudiant. Page 40, il est question de Wiclef; nous croyons qu'à la suite de Herbert Workman, son dernier historien, il faut écrire *Wyclif*. Page 188, il est dit que la guerre de succession d'Autriche opposait les nations catholiques aux nations protestantes; cela pourrait être dit de la guerre de Sept Ans, que précéda le « renversement des alliances », mais non de celle de succession d'Autriche, où l'Angleterre soutenait l'Autriche, tandis que la Prusse et la France suivaient des chemins parallèles, en une alliance, il est vrai, un peu intermittente.

L. CRISTIANI.

Étienne AUBRÉE. *Les Louisets.* — Paris, Perrin, 1942. In-8° de 56 pages. Prix : 15 francs.

Dans son livre sur la Petite Église, le P. Drochon n'avait consacré aux dissidents du pays de Fougères connus sous le nom de Louisets que quelques lignes très insuffisantes, rappelant le séjour à Fougères de l'abbé Fleury et les poursuites intentées contre l'abbé de Juvigny. Il croyait d'ailleurs que les Louisets avaient complètement disparu, de telle sorte que leur nom serait devenu une curiosité historique. Depuis la publication, en 1894, du livre du P. Drochon, d'autres éléments d'information sont intervenus par rapport aux Louisets. En 1903, le P. Roussel leur a consacré dans *le Correspondant*, à propos du centenaire de la Petite Église, un article donnant les résultats d'une enquête personnelle très minutieuse, menée par lui au pays de Fougères. En 1910, C. Latreille, étudiant dans son livre *Après le Concordat* l'opposition de 1803 à nos jours, ne pouvait oublier les Louisets. C'est ainsi qu'après l'invitation adressée en 1816, à l'abbé Fleury, par le maire et les adjoints de la ville, d'avoir à quitter Fougères, il relate l'arrêt rendu en 1828 par la Cour de Rennes dans les poursuites in-

tentées contre le chef des Louisets, l'abbé de Juvigny. En 1927 enfin, dans ses *Notions d'histoire et d'archéologie pour l'arrondissement de Fougères*, un écrivain fougerais, Pautrel, donnait quelques précisions relatives aux Louisets. Et voici qu'un autre Fougerais, M. Étienne Aubrée, qui ne semble avoir lu ni M. Latreille, ni le P. Roussel, consacre à son tour aux Louisets une substantielle étude, appuyée constamment sur les textes, en même temps que sur une connaissance très sûre du milieu fougerais. Sa lecture s'impose à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Petite Église.

Des explications diverses ont été données de ce nom de Louisets appliqué aux adeptes de la Petite Église en pays fougerais. D'après le P. Drochon il y aurait là allusion à Louis XVIII. Tout en mentionnant cette explication du P. Drochon, le P. Roussel en signalait une autre comme possible, d'après laquelle ce nom de Louisets donné aux dissidents proviendrait de ce fait qu'ils « tinrent leurs premières réunions dans une chambre de la rue Saint-Louis, à Fougères même ». Cette seconde explication approchait de la vérité. Si les dissidents fougerais furent désignés ainsi, ce n'est aucunement à cause de Louis XVIII, mais à cause de la chapelle Saint-Louis. C'est dans cette chapelle, dépendant de l'Hôpital général, que les dissidents se réunirent tout d'abord, sous la direction d'un prêtre originaire de Fougères même, l'abbé Goret des Martinais. Bientôt du reste les membres de la Petite Église durent quitter la chapelle Saint-Louis. L'abbé Goret des Martinais les réunit alors dans sa propre maison. Ils n'en restèrent pas moins désignés du nom de Louisets. En 1814, un autre prêtre, celui-ci originaire du Maine, l'abbé Fleury, qui avait eu des démêlés avec la police impériale et avait été incarcéré à Pierre-Chatel, vient seconder à Fougères l'abbé Goret des Martinais. En 1816, l'abbé Goret des Martinais meurt. La même année, l'abbé Fleury se voit intimer l'ordre de quitter la ville et le département. Les Louisets fougerais eurent désormais pour chef un prêtre originaire de l'ancien diocèse d'Avranches, l'abbé de Juvigny. Celui-ci fut l'objet de poursuites pour avoir procédé à des mariages religieux sans se préoccuper du mariage civil. On évaluait à cette époque, en 1828, le nombre des Louisets à 1 000 ou 1 200. L'abbé de Juvigny mourut à Fougères en 1843, âgé de quatre-vingt-huit ans, toujours irréconciliable. Cette mort laissait les Louisets privés de prêtres. Leur nombre est dès lors allé en diminuant. En 1903, le P. Roussel estimait que les Louisets étaient environ une cinquantaine, répartis dans cinq ou six paroisses de l'arrondissement de Fougères. Aujourd'hui, d'après M. Aubrée, il doit exister encore cinq ou six foyers de Louisets, sinon à Fougères même, du moins dans quelques communes rurales avoisinant la ville. Dans l'une de ces communes, les Louisets ne sont plus représentés que par une vieille femme âgée de soixante-dix ans qui, née de parents Louisets, se *déselouisetta* — comme on dit au pays de Fougères,

— pour se marier, puis s'est remise à vivre suivant ce qu'elle appelle l'*ancienne religion*. D'ailleurs les conversions de Louisets sont rares. M. Aubrée en cite toutefois des exemples récents.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Jeanne Terrat-Branly. *Mon père Édouard Branly*. — Paris, Corrêa, 1941. In-8° de 364 pages, illustrations.

C'est un livre profondément émouvant que cette biographie « inspirée par la piété filiale », qui nous fait pénétrer dans l'intimité non seulement d'un grand savant qui fut un noble caractère, mais aussi d'une de ces familles qui « forment l'armature morale d'un pays ». Tout en rappelant l'essentiel des travaux scientifiques de Branly, elle nous fait connaître surtout l'homme qu'il fut : indépendant au point de briser une carrière officielle pour garder sa liberté d'action; modeste, jusqu'à ne faire « aucune démarche, aucun geste, pour attirer l'attention du monde scientifique sur l'importance de son œuvre »; « fermé aux buts vulgaires que poursuivent la plupart des hommes »et vivant « à l'écart de toutes les coteries », surtout de celle « qui disposait de la faveur officielle ». Ce sont bien là les vertus — très rares en vérité — qui expliquent toute son existence.

Appelé à l'Institut catholique dès sa fondation, en 1875, par Mgr d'Hulst, Branly y a poursuivi, pendant de longues années, les recherches patientes qui ont abouti à la géniale découverte de novembre 1890. Il y a trouvé le laboratoire « provisoire » qui lui a permis de continuer ses travaux et où il a travaillé un demi siècle, avant de voir s'édifier, à la fin de sa longue vie, le laboratoire moderne qui conserve son souvenir. On a beaucoup parlé de la pauvreté de cette installation et elle a parfois provoqué, en effet, son irritation. Mais il savait que l'Institut catholique lui avait affecté « un maximum de crédits avec un minimum de budget ». S'il y eut scandale, la faute en est aux milieux officiels qui, trop longtemps, l'ignorèrent, lui fermèrent l'accès des laboratoires de l'État et organisèrent même, autour de sa découverte, « une conspiration du silence qui stupéfie aujourd'hui ». Le récit des intrigues qui furent nouées contre sa candidature à l'Académie des sciences — et qui, d'ailleurs, ne l'empêchèrent pas d'être élu, — est assez révélateur sur ce point.

En fait, un attachement fidèle le lia, toute sa vie, à l'Institut catholique qui fut le cadre où s'épanouit son génie, et qui bénéficie aujourd'hui, fort justement, de sa gloire enfin incontestée.

R. Limouzin-Lamothe.

HISTOIRE LOCALE

Auguste AUDOLLENT. *La Cité des Arvernes au temps de Grégoire de Tours.* — Clermont-Ferrand, Impr. générale, 1939. In-8°, 16 pages.

Dans cette étude composée à l'occasion du XIV[e] centenaire de la naissance de Grégoire de Tours, en 1938, mais dont les événements n'ont permis l'arrivée à la *Revue* qu'il y a peu de temps, M. Audollent s'est attaché à décrire l'ancienne capitale gallo-romaine des Arvernes, *Augustonemetum*, substituée dès le début de l'Empire à l'antique Gergovie, telle que saint Grégoire, qui en était originaire, avait pu la voir au VI[e] siècle. L'auteur l'a ressuscitée devant nous d'une façon très précise et très vivante à la fois, avec ses murailles, qui vraisemblablement n'étaient pas aussi anciennes que la ville, mais que les invasions barbares avaient obligé à construire, le cœur de la cité orné de ses imposants monuments publics, cultuels et municipaux, les églises que les premiers siècles chrétiens avaient édifiées, les villas élégantes de la périphérie, et, dominant de haut l'agglomération urbaine, le fameux temple érigé au sommet du Puy-de-Dôme au grand dieu gaulois Teutatès, assimilé par les Romains à Mercure. Il est intéressant d'observer qu'un quartier du vieux Clermont portait alors le nom de *vicus Christianorum*, bourg des chrétiens, faubourg populaire et populeux où le christianisme avait dû surtout faire d'abord des recrues et où s'élevèrent par la suite les sanctuaires les plus nombreux et les plus célèbres du Clermont (*Clarus mons*, nom de l'éminence centrale) chrétien, *Sancta Maria inter Sanctos* (Notre-Dame d'Entre-Saints) ou basilique d'Illidius (saint Allyre), la basilique des martyrs Cassius et Victorinus, celle de saint Anatolien, celle de Vénérand, et celle que Grégoire appelle l'*ecclesia* tout court, c'est-à-dire l'église épiscopale ou cathédrale, bâtie par l'évêque Namatius au milieu du V[e] siècle. Une douzaine de photographies ou de dessins, dont plusieurs reproduisent de beaux sarcophages appartenant à ces églises, illustrent très heureusement cette élégante plaquette, qui se lit avec autant d'intérêt que d'agrément.

Jacques ZEILLER.

Abbé Omer PETIT. *Notes sur Oisly, d'après les anciens registres paroissiaux.* — Blois, Grande imprimerie, 1941. In-8°, 32 pages.

— *Sassay aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.* — Romorantin, impr. P. Alligne, 1941. In-8°, 55 pages.

Les registres de catholicité sont à la base de toute étude sur la vie paroissiale et sociale sous l'Ancien Régime. M. l'abbé Petit en apporte une preuve nouvelle dans ces deux plaquettes où sont présentés, suivant une méthode rigoureuse, quelques phénomènes

concluants sur le passé chrétien des villages d'Oisly et de Sassay en Loir-et-Cher. Quelques faits de statistique comme les mouvements de la population et le nombre des pascalisants retiennent plus spécialement l'attention.

V. C.

G. LETONNELIER. *Mélanges d'histoire dauphinoise.* Tome II. — Grenoble, éditions de la revue *les Alpes,* 1, rue Villars, 1941. In-8° de 95 pages.

Plusieurs des études de ce recueil sont consacrées à l'histoire ecclésiastique. Avec finesse et pénétration, M. Letonnelier, analysant les registres de visites épiscopales, en tire tout un tableau de la vie paroissiale dans le diocèse de Grenoble (qui comprenait alors une partie du duché de Savoie ainsi que La Grave et Villard d'Arènes, mais dont ne faisaient point partie les régions correspondant aux arrondissements de Vienne, de La Tour-du-Pin et à la partie ouest de l'ancien arrondissement de Saint-Marcellin) à la fin du XV^e^ siècle.

Les éléments les plus caractéristiques de ce tableau sont : abus du droit de présentation aux cures par des collateurs laïques ou ecclésiastiques privilégiés, abus dans la perception des dîmes par les mêmes gros décimateurs, pauvreté des desservants réduits à la portion congrue et à un casuel fort maigre dans les petites paroisses, entretien défectueux des églises (l'évêque Laurent Allemand contribua à faire abandonner l'usage du mur à baie centrale qui, à la mode orientale, séparait le chœur de la nef et à faire remplacer la *pyxide* par le *ciborium,* transition vers le tabernacle), piété et assiduité des fidèles, dévouement des pasteurs. En ce qui concerne les patronages, 38 églises sont dédiées à saint Pierre, 36 à la Vierge, 17 à saint Jean-Baptiste et 17 à saint Jean l'Évangéliste.

Le Camus, qui occupa le siège de saint Hugues de 1671 à 1707 et, après une jeunesse parisienne assez mondaine, devint le modèle des évêques austères et zélés, visita assidûment ses paroisses, transforma un diocèse qu'il avait reçu dans un assez triste état et où il était venu « comme au martyre ».

Signalons encore une notice sur l'église de Cognet qui, loin d'être une des merveilles de l'art roman en Dauphiné, date de la fin du XVII^e^ siècle, et une étude sur la prophétie de saint Malachie, qui aurait été inspirée tout spécialement par les armoiries de la *Vie des papes et des cardinaux* publiée en 1557 par Onofrio Panvinio.

Émile DERMENGHEM.

L. CALENDINI. *La Flèche et son canton.* — La Flèche, imprimerie Leguicheux, 1939. In-8° de 48 pages, bois originaux de P. DELAROCHE.

C'est un guide original et savant que nous donne, sous ce titre, M. le chanoine Calendini. Dans une première partie, il trace l'iti-

néraire à suivre dans la visite de La Flèche, en décrivant les curiosités qui méritent de retenir l'attention, surtout les monuments d'intérêt historique : l'église Saint-Thomas, le Prytanée, la chapelle Notre-Dame des Vertus, et à ces indications pratiques, il joint de brèves notes historiques sur le passé de la petite ville. La seconde partie passe brièvement en revue chacune des communes du canton de La Flèche.

R. L.-L.

J. de Font-Réaulx. *Le Dorat, ancienne capitale de la Basse-Marche.* Tomes I et II. — Limoges, impr. Guillemot et L. de Lamothe, 1940. 2 vol. in-8° de 142 et 148 pages.

Le présent ouvrage serait mieux intitulé : le Chapitre Saint-Pierre du Dorat, dont il constitue la monographie sur preuves. Dans la pensée de l'auteur, il devait avoir comme suite l'étude des institutions civiles et de la vie bourgeoise au Dorat sous l'Ancien Régime. Les événements de 1940 et leurs conséquences ne laissent pas entrevoir le jour où cette troisième partie pourra être publiée.

Les archives du chapitre marchois ayant été détruites sous la Révolution, M. de Font-Réaulx ne disposait que d' « épaves » pour former le *Recueil de textes et d'analyses* (t. I) auquel il a emprunté la matière de son exposé méthodique (t. II). Il n'est donc pas autrement surprenant que l'histoire externe de l'église du Dorat se réduise à quelques menus événements, tels que confirmations de privilèges, conflits de justice et de fiefs, désaccords avec la communauté des habitants, etc. Même insuffisance ou absence de renseignements quant au comportement des chanoines au cours des grandes crises de l'Église de France, à la vie morale et intellectuelle de la communauté, à son action culturelle et sociale. Le silence des textes ne permet pas toujours de confondre les médisants et les calomniateurs qui, comme P. Robert, ont fait au chapitre Saint-Pierre une si mauvaise réputation (t. II, p. 26 et 27).

Lorsqu'elle touche à l'organisation administrative et à la vie économique de l'église du Dorat, la patiente enquête de M. de Font-Réaulx donne des résultats généralement plus denses et plus nets. Les statuts de 1297 et de 1477 à nouveau confrontés, mais surtout les textes variés, retrouvés par notre distingué collègue, permettent désormais de connaître plus exactement les rouages constitutionnels du groupe, son personnel, sa hiérarchie, la nature et l'importance de ses revenus, d'un mot la gestion du temporel. Que l'auteur, pour simplifier sa tâche et fixer ses conclusions, n'a-t-il davantage eu recours aux graphiques et aux cartes, dont l'érudition elle-même finira par ne plus pouvoir se passer !

M. de Font-Réaulx est resté trop attaché au pays de Basse-Marche pour n'avoir pas su faire ressortir l'originalité de la fondation du comte Boson, cette terrienne qui a fini en « bourgeoise ai-

sée ». Par ses origines comme par ses hommes les plus représentatifs, et ses intérêts matériels eux-mêmes, n'était-elle pas étroitement solidaire d'un terroir fécond et calme ? La vie religieuse avait là ses bases, un peu prosaïques sans doute, mais plus résistantes que les meilleures institutions. C'est pour avoir compris cette vérité, et s'y être tenu, que le chapitre Saint-Pierre du Dorat aura gardé jusqu'à la fin la considération et l'aisance qui distinguait les bonnes familles de province sans les détourner de servir.

Géraud LAVERGNE.

Abbé R. GIRONDE. *Laramière. Notes littéraires et historiques.* — Brive, 1942, 40 pages. Prix : 8 francs.

Monographie de la paroisse de Laramière, située dans le diocèse de Cahors, aux confins de l'Aveyron. Cette paroisse doit son origine à un prieuré fondé au XII^e^ siècle par Bertrand de Civray ou Bertrand de Griffeuille, moine ambulant qui évangélisa avec zèle la Haute-Auvergne. La brochure donne ensuite la liste des prieurs de 1262 à la Révolution et des curés de 1739 à nos jours. A regretter quelques fautes d'impression.

Antoine TRIN.

Mgr F. VERNET. *La Collégiale Saint-Bernard de Romans.* — Lyon, impr. Lécuyer, 1941. In-8° de 40 pages.

La collégiale de Romans est un des importants édifices du Dauphiné : nef romane, chœur gothique du XIII^e^ siècle, mobilier assez riche. Dans une brochure somptueusement illustrée, l'auteur raconte d'abord l'histoire de ce monument, en distinguant cinq églises successives, plus les restaurations; puis il décrit ce qui subsiste, sans toutefois pousser à fond l'analyse architecturale et sans comparaison avec les édifices de la région. On notera particulièrement la reproduction et la description des sculptures, boiseries et tableaux peu connus jusqu'ici, et fort intéressants.

J. de FONT-RÉAULX.

Abbé Louis BOISSE. *Notre-Dame de Torenne à Clansayes, avec des notes sur Clansayes, Notre-Dame de la Tour, les Templiers et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou ordre de Malte.* — Valence, imprimerie L. Chevalier, 1941. In-8°, 124 pages, avec planche. Prix : 10 francs.

L'auteur a écrit, non sans quelque longueur, l'histoire d'un pèlerinage à la Vierge, Notre-Dame de Torenne. Le sanctuaire dépendait jadis d'une commanderie, réunie plus tard à celle de Montélimar, mais qui eut au Moyen Age une existence distincte. Les documents sont assez rares, bien que l'auteur n'ait rien négligé pour les rassembler. L'appendice, qui a fait l'objet d'un tirage à part, donne un précis de l'histoire des Templiers et des chevaliers de Malte dans le Tricastin et dans la Drôme, avec une bonne

bibliographie. Les planches, assez médiocres, complètent l'exposé et permettent notamment de juger du caractère archéologique de la chapelle romane du type habituel tricastin.

J. de FONT-RÉAULX.

VARIÉTÉS

Gabriel LE BRAS. *Les Confréries chrétiennes. Problèmes et propositions* (Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger*). — Paris, recueil Sirey, 1940-1941. In-8°, 54 pages.

Qu'elle plonge dans le passé, qu'elle soit d'origine moderne; — qu'elle s'étende ou inversement ; — qu'elle soit païenne, chrétienne, ou, de nos jours, hérétique; — active ou indifférente; — riche ou pauvre; — à qui reviendrait-il de mettre en vedette la confrérie ? qui l'a mieux étudiée que M. Gabriel Le Bras ? qui en a mieux compris l'âme, sinon l'homme qui en a tout étudié et parcouru ?

Éd. JORDAN.

Lettre pastorale et ordonnance de Mgr l'évêque de Blois ... pour la promulgation des Statuts et règlement du Chapitre de l'église cathédrale de Blois. — Blois, secrétariat de l'Évêché, 1941. In-8° de 39 pages.

S. Exc. Mgr Audollent, par Lettre pastorale du 8 décembre 1941, a promulgué *les Statuts et règlement du Chapitre de l'église cathédrale de Blois.* Son Ordonnance est précédée d'un exposé historique de ce que fut, au cours des siècles, la vie canoniale sur l'étendue du territoire du futur diocèse de Blois. Par son intérêt et sa documentation, cet exposé rappelle agréablement la notice que Mgr Audollent avait publiée en 1922 sur *la Création de l'archevêché de Paris en 1622.*

Comme l'archidiocèse de Paris, le diocèse de Blois est de création relativement récente, puisqu'il fut érigé le 1er juillet 1697. Antérieurement son territoire appartenait en majeure partie au diocèse de Chartres et par suite ne possédait pas de chapitre cathédral. Nous apprenons toutefois comment sur le territoire du futur diocèse, à la suite de bon nombre d'abbayes et prieurés, surgirent des chapitres collégiaux ou séculiers, tout particulièrement à Blois au XIe siècle avec le chapitre de Saint-Sauveur et au XIVe siècle avec le chapitre de Saint-Jacques, si bien qu'en 1697 et 1699 ces deux chapitres séculiers formèrent par « transfert » le chapitre cathédral de Saint-Louis.

Après moins d'un siècle de prospérité spirituelle et matérielle, ce chapitre de Saint-Louis connut les dures épreuves de la Révolution et aussi du Concordat de 1801. Il fut, en effet, aboli en 1790 par l'Assemblée nationale, sans pouvoir officiellement reprendre vie avec le Concordat, qui, supprimant le diocèse de Blois, rattacha son territoire à celui d'Orléans. Mgr Audollent nous explique comment, grâce à l'habileté de Mgr Besnier, évêque d'Orléans, fut

établie de 1801 à 1823 une « section capitulaire de Blois », sorte de succursale du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, ce qui permit d'attendre la nouvelle érection du chapitre cathédral de Blois, qui survint enfin le 16 mai 1823, à la suite du rétablissement du diocèse (1822).

Les nouveaux Statuts capitulaires abrogent ceux qui avaient été promulgués le 9 décembre 1830 et modifiés par ordonnances épiscopales des 8 octobre 1894 et 14 octobre 1910. Ils comprennent une première partie concernant le Chapitre, sa constitution, son organisation et ses divers offices; une seconde partie fixe sur des points particuliers les modalités d'application des Statuts et règlement, qui, comme il convient, ont été mis en conformité des indications du nouveau code de droit canonique.

Notons, pour terminer, un point de détail au sujet duquel nous nous permettrons quelques remarques. Le code prévoit qu'une église cathédrale peut, en même temps, être paroissiale (can. 415) et que la paroisse peut également être unie de plein droit au chapitre cathédral (can. 471 § 1), ce qui est le cas à Blois, où le ministère pastoral est exercé par un chanoine, portant le titre d'archiprêtre. Or il nous semble que certains détails des Statuts et règlement rendent compliquée et délicate la situation de l'archiprêtre avec le Chapitre.

En effet, à la suite des vicaires généraux archidiacres, l'archiprêtre occupe au chœur la seconde place après le doyen (p. 6-17°), alors que le doyen empêché est remplacé par le plu sancien chanoine (p. 6-16° et p. 35-57°). Le prêtre sacristain, qui dépend du Chapitre, a autorité partielle sur le sacristain laïque (p. 38-71°), tandis que c'est l'archiprêtre qui est chargé de transmettre aux employés laïques les observations du Chapitre (p. 38-73°). De même le vicaire, qui s'occupe des enfants de chœur, dépend à la fois du Chapitre (p. 38-72°) et de l'archiprêtre, en ce qui concerne le service paroissial. N'eût-il pas été plus simple, pour aplanir ces difficultés, de restituer à l'archiprêtre la place que, de 1697 à 1790, il avait après le doyen : celle de « prieur en dignité » ? (cf. *Lettre pastorale*, p. 10).

Louis MALHERBE.

Abbé Émile PASQUIER. *Notes angevines* (*Denis Papin; Wilhelm Ten Rhyne; François Bernier*). — Angers, éditions de l'Ouest, 1939. In-8° de 47 pages; deux gravures et trois fac-similés.

Sous ce titre, M. l'abbé Pasquier apporte d'intéressantes précisions à la biographie de trois savants du XVII^e^ siècle qui eurent des rapports avec l'Anjou dont le dernier était d'ailleurs originaire. Quant aux deux premiers, ils firent une partie de leurs études à la Faculté de médecine d'Angers. Usant du libre accès qu'il a le privilège de posséder auprès des archives de cette Faculté conservées aujourd'hui en mains privées, l'auteur a pu ainsi rectifier, à propos de Denis Papin, certaines erreurs traditionnellement répétées.

Il a déterminé dans quelles conditions Papin, en 1669, reçut son diplôme de docteur en médecine à Angers et explique que, contrairement à ce que l'on avait affirmé jusqu'ici, l'engagement pris par le jeune récipiendaire ne signifiait pas que, trop pauvre pour acquitter les droits d'examen, il promettait de les payer dès qu'il le pourrait. En réalité, cet engagement, exigé de tous les étudiants non originaires d'Angers, indiquait seulement que Papin, s'il venait jamais exercer son art dans cette ville, devrait verser les droits d'examen spéciaux que l'on demandait aux élèves désireux d'y pratiquer leur art.

Wilhelm Ten Rhyne étudia à Angers peu après Papin. Nombreux étaient les jeunes gens originaires de Hollande qui venaient en Anjou parfaire leur éducation soit à l'Université, soit à l'Académie d'équitation. M. Pasquier en cite plusieurs exemples. Ten Rhyne, après avoir conquis ses grades à Angers, ne tarda pas à entreprendre de longs voyages qui l'entraînèrent jusqu'au Japon.

C'est d'un autre voyageur, angevin d'origine dont la notice nous entretient enfin : François Bernier qui parcourut l'empire du Grand Mogol, rapporta de ces contrées mystérieuses d'intéressantes descriptions et, à son retour, fut l'ami de Racine et de La Fontaine. Grâce aux minutes notariales, M. Pasquier a recueilli des précisions nouvelles sur les dernières années de Bernier. Il a retrouvé son testament, qu'il publie. Il est en outre parvenu à identifier la maison de la place Dauphine où résidait Bernier. De telles études sont utiles : elles complètent et éclairent d'un jour nouveau des biographies pour lesquelles on se contente trop souvent de notices parfois inexactes.

Jacques LEVRON.

Catéchisme à l'usage des diocèses de France publié dans le diocèse de Toulouse par S. Exc. Mgr l'archevêque de Toulouse. — Toulouse, Privat, 1941. In-16 de 316 pages.

Nous signalons ici ce petit ouvrage traditionnel en raison de ce qui nous paraît une heureuse innovation : à la fin du volume, après une Histoire sainte et une Vie de Jésus, douze petites pages résument l'histoire de l'Église. Il s'agit évidemment d'un abrégé très succinct, rédigé à l'intention de jeunes enfants : précisément le style et le choix des faits répondent parfaitement aux exigences pédagogiques que l'enseignement élémentaire n'a pas toujours observées. En outre le rédacteur a eu l'excellente idée d'illustrer chaque étape de l'histoire de l'Église par des noms et des événements qui intéressent le diocèse de Toulouse : ainsi l'histoire locale est branchée sur l'histoire générale et celle-ci éclairée par celle-là, conformément aux principes qui sont recommandés actuellement pour l'enseignement de l'histoire profane. Un tel exemple peut être proposé à tous les diocèses de notre pays.

J.-R. PALANQUE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.

4e série. 44e volume, 1939-1940. Bourges, Desquand.

M. de Laugardière : *Satellites de Balzac*, p. 47-130. Intéressante étude touchant à l'histoire ecclésiastique locale par les personnages de Zulma Carraud, auteur de livres de morale à l'usage des écoles chrétiennes, et d'Auguste Borget, artiste peintre, explorateur en Chine et aux Indes, dont la tardive conversion fit un chrétien d'élite et un éminent animateur des œuvres catholiques de Bourges au milieu du XIXe siècle.

P. Des Chaumes.

INDRE

Aucune publication intéressant nos études n'a paru depuis la dernière recension.

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.

Tome LXI. Brive, hôtel de Labenche, 1939.

M. Charageat : *Notes à propos de quelques sculptures limousines. I. Le Reliquaire de sainte Fortunade*, p. 20-23. Étroitement apparenté à la statue d'argent de Sainte-Foy de Conques, achevée le 2 août 1497, le chef de sainte Fortunade peut être attribué, d'après l'auteur, à l'atelier de Pierre Frechrieu, de Villefranche-de-Rouergue, qui exécuta la statue de Sainte-Foy. — II. *La Tête de « Bernardine » du musée de Brive et la « tête de femme » du musée de Tulle sont-elles la Sainte Vierge et sainte Élisabeth d'un groupe de la Visitation ?* p. 24-32. L'auteur conclut par l'affirmative.

J. Eyssartier : *le Cardinal Dubois et le collège de Brive. L'union au collège du prieuré de la Magdeleine, dit aussi de la Maison-Dieu de Parthenay (29 janvier 1720)*, p. 33-48. Le premier document publié est un éloge anonyme du cardinal Dubois; le second est une expédition sur timbre, délivrée le 12 juillet 1723 par Me de Bouschie, notaire royal à

Brive. Cet acte contient le texte intégral de toutes les pièces de la procédure nécessitée par l'union du prieuré de Parthenay au collège de Brive, après le décès de l'abbé du Rozel de Verneuil, le 24 juillet 1719.

Régis ROHMER.

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique du Limousin.

Tome LXXVIII, fasc. II, 1940. Limoges, impr. Guillemot et de Lamothe.

A. de LABORDERIE : *Églises rurales de la Haute-Vienne*, p. 278-292. Notice historique et archéologique sur chaque monument, suivie d'une bibliographie.

P. MOREL : *l'Abbaye de Solignac durant les guerres de Cent Ans*, p. 293-315. Récit détaillé des vicissitudes de cette abbaye qui obtint des lettres de sauvegarde du roi Édouard III d'Angleterre (18 mai 1364), et qui revint au parti français du roi Charles V (janvier 1373), et fut finalement incendiée et pillée vers 1388 par un chef de bande, Amanieu ou Amanion de Mussidan.

FRANCK-DELAGE : *Confrérie de Notre-Dame de la Conception ou de Saint-Laurent-des-Trépassés à Limoges*, p. 316-332. Confrérie fort modeste, légèrement antérieure à 1598, dont les membres étaient surtout des artisans, la plupart des maîtres, peu des ouvriers. Elle fut réunie en 1680 à l'Hôpital général.

Tome LXXIX, fasc. I, 1940. Limoges, impr. Guillemot et de Lamothe.

A. de LABORDERIE : *Églises rurales de la Haute-Vienne*, p. 23-61. Notice historique et archéologique, avec références bibliographiques, sur les églises de Pageas, Lagérat, Marval, Pensol, Milhaguet, Maisonnais, Champagnac et Champsac.

FRANCK-DELAGE : *Tombes découvertes dans les ruines des Bénédictins de Limoges*, p. 54-69. Sarcophages en pierre et en briques, dont trois renfermaient des bagues en or parfaitement conservées et une douille de crosse ou cylindre de cuivre émaillé du XI^e^ ou du XII^e^ siècle.

FRANCK-DELAGE : *le Tombeau de l'évêque Giraud à Charroux*, p. 69-74. Fils de Guy I^er^, vicomte de Limoges de 988 à 1025 environ, Giraud fut évêque de Limoges de 1014 à 1022. Son tombeau, découvert dans l'église paroissiale de Charroux le 28 février 1936, révéla, avec quelques ossements, des restes du bâton pastoral, poignée en ivoire en forme de tau, et l'anneau d'or du prélat.

Abbé Gabriel BRISSET : *le « Bon » saint Just*, p. 75-102. Né au Puy-Parlier d'une famille païenne, vraisemblablement entre 330 et 400, catéchisé par saint Hilaire, évêque de Poitiers, qu'il accompagne à Périgueux et à Poitiers, où il assiste à la mort du saint.

BOUSSY DE FROMENTAL : *Documents concernant les Carmes et les Augustins de Mortemart*, p. 165-170. L'auteur publie *in extenso* trois documents communiqués par M. Franck-Delage, allant de 1777 à 1785. Le dernier est un arrentement par les Carmes de Mortemart en faveur de J.-J. Boussy, seigneur de Fromental et juge sénéchal de Cieux.

Régis ROHMER.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Tome XXVII, fasc. 2. Guéret, impr. Lecante, 1939.

G. JANICAUD : *les Sépultures des époques barbare et féodale dans la Creuse*, p. 257-271. Étude d'ensemble sur le contenu des sépultures, les vases funéraires à eau bénite, les origines de l'inhumation (qui remplace l'incinération à partir du IVe siècle, sans qu'on puisse attribuer ce changement de coutume au christianisme), les sépultures en pleine terre, les tombes sous *tegulae*, les cercueils de bois et les sarcophages, les pierres tombales.

H. de BERRANGER : *les Notes historiques des registres paroissiaux (cinquième série)*. XXIV. *Évaux*, p. 280-291. Actes divers contenus dans les registres paroissiaux, renseignements sur la population (statistique des baptêmes, mariages et sépultures, de 1548 à 1792), sur les institutions civiles et religieuses, sur le commerce et l'industrie.

L. L[ACROCQ] : *Documents. 1716, 12 janvier. Prix-fait pour des bâtons de confrérie*, p. 302-304. — *1786, 3 décembre. Prix-fait pour un tableau dans l'église de Bonlieu*, p. 304-305.

Folklore. Les Feux de la Saint-Jean dans la Marche, p. 331-333. Extraits de l'ouvrage de Dieudonné Dergny, *Usages, coutumes et croyances* (2 vol., Abbeville, 1885 et 1888). — Louis LACROCQ : *Processions de la Fête-Dieu*, p. 346-347. — Camille LABORDE : *Usages funéraires dans la Creuse*, p. 347-355. Les présages, le décès, la veillée funèbre, le cortège, la cérémonie à l'église et au cimetière, le repas des funérailles, la purification, le deuil. — Louis BARAILLE : *Culte des saints*, p. 359-360. Pratiques en usage autrefois à Saint-Priest-la-Plaine.

Tome XXVII, fasc. 3. Guéret, impr. Lecante, 1940.

R. CHATREIX : *Monographie de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine* (suite). Chapitre IV. *Des origines au début du XVIIe siècle*, p. 403-417. Comme dans toute la région, évangélisation tardive. La formation de la paroisse ne semble pas remonter au delà du VIIIe siècle.

Folklore. G. JANICAUD : *Fontaines à pèlerinage de la Creuse*, p. 456-472. Étude sur le culte des fontaines, dont l'origine remonte aux temps celtiques, et qui fut, plus tard, christianisé. Liste, par ordre alphabétique des paroisses, de cent fontaines à pèlerinage, avec renseignements sur les particularités du culte qu'on pratiquait auprès de chacune d'elles. — Camille LABORDE : *les « Bonnes Fontaines », les saints et la pluie*, p. 472-476. Pèlerinages traditionnels aux fontaines pour obtenir de la pluie.

Excursion de la Société à Crozant et ses environs, 16 juillet 1939, p. 484-522. Description des églises de Bussière-Dunoise (Maurice DAYRAS), Saint-Sulpice-le-Dunois (Albert LACROCQ), Villard (C. LABORDE), Fresselines (Louis LACROCQ), Crozant (G. JANICAUD), et de la chapelle du château des Places, lieu de pèlerinage à partir du XVIIe siècle (Jean DESJOBERT DE PRAHAS).

Tome XXVIII, fasc. 1. Guéret, impr. Lecante, 1941.

G. JANICAUD : *Guéret. Les origines et la capitale de la Haute-Marche*, p. 1-29. Texte d'une conférence qui résume l'histoire de Guéret. A signaler, en particulier, le rôle de saint Pardoux, fondateur du monastère, et l'histoire de ses reliques.

C. LABORDE : *les Fontaines de Guéret*, p. 30-76. Entre autres, les fontaines de saint Pardoux, de sainte Claire, et la fontaine La Goutte, réputées miraculeuses.

R. CHATREIX : *Monographie de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine* (suite). Chapitre V : *les Seigneuries*, p. 87-118. A propos de la seigneurie de la Maison-Rouge, quelques notes sur François-Xavier Mondin de la Maison-Rouge, dernier abbé général de l'ordre de Grandmont (1706-1787).

A. RIVET : *Deux prêtres insermentés à l'époque révolutionnaire*, p. 119-135. Note biographique sur Jean-Germain Broquin, curé de Flayat, et récit des incidents qui l'opposèrent, ainsi que le vicaire, son neveu Germain Broquin, tous deux insermentés, au curé constitutionnel. *Note complémentaire*, par Mme M. Petit, p. 135-137.

Folklore. Camille LABORDE : *le Mariage*, p. 210-224. Considérations générales, les préliminaires du mariage, les fiançailles (à suivre).

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Tome LIX. Clermont-Ferrand, 1939.

P.-F. FOURNIER : *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire de l'Auvergne*, 9e série (1938), p. 104-130. Histoire religieuse, p. 112-115.

Commémoration du 14e centenaire de la naissance de Grégoire de Tours (19-20 mai 1939), p. 131-178. Discours de R. FRIC, Georges GOYAU, Clovis BRUNEL, Albert BUISSON, Louis BRÉHIER (*Grégoire de Tours et l'Orient*), CHARRIER, POCHET-LAGAYE, VARALDI.

Auguste AUDOLLENT : *la Cité des Arvernes au temps de Grégoire de Tours*, p. 179-190. Voir ci-dessus, p. 270.

Edmond MORAND : *la Terre familiale de Grégoire de Tours*, p. 225-229. Probablement dans la Limagne au nord ou à l'est de Riom.

Tome LX. Clermont-Ferrand, 1940.

Marc DOUSSE : *Gilbert Rouchon*, p. 36-56, portrait. Notice nécrologique de l'ancien archiviste du Puy-de-Dôme, de 1882 à 1924, collaborateur de cette revue. Bibliographie et état sommaire de ses mss. (aux archives du Puy-de-Dôme).

Louis JALENQUES : *Un architecte auvergnat du XVe siècle, Blandin Bompart*, p. 162-166. Supposé constructeur d'une partie de l'église de Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

L. LE PELLETIER D'AUNAY : *Une hôtellerie à Vassivière aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 167-171. Vassivière est un pèlerinage à Notre-Dame près de Besse (Puy-de-Dôme).

Fragment d'épitaphe du haut Moyen Age découvert à Clermont, p. 172-173, fig. Épitaphe chrétienne ornée de deux colombes de part et d'autre d'un vase.

Revue d'Auvergne.

Tome LIII. Clermond-Ferrand, 1939.

T. RENUCCI : *Gabriel Symeoni serait-il l'auteur de l'inscription grecque de la cathédrale de Clermont ?* p. 1-12, pl.

que de la cathédrale de Clermont? p. 1-12, pl. Inscription peinte dans une chapelle du chœur de la cathédrale, XVIe ou XVIIe siècle. Attribuée ici, sur des indices assez vagues, à l'humaniste florentin G. Simeoni, qui vécut à Clermont auprès de l'évêque Duprat.

Pierre Canque : *Un primitif italien de B. Ghirlandajo, la « Nativité » d'Aigueperse*, p. 25-37, 4 pl. Dans l'église paroissiale. Peint en 1490.

Marc Dousse : *Où est né Grégoire de Tours ?* p. 38-41. A Clermont.

Tome LIV. Clermont-Ferrand, 1940.

F.-C. Pariset : *la « Crucifixion » de Nicolas Manuel Deutsch (1518), à l'église d'Usson*, p. 37-53, pl. Vraisemblablement apporté par Louis d'Augerand, seigneur de Boisrigaud, ambassadeur du roi de France en Savoie, en Allemagne et en Suisse. Notes sur l'église d'Usson aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

A. A. : *A propos des saints auvergnats Alire, Marcelle, Maximin et Sidoine*, p. 66-72. Remarques inspirées par les *Études sur les légendes de sainte Marie-Madeleine et de Joseph d'Arimathie*, de Joseph Gazay (*Annales du Midi*, 1939, p. 5, 113, 225, 337).

Un procès contre une abbesse de Blesle à raison de son bénéfice, vers 1530, p. 81-83. Isabeau de Langeac.

L'Auvergne littéraire, artistique et historique.

XVI^e^ année. Clermont-Ferrand, 1939.

Les Pages auvergnates de Grégoire de Tours, 2^e^ partie (chapitres choisis des *Vies des Pères*, de la *Gloire des martyrs et des confesseurs* et des *Miracles de saint Martin*), n° 98, p. 53-104. Édition, par le Dr Pierre Balme, d'extraits des traductions de Taranne et Bordier. La pagination fait suite à celle de la première partie (extraits de l'*Histoire des Francs*) parue dans la même revue, X^e^ année, 1933, n° 67. Un tirage à part a réuni les deux parties en un seul volume.

Marsat en Basse-Auvergne, ses trésors d'archéologie et d'art, son histoire civile et ecclésiastique, son culte marial, son rayonnement, les fêtes du couronnement de Notre-Dame de Marsat, textes de F. Morel (*Notes sur l'histoire de Marsat*) ; H. et E. Du Ranquet (*l'Église de Marsat*) ; Louis Bréhier (*les Vierges romanes de Marsat*) ; Maurice Vloberg (*la Roue de Marsat et les tours de cire votives*) ; J. Bonnet (*les Fresques du prieuré de Marsat; Mozac et Marsat; le Rayonnement de Marsat*) ; n° 99, p. 5-144, fig. et pl.

Après ce n° 99, la publication de la revue a été interrompue par la guerre.

P.-F. Fournier.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne.

40^e^ année, fasc. 3 et 4. Aurillac, juillet-décembre 1938.

Abbé Joseph-Christophe Du Fayet de La Tour : *Saint-Simon au XVIII^e^ siècle*, p. 193-199. Notice sur sa paroisse par cet abbé, qui fut curé de Saint-Simon (Cantal), de 1756 à 1773.

Le fasc. 3-4 de 1938 a paru en 1939, en même temps qu'un « fascicule supplémentaire », qui porte également le titre général *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts « la Haute-Auvergne »*, tome I^er^, et le titre particulier *le Millénaire de Gerbert Sylvestre II, conférences données à Aurillac, du 20 au 31 juillet 1938, sous les auspices de la Société ... « la Haute-Auvergne » et du comité des fêtes du millénaire*, 111 p. Ce volume contient une *Préface* de Louis Farges, le compte rendu des fêtes célébrées à Aurillac en 1938 à l'occasion du millième anniversaire de la date supposée de la naissance de Gerbert, quatre conférences de l'abbé Joubert (*l'Histoire neuf fois séculaire de l'abbaye de*

Saint-Géraud d'Aurillac, p. 15-35); R. Marchal (*la Place de Gerbert dans l'histoire des sciences*, p. 37-55).

Depuis ce fascicule, la publication de la Revue a été interrompue.

P.-F. Fournier.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.

Tome XLII. Moulins, les Imprimeries réunies, 1939.

Paul Chenu : *Au sujet de la miniature de frontispice d'une « Vie de saint Louis » conservée à la Bibliothèque nationale*, p. 1-18, 8 fig. Contenue dans le manuscrit n° 2 829 du fonds français de la Bibliothèque nationale, elle peut être approximativement datée de 1476. Le livre, qui est une biographie de saint Louis, accompagné de l'histoire de ses miracles, fut rédigé à la prière du cardinal Charles de Bourbon, dont il renferme le portrait, pour sa mère Agnès de Bourgogne. Les personnages bourbonnais sont fidèlement reproduits dans la peinture. La réminiscence du château ducal de Moulins est seulement possible. Dans l'ensemble, excellente contribution à l'étude de la scénographie des Primitifs.

M. Litaudon : *Contribution à l'histoire littéraire du Bourbonnais* (suite), p. 63-82. A signaler Jean de Lingendes, aumônier du roi, prieur et seigneur de La Chapelle-Aude (1551), Dom François de Lingendes, prieur des Chartreux de Moulins (1637), surtout le Père Claude de Lingendes, jésuite. Ce travail consciencieux utilise les minutes notariales.

Paul Chenu : *De la circulation des monnaies féodales dans les territoires qui ont formé le département du Cher aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles*, p. 167-183. Bien informé, cet article se réfère à de nombreux titres d'abbayes. Il mentionne l'atelier du prieuré de Souvigny.

Tome XLIII, 1940.

René Crozet : *les Influences de l'école gothique angevine en Berry*, p. 9-22. Les monuments étudiés permettent de fixer, à peu près exactement, la limite orientale de l'expansion de cet art.

Louis Lacrocq : *la Circulation des monnaies féodales dans les territoires qui ont formé le département de la Creuse*, p. 23-25.

René Lacour : *la Circulation des monnaies féodales en Bas-Berry*, p. 26-35. A l'occasion, rapports financiers des seigneurs de Châteauroux avec l'abbaye de la Prée.

Henri Hugon : *la Circulation des monnaies féodales en Limousin*, p. 36-42.

Paul Dupieux.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Tome XXX, années 1938-1941. Nevers, Porte du Croux, 1939-1941.

Henri Gudin de Vallerin : *Au château de Coulon (1690-1722)*, p. 51-74. Intéressante étude sur les rivalités de famille entre les deux branches catholique et protestante des de Blosset.

Léon Mirot : *Notes d'histoire féodale. I. Les Saint-Verain seigneurs de La Celle-sur-Loire et de Paci-sur-Armançon. II. Les Saint-Verain seigneurs de Bléneau*, p. 89-113. Fondations et exhumations dans l'abbaye de Roches.

André Biver : *M. l'abbé Joseph Dasse*, p. 154-157. Notice nécrologique avec bibliographie de ses travaux, dont plusieurs concernant l'histoire ecclésiastique de la Nièvre.

André Biver : *Quelques statues anciennes des cantons de Donzy, Brinon-sur-Beuvron et Saint-Amand-en-Puisaye*, p. 164-166. Relevé des statues religieuses du xv^e^ au xvii^e^ siècle non signalées jusqu'à présent.

Henri Gudin de Vallerin et André Biver : *le Chanoine Jean-Charles Cachet*, p. 168-182. Hommage à notre regretté confrère, vice-président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, avec une bibliographie de ses travaux imprimés (Cf. *Revue*, t. XXV, p. 555).

Ernest Renault : *la Cloche de Sermages à Château-Chinon*, p. 183-198. Bon travail sur les vicissitudes de cette cloche.

3^e^ fasc., année 1940, 1941.

Léon Mirot : *Comptes de travaux exécutés aux châteaux du Nivernais (XIV^e^-XV^e^ siècles). X. Montenoison*, p. 293-350. Avec ce compte se termine l'étude de ces travaux; mention de la maison du curé et de la tour « que tenait le curé d'Arthel ».

Mémoires de la Société académique du Nivernais.

Tome XXXXII. Nevers, impr. Fortin, 1940.

André Biver : *la Société populaire de Champlemy*, p. 24-33. Notice sur une éphémère société populaire tenant ses assises dans l'ancienne chapelle Saint-Hyacinthe.

Tome XXXXIII, 1941.

A. Desforges : *Note sur les Minimes et leur couvent de Nevers*, p. 34-38. Brève, mais substantielle notice, suivant laquelle les colonnes de marbre vert du maître-autel de l'église Saint-Pierre de Nevers proviennent des Minimes.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.

63^e^ année, 3^e^ série, n° 15. Clamecy, impr. Laballery, 1939.

Ch. Milandre : *Note historique sur les cloches de l'ex-collégiale de Saint-Martin-de-Clamecy*, p. 22-61. Très intéressante étude.

65^e^ année, 3^e^ série, n° 17. 1941.

Léon Mirot : *la Fondation du couvent des Récollets de Clameci*, p. 32-46. La première pierre a été posée le 25 septembre 1616 par Jean de Monfoy, seigneur de Bertin et de Trencé-sur-Yonne.

André Biver.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Années 1937-1939. Tome XV. Lyon, 2, rue d'Enghien, 1941.

P.-B. Berlioz : *les Chartes de mariage en pays lyonnais*, p. 1-104. Étude sur un usage strictement lyonnais que l'on suit du milieu du xv^e^ à la fin du xvii^e^ siècle. Hypothèses sur ses origines. Description de 351 chartes retrouvées, dont 12 reproduites hors texte.

M. A. : *le Groupe papetier Ambert-Beaujeu-Annonay*, p. 105-115. Les premières papeteries beaujolaises. Usage du papier au chapitre de Beaujeu dès la fin du XIIIe siècle. Filigranes, vers 1435, aux initiales d'Hugues Baudet, doyen du chapitre.

Claude FAURE : *l'Affaire Dominique Allier (Brumaire an VII)*, p. 117-139. Histoire, d'après le dossier conservé aux archives du Rhône, d'un complot royaliste dont le chef fut exécuté à Lyon le 17 novembre 1798.

J. T. : *la Pierre tombale de Jacques de Saconay, chanoine de Lyon*, p. 141-144. Elle est conservée au cimetière du Petit-Saconnex, canton de Genève, et représente ce personnage qui fut chanoine de Lyon de 1439 à 1482. Planche.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Tome XXIII. Lyon, Rey, 1939.

Claude FAURE : *Un épisode des guerres de religion. Vienne en Dauphiné pendant l'année 1562*, p. 55-75. Relation détaillée de l'occupation protestante à Vienne en 1562.

Mathieur VARILLE : *l'Enluminure des manuscrits*, p. 121-139, 4 planches représentant des miniatures empruntées aux manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie de Lyon.

M. LANNOIS : *Sur un sarcophage chrétien du musée des antiques de Lyon. Job ou saint Pierre ?* p. 149-153.

Nota. — L' « Association lyonnaise des Recherches archéologiques », ni « les Relations intellectuelles » n'ont rien publié depuis 1938.

Jean TRICOU.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Années 1938-1939. Tome XXVI, n° 5. 1939, Montbrison.

Étienne MICHEL : *Trois magnifiques ouvrages qui firent partie de la Bibliothèque du château de la Bastie d'Urfé, sont aujourd'hui au Cabinet des livres du château de Chantilly*, p. 430-434. Ces trois riches manuscrits du XVe siècle sont : le Chevalier délibéré; Description du traité du gouvernement et régyme de la cyté et seigneurie de Venise; Des fais du grant Alexandre.

A. BONIN : *les Clochers-Murs du Forez*, p. 437-494. 27 figures.

Marius CHALENDARD : *Christ et statues en bois à la Ricamarie*, p. 519-526. Planches XIX à XXIII.

Année 1939-1941. Tome XXVII.

Comte de NEUFBOURG : *Inventaire des titres domestiques du docteur Chazal, de Montverdun. — Inventaire des titres domestiques de M. J. P. Rousset, des Bruyères, à Jas*, p. 131-193. Publication, critique et annotée, de documents conservés dans des archives particulières. Les premiers concernent Montverdun (XXIIe-VVIIIe s.); les seconds, la seigneurie et maison de Jas (XIVe-XVIIIe s.).

Louis BERNARD : *la Restauration de la Croix du hameau de Chazols*, p. 216-219, 2 planches.

Abbé MERLE : *Deux textes sur Jean Papon*, p. 220-226. Lettres de noblesse de Jean Papon (septembre 1578). Nomination du même à l'office de lieutenant général criminel (22 juillet 1581).

Marguerite GONON : *Registre de la taille subsidiaire et vingtième de Montbrison, année 1789*, p. 227-443. Publication intégrale d'un document conservé aux archives de la Diana.

Année 1939-1940. Tome XXVII hors série.

Mélanges J. Dufour. 1940.

Marguerite Gonon : *les Noms de personnes à Montbrison en 1789 d'après le rôle des tailles*, p. 23-30.

Abbé Merle : *Du vocable de certaines églises Saint-Genis et Saint-Barthélemy*, p. 41-51. Exemples locaux qui démontrent qu'à une date antérieure au XIII[e] siècle les paroisses originairement dédiées à saint Genis ont renoncé à leur ancien vocable pour se mettre sous le patronage de saint Barthélemy, à cause, semble-t-il, de l'occurrence au 24 août d'une fête de rite supérieure qui a supplanté celle du patron primitif.

Jean Tricou.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale.

6[e] série, tomes IX et X. 1938 et 1939. Grenoble, impr. Allier, 1940.

Paul Thomé de Maisonneufve : *Un document politique sur l'histoire de Grenoble en 1815. La Société secrète royaliste « Le Casino » et l'Association des propriétaires des biens nationaux du département de l'Isère*, p. 1-17. Document (précédé d'une préface), extrait des papiers du chanoine U. Chevalier, et comprenant trois parties : 1° série de renseignements ou « fiches » sur les fonctionnaires et les officiers de Grenoble que le « Casino », véritable « club royaliste extrémiste », considère comme suspects et dont il demande la révocation; 2° violentes invectives contre les possesseurs de biens nationaux, dont la confiscation est exigée; 3° liste de soixante-sept suspects.

Lieut.-Colonel de Guillebon : *Un bizarre Grenoblois d'occasion. Le R. P. Élisée, médecin de Louis XVIII*, p. 18-26. Le R. P. Élisée, de son vrai nom Marie-Vincent Talochon, né en 1753, entra chez les Frères de la Charité de Grenoble, fut affecté par eux à l'hôpital militaire de cette ville, et s'y montra un bon praticien de 1787 à 1790. Fougueux adversaire de la Révolution, il se vit obligé d'émigrer en 1792. Rentré en France avec Louis XVIII en 1814, il prit une très grande influence sur le roi, devint son médecin et son confident, et le demeura jusqu'à sa mort (1817), malgré tous les efforts des autres courtisans qui tentèrent de le discréditer.

Marquis de Marcieu : *le Brave Boutières*, p. 27-36 (portrait). Biographie de Guigues Guiffrey de Boutières, compagnon d'armes de Bayard, d'après un manuscrit ancien des archives du château du Touvet (Isère).

Louis Bassette : *les Du Mottet, seigneurs de Séchilienne, de 1601 à 1743*, p. 37-64. Les Du Mottet qui acquirent en 1601 la seigneurie de Séchilienne et Oulles, figurent parmi les familles les plus représentatives de la noblesse dauphinoise. Les quatre « livres de raison » tenus par Françoise de Villiers, épouse de Pierre Du Mottet, retracent la vie privée de cette famille à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle. Ils nous font connaître non seulement les dépenses, mais aussi les préoccupations, les soucis et les charges financières d'une maîtresse de maison de la petite noblesse provinciale.

Jean-Baptiste Morel : *le Testament de Catherine de Monteynard, comtesse de Gruyères, dame d'Arvillars, douairière de la baronnie d'Au-*

bonne (1541), p. 65-84. Catherine de Monteynard, fille d'Hector de Monteynard et de Marguerite de Montferrat, épousa en premières noces Jehan de Chevron, seigneur d'Arvillars († 1510), et en secondes noces, le comte Jehan II de Gruyères, baron d'Aubonne (canton de Vaud), qui, en mourant, lui laissa l'usufruit de cette baronnie. Son testament, extrait des archives du château de Lucey (Savoie), donne d'intéressants éclaircissements sur le genre de vie d'une grande dame de la première moitié du XVI^e^ siècle, ainsi que sur la fortune des Monteynard à la même époque.

Général CARTIER : *les Hommes d'armes du passé dans les Alpes françaises. Étude précédée d'un éloge de M. Masimbert. Discours de réception à l'Académie delphinale*, p. 84-107. Éloge de M. A. Masimbert, excellent érudit dauphinois, type de « gentilhomme campagnard... touché par la grâce des livres et du passé », suivi d'un exposé sur « les grands capitaines du Dauphiné : Bayard, Lesdiguières, Catinat, Philis de la Charce, Villars, Berwick, le prince de Conti et Bourcet.

Robert LATOUCHE : *Réponse au discours du général Cartier*, p. 109-114. Éloge et biographie du récipiendaire.

François VERMALE : *Albert Du Bayet législateur (1791-1792). (Dix lettres inédites)*, p. 115-141.. Texte de dix lettres originales conservées à la bibliothèque de Grenoble et adressées à son ami Falquet de Planta par Aubert Dubayet. Pièces intéressantes, qui jettent un jour nouveau sur le rôle et le caractère de leur auteur, lequel fut de tout premier plan, à l'époque de la Révolution.

Jacques de FONT-RÉAULX : *Une visite aux archives de Turin*, p. 143-146. Compte rendu de ce qui, dans ce dépôt, « peut intéresser directement le Dauphiné ». Répertoire des auteurs des lettres.

J. TAULIER : *Au sujet d'un prétendu Ordre de l'Aigle, porté à Grenoble pendant les Cent Jours pour protester contre celui du Lys*, p. 147-149. Commentaire sur un soi-disant brevet de chevalier de l'Ordre de l'Aigle, daté de 1815, et signé Junot duc d'Abrantès. Or, à cette date, Junot était mort depuis deux ans !

Pierre SAINT-OLIVE : *A propos d'Émilie Sixtine, viennoise de Volubilis, dame de haute vertu*, p. 151-171. Commentaire historique et archéologique sur une inscription trouvée à Volubilis, en Maurétanie Tingitane, et dont le texte a été publié en 1916. Cette inscription concerne une Viennoise, Æmilia Sextina, épouse du préfet de la Cohorte des Asturiens et des Galliciens, Namius Maternus, en garnison à Volubilis.

Annales de l'Université de Grenoble.

(Nouv. série). Section Lettres-Droit, t. XVI, 1939. Grenoble, Allier, 1939.

Armand CARACCIO : *le VI^e^ centenaire de l'Université de Grenoble*, p. 1-51. Compte rendu des fêtes qui se sont déroulées à Grenoble les 13, 14 et 15 mai 1939 pour commémorer la fondation de la première Université par Humbert II en 1339 (noms des représentants des Universités étrangères et françaises; texte des discours prononcés; réceptions; excursions à Valence, en Savoie et en Haute-Savoie).

André MONGLOND : *Louis Royer*, p. 53-74. Bibliographie de Louis Royer, conservateur de la bibliothèque de Grenoble (1888-1938). Bibliothécaire amoureux de ses livres, historien de grand style, stendhalien passionné. Portrait.

Pierre VAILLANT : *Bibliographie des travaux de Louis Royer*, p. 75-82. Le bibliothécaire et bibliophile; l'historien; le stendhalien.

Henri JACOUBET : *Moyen Age et Romantisme. Le préromantisme troubadour*, p. 83-103. Les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sont revenus au Moyen Age,

surtout avec Lacurne, Tressan et Millot, qui ont donné de cette époque une « juste image ». Quant au romantisme, celui de 1830, on peut dire que lui aussi a trouvé « son expression anticipée dans le romanesque romantique du Moyen Age ».

Tome XVII, 1941. Grenoble, 1941.

Henri Dumolard : *le Jansénisme dans l'Isère. Le groupement de Notre-Dame-de-Vaulx*, p. 1-71. Préambule consacré à l'affaire Marion ou de Parménie, « exploitation éhontée de la crédulité publique » (1829), puis à l'affaire Darier-Roy, « mouvement anticoncordataire en liaison avec la Petite Église de Lyon » (1807-1819), — et suivi d'une étude sur le groupe janséniste de la commune de Notre-Dame-de-Vaulx (Isère), dans laquelle la nouvelle doctrine fut introduite par l'oratorien Claude Morin à la fin du XVIIIe siècle. Il en existe encore une survivance, sous forme d'un modeste groupement qui semble « avoir perdu beaucoup de son espoir de surmonter son atonie ».

Georges Gaillard : *la Sculpture romane espagnole de Saint-Isidore de Léon à Saint-Jacques de Compostelle*, p. 73-91. Étude archéologique des chapiteaux et de la sculpture murale de l'église Saint-Isidore de Léon (1149) et de son narthex, la chapelle des Rois (1067), de la cathédrale Saint-Pierre de Jaca (1063), et de Saint-Jacques de Compostelle (1078).

Noël Didier : *Paul de Foix et Grégoire XIII, 1572-1584. Une suite de la mercuriale de 1559*, p. 93-245. Paul de Foix (1528-1584), successivement conseiller au parlement, ambassadeur à Londres, puis à Venise, cherche à obtenir en cour de Rome un gros bénéfice ecclésiastique. D'abord candidat malheureux aux archevêchés de Narbonne et de Lyon, devenus vacants sous le pontificat de Grégoire XIII, il tourne ensuite ses visées sur l'ambassade de Rome et l'archevêché de Toulouse, qu'il obtient enfin en 1581 après mille atermoiements. Étude d'après la correspondance diplomatique de la Bibliothèque nationale et le fonds de la nonciature de France aux Archives vaticanes.

Henri Jacoubet : *Sources*, p. 247-257. Étude sur une source probable de la 5e scène de l'acte IV du « Tartufe » (« Les Amours d'Aristandre et de Cléonice », de d'Audiguier (1626); — sur *le Cygne* de Mallarmé (retrouvé dans Buffon); — sur un passage du *Mont des Oliviers* de Vigny (emprunté plutôt à Retz qu'à Voltaire).

Robert Latouche : *l'Idée de paix dans le haut Moyen Age*, p. 259-268. Réflexions critiques sur l'ouvrage de l'abbé Arquillière : *l'Augustinisme politique*, mais principalement sur celui de R. Bonnaud-Delamare : *l'Idée de paix à l'époque carolingienne*.

Petite revue des Bibliophiles dauphinois.

2e série, tome V, n° 5. Grenoble, 1939.

Louis Royer : *Bibliographie stendhalienne. Années 1936-1937*, p. 285-318. N°s 525 à 673. 1° Œuvres de Stendhal; 2° Ouvrages et articles sur Stendhal; 3° Index décennal de la « Bibliographie stendhalienne ». 1928-1937.

Pierre Vaillant : *Louis Royer*, p. 319-337. Le conservateur de la bibliothèque de Grenoble; l'érudit et l'historien dauphinois; le membre de la Société des bibliophiles dauphinois. Portrait.

Pierre Vaillant : *Bibliographie des travaux de Louis Royer*, p. 339-349 (cf. ci-dessus *Annales de l'Université de Grenoble*, t. XVI, 1939, p. 75-82).

Pierre VAILLANT : *le Livre et son illustration jusqu'au XVII^e siècle à travers les expositions de Louis Royer*, p. 351-369. Catalogue des manuscrits et livres imprimés exposés dans la grande salle de la bibliothèque de Grenoble à l'occasion des fêtes du VI^e centenaire de la fondation de l'Université (1339).

Rhodania. 19^e année. 1937. Vienne, 1939.

Compte rendu du XIX^e congrès tenu à Vienne en 1937, comprenant entre autres articles :

R. MISTRAL : *Station gallo-romaine de Barberis* (*Vaucluse*), p. 61-64. Station importante fouillée en 1935. Nombreux tessons de poteries grises, tuiles à rebords, fragments d'urnes. Une tombe.

J. COTTAZ : *les Aqueducs romains de Vienne* (*Isère*), p. 66-98. Étude avec carte et croquis des aqueducs construits par les Romains pour amener l'eau potable à Vienne. Il en résulte que la ville recevait « en chiffres ronds environ 254 500 mètres cubes d'eau potable par vingt-quatre heures ».

Charles DIOT : *Origines préhistoriques du culte de saint Guignefort*, p. 99-105. Conclusion basée « sur l'analogie qui existe entre les emplacements consacrés par le culte de saint Guignefort et les emplacements sacrés où l'on retrouve des monuments mégalithiques ».

A. VASSY : *les Pseudo-tumulus ou mottes féodales des environs de Vienne*, p. 109-114. Ce ne sont pas des tumulus, mais bien « des débris d'anciennes poypes, véritables mottes féodales », au nombre de dix.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie.

Tome 30^e, 1941. Grenoble, 1941.

A) Compte rendu des séances mensuelles de 1936 à 1940. A signaler notamment : Pierre VAILLANT : la Cour commune et les libertés de Grenoble, p. 20-21 et 29-30. — G. LETONNELIER : Documents concernant la construction du palais de justice de Grenoble, p. 22-23. — Cl GUIGUES : Une vieille coutume relative au gâteau des Rois (*Phoebe, domine*), p. 33-34. — E. WELTI : l'Aqueduc romain du Mont Pilat à Lyon, p. 45-47. — G. LETONNELIER : les Trois mosaïques romaines appartenant à M^e Frécon, notaire à Vienne, p. 51-52. — E. ESMONIN : Une interprétation nouvelle de la « Conduite de Grenoble », p. 53-54. — Colonel DORY : Mesures de longueur en Dauphiné, p. 70-74. — Dr J. FLANDRIN : Une inscription romaine intéressant la ville de Die, p. 77-78. — G. LETONNELIER : la Société grenobloise en 1789, d'après le registre de capitation, p. 114-115. — M. VINCENT : le Folklore de La Salette-Fallavaux, p. 123-124 et 126-128. — G. LETONNELIER : le Vitrail de Champ-sur-Froges, p. 124-125. — E. ESMONIN : l'Alimentation en temps de disette aux XVII^e et XVIII^e siècles en France, p. 138-139.

B) Gabriel HEYMANN : le Numérotage des maisons de l'ancien Grenoble, p. 149-156. Trois numérotages, le 1^er en 1794, le 2^e en 1816, le 3^e en 1841, qui « subsiste encore aujourd'hui pour la plupart des maisons de la vieille ville ». Plan.

G. LETONNELIER.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études ... des Hautes-Alpes.

58^e année, n^os 29-32, année 1939. Gap, 2, rue du Connétable, 1939.

Georges de MANTEYER : *la Marche de Provence jusqu'aux partages et l'évêché d'Avignon jusqu'à la commune*, p. 5-238. Ce mémoire décrit les sources juridiques (droit romain presque exclusivement), historiques

(rares, faute d'un pouvoir central bien organisé en Provence), diplomatiques (archives et bibliothèques), bibliographiques et cartographiques d'une étude à venir sur les phases de l'organisation politique d'une cité du Ve au XIe siècle, depuis la curie du sénat municipal jusqu'à la commune, le pouvoir administratif passant du roi au comte et au vicomte par délégation, du vicomte à la communauté par cession.

Louis ARTHAUD : *la Prise de la Bastille vue par un Gapençais*, p. 239-246. Lettres d'Esprit-Paul Delafont, de Paris, datées des 2, 15 et 17 juillet 1789 : « Rien de si étonnant que la révolution qui a commencé le 12 et fini, à ce que je crois, aujourd'hui. »

59e année, nos 33-36, année 1940. Gap, 1940.

Louis ARTHAUD : *Une vieille lettre oubliée*, p. 1-3. Curieuse lettre, avec beau fac-similé, de Hugues de Saint-Marcel, alors étudiant à Montpellier, à ses oncles les futurs évêques de Grasse et de Nice (vers 1286) au sujet de la mort de sa mère.

Georges de MANTEYER : *le Martyrologe d'Adon (840) et ses additions (886-1121)*, p. 5-208. Description et minutieuse analyse du martyrologe du chapitre cathédral de Toulon (ms. Reg. lat. 540 de la Bibliothèque vaticane), sorti de France avec la bibliothèque de Christine de Suède. Le martyrologe d'Adon, archevêque de Vienne, a été édité à Rome en 1745 par le jésuite Rosweid, puis par Migne (*Patrologie latine*, tome CXXIII), et étudié par Dom Quentin en 1908. Selon M. de Manteyer, dont le mémoire est daté de 1898, l'œuvre fondamentale d'Adon a dû être transportée à Brescia, où elle reçut cinq séries d'additions au Xe siècle, puis apportée à Apt par l'évêque saint Étienne, ensuite à Gap par l'évêque saint Arnoux au XIe siècle, avant d'être transcrite à Toulon vers 1121. Vingt-sept planches accompagnent cette étude.

60e année, 6e série, nos 37-39, année 1941. Gap, 1941.

Georges de MANTEYER : *le Menu général de Monsieur le Dauphin (1763) et la Maison du dauphin Humbert II (1336)*, p. 7-162. On mangeait, semble-t-il, beaucoup moins de viande de boucherie chez le dauphin au XIVe siècle qu'au XVIIIe à Versailles, et les écuyers et valets y étaient à cet égard sensiblement moins favorisés que les chevaliers et les barons.

Georges de MANTEYER : *l'Histoire des Hautes-Alpes et leur emblème*, p. 163-169. Le blason du département pourrait être parti de Forcalquier et de Dauphiné, mouvant du chef cousu de France.

Georges de MANTEYER : *Piété, pitié*, p. 171-240. L'auteur applique à l'étude des termes complémentaires *piété-pitié*, dans les différentes civilisations, sa théorie que les dialectes indo-européens et sémitiques proviennent de l'égyptien, et il trouve dans les traditions religieuses de l'ancienne Égypte une source des conditions chrétiennes de la piété envers Dieu, inséparable de la pitié envers les hommes.

Georges de MANTEYER : *les Maurras d'Albiosc et le Serre d'en Aups*, p. 559-581. Plusieurs noms de lieux de la rive gauche de la Durance entre la Bléone et le Verdon, à l'ouest du pays des *Albici*, portent le nom de Maurras, Mouresse, Moureisse, qui serait le souvenir d'un culte lunaire et materne occidental.

Émile DERMENGHEM.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tome LXVII, 1939-1940. Valence, 4, place des Ormeaux.

P. Thomé de Maisonneufve : *les Libertés municipales de Romans* (suite et à suivre), p. 27-40, 57-72, 113-118, 182-203, 234, 273-288. L'annexion du Dauphiné et ses suites. La vie municipale depuis 1450. Les ressources et les charges de la ville : cadastre, atelier monétaire. L'assistance publique, les hôpitaux et fondations charitables (nombreuses), s épidémies. Travaux municipaux, surtout le pont. Le tout jusqu'en 1562.

E. Malbois : *les Écoles à Visan avant 1789*, p. 73-78. Dès 1320. Mais pas d'école de filles spéciale sous l'Ancien Régime.

J. de Font-Réaulx : *le Cadastre dans le département de la Drôme*, p. 79-87. Inventaire sommaire commenté de ces documents.

M. Caillet : *Exposition rétrospective de l'Université de Valence (1452-1792)*, p. 97-112. Utile catalogue commenté.

Le Dauphiné sous la Révolution française, p. 129-156. Résumé du cours d'histoire à la Faculté de Grenoble. L'enseignement supérieur. Le farouche Amar. Les archives départementales de l'Isère. Le pape Pie VI en Dauphiné. Le P. Ét. Ducros, organisateur des collections publiques à Grenoble. Vie chère et taxation des denrées. Les campagnes dauphinoises à la fin de la Révolution.

J. de Font-Réaulx : *Justices et procédures de l'Ancien Régime dans la Drôme*, p. 162-181, 225-233 (à suivre). Vue d'ensemble. Justices et lieux d'exercice. Procédures : enregistrement des lois, insinuations, donations entre vifs; mercuriales, etc. Étude de ces documents.

E. Malbois : *Extraits du cartulaire de Richerenches*, p. 204-212. Identification des noms de lieux.

J. de Font-Réaulx et L. Chavanet : *Centenaire du chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. Complément à sa bibliographie* (imprimée en 1912), p. 289-296.

Cyprian Perrossier : *Légendes et traditions de la vallée de l'Herbasse*, p. 296 - 305. Saint-Michel ; Notre-Dame de Tournai ; Bathernai; clocher de Saint-Donat; Montchenu.

Tome LXVIII, 1941.

P. Thomé de Maisonneufve : *les Libertés municipales de Romans*, p. 17-31, 72-87, 139-157 (suite). Travaux publics (ports, remparts, horloges, voirie). La vie économique jusqu'au XVII[e] siècle (vannerie, draperie, sauniers, etc.). La justice, la milice locale, instruction publique, mystère des Trois-Doms, etc. Troisième partie : le Début des guerres civiles et religieuses : introduction de la Réforme; le baron des Adrets.

Maurice Caillet : *Fers de reliures et ex-libris de la bibliothèque municipale de Valence*, p. 32-46, 88-103, 120-138. Beaucoup proviennent de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ruf, et notamment de l'abbé de Valernod et du chanoine Alexandre de Serre. Beaucoup d'achats parisiens. Notices sur les personnages dont les ex-libris ou fers sont décrits (144 numéros), avec catalogue des ouvrages qui les portent.

Jean Bouvier : *les Actes de baptêmes et mariages de l'abbé Mesclon (1795-1802)*, p. 104-108. Nous renseignent sur la vie religieuse dans les campagnes au nord de Romans durant cette période.

J. de Font-Réaulx.

SAVOIE

SAVOIE

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère

Tome XI, 1re livr., 1938. Lyon, Impr. générale lyonnaise.

J. Garin : *Conflans en Savoie. Notices historiques. Un Conflarain illustre, Oger Morizet*, p. 1-61. Intéressante étude sur ce personnage, né à Conflans dans la seconde moitié du XIVe siècle et mort à Bâle en 1441. Camérier du pape Jean XXIII, conseiller de la Chambre apostolique, Oger Morizet fut ensuite évêque d'Aoste de 1411 à 1433, et évêque de Maurienne de 1433 à sa mort. L'auteur rectifie certaines dates, et précise l'attitude de ce prélat, partisan d'Eugène IV, puis rallié à Félix V au concile de Bâle. — : *Conflans en Savoie. Notices historiques. Le patron de Conflans, saint Grat*, p. 63-82. L'auteur indique comment le culte de cet évêque d'Aoste du Ve siècle s'est répandu en Tarentaise et en Savoie, probablement grâce à un de ses successeurs, l'évêque Oger Morizet.

Pierre Duparc.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne, publiée par l'Académie florimontane.

Tome LXXIX, 1939. Annecy, impr. Dépollier.

F. Coutin : *la Famille Croset-Mouchet. Les trois chanoines*, p. 159-194. On trouve en particulier dans cette étude la biographie du chanoine Joseph Croset-Mouchet, d'Annecy, (1810-1875), auteur de plusieurs travaux historiques.

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne.

Tome LVII, 1939. Annecy, Impr. commerciale.

Mgr Rebord et chanoine Coutin : *Histoire de la bienfaisance chrétienne à Annecy*, p. 219-274. Bonne étude des différents établissements de bienfaisance, ou hôpitaux, d'Annecy.

Tome LVIII, 1940. Belley, impr. Chaduc.

M. Duret : *la Paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales*, p. 1-134. C'est une histoire de ces paroisses du Chablais, depuis les origines jusqu'à nos jours, mais les XVIIe et XVIIIe siècles sont plus spécialement étudiés.

Pierre Duparc.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Revue d'histoire et d'archéologie provençales.

Tome XIX, année 1939. Marseille, Palais de la Bourse.

Marc Dubois : *les Légendes sur la fondation de la Chartreuse de Montrieux*, p. 35-58. Il existe deux versions des origines de la Chartreuse de Montrieux : selon la première, très ancienne puisqu'elle est répétée dans une lettre de Pétrarque, la Chartreuse aurait été fondée

par un gentilhomme italien; malgré les démentis qu'elle reçoit des textes authentiques, cette légende a persisté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et il en est encore fait état dans un document trouvé dans les archives de la Chartreuse en 1790. D'après la seconde version, la Chartreuse serait la succession d'une maison antérieure de Bénédictins, abandonnée par les moines qui se seraient retirés à Saint-Victor; l'évêque de Marseille aurait alors appelé les Chartreux pour habiter ce lieu abandonné. L'auteur énumère les raisons qui s'opposent à cette tradition dont il attribue la paternité à Capus, compilateur du cartulaire de Montrieux entre 1660 et 1680.

Abbé Pierre Espeut : *Un faux complot à Marseille. Massacre des royalistes Olivier, Boyer, Beaucaire, Belan et des religieux minimes Nuirate et Taxy, les 21, 22, 23 juillet 1792*, p. 59-92. Il s'agit d'un épisode des troubles engendrés dans le Midi par le mouvement contre-révolutionnaire. L'auteur raconte comment ces personnages, accusés à tort d'être affiliés au complot furent massacrés dans la rue. Une plus large part est donnée au meurtre des religieux Nuirate et Taxy dont le procès en canonisation est en cours d'instruction.

Nota. — Rien à signaler dans les tomes XX et XXI.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.

Tome XVI, année 1939. Marseille, 2, rue Sylvabelle.

R. Bérenguier : *l'Abbaye cistercienne du Thoronet*, p. 96-136. — Bref historique de cette abbaye, dont les archives ont été détruites en 1614, suivi d'une description des bâtiments subsistants. Une liste des abbés complète cette monographie.

Tome XVII, année 1940.

E. Duprat : *Histoire des légendes saintes de Provence*, p. 118-198. Ce n'est là que la première partie d'un important ouvrage consacré à la question. Après des considérations générales sur les légendes, les époques auxquelles elles apparaissent (v^e^-vi^e^ et xi^e^-xii^e^ siècles), leur évolution, les influences politiques, administratives et ecclésiastiques qui ont servi leur développement, l'auteur aborde la légende de saint Genès d'Arles, la plus ancienne, puisque la première mention de ce martyr apparaît dans un texte de Prudence au v^e^ siècle; il a précédé saint Trophime; n'ayant pas été soutenu par une église ou un monastère, saint Genès ne tient qu'une place secondaire dans l'hagiographie provençale. Il n'en est pas de même de saint Trophime; l'étude consacrée à ce saint étant seulement commencée dans ce volume, il en sera rendu compte après son achèvement.

Émile Isnard.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Tome XXVIII, année 1940-1941. Digne, 33, allée des Fontainiers.

Abbé L. Ventre : *Jean Soanen, évêque janséniste de Senez*, p. 7-50 et 181-195. Ce n'est que le début d'une longue étude biographique, fruit de plusieurs années de recherches. Trois chapitres seulement en sont donnés dans ces deux bulletins; les deux premiers : « Avant l'épiscopat », « la Nomination et l'entrée à Senez » sont traités en quelques pages; le troisième est une copieuse description de l'évêché de Senez et des quatre doyennés ruraux qui le composaient. Un quatrième : « les Visites pastorales », est inachevé et il en sera rendu compte dans la prochaine recension.

Émile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Tome XLII, 1re partie, 1938-1939. Draguignan, 1938.

Lt-Col. POUHAER : *les Bataillons de volontaires du Var. 4e-10e bataillons. Bataillons révolutionnaires,* mémoire XLVIII, 346 pages. Contribution à l'étude d'une question qui a déjà fait l'objet de plusieurs monographies régionales.

Charles ALLEAUME : *les Cent Jours dans le Var,* mémoire XLIX, 205 pages. Étude minutieuse de la vie du département durant une période dont l'événement initial (débarquement au golfe Juan) eut précisément lieu sur son territoire.

Tome XLII, 2e partie, 1938-1939. Draguignan, 1939.

Léonce BONIFACE : *Une commune rurale sous le Consulat et l'Empire. Saint-Paul-du-Var (1800-1815),* mémoire LI, 76 pages. Suite des précédentes études du même auteur sur le district de Saint-Paul de 1790 à l'an IV et l'administration municipale du canton de « Paul-du-Var », de 1795 à 1800. Voir particulièrement les chapitres consacrés à la vie religieuse (p. 23-24) et à l'instruction publique (p. 28-32).

E. POUPÉ : *Un archevêque espagnol à Brignoles en 1798,* p. 53-59. Publication, d'après les minutes conservées aux Archives départementales du Var, de deux lettres de Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département, à Talleyrand, ministre des Relations extérieures, au sujet du passage à Brignoles, alors siège de l'administration départementale, d'Antoine Despuig y Daneto, archevêque de Séville, envoyé du roi d'Espagne Charles IV auprès du pape Pie VI et regagnant l'Espagne en raison de l'internement du pape par les Français. Ricard le décrit comme « un homme très entreprenant, la plus mauvaise tête et le prélat le plus redouté qu'il y ait en Espagne », ce qui ne l'empêche pas de lui déclarer « qu'on lui avait fait la plus grande injustice en ne le faisant pas nommer cardinal.... Nous nous quittâmes les meilleurs amis. Nous nous embrassâmes plusieurs fois avant de nous quitter ». Ces lettres de Ricard, qui avait été prisonnier en Espagne pendant vingt-huit mois, sont intéressantes pour apprécier les rapports entre la monarchie d'outre-Pyrénées et la République française.

E. POUPÉ : *le Passage de Pie VII à Brignoles,* p. 68-69. Lettre du sous-préfet au préfet, relatant le passage de Pie VII le 5 août 1809, lors de son transfert de Grenoble à Savone.

Tome XLIII, 1re partie, 1940-1941. Draguignan, 1940.

Louis HONORÉ : *les Registres paroissiaux de Cannes, de Sainte-Marguerite et du Cannet (1560-1792),* mémoire LV, 157 pages. Ce mémoire contient les renseignements les plus intéressants sur la vie religieuse, les familles, la démographie de ces localités comprises, depuis 1860, dans le département des Alpes-Maritimes.

Charles ALLEAUME : *Joseph Fauchet, premier préfet du Var (1761-1834),* mémoire LVI, 95 pages. Biographie de Fauchet, ministre de France aux États-Unis de 1794 à 1795, préfet du Var de 1800 à 1806, de la Gironde de 1806 à 1809, de l'Arno sous l'autorité de la Grande-

Duchesse Élisa de 1809 à 1814, à nouveau de la Gironde pendant les Cent Jours et qui sut marquer le plus intelligent intérêt à l'activité intellectuelle dans l'accomplissement de ses fonctions administratives.

Tome XLIII, 2e partie. Mémoires : LVIII-LX. 1940-1941.

Léonce Boniface : *Hyacinthe Mougins, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Paul. Sa vie politique et administrative (1755-1825)*, 24 pages. Né à Saint-Paul [de Vence], maître ès-arts de l'université de Poitiers en 1772, chanoine de Saint-Paul en 1775, nommé électeur par l'assemblée primaire du canton en 1790, prête serment à la constitution civile du clergé, administrateur du district, procureur syndic, puis agent national du district, président de l'administration cantonale de « Paul-du-Var », en 1795, accusé de fraudes et dilapidations en 1798-1799, devient receveur de l'enregistrement à Roquesteron (Alpes-Maritimes) sous le Consulat et l'Empire, nommé par arrêté préfectoral conseiller municipal de Saint-Paul en 1817.

Louis Honoré : *les Juifs à Draguignan du XIIIe au XVe siècle (d'après des notes d'archives recueillies par Frédéric Mireur)*, 99 pages. Étude très complète sur la condition des juifs à Draguignan, où vivait au Moyen Age une importante colonie israélite, comme l'attestent aujourd'hui encore les vestiges du quartier juif. « En somme, écrit l'auteur, la situation sociale des israélites à Draguignan ne paraît pas avoir été plus mauvaise qu'ailleurs. Aucun des textes dépouillés ne fait supposer des actes ou même des sentiments de trop grande hostilité à leur égard. » Suivent des notices individuelles sur chacun des juifs dont des mentions d'archives révèlent l'existence. En appendice, une note de M. l'abbé Angelini sur les « marques d'infamie » imposées aux juifs.

Hubert Dhumez : *les Traces de Murat à Cannes (1815)*, p. 14-25. Précisions inédites sur la durée du séjour de Murat à Cannes pendant les Cent-Jours et sur la crainte du gouvernement royal et de ses représentants, après Waterloo, de voir réapparaître l'ancien roi de Naples sur le rivage provençal.

Pierre Humbert : *Sur le séjour de Gassendi à Draguignan (1639)*, p. 85-87. Publication d'une lettre inédite de Gassendi retenu à Draguignan en juin-juillet 1639 par un accès de fièvre.

Bulletin de la Société des amis du Vieux Toulon.

Année 1938. Toulon, Soc. Nouv. Impr. toulonnaises et impr. du Sud-Est.

Chanoine Bouisson : *Un centenaire (1638-1938). Le vœu de Louis XIII et Cotignac en Provence*, p. 12-39. Prend place parmi les nombreuses études consacrées à l'origine du vœu de Louis XIII, à sa relation avec la naissance d'un héritier au trône et au rôle joué par les visions du Fr. Fiacre et la dévotion à Notre-Dame des Grâces de Cotignac.

Victor Brémond : *les Institutions et la vie municipale de Toulon au Moyen Age*, p. 41-55. Les institutions municipales apparaissent au XIIIe siècle et sont consacrées par une charte de Robert le Sage en 1314.

Antonin Chaude : *les Fêtes de l'Être suprême à Toulon*, p. 155-158. Dispositions prises pour l'application du décret de la Convention dans Toulon complètement déchristianisée et nommée « Port de Montagne ».

S. Bonnomme : *les Noms patronymiques de la Provence*, p. 185-190; année 1939, p. 41-46, 98-111, 163-168; année 1940, p. 81-82, 133-145. D'après l'auteur, « l'introduction des noms patronymiques chez les seigneurs s'est produite en Provence à partir de 1040; chez les bourgeois à partir de 1070, et chez les gens du peuple dans les premières années du XIIe siècle ».

Année 1939. Toulon, impr. du Sud-Est.

P. Pouhaer : *la Révolution dans le département du Var. et le fédéralisme varois*, p. 14-26, 73-91, 146-162; année 1940, p. 44-63. Histoire du département de 1793 à 1797, et attitude loyale du procureur général syndic Ricard vis-à-vis du gouvernement central.

Année 1940. Toulon, impr. du Sud-Est.

E. Davin : *Saint Éloi et Cérès*, p. 64-68. Essai d'explication de la seconde fête de saint Éloi en Provence (25 juin), fête rurale, par une survivance de l'*Aloa* grecque en l'honneur de Déméter. Ces assimilations sont toujours contestables.

Emmanuel Davin : *la Petite Seigneurie de Léoube*, p. 203-223. Note sur cette petite seigneurie, dépendant aujourd'hui de la commune de Bormes, et dont certains ont pu penser qu'elle était située sur l'emplacement de l'ancienne Olbia.

Année 1941. Toulon, Soc. Nouv. Imprimeries toulonnaises.

Chanoine Bouisson : *les Églises de Toulon*, p. 13-26, 112-127. Étude qui précise les anciens cadres paroissiaux de Toulon.

Emmanuel Davin : *Une grande famille provençale, les Valbelle*, p. 89-112. Cette famille compte parmi ses membres des bienfaiteurs de la chartreuse de Montrieux, en particulier Omer de Valbelle († 1778) au mausolée duquel l'auteur consacre des développements instructifs.

Commandant Bucaille : *les Templiers dans le Var*, p. 137-159. L'ordre du Temple était abondamment possessionné dans l'actuel département du Var.

Claire Esclangon : *les Gorges d'Ollioules*, p. 188-214. Traite de la sorcellerie, des ermites; rapporte l'hypothèse d'après laquelle les Templiers y auraient eu un établissement.

Antonin Chaude : *la Sagesse de Mistral*, p. 226-232. Rappelle les efforts de Mgr de Mazenod pour répandre l'usage du provençal en chaire.

Les Archives d'histoire ... du diocèse de Fréjus et Toulon.

Année 1937. Toulon, impr. du Sud-Est.

Paul Delacroix : *Iconographie de sainte Marie-Madeleine*, p. 121-132. Relève les représentations de la sainte, exécutées du I^er^ au IV^e^ siècle, dans des compositions relatives à la résurrection de Lazare.

Raoul Bérenguier : *le Monastère royal de la Celle*, p. 133-155. Près de Brignoles, dépendance de Saint-Victor de Marseille; devient couvent de religieuses au XIII^e^ siècle.

Dictionnaire géographique, historique, biographique du Var, p. 156-167, 203-208. De *Babau (col de)* à *Baumescure*. Année 1940, p. 22-48, 83-94. De *Baumette* à *Buveur (le)*.

Chanoine Bouisson : *les Origines chrétiennes en Gaule*, p. 169-202. L'auteur prend à parti de nombreux historiens ecclésiastiques et notamment notre *Revue*, auxquels il reproche de rejeter systématiquement toutes les explications favorables aux traditions sur la venue de Lazare et des saintes en Provence. — Il est bien certain que si M. Bouisson n'avait fondé ses « Archives » pour y reproduire tant de vieilleries, nulle part ailleurs on n'aurait hospitalisé sa prose (N. D. L. R.).

Année 1940. Toulon, impr. du Sud-Est.

Chanoine Bouisson : *Une entreprise de démolition*, p. 1-11, 57-64. De nouveau notre *Revue* et les récentes publications d'histoire ecclésiasti-

que sont sur la sellette. En toute objectivité nous noterons que la démonstration de l'auteur ne réfute pas les arguments suivants : absence de textes relatifs à la venue des saints de Béthanie en Occident, avant le XI^e siècle; les premiers auteurs chrétiens ne font même pas une allusion à un événement dont l'importance n'eût échappé à personne; Grégoire de Tours, qui traite, au VI^e siècle, des origines du christianisme en Gaule (*Hist. Franc.*, I, 28-30) et mentionne Trophime d'Arles, reste muet sur ce point; contradiction quant à la présence simultanée des reliques de sainte Marie-Madeleine à Vézelay et en Provence; invraisemblances que contient le récit de l'invention des reliques en 1279.

Paul DELACROIX : *Iconographie de sainte Marie-Madeleine* (suite), p. 12-21. Du IV^e au XI^e siècle.

Chanoine B. : *A propos de Mgr Duchesne*, p. 66-68. Au sujet d'une modification des idées de Mgr Duchesne relativement aux traditions provençales confiée par celui-ci peu avant sa mort à Mgr Chaillan. J'avoue ne pas voir, d'une manière certaine, une adhésion donnée par Mgr Duchesne aux traditions provençales, dans l'expression d'une sympathie qu'il manifestait déjà en ces termes, dans son étude des *Fastes épiscopaux*... (t. I, p. 357, n. 1) : « L'autorité ecclésiastique... comprendrait mal son devoir si elle faisait table rase d'une tradition de culte qui dure depuis six cents ans. Après tout, les honneurs rendus à la mémoire de sainte Marie-Madeleine sont tout à fait légitimes. » M. le chanoine ignorerait-il la différence qui existe entre le culte rendu à un serviteur de Dieu (sujet historique) et l'existence de ce personnage (sujet de légendes) ?

Chanoine BOUISSON : *les Premiers évêques de Toulon* (*Autour d'un fameux procès*), p. 69-74. Conteste les conclusions de M. Duprat au sujet de la fausseté de certains actes, tels que ceux de la fondation de la cathédrale et du chapitre de Toulon en 1096.

Le Var historique et géographique.

Années 1938, 1939, 1940. Cannes, impr. Aegitna.

L. HONORÉ : *le Professeur de rhétorique L.-P. Bérenger, de Riez* (*1749-1822*) *et ses « soirées provençales »*, p. 127-142. Professeur au collège des Oratoriens d'Orléans, adhère à la Révolution; auteur d'un ouvrage, rare aujourd'hui, sur le pays entre Avignon et Hyères.

L. BONIFACE : *Marius Raybaud, ex-doctrinaire, professeur aux collèges de Draguignan et de Grasse* (*1768-* ?), p. 143-148.

E. POUPÉ : *le Retour de Napoléon* (*1815*), p. 148-155. Publication de la correspondance échangée entre le préfet du Var et le maire de Fréjus.

L. BONIFACE : *les Écoles primaires dans le canton de Tourrettes sous le Directoire* (*an IV-an VIII*) (*1795-1799*), p. 252-258. Les communes qui composent ce canton, dont Vence, font aujourd'hui partie des Alpes-Maritimes. Les résultats, en matière d'enseignement primaire, paraissent avoir été bien médiocres.

Membres sous le Consulat d'une loge maçonnique de Draguignan, p. 258-261.

F. JOSEPH : *Notes sur l'histoire et les curiosités d'Évenos*, p. 324-330. Nous renseigne sur la présence de deux chanoines exerçant leur ministère à Évenos vers 1325.

L. BONIFACE : *Au sujet d'un cyprès de La Colle-du-Var* (*1795-1796*), p. 330-332. Interdiction faite, en vue d'une protection artistique, par l'administration centrale du département du Var, à l'adjudicataire de la chapelle des Pénitents blancs de La Colle-sur-Loup, d'abattre un cyprès.

L. Boniface : *Inventaire et description des tableaux existant dans les édifices religieux invendus du district de Saint-Paul-du-Var (vendémiaire-brumaire an III, septembre-novembre 1793)*, p. 383-399. Publication intégrale d'après les documents des archives des Alpes-Maritimes.

L. Honoré : *Edmond Poupé, professeur et historien (1862-1939)*, p. 419-447. Rappelle l'œuvre du regretté érudit; suivi de la bibliographie.

F. Joseph : *Petites notes historiques sur le vieux Six-Fours*, p. 470-475. Six-Fours dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

L. Honoré : *Un difficile mariage religieux à Bormes en 1805; les Antiboul, de Saint-Tropez*, p. 481-490. Rapport d'Honoré-Claude Antiboul, magistrat de sûreté, sur le soi-disant refus opposé par le curé de Bormes à la célébration d'un mariage, en avril 1805, sous le prétexte que les futurs époux se sont fait accompagner par un tambourin jusqu'à l'entrée de l'église.

E. Poupé : *les Restes de Pie VI à Toulon, an XI (1803)*, p. 491-494. Passage à Toulon de l'urne contenant le cœur et les entrailles de Pie VI envoyée par Pie VII pour être déposée dans le monument commémoratif de Valence.

Cahier des plaintes et doléances de la communauté de Tavernes (1789), p. 502-504. Les habitants se plaignent de la dîme très lourde prélevée par le prévôt du chapitre de Barjols et des exemptions dont jouissent les riches prébendes du chapitre de Barjols.

C. Alleaume : *Cahier de plaintes et doléances de la communauté de Bandol (sénéchaussée de Toulon), 1789*, p. 506-517. Notons les paragraphes suivants : réforme du clergé, réforme de la justice des cours d'Église et des droits de la cour de Rome.

Chanoine Bouisson : *les Restes de Pie VI à Toulon (an XI, 1803)*, p. 517-522. Complète la notice citée plus haut.

Année 1941. Cannes, impr. Aegitna.

L. Honoré : *la Mode des prénoms et des surnoms à Cannes autrefois*, p. 61-64. D'après les registres paroissiaux antérieurs à la Révolution. Donne quelques indications sur les dévotions populaires.

A. Mathéron : *Événements de la vie de famille, vers 1900, dans la région nord du département du Var*, p. 65-80. Précieux renseignements de mœurs : naissance et baptême, fiançailles, dot, mariage, charivari.

C. Esclangon : *Médaillons varois : le chevalier d'Antrechaus*, p. 87-88. Premier consul de Toulon, le 24 juin 1720, fit preuve du plus grand dévouement au cours de l'épidémie de peste de mai 1720 à octobre 1721.

C. Esclangon : *Médaillons varois : l'amitié de Lorgues et de Toulon*, p. 97-99. Secours envoyés par Lorgues à Toulon durant l'épidémie de peste de 1720-1721.

L. Honoré : *l'Ancienne Napoule (d'après des notes recueillies par M. Edmond Poupé)*, p. 99-116. Notes érudites concernant cette localité des Alpes-Maritimes; l'examen des registres paroissiaux donne des aperçus sur l'état religieux de la localité.

Les Archives de Trans en Provence. 1938. Trans.

Joseph-Pons Bernard, membre correspondant de l'Académie des sciences, p. 264-272, 319-326. Oratorien avant la Révolution; naturaliste et astronome (1748-1816).

Prieuré de Notre-Dame de Pitié (Trans, 1577), p. 273. Note sur la fondation du prieuré. — *Intervention d'un prédicateur (1664)*, p. 274. Dans un procès compliqué, les parties prennent comme arbitre le prédicateur de carême.

1939. Trans.

Jean BARLES : *Seigneurs et vassaux de Provence de la fin du XIII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, p. 1-15. Transaction de 1283 entre Arnaud de Villeneuve, seigneur de Trans, et les habitants.

Livre de raison du chanoine L. Chautard, p. 81-87, 216-221. Journal d'un ecclésiastique du XVIII^e siècle. — *Deux inventaires à La Motte (XVIII^e siècle)*, p. 88-93. Inventaire après décès des biens mobiliers de Jacques Goiran, curé de La Motte. — *Histoire sociale de la Provence*, p. 190-192, 202-216. Population primitive. Influence grecque. Intervention romaine (124-121 avant J. C.).

François-Paul RAYNAL : *A propos du livre de raison du chanoine Chautard*, p. 222-224.

Nota — Cette publication a cessé de paraître.

Ernest HILDESHEIMER.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Recension ajournée.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 41^e année. Nice, 1938.

J.-A. DURBEC : *les Templiers dans les Alpes-Maritimes* (suite), p. 1-10, 48-61. Voir le compte rendu du tirage à part dans la *Revue*, tome XXVII (1941), p. 115.

G. BLONDEAU : *les Tribunaux révolutionnaires dans les Alpes-Maritimes*, p. 22-29, 92-96, 114-121. Étude faite d'après les sources (série L, des Archives départementales) des premiers essais d'organisation judiciaire réalisés après la conquête du comté de Nice par les armées de la Révolution : tribunal civil et criminel provisoire institué par le général d'Anselme (octobre 1792), tribunal civil et criminel créé par la convention des Colons marseillais (janvier-avril 1793).

P. CANESTRIER : *Quelques lettres de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie*, p. 30-32. Extraits de lettres écrites du 17 germinal an IV au 17 nivôse an V : efforts de Bonaparte pour rétablir l'ordre et la confiance dans l'armée, répression du mouvement pro-sarde des barbets, appréciations sur Masséna, Sérurier et Garnier, envois de tableaux de maîtres d'Italie à Paris.

P. CANESTRIER : *le Général Garnier (1756-1827)*, p. 33-47. Retrace la carrière de cet officier marseillais, qui, après s'être illustré à Toulon en 1793 et avoir fait campagne dans l'armée d'Italie en 1794-1795, fut spécialement chargé de réprimer, dans les Alpes-Maritimes, le mouvement des barbets et participa à la défense du Var et à la reprise du comté de Nice en 1800.

Ch.-Al. FIGHIERA : *la Famille Fabri*, p. 83-86. Importante famille de Nice aux XVI^e et XVII^e siècles. Nous y relevons pour le XVII^e siècle : « César Fabri fait profession chez les Dominicains du couvent de Nice sous le nom de Père Jean-François...; Joseph-Marie, membre de la Compagnie de Jésus...; Anne-Françoise, religieuse professe à la Visitation. »

Ed. Beri : *Fr. Marc de Nice, apôtre, historien, explorateur*, p. 129-145. Frère Marc, né à Nice en 1495, fait profession chez les Mineurs de l'Observance, part pour le Nouveau Monde en 1531. Missionnaire au Pérou et au Mexique, il dirige en 1538-1539 une expédition entreprise pour découvrir les fabuleuses sept villes dans les régions de l'Arizona et du Nouveau-Mexique. Élu en 1540 provincial de la province franciscaine du Saint-Évangile (Mexico). Dans ses diverses missions il se montre plein d'humanité envers les Indiens. Auteur d'ouvrages historiques disparus que Las Cases a utilisés.

Ch.-Al. Fighiera : *Fêtes et cérémonies officielles à Èze sous la Révolution et l'Empire*, p. 181-185. Relate les « manifestations publiques de joie et de profond respect » qui marquèrent le passage à Èze du pape Pie VII rendu à la liberté.

42e année. Nice, 1939.

L. Boniface : *l'École centrale des Alpes-Maritimes (an IV-an XI)*, p. 6-13, 33-43. Retrace les vicissitudes de cet établissement depuis son ouverture (11 nivôse an VII) jusqu'à sa suppression (loi du 11 floréal an X, portant création des lycées et écoles secondaires).

Fr. Gaziello : *la Fête de saint Claude, martyr, à Saorge*, p. 26-27. Publie une lettre du maire de Saorge au préfet, du 29 juin 1801, relative au rétablissement dans le budget communal de la somme de 50 livres destinée à l'accomplissement du vœu fait naguère, à l'occasion d'une épidémie, par la communauté : ce vœu tendait à la célébration solennelle de la fête de saint Claude, patron de Saorge (10 juillet), coutume tombée en désuétude pendant la Révolution.

G. Blondeau : *les Tribunaux révolutionnaires dans les Alpes-Maritimes* (suite), p. 44-56, 65-80, 114-127. Analyse avec précision l'activité du tribunal du district de Nice, établi par les soins de Grégoire et de Jagot, que la Convention avait chargés de l'organisation du département (8 mai 1793-11 germinal an II), puis celle de la première commission civile faisant fonction de tribunal, pendant la période du gouvernement révolutionnaire jusqu'au 9 thermidor.

L. Imbert : *Prix-fait de la croix du Broc*, p. 62-64. Contrat passé entre la communauté du Broc et Christophe Alberti, orfèvre, pour la facture d'une croix en argent doré (21 octobre 1425), croix processionnelle qui existe encore aujourd'hui.

L. Boniface : *Écoles secondaires et collèges des Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire*, p. 97-113. Suite de la précédente étude du même auteur. Il y est question de l'école secondaire particulière de l'abbé Joseph-Paul Maurel, ancien doctrinaire, prêtre à Nice, autorisée par décret impérial du 3 vendémiaire an XIII. Des rapports du maire et du préfet, en 1807, signalent la faiblesse de l'enseignement donné dans cet établissement.

43e année. Nice, 1940.

L. Imbert : *La Planargia, commandant général du comté de Nice, et les émigrés français en 1790*, p. 15-34. Publie des textes qui montrent le souci causé au représentant du gouvernement de Turin par les émigrés français réfugiés à Nice.

P. Canestrier : *Pourquoi Louis XIV fit-il occuper le comté de Nice en 1691 ?* p. 35-40. Pièces extraites des archives de la Guerre et du fonds Clairambault, d'où il résulte que Louis XIV « entendait revendiquer, comme héritier de la maison d'Anjou et comte de Provence, ses droits souverains sur le comté de Nice ».

L. IMBERT : *Nice à la France. La formation et l'organisation du département des Alpes-Maritimes en 1860*, p. 97-118. Exposé général des négociations qui aboutirent au traité du 24 mars 1860 et des opérations de délimitation de la frontière et de constitution du nouveau département.

FENOGLIO DE BRIA: *le Testament du citoyen prêtre J.-B. Rusca*, p. 125-126. Testament rédigé à Turin le 4 prairial an XII. Le testateur, membre d'une ancienne famille de la Briga, décide plusieurs fondations pieuses, dont certaines en compensation de ventes de biens d'église faites imprudemment par ses parents.

Fr. GAZIELLO : *Fêtes officielles du Premier Empire dans les Alpes-Maritimes*, p. 127-132. Notes sur la fête du 15 août ou Saint-Napoléon, fête nationale, à l'Escarène.

44e année, 1941.

L. IMBERT : *Nice à la France : la Mission Galinier dans les Alpes-Maritimes (août-novembre 1860)*, p. 17-26. — *les Chasses du roi Victor-Emmanuel dans les Alpes- Maritimes. — Isola, Tende et Briga au moment de l'annexion*, p. 49-65. Précise les conditions dans lesquelles fut opérée la délimitation des frontières après le traité du 24 mars 1860 et éclaircit certains points par la publication de documents administratifs inédits.

Éd. BÉRI : *l'Hospice de la Charité de Nice*, p. 97-104. Orphelinat remontant aux dernières années du XVIe siècle, dans l'administration duquel confréries pieuses et ordres religieux de bienfaisance ont joué leur rôle.

G. BLONDEAU : *les Tribunaux révolutionnaires dans les Alpes-Maritimes. V. La deuxième commission civile faisant fonction de tribunal de district de Nice*, p. 145-157. Suite des précédentes études sur l'organisation judiciaire des Alpes-Maritimes pendant la Révolution; cette commission fonctionna du 30 brumaire an III (20 novembre 1794) au 14 floréal an III (3 mai 1795).

H. L. RABINO DI BORGOMALE : *Armorial des évêques de Nice et de Monaco* (avec planches), p. 158-168. De 1422 à 1461, nous avons seulement les armes des familles des évêques; à partir de 1461, armes personnelles des évêques prises par eux à leur avènement.

L. IMBERT : *Correspondance de Leseurre, consul de France à Nice, et de la municipalité de Toulon, au sujet des émigrés français à Nice en 1798-1791*, p. 177-187. D'après les archives municipales de Toulon. Apporte des faits nouveaux sur l'agitation entretenue par les émigrés réfugiés en grand nombre dans les États de Savoie contre la Révolution à son aurore.

Les Annales du comté de Nice. 7e année. Nice, 1937.

Paul CANESTRIER : *le Folklore niçois* (fin), p. 1-29. Notes sur les anciennes coutumes du village de Roccasparviera (aujourd'hui Duranus): dîme, confréries paroissiales, usages paroissiaux, dévotions locales, traditions familiales, superstitions.

Nota. — Cette publication a cessé de paraître.

Armanac Nissart. 25e année. Nice, 1939.

F. COTTALORDA : *Saint Jean Bosco au pays niçois*, p. 45-48. Souvenirs et anecdotes relatifs aux fréquents séjours faits à Nice par Don Bosco.

26e année. Nice, 1940.

A.-M. Octobon : *les Christs séraphins*, p. 25-27. Considérations sur les Christs séraphins à trois paires d'ailes, à propos de la croix de Cimiez du XVe siècle.

André Cane : *la Communauté de Villefranche et les Capucins de Nice*, p. 41-45. Relation, d'après les comptes communaux, des honoraires et redevances versés par la communauté de Villefranche-sur-Mer aux Capucins de Saint-Barthélemy de Nice à l'occasion de prédications d'avent et de carême au XVIe siècle.

Ernest Hildesheimer.

CORSE

CORSE

Aucune publication française.

Nous n'avons pu obtenir aucune indication sur l'activité des publications italiennes (*Archivio storico di Corsica, Corsica antica e moderna*).

Louis Villat.

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Tome XXIV. Rodez, 1940.

A. Bonnefis : *la Coseigneurie d'Auriac-le-Château et de Saint-Rome-de-Tarn*, p. 153-422. L'auteur étudie l'histoire des familles nobles qui ont habité cette région; il donne quelques détails sur la période des guerres de religion et sur certaines fondations pieuses.

A. Carrière : *Monographie de la commune de Saint-Léons, patrie de J.-H. Fabre*, p. 423-741. Suite de notes tirées, pour la plupart, de documents originaux et disposées par ordre de matières. Un chapitre important est consacré à la vie religieuse : chapellenies, pèlerinages, missions, confréries, etc. Il existait à Saint-Léons un prieuré bénédictin important, dont l'auteur retrace l'histoire, sans résoudre le problème de ses origines.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres ... de l'Aveyron.

Tome XXXIII (1935-1938). Rodez, 1940.

A. Carrière : *les Protestants de Saint-Jean-du-Bruel*, p. 6-13. Courte notice se rapportant à l'histoire du protestantisme dans cette région aux XVIIe et XVIIIe siècles.

H. Bousquet : *l'Élection d'un abbé de Conques au XVe siècle*, p. 74-78. Il s'agit d'Étienne Berton, élu en 1456.

B. de Gauléjac : *l'Affaire des poisons de Durenque*, p. 192-198. Un enfant de la famille d'Arpajon étant mort subitement, on accusa un de ses oncles, moine de Saint-Victor de Marseille, de l'avoir fait empoisonner; une sorcière, accusée d'avoir fourni le poison, fut condamnée au bûcher et exécutée.

R. Bonnaud-Delamare : *la Naissance d'un impôt rouergat : le Commun de Paix*, p. 212-223. Étude sur les origines de cet impôt en Rouergue et sur la façon dont il était perçu.

H. Bousquet : *la Châsse de saint Dalmas*, p. 238-246. Historique de la confection d'une châsse d'orfèvrerie, au milieu du XVI[e] siècle : cet objet, qui appartenait à l'église Saint-Amans de Rodez, a été détruit à l'époque de la Révolution.

J. Lacroix : *le Séminaire de Laguiole*, p. 251-257. Notes se rapportant à l'activité de ce séminaire, au XVIII[e] siècle.

Revue historique du Rouergue.

Tome VII, 1938-1941. Rodez, Imprimerie catholique.

X... : *le Bienheureux Gabriel-Maria, enquête sur les miracles*, p. 217, 229, 241, 253 (suite). Procès-verbal de l'enquête sur les miracles du bienheureux, faite à Rodez, en 1643.

P.-A. Verlaguet et L. Rigal : *Notes pour le livre d'or des confesseurs de la foi en Rouergue pendant la période révolutionnaire, passim* (fin). Notices sur les prêtres et religieux décédés en réclusion ou en déportation.

P.-A. Verlaguet et L. Rigal : *les Prêtres guillotinés à Rodez pendant la Révolution* (à suivre). Excellentes notices biographiques très précises, en vingt-trois hachures textuelles.

L. Rigal : *Histoire des évêques de Rodez, par Antoine Bonal, passim* (fin). A fait l'objet d'un tirage à part, en 2 vol. in-12 de XXV-616 et XXXVIII-690 pages. Voir, ici même, les recensions de cet ouvrage, t. XXIII, p. 235 et t. XXVI, p. 93.

Visites pastorales du diocèse de Rodez par les archevêques de Bourges, au XIII[e] siècle, p. 265, 277. Reproduction du texte des *Miscellanea* de Baluze, édit. Hardouin et Mansi.

A. Fabre : *Notre-Dame de Bergounhoux pendant la Révolution*, p. 256. Vente nationale des biens de cette église.

Bourdoncle : *Une émouvante rétractation du serment constitutionnel*, p. 283. Texte de la rétractation de l'abbé Reyt, curé de Fournoulès, diocèse de Saint-Flour.

Coubez : *Paroisses sous la Révolution : Ladepeyre*, p. 301, 313, 325, 327, 349. Texte d'un mémoire adressé à l'évêché de Rodez par Joseph Symphorien Coubez, curé de Ladepeyre, en 1859, relatif à la vie de ses prédécesseurs pendant la Révolution de 1789 : Jean-Jacques Sèbe, prieur, Paul Julien et Jean-Louis Gaubert.

Notes et documents sur les abbayes et établissements religieux du Rouergue (1766-1780) (suite), p. 344, 357, 367, 378.

A. Carrière : *l'Église de Millau sous la Révolution*, en 9 articulets. Étude faite d'après les archives municipales de Millau.

Les Bénédictins de Saint-Victor de Marseille en Rouergue. Nouvelle publication des chartes relatives à Saint-Amans de Rodez et à Vabres, d'après le Cartulaire (édit. Gayrard). Six articulets.

B. de Gauléjac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome LX. Cahors, impr. A. Coueslant, 1939.

P. Gary : *la Littérature en Quercy*, p. 21-28. A partir du XII[e] siècle, apparaît la première poésie lyrique populaire et peu après une poésie

artistique : une véritable pléiade de troubadours, Uc de Saint-Cirq, Jehan Dupré, Hugues Salel, Clément Marot, Olivier de Magny, etc.

Dom Bruno Malvesin : *Histoire de la Chartreuse de Cahors*, avec notes, par le R. P. Dom Albert de Saint-Avit (fin), p. 32-53, 146-168.

E. Sol : *S. Exc. Mgr Joseph-Lucien Giray*, p. 54-56. Évêque de Cahors, 1918 à 1936. — : *l'Agriculture en Quercy avant la Révolution* (suite), p. 57-64, 171-182, 274-281. Anciennes mesures et vieilles monnaies; les différentes cultures.

A. Viré : *les Monnaies du Quercy du IV^e^ siècle avant J.-C. au XX^e^ siècle de notre ère* (fin), p. 65-77. Faux monnayeurs et trouvailles de monnaies des époques gauloise et romaine, du Moyen Age dont quelques monnaies épiscopales ou monacales.

J. Depeyre : *Étude démographique sur la paroisse de Varaire*, p. 121-129, 235-243. Paroisse du causse dont la dépopulation est due en grande partie à l'émigration vers des centres industriels et commerciaux, et vers des régions où le travail agricole est plus rémunérateur.

St. d'Estresses de Lanzac de Laborie : *Essai de bibliographie de Jean d'Estresses, évêque de Lectoure (1625-1646)*, p. 130-135.

A. Foissac : *la Châtellenie de Creysse. Au civil, au religieux*, p. 136-145, 244-256; t. LXI, p. 46-56.

Tome LXI. Cahors, 1940.

E. Cadiergues : *Galiot de Genouillac. Le collier de l'ordre de Saint-Michel et la valeur de la livre tournois en 1528*, p. 1-8. Collier du poids de 3 marcs 3 onces 3 gros 1 denier; il était fait en or d'écus. L'or écu était alors à 23 carats. L'orfèvre reçut 80 livres; la livre valait 64 fr. 20 de la monnaie 1938.

J. Depeyre : *Étude démographique sur la paroisse de Varaire* (fin), p. 38-45. Depuis une soixantaine d'années, à Varaire, paroisse qui compte aujourd'hui 425 habitants, un minimum de 130 maisons ont été abandonnées ou démolies.

E. Sol : *l'Agriculture en Quercy* (suite), p. 59-66, 136-145. Les prix des produits agricoles.

L.-Alex. Bergounioux : *Quelques documents inédits sur la généalogie de Fénelon et la situation de fortune des Salignac-Fénelon en 1641-1642* (à suivre), p. 105-113.

Revue religieuse du diocèse de Cahors.

Tome L. Cahors, rue Frédéric-Suisse, 1939.

E. Sol : *l'Épiscopat de Bertrand-Jean-Baptiste-René Du Guesclin (1741-1766)* (à suivre), p. 56-57, 179-180, 228-229. Originaire de Rennes, de la famille du vaillant connétable; il fit une nouvelle édition du Bréviaire et protesta contre la suppression de l'Université de Cahors.

Tome LI, 1940.

E. Sol : *l'Épiscopat de Bertrand-J.-B.-René Du Guesclin (1741-1766)*, (fin), p. 58-60, 87-88, 94-96, 102-103, 111-112, 197-199. Dévoué à la cause des Jésuites et sévère contre les prêtres jansénistes. — : *Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Cahors (1766-1777)*, p. 239-240, 251-254. Précédemment évêque de Tréguier. S'occupa de la cause de béatification d'Alain de Solminihac. Transféré à Bayeux. — : *le Dernier évêque de Cahors sous l'Ancien Régime. Louis-Marie de Nicolaï (1777-1791)* (à suivre), p. 276-277, 283-284, 291-293, 346-348, 415-419, 437-438, 448-450. Demanda la suppression des Mercedaires et refusa son concours à l'exécution de la loi sur la Constitution civile du clergé.

Eugène Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY et GASCOGNE*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome LXIV, 1936.

M. Marceillac : *Un bail à ferme à Grisolles*, p. 44-57. Bail de 1676 consenti par l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse et controverses sur la dîme au XVIII^e^ siècle.

Abbé Taillefer : *les Mirepoises (1665-1793)*, p. 59-68. Œuvre d'une congrégation de « demoiselles des écoles chrétiennes » fondée à Cahors et répandue dans tout le Quercy au XVIII^e^ siècle; l'initiative de la fondation (faite par Françoise de Boissy) revient à la demoiselle de Caulet, comtesse de Mirepoix, sœur de l'évêque de Pamiers; des écoles furent créées à Caylus (1678), Caussade (1687), Lauzerte (1687), Moissac (1793), Molières, Castelnau de Montratier, Martel.

Tome LXV, 1937.

Ch. Garrissou : *Inventaire Jean Dubarry, condamné*, p. 25-39. Copie de l'inventaire après décès de Jean Dubarry, daté du 25 floréal an II.

Combelles : *Abbaye de la Garde-Dieu*, p. 41-55. Complément à l'article du t. LXI (1933), p. 97; bail à cens de 1469; quittance de 1716 d'une déclaration de biens.

Mlle H. Ferrié : *les Heurtoirs*, p. 71-83. Notes très générales; quelques indications sur les modèles de heurtoirs montalbanais des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Tome LXVI, 1938.

Jean Donat : *l'Organisation administrative de Saint-Antonin au Moyen Age*, p. 53-89. Étude de l'administration municipale de Saint-Antonin et de son fonctionnement, principalement aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

P. Bonnais : *le Sac de Caylus (1562)*, p. 91-101.

Tome LXVII, 1939.

Abbé Taillefer : *Monographie de Saint-Vincent de Tissac*, p. 1-43. Le bénéfice de Saint-Vincent de Tissac est une des trente-trois paroisses qui forment le territoire de Castelnau (comm. Cazes-Mondenard, cant Lauzerte). Notes archéologiques (posthumes) sur l'église, sur les chapellenies, les droits de tombeau, les recteurs, curés et vicaires, les annates, les dîmes, etc. Arnaud Sabatier, évêque de Bologne (1320) et de Riez (1331), fut recteur de Tissac en 1317.

André Bergougniou : *Montricoux et les Templiers*, p. 45-62. D'abord annexe de Vaour, la maison du temple de Montricoux est mentionnée au XII^e^ siècle; notes sur les chartes d'affranchissement concédées par les Templiers.

Mlle H. Ferrié : *le Pont gothique de Montauban*, p. 68-83.

Marcel Gausseran : *le Logement des gens de guerre à Montauban de 1684 à 1789*, p. 84-98.

Tome LXVIII, 1940.

Vte R. de Mentque : *le Baron Portal, restaurateur de la marine française (1765-1845)*, p. 21-45. Notes biographiques et généalogiques. Portal est intervenu pour que le « Vœu de Louis XIII » d'Ingres soit donné au musée de Montauban.

Marcel Gausseran : *la Population montalbanaise pendant la période de 1700 à 1725*, p. 60-76. L'apaisement des querelles religieuses favorise son augmentation; des étrangers viennent des bords de la Méditerranée, de l'Albigeois, de la haute Ariège. Considérations générales plutôt que notes statistiques.

Tome LXIX, 1941.

André Bergougniou : *les Cadastres du XV^e siècle d'une communauté rurale du Bas-Quercy*, p. 15-70. Indications sur les terriers de Montricoux et, grâce à eux, sur la répartition et l'évolution de la propriété, les charges qui la grèvent, la vie des tenanciers, la langue parlée à la fin du XV^e siècle. Publication de quelques extraits des terriers.

Paul Ourliac.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 66^e année. Agen, Laborde, 1939.

Chanoine Durengues : *les Grandmontains en Agenais*, p. 13-30. Notes sur deux prieurés de l'ordre de Grandmont, le Deffès et Garrigues.

Courteault : *Un évêque d'Agen au temps du grand Roi*, p. 80-97. Étude sur Mascaron.

67^e année, 1940.

Ch. Cambon : *l'Église réformée d'Agen sous le régime de l'édit de Nantes* (1594-1865), p. 1-18, 65-90.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Tome LVII. Périgueux, impr. Ribes, 1940.

Dr Stephen-Chauvet : *les Stalles de l'église de Monpazier*, p. 74-77. Ces stalles, du XV^e siècle, destinées à la collégiale de Capdrot, furent transportées à Monpazier, lorsque le chapitre de Capdrot eut obtenu de s'y installer. Œuvre d'un grand réalisme qui présente maintes ressemblances curieuses avec les stalles de l'église de Montréal (Yonne).

Deshoulières : *Date de l'église à coupoles de Saint-Front de Périgueux*, p. 115-122, plan. L'auteur, après une étude détaillée du monument et de nombreux entretiens avec M. le chanoine Roux, adopte les conclusions de cet archéologue en ce qui concerne la datation au XI^e siècle des coupoles de l'église Saint-Front.

J. Durieux : *Notes bibliographiques. Jean Peyrarède et le Père Nicolas de Costes de la Calprenède au XVII^e siècle*, p. 155-160. Le Père de Costes est l'auteur d'un traité sur les devoirs du bon prêtre, paru en 1651, sous le titre *le Bon prestre*.

Mme Gardeau : *le Couvent de Plagnac*, p. 221-232. Le couvent est fondé pour des Frères Minimes en 1615 dans la paroisse de Saint-Martin de Gurçon. Henriette de Foix de Candale est une de ses principales bienfaitrices. Vie de travail manuel et d'études; foyer de vie mystique. Vénération du pays pour le couvent, mais mésentente entre les religieux et le clergé paroissial. Dispersés en 1791.

G. Rocal : *la Restauration religieuse sous Bonaparte en Dordogne*, p. 254-269, 321-339, 407-419, 462-475. Le culte avant le Concordat : ci-devant constitutionnels et ci-devant réfractaires. Adhésion quasi unanime au Concordat. La Dordogne rattachée au diocèse d'Angoulême, dont l'évêque est Dominique Lacombe, ex-évêque constitutionnel de la

Gironde. Efforts de Lacombe pour pacifier les esprits; cependant il est en but à la méfiance des ex-réfractaires tandis que les anciens jureurs sont aussi mal vus des populations que de leurs confrères. Cas des prêtres mariés ou ordonnés par Pontard, ancien évêque constitutionnel de Dordogne.

Général E. Cazalas : *A propos de Jean-Corneille Agrippa, commandeur de Saint-Antoine d'Aubeterre*, p. 357-359. C'est le fils du célèbre cabaliste.

A. Dubut : *Extraction des cercueils de plomb de l'église de Ribérac en 1793*, p. 420-421.

Dr Perret : *Fiefs de l'abbaye de Vauclaire au XVIII^e siècle*, p. 422-424. Lettre du receveur des domaines du roi au prieur.

Dans le compte rendu des réunions mensuelles de la Société, il faut noter les communications de M. Maubourguet, l'une sur les églises données au monastère des Bénédictins de Sarlat par les bulles de 1153 et 1170 des papes Eugène III et Alexandre III, dans laquelle l'auteur identifie plusieurs églises qui ne l'avaient pas encore été (p. 53-54), l'autre sur des textes des archives de Fénelon, conservées par le comte Lucien de Maleville et concernant François de Salignac-Fénelon, évêque de Sarlat, oncle de l'archevêque de Cambrai (p. 100-101).

J. Maubourguet et G. Duboscq.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.

63^e année, 1939. Dax, P.-H. Labèque.

Dr Aparici-Serres : *le Savant Jean Thore médecin et naturaliste dacquois*, p. 30-45. Son éducation, au collège d'Auch, en fit pour la vie, d'après l'auteur, un janséniste et un libéral. Il fut successivement hostile au jacobinisme, au régime napoléonien et à la Restauration.

Abbé J. Lacouture : *la Question religieuse dans les Landes de la Terreur au Concordat. La réaction thermidorienne* (suite), p. 46-61 ; 64^e année (1940), p. 1-16, 49-64; 65^e année (1941), p. 26-41.

Louis Dufourcet : *l'Aquitaine historique et monumentale* (suite), p. 169-184; 64^e année (1940), p. 206-232 (pagination spéciale). Période révolutionnaire (1793-1798).

64^e année, 1940.

René Cuzacq : *la Situation religieuse dans les Landes en l'an IX*, p. 40-48. Brève analyse d'un intéressant rapport du préfet Méchin sur la situation religieuse.

Baronne de Saint-Palais : *Aperçu des biens des religieuses de Sainte-Claire à Tartas au XVIII^e siècle*, p. 95-98. Biens passés aux Ursulines.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.

Tome XXXIII, année 1940. Bordeaux, Féret.

Chanoine E.-M. Lamartinie : *l'Église de Saint-Médard à Saint-Ferme (Gironde)*, p. 31-34, 78-83. Notes historiques sur cette petite chapelle édifiée par les religieux de la célèbre abbaye bénédictine de Saint-Ferme.

dont la belle église du XII[e] siècle et les bâtiments claustraux venaient d'être détruits par les protestants; on y célébra le culte paroissial et les offices des moines jusqu'à la restauration de l'abbaye par les abbés de Gascq et de Lalanne, au début du XVII[e] siècle.

A. Lopez de Meneses : *André Mélanchton et le Parlement de Bordeaux*, p. 41-51. Maître d'école à Tonneins (Lot-et-Garonne), en relations cordiales avec Jules-César Scaliger, André Mélanchton était-il le neveu du célèbre réformateur de Witemberg, dont il portait le nom ? Accusé d'hérésie luthérienne et traduit devant le Parlement de Bordeaux en 1542, il fut relâché en 1544 grâce à l'intervention de Marguerite de Navarre et de François I[er] qui crurent de bonne foi qu'André était le neveu de Philippe; une lettre de Jean Sturm à Philippe Mélanchton laisse clairement entendre que le maître d'école de Tonneins n'était pas le parent du réformateur allemand.

Tome XXXIV, année 1941.

M. Méaudre de Lapouyade : *le Vrai portrait de Montesquieu*, p. 5-24. Étude iconographique du portrait de Montesquieu, conservé dans la salle des séances de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Ce portrait fut communiqué au sculpteur Lemoine qui, à l'aide de la médaille de Dassier et du portrait de l'Académie, conçut le buste du philosophe de La Brède (1767); mais depuis, ce portrait avait été rentoilé après avoir été maladroitement restauré; débarrassé aujourd'hui de ses repeints, qui avaient donné à Montesquieu l'aspect d'un homme âgé, il apparaît maintenant tel qu'il était lorsqu'il sortit des mains de l'auteur vers 1740.

A. Lopez de Meneses : *Marguerite de Navarre et le Parlement de Bordeaux*, p. 36-44. Relevé dans les registres secrets du Parlement de Bordeaux (collection des Archives municipales) des lettres ou des mentions de lettres adressées par la reine de Navarre à la cour souveraine de Guienne; ces documents ont échappé au dernier biographe de Marguerite, Pierre Jourda, qui a publié en 1930 un répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême.

P. Courteault : *Une amazone de la Fronde à Bordeaux*, p. 25-35. Il s'agit de Madame de La Guette, auteur de « Mémoires », publiés à La Haye en 1681; elle fut chargée par Anne d'Autriche de détacher du prince de Condé le comte de Marchin, commandant en chef des troupes frondeuses de Bordeaux.

R. Brouillard : *Désaccord entre Girondins; la motion de Gensonné du 27 octobre 1792*, p. 87-92. Cette motion : « Aucun membre de la Convention ne pourra accepter de remplir une fonction publique que six ans après l'établissement de la nouvelle constitution », est un avertissement à Robespierre auquel on prêtait déjà certain projet de dictature montagnarde.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.
Tome LV, 1938-1940.

Th. Ricaud : *les Antiquités et les monuments religieux de Preignac (Gironde)*, p. 119-141. L'église de Preignac a été érigée sous le vocable de saint Vincent; une vingtaine de sanctuaires girondins ont été dédiés à ce saint. En ce qui concerne Preignac, il ne peut être question que de saint Vincent de Xaintes, premier évêque de Dax, qui a pris place dans le Calendrier bayonnais, ou de saint Vincent d'Espagne qui subit, sous Valère, le martyre à Valence. M. R. établit que le saint Vincent de Prei-

gnac, sous le vocable duquel Léon II, métropolitain de Bordeaux, aurait placé le plus ancien sanctuaire chrétien de Preignac, est le saint Vincent d'Espagne; Léon II avait rapporté lui-même en France de nombreuses reliques de ce saint. Quelques notes, pour finir, sur l'ancienne chapelle de Saint-Amand, à Preignac.

Th. RICAUD : *Un projet de consolidation et restauration de la cathédrale Saint-André de Bordeaux sous la Monarchie de Juillet*, p. 142-165. Il s'agit du projet de Mialhe, architecte des monuments diocésains, paraphé le 5 janvier 1848. Les travaux de restauration prévus portaient sur le grand arc doubleau de l'extrémité est de la nef, les voûtes de la grande nef et du chœur, le mur latéral sud de la nef et les escaliers des tours sud et des réparations de détail au portail sud et aux flèches. Ce programme de restaurations partielles ne fut exécuté qu'à partir de 1852 sous la direction de Danjoy et d'Abadie.

Gabriel LOIRETTE.

GERS

Revue de Gascogne.

Nouvelle série, tome XXXIV. Auch, 13, rue Docteur-Samalens, 1939.

Ch. BOURGEAT : *le Rétable de l'église de Biran*, p. 16-21. Rétable de pierre monumental, érigé au XVII^e^ siècle en l'honneur de la *Pieta*, orné de quatre grandes statues dont on propose une identification nouvelle: les parents de la Sainte Vierge d'un côté, ceux de saint Jean-Baptiste de l'autre.

J. PANDELLÉ : *Une grande figure épiscopale du XVIII^e^ siècle : Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch*, p. 21-37, 97-111. Fin de cette biographie qui étudie les démêlés de M. de Montillet avec les philosophes, et les divers travaux d'embellissement de la cathédrale d'Auch, ordonnés et financés par l'archevêque. Mort à Paris le 7 février 1776.

H. BARRÉ : *les Prêtres de Montaut pendant la Révolution*, p. 41-47. Contribution à l'histoire du clergé constitutionnel du diocèse d'Auch.

C. LAFFARGUE : *Francis Jammes*, p. 49-87. Étude biographique de l'homme, du poète, du chrétien.

Ch. BOURGEAT : *Pouillé inédit de l'ancien diocèse de Lombez*, p. 145-164. Publication d'un texte provenant des archives de l'évêché de Lombez, établi entre les années 1752-1755, sous l'épiscopat de Richier de Cerisy, contenant de précieux renseignements sur l'évêché, le chapitre, les communautés religieuses, les paroisses. L'éditeur de ce document indique quelles sont les paroisses qui passèrent dans le diocèse d'Auch, à la suppression du diocèse de Lombez en 1801, quelles sont celles qui furent incorporées au diocèse de Toulouse. Il identifie celles qui ont aujourd'hui disparu.

H. CASTEREDE : *Autour d'une vieille cloche*, p. 167-176. Cloche antérieure à 1550, provenant d'une église disparue de l'ancien diocèse de Lectoure, portant une inscription mariale.

Nota. — La *Revue de Gascogne* a interrompu sa publication depuis la guerre.

Bulletin de la Société archéologique, historique ... du Gers.

XL^e^ année. Auch, impr. F. Cocharaux, 1939.

S. DAUGÉ : *Chrismes ou monogrammes anciens du Christ dans le Gers*, p. 82-91. L'auteur a étudié (1916) une première série de vingt et un chrismes provenant de notre département. La deuxième série qu'il pré-

sente ici en décrit trois trouvés récemment à Lamaguère et à Auch; il date ceux de Lamaguère du XII[e] siècle, celui d'Auch (improprement d'ailleurs appelé chrisme) est du XVII[e].

Dr TROUETTE : *Inscription du début du XVI[e] siècle à Barran*, p. 230-237. L'inscription doit se lire ainsi : *SPES MEA EST IN JHESV ET MARIA* (et non pas *spes mera* comme l'écrit l'auteur). Sur le linteau de la porte d'une maison ayant appartenu à un chanoine de la collégiale de Barran. Au-dessous de l'inscription, la date 1502.

Ch. CADEOT : *Vieilles églises et vieux cimetières*, p. 290-295 et 343-351. Reconstitution précise de vieilles églises du Haut-Armagnac et de cimetières ruraux autour de ces églises d'après les fouilles archéologiques pratiquées par l'auteur. Sur la persistance du sentiment religieux à travers les âges dans les mêmes lieux et le passage du paganisme au christianisme, l'auteur émet des considérations qui appellent certaines réserves.

G. BRÉGAIL : *les Sœurs de charité de l'hôpital d'Auch sous la Révolution*, p. 312-321. Une loi du 3 octobre 1793 ordonne le remplacement dans les hôpitaux de tout le personnel religieux qui jusque-là n'avait pas été inquiété. Les quatorze religieuses de l'hôpital d'Auch sont incarcérées et remplacées, jusqu'à leur rappel en juillet 1795, par un personnel laïque. Deux documents officiels, émanant du représentant du peuple, sont particulièrement suggestifs : l'un sur la situation de l'hospice avant le départ des religieuses, l'autre donnant l'« *état des dilapidations* » sous le régime laïque.

XLI[e] année, 1940.

S. DAUGÉ : *le Château de Montégut*, p. 120-138 et 155-164. Parmi les seigneurs de Montégut, retenons les Du Bouzet, famille qui compta parmi ses membres Antoine-Charles-Octavien Du Bouzet, martyrisé à Paris le 2 septembre 1792. Les dernières pages de cette monographie traitent de la paroisse, *ecclesia de Monte acuto*, connue dès le XII[e] siècle, et qui fut, jusqu'à la Révolution, à la collation de l'abbaye de Pessan.

G. BRÉGAIL : *Une lettre de Jean Laborde*, p. 207-208. Cette lettre du colonisateur et consul de Madagascar est un témoignage éclatant des services rendus par les religieuses missionnaires à la « pacifique influence de la France et de la religion chrétienne », un acte officiel de gratitude et une pressante requête pour l'envoi de nouvelles religieuses.

Ch. BOURGEAT : *Fêtes d'inauguration de la statue de l'intendant d'Étigny*, p. 209-218. Double fête : religieuse, pour le transfert des cendres de d'Étigny de l'ancienne église Saint-Orens, démolie en 1792, à la cathédrale d'Auch le 24 septembre 1803; fête profane de l'inauguration de la statue, le 27 juillet 1817.

G. BRÉGAIL : *Monuments historiques du département du Gers*, p. 233-247. La plupart des édifices classés sont des monuments religieux et presque tous les objets mobiliers sont dans les églises. Le Gers est particulièrement riche en œuvres d'art de tout premier ordre.

XLII[e] année, 1941.

A. IRISSOU : *Des confréries et corporations de métiers à Auch*, p. 117-131. De l'examen fait par l'auteur, il résulte que les confréries étaient au début exclusivement sous l'égide de l'Église, obligeant les confrères à observer d'abord leurs devoirs religieux. Les prescriptions professionnelles étaient plutôt l'affaire des corps de métier. L'organisation corporative n'a pas atteint dans le Midi le développement qu'elle eut dans le nord de la France.

Abbé Camoreyt : *la Cathédrale de Lectoure*, p. 136-149, 208-227, 314-331. Étude historique et archéologique sur la cathédrale Saint-Gervais de Lectoure (1325) et son clocher-donjon.

H. Salles : *Histoire de l'hôpital de Lectoure*, p. 292-302. L'assistance publique existait dans cette cité dès le XIII^e^ siècle, avec de nombreux hôpitaux et une léproserie tenue par les Chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel. L'hôpital actuel date de 1677 par son acte de fondation, mais n'a été construit qu'en 1758 par l'évêque, Mgr de Narbonne-Pelet.

Ch. Bourgeat.

HAUTES-PYRÉNÉES

Recension ajournée.

LANGUEDOC

TARN

Revue du Tarn Tome V, septembre 1939-décembre 1940.

Quelques aspects de la Révolution française dans le Tarn, p. 171-183. A propos de la commémoration, à la Bibliothèque Rochegude, du 150^e^ anniversaire de la Révolution.

P. Rascol : *Observations sur quelques cahiers de doléances de la sénéchaussée de Castres*, p. 184-187. Revendications locales de l'importante cité des cuirs, Graulhet, et des communautés voisines.

É. Appolis : *Un député albigeois aux États généraux*, p. 188-195. Jean-François Campmas, député du tiers pour la sénéchaussée de Toulouse, en 1789.

A. Grimal : *Histoire d'un émigré* (suite), p. 196-211. Celle du chevalier de Beaufort de Lisle d'Alby.

G. Tournier : *Une agence clandestine de mariages au XVIII^e^ siècle*, p. 245-254. Mariages de huguenots, célébrés de nuit, avec la complicité du curé, dans une église de Puycelci, en 1742; arrestation sur le fait et fin tragique du principal acteur du drame. L'auteur n'a pas connu le travail de Ch. Granier sur le même sujet : *l'Affaire de sainte Catherine de Mourens*, dans *le Tarn à Paris*, numéro de nov.-déc. 1929.

L. de Lacger : *Louis d'Amboise et la réforme des Réguliers*, p. 255-275. Laissant de côté les moines noirs de Gaillac, qui devaient être sécularisés en 1534, et les Cisterciens de Candeil, bien tenus en main par leurs abbés, ayant obligé, d'autre part, les Bénédictins du prieuré de Sainte-Juliite à reprendre la clôture, l'évêque d'Albi accorda tous ses soins à la famille franciscaine. En 1487, il installa les Frères et Sœurs de l'Observance à la place des Catherinettes ou Chanoinesses de Saint-Augustin dont la maison fut dissoute. En 1491, il réforma les Cordeliers de Rabastens et établit les Observantins au couvent de Saint-François d'Albi; dans l'une comme dans l'autre ville, les Conventuels résistèrent à main armée, mais l'évêque, grâce à l'appui du bras séculier, l'emporta : « Ce qu'il pouvait y avoir d'anticanonique dans sa procédure expéditive et sommaire fut légitimé *post-factum* par la commission générale qu'il reçut du pape Alexandre VI (en 1499) pour la réformation des Ordres de religieux mendiants. »

É. Appolis : *Un intendant de Languedoc, Jean Le Nain d'Asfeld (1743-1750)*, p. 310-322. Modèle de fonctionnaire, épris de modération et tout dévoué à l'intérêt général; eut à faire face, dans sa province, à la crise de 1749 provoquée par l'établissement de l'impôt du vingtième.

P. Rascol : *l'Assistance dans le diocèse d'Albi à la fin de l'Ancien Régime*, p. 342-344. Des hôpitaux existent dans toutes les localités notables.

F. Bousquet : *les Origines de l'enseignement secondaire à Albi*, p. 345-348. Jusqu'à l'établissement des Jésuites au collège en 1623.

J. Pigasse : *l'Occitanienne et sa sœur*, p. 370-387. Histoire de Louis de Villeneuve, l'agronome du château d'Hauterive et de ses deux filles, l'une Léontine, « l'occitanienne » des *Mémoires d'outre-tombe*, l'autre, Émilie, fondatrice de l'Ordre missionnaire des Sœurs bleues de Castres.

É. Appolis : *Nouvelles précisions sur l'intendant Le Nain*, p. 398-400.

Tome VI, 1941.

M.-L. Puech-Milhau : *la Navigation de l'Agout au XVII^e siècle et le canal des deux mers*, p. 48-69. Présente parmi d'autres documents des pages inconnues de l'écrivain castrais Pierre Borel (1620-1671), signalant aux députés de son diocèse l'intérêt de l'aménagement, par l'Agout, d'une voie fluviale entre les deux mers.

Ch. Dartigue : *la Construction des chemins de fer dans le Tarn ... 1854-1861*, p. 125-136. Le tracé de la voie Toulouse-Capdenac en dehors d'Albi, par Gaillac et Tessonnières, souleva de nombreuses protestations.

L. Charles-Bellet : *la Constitution des provinces et le Tarn*, p. 158-164. Proteste contre le rattachement provisoire du Tarn à la région de Montpellier et préconise, selon l'ancien projet de Vidal de la Blache, la constitution, autour de Toulouse, d'une région comprenant huit départements, notamment le Tarn et l'Aveyron qui « forment un ensemble dont l'unité ne saurait être brisée ».

É. Appolis : *la Construction de la route de Gaillac au pont de Tanus sous l'Ancien Régime*, p. 165-174, 235-245. Raccord, par Albi, du tronçon Toulouse-Gaillac, au réseau routier du Rouergue, au XVIII^e siècle.

Le double bi-centenaire de la naissance du romaniste Rochegude et de l'explorateur Lapérouse ayant été célébré en Albi, les 13 et 14 septembre 1941, les articles suivants se rapportent à cette commémoration: H. Arvengas : *l'Exploration et le mystérieux naufrage de Lapérouse*, p. 82-101; — E. Ripert, *Hommage provençal à Rochegude*, p. 189-197; — A. Praviel, *Hommage à Lapérouse*, p. 198-200; — Paule Masson, *Henry Paschal de Rochegude*, p. 201-214 (le romaniste et le bibliophile); — Prosper Masson, *la Bibliothèque de Rochegude*, p. 215-219 (avec publication de documents relatifs à Rochegude (p. 220-224).

R. Allaire : *Alphonse II Del Bene, évêque d'Albi, et la révolte de Gaston d'Orléans en 1632*, p. 226-234, 340-348. L'évêque d'Albi, compatriote de la reine-mère, et dont le frère, l'abbé Del Bene, faisait partie de la maison de Marie de Médicis, servit en quelque sorte d'intermédiaire entre Monsieur et le duc de Montmorency; c'est lui qui présida, en juillet 1632, la session irrégulière des États de Languedoc où fut décidée la levée des troupes, signal de la rébellion. Après le combat de Castelnaudary, les habitants d'Albi chassèrent la garnison de l'évêque; Alphonse Del Bene se réfugia à Florence et ne rentra en France qu'après la mort de Richelieu : la revision du procès qui lui avait été intenté par contumace était en cours lorsqu'il mourut en 1651.

P. Guivaud : *Recherches d'une architecture rurale*, p. 256-258. Les constantes architecturales de la région albigeoise.

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

Nouvelle série, tome I^er^ (1939-1940).

Par ce *Bulletin*, la Société du Tarn reprend ses publications, interrompues depuis 1934.

P. Rascol : *la Population et la situation économique des villes du diocèse d'Albi en 1786*, p. 27-30. D'après le Mémoire du subdélégué d'Albi à l'intendant de Languedoc, Ballainvilliers.

Tome II (1940-1941).

V. Allègre : *Ce que Saint-Michel de Lescure doit à Saint-Sernin de Toulouse*, p. 45-51. L'ornementation de la belle église romane de Lescure est tributaire de celle de la basilique toulousaine.

R. Granier : *l'Instruction à Puycelsi (Tarn), 1560-1795*, p. 52-59.

P. Rascol : *la Vente des biens nationaux de la commune de Graulhet*, p. 60-70. Ces ventes, d'un total de 230 000 francs, dont un tiers environ pour les biens d'Église, ont profité, là comme ailleurs, à des bourgeois plutôt qu'à des paysans.

Pierre Bayaud.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse.

Tome XXVI. Toulouse, impr. Berthomieu, 1939.

*** : *les Huguenots chez les Dominicains de Revel* (d'après des documents inédits), p. 101-120. On peut situer entre 1561 et 1577 les événements tragiques qui se déroulèrent dans le midi de la France et où de nombreux Frères Prêcheurs furent massacrés par les huguenots. L'auteur anonyme fait connaître la part qu'eurent les Dominicains dans la conservation du culte catholique à Revel de 1567 à 1630 environ.

E. de Planet : *Translation à Rebègue d'une relique de saint Lizier (1746)*, p. 147-152.

P.-A. Chauliac : *Saint-Sauveur pendant la Révolution*, p. 152-163. Petit village de la Haute-Garonne.

Tome XXVII. Toulouse, impr. Berthoumieu, 1940.

Raymond Corraze : *l'Art à Toulouse au XV^e^ siècle* (fin), p. 5-58. L'auteur continue d'étudier, d'après les archives notariales, tout ce qui se rapporte à l'art : rues, corporations, ouvriers, œuvres d'art : celles-ci sont surtout des objets du culte, croix, châsses, statues, calices, reliquaires, monstrances, lampes. Contribution importante à l'histoire des paroisses, des confréries et des personnages religieux.

Jean Contrasty : *Gilles de Souvré, 63^e^ évêque de Comminges*, p. 59-70. Ce prélat, évêque de Saint-Bertrand, de 1613 à 1623, avait vécu dans l'intimité de Louis XIII enfant. Fut promu à l'évêché d'Auxerre. Ces pages sont un chapitre du magnifique ouvrage : *les Évêques de Comminges*, paru en 1940.

Jean Contrasty : *Étude critique de la Notice historique sur le nouveau Propre diocésain de Toulouse*, p. 71-233. C'est une réponse, en 162 pages, aux 16 pages de la *Notice historique sur le nouveau Propre diocésain*, de M. Delaruelle. M. Contrasty réfute les affirmations de M. Delaruelle relatives à l'existence de saints prétendus « évidemment imaginaires ou singulièrement douteux » sans aucunes preuves, sur de simples conjectures. On ne peut analyser en quelques lignes ce remarquable travail, scientifiquement présenté, qu'il faut lire dans le texte pour le bien connaître et l'apprécier (cf. l'article de É. Griffe, ci-dessus, p. 75-80).

Bulletin de littérature ecclésiastique,

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, 1939.

P. Fidèle de Ros : *la Première Josephina en espagnol*, p. 1-24. Si l'ordre du Carmel et sainte Thérèse ont travaillé à promouvoir le culte de saint Joseph, l'ordre franciscain ne leur a pas été inférieur sous ce rapport. Soixante ans avant l'ouvrage du P. Gratien, carme, sur cette question, un frère convers de l'Observance, fray Bernardino de Laredo fut le premier à publier à Séville (1535), en castillan, un traité sur le culte du père nourricier de Jésus. Son zèle fit connaître ce culte jusqu'au Mexique. L'histoire religieuse ne doit pas ignorer cet écrivain mystique.

Louis Saltet : *la Formation du roman de « Notre-Dame de Paris »* (suite), p. 151-173. Mgr Saltet entreprend, dans cet article, l'analyse des trois chapitres que Victor Hugo ajouta dans l'édition définitive de Notre-Dame de Paris en novembre 1832 à la première édition du 17 mars 1831. Ces trois chapitres, formant une « petite apocalypse », sont une interpolation. Ils n'avaient pas été « égarés » au moment de la première édition, comme l'affirme faussement le romancier, mais étaient complètement nouveaux, composés dans l'intervalle des deux éditions, sous une inspiration d'hostilité anticléricale. C'est un acte d'improbité littéraire, mise par Victor Hugo au service de ses haines et de l'orgueil que dénonce l'auteur, pour qui « ce livre est le plus violent pamphlet contre la vie sociale et religieuse de Paris, à la fin du xv^e^ siècle ».

Louis Saltet : *l'Œuvre de M. Andrieu sur la formation du pontifical romain*, p. 208-214. Exposé élogieux de l'édition critique des états successifs du pontifical romain, préparé par les savantes et longues recherches de M. Andrieu, professeur à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg.

Toulouse, 1940.

Jean Rivière : *Un prélude au grand schisme d'Occident*, p. 27-39. Il s'agit de quatre anti-papes qui, de 1159 à 1180, s'élevèrent contre Alexandre III. Du trouble qui en résulta pour les âmes on a la preuve d'après un opuscule manuscrit *De vera pace contra schisma Sedis apostolicae* (de la Bibliothèque de Toulouse) révélé par Dom Wilmart.

Ferdinand Cavallera : *D'Anselme de Laon à Pierre Lombard*, p. 40-54, 103-114. C'est une chronique d'histoire de la théologie au Moyen Age. Le savant professeur y met en relief la découverte de l'école théologique d'Anselme de Laon († 1117) ignorée jusqu'à la fin du xix^e^ siècle. Il signale ceux qui l'ont fait connaître : MM. Lefèvre, Saltet, Grabmann, Bliemetzrieder, Weisweiler, Dom Wilmart, Dom Lottin, Landgraf, Stegmüller. L'auteur analyse ensuite les écoles diverses d'Abélard, d'Hugues de Saint-Victor, de Pierre Lombard.

Louis Saltet : *la Lecture d'un texte et la critique contemporaine*, p. 176-206 (à suivre). Première partie d'une étude qui s'avère très importante par le sujet traité : « *la Prétendue promesse de Quierzy dans le* Liber Pontificalis (754) ». Cette promesse est l'engagement écrit qui aurait été souscrit au pape Étienne II, au printemps 754, par Pépin, ses deux fils Charles et Carloman et les grands du royaume franc, de donner au Saint-Siège, après la première guerre de Lombardie qui allait commencer, les quatre cinquièmes de l'Italie. Cette promesse aurait été renouvelée par Charlemagne, en des diplômes formels, à Saint-Pierre de Rome, le 6 avril 774. Faits étonnants qui reposent sur un texte falsifié. La falsification, qui a échappé à Louis Duchesne lui-même dans

son édition critique du *Liber Pontificalis*, va être rigoureusement établie. Dans cette 1re partie (l'étude en aura trois) Mgr Saltet démontre *le fait de l'interpolation* en huit subdivisions : de la lecture des textes; traduction du récit du 6 avril; analyse littéraire, indice que le texte est surchargé et interpolé; les origines du Pacte des Carolingiens avec le Saint-Siège, son contenu premier; reconstitution historique du Pacte du 6 avril 774; ce qu'il n'y a pas eu dans le Pacte du 6 avril; le récit du 6 avril est interpolé et retouché; l'état matériel de l'interpolation. Ainsi la recherche scientifique va-t-elle démasquer « une des impostures les plus grossières du Moyen Age ».

Clément TOURNIER.

GARD

Recension ajournée.

LOZÈRE (*ANCIEN GÉVAUDAN*)

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. Mende, H. Chaptal, 1938-1939, in-8°.

Joseph IGNON : *Étude sur les antiquités et objets d'art du département de la Lozère. Mobilier sacré* (fin), p. 113-228. Inventaire descriptif, avec gravures, des objets d'art religieux possédés par les églises de la Lozère. De nombreux objets en métal précieux existèrent au cours des siècles antérieurs; peu subsistent. Par contre on admire de belles sculptures et statues en bois.

H. BOULLIER DE BRANCHE : *les Archives communales anciennes en Lozère*, p. 1-32. Répertoire sommaire des archives communales antérieures à 1792, du canton de Barre, avec la publication du cahier de doléances de la paroisse de Barre pour les États généraux de 1789.

F. REMIZE : *les Hermaux, vœu à saint Roch*, p. 9-10. Prononcé en temps de peste, l'an 1722, pour que la paroisse soit préservée de la contagion.

Marius BALMELLE : *la Voie Régordane*, p. 11-21 (avec carte et gravures). Chemin antique et de pèlerinage, sur la rive gauche de l'Allier, qui mettait en communication le Bas-Languedoc avec l'Auvergne par le seuil du Gévaudan. Nous avons situé d'Alès au Puy la voie et ses stations, citée par J. Bédier (*les Légendes épiques*. I : *le Cycle de Guillaume d'Orange* (1926), p. 368-371), la « Ricordane » nommée dans le *Charroi de Nîmes* (édit. J.-L. Perrier, 1931, p. 27 et 31). Un acte de 1315 (Arch. dép. de la Lozère, E 422) signale l'existence d'un bailli de la Régordane.

F. REMIZE : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 337-368. Le chanoine Gigot, sous la Révolution; les villages de Gourgons, Montbel, Salesse, Villesoule, et les hommages des tenanciers au chapitre de Mende (1265).

Marius BALMELLE.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais. Tome XLVII, 1939. Aubenas, impr. Habauzit.

Jean de LA LAURENCIE : *la Leçon des Macchabées* (suite), p. 1-15. Considérations sur les vocables de certaines églises du Vivarais, dédiées aux Macchabées ou à d'autres saints militaires.

H. BRUN : *Joyeuse à travers les siècles* (suite), p. 16-37, 93-114, 147-165, 221-245. Notes, plutôt inutiles, parce qu'en dehors du sujet, sur la célèbre famille de ce nom; revenus et comptes du duché; origine du château et démolition de partie de celui-ci. La ville elle-même : sites, conditions des terres, commune.

Albert Carrier de Belleuse : *André de Sarre, abbé de Saint-Ruf au XVIII^e siècle* (fin), p. 38-51. Notes sur les Ruffiens et autres membres de cette famille.

Abbé Garnodier : *Notice archéologique et historique sur Éclassan* (suite), p. 52-59, 115-123, 166-188. Antiquités; cloches. Folklore et coutumes; familles notables.

A. Audin : *Un ménage de qualité au XVIII^e siècle*, p. 65-92. Les Des Roys, lyonnais, ancêtres de Lamartine. Portrait.

Abbé V. Étienne : *Notice sur la paroisse de Ribes (Ardèche)*, p. 129-146, 210-220. Les origines; le prieuré; l'église, la paroisse; les prieurs et curés.

Élie Reynier : *les Libertés et franchises de Privas* (à suivre), p. 193-209. Réédition, complétée et commentée, d'un article de Mazon de 1893; traduction des franchises de 1281.

Tome XLVIII, 1940-1941.

Louis Nicod : *Assemblées de la noblesse du Haut-Vivarais tenues à Annonay pour l'élection d'un député aux États généraux, mars 1789*, p. 15-37. Utile surtout pour la liste des comparants.

Abbé V. Étienne : *Notice sur la paroisse de Ribes (Ardèche)*, p. 38-46, 115-131, 269-287 (à suivre). Vie religieuse : protestantisme, confréries; fêtes; prêtres et religieux. Le château et les seigneurs. La féodalité. Organisation fiscale et administrative.

Élie Reynier : *les Libertés et franchises de Privas* (fin), p. 47-58.

Abbé Garnodier : *Notice archéologique et historique sur Éclassan* (fin), p. 59-71, 132-139, 193-222. Familles notables : Gamon, Manoha. Pièces justificatives.

Albert Grimaud : *Un serviteur d'Olivier de Serres, Jacques Barnier*, p. 164-170. D'après le livre de raison du maître et les minutes notariales.

Nicole Maufront : *le Dernier marquis de Gerlande*, p. 237-260. Charles-César de Fay-Gerlande (1695-1763), habitant Privas. Sa famille, ses biens, son hôtel.

J. de Font-Réaulx.

AUDE

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

Tome XLIII, 1939. Carcassonne, Roudière.

Charles Boyer : *Excursion à la chartreuse de La Loubatière*, p. 20-61. Cette modeste chartreuse, qui eut une existence éphémère, fut fondée par l'évêque de Carcassonne Pierre de Roquefort, au début du XIV^e siècle, dans une propriété épiscopale de la Montagne Noire, au nord de Carcassonne. Elle est à l'origine de la chartreuse de Castres. On trouve dans l'article des notices sur les églises des villages d'Aragon, de Fraissé-Cabardès, de Fontiers-Cabardès et de Montolieu.

Comte Begouen : *les Élections aux États généraux de 1789 dans la sénéchaussée de Castelnaudary. Max Caffarelli du Falga et la Déclaration des droits de l'homme*, p. 136-151. Caffarelli fut chargé de rédiger le cahier de doléances de la communauté de Saint-Félix de Caraman. Il y joignit une « déclaration des droits de l'homme » dont on nous donne le texte.

Nota. — Rien à signaler dans le tome XLIV (1940).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.

Tome XIX, 2e partie, années 1937-1938. Narbonne, Caillard.

Dans les procès-verbaux de l'année 1938 on trouve quelques renseignements sur les découvertes archéologiques faites à l'occasion de l'établissement d'un nouveau boulevard au nord de la ville, en particulier sur deux inscriptions funéraires de l'époque romaine, p. LXXI-LXXIV.

Chanoine A. SABARTHÈS : *Arthur-Richard Dillon, dernier archevêque de Narbonne (1763-1806)* (suite), p. 493-559. M. Sabarthès publie ici les chapitres V, VI et VII de son ouvrage sur l'archevêque Dillon.

J. CAMPARDOU : *l'Oppidum pré-romain de Pech de Maho, à Sigean (Aude)*, p. 560-568. Les fouilles d'Ensérune ont provoqué des fouilles similaires dans plusieurs autres sites archéologiques de la région narbonnaise.

Ém. GRIFFE.

HÉRAULT

Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

N^{os} 69 (1939), 70 (1940). Montpellier, Causse, 1940-1941.

F. PITANGUE : *Un pontifical manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier*, p. 71 — Aug. FLICHE, *Un pape portugais*, Jean XXI, p. 156-166. — F. PITANGUE : *les Nuits de Noël et messes de minuit dramatiques du Moyen Age*, p. 95-96.

Monspeliensa.

Tome II, fasc. 3. Montpellier, impr. de la Charité, 1940.

M. de DAINVILLE: *les Églises romanes du diocèse de Montpellier* (suite), p. 297-443 (à suivre). 135 figures. Étude archéologique.

Nota. — Rien à signaler dans le tome V (1939) du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*

M. de DAINVILLE.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique... publié par la Société du Puy et de la Haute-Loire.

Tome XXXIV, 1939, 1940, 1941. Le Puy, 1942.

Georges PAUL : *la Vie aventureuse de Pierre-Henry de Ranchoup*, p. 1-13. Agent diplomatique et consulaire de l'époque impériale, originaire de Craponne, mari de Mme Fourès dite Bellilote, maîtresse de Bonaparte en Égypte.

Dr P. OLIVIER : *les Billets de confiance de la Haute-Loire à l'époque révolutionnaire*, p. 14-15. Émis dans la Haute-Loire par treize municipalités dont Brioude, le Puy et Yssingeaux. Cette étude est suivie (p. 39-45) d'un supplément relatif au papier-monnaie et aux jetons de la Haute-Loire pendant la guerre de 1914-1918.

E. GAUTHERON : *Un club des Jacobins de province. La Société populaire du Puy, 1790-1795* (suite), p. 67-88. Analyse des procès-verbaux de cette société, du quintidi de la dernière décade de frimaire au 15 pluviôse an II.

Ul. ROUCHON : *le Velay gallo-romain. Ruessio (Saint-Paulien), capitale gallo-romaine du pays des Vellaves. Notes historiques et archéologiques suivies d'un essai de répertoire des découvertes de cette époque faites dans d'autres localités du même pays et des territoires environnants* (suite), p. 89-120. L'auteur traite cette année de l'occupation du sol et des

œuvres de l'administration romaine en Velay; il étudie successivement les travaux militaires, les routes, la navigation fluviale, l'habitat vellave à l'époque gallo-romaine; abordant ensuite la question de la vie industrielle dans le Velay gallo-romain, il traite des carrières et des mines.

Ét. DELCAMBRE.

Almanach de Brioude et de son arrondissement.
21e et 22e années. Brioude, 1940-1941.

Denys TIXIDRE : *l'Église et le monastère de Sainte-Florine*, p. 11-62. L'auteur traite successivement des origines de Sainte-Florine, de la donation de son église à l'abbaye bénédictine de Sauxillanges, de la fondation du prieuré fontevriste de Sainte-Florine au XIIIe siècle et de la vie du monastère de cette époque à la Révolution. Monographie bien documentée et comportant publication de nombreuses pièces inédites depuis le VIIe siècle. En fin d'article, liste des prieures et des curés de Sainte-Florine.

E. PESSEMESSE : *l'Industrie houillère en Auvergne de ses origines à la fin du XVIIe siècle*, p. 63-79. Les différents chapitres de cette étude sont consacrés au bassin houiller de Brassac, aux origines de l'exploitation houillère en Auvergne, à la législation minière en France jusqu'au XVIIIe siècle, à la situation des mines au XIIe siècle, à l'ouverture du canal de Briare et aux tarifs protecteurs de Colbert, aux transports de charbons par l'Allier et la Loire, au privilège du duc d'Uzès et au conflit des exploitants avec l'intendant et le roi.

G. PAUL : *Une énigme*, p. 81-86. Étude sur Marie de Lafontaine, née à Langeac en mai 1651, peut-être fille naturelle du grand fabuliste.

Osc. COSTÉRISANT : *la Maison de Mandrin*, p. 87-100. Description (avec plan) d'un immeuble situé à Brioude, rue du Quatre-Septembre, construit sans doute au début du XVIe siècle et dont le rez-de-chaussée, habité par la dame Du Hamel, entrepositaire des tabacs, fut envahi le 26 août 1754 par la bande de Mandrin.

Ét. DELCAMBRE.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Recension ajournée.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix.
Nouvelle série, nos 43-48. Castillon-en-Couserans, 1939-1940.

J.-M. VIDAL : *Jean-Baptiste de Verthamon, évêque de Pamiers (1693-1735)*, p. 130-144, 168-192, 205-238. Dans les quatre premiers chapitres de cette étude l'auteur traite de l'apaisement du conflit entre Rome et la France et de la provision du siège épiscopal de Pamiers; des antécédents du nouvel évêque; de l'œuvre de réconciliation et de pacification diocésaine; de l'irréformable chapitre cathédral.

Louis Blazy : *l'Enclos épiscopal de Tourtouse*, p. 107-110. Restauration par Bruno de Ruade du vieux château-fort et agrandissement du domaine de Tourtouse, terre seigneuriale des évêques de Couserans. — : *les Curés du Carla et de Martignac sous la Révolution*, p. 145-149. — : *Mgr J.-M. Vidal*, p. 153-167, portrait. Notice bio-bibliographique de l'historien des évêques de Pamiers et co-fondateur du *Bulletin historique*, mort à Rome le 2 janvier 1940. — *les Dernières fontevristes de Sainte-Croix-de-Volvestre*, p. 200-204. — : *Comment les Gourbitains défendaient leur curé sous la Terreur*, p. 247-251. — J. Lacoume : *Une communauté bénédictine* [de Montargis] *en exil* [à Bodney (Angleterre)], p. 111-129. La supérieure était une Lévis-Mirepoix.

Nota. — Aucun numéro du *Bulletin de la Société ariégeoise* n'a paru depuis 1938.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Volume 60. Perpignan, Louis Comet, 1938.

Général J. Caloni : *Collioure*, p. 9-143. Œuvre posthume, où l'auteur retrace l'histoire de ce bourg depuis « l'an 2060 avant l'ère chrétienne », sans référence aucune. A signaler toutefois ce qui concerne la place forte, les forts et tours du vieux Collioure.

Nota. — La *Revue historique du diocèse de Perpignan* n'a pas reparu depuis notre dernière recension.

Jean Sarrète.

AFRIQUE DU NORD

Revue tunisienne, publiée par l'Institut de Carthage.

Nouvelle série, n° 37, 1er trim. 1939. Tunis, J. Aloccio.

G.-L. Feuille : *Sépultures punico-romaines de Ghighti*, p. 1-62. La vaste nécropole de Ghighti (Bou-Grara) n'a donné lieu jusqu'ici qu'à des explorations fragmentaires et qui n'ont guère laissé de trace. G.-L. Feuille a fouillé méthodiquement et décrit avec soin soixante caveaux et un certain nombre de tombes à la surface du sol.

L. Berchet : *En marge du pacte fondamental*, p. 67-86. L'auteur publie un intéressant document inédit daté de 1860 et signé du général Hussein, alors président de la municipalité de Tunis et membre du Conseil suprême. Ce document se rattache au projet de réformes inspirées à Mohamed Essadok Bey par les principes en apparence libéraux du Pacte fondamental de 1857. Tous les notables tunisiens, à quelque confession qu'ils appartinssent, pourraient-ils faire partie du Conseil suprême ? Le cheik Ahmed ben Diaf a défendu cette opinion; Hussein soutient le contraire. Ben Diaf tire argument de la présence d'un chrétien le comte Joseph Raffo, dans le Conseil suprême; mais Raffo a été admis dans cette assemblée en qualité de ministre des Affaires étrangères, non de notable.

Numéros 38 à 40, 2e, 3e et 4e trimestres 1939.

P. Cintas et E.-G. Gobert : *les Tombes du Jbel Mlezza*, p. 135-198. Tombes de colons puniques qui peuplaient le Cap Bon au temps des

luttes entre Carthage et Syracuse. « Nous gardons, concluent les auteurs, l'impression que notre cimetière n'a pas été utilisé postérieurement à la fin du IVe siècle. Peut-être les grands changements, les ruines qui marquèrent et suivirent le débarquement d'Agathocle en 309 avant J-C., expliquent-ils l'abandon où le Jbel Mlezza semble avoir été laissé vers la même date. » Toutefois le pays a été de nouveau très peuplé dans la suite; les tombes romaines de basse époque y sont nombreuses. Voir *Atlas archéologique de la Tunisie*, f. IX (Cap Bon), nos 27 à 32, et f. XVI (Kélibia), nos 8 à 15.

A. Gateau : *Critiques des textes relatant les événements en Afrique du Nord postérieurement à la conquête de l'Espagne* (suite), p. 203-219.

M. Émerit : *la Révolution tunisienne de 1864 et le secret de l'Empereur*, p. 221-239. M. Émerit publie et commente des lettres du consul de Beauval à Mme Cornu, dévouée filleule de Napoléon III. Cette correspondance privée prouve « que le gouvernement français a fait tous ses efforts pour soutenir le bey et pour régler la question en bon accord avec l'Italie, l'Angleterre et la Turquie. Mais son représentant de Beauval osa faire la politique opposée. »

Revue africaine. Bulletin de la Société historique algérienne.

T. LXXXIII, nos 379-381, 2e, 3e et 4e trim. 1939. Alger, rue Émile-Maupas.

G. Marçais : *Sur un lion de marbre trouvé à la Qal'a des Beni Hammad*, p. 182-191. On sait que la Qal'a des Beni Hammad (dép. de Constantine) a été une des capitales berbères de l'Afrique du Nord au XIe siècle. Il s'agit ici d'une pièce récemment acquise par le Musée Stéphane Gsell d'Alger. Étude intéressante par les rapprochements qu'elle suggère : « Le motif du lion associé à la retombée de l'arc, conclut G. Marçais, nous apporte un exemple de plus de ces transmissions de formules à travers le monde musulman. Né d'un thème asiatique millénaire, il a émigré en Occident à la faveur de l'unité musulmane. Après un long voyage dans l'espace et le temps, il est venu aborder en Espagne et a survécu d'une manière assez paradoxale dans Cordoue reconquise par la Chrétienté. »

Général O. Meynier : *la Guerre sainte des Senoussya dans l'Afrique française (1915-1918)*, p. 227-275 (à suivre). Les combats pour Djanet et l'insurrection générale des Touaregs du Nord.

E. Ravenet : *Un épisode de l'expédition de 1541 contre Alger. L'échauffourée de la porte d'Azzoun*, p. 303-322. Tend à établir comment s'est formée « par la contribution successive du R. P. Dan, de l'abbé Vertot, de M. Berbrugger et de Henri de Grammont, la légende, dénuée de toute réalité, du chevalier Pons de Balaguer, dit Savignac, venant, sous une grêle de traits, planter sa dague dans la porte d'Azzoun, en disant : « Nous reviendrons. »

Général O. Meynier et commandant Lehuraux : *la Guerre sainte des Senoussya dans l'Afrique française (1915-1918)* (fin), p. 323-357. Rébellion des Touaregs du Sud et pacification de l'Afrique française.

Tome LXXXIV, nos 382-385, 1940.

F. Logeart : *les Épitaphes funéraires chrétiennes du Djebel Nif en-Nser* (avec 67 figures et 1 pl.), p. 5-29.

L. Leschi : *A propos des épitaphes chrétiennes du Djebel Nif en-Nser*, p. 30-35. Série de soixante-cinq épitaphes ou fragments d'épitaphes chrétiennes, toutes inédites, recueillies dans le sud du massif du Nif en-Nser (dép. de Constantine). Excellente publication de F. Logeart et commentaire de M. Leschi. Ces épitaphes proviennent de milieux ru-

raux; elles mentionnent le jour et le mois du décès, jamais l'année; elles seraient, selon M. Leschi, du IVe ou du Ve siècle. Remarquables par la formule épigraphique chrétienne *reditio*, que l'on trouve au début de toutes ces inscriptions et le plus souvent en abrégé.

P. Grandchamp : *la Fuite de Tunis et le baptême de Don Philippe à Palerme (3 mars-6 mai 1646)*, p. 118-132. Traduction française presque *in extenso* du plus important des documents publiés en italien dans la *Revue tunisienne* (1938) et signalées ici même dans une précédente chronique (*Revue*, t. XXV, n° 108, p. 405).

A. Pestemaldjoglou : *Mers-el-Kébir. Historique et description de la forteresse*, p. 154-185.

M. Émerit : *Un astronome français à Alger en 1729*, p. 249-256. Publication d'un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Bordeaux : description de la ville d'Alger par le R. P. Fau, religieux de Notre-Dame de la Merci, que l'Académie de Bordeaux qualifie généreusement de « grand astronome ». Notes critiques de Georges Marçais.

Tome LXXXV, nos 386-387, 1er et 2e trim. 1941.

G. Marçais : *la Berbérie au IXe siècle d'après El-Ya'qoûbî*, p. 40-61. Nous avons enfin une bonne traduction française du *Kitâb al-buldân* d'El-Ya'qoûbî (Ya'kûbî, *Les Pays*, traduit par Gaston Wiet, xxx-291 p. in-8°, le Caire, imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1937), qui a permis à Georges Marçais « d'examiner plus commodément » un ouvrage de grand intérêt et « d'en tirer quelques indications sur l'état de la Berbérie au IXe siècle ». Parmi ces indications il en est qui jettent quelque lueur sur l'obscur problème de la survivance du christianisme en Afrique à cette époque.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.

44e année, 1939. Alger, impr. Minerva.

Général Reibell : *la Mission saharienne Foureau-Lamy*, p. 1-30.

Général Theveney : *Souvenirs de l'épopée marocaine* (suite), p. 31-54, 129-164. L'année 1923 et la pacification dans le Moyen Atlas.

Marcelle W. Szumlanska : *Biskra : les Sœurs blanches du cardinal Lavigerie*, p. 55-62.

Général Segrétain : *Extrait des souvenirs d'Algérie*, p. 49-65. Le colonel André Segrétain donne quelques pages des « Souvenirs » laissés par son père, le général Alexandre Segrétain. Ces extraits portent sur les années 1851-1854, durant lesquelles A. Segrétain, après avoir tenu garnison à Mostaganem puis à Oran, fit partie des colonnes d'opérations dans le Sud Oranais.

Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Tome LX (fasc. 213), 1939. Oran, 7, rue Schneider.

R. Thouvenot : *Statuette d'ivoire trouvée à Volubilis (Maroc)*, p. 137-144. Statuette de 0 m. 06 de haut, assez grossièrement travaillée, représentant un personnage criophore. Ce thème souvent traité dans l'art ancien, a été remis en honneur par le christianisme. D'après l'hypothèse de R. Thouvenot, on aurait ici un bijou chrétien du IVe siècle.

Tome LXI (fasc. 214-215), 1940.

E. Albertini : *Inscription chrétienne de Renault*, p. 79-81. La lecture de cette inscription est très incertaine. Il y est question toutefois de « martyrs ». On connaît déjà la célèbre « inscription des martyrs » de Renault (Oran), datée de 329. Celle-ci, non datée, apparaît « comme

sensiblement postérieure ». Elle est probablement du v^e^ siècle et les « martyrs » en question pourraient bien être des donatistes, « victimes d'une opération de police un peu rude ».

V. Déjardins : *Essai historique sur Albulae*, p. 217-245. La ville d'Aïn-Témouchent (Oran) est bâtie sur l'emplacement de l'antique Albulae. Les documents épigraphiques permettent de suivre dans les grandes lignes son histoire, du début du II^e^ au cours du VI^e^ siècle. Quelques pages sont consacrées au « Christianisme à Albulae ». Nombreuses inscriptions chrétiennes des V^e^ et VI^e^ siècles; évêché connu par la liste de 484.

Hespéris Archives berbères
et Bulletin de l'Institut des hautes études marocaines.

Tome XXVI, 1^er^ et 2^e^ trim. 1939. Paris, Larose.

Robert Ricard : *Une évocation de la synagogue d'Arzila au XVI^e^ siècle*, p. 99-100. Texte bref et inattendu tiré de documents inquisitoriaux, publiés au Brésil en 1935. Malheureusement, « ne dit pas à quel endroit de la ville se trouvait cette synagogue et sa description mentionne surtout les éléments communs à tous les temples juifs ».

I. S. Allouche : *Un traité de polémique christiano-musulmane au IX^e^ siècle*, p. 123-155. Extraits traduits et commentés du livre intitulé *ar-Radd alà an-Nasàrà* (Réponse aux chrétiens), d'al-Gàhiz, mort en 255 de l'hégire (869 de notre ère). La méthode d'al-Gàhiz consiste à exposer le point de vue de l'adversaire, puis à y répondre. On trouvera chemin faisant des indications intéressantes sur la situation sociale des juifs et des chrétiens en pays musulmans au IX^e^ siècle.

Robert Ricard : *Médecine et médecins (1508-1539)*, p. 171-178. Autre information sur la place luso-marocaine d'Arzila au XVI^e^ siècle, d'après les *Anais* (Annales) *de Arzila* de Bernardo Rodriges.

V. Déjardins.

RECUEILS ET PERIODIQUES

Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age.

Tome XII, 1939. Paris, Vrin, 1939.

P. Courcelle : *Étude critique sur les Commentaires de la* Consolation *de Boèce (IX^e-XV^e siècles)*, p. 5-140. Histoire des interprétations de la *Consolation* de Boèce, notamment en ses thèses hétérodoxes (théorie de la préexistence, de la réminiscence et du char de l'âme humaine; théorie de l'âme du monde et de la perpétuité de la création; théories des intermédiaires de la Providence et du *fatum*, etc.). Trois grands *Commentaires* marquent les étapes, en même temps que les variations principales de son interprétation : celui de Remi d'Auxerre au IX^e siècle, de Guillaume de Conches au XII^e, de Nicolas Triveth au XIII^e. En cours d'exposé, précieux apports d'histoire littéraire et doctrinale.

G. Théry : *Thomas Gallus. Aperçu biographique*, p. 141-208. Chanoine de Saint-Augustin, formé à Saint-Victor de Paris, devenu en 1226 abbé de Saint-André de Verceil, spontanément exilé en 1243 à Ivrée par attachement au parti des Gibelins, mort en 1246. Parenté intellectuelle et spirituelle d'une part avec les Victorins, d'autre part avec les Frères Mineurs, notamment avec l'*Itinerarium* de saint Bonaventure.

L. Baudry : *le Philosophe et le politique dans Guillaume d'Ockham*, p. 209-230. Non pas étude organique et complète, mais notations marquant que la philosophie de Guillaume d'Ockham, notamment celle des premières années de sa vie, peut éclairer ses positions de combat dans son conflit avec Avignon. En conclusion, prenant pour exemple la thèse de la connexion des vertus, montre que le *Dialogue* est particulièrement précieux pour discerner l'opinion d'Ockham dans des questions où il est difficile de voir, dans ses autres ouvrages, à laquelle des diverses opinions rapportées par lui le dialecticien donne sa préférence.

L. Baudry : *A propos de G. d'Ockham et de Wiclef*, p. 231-251. De plusieurs manuscrits, il ressort que le *De juribus romani imperii*, qui constitue le deuxième traité de la troisième partie du *Dialogue* d'Ockham, devait comprendre cinq livres, et non trois, et que les deux derniers livres devaient parler des droits et des devoirs qu'a l'empereur de défendre l'empire contre le pape, les cardinaux, le clergé, puis de ceux qui trahissent l'empire, le détruisent et le divisent. — D'après Bibl. nat., ms. lat. 14 619, la première des deux listes connues de propositions condamnées de Wiclef l'aurait été à Londres en 1380. Il est notable que plusieurs de ces propositions soutiennent une doctrine contraire à celle d'Ockham, ce qui invite à la prudence quand on affirme qu'un de ces auteurs dépend de l'autre.

A. Combes : *Jean de Vippa, Jean de Rupa, ou Jean de Ripa ?* p. 253-290. A verser au dossier littéraire de Jean de Ripa, sur lequel cette note excellemment menée nous fait espérer une monographie d'ensemble

A. Combes : *Études gersonniennes*, p. 291-385. I. *L'authenticité gersonnienne de l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt. Doit être attribuée à Gerson, non pas à Pierre d'Ailly. En outre, l'auteur montre, dans une belle reconstitution historique, que c'est Gerson qui a orienté Pierre d'Ailly vers la théologie mystique, et non l'inverse, et même que le cardinal de Cambrai considéra son disciple comme son maître spirituel, non seulement pour la doctrine, mais pour la conduite de sa vie. — II. *Note sur les* Sententiae magistri Johannis Gerson *du ms. Nat. lat. 15 156*. Ce manuscrit contient un commentaire complet quoique assez schématique des *Sentences*, et l'attribue à Gerson. Nous aurions donc là son premier enseignement. Mais, pour le moment, rien ne permet de confirmer ni d'infirmer cette attribution.

Ét. Gilson : *Dix variations sur un thème d'Héloïse*, p. 388-399. Examinant, non sans humour, les quelque dix traductions — y compris la sienne propre — proposées depuis le XIII^e^ siècle d'un passage un peu compliqué de la première lettre d'Héloïse à Abélard, M. Gilson en montre les gauchissements ou erreurs, et donne une interprétation serrant de plus près le texte. Cette mise au point a l'intérêt de montrer avec quelle avidité Héloïse eût voulu recevoir les directions spirituelles d'Abélard, et de confirmer l'authenticité de leur correspondance.

H.-M. Féret, O. P.

Bibliothèque de l'École des chartes.

Tome CII. Année 1941. Paris, H. Didier, 1941.

Ferdinand Lot : *Textes manceaux et Fausses Décrétales* (fin). Seconde partie[1], p. 5-34. Contre Bernard Simson et Paul Fournier, M. F. Lot, niant tout rapport de filiation entre les Fausses Décrétales et les Faux Capitulaires, d'une part, les *Gesta* et les *Actus*, d'autre part, écarte l'hypothèse de l'origine mancelle des *Gesta* et des *Actus*. L'examen de la prétendue lettre de Grégoire IV aux évêques de Gaule et de Germanie en faveur d'Aldric et du « *Memoriale* » contre Sigemundus, abbé de Saint-Calais, contenue dans les *Actus*, prouve non que l'auteur de ces textes a été influencé par les Fausses Décrétales et les Faux Capitulaires, mais qu'il a puisé aux mêmes sources que celles de Benoît le Lévite et de pseudo-Isidore. De plus, sur la question des chorévêques, qui tient tant au cœur de l'auteur des *Actus*, les Fausses Décrétales prennent une position hostile qui témoigne d'une origine toute différente. Enfin les dates interdisent de croire que l'auteur des *Gesta* se soit inspiré de Benoît le Lévite et de pseudo-Isidore. Les *Actus*, eux-mêmes postérieurs aux *Gesta* et terminés avant le 1^er^ mars 836, sont antérieurs de quinze ans à l'apparition des Fausses Décrétales et plus encore à celle des Faux Capitulaires. Toutefois, il faut convenir que, dans tous ces textes : *Actus*, *Gesta*, Faux Capitulaires, Fausses Décrétales, on retrouve les mêmes particularités de vocabulaire. M. Lot l'explique par la même formation scolaire de leurs auteurs : celle qu'ils ont reçue à l'école épiscopale de Metz où Aldric avait été instruit et où il avait enseigné comme écolâtre. Des clercs qui avaient été ses disciples le suivirent au Mans, après 832. D'autres se fixèrent à la Cour ou à Reims. Parmi eux se trouvait le ou les auteurs des Faux Capitulaires et des Fausses Décrétales. « Ils composèrent leurs écrits dans un tout autre dessein

1. Voir le compte rendu de la première partie, ci-dessus, p. 149.

qu'Aldric et David mais trahirent leur formation première par l'usage de particularités et de formules apprises à Metz et qu'on retrouve dans les textes manceaux.

Roger Grand : *Justice criminelle, procédure et peines dans les villes aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, p. 51-108. Le sujet de cette étude est la juridiction dans la ville d'Aurillac. Elle y est exercée à cette époque par l'abbé et le couvent de Saint-Géraud, d'une part, les consuls et la communauté des habitants, d'autre part. Au début du XIII^e^ siècle, l'abbé possède le droit de justice criminelle dans sa plénitude, mais, au XIV^e^, les consuls arrivent à exercer une véritable surveillance sur l'administration de cette justice, qui, dès la deuxième moitié du XIII^e^ siècle, pratique la procédure inquisitoire tout aussi bien que la procédure accusatoire. La justice est exercée par l'abbé ou ses représentants, le viguier et le baile, aidés des sergents. Le jugement a lieu soit devant la maison du viguier, soit devant l'abbaye. Le viguier dirige les débats et fait lui-même fonction de bourreau, la peine de mort comportant généralement la pendaison. La peine capitale ne semble pas se doubler d'une peine pécuniaire, mais le bannissement est toujours accompagné de la confiscation des biens au profit de l'abbé.

André Courtet.

Revue d'histoire ecclésiastique.

Tome XXXVI, 1940. Louvain, 20, rue de Namur.

S. Exc. Rév. Mgr Paulin Ladeuze, p. 5-7. Voir aussi au t. XXXVII, de la même revue, p. 288, le compte rendu d'une étude sur Mgr Ladeuze, exégète.

G. Morin : *Saint Pirmin en Brabant, thèse invraisemblable ?* p. 8-18. Reprend la thèse de l'épiscopat régionnaire de saint Pirmin à Meltburch, aujourd'hui Melsbroeck, près de Bruxelles.

Lucien Luypaert : *la Doctrine spirituelle de Bernières et le quiétisme*, p. 19-130. Jean de Bernières-Louvigny n'a rien écrit pour le public ; mais dès l'année de sa mort (1659), ses amis commencèrent à faire paraître les écrits qu'il avait dictés par obéissance à son directeur, et *le Chrétien intérieur* en était déjà en 1672 à sa treizième édition. De tous ces écrits, M. Luypaert fait une étude minutieuse, cherchant à retracer l'évolution vécue par leur auteur et signalant les principaux points qui peuvent l'apparenter aux préquiétistes de cette époque.

Mario Esposito : *Sur quelques écrits concernant les hérésies et les hérétiques aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, p. 143-162. Sur Henri de Lausanne et les Vaudois, d'après divers manuscrits, surtout de Trinity College de Dublin. En appendice, étude sur Rainier de Plaisance et sa *Summa de Catharis*.

Pierre Debongnie : *les Thèmes de l'*Imitation, p. 289-344. Les idées maîtresses des quatre livres sont le combat spirituel, l'humilité, la consolation, la paix intérieure, le cœur et l'imitation du Christ, de sorte que le titre le mieux approprié eût été celui de « Combat spirituel ».

Lucien Ceijssens : *l'Ancienne Université de Louvain et la déclaration du clergé de France (1682)*, p. 345-399. La Faculté de théologie de Louvain, quoi qu'on en ait dit, ne s'empressa pas de porter un jugement sur la déclaration de 1682, malgré les instances de l'internonce Tanara et les efforts des professeurs d'Aubermont et Nicolas Du Bois. En somme, elle ne se prononça que le 3 novembre 1685 en censurant des propositions gallicanes émises par un curé de Malines, Gilles de Witte.

Tome XXXVII, 1941.

Germain Morin : *Sur la provenance du « Missale Gothicum »*, p. 24-30. On a voulu fixer à Autun la provenance de ce célèbre livre liturgique; mais il semble qu'elle serait plutôt à placer à un monastère, non loin de Munster, en Alsace, Gregorienmünster, Gregorienthal, appellation qui s'est conservée jusqu'à nos jours.

R. Struman : *la Perpétuité de la foi dans la controverse Bossuet-Jurieu, 1686-1691*, p. 145-189. Bossuet voit dans la perpétuité et l'immutabilité de la foi une note inséparable de la vérité religieuse et dans la variation la marque indélébile de l'hérésie; Jurieu s'appuie surtout sur la distinction entre articles fondamentaux et non fondamentaux.

Revue des sciences religieuses.

20e année, 1940. Strasbourg, Palais universitaire.

Gustave Bardy : *l'Occident et les documents de la controverse arienne*, p. 28-63. Dans quels moments et dans quelles circonstances se sont répandus dans l'Occident chrétien les documents susceptibles de faire connaître l'arianisme, d'abord et surtout grâce à saint Hilaire de Poitiers.

René Metz : *la Politique royale et la sécularisation des abbayes unies de Murbach et de Lure*, p. 271-289. Demandée, en 1759, à Louis XV, par les moines de Murbach, la sécularisation ne fut accordée par Rome que le 11 août 1764, après diverses négociations sur la collation des nouvelles prébendes, négociations où la cour de France finit par faire aboutir toutes ses exigences.

L'Année théologique.

1re année, Paris, Lethielleux, 1940.

J. du Plessis de Grenédan : *le Code de la famille*, p. 69-78. Étude du « décret-loi du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité » et des mesures financières d'ordre social et d'ordre pénal qu'il promulgue, première étape d'une réforme nationale générale.

2e année, 1941.

J. du Plessis de Grenédan : *la Famille dans l'État*, p. 139-146. Esquisse des réformes d'ordre privé et d'ordre public qui pourraient et devraient être opérées en faveur de la famille dans un État français fondé sur elle. Dans l'ordre privé, le premier point est de rendre à Dieu et à la religion leur place dans les écoles et les foyers, œuvre de patience, de prudence et d'apostolat. Le second est de renforcer la société conjugale par la suppression du divorce, la punition de l'adultère, la reconnaissance de la valeur civile du mariage religieux. Le troisième point est de fortifier dans la législation l'autorité paternelle par la reconnaissance et la protection légale de la communauté familiale, l'abolition du partage forcé, le maintien de la femme au foyer, l'assurance d'un logis à la famille et la saine attribution des allocations familiales. La première réforme dans l'ordre public serait l'établissement de la représentation familiale et que l'État rendît l'école à la famille.

A. Chérel : *Un historien catholique : Pierre de Labriolle (1874-1940). L'homme et l'œuvre*, p. 172-175.

Régis Jolivet : *Bergson et le bergsonisme*, p. 253-264. « Nul penseur ne fut plus discret, plus réservé et plus soucieux de n'obéir dans les œuvres qu'il livrait au public qu'aux exigences d'une pensée absolu-

ment sincère et longuement mûrie. » Ces dernières années, « sa pensée s'était concentrée sur le problème spécifiquement religieux et on peut croire, si l'on peut dire, au sceau chrétien dont Bergson a voulu, sans réticence, couronner son œuvre et sa vie ».

F. Cayré : *l'Idée-mère du Père d'Alzon. Un centenaire*, p. 265-276. C'est en 1841 que l'abbé d'Alzon inaugura la direction spirituelle de la mère Marie-Eugénie Milleret de Brou, fondatrice des Dames de l'Assomption, et c'est de 1845 à 1851 qu'il fonda son œuvre capitale, les Augustins de l'Assomption. Rappel du milieu dans lequel il établit ses œuvres et de l'esprit qui l'anima.

Urbain Rouziès.

Revue d'ascétique et de mystique.

Tome XXI, 1940. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

R. de La Bégassière : *Histoire critique d'une imposture touchant la dévotion au Sacré-Cœur*, p. 26-50 (fin). L'auteur montre comment s'est prolongée jusqu'à nos jours la fortune d'un pamphlet qui attribue à un protestant anglais, Thomas Goodwin, l'origine de la dévotion au Sacré-Cœur.

Paul Dudon : *Benoit XIV a-t-il lu et loué un livre du P. Jean Pichon publié en 1745* ? p. 177-186. Il s'agit du livre intitulé : *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la communion fréquente*, qui fut mis à l'*Index* en 1748. Le P. Dudon en a raconté l'histoire dans les *Recherches de science religieuse* (1916). Il la complète ici en apportant quelques documents nouveaux.

Construire.

Séries I à VI (1941). Paris, 15, rue Monsieur.

Joseph Lecler : *l'Évangile de la Révolution française devant l'histoire et l'expérience* (II[e] série, p. 195-222). L'auteur montre comment la doctrine jacobine a tous les caractères d'un véritable Évangile : c'est une doctrine d'ensemble sur l'homme, l'État et les fins de la vie humaine. Bâtie sur le rationalisme et l'individualisme, elle s'est propagée à travers le monde, au XIX[e] siècle, à la manière d'une religion nouvelle. Elle a faussé jusqu'à nos jours tout l'enseignement populaire de notre histoire nationale, en faisant considérer comme négligeable tout ce qui a précédé le grand drame de la Révolution.

René Pinon : *le Père de La Brière* (III[e] série, p. 134-160). Article nécrologique sur le P. de La Brière, mort à Buenos-Aires, le 27 février 1941, et qui fut chargé pendant trente ans, aux *Études*, de la chronique de politique religieuse et internationale. M. Pinon rappelle en particulier comment son regretté collègue a été le défenseur et l'apôtre de la grande tradition chrétienne de la communauté des Puissances et de l'organisation de la paix.

Louis Mariès : *Monseigneur René Graffin* (III[e] série, p. 216-227). Professeur à l'Institut catholique de Paris depuis 1886, Mgr Graffin est le fondateur de la *Patrologie syriaque*, de la *Patrologie orientale* et de la *Revue de l'Orient chrétien*. Le P. Mariès retrace, avec une sympathie émue, la carrière de ce grand serviteur de l'Église et de la science catholique.

Joseph Lecler : *la Géographie des humanistes. Les Jésuites et les sciences géographiques à l'époque moderne* (V[e] série, p. 74-98). A propos de la thèse du P. de Dainville, *la Géographie des humanistes* (Paris,

Beauchesne, 1940). Les Jésuites ont pris une part beaucoup plus importante qu'on ne le croyait jusqu'à présent au développement des sciences géographiques et à leur diffusion par l'enseignement.

Joseph Lecler.

Revue Mabillon, 30e année, 1940. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom Laporte : *les Monastères francs et l'avènement des Pippinnides*, p. 1-30. En raison de la place importante qu'ils occupaient sur le sol franc, les grands monastères se trouvèrent mêlés aux luttes et variations d'influence du long avènement des Carolingiens sous les Mérovingiens finissants. Les uns relèvent de Pépin de Landen; d'autres restent fidèles à la dynastie, lors de l'usurpation de Grimoald. Ceux-là suivent saint Léger, et ceux-ci Ébroïn, ami de saint Ouen. Pépin d'Héristal et sa femme Plectrude organisent ensuite une « politique monastique » de nominations abbatiales, de donations, fondations, restaurations qui créent autant de foyers d'influence (Fontenelle, Saint-Denis, etc.). Après la mort de Pépin, Lanfroy, son ennemi, continue la même politique qui joue en sens inverse; d'où les duretés du fils de Pépin, Charles Martel, à son tour triomphant, envers plusieurs abbayes. Même, le vainqueur de Poitiers donne les monastères à des laïcs, ses leudes : c'est leur confiscation. — Dom Laporte attribue leur ruine matérielle au système des précaires.

Chanoine Chaume : *En marge de l'histoire de Cluny* (suite), p. 33-62. L'auteur étudie les influences familiales et régionales dans l'histoire de saint Odon, deuxième abbé de Cluny (927-942), manceau, fils d'Abbon, probablement proche parent du comte Eudes, fils d'Hardouin, famille protectrice de l'abbaye Saint-Martin de Tours. De là l'atmosphère toute martinienne et tourangelle de la vie d'Odon. Cette parenté aussi peut expliquer le séjour que fit Odon, enfant, à la cour de Guillaume le Pieux d'Aquitaine. Or Guillaume était le fondateur de Cluny. — M. Chaume fait le relevé des monastères constituant « l'empire monastique de saint Odon », et conclut que « les relations personnelles de l'abbé ont joué un rôle considérable » dans les annexions lointaines de Cluny.

Dom Charvin : *Correspondance des Procureurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur près la cour de Rome*, p. 63-72. Cinq lettres adressées par D. Durban à B. Luc d'Achery.

Guy de Valous : *les Monastères et la pénétration française en Espagne du XIe au XIIIe siècle*, p. 77-97. Les historiens espagnols n'avouent pas volontiers que « les Croisades d'Espagne — pendant près de 250 ans — sont une des plus belles entreprises du génie français ». M. de Valous le prouve. Les chevaliers français n'eurent pas à apporter la bravoure aux Espagnols mais bien la direction et la discipline. Malheureusement, l'idéalisme chrétien qui les anima jusqu'à la prise de Barbastre céda la place à un réalisme digne des Sarrazins. Le rôle des moines français fut plus égal. Inspirateurs peut-être de la croisade, ils en furent en tout cas les recruteurs et les propagandistes. Les princes espagnols avaient avec eux des relations constantes, obtenant aussi par eux des subsides. En retour, des monastères se fondèrent en Espagne sur le modèle clunisien. Le rit mozarabe s'effaça devant le rit romain. Et l'on bénéficia de part et d'autre d'une interpénétration artistique de l'art de nos grands sanctuaires à l'art des édifices cordouans (Saint-Jacques de Compostelle, Cluny et La Charité-sur-Loire).

Dom Édouard Guillou, O. S. B.

Études carmélitaines.

24e année. Vol. II. Octobre 1939. Paris, Desclée de Brouwer.

Thème général : *les Hommes sont-ils égaux ?* Examen de la notion d'égalité, des points de vue biologique, psychologique, social, philosophique, théologique, par des spécialistes de chaque discipline, tels que les docteurs de Greef, Odier, Lhermitte, MM. Thibon, Vignaux, Reuter, Brunschvicg, Gabriel Marcel, Maritain, Bouchardy, l'abbé Journet, le R. P. Bruno de Jésus-Marie. Il en résulte, dans l'ensemble, que le christianisme, équilibrant la nature et la grâce, aide les sociétés à trouver ce qu'elles peuvent comporter de vraie liberté et de vraie égalité, en évitant les erreurs de l'empirisme et de l'idéalisme. A noter, du point de vue historique, les études de Paul Vignaux : *Égalité et communauté* (p. 88-108) ; Paul Reuter : *Égalité et inégalité dans les institutions juridiques* (p. 109-127) et François Bouchardy : *Jean-Jacques Rousseau et l'égalité* (p. 128-141).

Émile Dermenghem.

Le Bulletin des Recherches historiques (Province de Québec).

Vol. XLV, année 1939. Lévis.

Ém. Villaret : *le Premier congréganiste canadien français : Charles Le Gardeur de Tilly*, p. 33-42. La première congrégation mariale (ou congrégation des messieurs) du Canada date de 1657. Douze membres la composaient. D'un seul nom d'adhérent, on est à peu près sûr : Charles ou Charles-Pierre Le Gardeur de Tilly, qui, dès 1652, avait sollicité de la congrégation « Prima Primaria » de Rome d'être admis dans son sein. Il avait obtenu la faveur, dont il n'y a pas d'autre exemple, d'en faire partie, « quoique absent ». Le P. Villaret publie la correspondance — en latin — échangée entre Charles Le Gardeur — plus tard conseiller au Conseil souverain de Québec — et la Prima Primaria.

Lettres du R. P. Dupuy au procureur général Verrier à Québec, p. 76-80. Deux lettres de 1737, une de 1745. Le P. Pierre-Claude Dupuy, S. J., cousin germain de Claude-Thomas Dupuy, intendant du Canada de 1725 à 1728, était alors curé de Cluis-Dessous, près d'Argenton. Il donne à son correspondant des nouvelles de la Cour et de la guerre.

Le P. Odoric-M. Jouve : *le Père Joseph Leclerc du Tremblay, capucin, et les Missions de la Nouvelle-France*, p. 129-143, 164-177. Reproche au zèle apostolique du P. Joseph de n'avoir pas toujours respecté les droits acquis par d'autres missionnaires. En 1632, il avait voulu, en y envoyant des Capucins, supplanter au Canada les Récollets qui l'évangélisaient depuis 1615 et les Jésuites, arrivés là en 1625. En 1632, il fit partir des Capucins pour l'Acadie que, depuis 1619, les Récollets occupaient. La nomination obtenue par lui, en 1632, du commandeur de Razilly comme gouverneur de l'Acadie, eut de graves conséquences. L'Acadie avait déjà un lieutenant général, Charles de Saint-Étienne de La Tour. Celui-ci conserva ses pouvoirs et continua à protéger les Récollets. L'ordre d'expulsion, prononcé contre ces derniers en 1633, à la prière du P. Joseph, ne fut pas exécuté. La guerre civile, qui allait diviser l'Acadie, s'envenima des dissensions entre les deux congrégations religieuses.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1938-1939. Québec, R. Paradis, 1939. II-385 p.

Pierre-Georges Roy : *Correspondance entre M. de Vaudreuil* [gouverneur général du Canada] *et la Cour* (1re partie : 1703-1706), p. 10-179. Peu de mentions des affaires religieuses. Le gouverneur et l'intendant jugeaient insuffisante la somme de 8 000 livres que le roi versait tous les ans pour suppléer à ce que la dîme ne donnait pas aux curés; mais le roi se refusait à l'augmenter, et ne voulait pas non plus que le taux de la dîme fût relevé (1703-1704). A propos des missions des Jésuites, Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant, se trouvent d'accord, en 1706, pour témoigner en leur faveur dans une question sur laquelle on les a souvent attaqués, à savoir que « les RR. PP. Jésuites ... n'ont jamais fait commerce en haut et doivent être assurément exempts de ce soupçon ».

Cl. de Bonnault.

ÉCHOS ET LIVRES NOUVEAUX

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Joseph Burel [1 118], 18, rue Bihorel, Rouen (Seine-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. le chanoine Desdouits [1 119], curé-doyen, à Pont-de-l'Arche (Eure), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé André Dodin [1 120], professeur au Grand Séminaire, 226, route de Bordeaux, Angoulême (Charente-Inférieure), présenté par M. Rouziès.

M. A. Bosset [1 121], 2, place Ch.-Digeon, Saint-Mandé (Seine), présenté par M. Carrière.

Mgr Robert Devreesse [1 122], conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu, n° 58, Paris (II[e]), présenté par M. Zeiller.

M. l'abbé Michel Drouet [1 123], curé de Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), présenté par M. Carrière.

M. Louis Le Cocq [1 124], 12, place du Martray, à Paimpol (Côtes-du-Nord), présenté par M. Le Bras comme membre fondateur.

M. l'abbé Joseph de Kytspotter [1 125], vicaire à Saint-Louis d'Antin, 60, rue de Rome, Paris (IX[e]), présenté par M. Bruley.

M. le docteur Julien Rousseau [1 126], Chantemerle, à Beauvoir-sur-Mer (Vendée), présenté par M. Grelier.

R. P. Émile Devillers [1 127], Institut missionnaire Saint-Gérard, à Sousceyrac (Lot), présenté par M. Cristiani.

M. l'abbé André Théard [1 128], professeur à l'École de l'Abbaye, Nantes-Chantenay (Loire-Inférieure), présenté par M. Catta.

M. André Gavalda [1 129], avocat général, 5, rue Jean-Bart, Paris (VI[e]), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine L. Rigal [1 130], 1, rue Louis-Blanc, à Rodez (Aveyron), présenté par M. Palanque.

Mlle Bernadette Lecureux [1 131], archiviste-paléographe, archiviste bibliothécaire de la Marine, 6, rue Foy, à Brest (Finistère), présentée par Mlle d'Haucourt.

M. l'abbé Gouyon [1 132], curé de Montaussan (Gironde), présenté par M. de Clercq.

Abbaye de Solesmes [1 133], à Sablé-sur-Sarthe (Sarthe). — Le Rme Père Abbé.

Abbaye de la Source [1 134], 5, rue de la Source, Paris (XVII[e]). — Le Rme Père Abbé.

M. Marcel Duchemin [1 135], attaché au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 15, rue de Beaujolais, Paris (I[er]), présenté par M. André Combes.

Procure des Missions [1 136], 42, rue de Grenelle, Paris (VII[e]). — Le Père bibliothécaire.

M. l'abbé Edmond Régnier [1 137], curé-doyen de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), présenté par M. Carrière.

M. Paul Fortier-Beaulieu [1 138], 6, rue Alexandre-Raffin, à Roanne (Loire), présenté par M. Le Bras.

M. l'abbé Henri Falcand [1 139], vicaire à Saint-Joseph, 31, rue de Jouvence, Dijon (Côte-d'Or), présenté par M. Bardy.

M. Robert Durenne [1 140], Notre-Dame-des-Neiges, par La Bastide (Lozère), présenté par M. Palanque.

M. Jean Bourcier [1 141], 1 *bis*, place du Coq, à Montauban (Tarn-et-Garonne), présenté par M. Palanque comme membre fondateur.

M. Georges Brenier [1 142], rue Paradis, à Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par M. Palanque comme membre fondateur.

M. René Rancœur [1 143], professeur au lycée Clemenceau, 113, rue du Général-Buat, à Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Gabriel Delpech [1 144], curé de Saint-Aureil, par Castelnau-Montratier (Lot), présenté par M. Palanque.

M. Pierre Françon [1 145], 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Annonay (Ardèche), présenté par M. Palanque.

M. Paul Cornillon [1 146], 5, rue Clemenceau, Vienne (Isère), présenté par M. Palanque.

M. l'abbé Julien Leclerc [1 147], directeur au Grand Séminaire, 14, rue de Fontbonne, à Limoges (Haute-Vienne), présenté par M. Palanque.

M. l'abbé H. Sicard [1 148], aumônier des hôpitaux, 3, boulevard Roumens, Carcassonne (Aude), présenté par M. Palanque.

M. Edmond Guirimand [1 149], 5, rue Madeleine, à Grenoble (Isère), présenté par M. Palanque.

M. Pierre Breillat [1 150], archiviste départemental, Albi (Tarn), présenté par M. Palanque.

M. Pierre Carrère [1 151], imprimeur-éditeur, place de la Cité, Rodez (Aveyron), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Érasme Terrillon [1 152], à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne), présenté par M. Carrière.

M. Fernand Aubier [1 153], éditeur, 13, quai Conti, Paris (VI^e), présenté par M. Carreyre.

M. le chanoine J. Couturier [1 154], professeur honoraire à l'Institut catholique, 68, rue de Paris, à Joinville-le-Pont (Seine), présenté par M. Le Bras, comme membre fondateur.

M. Marcel Garaud [1 155], professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, 13, rue Monseigneur-Augouard, Poitiers (Vienne), présenté par M. Le Bras.

M. le chanoine Pressoir [1 156], supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, 59 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-lés-Moulineaux (Seine), présenté par M. Le Bras, comme membre fondateur.

R. P. Louis-Hugues Vincent [1 157], dominicain, École biblique et archéologique française de Jérusalem (Palestine), présenté par M. Zeiller. — Correspondant : Librairie Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris (VI^e).

Bibliothèque de l'Université de Clermont-Ferrand [1 158], 1, boulevard Lafayette, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — Bibliothécaire en chef : M. J. Le Chapelain.

Bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse [1 159], 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne). — Bibliothécaire : M. Martimort.

M. Paul Potey [1 160], 66, rue de Wazemmes, à Lille (Nord), présenté par M. Limouzin-Lamothe.

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'histoire ecclésiastique de la France a tenu séance le 17 décembre 1942 sous la présidence de M. Gabriel Le Bras qui, au cours de la réunion du Conseil d'administration du même jour, venait d'être désigné à l'unanimité comme successeur de S. Ém. le cardinal Baudrillart, cependant que le R. P. Jules Lebreton, doyen de la Faculté de théologie à l'Institut catholique de Paris, était appelé à occuper la deuxième vice-présidence au lieu de M. Le Bras.

Annoncé par l'abbé Carrière qui le présente à l'assistance, des applaudissements saluent le nouveau président. M. Le Bras, légèrement ému, remercie et assure ses confrères qu'il répondra à la confiance qu'ils leur témoignent en prenant en main, chaque fois qu'il sera nécessaire, les intérêts de la Société. Il rend hommage à notre secrétaire général, M. Carrière, qui en demeure toujours la vraie cheville ouvrière et souhaite que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ecclésiastique viennent grossir nos rangs. Il envisage aussi les temps meilleurs qui nous permettront de reprendre nos Congrès et de créer des cercles d'études analogues à ceux qui existent dans nos facultés ou nos grandes écoles. Puis notre président prononce l'allocution suivante.

Mesdames, Messieurs,

« Nous avons perdu cette année notre président et sept, au moins, de nos confrères. De chacun d'eux, une notice insérée dans la *Revue* rappellera les traits. Que pourrait ajouter un éloge funèbre aux pages que notre secrétaire général a consacrées à S. Ém. le cardinal Baudrillart et à celles que vous lirez prochainement sur la pléiade d'érudits qui l'ont précédé ou suivi dans l'au-delà ? Il suffira que leurs noms, à tous, soient évoqués ici par devoir de piété collective.

Quatre d'entre eux assistaient régulièrement à nos assemblées générales. Chaque année, le cardinal louait les morts récents et, terminé ce grave office, il montrait cette sévérité feinte et cette causticité un peu rude qui étaient signes de bonne humeur. Un ferme principe de sa présidence était de faire confiance aux lieutenants qui avaient justifié leur grade à ses yeux et de couvrir de son autorité toutes leurs initiatives. Il a protégé l'enfance et la jeunesse de notre Société : ce sera l'un des honneurs et l'un des services majeurs de sa brillante carrière.

Autour du tapis vert, je vois encore l'abbé Guérard, esprit de grande ouverture, qui aurait pu être agrégé, docteur en mainte science, mais ne se résignait point à choisir. Il avait exploré la Gascogne dans les archives romaines et ses publications attestent une finesse que j'entendis vanter, en même temps que bien d'autres mérites, par un bon juge, mon maître Paul Fournier.

Marcel Fosseyeux, lui aussi, avait fréquenté les abords de l'Université militante avant de s'engager dans l'Assistance publique, dont il fut à la fois un administrateur très apprécié et un historien laborieux. Il étudiait en homme de cœur la lutte sociale contre toutes les misères et cette application lui donnait un air de tristesse résignée, qui contrastait avec la vivacité souvent allègre de ses propos.

L'un de ses voisins silencieux, dans cette Assemblée annuelle, Paul Deslandres, dont le regard brouillé s'était posé avec tant de curiosité sur tous les livres et sur tous les paysages de l'Occident, nous a quittés pour d'autres cieux, que sa foi, ses œuvres et ses douleurs lui ont fait

espérer. Il fut surtout l'historien de la rédemption des captifs et du rayonnement moral de l'Église. Lui aussi aurait pu concevoir de grandes ambitions, quand il sortit de l'École des chartes, premier de sa promotion, fameux par son agilité d'intelligence. Mais il renonça tout de suite à la gloire, en refusant, pour des raisons de famille, une chambre au Palais Farnèse et se contenta d'être un bibliothécaire laborieux, un vulgarisateur savant, un serviteur plein de modestie, dont le gouvernement seconda sans vergogne la vocation d'humilité.

Nos contacts sont moins réguliers avec nos membres non-résidants et je sais trop peu de chose de ceux qui ne fréquentaient point nos conseils et nos congrès. Assez cependant pour que la disparition de quatre d'entre eux nous attriste : le chanoine Barthélemy, vicaire général de Montpellier, un de nos premiers adhérents, qui ne cessa jamais de nous marquer sa sympathie; le chanoine Sabrié, curé de Saint-Barthélemy de Cahors, docteur ès-lettres, dont la fine plume avait analysé le passage de l'humanisme au rationalisme; Mgr Boulliau, vicaire général du diocèse de Blois, type du prélat lettré, dévoué à son office, esprit accueillant, guide et animateur des jeunes talents, apôtre et excellent ouvrier des monographies locales; Jules de La Martinière, un maître des antiquités bretonnes et orléanaises, chevalier dolent et vibrant, qui m'offrit plus d'une suggestion originale, et que j'ai vu surgir du divan où le retenait la faiblesse du corps, pour mieux mener son combat dialectique.

Nous avons perdu huit amis dévoués, hommes de grande, certains même d'exceptionnelle valeur. Notre Société contribuera selon ses forces à garder le souvenir de ces bons serviteurs de l'Histoire. »

C'est ensuite au tour de M. Carrière de présenter son rapport habituel de fin d'année. Notre secrétaire général évoque d'abord les craintes qui ont paralysé quelque peu la publication de la *Revue* pendant le premier semestre de l'année. Si bien des empêchements ont pu être surmontés, nos recensions bibliographiques souffrent d'un mal incurable : la difficulté de connaître ce qui s'imprime au delà de la ligne de démarcation et, en zone occupée même, la difficulté d'obtenir des maisons d'édition les ouvrages récemment parus lorsque ceux-ci dépassent en étendue la simple plaquette. Et le rapporteur insiste pour que nos dépouillements de la littérature provinciale retrouvent auprès de nos chroniqueurs cette plénitude et cette concision dans l'analyse tant appréciées jadis. Quant à l'effectif de nos sociétaires, il s'est accru cette année dans une proportion inconnue jusqu'ici, puisque plus de 110 adhésions sont venues combler le grand vide qui s'était fait dans nos rangs depuis l'armistice; et M. Carrière rend hommage à notre confrère M. l'abbé Bardy qui, grâce à son article publié au printemps dernier dans les *Voix françaises*, a été le principal artisan de ce succès. Suivant le désir exprimé par nombre de confrères, le Bureau de la Société avait pensé faire paraître une nouvelle liste de nos membres qui eût été fort utile par suite de l'existence des différentes zones, mais la défense permanente de publier des annuaires ou autres listes de sociétaires nous a empêchés, pour combien de temps encore ? de mettre ce projet à exécution. Des félicitations sont adressées à M. l'abbé de Vaumas, récemment de retour d'un oflag, qui a soutenu le 12 juin dernier devant la Faculté de Lyon sa thèse de doctorat sur *l'Éveil missionnaire de la France;* félicitations aussi à M. Norbert Dufourcq, lauréat de l'Académie des beaux-arts, pour son ouvrage *la Musique d'orgue française de Jehan Titelouze à Jehan Alain;* félicita-

tions enfin à nos confrères M. l'abbé René Vielliard, toujours retenu en captivité, à qui l'Académie des inscriptions a décerné un prix sur la fondation Bordin pour ses *Recherches sur les origines de la Rome chrétienne*, et à M. Pierre Daudet qui a également obtenu une part sur la même fondation Bordin pour ses *Études sur l'histoire de la juridiction matrimoniale. L'établissement de la compétence de l'Église en matière de divorce et de consanguinité.*

Le compte rendu financier est ensuite présenté par M. l'abbé Carrière, trésorier intérimaire. Les comptes, qui se chiffrent par de nombreux dons et révèlent un léger excédent, sont adoptés à mains levées. Puis, sur la proposition de M. Carrière, l'assemblée ratifie la décision prise par le Bureau en mars dernier, selon laquelle les rachats de cotisations sont momentanément suspendus. Après quoi M. Le Bras adresse au nom de la Société ses remerciements à M. l'abbé Carrière et à M. Palanque qui le seconde avec tant de dévouement de l'autre côté de la ligne de démarcation.

Restait un dernier rite à accomplir : l'élection d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de S. Ém. le cardinal Baudrillart, décédé. Et sur la proposition du président, l'assistance vote à mains levées pour S. Ém. le cardinal Tisserant, secrétaire de la Congrégation orientale et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Michel FRANÇOIS.

NÉCROLOGIE

LE R. P. LOUIS GUÉRARD

1862-1942

Lorsque, à la suite de controverses animées sur l'apostolicité des Églises des Gaules, l'abbé Duchesne dut suspendre ses cours à l'Institut catholique de Paris, le gouvernement lui offrit deux conférences à la Section historique et philologique de l'École des hautes études. Entré depuis un mois à l'École normale supérieure et cherchant une orientation pour les études historiques auxquelles je me destinais, je me présentai, sur le conseil de M. Tournier, notre maître de conférences à l'École, au cours du nouveau maître de l'École des hautes études. Je m'y rencontrai avec sept à huit autres étudiants parmi lesquels se trouvaient l'abbé Boudinhon, qui devait devenir un distingué canoniste et supérieur de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome; l'abbé Malnory, qui devait écrire une thèse de doctorat-ès-lettres sur saint Césaire d'Arles, et l'abbé Margival, qui étudia Richard Simon.

Portant un vif intérêt à ses étudiants dont il désirait faire des disciples, l'abbé Duchesne aimait à nous recevoir chez lui pour nous entretenir des cours qu'il nous faisait sur l'épigraphie chrétienne de Rome et sur l'administration du Saint-Siège de saint Grégoire le Grand à Hadrien I et Léon III. Mais s'appliquant avant tout à éveiller notre curiosité et notre sens critique, il abordait beaucoup d'autres sujets avec une liberté d'esprit et un pittoresque que n'avaient pas, au même degré, ses leçons.

C'est chez lui que je rencontrai l'abbé Guérard qui préparait alors ses examens de licence d'histoire avec des maîtres de valeur : le futur cardinal Baudrillart que Mgr d'Hulst avait appelé à l'Institut catholique pour en faire, peu après, le collaborateur de toute son action, l'abbé Pisani, qui devait devenir l'un des maîtres de l'histoire religieuse de la France sous la Révolution, et un professeur érudit d'histoire ancienne, l'abbé Beurlier, et surtout l'abbé Duchesne qui ne devait pas tarder à reprendre ses cours à l'Institut catholique et au séminaire des Carmes tout en conservant ses conférences à l'École des hautes études.

Ce fut donc chez notre maître commun et sous ses auspices, à cause de l'intérêt qu'il nous portait, que naquit entre l'abbé Guérard et moi une amitié qui se transforma rapidement en une intimité de plus de cinquante ans, telle qu'il m'est difficile de parler de lui sans parler de moi-même; ce dont je m'excuse.

Né à Lourdes en 1862, il appartenait à une famille d'ancienne bourgeoisie de Lourdes et d'Auch. Son père avait été officier et aimait à évoquer l'un des grands chefs sous les ordres duquel il avait servi, le maréchal de Castellane. Un de ses collatéraux avait été, sous l'Ancien Régime, notaire à Paris dans le quartier du Palais-Royal; son étude était celle de la Maison d'Orléans[1]. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, le jeune Guérard fit ses études, tout à côté de Lourdes, au petit séminaire de Saint-Pé, puis au grand séminaire de Tarbes; il alla les poursuivre au séminaire des Carmes alors dirigé par M. Monnier; il y demeura pour y préparer, après sa licence, le concours de l'agrégation d'histoire, où nous nous retrouvâmes sur les mêmes bancs. Un premier échec le découragea et il renonça à un succès que certainement, vu sa culture intellectuelle, il aurait remporté l'année suivante.

Il avait conservé ses relations avec le clergé de Tarbes et aussi, à cause de ses attaches de famille, avec celui d'Auch qui comptait des prêtres érudits, tels que l'abbé Cézerac, le futur évêque de Cahors et archevêque d'Albi, et l'abbé Carsalade du Pont, le futur évêque de Perpignan. Cette élite intellectuelle du clergé d'Auch suggéra une initiative scientifique qui, reproduite dans toutes les provinces ecclésiastiques de France, aurait rendu les plus grands services à l'histoire de l'Église; l'archevêque d'Auch et ses suffragants décidèrent d'envoyer à Rome un prêtre de leur province pour faire aux archives du Vatican, depuis peu rendues publiques par Léon XIII, des recherches en vue de la publication d'un Bullaire de la Novempopulanie, et pour ce travail ils désignèrent l'abbé Guérard, à cause des amitiés qu'il avait gardées dans la province, mais aussi sans doute par le témoignage que rendirent de lui M. Monnier, l'abbé Duchesne et Mgr d'Hulst. Pour lui faciliter le séjour à Rome, on le fit nommer pour plusieurs années chapelain de Saint-Louis-des-Français.

---

1. L'abbé Guérard, en me faisant part des recherches qu'il avait faites dans ces archives notariales, me raconta que la famille de son père établie à Auch, puis à Lourdes était originaire de Troyes. Or au cours d'un voyage d'études à Berlin que je faisais dans un groupe de journalistes catholiques conduit par M. Wladimir d'Ormesson, je pris part à une grande réception que nous offrait M. von Guérard, ministre de la Justice du Reich; ce haut personnage, dont le nom avait une orthographe française, me dit que, ses ascendants habitaient Troyes et que c'était leur émigration pendant la Révolution qui les avait faits Prussiens. Appartenaient-ils à la même famille que les ascendants de l'abbé Guérard ?

Quand je fus envoyé moi-même à l'École française d'archéologie et d'histoire établie au second étage du Palais Farnèse (le premier — le *piano nobile* — étant occupé par l'ambassade de France auprès du Quirinal), ma première pensée fut de demander à l'abbé Guérard de se faire mon guide en Italie et le premier voyage que je fis avec lui pour me rendre à Rome devait être suivi, pendant trois années, consécutives, d'une longue série d'excursions dans les alentours de la Ville éternelle et d'un grand nombre de tournées dans toutes les régions de l'Italie, de Gênes et de Turin, jusqu'à Girgenti et Palerme, que nous fîmes ensemble; et nous ne nous contentions pas de suivre les itinéraires des touristes; nous allions partout où nous appelait notre curiosité toujours en éveil, non seulement dans les villes d'art, mais aussi dans un grand nombre de localités où nous saisissions sur le vif la vie italienne dans ses couches profondes ou qui évoquaient pour nous des souvenirs historiques et religieux; à Anagni, celui de Boniface VIII et de l'attentat de Sciarra Colonna agent de Nogaret et de Philippe le Bel; à Fumone, celui du pape Célestin V qui après son abdication — le *gran rifiuto* que lui reprocha Dante — fut tenu en captivité par son successeur Boniface VIII qui craignait, bien à tort, de voir se dresser en face de lui son prédécesseur. Dans la basilique romano-lombarde de Toscanella, nous allâmes voir le diable qui, dans une fresque, fait subir aux âmes des réprouvés un supplice que Dante n'a pas décrit dans son *Enfer*, tant il est incongru; à Fondi, nous évoquions le Grand Schisme d'Occident qui y fut consommé par l'élection de Clément VII opposé à Urbain VI, et à l'abbaye cistercienne de Fossanova, la mémoire de saint Thomas d'Aquin qui y mourut. Que de conversations alimentèrent pendant un demi siècle, entre l'abbé Guérard et moi, les impressions profondes et toujours vivantes de ces voyages faits en commun dans toute la péninsule !

Nous nous retrouvions à Rome tous les jours aux Archives, lui devant les Registres de Jean XXII, moi devant ceux de Grégoire X et d'Urbain IV et là aussi il fut mon guide, car m'y ayant précédé, il commençait à se débrouiller lui-même dans le labyrinthe de ces immenses archives mondiales, dont les catalogues ne nous étaient pas encore communiqués avec cette large libéralité dont bénéficient aujourd'hui nos successeurs.

Nous nous rencontrions aussi à Saint-Louis-des-Français, non seulement aux offices de cette église nationale que nous considérions comme notre paroisse, mais aussi chez les chapelains dont plusieurs étaient les familiers de la Bibliothèque et des Archives du Vatican; l'abbé Gayet poursuivait ses recherches sur le Grand Schisme, ouvrage qu'a quelque peu fait oublier le grand travail de Noël Valois. Le supérieur, Mgr Puyol, était lui-même un érudit; il avait étudié le gallican Richer et surtout l'*Imitation*, se heurtant sans la résoudre à la question de l'auteur de ce livre. Il se consolait à Rome des nombreuses déceptions qui avaient marqué sa carrière mouvementée et à laquelle devait s'en ajouter bientôt une autre : sa révocation par dépêche, la veille du jour de l'an, étrennes que lui envoyait brutalement le gouvernement, pour s'être mêlé de questions électorales dans le département des Basses-Pyrénées.

Saint-Louis était déjà un centre de recherches historiques qui devait encore se développer les années suivantes par la publication d'un périodique, les *Annales de Saint-Louis-des-Français* dont l'abbé Guérard fut l'un des premiers collaborateurs, et les grandes publications sur les papes

d'Avignon de l'abbé Mollat (*Registres de Jean XXII*), de l'abbé Vidal (*Registres de Benoit XII, Bullaire de l'Inquisition du midi de la France*) et de l'abbé Albe avec ses érudites études sur Jean XXII.

Le directeur de notre École, M. Geffroy, rendait hommage à l'activité de Saint-Louis et favorisait nos relations avec ses chapelains en les invitant au Palais Farnèse et en déclarant souvent qu'ils étaient « dans l'orbite de son École ». Une autre maison nous était largement ouverte à l'abbé Guérard et à moi, la Procure de Saint-Sulpice, où M. Captier recevait une élite de jeunes prêtres, parmi lesquels se trouvaient de notre temps l'abbé de La Villerabel, le futur évêque d'Amiens et archevêque de Rouen; l'abbé Ardant, aujourd'hui vicaire général de Limoges; l'abbé Audollent, aujourd'hui évêque de Blois. Pour compléter par une culture générale les études que faisaient ses pensionnaires dans les Universités pontificales, le P. Captier, non seulement leur permettait des excursions historiques et artistiques comme les nôtres, mais parfois même les dirigeait lui-même, en invitant les membres de notre École qui étaient les familiers de la Procure. C'est ainsi que nous allâmes avec lui célébrer à Bolsène et à Orvieto le sixième centenaire du miracle eucharistique qu'a peint Raphaël.

L'abbé Guérard et moi, nous nous retrouvions aussi au Collège des *Cultores martyrum*, association qui avait pour objet d'entretenir le culte des martyrs dans les Catacombes et avait pour siège le *Campo-Santo* teutonique, dont la fondation remontait à Charlemagne. Son recteur, Mgr de Waal, était notre président. Presque tous les mois le Collège faisait célébrer une messe dans l'une des Catacombes, le jour de la fête de l'un des martyrs dont elle avait conservé longtemps les reliques que pendant tout le Moyen Age les pèlerins de la chrétienté tout entière étaient venus vénérer. C'était le 22 novembre à la catacombe de Calliste, dans la crypte de sainte Cécile; le 20 janvier à la catacombe voisine qui conservait les souvenirs de saint Sébastien et même celui de saint Pierre dont le corps y fut dissimulé pendant les persécutions du IIIe siècle; le 13 février, c'était dans la crypte de saint Valentin sur la Voie Flaminienne; en mai, c'était à la catacombe de Domitille sur la Voie Ardéatine que l'on venait célébrer le *Natale* des saints Nérée et Achillée et des autres martyrs de l'entourage de Domitien, à moins qu'on ne se transportât beaucoup plus loin dans la campagne romaine pour aller célébrer sur la Voie Tiburtine saint Alexandre dans sa catacombe. La messe était suivie d'une conférence faite en français par l'illustre archéologue le commandeur J.-B. de Rossi, qui a fait de si belles découvertes dans la *Rome souterraine* (c'est le titre même du grand ouvrage qui les décrit) et a permis à ses continuateurs d'en faire de semblables en leur léguant des principes et des méthodes qui avaient manqué à ses précurseurs. Des agapes fraternelles nous réunissaient ensuite au cours desquelles se nouaient, entre érudits et curieux des antiquités chrétiennes appartenant aux nations les plus diverses, d'agréables et utiles relations scientifiques. Le menu, rédigé en latin, nous présentait le potage aux croûtons sous le nom de *jus cum parvulis crustis* et le moka sous le nom de *potio ex faba arabica*. Avec cette maestria dont les Italiens emploient le latin resté pour eux une langue vivante, ils improvisaient des toasts dans la langue de Cicéron, et même en vers latins; ce que fit un jour l'un des disciples du commandeur, devenu son collaborateur, Orazio Marucchi.

Nous ne manquions pas ces pieuses et érudites réunions, l'abbé Guérard et moi ; enchantés d'y entendre le Commandeur de Rossi, dont notre maître commun l'abbé Duchesne avait été le disciple et était

demeuré l'ami et le collaborateur; car, en ce temps-là, ils préparaient pour les *Acta sanctorum* des Bollandistes une édition critique du Martyrologe hiéronymien. L'abbé Duchesne nous avait recommandés au maître de l'archéologie romaine qui nous fit le meilleur accueil et nous témoigna un intérêt dont sa gloire nous faisait apprécier tout le prix. N'alla-t-il pas jusqu'à me confier les clefs de toutes les Catacombes qui étaient déposées chez lui en sa qualité de président de la Commission pontificale d'archéologie sacrée ? Dans ces labyrinthes souterrains, on rencontrait aussi deux autres élèves du maître qui furent dans l'enseignement et dans la science des maîtres, *cultores martyrum* eux aussi, l'abbé Kirsch qui devait diriger l'Institut archéologique pontifical de Rome, établi près de Sainte-Marie-Majeure, et l'abbé Wilpert, plus tard doyen de la Rote et continuateur de la *Rome souterraine* de de Rossi.

En nous envoyant à Rome, l'abbé Duchesne avait donné à chacun de nous un sujet d'études : à l'abbé Guérard une histoire du monachisme romain dans le haut Moyen Age, de saint Grégoire le Grand à l'an mille, et à moi-même une étude critique sur les Passions des martyrs romains pour dégager de la légende le fonds historique qui pouvait s'y trouver. *In verbo tuo laxabo rete,* lui avions-nous répondu..., et nous ne l'avons pas fait ! Ce n'est pas la bonne volonté qui nous manquait. L'abbé Guérard fouilla au Vatican et dans les bibliothèques de la ville tous les écrits des érudits des siècles passés, depuis Panvinio en passant par Boldetti, Cancellieri, Garampi, pour découvrir dans leurs notes des copies ou des traces de vieux documents. Il essaya même d'en découvrir les originaux dans les bibliothèques et archives des basiliques et des couvents qui ont succédé à ces antiques monastères ; il fit ainsi des recherches sur l'abbaye de Saint-Silvestre *in capite,* dont l'histoire fut mêlée à celle des familles des papes Hadrien et Léon III ; sur le monastère de Saint-Cyriaque qui fut en rapports avec la famille du patrice Albéric; dans la sombre période du x^e^ siècle; sur le vieux monastère de San-Sosimato au Transtévère, et il finit par se décourager devant l'impossibilité de pénétrer dans les archives jalousement gardées des basiliques modernes, héritières des antiques maisons religieuses. Après avoir constaté l'intérêt historique du sujet qui lui avait été proposé, il se replia sur la préparation du Bullaire que lui avaient confiée les évêques de la province d'Auch, et des pontificats de saint Grégoire, de Paul I, d'Hadrien, de Léon III, de Sergius et de Jean XII il passa à ceux de Clément V et de Jean XXII.

De mon côté, je mis à profit la quatrième année qu'il me fut donné de passer à l'École normale après mon agrégation (1889) pour y préparer les études que je ferais à Rome, en prenant contact avec les Passionnaires et pour cela, sur les conseils de Duchesne, je dépouillai toute la collection des *Acta Sanctorum,* prenant force notes sur les Passions des martyrs romains. Je comptais aussi compléter un Mémoire d'histoire que j'avais remis à M. Monod et qui avait exposé la controverse qui eut lieu, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, au sujet de la statue de la Victoire qui présidait encore au Sénat romain, entre le préfet de la ville Symmaque qui, païen, voulait l'y maintenir et saint Ambroise et le pape Damase, qui voulaient la faire disparaître comme un vestige du paganisme. J'aurais voulu aussi mettre au point le mémoire d'agrégation que, sur les conseils de Duchesne, j'avais écrit sur les relations de Pépin et de Charlemagne avec les papes Hadrien et Léon III et l'établissement du pouvoir temporel des papes. Mais dès mon arrivée au Palais Farnèse, notre directeur me demanda, puisque je me destinais à l'histoire ecclésiastique, de préparer la publication

d'un de ces Registres pontificaux du XIIIe siècle que le Saint-Siège avait réservés à notre École, et de l'étude des papes du haut Moyen Age je passai à celle de Grégoire X et d'Urbain IV. M. Dufourcq, autre élève de Duchesne, devait, quelques années après, écrire ses savantes études critiques sur les Passions des martyrs, et le maître lui-même se chargea d'écrire l'histoire des Origines de l'État pontifical.

La préparation du travail qui lui avait été indiquée par l'abbé Duchesne et qu'il abandonna, ne fut pas cependant perdue pour l'abbé Guérard. Elle lui avait fait connaître toute une série d'historiens et d'archéologues des trois siècles précédents qui, avant l'ouverture des Archives par Léon XIII, avaient eu le privilège d'y pénétrer. Comme nous n'avions pas à notre disposition les catalogues de ces archives auxquelles nous étions admis et qu'il nous était difficile de les utiliser, l'abbé Guérard, pour satisfaire une curiosité qui chez lui était toujours en éveil et aussi pour être utile aux érudits qui étaient singulièrement gênés dans leurs recherches, eut l'idée de relever dans les œuvres restées inédites ou publiées, dans les notes et fiches manuscrites de ces érudits des temps passés, toutes les indications qui pouvaient le renseigner sur les différents fonds dont se composaient les archives (collection des Registres, de la Chambre apostolique, du fonds du château Saint-Ange, des Nonciatures, des Miscellanea), puis il opéra des sondages dans ces différents fonds aidé par les fiches d'un attaché du dernier siècle des archives Garampi, et il réussit par ce travail à retrouver les cotes de certains catalogues qui précisèrent ses premières découvertes. Ce travail d'investigation terminé, il publia dans les *Archives de Saint-Louis-des-Français* une *Manuductio*, ou *Petite introduction aux inventaires des Archives du Vatican* (1901) qui rendit les plus grands services jusqu'aux jours où l'on mit à la disposition des lecteurs une si belle collection de Catalogues que, pour les réunir, on dut ajouter toute une salle à celle du public.

A son retour de Rome, l'abbé Guérard revint à Lourdes en son milieu familial auquel présidait sa sœur, à laquelle il fut toujours uni par une affection réciproque; il appréciait à sa juste valeur cette femme d'élite qui unissait en une parfaite harmonie des qualités et des vertus qui ne vont pas toujours ensemble, une culture intellectuelle qu'elle ne cessa d'accroître, et une activité faite de dévouement à toutes les nobles causes — la famille, l'Église, les pauvres —, un esprit fin et délicat qui aurait pu être critique s'il n'avait pas été dirigé par la charité et une piété aussi profonde qu'éclairée. A Lourdes l'abbé Guérard prépara le premier volume des bulles de Jean XXII concernant la Gascogne. Il y fit preuve d'un vrai sens critique dans la manière dont il réussit à attribuer à un grand nombre de ces documents les dates qui leur manquaient dans les registres du Vatican. Les comptes rendus qui parurent en diverses revues sur ce volume en firent de sérieux éloges et augurèrent bien d'une collection de documents si heureusement commencée.

Par malheur ce ne fut pas l'abbé Guérard qui en poursuivit la publication, et cependant, pour lui faciliter la tâche, on l'avait nommé archiviste de l'Institut catholique de Toulouse, ce qui lui laissait des loisirs. Il y retrouvait d'ailleurs dans le recteur un ancien confrère de Saint-Louis-des-Français, un élève comme lui de Duchesne, s'intéressant comme lui aux origines chrétiennes et à la théologie positive, l'abbé Batiffol. Malgré cela, ils ne s'entendirent pas toujours, peut-être parce qu'ils étaient l'un et l'autre trop spirituels, et l'abbé Guérard se transplanta à Paris, laissant à Lourdes des masses de notes qu'il avait prises dans les bibliothèques sur les questions les plus variées. Il n'écri-

vit guère que quelques articles pour le *Bulletin critique* que l'abbé Duchesne dirigeait, après l'avoir fondé, et certains autres dans des revues de sa région.

Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, connaissait la valeur de son esprit et la richesse de sa culture intellectuelle; car il avait été son professeur et avait toujours suivi sa carrière avec intérêt. Pour le fixer, il lui offrit de le faire recevoir à l'Oratoire. L'idée était excellente; car de toutes les Sociétés religieuses elle était celle qui, par la liberté qu'elle laisse à ses membres, pouvait le mieux convenir à l'esprit d'indépendance de l'abbé Guérard. Il fit son noviciat à l'Hay et, en attendant son admission, il devint professeur d'histoire à la célèbre maison d'éducation de l'Oratoire, le collège de Juilly[2]. Il s'y rencontra avec un autre indépendant, autrement inquiétant parce que son indépendance était philosophique, le P. Laberthonnière; ces deux indépendances ne s'accordèrent pas.

Dans son enseignement, le P. Guérard voulut avant tout éveiller la curiosité historique de ses élèves en émaillant ses cours de traits spirituels, d'anecdotes pittoresques, de portraits vivants; il provoquait les réflexions de ses auditeurs, si bien que facilement le cours se transformait en un dialogue; ce qui n'allait pas sans nuire quelque peu à la discipline. Admis à l'Oratoire, le P. Guérard voulut conserver une vie indépendante dans la mesure que permettaient les constitutions de sa congrégation. Il s'établit à Grenelle et partagea sa vie entre l'Oratoire, le ministère des âmes dans l'aumônerie des Sœurs de Saint-Paul de Chartres à leur orphelinat de Grenelle même et la Bibliothèque nationale dont il était le client assidu.

J'ai été le témoin de sa vie à Paris; car nous nous retrouvions souvent à la Bibliothèque nationale où nous avions des amis communs, anciens membres de l'École de Rome devenus bibliothécaires et même conservateurs aux Imprimés et aux Manuscrits : MM. de la Roncière, Léon Dorez, Lauer; et une fois par mois au moins, nous passions un dimanche ensemble où nous nous communiquions nos vues sur les faits et les personnages du passé et même du présent. Il rendait hommage à ses confrères de l'Oratoire qui le recevaient tous les vendredis au presbytère accueillant de Saint-Eustache; le dimanche il y assistait aux offices après avoir rempli son ministère à Grenelle et se prêtait volontiers aux services que lui demandait le P. Laurent, curé de la paroisse. A l'orphelinat, outre la messe quotidienne qu'il disait à cinq heures et demie, il faisait des instructions le dimanche, enseignait et expliquait le catéchisme aux enfants, les préparait à la première communion et les confessait; il était aussi le confesseur d'autres congrégations de religieuses. Il estimait en effet qu'un prêtre lancé dans les travaux intellectuels devait rester quand même en rapport avec les âmes en exerçant le ministère sacerdotal. Tel était le sentiment de Pie XI qui, pendant les nombreuses années qu'il passa à Milan, comme bibliothécaire et administrateur de l'Ambrosienne, exerça le ministère des âmes comme aumônier des religieuses du Cénacle et le fit avec un tel zèle que, même Souverain Pontife, il continua d'envoyer des lettres de direction à d'anciennes élèves.

---

2. Avant d'être professeur à Juilly, le P. Guérard avait enseigné l'histoire au Collège ecclésiastique de Sainte-Foy-la-Grande.

Si Guérard n'écrivait plus de livres, c'est parce que sa curiosité sans cesse en éveil le portait sur les sujets les plus variés. Toutes les parties de l'histoire l'intéressaient et aucune ne pouvait le fixer. Sur les questions les plus diverses il accumulait les notes. Déjà à son départ de Lourdes, il en avait laissé de grandes quantités chez sa sœur; combien plus encore en avait-il entassé à Paris ! Il en prenait aussi pour ses amis qui lui demandaient des collations de textes, des vérifications et même des recherches de documents dans les bibliothèques de Paris ou aux Archives nationales. C'était pour le petit séminaire de Saint-Pé auquel il demeurait très attaché, écrivant parfois quelque article pour son *Annuaire*. Il était en relations amicales avec l'abbé Dubarat, curé de Saint-Martin de Pau, qui, pour sa documentation, eut recours à son obligeance, avec l'abbé Couture, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, avec l'abbé Tauzin, collaborateur de la *Revue de Gascogne*. Pour un de ses confrères écrivant sur Mgr Laurence, qui était évêque de Tarbes lors des apparitions de Lourdes, il consulta les rapports que le préfet des Hautes-Pyrénées envoya sur ces faits au ministre de l'Intérieur et une erreur de cote le mit en même temps en présence de dossiers de l'ancienne Direction des cultes, trop modernes encore pour être communiqués. Il devait trouver là un document très curieux : c'était un rapport du cardinal Richard, archevêque de Paris, combattant la candidature de l'abbé Schaepfer, curé de Saint-Georges à Paris, en une lettre au nonce, lettre qui n'empêcha pas la nomination de ce curé à l'évêché de Tarbes, laquelle l'avait fait l'ordinaire de l'abbé Guérard.

Cet esprit qui, bien loin d'être l'homme d'un seul livre, était l'homme d'une multitude de livres, n'était pas pour autant un livresque et son cerveau n'était pas de papier. Plus encore que les archives et les bibliothèques, les hommes de toute condition sociale, de tout parti, de tout genre de vie l'intéressaient et en toute occasion il aimait à les rappeler en d'intéressantes conversations. Déjà, à Rome, nous nous étions promis l'un à l'autre de nous mettre en rapports avec les types originaux qui se présenteraient à l'un de nous et nous en avons trouvé plus d'un qui feraient envie au romancier d'une nouvelle *Comédie humaine*. Tel ce prélat romain qui me disait qu'il avait hâte de mourir et, comme je lui en demandais la raison : « C'est parce que la vie n'a plus d'intérêt, puisqu'il n'y a plus d'originaux »; à quoi je répondais : « Conservez-vous donc longtemps, Monseigneur, puisque ainsi il en restera au moins un. »

Mais ce n'était pas seulement pour se faire donner la comédie que le P. Guérard aimait ses entretiens socratiques; c'était pour se renseigner sur les questions les plus variées auprès des personnes qui les connaissaient le plus ou qui étaient sous leur dépendance. Ce qu'il recherchait dans l'enquête perpétuelle sur le passé comme sur le présent qu'il poursuivit pendant presque toute sa vie, c'était le témoignage de ses interlocuteurs, témoignages d'autant plus précieux qu'ils étaient plus spontanés, naturels et naïfs. Dès les premiers mois de notre séjour à Rome, il m'amena en tournée dans les maisons des Orientaux-Unis de toute langue, chez les Maronites qui habitaient près de l'église de Saint-Pierre *in Vincoli*, puis chez les Melkites, puis chez les Arméniens; il fallait avec eux fumer le chibouk et déguster la confiture de roses tout en faisant parler de la variété des rites que Rome a eu la sagesse de conserver et des discussions d'où étaient nés jadis des schismes qui semblaient devoir s'atténuer.

Ainsi pendant plus de cinquante ans l'abbé Guérard a étudié sur des documents humains cette question des Églises orientales schismatiques et unies qui l'ont passionné jusqu'à ses derniers jours. A Paris, en effet, dans son appartement de Grenelle, il avait pris un domestique russe, cosaque qui, après avoir fait partie de la police tsariste avait été incorporé dans l'Armée rouge, évadé était passé à celle de Wrangel, pour venir après la défaite des Blancs se réfugier à Paris. Ce serviteur était pour lui un perpétuel sujet d'étude sur son âme slave, sur sa religion et ses pratiques et sur l'influence qu'elles pouvaient exercer sur sa moralité et sur sa vie; sur l'idée enfin que se faisait du catholicisme ce cosaque, lui apparaissant pour la Russie ce que nous appelons chez nous « l'homme de la rue ». Il s'était mis en rapport avec les églises russes schismatiques de Paris, celle qui s'était plus ou moins ralliée au bolchevisme comme les constitutionnels de 1790 s'étaient ralliés à la Révolution; celle qui restait fidèle au tsarisme et priait pour son rétablissement, mais désemparée parce qu'elle ne savait pas quel était le vrai tzar. A l'église russe unie de la rue Sœur-Rosalie dont Mgr Evreinof était archiprêtre, il entra en contact avec les Russes unis, étudiant ainsi, en les confrontant, les différents groupes religieux qui désagrègent l'église impériale de Pierre le Grand. Familier de l'église roumaine schismatique de la rue Jean-de-Beauvais, il entra en relations avec son archiprêtre et découvrit que c'était dans le catéchisme du diocèse de Paris que le fils de l'archiprêtre étudiait la religion. A l'église de la rue de Sèvres, il voyait les roumains-unis et il me conduisit un jour à un de leurs offices merveilleusement chantés par les chantres de l'église de la rue Jean-de-Beauvais.

Le quartier de Grenelle était peuplé en grande partie d'ouvriers, la plupart socialistes. Chez ses fournisseurs, sur les bancs du boulevard ou dans ses promenades les soir d'été, dans l'île des Cygnes, l'abbé Guérard aimait à entrer en conversation avec eux et, étonnés d'être ainsi abordés par un prêtre, ils lui parlaient à cœur ouvert de leur condition, de leur genre de vie, de leur travail, de leur famille et, quand l'abbé Guérard les rencontrait de nouveau, les conversations devenaient plus familières, plus intimes et l'enquête qu'il poursuivait se faisait plus profonde. Après plusieurs années, l'abbé Guérard était devenu un citoyen de Grenelle et il y jouissait d'une certaine popularité parmi les ouvriers qui trouvaient qu'il n'était pas « un curé comme les autres »..., les autres qu'ils ne connaissaient pas !

Je quittai le P. Guérard en mars 1940, quand je me décidai à poursuivre en province la préparation, commencée en 1939, d'un important travail sur la Révolution de 1789-1799. Déjà le P. Guérard, sans fatiguer personne de ses plaintes, se sentait de plus en plus affaibli. Jamais il n'avait eu une forte santé. Lorsque dans notre jeunesse nous parcourions l'Italie, il me reprochait amicalement de le surmener par les programmes surchargés que je lui préparais chaque jour. Les froids de l'hiver, les lourdes chaleurs de l'été de Paris l'éprouvaient et il allait en vacances réparer ses forces dans ses chères Pyrénées, chez sa sœur à Lourdes ou chez des parents à Cauterets et à Luz dont le climat lui paraissait meilleur. Ses forces le trahissant, il fut reçu par ses confrères de l'Oratoire dans leur maison de Montsoult, non loin de la forêt de l'Isle-Adam; à Pâques de 1942 sa faiblesse ne lui permit plus de dire la messe, mais son esprit était resté le même. Il vécut encore plusieurs mois, passant du lit dans un fauteuil et du fauteuil dans son lit. Le supérieur de la Maison et ses confrères l'entourèrent de leurs

prévenances et de leurs soins. Le 7 juin, on le trouva mort; il s'était éteint dans son sommeil, ayant reçu la veille les sacrements en pleine connaissance; il avait quatre-vingts ans.

Le récit de sa vie, la description de son caractère expliquent pourquoi il a laissé après lui une œuvre scientifique qui ne correspond pas au travail considérable qu'il a fourni pendant une longue existence; la qualité des écrits qu'il a publiés[3] le fait d'autant plus regretter que par leur valeur ils annonçaient un historien armé d'un sens critique affiné et d'une solide documentation. Ce qui l'a empêché de réaliser l'œuvre qu'on était en droit d'attendre de lui, c'est l'insatiable curiosité d'un esprit avide de savoir. Il était devenu un puits de science, mais le plaisir de la recherche l'avait détourné des réalisations.

Jean GUIRAUD.

MONSEIGNEUR BOULLIAU

La *Revue* se fait un devoir de gratitude de saluer la mémoire de Mgr Boulliau, protonotaire apostolique, vicaire général de Blois, mort subitement le 8 mars 1942. Abonné dès la première heure, il a maintes fois collaboré à notre « Bulletin critique », et il était très attaché à la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

Ce fut une magnifique figure de prêtre, dont S. Exc. Mgr l'évêque de Blois a tracé un objectif portrait dans une Lettre pastorale du 5 avril 1942. Sa haute valeur intellectuelle, servie par une belle érudition et une grande puissance de rayonnement, lui aurait assuré, n'eût été sa modestie irréductible, une place de premier plan parmi les écrivains les plus doctes. Il tint à demeurer, sous toutes formes, au service presque exclusif de son diocèse. Du moins, dans ce milieu restreint, son influence intellectuelle a-t-elle été profonde et efficace.

Né le 24 mai 1866 à Lunay, près de Montoire, au pays de Ronsard et de Musset, il appartenait à une famille fort modeste. Après avoir fait d'excellentes études au petit puis au grand séminaire de Blois, il alla conquérir à Rome le doctorat en théologie. Ensuite il revint au grand séminaire. En 1908, il devint supérieur de la maison; il le resta jusqu'en 1926, date à laquelle il fut choisi pour vicaire général.

C'était le professeur type, lumineux et captivant, personnel et brillant, débordant de vie et d'ardente conviction, ne sachant pas résister, à l'occasion, aux digressions à perte de vue, victime en cela de son érudition incoercible.

Il enseigna principalement la dogmatique, mais il attacha, dès le début, une grande importance à la théologie positive, et fut un professeur enthousiaste de patrologie et d'histoire. En ces temps difficiles — lors de la crise moderniste — il s'attacha à faire aimer à ses élèves la science ecclésiastique, et, à la fois, à former en eux des esprits judicieusement critiques. Il était extrêmement ouvert, perméable à toutes les idées saines, d'où qu'elles vinssent, sachant se les assimiler d'une façon très personnelle et en faire bénéficier ses élèves. Largement com-

3. Parmi eux il convient de citer principalement *la Succession de Clément V et le procès de Bertrand de Got vicomte de Lomagne, 1318-1321*, dans la *Revue de Gascogne*, t. XXXII (1891), p. 5-21; — *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII (1316-1334)*. Textes publiés pour la Société historique de Gascogne (Auch, 1896-1903, in-8°, LXXX-252 et 164 pages).

préhensif aussi, il excellait à discerner, à attiser, à diriger les jeunes ardeurs intellectuelles, en quelque discipline qu'il les vît s'orienter. Il n'était pas de ceux qui éteignent la flamme naissante. Il prenait un visible intérêt à provoquer, à encourager des recherches personnelles, notamment les recherches historiques, en insistant pour que l'on multipliât les monographies paroissiales. Et, que l'on fût théologien, ou philosophe, ou poète, ou historien, on était assuré de trouver en lui un auditeur sympathique et un critique loyal des premiers essais, un guide fidèle vous suivant pas à pas.

Directeur de la *Semaine religieuse* pendant trente-cinq ans, il imprima au modeste organe diocésain un cachet très spécial, très original, et, si l'on peut dire, très peu « semaine religieuse ». Le nombre des articles qu'il y écrivit est considérable : articles de spiritualité, ou d'actualité, ou d'histoire. De ces diverses séries, on pourrait extraire des volumes, et qui figureraient assurément parmi les plus substantiels ou les plus savoureux qui se puissent lire. Ce n'étaient pas seulement les diocésains de Blois qui profitaient — et combien ! — de ces pages, où l'on apprenait tant de choses, où l'on entrait en contact avec un cœur si délicat, où l'âme trouvait une si vivante nourriture; mais au loin aussi, elles rayonnaient; et que de fois elles furent, en d'autres périodiques, reproduites... avec ou sans déclaration d'origine : ce dont l'aimable prélat souriait gentiment, se disant heureux d'être admis, souvent à son insu, à l'audience de tant d'amis ignorés.

Les articles historiques, en particulier, constituent, au cours de ces trente-cinq années, une matière fort copieuse. Mgr Boulliau aimait passionnément l'histoire. Il excellait lui-même dans l'art de traiter les sources, de mettre en œuvre des documents et de narrer avec distinction et finesse. Mais, fidèle au programme de vie qu'il s'était tracé, de se consacrer exclusivement au service du diocèse, il n'aborda que des sujets intéressant directement ou indirectement l'histoire religieuse locale. Et l'on se prend à regretter, en cette matière, comme en plusieurs autres — dogme ou patrologie — qu'il n'ait pas, avec les dons éminemment solides et brillants qui étaient les siens, entrepris des travaux de vaste envergure, des synthèses où il eût été maître.

Tels quels, ses multiples articles, disséminés tout le long de sa collaboration à notre *Semaine religieuse*, constituent une mine précieuse pour les curieux du passé blésois, voire même pour les érudits étrangers au diocèse. Et non pas seulement les articles d'érudition, écrits d'après des documents d'archives, mais aussi, et surtout peut-être, les innombrables notices biographiques de prêtres ou de laïcs d'autrefois ou d'aujourd'hui, les unes très étendues, les autres plus succinctes, tracées avec tant d'objectivité, de charme et d'émotion, avec tant de cœur et tant d'esprit. Certaines de ces études, réparties en de très nombreux numéros, formeraient, si elles étaient réunies, des brochures copieuses : par exemple l'histoire de la *Mission de Blois en 1824*, ou bien celle des origines des *Sœurs de la Charité de Montoire*, ou celle de *Notre-Dame de la Providence*.

Mgr Boulliau, dans le champ restreint où il s'est volontairement et obstinément cantonné, afin de demeurer plus complètement tout à tous, a bien mérité de la science historique, et c'est à ce titre que ces lignes pourront ne point paraître déplacées en cette Revue qu'il aima jusqu'au bout et dont il parlait toujours avec une si vive admiration.

J. GALLERAND

M. JULES MACHET DE LA MARTINIÈRE

Le 7 février 1942 est mort à Orléans Jules Machet de La Martinière, né aux Roussières, près La Villedieu-du-Clain (Vienne), le 12 avril 1875. Il appartenait à une vieille famille poitevine, de noblesse de robe Entré à l'École des chartes en novembre 1894, il obtint le diplôme d'archiviste-paléographe le 1er février 1899, après avoir soutenu une thèse sur *les Guerres anglaises dans l'ouest et le centre de la France (Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord; 1403-1417)*. Cette thèse est restée manuscrite; les positions seules en ont été imprimées.

Nommé archiviste de la Charente (1899), il se consacra scrupuleusement à ses devoirs professionnels en continuant la rédaction et la publication de l'*Inventaire sommaire des archives départementales (série E : titres féodaux, titres de famille, ...)* et en dressant le *Répertoire numérique de la série L (administration de 1790 à l'an VIII)*. Il profita de son séjour dans ce département pour écrire un bon livre sur un reclus angoûmois de l'époque mérovingienne, *sanctus Eparchius*, en langue vulgaire saint Cybard. Ce travail a pour titre : *Saint Cybard, étude critique d'hagiographie VIe-XIIe siècle* (Paris, 1908, in-8°). L'auteur s'est appliqué à réfuter la thèse d'Esmein, qui avait tenté de réhabiliter la valeur historique de la *Vita Eparchii reclusi Engolismensis;* mais, par contre, il a admis comme authentique le très curieux acte d'affranchissement, par le saint, de 176 serfs ou serves, *manumissio* qu'Esmein considérait comme un acte faux. Rendant compte du mémoire de notre très regretté confrère dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXXI, ann. 1910, p. 76-78), M. Ferdinand Lot, un juge sévère et particulièrement compétent, écrivait : « Ce livre constitue une des meilleures études critiques que nous aient depuis longtemps fournies les archivistes de province. »

Nommé par arrêté du 31 mars 1910 archiviste du Morbihan, il eut à réorganiser toutes les archives départementales dans un nouveau local digne de leur importance historique et administrative. Tout en se livrant à cette ingrate et écrasante besogne, il dressa le *Répertoire numérique de la série G (clergé séculier)*, paru en 1914, et entreprit la rédaction de l'*Inventaire du tome I de cette série (chapitre cathédral de Vannes)*, terminé par ses deux successeurs, MM. Duhem et Thomas-Lacroix, en 1940.

Catholique très fervent, il se plaisait à Vannes, au milieu d'une population dont il partageait la foi si vive et si sincère; il se mit à étudier minutieusement l'histoire de la Bretagne, sans oublier cependant ni l'objet de ses premières études d'érudition à l'École des chartes, la guerre de Cent Ans, ni l'histoire religieuse de l'Angoûmois qui l'avait passionné. C'est ainsi qu'il publia en 1913 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXXIV, p. 329-340) une pièce très importante: *Instructions secrètes données par Charles VI au sire d'Albret pour soulever la Guyenne contre le roi d'Angleterre Henri IV (fin d'octobre 1399-janvier 1400)*, qu'il avait découverte dans les archives des Basses-Pyrénées; et, en 1916, un excellent article sur *la Consécration de la cathédrale d'Angoulême en 1128* (extrait des *Bull. et Mém. de la Soc. arch. de la Charente*): M. L. Serbat, dans le volume du *Congrès archéologique de France*, en 1912, avait mis en doute la véracité de cette date de 1128; il avait simplement parlé en archéologue. La Martinière lui répondit en historien ayant plus de confiance dans le témoignage des documents écrits que dans celui de la pierre.

Puis vinrent les communications sur l'histoire et l'archéologie bretonnes, faites, pour la plupart, à la Société polymathique du Morbihan, notamment sur le Château-Gaillard; sur les vieilles fortifications de Vannes; sur les origines du Parlement de Bretagne (d'où un volume publié en 1931 sous le titre de *Vannes, siège du parlement : notes sur les origines du Parlement de Bretagne;* sur le conflit qui mit aux prises au XIV^e^ siècle les paroissiens de Saint-Patern de Vannes avec le chapitre de la cathédrale à propos de l'ostension des reliques et de la recette des oblations qui leur étaient faites lors du grand pèlerinage appelé « le tour des sept saints » ou simplement « le tour de Bretagne » (en breton : *Tro Breiz*). Les sept saints sont : Samson, Malo, Brieuc, Tugdual, Paul, Corentin et Patern, considérés comme fondateurs des évêchés de la patrie bretonne : Dol, Alet ou Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon, Quimper et Vannes. Sur le *Tro-Breiz*, antique institution très spécialement bretonne, on lira avec plaisir son article paru sous le titre *le Tro-Breiz à Vannes au XIV^e^ siècle*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Bretagne* (s. d.).

La santé de notre confrère avait toujours été précaire. En 1928, ayant grand besoin de repos, il se vit dans l'obligation de résigner des fonctions qui lui étaient très chères et fut nommé archiviste honoraire du Morbihan. Il vint se fixer à Orléans où habitait la famille de sa femme, dont le père, le vicomte Maxime de Beaucorps, et le frère, Charles de Beaucorps, étaient chartistes. Il fut élu membre titulaire de la Société archéologique de l'Orléanais, que sont grand'oncle Boucher de Molandon avait jadis présidée, et l'on sait avec quelle autorité !

Malgré sa grande fatigue physique, La Martinière prit, pendant huit ans, une part très active aux travaux de cette compagnie, car il aimait la discussion, voire même la contradiction. Il y fit de nombreuses communications, notamment sur Jeanne d'Arc qui, plus que jamais, le préoccupait. Ici même, en 1933, sous le titre *les Visions sur Jeanne d'Arc de M. Jean Jacoby*, il s'empressait de réfuter les singulières assertions d'un historien incompétent, qui, dans une étude intitulée *le Secret de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans* (*Mercure de France*, 1932), prétendait que l'on avait nommé Jeanne « la pucelle d'Orléans » parce qu'elle était de la Maison d'Orléans ou, plus exactement, parce qu'elle était la fille du duc Louis I^er^ d'Orléans ! (M. Jacoby ignorait que dans les documents originaux du XV^e^ siècle Jeanne d'Arc est toujours appelée simplement *la Pucelle* ou *Jehanne la Pucelle*. L'expression *Pucelle d'Orléans* n'apparaît que dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle et ne devient d'un usage courant que dans les deux siècles suivants). En 1934, il publiait dans le *Moyen Age* un article sur *Frère Richard et Jeanne d'Arc en 1430;* en 1936, il démontrait que l'épée, dite de Jeanne d'Arc, conservée au Musée de Dijon, était une arme du XVI^e^ siècle, ayant appartenu à un ligueur (*Jeanne d'Arc, patronne des ligueurs : l'épée du Musée de Dijon dite de Jeanne d'Arc*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*).

En 1939, à la suite des très belles fouilles exécutées les deux années précédentes par M. le chanoine Chenesseau sous le chœur de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, La Martinière prenait la plume pour combattre les conclusions du savant archéologue qui prétendait avoir trouvé les fondements d'une basilique chrétienne du IV^e^ siècle, laquelle n'aurait été autre que l'église bâtie par l'évêque Euverte, avec l'aide de l'empereur Constance, sous le titre de Sainte-Croix. Au mémoire sur *les Origines chrétiennes d'Orléans* paru dans cette *Revue* (t. XXV, p. 5-32), M. Chenesseau crut devoir répondre (p. 193-201), d'où réplique de M. de

La Martinière (p. 202-211), dont voici les principales conclusions : Il est très probable que la première église épiscopale d'Orléans s'élevait sur l'emplacement de l'église Saint-Aignan (en dehors de l'enceinte romaine) ; — Saint-Étienne fut la première église épiscopale élevée *intra muros;* — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et le baptistère Saint-Jean, remplissent, en même temps que Saint-Étienne, le rôle d'églises épiscopales ; — rien ne prouve que l'évêque *Evurtius,* dont l'existence est certaine, ait construit une cathédrale, et l'église Sainte-Croix d'Orléans n'a pas pu être consacrée sous ce nom avant le commencement du VII^e^ siècle.

Les terribles événements de 1940 arrêtèrent la polémique, qui prenait un ton assez aigre. En 1941 je revis plusieurs fois La Martinière ; il était couché, ayant toute sa lucidité, mais très affaibli par de fréquentes crises cardiaques. Au mois de novembre il m'écrivit qu'il devait renoncer à tout travail d'érudition. Enfin, la mort, qu'il attendait avec sérénité, le ravit à sa famille et à ses amis à l'âge de soixante-sept ans. Il repose aujourd'hui sur les bords de la Loire, dans la chapelle de son beau domaine de Latingy, à quelques kilomètres en amont d'Orléans.

C'était un parfait gentilhomme, et tous ceux ceux qui l'ont connu garderont le souvenir de sa distinction naturelle, de sa simplicité, du charme de sa conversation finement malicieuse, de sa franchise et de sa probité scientifique.

Jacques SOYER.

M. LE CHANOINE SABRIÉ

Le 26 octobre 1941, le diocèse de Cahors perdait un de ses prêtres les plus distingués en la personne de M. le chanoine Sabrié, subitement rappelé à Dieu, dans sa cinquante-huitième année.

L'abbé Sabrié était né le 24 juillet 1883, à Concots (Lot). Après de brillantes études au petit séminaire de Montfaucon, où se maintenaient les traditions d'une forte culture classique, il fut envoyé par l'autorité diocésaine à l'Institut catholique de Toulouse et s'y distingua par son application et ses succès. Licencié ès-lettres, il fut nommé, en 1907, professeur au petit séminaire de Gourdon. Ceux qui furent ses élèves n'oublieront jamais avec quel dévouement il se consacrait à leur formation intellectuelle. Tous admiraient la richesse de sa documentation, la sûreté de son goût, et l'extraordinaire vie qui animait son enseignement.

Leur admiration eût encore été plus vive s'ils avaient su que leur cher professeur, en plus de ses devoirs d'état, passait une partie de ses nuits penché sur un travail qu'il poursuivit pendant près de quatre ans avec un souci de perfection dont on sait peu d'exemples. Une si rare activité eut sa récompense, lorsque l'Université de Toulouse décerna à l'abbé Sabrié le titre de docteur ès-lettres *cum maxima laude.*

La thèse secondaire avait pour titre : *les Idées morales de Guez de Balzac.* Livre d'une lecture aussi facile qu'instructive et qui présente sous un jour des plus favorables l'auteur de « Socrate chrétien ».

Dans sa thèse principale, l'abbé Sabrié avait abordé l'étude d'un personnage assez singulier, Pierre Charron (1541-1603). Marquer avec exactitude l'apport du *Traité de la Sagesse* à la pénible élaboration de l'humanisme chrétien, n'était pas chose aisée et certains maîtres de l'histoire religieuse, tel l'abbé Bremond, soulignèrent la difficulté de l'en-

treprise. D'autant plus méritoire devait être la réussite : l'ouvrage retint l'attention des spécialistes et reste d'un précieux secours pour l'histoire des idées dans la seconde partie du xvi[e] siècle.

Mais le jeune docteur avait des ambitions plus pures et plus hautes que celle de briller dans le monde des lettres. Pendant la guerre de 1914-1918, il avait cumulé les fonctions de professeur et celles de curé intérimaire de Notre-Dame des Cordeliers. En 1919, il sollicita l'honneur d'être appelé au gouvernement d'une paroisse. Cette satisfaction ne pouvait lui être refusée et, malgré son jeune âge (il avait trente-six ans), il fut mis à la tête du doyenné de Saint-Barthélemy, à Cahors. C'est là qu'il devait, pendant près d'un quart de siècle et jusqu'à son dernier souffle, donner libre cours à l'ardeur de son apostolat.

Avec quelle générosité et quelle efficacité il se dépensa, quelques lignes de la *Revue religieuse de Cahors* nous l'indiquent (1[er] novembre 1941) :

« ... En marge d'un ministère bien chargé et qui débordait largement les limites de sa paroisse, il se prêtait à tous les travaux supplémentaires qui lui étaient demandés, avec une bonne grâce que pouvait seule égaler sa compétence. Sa grande culture et son intelligence lucide le rendaient apte à tout, comme son dévouement le rendait prêt à tout : prédications, conférences, articles de journaux ou de revues, recensions d'ouvrages littéraires, historiques ou autres, leçons de littérature et, au besoin, cours de philosophie, dont bénéficia le Grand Séminaire pendant la dernière guerre; rien ne le prenait au dépourvu, et il s'acquittait de toutes ces tâches diverses avec un talent toujours égal et toujours apprécié. » Mais, à pareil labeur, quel organisme résisterait ? Sous les apparences d'une exhubérante santé, le mal faisait son œuvre : une affection cardiaque, jadis discernée, mais, dans la suite, délibérément ignorée. Quand ses amis disaient ou écrivaient au curé de Saint-Barthélemy : « M. le chanoine, ménagez vos forces », il répondait : « Bah ! on n'est malade que dans la mesure où l'on croit l'être » et il parlait d'autre chose.

L'heure vint cependant, où il fallut avoir recours aux médecins : il était trop tard, tous les soins devaient être vains; seul, le malade écartait l'idée d'une catastrophe et se retranchait dans un parti pris d'optimisme. Brusquement, son cœur cessa de battre....

De ses confrères, comme de ses paroissiens, M. le chanoine Sabrié avait obtenu le respect et la chaude sympathie que commandaient sa dignité et son heureux caractère. Il était adoré de ses condisciples, tant il y avait de bonhomie dans son extérieur, de décision dans ses attitudes, de saine et franche gaîté dans sa conversation. Sa pensée prenait facilement un tour plaisant — sans que jamais ses saillies soient dénuées de finesse, de bon goût et de charité. Mais cette bonne humeur cachait le sérieux d'une vie vraiment sacerdotale; elle était le vernis d'une intelligence supérieure, d'une âme exceptionnellement trempée, que les perspectives les plus angoissantes n'ébranlèrent pas.

Magnifiquement obstiné dans son espérance, M. Sabrié est mort sur la brèche; il est mort debout. Ses amis, qui le pleurent, demandent une prière pour ce loyal et fidèle serviteur, dont le Père de famille a interrompu le travail, pour cet ouvrier intrépide, violemment arraché à sa noble besogne, — pour ce prêtre, qui savait faire beaucoup de bien sans faire beaucoup de bruit, et en qui l'Église de France a perdu un collaborateur précieux.

G. Delpech.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Aigrain (René). Archéologie chrétienne (*Bibliothèque catholique des sciences religieuses*). — Paris, Bloud et Gay, 1942. In-8°, 188 p.

Chappée (J.). Archives du Cogner. Les Sceaux du Cogner. — Le Mans, impr. Vilaire, 1940. Gr. in-8°, 439 p., ill.

Engerand (Fernand) et Engerand (Marthe). Les Trésors d'art religieux du Calvados. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. Tome I : Caen et l'arrondissement de Caen. — Caen, Marigny et Joly, 1940. In-4°, xlvii-427 p., pl., couv. ill., 225 fr.

Estienne (J.). Table générale des inventaires manuscrits des archives hospitalières de la Somme antérieures à 1790. — Fontenay-le-Comte, impr. P. et D. Lussaud, 1941. In-fol., 60 p.

Marichal (Paul). Dictionnaire topographique du département des Vosges, comprenant les noms de lieu anciens et modernes. — Paris, Impr. nationale, 1941. In-4°, xxviii-553 p.

Samaran (Carolus), Van Moé (Æmilius-A.). Auctarium Chartularii universitatis Parisiensis, sub auspiciis ejusdem studii generalis ab Henrico Denifle et Æmilio Chatelain inceptum produxerunt Carolus Samaran, Æmilius-A. Van Moé. Tomus V : Liber procuratorum nationis Gallicanae (Franciae) ab anno MCCCCXLIII ad annum MCCCCXLVI. — Parisiis, H. Didier, 1942. In-4°, xix-818 p., 390 fr.

Van Moé (Émile-A.). Bibliothèque de l'École des chartes. Table des tomes LXXXVI à C (1925-1939). — Paris, Didier, 1942. In-8°, vi-158 p.

ÉTUDES HISTORIQUES

Aubrée (Étienne). Les Louisets. — Paris, Perrin, 1942. In-8°, 56 p., 15 fr.

Belperron (Pierre). La Croisade contre les Albigeois et l'union du Languedoc à la France (1209-1249). — Paris, Plon, 1942. In-8°, xxi-499 p., carte et ill., 60 fr.

Bernoville (Gaëtan). Le Père Muard et les Bénédictins de la Pierre-qui-Vire (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1942. In-8°, 192 p., 36 fr.

Bernoville (Gaëtan). Anne-Marie Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Paris, Grasset, 1942. In-8°, 291 p., 33 fr.

Boisard (P.). Issy, le Séminaire et la Compagnie de Saint-Sulpice. Esquisse historique. — Séminaire d'Issy, 1942. In-8°, 68 p., ill.

Boulenger (Chanoine A.). Histoire générale de l'Église. Tome III : les Temps modernes. Volume VIII : xvii^e^ et xviii^e^ siècles, 1648-1814. Première partie : de 1648 à 1789. — Lyon-Paris, E. Vitte, 1941. In-8°, 443 p., fig., portraits, 52 fr.

Bruno de J. M. (Fr.). La Belle Acarie. Bienheureuse Marie de l'Incarnation. — Paris, Desclée de Brouwer, 1942. In-8°, lx-761 p., 15 grav. h. t. et un fac-sim.

CARDALIAGUET (Chanoine René). La Révolution à Brest. La vie religieuse (1789-1809). — Brest, éditions du « Courrier », 1941. In-8°, xv-349 p., pl., portraits, couv. ill..

COMBES (André). Jean de Montreuil et le chancelier Gerson. Contribution à l'histoire des rapports de l'humanisme et de la théologie en France au début du xv^e^ siècle (*Études de philosophie médiévale*, XXXII). — Paris, Vrin, 1942. In-8°, 665 p., 250 fr.

DÉLISSEY (Joseph). Le Vieux Beaune. Étude d'histoire locale. — Beaune, impr. M. Girard, 1941. Gr. in-8°, 470 p., pl., plan h. t.

DELVIGNE (Chanoine). L'Église Saint-Jacques de Compiègne. Histoire et description. — Compiègne, impr. du *Progrès de l'Oise*, 1942. In-8°, 158 p., gravures et plan, 30 fr.

DERRÉAL (H.). Une Grande Figure lorraine du xvii^e^ siècle. Saint Pierre Fourier, humaniste et épistolier. — Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1942. In-8°, xiv-102 p., portrait h. t.

DÉTREZ (Chanoine L.). Un collège sous les Jésuites. Bailleul-en-Flandre (1595-1793). — Extrait du t. XLIII des *Annales du Comité flamand de France*, 1942. In-8°, xx-241 p., plans et grav. h. t.

FARCY (Chanoine). Le Révérend Père Barré, religieux Minime (1621-1686). — Paris, Gabalda, 1942. In-8°, 152 p., 20 fr.

FAWTIER (Robert). Les Capétiens et la France. — Paris, Presses universitaires de France, 1942. In-8°, 224 p., 50 fr.

FOURNIER (Édouard). Nouvelles Recherches sur les curies, chapitres et universités de l'ancienne Église de France. — Arras, Société anonyme du Pas-de-Calais, 1942. In-8°, 262 p.

GHÉON (Henri). Saint Martin (*Les Grands Cœurs*). — Paris, Flammarion, 1941. In-16, 237 p., 25 fr.

GOYAU (G.). Un Précurseur. François Picquet, consul de Louis XIV en Alep et évêque de Babylone. — Paris, Geuthner, 1942. In-8°, 352 p., 125 fr.

GRAND (Roger). Les Cent Jours dans l'Ouest. La Chouannerie de 1815. — Paris, Perrin, 1942. In-8°, 272 p.

HUBERT (Chanoine L.). Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne. Étude historique et archéologique. — Épernay, impr. E. Choque, 1941. In-8°, 144 p., plan, couv. ill.

JANIN (R. P. Joseph). La Religion aux colonies françaises sous l'Ancien Régime (de 1626 à la Révolution). — Paris, Maison-Mère des PP. du Saint-Esprit, 1942. In-8°, 238 p., 30 fr.

LECLERCQ (Dom Jean). Jean de Paris et l'ecclésiologie du xiii^e^ siècle. — Paris, Vrin, 1942. In-8°, 268 p., 60 fr.

LEFLON (Chanoine). Histoire de l'Église de Reims du i^er^ au v^e^ siècle. — Reims, impr. du Nord-Est, 1942. In-8°, 240 p.

LEPOINTE (G.). Les Finances du clergé de Hainaut, spécialement depuis le démembrement de la province (*Bibliothèque de l'École des hautes-études, Sciences religieuses*, LVIII^e^ volume). — Paris, les Presses universitaires, 1942. In-8°, 208 p.

LETONNELIER (G.). Mélanges d'histoire dauphinoise, tome II. — Grenoble, éditions de la revue *les Alpes*, 1941. In-8°, 95 p.

LHÉRITIER (Michel) et LHÉRITIER (Camille). La Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la Révolution française. La Fin de l'Ancien Régime et la préparation des États généraux (1787-1789). — Paris, Presses universitaires de France, 1942. In-8°, 327 p.

PETIT (Abbé Omer). Notes sur Oisly, d'après les anciens registres paroissiaux. — Blois, Grande imprimerie de Blois, 1941. In-8°, 32 p. — Sassay aux XVII^e et XVIII^e siècles. — Romorantin, impr. P. Alligne, 1941. In-8°, 55 p.

RIGAULT (Georges). Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Tome IV : l'Institut restauré (1805-1830). — Paris, Plon, 1942. In-8°, VII-615 p., portrait h. t.

ROBIN-HARMEL (Pierre). Le Prince Jules de Polignac, ministre de Charles X (1780-1847). — Paris-Avignon, les Livres nouveaux, 1941. In-8°. 216 p., portrait, 32 fr.

ROUSSEL (Abbé J.). Saint Colomban et l'épopée colombanienne. Préface de S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Besançon, Jacques et Demontrond, 1941 et 1942. Deux vol. in-8°, 309 et 259 p., fig., pl. et carte.

SARS (Comte Maxime de). Le Cardinal de Fleury, apôtre de la paix. — Paris, Hachette, 1942. In-8°, 252 p.

TOURNEUR-AUMONT (J.-M.). La Bataille de Poitiers (1356) et la construction de la France. — Poitiers, impr. « l'Union », 1940. Gr. in-8°, 560 p., cartes, photogr. et vues aériennes, 100 fr.

TRANNOY (André). Le Romantisme politique de Montalembert avant 1843. — Paris, Bloud et Gay, 1942. Gr. in-8°, 625 p., 150 fr.

VAN GENNEP (Arnold). Le Folklore de l'Auvergne et du Velay. — Paris, G.-P. Maisonneuve, 1942. In-8°, 375 p. avec 10 cartes folkloriques et 2 photos, 150 fr.

VAUMAS (Guillaume de). L'Éveil missionnaire de la France (d'Henri IV à la fondation du séminaire des Missions étrangères). — Lyon, impr. Express, 1942. In-8°, 454 p., 90 fr.

VENDÔME (Duchesse de). Madame Élisabeth de France (*Les Grands Cœurs*). — Paris, Flammarion, 1942. In-8°, 201 p., 25 fr.

VEUILLOT (François). Le Père Garicoïts et les Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1942. In-8°, 224 p., 40 fr.

VEUILLOT (François). Le Père Noailles et la Sainte-Famille de Bordeaux (*Les grands fondateurs et leur congrégation*). — Paris, Alsatia, 1942. In-8°, 208 p., 40 fr.

VARIÉTÉS

AGEORGES (Joseph). Le Père Janvier (*Publicistes chrétiens*). — Paris, Lethielleux, 1941. In-16, 32 p., 5 fr.

CALVET (J.). Le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-8°, 40 p., 6 fr.

GORRÉE (Georges). Les Amitiés sahariennes du Père de Foucauld. — Rabat, Félix Moncho, 1941. 2 vol. in-8°, 268 et 376 p.

KEMP (Robert). Sainte Cécile, patronne des musiciens (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-8°, 39 p., 6 fr.

LABERTHONNIÈRE (R. P.). Œuvres de Laberthonnière, publiées par les soins de Louis CANET. Esquisse d'une philosophie personnaliste. — Paris, Vrin, 1942. In-8°, 724 p., 150 fr.

LEFRANC (Jean). Vie du Père de Foucauld (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-8°, 40 p., 6 fr.

MAUBOURGUET (Jean). Choses et gens du Périgord. — Paris, Floury, 1941. In-8°, 119 p., fig., pl., portr. h. t., 40 fr.

PARÉ (G.), O. P. Le Roman de la Rose et la scolastique courtoise (Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, t. X). — Paris, Vrin, 1941. In-8°, 210 p.

PEYRONNET (Le P. Antonin), O. P. Lacordaire à Bordeaux. — Bordeaux, Couvent des Dominicains, 1941. In-8°, 41 p., portrait, couv. ill.

VAN TIEGHEM (Paul), Histoire littéraire de l'Europe et de l'Amérique, de la Renaissance à nos jours. — Paris, Colin, 1941. In-8°, 409 p.

VERCEL (Roger). Le Bienheureux Charles de Blois (*Pages catholiques*). — Paris, Albin Michel, 1942. In-8°, 40 p., 6 fr.

VEUILLOT (François). Georges Goyau (*Publicistes chrétiens*). — Paris, Lethielleux, 1942. In-8°, 36 p.

ZAMANSKI (Joseph). Albert de Mun (*Publicistes chrétiens*). — Paris, Lethielleux, 1942. In-8°, 45 p.

TABLE DU TOME XXVIII

ARTICLES

Bressolles (Adrien). La Question juive au temps de Louis le Pieux ..... 51 à 64
Carrière (Victor). S. Ém. le cardinal Baudrillart... 1 à 8
Cherel (Albert). Histoire de l'idée de tolérance. — II. 9 à 50
Deshoulières (François). Les Abbayes et prieurés de l'ancien diocèse de Bourges. Leur rôle dans la formation de l'unité nationale et les revendications gallicanes. 169 à 180
Leclercq (Dom Jean). Cluny et le concile de Bâle .. 181 à 195
Sevrin (Ernest). Les Offices religieux au diocèse de Chartres sous Mgr Clausel de Montals (1824-1852).... 196 à 216

MÉLANGES

Bertier de Sauvigny (G. de). Le Discrédit du mariage civil sous le Premier Empire ..... 231 à 232
Boulet (Noële Maurice-Denis). La Canonisation de Charles de Blois (1376). ..... 217 à 224
Combes (André). Le Thomisme ..... 65 à 74
Griffe (Élie). Autour du « Nouveau Propre diocésain de Toulouse » ..... 75 à 80
Le Bras (Gabriel). Notes de statistique et d'histoire religieuses ..... 224 à 230
Samaran (Charles) et Limouzin-Lamothe (Raymond). Un nouveau Répertoire des travaux des Sociétés savantes. 80 à 82

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Andronikoff (Constantin). Voir Merejkovski (Dmitri).
Arthaud (Louis). Archives départementales des Hautes-Alpes. Répertoire numérique de la série H [E. Dermenghem]. 101
Aubrée (Étienne). Les Louisets [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 268

AUDOLLENT (Auguste). La Cité des Arvernes au temps de Grégoire de Tours [J. Zeiller] 270
AUDOLLENT (Mgr Georges). Lettre pastorale et ordonnance pour la promulgation des statuts et règlement du chapitre de l'église cathédrale de Blois [L. Malherbe] 274
BARDY (Gustave). Les Premiers temps de l'Église [J.-R. Palanque] 104
BELTRAN DE HEREDIA (Vicente). Francisco de Vittoria [R. Ricard] 263
BOISSE (Abbé Louis). Notre-Dame de Torenne à Clansayes [J. de Font-Réaulx] 273
BONNENFANT (Chanoine). L'Abbaye Notre-Dame de Lyre.. 114
— L'Évêché d'Évreux [M. Baudot] 114
— Le Grand séminaire Saint-Taurin [M. Baudot] 114
BOUVIER (André). Henri Bullinger, le successeur de Zwingli, d'après sa correspondance avec les réformés et les humanistes de langue française [H. Drouot] 89
CALENDINI (Louis). La Flèche et son canton [R. Limouzin-Lamothe] 271
CARTELLIERI (Alexandre). Der Vorrang des Papsttums zur Zeit der ersten Kreuzzüge [Éd. Jordan] 238
Catéchisme à l'usage des diocèses de France publié dans le diocèse de Toulouse [J.-R. Palanque] 276
COOLEN (Chanoine). Le Doyenné d'Helfaut au XVII[e] siècle [E. Sevrin] 115
COUFFON (R.). Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 114
COVILLE (Alfred). L'Europe occidentale de 1328 à 1380 [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 83
— La Vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435 [R. Aubenas] 242
DAINVILLE (François de). Les Jésuites et l'éducation de la société française [P. Jourda] 94
DUCHEMIN (Marcel). Chateaubriand [A. Combes] 109
DUFOURNET (Antoine). La Jeunesse de saint François de Sales [H. Drouot] 264
ESCOLA (Marguerite d'). Misère et charité au grand siècle [A. Leman] 261
EVEN (Mgr Michel). La Vie du bienheureux Charles de Blois [Françoise Lehoux] 263
— La Vie du chevalier Gabriel Du Bois de la Ferté [Fr. Lehoux] 265
FARAL (Edmond). La Vie quotidienne au temps de saint Louis [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 260
FONT-RÉAULX (Jacques de). Le Cahier de doléances du clergé d'Embrun en 1567 [E. Dermenghem] 102

— Le Dorat, ancienne capitale de la Basse-Marche [G. Lavergne] 272
Fourcade (Marie-Thérèse). Voir Joergensen (Johannès).
Gabory (Émile). Anne de Bretagne, duchesse et reine [A. Bachelier] 88
Gaulejac (Bernard de). Histoire de l'orfèvrerie en Rouergue [P. Verlet] 85
Gillet (M.-S.). Saint Dominique [Éd. Jordan] 107
Gironde (Abbé R.). Laramière. Notes littéraires et historiques [A. Trin] 273
Goyau (Georges). Histoire religieuse de la France. Nouvelle édition par Gabriel Hanotaux [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 233
Joergensen (Johannès). Charles de Foucauld. Traduit par Marie-Thérèse Fourcade [R. Limouzin-Lamothe] 111
La Gorce (Agnès de). Wesley, maître d'un peuple [L. Cristiani] 266
Lauer (Ph.). Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions latines et françaises du département des manuscrits pendant les années 1936-1940 [R. Limouzin-Lamothe] 257
Le Bras (Gabriel). Les Confréries chrétiennes [Éd. Jordan] 274
Leroquais (Chanoine V.). Les Psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France [A. Leman]..... 235
Letonnelier (G.). Mélanges d'histoire dauphinoise [E. Dermenghem] 271
Leturia (Pedro). El gentilhombre Iñigo Lopez de Loyola [R. Ricard] 264
Lhéritier (Michel). La Révolution à Bordeaux dans l'histoire de la Révolution française [A. Leman] 253
Madaule (Jacques). L'Appel de la Terre Sainte [Françoise Lehoux] 259
Madelin (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. T. V. L'Avènement de l'Empire. T. VI. Vers l'Empire d'Occident [E. Lavaquery]. 250
Marchal (L.). Voir Schmidlin (Joseph).
Madelin (Louis). Histoire du Consulat et de l'Empire. T. V: L'Avènement de l'Empire. T. VI : Vers l'Empire d'Oc-
Pascal (Pierre). Les Belles Morts [R. Limouzin-Lamothe]. 103
Pasquier (Abbé Émile). Notes angevines [J. Levron] 275
Pernoud (Régine). Un guide du pèlerin de Terre Sainte au xv^e siècle [J. Vielliard] 102
Petit (Abbé Omer). Notes sur Oisly, d'après les anciens registres paroissiaux [V. C.] 270
— Sassay aux xvii^e et xviii^e siècles [V. C.] 270
Pilon (Edmond). La Vie de famille au xviii^e siècle [R. Limouzin-Lamothe] 117

Pocquet du Haut-Jussé (B.-A.). Les Aides en Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur 116
— Les Dons du roi aux ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur [R. Gandilhon] 116
Poulet (Dom Charles). Histoire du christianisme. T. VI. Moyen Age [G. Drioux] 106
Pouthas (Charles-H.). Démocraties et capitalisme [G. Bourgin] 99
Renaudet (A.). Études érasmiennes [P. Jourda] 245
Renaudin (Paul). Résurrection de la France [A. Leman].. 261
Répertoire numérique des registres paroissiaux et d'état-civil provenant du greffe des tribunaux et conservés aux archives départementales de l'Aisne [V. Carrière]..... 258
Rubillon du Lattay (G.). L'Ancienne abbaye de Sainte-Trinité de Lessay au diocèse de Coutances [Cl. Laplatte]. 113
Sagnac (Philippe). La Fin de l'Ancien Régime et la révolution américaine [G. Bourgin] 97
Schmidlin (Joseph). Histoire des papes de l'époque contemporaine. Traduction de L. Marchal [E. Lavaquery].... 251
Segondy (Jean). L'Abbaye du Vignogoul [P. Tisset] 111
Terrat-Branly (Jeanne). Mon père Édouard Branly [R. Limouzin-Lamothe] 269
Trochu (Francis). Saint François de Sales. T. I [H. Drouot] 247
Truc (Gonzague). Léon X et son siècle [H. Drouot] 108
Valls-Tabernet (Fernand). San Ramon de Penyafort [R. Ricard] 262
Vernet (Mgr F.). La Collégiale Saint-Bernard de Romans [J. de Font-Réaulx] 273
Vielliard (René). Recherches sur les origines de la Rome chrétienne [M. François] 104
Vignaux (Paul). La Pensée au Moyen Age [P. Mesnard].. 258

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Afrique du Nord, par V. Déjardins, 319. — Agenais, 302. — Ain, par G. Renoud, 129. — Aisne, par Maxime de Sars, 134. — Allier, par Paul Dupieux, 282. — Alpes-Maritimes, par Ernest Hildeisheimer, 298. — Alsace, 125. — Angoumois, 146. — Anjou, 138. — Ardèche, par J. de Font-Réaulx, 314. — Ariège, par Louis Blazy, 317. — Artois, 118. — Aube, par J. Waquet, 122. — Aude, par Ém. Griffe, 315. — Auvergne, 280. — Aveyron, par B. de Gauléjac, 301.
Basque (Pays), 308. — Bas-Rhin, 125. — Basses-Alpes, par Émile Isnard, 292. — Basses-Pyrénées, 308. — Béarn, 308. — Berri, 277. — Bouches-du-Rhône, par Émile Isnard, 291. — Boulonnais, 118. — Bourbonnais, 282. — Bourgogne, 125. — Bretagne, 142.

Calvados, par R. N. Sauvage, 140. — Cambrésis, 120. — Cantal, par P.-F. Fournier, 281. — Champagne, 122. — Charente, par P. Bouchaud, 146. — Cher, par P. Des Chaumes, 277. — Comtat-Venaissin, 298. — Comté de Foix, 317. — Comté de Nice, 298. — Corrèze, par Régis Rohmer, 277. — Corse, par Louis Villat, 301. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 125. — Côtes-du-Nord, par H.-F. Buffet, 143. — Couserans, 317. — Creuse, par R. Limouzin-Lamothe, 279.
Dauphiné, 285. — Dordogne, par J. Maubourguet et G. Dubosco, 305. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 290.
Eure, par M. Baudot, 140. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 135.
Finistère, par H. Bourde de La Rogerie, 143. — Flandre, 120. — Franche-Comté, 130.
Gard, 314. — Gascogne, 301. — Gers, par Ch. Bourgeat, 308. — Gévaudan, 307. — Gironde, par Gabriel Loirette, 307. — Guienne, 301.
Hainaut, 120. — Haute-Garonne, par Clément Tournier, 312. — Haute-Loire, par Ét. Delcambre, 316. — Haute-Marne, par L. Delessard, 123. — Hautes-Alpes, par Émile Dermenghem, 288. — Haute-Saône, 131. — Haute-Savoie, par Pierre Duparc, 291. — Hautes-Pyrénées, 310. — Haute-Vienne, par Régis Rohmer, 278. — Haut-Rhin, par J. Joachim, 125. — Hérault, par M. de Dainville, 316.
Ile-de-France, 131. — Ille-et-Vilaine, par L. Bourde de la Rogerie, 142. — Indre, par P. Des Chaumes, 277. — Indre-et-Loire, par Georges Collon, 137. — Isère, par G. Letonnelier, 285.
Jura, par Marc Berthet, 130.
Landes, par S. Mangin, 306. — Languedoc, 310. — Limousin, 277. — Loire, par Jean Tricou, 284. — Loire-Inférieure, par Séverin Canal, 143. — Loiret, par G. Chenesseau, 134. — Loir-et-Cher, par H. Hémonée, 135. — Lorraine, 123. — Lot, par Eug. Sol, 302. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 305. — Lozère, par Marius Balmelle, 314. — Lyonnais, 283.
Maine, 135. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 138. — Manche, par R. N. Sauvage, 141. — Marche, 279. — Marne, par Pol Gosset, 123. — Mayenne, par E. Laurain, 136. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 123. — Meuse, par H.-F. Buffet, 124. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 143. — Moselle, 124.
Nièvre, Nivernais, 282. — Nord, par A. Leman, 120. — Normandie, 139.
Oise, 134. — Orléanais, 134. — Orne, par R. N. Sauvage, 141.
Pas-de-Calais, par R. Rodière, 118. — Périgord, 302. — Picardie, 121, 134. — Poitou, 144. — Provence, 291. — Puy-de-Dôme, 280. — Pyrénées-Orientales, par Jean Sarrète, 318.
Quercy, 302.
Rhône, par Jean Tricou, 283. — Rouergue, 298. — Roussillon, 318.
Saône-et-Loire, par A. Morgand, 128. — Sarthe, par Louis Calen-

DINI, 135. — Savoie, par Pierre DUPARC, 291. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 131. — Seine-et-Marne, par Jean HUBERT, 133. — Seine-et-Oise, par André LESORT, 132. — Seine-Inférieure, par F. BLANCHET. 139. — Somme, par Henri PELTIER, 121.
Tarn, par Pierre BAYAUD, 310. — Tarn-et-Garonne, par Paul OURLIAC, 304. — Touraine, 137.
Var, par Ernest HILDESHEIMER, 293. — Vaucluse, 298. — Vendée, par A.-D. POIRIER, 145. — Vienne, par J. SALVINI, 144. — Vosges, par L. LÉVÊQUE, 124.
Yonne, par André COURTET, 128,

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Annales historiques de la Révolution française, 1940 [J. de LA MONNERAYE] 160
Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age, 1939 [H.-M. FÉRET] 149 322
Bibliothèque de l'École des chartes, 1940, 1941 [A. COURTET] 149 323
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1940 [J. de LA MONNERAYE] 159
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1938, 1939-40 [G. DRIOUX] 152
Bulletin monumental, 1939 [J. VALLERY-RADOT] 157
Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1938, 1939 [E.-A. VAN MOÉ].. 150
Construire, 1941 [J. LECLERC] 326
Études carmélitaines (Ém. DERMENGHEM] 328
Humanisme et Renaissance, 1939 [J. LAVAUD]..... 154
L'Année théologique, 1940 et 1941 [Urb. ROUZIÈS] 325
Le Bulletin des Recherches historiques (Province de Québec), 1939 [Cl. de BONNAULT] 328
Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, 1940 [P. DESLANDRES] 151
Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1938-1939 [Cl. de BONNAULT] 329
Revue d'ascétique et de mystique, 1940 [J. LECLER]..... 326
Revue des études anciennes. Mélanges d'études anciennes offerts à Georges RADET, 1940 [J.-R. PALANQUE] 147
Revue d'histoire ecclésiastique [de Louvain], 1940 et 1941 [Urb. ROUZIÈS] 324
Revue des sciences religieuses, 1940 [Urb. ROUZIÈS] 325
Revue Mabillon, 1940 [Ed. GUILLOU]. 327
Société nationale des antiquaires de France. Mélanges en hommage à la mémoire de Fr. MARTROYE, 1941 [J. VALLERY-RADOT] 148

ÉCHOS

Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions 161 330
— Au Conseil de la Société [M. François] 332
Nécrologie : Le R. P. Louis Guérard [J. Guiraud] 334
— Mgr Boulliau [J. Gallerand] 343
— M. Jules Machet de la Martinière [J. Soyer] .. 345
— Le chanoine Sabrié [J. Delpech] 347
Thèses de l'École des chartes, 1942 [G. T.] 165

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 166 349
Sciences auxiliaires 165 349
Textes 166
Variétés 168 351

NOTE DE LA DIRECTION

Nous nous excusons du retard involontaire apporté à la publication de ce fascicule. Les bonnes feuilles avaient été remises à la Commission de contrôle dès les premiers jours de janvier et lorsqu'elles nous furent rendues, à la fin de février, la réquisition avait privé notre imprimerie de tous ses ouvriers : il a fallu attendre.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Principales règles de publication en usage à la " Revue d'histoire de l'Eglise de France "

Sommaire. — Tout article sera précédé d'un sommaire ou argument analytique. Les divisions et subdivisions indiquées dans le sommaire devront se retrouver, soigneusement précisées, au cours du travail.

Citations. — Les citations d'auteurs (lorsqu'elles sont courtes) et les phrases en langue étrangère seront placées entre guillemets et composées dans le caractère courant. Les mots de langue étrangère seront indiqués en italique et sans guillemets. Pour les vieux auteurs français, lorsque ceux-ci ont déjà fait l'objet d'une publication textuelle, on adoptera l'orthographe moderne.

Références bibliographiques. — La référence doit être sur le champ compréhensible, laissant le moins possible de travail à l'esprit. On abrégera rarement les mots. La référence comprendra à l'ordinaire le prénom et le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, le millésime (et le format, si l'ouvrage a eu plusieurs éditions de format différent), le tome et la page ou colonne.

Les noms d'auteurs s'imprîment en petites capitales.

Le titre de l'ouvrage en italique. Lorsque le titre commence par un des articles *le, la* ou *les,* et qu'il est précédé d'un signe de ponctuation autre que le point, l'article prend une minuscule et le mot suivant une majuscule.

Le mot tome sera abrégé ainsi : t. (avec l'indication du numéro en grandes capitales, t. II) et la page ou colonne : p., col.

S'il s'agit d'une bibliographie (liste d'ouvrages), ou lorsque le livre est cité pour la première fois, on indiquera entre parenthèses le lieu, le nom de l'éditeur (si la maison existe encore), le millésime et le format.

Les renvois à un article publié dans un périodique reproduiront en italique le titre de l'article et le nom du périodique. Le tome du périodique sera suivi de l'indication de l'année (mise entre parenthèses) et de la page.

Si la référence a pour objet un auteur déjà cité, répéter seulement l'initiale du prénom et le nom de cet auteur, puis les premiers mots du titre. Lorsque le titre est cité une seconde fois dans la même note, on y substituera les mots : art. cité, ouvr. cité.

L'indication de la référence se fera en français.

Les locutions latines *opus citatum, supra, vide,* seront employées pour les renvois aux ouvrages de langue étrangère.

Les références seront numérotées par série de 1 à 100. Si l'article nécessite de nombreuses références, on recommencera le numérotage à 1, à partir de chaque division principale.

Abréviations. — On usera d'abréviations le moins possible. On écrira saint Paul (personnage), Saint-Paul (institution ou monument). Dans les mots abrégés le point abréviatif se placera après la consonne, au lieu de la voyelle qui suit immédiatement. Exemple : imprimerie : impr. (et non imp.) ; Excellence : Exc. (et non Ex.).

On fera un sobre usage des majuscules.

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.

BR
840
R46
v.28

GTU Library
3 2400 00325 5142

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall

DATE DUE

BR
840
R46
v.28
1942

59275

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

DATE	ISSUED TO
	100101

BR
840
R46
V.28
1942

59275

Property of
CSaT
Please return to
Graduate Theological
Union Library